

MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

---

*Deuxième Série.*

---

TOME XII. — 1872-1874.



DOUAI

LUCIEN CRÉPIN

*Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai*

23, RUE DE LA MADELEINE, 23

1875.



MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE, DE SCIENCES & D'ARTS  
SÉANT A DOUAI.  
Centrale du département du Nord.

*Article 25 du Règlement intérieur de la Société.*

---

Toute publication de la Société porte cette mention :  
« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la  
responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

Imp. L. Grépin.

MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI

GENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

---

*Deuxième Série.*

---

TOME XII. — 1872-1874.



DOUAI  
LUCIEN CRÉPIN  
Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai  
23, RUE DE LA MADELEINE, 23  
1875.



SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS  
**DE DOUAI,**  
CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

---

SÉANCE PUBLIQUE  
DU DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1874.

---

Présidence de M. ASSELIN.

---

La Société a tenu sa séance publique bisannuelle dans le salon blanc de l'Hôtel-de-Ville, mis à sa disposition en cette circonstance par l'administration municipale.

La Musique de la ville prêtait son concours à cette cérémonie.

La séance a été ouverte à une heure et demie.

M. Salmon, premier président de la Cour d'appel ; M. de Waru, sous-préfet de l'arrondissement ; M. Fleury, recteur de l'Académie, honoraient de leur présence cette solennité.

Ont pris place au bureau : M. Asselin, président de la Société ; M. le conseiller Hardouin, 1<sup>er</sup> vice-président ; M. Vasse, maire de la ville, 2<sup>e</sup> vice-président ; M. Montée,

secrétaire-général ; MM. Favier et Grimbart, secrétaires-adjoints ; M. Brassart, archiviste.

Étaient en outre présents : MM. le président Tailliar et le conseiller Lagarde, membres honoraires.

MM. Minart, le comte de Guerne, Frédéric de Guerne, Preux fils, Luce, Maugin, de Ternas, Vuillemin, Giroud, Charles Tailliar, Waternau, Duthilleul, le conseiller Leroy, Maillard, l'abbé Hautcœur, Chappuy.

MM. Quique, d'Aix ; Corbhent, d'Estrées ; Achille Dumont, d'Auberchicourt ; Humez-Courmont ; Dumont-Flament, d'Aubigny-au-Bac.

Membres de la Société ou Associés agricoles :

M. Leper, maire d'Orchies, avait adressé par lettre l'expression de ses regrets de ne pouvoir se rendre à l'invitation qu'il avait reçue.

M. le Président a ouvert la séance par une allocution où se trouve retracée à grands traits l'histoire des progrès de l'agriculture depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

La parole a été donnée ensuite à M. le Secrétaire-général, qui a présenté le compte-rendu des travaux de notre Compagnie pendant les années 1873 et 1874, et payé un juste tribut de regrets à nos collègues décédés.

Puis M. Waternau a lu d'intéressants épisodes d'un voyage en Sicile.

M. Vasse a retracé l'histoire de notre dernier concours agricole.

La séance a été terminée par la distribution des récompenses accordées par la Société à la suite du concours d'Orchies. Les membres honoraires de droit et les prési-

dents de la Société ont fait aux lauréats la remise des médailles en l'accompagnant des paroles les plus sympathiques.

Les applaudissements répétés de l'assistance ont accueilli les différentes parties de cette solennité.

Le Secrétaire-général,  
MONTÉE.

Le Président,  
A. ASSELIN.



**DISCOURS**  
**DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ**

PRONONCÉ

Par M. ASSELIN

Dans la séance publique du 6 décembre 1874.

---

**DE L'AGRICULTURE DANS L'ANTIQUITÉ.**

---

MESSIEURS,

L'année qui touche à sa fin aura été bonne pour l'agriculture dans l'arrondissement de Douai. Peu de temps après le concours annuel organisé à Orchies par notre Compagnie et dont nous allons distribuer les récompenses, le comice agricole de Lille ouvrait un grand concours départemental, et, notre arrondissement, vous ne l'avez pas oublié, y obtenait une médaille d'or dans la personne de M. Coupé, cultivateur et fabricant de sucre à Férin.

Appelé aujourd'hui à l'honneur de présider cette séance publique, j'aurais volontiers cédé la parole à un de ces agronomes distingués qui savent joindre la science à la pratique et vous eussiez entendu une savante dissertation sur les services rendus quotidiennement à l'agriculture, dans notre région, par la grande, la moyenne et la petite culture. Réduit à mes propres forces et plus habitué à parcourir les sentiers de l'histoire que ceux de la vie rustique, je

vous demanderai la permission de vous rappeler en peu de mots quels furent les premiers pas de cette science si heureusement vulgarisée aujourd'hui et que l'on doit considérer comme la principale source de richesse de notre pays.

L'origine de l'agriculture est sans doute contemporaine du fait de l'appropriation du sol ou de la constitution de la propriété. Dans cet état hypothétique de l'humanité auquel on donne le nom de société primitive, la richesse agricole consistait uniquement en bestiaux que l'on faisait voyager d'un lieu à un autre pour chercher de nouveaux pâturages et des eaux vives ; mais à mesure que le genre humain s'accrut, la population se fixa. Pour cela, il fallut exécuter sur le sol certains travaux qui fussent, pour ainsi dire, le prix de son appropriation à un seul possesseur. C'est seulement à partir de ce moment que put naître l'agriculture proprement dite. Jusqu'alors l'homme s'était contenté de consommer les produits naturels qu'il rencontrait ; dès ce moment il chercha à les multiplier par la culture.

L'agriculture dépend principalement du climat, de l'agglomération plus ou moins grande de la population sur un territoire, et du degré de civilisation auquel cette population est parvenue. Dans les climats chauds, où la nature produit une énorme abondance de fruits pour la subsistance de l'homme et des animaux, où il n'est pas nécessaire de se livrer à un travail incessant pour satisfaire aux différents besoins de la vie, l'agriculture en général fait peu de progrès. Il en est de même dans les contrées où règne un froid rigoureux ; mais ici ce sont les obstacles naturels qui s'opposent au développement de la culture. Au contraire, dans les régions tempérées, l'homme peut travailler pendant presque toute l'année le sol qui le nourrit et en tirer une extrême variété de productions.

Il suffit de suivre la chronologie de l'histoire générale pour constater ce fait, que les peuples s'adonnent naturellement à l'agriculture sous certains climats qui lui sont favorables.

Lorsqu'on ouvre les livres des Juifs, on voit qu'elle était l'occupation principale des patriarches, et que dès les temps les plus reculés elle était pratiquée dans la Mésopotamie et la Palestine. Osias, roi de Juda, dirigeait lui-même, sur les montagnes du Carmel, les travaux de ses cultivateurs, et il étendait sa sollicitude d'une manière toute paternelle sur ceux de ses sujets qui s'occupaient exclusivement de la culture des champs et du soin des troupeaux. On sait que l'agriculture était florissante chez les Assyriens, les Mèdes et les Perses. Selon Bérosee, elle était si ancienne chez les Babyloniens, qu'elle remontait au premier siècle de l'existence de ce peuple. Les Egyptiens lui attribuaient une origine céleste. Suivant leurs traditions, la déesse Isis avait découvert le blé, et le dieu Osiris avait inventé la charrue et la culture de la vigne. Au reste, les travaux que les Egyptiens ont exécutés pour fertiliser l'Égypte sont les plus éloquents témoignages de l'importance qu'ils attachaient à l'industrie agricole. A leur exemple, les Grecs attribuaient également aux dieux les premières notions qui leur furent révélées sur cet art. La mythologie nous montre Cérès, déesse des moissons, enseignant aux premiers habitants de l'Attique l'art d'ensemencer les terres, de recueillir le blé et de faire le pain. Elle attribua à Bacchus la culture de la vigne et la fabrication du vin. Le poème d'Hésiode, intitulé *les Travaux et les jours*, nous donne quelques notions sur ce qu'était l'agriculture à cette haute antiquité. Il y est fait mention de la charrue, du soc, de la flèche, du rateau, de la fau-

cille, de l'aiguillon du bouvier, et de chariots à roues très-basses. On voit dans ce poëme que le sol recevait trois labours, le premier en automne, le second au printemps, et le dernier immédiatement après les semailles. A une époque moins reculée, Théophraste parle des engrais, découverte d'Augias, suivant Pline, des dépiquages des grains par les pieds des chevaux, des soins donnés à la multiplication des bestiaux ainsi qu'au nourrissage des porcs et des chèvres, et enfin de l'éducation des chevaux de labour et de luxe. Ces résultats incontestables d'une culture déjà avancée font assez voir les progrès que les Grecs avaient accomplis dans l'art de cultiver le sol et en quel honneur ils la tenaient.

Les Romains à leur tour considérèrent cet art comme le plus utile à une nation, et les productions de la terre comme les biens les plus justes et les plus légitimes qu'il soit donné à l'homme d'acquérir. Il fallait dans les premiers temps posséder un champ si modique qu'il fût et le cultiver soi-même pour être admis au nombre des défenseurs de la patrie. Les tribus rustiques étaient les plus honorées. Le propriétaire cultivait son domaine à la bêche, mode de culture qui était jugé plus favorable à la production. En outre, des lois sévères veillaient au respect des moissons sur pied et des limites des champs, et, grâce à la réserve d'un domaine public considérable, dont une partie était affermée au profit de l'État, les particuliers n'avaient pas à gémir sous le poids des impôts. Le droit de parcours était inconnu ; on multipliait les marchés et les foires, tout en laissant chacun libre d'y apporter ses denrées ; on ouvrait et l'on entretenait avec soin des voies de communication pour faciliter les transports. Mais lorsque les usurpations patriciennes sur le domaine public d'abord, sur la propriété privée

ensuite, eurent absorbé le sol jusqu'alors si fertile de l'Italie, et que, malgré les lois agraires, les rudes travaux de l'agriculture furent abandonnés aux esclaves, les campagnes négligées ne fournirent plus le blé nécessaire à la subsistance du peuple romain, qui dut s'approvisionner ailleurs, et l'on ne s'occupait plus guère que des pâturages et de l'élevage des bestiaux. Le revenu foncier n'était plus que d'environ soixante livres par hectare sous l'empereur Claude, tandis qu'il était encore de deux cent cinquante livres à l'époque où vivait Cicéron. Caton le censeur, Varron, Columelle, Virgile, Plin et Palladius nous ont laissé des documents intéressants sur la situation et les progrès de l'agriculture aux différentes époques de la grandeur des Romains et de leur décadence. On connaissait parfaitement, du moins dans l'origine, toute l'importance du travail et de l'inspection personnelle ; mais quand par les causes que nous venons d'indiquer, les propriétaires ne cultivèrent plus par eux-mêmes, ils confièrent d'abord l'exploitation à des *partuarii* qui n'avaient tout au plus qu'un cinquième du produit et ne fournissaient ni les semences, ni les bestiaux, ni les instruments. Il y eut ensuite des *coloni*, sorte de fermiers qui payaient une redevance en argent pour la jouissance d'une partie ou de la totalité des produits. Du temps de Caton, le fonds qui avait le plus de valeur était celui planté en vignes, quoique les vins de l'Italie fussent peu estimés. En seconde ligne venaient les jardins, les vergers, les prairies, les terres à blé, les bois taillis enfin, les forêts à glands. On mettait le plus grand soin à varier les cultures d'après les terrains qui leur sont propres, et l'on suivait différents systèmes ou cours de culture sur ces diverses espèces de sol ; mais la rotation la plus ordinaire était une récolte de céréales suivie d'une

jachère ou le système biennal. Quelquefois encore on rompait les vieilles prairies pour les mettre en culture pendant trois ans de suite ; au bout de ce temps on rétablissait l'état primitif.

Sous la civilisation romaine , les Gaulois firent de rapides progrès dans la civilisation, et l'agriculture participa à ce mouvement général. Mais l'invasion des tribus germaniques, que l'amour seul du pillage rassemblait autour d'un chef, couvrit le pays de ruines et y tarit toutes les sources de la production.

Le régime politique qui suivit l'établissement des Francs dans la Gaule était loin de pouvoir relever l'agriculture du triste état dans lequel elle était tombée. En effet les Gaulois, plongés dans la servitude, étaient soumis à la domination arbitraire de leurs vainqueurs possesseurs d'alleux ou de bénéfices. Entre les mains d'esclaves paresseux et craintifs, les meilleures terres deviennent bientôt stériles. Il faudra toute l'énergique persévérance des moines d'Occident, si éloquemment racontée par M. de Montalembert, pour défricher les terres et relever l'agriculture sous les rois de la seconde race. Charlemagne contribua puissamment à ces progrès par son célèbre capitulaire *de Villis*, sur l'entretien des fermes ; mais après la mort de ce prince, l'agriculture fut encore entravée par les incursions des Normands, des Hongrois et aussi par le système féodal et les abus du servage. C'est ce qui explique ces famines si fréquentes et si longues, ces pestes meurtrières et multipliées, la dépopulation des campagnes, la misère et l'ignorance générales. Ce ne fut vraiment qu'au XVI<sup>e</sup> siècle et bien après les croisades que l'agriculture reçut dans nos contrées une impulsion nouvelle et sérieuse. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le

progrès s'étend à tous les Etats de l'Europe, mais s'effectue plus ou moins rapidement. Dès 1754, un édit fut publié qui permettait le libre commerce des grains dans l'intérieur de la France et en autorisait l'exportation dans de certaines limites. Des écoles vétérinaires furent fondées à Lyon et à Alfort. En 1736, on exempta d'impositions les terres nouvellement défrichées ; en 1776, on supprima les corvées : de nombreuses sociétés d'agriculture se formèrent et s'occupèrent des moyens de perfectionner et la théorie et les instruments.

Mais pour que l'agriculture reçût une impulsion décisive il ne fallait rien moins qu'une rénovation politique qui changeât les conditions mêmes de la prospérité territoriale et la rendit moins onéreuse, plus libre, plus accessible à tous. La révolution de 1789 a précipité ce mouvement, mais bien des réformes répondant à de justes aspirations sont antérieures à cette date et avaient reçu un commencement d'exécution. Il faut reconnaître que, depuis 1815 surtout on s'est occupé sans cesse de perfectionner les théories et les instruments agricoles. On a créé d'importantes fermes modèles où de nombreux jeunes gens sont initiés aux meilleures méthodes ainsi qu'à l'application de toutes les sciences à l'agriculture. Les grands propriétaires en fixant leur résidence sur leur terre et en dirigeant par eux-mêmes les travaux, ont contribué à faire adopter des procédés que repoussait la routine. La substitution du système des assolements à celui des jachères, la multiplication et le croisement raisonné des races d'animaux domestiques, les nombreux percements de routes et de chemins exécutés par le gouvernement, ont relevé l'agriculture dont le produit annuel est de plus de cinq milliards de francs, et vous avez remarqué que dans son dernier message le maréchal

Mac-Mahon constate éloquemment les heureux effets d'une récolte exceptionnelle. Je crois inutile, Messieurs, de vous rappeler les admirables résultats de notre culture intensive. Dans le nord de la France l'initiative individuelle a fait des prodiges et vous n'ignorez pas que certains lauréats de notre arrondissement ont acquis par leurs efforts couronnés de succès la plus flatteuse notoriété. Nous ne sommes plus au moyen-âge et cependant n'avons-nous pas le souvenir palpitant d'une de ces invasions germaniques laissant après elle la désolation et la ruine ? Mais notre patrie se relève déjà, au grand étonnement du monde entier, glorieuse encore dans la défaite, riche toujours par son sol, prospère malgré tout par le travail et l'économie. Et je n'hésite pas à le dire bien haut, c'est aux agriculteurs, pour une bonne part, qu'est dû ce prodige, parce que laborieux, courageux et sages ils ont mérité l'aide puissant de la providence.

Braves cultivateurs, c'est vous qui faites et qui ferez toujours la principale force de nos armées. Tous, désormais vous irez apprendre le métier de la guerre, et lorsque vous reviendrez à la charrue vous resterez prêts à reprendre les armes pour votre pays menacé. Plus tard arrivés à l'âge mûr, vous inspirerez à vos enfants, avec l'amour du sol natal que vous cultivez, la pensée constante, ardente, opiniâtre de faire reprendre à notre patrie le rang qui lui appartient parmi les nations.

De longues années s'écouleront peut-être jusqu'au jour de la renaissance et tous nous ne serons plus là pour partager vos patriotiques joies. Mais vous n'oublierez jamais la gloire de la France votre mère. Il y a dans vos âmes une voix puissante qui répètera sans cesse à chacun de vous le mot du poète anglais : souviens-toi.



# RAPPORT

de M. MONTÉE, Secrétaire-Général,

SUR LES

## TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

*En 1873 et en 1874.*

---

MESSIEURS,

En étudiant récemment, pour composer mon rapport de ce jour, les travaux accomplis dans ces deux dernières années par les membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, j'éprouvais une impression bien consolante et bien douce au point de vue de l'influence et de l'avenir de notre Compagnie. J'y trouvais en effet à chaque pas la preuve que ces travaux si variés, s'appliquant à des ordres d'idées si divers, étaient tous au fond animés et nourris par un même sentiment qui m'en démontrait l'unité réelle et qui m'en découvrait en même temps toute l'importance et la valeur.

Ce sentiment, sans lequel d'ailleurs les recherches même les mieux dirigées et les plus sérieuses ne sauraient porter tous leurs fruits et se produire avec toute l'efficacité qu'elles méritent, c'est le sentiment spiritualiste. C'est l'expression et l'inspiration de ce sentiment que je voudrais en ce

moment, Messieurs, retrouver avec vous et mettre en lumière dans les dernières études de nos collègues.

Le sentiment dont nous parlons ici, Messieurs, n'est-il pas en effet, soit directement, soit en quelque sorte d'une façon latente et par voie de conséquence, un sentiment qui peut et doit animer, pour les agrandir et les vivifier, toutes les conceptions de la pensée humaine et toutes les productions de notre esprit ?

Je ne saurais avoir la pensée de vous apporter en ce moment une démonstration de cette vérité, qui est faite depuis longtemps dans vos esprits et dans vos cœurs ; n'est-il pas évident en effet pour chacun de nous que ces productions, qui peuvent être si différentes par la forme qu'elles revêtent et par l'objet spécial auquel elles s'appliquent, ne valent en réalité que par l'inspiration qui les fait éclore et par l'âme qui les anime à nos yeux ? Cherchez dans les chefs-d'œuvre du poète et de l'artiste le secret de leur empire et la source de leur inspiration, et vous serez bientôt convaincus que c'est par l'expression de la beauté morale qu'ils produisent en nous ces émotions profondes et cette admiration bienfaisante et féconde, dans laquelle Platon voyait autrefois le principe même de la philosophie (1), et qui est à la fois pour celui qui l'éprouve un bonheur et un honneur (2).

Ce but, le plus élevé et en réalité le seul but véritable de l'art, ne peut être atteint que par la recherche constante et passionnée, par la poursuite et par l'amour de ce que nous appelons l'idéal, c'est-à-dire une vérité et une beauté

(1) Platon, *Théétète*, 133, D.

(2) Expression de M. Couzin, *Du vrai, du beau et du bien*, 6<sup>m</sup>e leçon.

supérieures à la vérité et à la beauté que nous retrouvons comme des vestiges lumineux dans les objets et dans les êtres finis qui nous entourent. L'idéal, quel mot, Messieurs, et par-dessus tout quelle éblouissante réalité ! Celui qui, à force d'élever son cœur et son âme, entrevoit un rayon de cette beauté suprême qu'il voudrait alors reproduire à nos yeux, de cette beauté dégagée de tout ce qui l'obscurcit à notre vue ici-bas, celui-là seul, les yeux fixés sur le modèle immuable et éternel, peut produire, selon l'antique parole de Platon, des œuvres d'une beauté achevée et qui ne périssent point(1). Cela n'est pas sérieusement contesté pour les productions de la littérature et des Beaux-arts. Mais serait-il permis de supposer, Messieurs, qu'il y ait, au point de vue des sentiments qu'ils éveillent en nous et qui les inspirent, entre les arts du génie et les sciences positives et naturelles une différence tellement profonde qu'ils n'aient absolument rien de commun et que tout soit entre eux opposition et dissemblance ? Non, Messieurs, cette expression morale, qui est le propre de l'art, se retrouve aussi, sous une forme différente, dans l'étude du monde physique et de la nature matérielle. Comme le disait si justement M. Cousin, « la matière elle-même est mue et pénétrée par des forces qui ne sont pas matérielles, et elle suit des lois qui attestent une intelligence partout présente. L'analyse chimique la plus subtile ne parvient point à une nature morte et inerte, mais à une nature organisée à sa manière et qui n'est dépourvue ni de forces ni de lois. Dans les profondeurs de l'abîme comme dans les hauteurs des cieux, dans un grain de sable comme dans une montagne gigan-

(1) Platon, *Timée*, 28, A.

tesque, un esprit immortel rayonne à travers les enveloppes les plus grossières (1). »

Il est aussi, Messieurs, une philosophie des sciences et une philosophie de la nature ; c'est avec une vérité profonde que les anciens, dans leur admirable langage, avaient donné au monde le nom même de la beauté, nous faisant ainsi bien entendre que pour considérer sainement la nature, il ne fallait pas seulement scruter matériellement cet univers des corps qui tombe sous nos sens,

*Non oculis solum pecudum miranda tueri*

*More (2),*

mais qu'il fallait en même temps s'élever à la connaissance et à la contemplation de l'ordonnateur suprême que révèle invinciblement à notre âme l'arrangement et l'harmonie des choses.

L'homme spirituel, selon la parole d'un profond métaphysicien du commencement de ce siècle, l'homme spirituel entend seul les choses de l'homme terrestre (3). L'application de ce mot de Maine de Biran ne saurait souffrir aucune exception, et si quelquefois, cela s'est vu, nous voyons l'esprit de l'homme se nier lui-même, sa négation de toute spiritualité peut nous fournir encore des preuves de l'erreur où il se plonge volontairement en renonçant à sa propre dignité : la métaphysique est plus forte que toutes les aberrations de l'esprit humain qu'elle domine et auquel elle donne des lois, quoi qu'il fasse. Comme le disait si justement Descartes, « les corps mêmes ne sont pas pro-

(1) V. Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, 7<sup>m</sup>e leçon.

(2) Lucretius Junior, *Etna*.

(3) Maine de Biran, *Œuvres inédites*, publiées par Ernest Naville, t. III, p. 534.

prement connus par les sens ou par la faculté d'imaginer, mais par le seul entendement, et ils ne sont pas connus de ce qu'ils sont vus ou touchés, mais seulement de ce qu'ils sont entendus (1). » Nous pourrions l'affirmer encore au point de vue de son objet, la science elle-même, la science véritable, la science des Descartes, des Képler et des Newton est nécessairement et naturellement spiritualiste, si je puis m'exprimer de la sorte, par cela seul qu'elle s'applique à ce qui est éternel et absolu. C'est ce que Gœthe reconnaissait explicitement lui-même lorsqu'il écrivait que « ce que nous avons en vue dans les problèmes que nous présentent les sciences naturelles a existé avant la physique, existe avec elle, et subsistera encore après (2). »

Ne nous y trompons pas en effet, les choses contingentes et périssables ne sont pas, à proprement parler, les objets de la science, ce ne sont que les pièces diverses de l'échafaudage à l'aide duquel la science se fonde et se constitue ; les notions particulières elles-mêmes ne sauraient en être également que le point de départ et la base, et ce sont les lois et les causes, avec leur caractère essentiellement immatériel, qui doivent être l'expression de la vérité absolue et des principes universels sans lesquels nous ne pourrions même véritablement arriver à la connaissance du monde sensible.

Lorsque l'homme, avec les instruments que la science lui met entre les mains pour augmenter la puissance de ses propres organes et avec la sagacité d'une intelligence exercée et pénétrante, a recueilli les observations les plus patientes

(2) Descartes, *Méditation deuxième*.

(2) *Œuvres de Gœthe*, traduction Porchat, t. I, p. 496.

et les plus précises sur lesquelles doit s'élever l'édifice de ses connaissances, ne faut-il pas, s'il veut déduire de ses observations des conséquences légitimes et s'élever jusqu'aux lois qu'elles révèlent, ne faut-il pas que son esprit, pour faire véritablement œuvre de science, selon l'expression d'un illustre savant de ce siècle, s'empare alors de la matière pour en faire jaillir la lumière (1) ? C'est la règle qu'il y a deux mille ans Platon lui-même imposait aux recherches de la science, lorsqu'il lui apprenait à ne point imiter ces hommes qui ont peur de leur ombre et se cramponnent au point de départ de la pensée (2) : et il rappelait aux géomètres, aux astronomes et aux arithméticiens qu'ils ne font pas les figures et les nombres, et que les plus sages d'entre eux, s'ils ne savent pas se servir de leurs découvertes, les donnent aux dialecticiens, afin qu'ils les mettent en usage (3).

Ces grands, ces éternels principes que je me laisse aller si facilement à rappeler ici, nous pouvons tous, Messieurs, quelque modeste que soit la sphère de nos études et de notre action, nous en inspirer dans nos travaux quotidiens, soit pour diriger et fortifier notre pensée personnelle, soit pour l'éclairer dans le jugement que nous devons porter des recherches et des œuvres d'autrui.

Ceux d'entre nous, Messieurs, qui sont versés dans les sciences positives ont mis constamment en pratique ces vieux préceptes qui ne s'appuient pas moins sur les résul-

(1) Alex. de Humboldt, *Cosmos*, traduction française, t. 1, p. 76.

(2) Platon, *Phédon*, 101, D.

(3) Platon, *Euthydème*, 290, C.

tats de l'observation impartiale et désintéressée que sur les prescriptions et les révélations du sens commun et de la raison. M. Le Ricque de Monchy, s'inspirant des immenses travaux consacrés depuis Cuvier aux sciences géologiques et naturelles, et s'appliquant par une série d'observations savantes et de recherches personnelles à tirer lui-même ses conclusions de faits établis sur des expériences précises et régulières, nous a, dans plusieurs études très-scientifiques et très-importantes, donné des preuves de la sagacité la plus exercée et du jugement le plus sûr.

Notre collègue appartient à cette école de savants qui veulent avant tout aller au fond des choses et qui ne se laissent point égarer par les apparences ; c'est ainsi qu'il arrive à combattre cette doctrine de la transmutation des espèces qui a été remise en honneur de nos jours par une philosophie moins soucieuse peut-être d'interroger scrupuleusement la nature que de transformer la métaphysique en physique en ramenant toute recherche à l'empirisme, et de réhabiliter sous des noms spécieux et divers les théories inavouables aujourd'hui de d'Holbach et de La Mettrie. Les conclusions de M. Le Ricque de Monchy sont semblables à celles que Lyell, par exemple, dans ses *Principes de Géologie*, tirait de ses patientes études lorsqu'il déclarait que « les espèces ont une existence réelle dans la nature, et que chacune d'elles, au moment où elle fut créée, fut douée des attributs organiques qui la distinguent encore aujourd'hui ; » ou bien encore à ces conclusions non moins décisives que Buckland faisait sortir des découvertes de la géologie, lorsqu'il écrivait dans son grand ouvrage : « Les conditions les plus anciennes de la terre et des eaux constituent, la géologie nous le fait voir, un ordre de choses incompatible avec toute existence animale ou végétale, et

nous trouvons ainsi dans les phénomènes naturels des témoignages qui établissent ce fait important qu'il existe une limite à partir de laquelle ont commencé toutes les formes que revêt l'existence soit chez les animaux, soit chez les végétaux.

» De même que dans les couches suivantes la présence de restes organiques nous fait voir l'intelligence créatrice dans tout son pouvoir, dans toute sa sagesse et dans toute sa bonté, coordonnant les progrès de la vie dans les diverses phases qu'elle a subies à la surface du globe, de même leur absence dans les couches primitives nous fournit un argument puissant pour établir qu'il y a dans l'histoire de notre planète une époque que nulle recherche ne peut atteindre, si ce ne sont celles de la géologie, et qui précéda toute manifestation de la vie. Cette conclusion est d'autant plus importante qu'elle enlève leur dernier refuge à une foule de philosophes spéculatifs, soit que, dans leurs théories, ils expliquent l'origine des organisations actuellement existantes par une succession éternelle des mêmes espèces, ou qu'ils imaginent des évolutions d'espèces se succédant les unes aux autres, sans interposition d'aucun acte de création directe et répétée ; niant dans l'un comme dans l'autre cas l'existence d'une première époque, d'un point de départ dans la série infinie que leur hypothèse implique : ces théories étaient demeurées sans réponse décisive jusqu'au jour où les découvertes modernes de la géologie ont établi deux conclusions de la plus grande puissance dans cette question si longtemps débattue : la première, que les espèces actuellement existantes ont eu un commencement, et que ce commencement date d'une époque comparativement récente dans l'histoire physique de notre globe ; la seconde, que ces mêmes espèces avaient été

précédées d'autres systèmes organiques, animaux ou végétaux : et, pour chacun de ceux-ci comme pour les premiers on peut démontrer qu'il fut une époque où il n'existait pas encore, et que par conséquent, pour ces systèmes plus anciens comme pour ceux qui existent maintenant, la doctrine d'une succession éternelle et indéfinie tout à la fois dans le passé et dans l'avenir est également insoutenable (1). »

Les applications de la science n'ont pas trouvé parmi vous, Messieurs, des adeptes moins dévoués et moins actifs que la science théorique elle-même : il me faudrait, pour donner une idée suffisante de ces utiles et savants travaux qui ne cessent d'être l'aliment de vos laborieuses Commissions, faire pénétrer le public dans l'intérieur de ces réunions où chacun apporte avec un zèle et un dévouement véritablement infatigables sa pierre à l'édifice toujours inachevé des connaissances, pour le maintenir et l'élever de plus en plus sur sa base naturelle et solide. Il y a longtemps déjà que vous savez tout ce que vous devez à cet égard à MM. Offret, Delplanque, Maugin, Léon Maurice, Frey, Boulanger, Gosselin, qui continuent avec tant de persévérance l'œuvre utile et laborieuse à laquelle ils se sont particulièrement consacrés au sein de notre Compagnie, se rendant un compte exact et soigneux de toutes les découvertes intéressantes, de tous les progrès utiles, dégageant de vos principales publications scientifiques les idées fécondes et pratiques qu'elles renferment, se préoccupant enfin d'accroître et d'augmenter eux-mêmes, dans l'intérêt général, le trésor des connaissances qui font l'objet spécial de leurs études.

(1) Buckland, *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*, traduction de M. Doyère, t. I, pages 46 et 47.

C'est parce que vous n'oubliez jamais dans vos recherches qu'ainsi qu'on l'a dit si justement, « toute science qui s'isole se condamne à la stérilité (1), » que vous réussissez si bien à atteindre le but que se proposent vos persévérants efforts : rendre d'efficaces et constants services à ceux qui vous entourent par la diffusion des idées justes et des progrès sérieux que vous avez pu contrôler vous-mêmes.

L'agriculture, cette science pratique qui se rattache particulièrement aux sciences naturelles et qui restera toujours, selon la pittoresque expression de Cuvier, « la plus indispensable et la plus vaste de toutes les fabriques (2), » ne cesse de trouver dans votre Compagnie la sollicitude prédominante à laquelle elle a droit. Laissez-moi dire ici, Messieurs, toute ma pensée. Tant que nous saurons comprendre et respecter le rôle exceptionnel de l'agriculture au milieu de notre civilisation agitée, tant que l'agriculture sera honorée parmi nous, soyons certains non seulement que les sources de la richesse publique ne se tariront pas, mais ce qui est plus encore, que notre société conservera dans son sein le sel qui la préserve de la corruption et de la ruine. C'est par elle en effet que les nations prospèrent, et c'est elle aussi peut-être qui, plus que toute autre profession, ramène inévitablement le regard de l'homme vers le ciel et consacre ainsi en quelque sorte la religion, la dignité et la pureté de sa vie.

Aussi c'est avec une gratitude toute spéciale que nous saluons devant vous les travailleurs si distingués et si doc-

(1) Th. Henri Martin, *Philosophie spiritualiste de la nature*, Paris, 1849, préface, p. XXI.

(2) Cuvier, *Rapport historique sur les progrès des sciences physiques depuis 1789*, Paris, 1810, p. 366.

tes qui font profiter l'agriculture et de leur science et de leur dévouement. Je me reprocherais, dans cet ordre d'idées, de ne point citer spécialement ici, à côté des maîtres de l'agriculture française qui sont l'honneur de notre région et que nous sommes fiers de compter parini nos collègues, M. Eugène Farez qui, pour le développement de l'instruction agricole, poursuit avec sa compétence et son habileté ordinaires l'étude qu'il a commencée il y a plusieurs années déjà des nouvelles combinaisons de cultures diverses propres à tirer un meilleur parti d'un espace donné.

A M. Vasse, l'infatigable propagateur des découvertes agricoles et des saines notions de l'économie domestique et rurale, je me contenterai d'appliquer aujourd'hui ces paroles par lesquelles madame de Lambert caractérisait un de ses contemporains les plus distingués : « Il met dans ce qu'il fait de la variété, et de la nouveauté dans les tours, et dans les peintures des termes propres attachés à chaque idée : point de paroles qui ne parent ses pensées, et qui n'inspirent des sentiments..... Il sème des fleurs sur sa route avec une main sage et ménagère : enfin il répand sur tout ce qu'il fait un agrément qui lui est propre..... Il peint son cœur et ses mœurs dans tout ce qu'il fait (1). » Vous entendrez tout-à-l'heure M. Vasse vous rendre compte du concours agricole d'Orchies, qui a réussi au gré de tous les désirs et pour la tenue duquel une hospitalité empressée nous avait été offerte par la municipalité de cet important chef-lieu de canton. Je tiens en ce moment à être auprès d'elle le fidèle interprète de la reconnaissance de notre Compagnie.

(1) *OEuvres morales de madame de Lambert*, publiées par M<sup>me</sup> Louise Colet, Paris, 1843, p. 229 et 230.

Boileau trouvait que le plus difficile dans l'art d'écrire, ce sont les transitions (1). Vous comprendrez donc facilement que je n'essaye point de lutter en ce moment contre cette difficulté, et que je passe directement des choses de l'agriculture au domaine des sciences morales et historiques, de l'archéologie et des Beaux-Arts. Ne vous étonnez pas, Messieurs, si je rappelle d'abord à votre souvenir une étude qui m'a vivement frappé sur le rôle de l'instruction dans nos temps modernes : un semblable sujet domine en quelque sorte les différents objets d'étude auxquels peut s'appliquer notre activité quotidienne. M. Terrat, le jeune et savant professeur de la Faculté de Droit de Douai, a consacré de fort intéressants développements à la défense chaleureuse et convaincue de l'instruction classique et libérale qui a contribué à la grandeur de la France ; il n'a pas craint de prendre en main la cause des études grecques menacées et du latin, dont on veut parfois réduire le rôle dans notre système d'éducation nationale. « Fermer les livres latins, écrivait avec une profonde justesse il y a bien des années déjà M. Nisard, ce serait fermer la plupart des livres français aux plus beaux endroits..... C'est le français qui recevrait le coup le plus rude, soit d'une diminution du temps que l'on consacre au latin dans le cours des études, soit d'une modification quelconque qui le réduirait aux proportions d'une étude accessoire (2). » N'oublions pas que, comme dit Montaigne, le latin nous est « langue maternelle. » et sachons gré à M. Terrat d'avoir si bien défendu « la langue de la civilisation moderne » en défendant nos

(1) Boileau, *Lettre à Racine*.

(2) D. Nisard, *Études de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence*, suivies de *Jugements sur les quatre grands historiens latins*, seconde édition, Paris, 1849, t. II, pages 326 et 335.

fortes études classiques et nos meilleures traditions nationales. Remercions-le également d'avoir énergiquement insisté sur l'importance de ces études et sur la discipline qu'elles constituent pour la conduite de notre esprit et la direction de notre vie ; car si nous aimons d'un amour si profond les belles-lettres, ainsi que les appelaient si justement nos pères, c'est que leur étude ne se borne point à donner à notre esprit des connaissances étendues, mais qu'elle fait de nous par-dessus tout et avant tout des hommes dignes de ce nom, en nous passionnant pour ces nobles et saintes choses qui sont véritablement le patrimoine inaliénable de l'humanité et que nous appelons le beau, le vrai et le bien. « Malheur, disait Bossuet, à la connaissance stérile qui ne se tourne point à aimer, et se trahit elle-même (1) ! » C'est là notre devise en matière d'éducation et de connaissance. Le but est là : le reste n'est que le moyen et l'instrument.

Le spiritualisme dans la littérature et dans l'art a trouvé parmi nous un délicat et sagace défenseur en M. Grimbert qui, dans une *Introduction à l'étude des drames de Victor Hugo* très-soigneusement et très-heureusement écrite, a su sans exagération et sans partialité nous faire toucher du doigt le côté faible et l'écueil d'une littérature qui se préoccupe moins de poursuivre et de reproduire l'idéal que de faire naître en nous de vives émotions et des sensations. Sans méconnaître en aucune façon tout ce qu'il y a de poésie et tout ce qui peut rester de vérité morale dans quelques-unes des œuvres dramatiques qui sont la matière de son étude, M. Grimbert a signalé avec beaucoup de fermeté et avec beaucoup de justesse, à notre sens, les tendan-

(1) Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*. chap. IV, § 10.

ces de la plupart de ces productions qui faisaient dire à M. Saint-Marc-Girardin que, si la littérature actuelle est restée spiritualiste quant au choix des sujets, elle est matérialiste par l'expression, et que la peinture de l'instinct semble remplacer peu à peu la peinture des sentiments. En effet, comme le remarquait l'éminent critique, « chaque sentiment de l'âme a, pour ainsi dire, une sensation qui y correspond. Mais jamais, autrefois, le mot qui désigne la sensation ne s'avisait de prendre la place du mot qui désigne le sentiment ; c'était l'âme humaine enfin, et non le corps que la littérature s'efforçait de mettre en relief. De nos jours, on a voulu, non plus seulement dessiner les sentiments du cœur humain, on a voulu les sculpter, si je puis ainsi dire ; et comme, par la finesse de leur nature, ils échappaient au ciseau des Michel - Ange de la littérature, il a fallu, bon gré mal gré, au lieu du sentiment, prendre la sensation. La sensation, en effet, est plus grosse et plus robuste ; elle a plus de masse et de saillie ; elle se prête mieux aux procédés de ce genre de style (1). » C'est faire à la fois œuvre de goût et une bonne action que de ranimer, ainsi qu'a tenté de le faire indirectement M. Grimbert, l'admiration et le culte des chefs-d'œuvre auxquels s'appliquera toujours le mot de La Bruyère : « Quand une lecture vous élève l'esprit et vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage, il est bon et fait de main d'ouvrier. »

La forme agréable que M. Maugin a su donner à la relation d'un voyage dans le centre de la France vous a fait accueillir, Messieurs, avec une faveur marquée ce récit

(1) Saint-Marc-Girardin, *Cours de littérature dramatique*, chap. IV.

ingénieux et piquant, qui a bien l'attrait de l'œuvre personnelle d'un esprit investigateur et pénétrant, et m'autorise à le ranger en ce moment parmi les productions littéraires que je rappelle brièvement à votre souvenir.

Sur la limite des productions littéraires et des études historiques, je suis heureux de rappeler à votre souvenir les pages intéressantes consacrées par M. Waternau à un voyage en Sicile. Mais je dois m'abstenir de louer ici cette relation savante et sincère dont vous allez tout-à-l'heure, Messieurs, applaudir les fragments les plus importants.

Je voudrais pouvoir également, mais je suis obligé de me borner, vous indiquer les nombreux et intéressants rapports littéraires qui vous ont été communiqués par MM. le recteur Fleury, Asselin, Hardouin, Le Ricque de Monchy, Alfred Dupont fils, et plusieurs autres de nos savants et dévoués collègues.

Une esquisse rapide et un jugement sommaire de la philosophie pythagoricienne par M. Montéc, voilà la seule excursion sur le terrain de l'antiquité grecque et dans le domaine de la philosophie qui se soit produite au sein de notre Compagnie pendant ces deux dernières années.

L'histoire, qui s'allie si naturellement aux sciences morales, n'a pas cessé d'avoir parmi nous ses interprètes éminents et fidèles. Nous avons le bonheur de retrouver toujours au premier rang parmi eux M. le président Tailliar, qui si souvent déjà s'est occupé de l'étude attentive et sagace des lois féodales, que Montesquieu comparait si expressivement à un chêne antique, « dont l'œil voit de loin les feuillages, dont il approche, dont il voit la tige, mais dont il n'aperçoit point les racines, car il faut percer

la terre pour les trouver (1). » C'est ce qu'a su faire encore tant de fois M. Tailliar avec un succès qui n'a pas trouvé seulement auprès de nous ses appréciateurs. Je serais attiré trop loin si je me laissais aller au plaisir de rappeler devant vous les différents objets des investigations historiques de M. Tailliar : elles ont porté sur bien des points divers qu'ont toujours éclairés sa vaste érudition, la sûreté de sa critique historique, et l'élévation de son jugement. Le souvenir de ses belles études reste d'ailleurs toujours présent à l'esprit de tous ses collègues.

M. Abel Desjardins, le doyen aimé de la Faculté des Lettres de Douai, a bien voulu composer pour notre Compagnie, avec cet art qu'il apporte dans les plus petites choses, une Notice extrêmement intéressante et curieuse dont il a puisé le sujet, entièrement inédit, dans la Correspondance publiée par lui avec tant de soins et de labeur des ambassadeurs Florentins à la cour de France. C'est le récit de la Congrégation des cardinaux qui a précédé la conversion de Henri IV et cette entrée dans Paris qu'il devait faire, selon l'expression de Pasquier, « suivi d'un Vive le roi ! et acclamations générales de tout le peuple, par une correspondance admirable de sûreté du roi envers ses nouveaux sujets, et des sujets envers leur roi (2). »

Une autre fois vous avez eu la bonne fortune d'entendre M. Abel Desjardins vous entretenir, à l'aide de documents inédits retrouvés par lui dans la bibliothèque de Turin, du sac de Rome en 1527 par le connétable de Bourbon. Le talent de l'historien anime jusque dans tous les détails et

(1) Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. XXX, chap. 1.

(2) Etienne Pasquier, *Lettres*, liv. XVI, lettre II.

fait revivre avec une puissante vérité les scènes diverses qu'éclaire d'un nouveau jour la lettre de Bartolomeo Gattinara, dont M. Abel Desjardins nous a donné le premier connaissance.

M. Hardouin, dont l'esprit actif et pénétrant et la studieuse intelligence s'appliquent sans cesse avec tant de succès aux sujets les plus sérieux et les plus divers, a bien voulu communiquer de nouveau à notre Compagnie d'importants chapitres de son *Essai sur l'abolition de la contrainte par corps*, où les connaissances historiques les plus précises et les plus larges préparent les conclusions philosophiques et libérales du jurisconsulte et de l'érudit.

M. Léon Delcourt, dans une étude sur l'ouvrage de M. Caffiaux, intitulé : *Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut après son incorporation à la France*, a particulièrement insisté sur les graves défauts de notre ancienne organisation financière, essayant de montrer ce qu'il y avait de défectueux dans le système suivi pour le recouvrement de l'impôt, système peu lucratif pour le Trésor et écrasant pour le pays. M. Delcourt a su composer ainsi un travail tout personnel dont nous conservons facilement le souvenir, et où l'érudition sérieuse et les recherches historiques les mieux dirigées s'allient heureusement à un jugement ferme et sagace et à une intelligence solide des plus importantes vérités économiques et sociales.

C'est encore parmi les études historiques que nous plaçons une charmante causerie de M. Asselin sur la Société française en province au commencement du dix-huitième siècle. Ce précieux et fin travail s'appuie sur des documents inédits découverts par M. Asselin dans les

archives du château d'Havrincourt, et fait passer sous nos yeux une série de peintures à la fois du plus sérieux intérêt et du plus vif agrément. Il semble que M. Asselin ait composé cette étude tout rempli des souvenirs de la lecture de madame de Maintenon, dont les écrits si substantiels et si solides nous révèlent tant de fois cet « esprit aimable et merveilleusement droit » que louait en elle madame de Sévigné (1). L'attrait incomparable de la plus grande partie de la correspondance féminine qui se rattache même de loin au dix-septième siècle n'est pas près de s'épuiser, et l'influence des belles études de M. Cousin sur la société du grand siècle se fera longtemps encore sentir parmi nous.

Cette intéressante étude de M. Asselin m'amène assez naturellement à ces remarquables et nombreux travaux qui puisent leur inspiration aux sources mêmes de ce patriotisme local, qu'il est parfois de mode de nos jours de rabaisser et de dédaigner, et qui est cependant le fondement le plus solide et le plus certain du patriotisme national le plus chaleureux et le plus vivace. MM. Asselin, Preux, Brassart, Hardoüin, Favier, de Ternas, Le Ricque de Monchy et plusieurs autres de nos collègues continuent à tenir haut et ferme au sein de notre Compagnie ce drapeau des études archéologiques et de l'histoire de l'art qui est à la fois un signe de ralliement et une excitation toujours présente à de nouveaux travaux. Qu'il me suffise de rappeler ici le souvenir de la lecture que vous a faite M. Brassart d'un fragment de sa grande entreprise de l'Histoire de la Châtellenie de Douai, et l'étude importante de M. Asselin sur notre remarquable Beffroi, si cher à tous les Douaisiens

(1) Madame de Sévigné, *Lettre du 13 janvier 1672*.

qui le contemplant toujours avec un légitime orgueil, et méritant si bien entre nos divers monuments historiques d'être l'objet d'une monographie à la fois savante et précise. Le Beffroi de Douai ne pouvait rencontrer un plus compétent et plus digne historien.

D'ailleurs, Messieurs, l'intelligente activité des membres de la Société ne néglige aucun des objets sur lesquels elle peut utilement diriger son effort: il me suffit de rappeler à cet égard devant vous les considérations si remarquables présentées sur la question des établissements pénitentiaires par MM. Hardoüin, Waternau et Maugin, et, dans un ordre d'idées tout différent, l'intéressante et féconde étude de M. Farez sur l'enseignement du dessin à notre époque.

C'est ainsi, Messieurs, que, selon le vieux proverbe dans lequel avait foi Étienne Pasquier, « petit à petit on exploite grand chemin (1). » A une époque où nous voyons tant de gens qui ressemblent à ces individus de petite taille dont parlait La Bruyère, qui se baissent aux portes de peur de se heurter (2), ou bien encore qui s'appliquent si facilement à justifier la vérité de la pensée qu'exprimait La Rochefoucauld, lorsqu'il disait que nous nous faisons honneur des défauts opposés à ceux que nous avons (3), on éprouve une satisfaction intime et profonde à reconnaître les généreux et constants efforts des hommes de science et des hommes de bien qui, toujours fidèles à eux-mêmes, ne se préoccupent que de rester dans la route de la vérité pour diriger sans cesse leur féconde activité dans la voie du bien et du

(1) Étienne Pasquier, *Lettres*, I, 15.

(2) La Bruyère, *Du mérite personnel*.

(3) La Rochefoucauld, édition de 1678, *Maxime* CCCXXIV.

progrès utile. Tous les fleuves se rendent dans la mer, et la mer n'est jamais remplie ; le concours infatigable de toutes les bonnes volontés et de tous les dévouements ne suffira jamais qu'à la tâche de chaque jour, et cette tâche elle-même ne saurait être véritablement et sérieusement accomplie qu'à la condition d'être reprise vigoureusement le lendemain. Travailler, travailler encore et travailler toujours, c'est le secret unique de la vitalité des œuvres humaines, de leur influence et de leur succès ; car Dieu, qui n'accorde rien en ce monde qu'à l'effort viril et sincère, mesure aussi la récompense et le prix de cet effort à sa persévérance et à sa durée.

Ces sentiments, Messieurs, qui sont les vôtres, tirent, si je puis le dire, une énergie nouvelle des sentiments personnels qui unissent entre eux des collègues faits pour s'aimer tous et se comprendre. C'est au profit de l'association que tournent en réalité les forces vives de chacun de nous. C'est ainsi que vous avez eu tant de bonheur à dignement fêter, dans une intime et brillante réunion de famille, la cinquantaine de M. le Conseiller Minart comme membre résidant de la Société. Ce souvenir, je suis d'autant plus heureux de le rappeler ici en présence de notre vénéré collègue, que nous considérons sa constance comme notre honneur et comme un exemple qui, nous le souhaitons, sera suivi par ceux d'entre nous que Dieu laissera jouir assez longtemps de la vie pour l'imiter. Nous espérons que M. Minart restera de longues années encore la tradition vivante de notre Compagnie.

Nous ne craignons pas de l'affirmer d'ailleurs, par nos efforts communs se perpétueront et s'entretiendront les sentiments qui ont fait le renom de notre Société et qui

resteront sa force dans le présent et dans l'avenir. S'il est vrai que, selon la parole de Pascal, la nature de l'homme n'est pas d'aller toujours et qu'elle a ses allées et venues (1), nous ne cesserons de rester fidèles à notre mission en conservant, au milieu de toutes les fluctuations du présent ou de l'avenir, le dépôt des connaissances solides et des meilleures traditions sans lesquelles le progrès réel et durable serait lui-même impossible. C'est cette tâche laborieuse et patiente que nous avons reçue de nos devanciers et que nous léguerons à nos successeurs, certains de mériter dans cette voie les encouragements et l'approbation de nos concitoyens et de rendre ainsi le présent de notre Société digne de son honorable passé.

J'aurais fini, Messieurs, s'il ne me restait encore la triste et pieuse mission de payer dans cette solennité publique, au nom de notre Compagnie tout entière, un juste tribut de regrets à la mémoire toute récente encore des collègues aimés que nous avons perdus dans ces deux dernières années.

La mort, en frappant à coups redoublés dans les rangs de nos membres correspondants, ne nous a point seulement enlevé d'éminents et vénérés collègues, elle a en même temps imposé à la science elle-même des deuils qui ne s'oublieront point.

Les noms de MM. de Caumont et Quetelet sont en effet de ceux qui doivent survivre à toutes les vicissitudes, et leurs ouvrages doivent rester l'enseignement et l'exemple des générations futures. Nommer M. de Caumont, qui appartenait à notre Compagnie depuis près de quarante

(1) Pascal, *Pensées*, édition de M. Havet, p. 351.

ans, n'est-ce point désigner suffisamment la plus haute autorité dont notre pays s'honore au point de vue archéologique ? Le nom de M. Quetelet, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, ne rappelle-t-il pas à lui seul l'illustration scientifique la plus incontestable, et, comme le disait si justement sur sa tombe le président de cette grande Académie, ce nom ne représente-t-il pas, à l'étranger, la Belgique intellectuelle (1) ?

Notre région conservera aussi le souvenir durable de M. Henri de la Plaine, secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, et celui de M. Godin, archiviste du département du Pas-de-Calais, que tant de liens unissaient à un grand nombre d'entre nous, et dont les consciencieux travaux protégeront aussi la mémoire.

Enfin, parmi nos membres correspondants, nous avons perdu, tout-à-fait auprès de nous, M. Lenglet, conseiller honoraire à la Cour de Douai, que notre Société avait admis dans son sein dès l'année 1827. M. Lenglet n'avait jamais cessé de conserver avec notre Compagnie les relations les plus nombreuses et les plus douces, que resserraient naturellement la sûreté de son caractère, son talent d'écrivain et la bonté de son cœur. Tout le temps que pouvaient lui laisser ses devoirs de magistrat qu'il a remplis quotidiennement avec ce désintéressement et cet esprit d'équité qui le signalaient si justement à l'estime publique et à l'affection de ses collègues et de ses amis, M. Lenglet le consacrait aux plus sérieuses études, faisant en quelque sorte ainsi deux

(1) *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique*, 45<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, t. XXXVII, 1874, p. 249.

parts de sa vie publique, et s'efforçant toujours, avec une sincérité qui ne s'est jamais démentie, d'être utile aux autres et à lui-même. S'il est vrai que, selon la parole de Bossuet, la justice ne saurait habiter dans les âmes où l'ambition domine (1), on a peut-être le droit de dire que M. Lenglet a dû posséder et pratiquer pleinement la justice, car il était entièrement dépourvu d'ambition.

Notre Compagnie n'a pas été épargnée par la mort dans les rangs de ses membres honoraires et de ses membres résidants : M. le Président Danel et M. le docteur Bagnéris, parmi les premiers, ont été enlevés à son respect et à son affection, et nous avons eu la douleur de voir disparaître au milieu de nous M. Achille Fiévet.

M. le Président Danel ne pouvait appartenir à notre Société sans y rencontrer et sans y conserver dans le respect, l'affection et la sympathie de chacun de nous, la place toute particulière à laquelle lui créaient en quelque sorte des droits et des titres spéciaux la sûreté de son jugement, la hauteur de son esprit, la pénétration et les convictions de son intelligence. Ces qualités précieuses qui l'avaient élevé à la situation la plus haute et qui étaient le véritable fondement de son autorité dans les conseils du département comme dans les rangs de la magistrature, ne s'effaceront pas non plus de la mémoire de notre Compagnie. Toujours grave dans les affaires, M. Danel unissait dans une parfaite mesure la force et la modération et devait à la seule raison l'ascendant qu'il prenait facilement sur les esprits. Aucun de ceux qui l'ont connu n'oubliera cette lucidité parfaite qui lui permettait d'éclairer les questions les plus

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Michel Le Tellier*.

complexes et les plus débattues d'une lumière éclatante, et qui chez lui prenait particulièrement sa source dans les principes qui éclairaient et dirigeaient son esprit. C'est par là surtout qu'était grande parmi nous la situation de M. Danel, et l'on ne saurait s'étonner dès lors qu'il pût rallier si naturellement autour de lui les intelligences pénétrées des mêmes sentiments et des mêmes convictions.

M. le docteur Bagnéris laissera parmi nous et dans la ville de Douai tout entière la pure réputation de l'homme de bien et de l'homme dévoué tout à tous, qui a rempli sa mission sur la terre en se préoccupant seulement du bien à accomplir, avec cette simplicité et cette constance qui sont les signes certains de la faveur et de la protection de Dieu. Les existences comme celles de M. Bagnéris réunissent heureusement presque toujours autour d'elles, par une sorte de loi providentielle, assez d'affection et de reconnaissance pour en commencer ici-bas la récompense : la simplicité sincère et désintéressée, qui mieux que toute autre qualité met en lumière les mérites qu'elle accompagne et qu'elle relève à nos yeux, les protège mieux contre le froid oubli que toutes les parures étrangères. Ces existences ne peuvent manquer de laisser partout leur trace durable et profonde. Aussi, Messieurs, bien que depuis de longues années M. Bagnéris ne parût plus à vos séances et ne suivît plus que de loin vos travaux, il n'était devenu pour aucun d'entre vous un étranger. Quel est celui d'entre nous qui ne se souvienne avec bonheur d'avoir échangé avec lui quelques paroles sincèrement et profondément affectueuses, toutes les fois qu'il avait la bonne fortune, toujours recherchée, de le rencontrer quelques instants ? Dieu lui avait accordé la meilleure récompense qu'il puisse donner sur la terre au père de famille et à

l'homme de bien, en l'entourant jusqu'à son dernier jour de la couronne de ses nombreux enfants, son orgueil et sa joie, dont la distinction personnelle devait, grâce aux qualités héréditaires qu'il leur avait léguées, si facilement perpétuer son nom, et dont l'un d'eux, si populaire et si aimé dans notre ville, reste heureusement notre collègue.

Le coup de foudre qui nous enlevait il y a un an à peine M. Achille Fiévet nous a plongés tous dans la plus vive douleur. La stupeur qui s'est emparée de nous à la triste nouvelle à laquelle nous nous refusions d'ajouter foi ne pouvait être remplacée que par une tristesse à laquelle nous ne voulions point chercher à nous soustraire. Que cette tristesse demeure comme un pieux et durable hommage à la mémoire de l'homme de bien qui en toute occasion s'est montré si fidèle et si noble observateur du devoir, et qui ralliait autour de lui tant d'affection et de précieux souvenirs, parce qu'il consacrait à faire le bien son intelligence et la situation que la Providence lui avait accordée ici-bas. Comment ne laisserait-il pas autour de lui des regrets unanimes, l'homme de bien qui faisait son bonheur de consoler toutes les souffrances qui lui étaient connues, qui, selon le précepte de l'Écriture, semait son grain dès le matin, et dont la main le soir semait encore (1) ? Lui qui savait si bien donner, savait aussi trouver « ces paroles qu'on préfère aux dons : » *Verbum melius quam datum* (2) ; et c'est ainsi qu'il répandait sans cesse autour de lui la douceur et la générosité de son cœur.

Modèle accompli du magistrat, il avait reçu de Dieu ces oreilles attentives et ce cœur toujours ouvert à la vérité qui

(1) *Ecclésiaste*, XI, 5.

(2) *Ecclésiaste*, XVIII, 16.

lui permettait de remplir ses fonctions avec une distinction que relevait encore sa bienveillance si profonde et si sympathique. C'est dans le souvenir de ses collègues, tel que l'a ranimé pour notre Compagnie la voix de l'un des plus autorisés d'entre eux qui fut aussi son ami, qu'est à cet égard son meilleur et son plus vif éloge. Notre Société ne comptait pas de membre plus dévoué, et elle pourra longtemps aussi témoigner des mérites de l'esprit et du cœur de M. Achille Fiévet. Son souvenir sera entretenu et vivra parmi nous dans un frère, qui est l'honneur de l'agriculture française, et dans un gendre que nous sommes habitués déjà à considérer comme l'un des plus solides espoirs de l'avenir de notre Compagnie.

Je ne m'en veux pas trop, Messieurs, de vous laisser sous cette impression de tristesse et de deuil, car les Sociétés, elles aussi, s'honorent en conservant la mémoire de ceux qu'elles ont aimés, et ce sentiment-là est encore un de ceux qui garantissent et qui protègent le plus efficacement leur avenir.



# RAPPORT & DÉLIBÉRATION

## EN RÉPONSE

au questionnaire de l'enquête prescrite  
par l'Assemblée nationale, sur le régime des Etablissements  
pénitentiaires (1).

---

**Séance Générale du 9 Mai 1873.**

---

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MAUGIN,

*Premier Vice-Président.*

---

La parole est donnée à M. Hardoüin, Président, pour la lecture du rapport ainsi conçu, présenté au nom de la Commission des sciences morales et historiques :

---

« L'attention de la Société a récemment été appelée, à diverses reprises, sur le système pénitentiaire français. C'est ainsi que, dès l'an dernier, une fort intéressante publication sur ce grave et pénible sujet (2), fut suivie d'un compte-rendu en séance générale. — Il s'agissait d'observations suggérées par une étude approfondie et toute pratique de la question. L'auteur, l'honorable M. Charles Waternau, l'un des membres les plus anciens et les plus assidus de la commission de surveillance de la maison de

---

(1) Proposition de M. d'Haussonville, du 10 décembre 1871, adoptée le 25 mars 1872. (V. Journal officiel 11 décembre 1871 et 26 mars 1872, p. 2130.)

(2) *Quelques mots sur le système pénitentiaire français*, Douai, Dechristé-1872. 8. 146 p.

Douai, s'est fait aussi un devoir de s'initier au régime d'un très grand nombre d'établissements, soit en France, soit à l'étranger. De leur côté et à son exemple, deux autres membres de la Commission (M. le Président De Caudavoine et le rapporteur) ont visité, soit ensemble, soit séparément, plusieurs maisons, en Belgique comme en France (1). Enfin, l'un des membres titulaires non résidents, de la Société, l'honorable M. de Mot (d'Arleux), a pu, grâce au tout bienveillant concours d'un administrateur Belge très distingué, M. Léopold Stevens, procurer la série des lois, des arrêtés, des règlements et des œuvres diverses, publiées en Belgique de 1843 à 1872, sur le régime des prisons.

Sans reproduire textuellement le questionnaire rédigé par la Commission élue au sein de l'Assemblée nationale (2), à l'effet d'ouvrir une enquête sur le régime des établissements pénitentiaires, la division qui y a été tracée sera suivie.

### § 1<sup>er</sup>.

#### **Régime des prisons.**

I. La première, la septième et la huitième des questions, au nombre de seize, posées sous cette rubrique, sont relatives

(1) Ces visites furent motivées par la préparation du travail présenté à la Cour d'appel de Douai, au nom d'une commission dont M. Hardoüin fut aussi le rapporteur, travail adopté le janvier 1872 en assemblée générale, et publié dans les procès-verbaux de l'enquête, tome V, p. 48 à 80.

(2) Les membres de cette Commission sont MM. de Peyramont, président; Mettetal, vice-président; d'Haussonville et Félix Voisin, secrétaires (ce dernier, en outre, rapporteur); Adnet, Bérenger, Bois-Boisselle, Cezanne, Lacaze, Lefébure, Amédée Lefèvre-Pontalis, Antonin Lefèvre-Pontalis, de Pressensé, Roux (Honoré), de Salvandy, Sivoye, Salvy, Tailhand, Turquet.

à la situation actuelle des établissements, sous le double point de vue de l'hygiène et de la séparation par quartiers.

Une première réponse à faire ici, c'est que, à Douai, maison d'arrêt, de justice et de correction, dite départementale, et à Lille, maison d'arrêt et de correction seulement, persistent une insuffisance d'espace, et, par suite, un encombrement incessant et croissant, d'autant plus à déplorer, qu'il reflue inévitablement sur d'autres prisons. Déjà absolument impuissante, par elle-même, contre la corruption inséparable de toute promiscuité, la division par quartiers, achève ainsi de devenir un régime de plus en plus illusoire. Quant à l'hygiène, on n'a sans doute à signaler, généralement, dans les maisons du département du Nord, ni la fréquence d'épidémies, ni même une excessive multiplicité d'affections non contagieuses. Néanmoins, les plus vulgaires et les plus indispensables exigences de la propreté y sont méconnues à un degré véritablement indescriptible. Ainsi, non-seulement absence de tout service balnéaire régulier, même à Loos, formidable agglomération de plus de douze cents condamnés, employés à toute espèce de travaux manuels (1), mais encore défaut absolu d'appareils ou de dispositions destinées à maintenir quelque décence. A Douai en particulier, persiste quant aux cabinets d'aisance, le régime abject et insalubre de cuvettes évasées, dépourvues de sièges mobiles ou fixes, et dont le stationnement, comme la vidange, devient, surtout en été, une permanente infection. L'entreprise générale condescend moins encore, s'il est possible, que les architectes et constructeurs eux-mêmes ne le firent originairement, à

(1) Ce service pourtant existe même dans les prisons du Japon. V. *Journal officiel* du 25 novembre 1872.

une préoccupation quelconque de ces sortes de nécessités. Partout est plus ou moins absolument méconnue la salubre influence de la propreté corporelle, sur l'état moral de tout détenu. Les réservoirs ou les appareils de distribution d'eau, ne sauraient suffire, là où l'usage du savon et du linge ne fait pas moins défaut pour les ablutions, que l'usage des peignes pour la chevelure, et des brosses pour les habits. Nul contraste plus tranché et plus humiliant tout ensemble, que celui qui est à signaler, sous ces divers rapports, entre le régime des établissements du département du Nord, et celui de leurs proches voisines, les maisons belges.

II. Les efforts tentés en vue de la moralisation des détenus, spécialement en ce qui concerne l'instruction religieuse et l'enseignement élémentaire, ont fait l'objet des deuxième et sixième questions.

Sous ce rapport encore, situation généralement déplorable. En effet, de ces deux éléments si puissants de moralisation, l'un est presque partout insuffisant, et l'autre est totalement négligé. Le premier se réduit, presque partout, à la célébration d'un office hebdomadaire par un ecclésiastique qui ne réside pas dans la maison. Quant au second, tout consiste, ou peu s'en faut, (çà et là), en certains embryons de bibliothèque. Une initiation aux rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, une leçon individuelle ou collective, en un mot toute espèce d'assistance est en ceci déniée même aux détenus âgés de moins de seize ans, dont les geôles de Lille et de Douai regorgent si souvent, à raison notamment des rigueurs de la législation répressive de la contrebande, ou plutôt à raison du système qui continue de présider aux poursuites en pareille matière.

Est-il humain, soit dit en passant à ce sujet, est-il même rationnel, une fois l'arrestation opérée et les procès-verbaux rédigés, de préférer à la revendication immédiate de la responsabilité civile encourue par les père et mère, les tuteurs ou les patrons, c'est-à-dire au bénéfice des articles 1384 du Code civil et 74 du Code pénal, la détention préventive, plus ou moins prolongée, de malheureux enfants ? N'ont-ils point été et ne seront-ils pas, le plus souvent, de simples instruments ? Peuvent-ils avoir conscience, et, personnellement, tirent-ils profit du délit ? Enfin, à les retenir prématurément dans le séjour du vice et de la corruption, la moralité publique ne perd-elle point beaucoup plus que ne peut y gagner l'impôt ?

Dans la prison de Douai, l'insuffisance du personnel et la surcharge du service des gardiens, font que, fréquemment, le quartier des enfants reste sans surveillance. Il y arrive, comme ailleurs, que les jeunes filles mineures séjournent, confondues avec les détenues adultes, même condamnées.

En somme, les prévenus des deux sexes et de tout âge, les individus condamnés à un emprisonnement au-dessous de trois mois, et même une foule de condamnés à moins d'un an quoique à plus de trois mois, croupissent dans l'oisiveté comme dans la promiscuité la plus démoralisatrice.

Il faut ajouter que toutes les fois qu'un trajet par chemin de fer ne peut être utilisé pour les évacuations ou transfèrements, de même que partout où la prison n'est point contiguë au Palais-de-Justice, les personnes en état d'arrestation, circulent à découvert et le plus souvent à pied, enchaînées et sous escorte, le long des routes et dans la traversée des villages, des bourgs ou des villes. Même à Douai, chef-lieu du ressort et siège d'une Cour d'assises,

aucun véhicule n'est requis à l'effet d'éviter aux prévenus ou accusés l'indiscrète et malsaine curiosité des passants, parfois même les clameurs d'une foule ameutée. Non coupables ou coupables, tous, indistinctement, subissent ainsi une inévitable exposition publique, moins le pilori.

III. Relativement à l'éducation correctionnelle (questions douzième et treizième) la commission déplore le choix de la localité de Saint-Bernard, près Loos, pour l'établissement d'une colonie de jeunes détenus, et le régime qui y persiste. Rien de moins conforme au but et à l'esprit de la loi du 5 août 1850, dont l'un des membres de la Société, l'honorable M. Corne fut le rapporteur, à la fois si bienveillant et si éclairé. Une première anomalie, c'est la contiguïté à l'une des plus redoutables métropoles de la criminalité et du récidivisme. Cette première anomalie se complique d'une autre, à savoir le contact, désormais immédiat, de la colonie avec les habitations et les ateliers de toute espèce, refoulés jusques-là par l'expansion indéfinie de la population et des industries suburbaines d'un centre tel que Lille. Troisième anomalie non moins déplorable à tous égards : près de cinq cents enfants se trouvent, durant l'office religieux ou même durant les heures de récréation en cas de temps défavorable, réunis ou plutôt cloués sur les bancs étroits d'une seule et même galerie.

Enfin, fait à peine croyable, un seul instituteur !

S'étonnera-t-on de l'inanité des efforts incessamment tentés par une direction et une surveillance éclairées, dans le but de réprimer les instincts pervers, et de prévenir des récidives dont la fréquence n'est que trop attestée par les casiers judiciaires ? S'étonnera-t-on davantage, que, de la

maison centrale adjacente, Saint-Bernard devienne si souvent une sorte de vestibule dont le seuil sera tôt ou tard franchi ?

Depuis la suppression assez récente de la colonie de Guermanez, il n'existe plus, dans le département du Nord, d'établissement privé, destiné à l'éducation correctionnelle.

A part de rares exceptions, ces sortes d'entreprises n'ont guère réussi. Souvent à peine déguisé, l'esprit de spéculation et de lucre y a supplanté la philanthropie. Tout au moins celle-ci n'a-t-elle pu suffire à sa tâche. Aussi l'éducation correctionnelle laisse-t-elle bien plus encore à désirer sous tous les rapports dans les établissements privés en général, que dans les établissements créés et administrés par l'Etat.

Sans absolument écarter, quant aux jeunes filles appartenant à la population rurale, le travail agricole, la Commission préférerait de beaucoup les ouvriers installés par des communautés religieuses reconnues.

Enfin, transférer de la direction générale des prisons, à celle de l'assistance publique, le service de l'éducation dite correctionnelle, ne serait-ce point assurer à la loi du 5 août 1850, si prévoyante en son principe, et si éminemment paternelle, l'application la plus en harmonie avec son but comme avec son esprit ?

Quant aux pénitenciers agricoles à l'usage d'adultes, (question onzième), ils ne semblent guère qu'une sorte de compromis entre la maison centrale et le bagne. Leur maintien ne saurait donc guère se comprendre autrement que hors du territoire continental de la France, comme auxiliaire d'un régime de transportation.

IV. Les neuvième et dixième questions sont relatives à

l'option entre la régie et l'entreprise. On sait que l'administration, usant, ici encore, du libre arbitre qu'elle tient de l'état actuel de la législation, a cru devoir préférer le second de ces systèmes au premier. Or, d'une part, l'entreprise, en fait de travaux, ne s'installe guère que là où se rencontrent tout à la fois l'élévation du chiffre de la population détenue, et sa fixité relative, c'est-à-dire une durée plus ou moins longue de la peine à subir. Aussi, hors des maisons centrales ou de certaines prisons départementales, nulle organisation sérieuse du travail. D'autre part, exploitation purement mercantile et privée de l'atelier pénitentiaire, l'entreprise n'a pas plus à se préoccuper de la moralisation que des antécédents du détenu. Il est si bien réduit à l'état d'instrument animé ou de force vive au service de la production industrielle, que la récidive elle-même, en tant que prédisposition à la docilité et qu'aptitude éprouvée au travail, peut y avoir sa plus value. L'entreprise, d'ailleurs, supplante, par la nécessité même des choses, la direction de l'établissement. Elle réduit, de fait, celle-ci au rôle de geôlière, sans autre autorité possible que celle qui résulte de la crainte ou d'un recours aux rigueurs de la discipline.

Au siècle dernier, la ferme générale, après avoir soumissionné au taux le plus bas que possible, le recouvrement des taxes les plus fructueuses, apostait entre les contribuables et le Trésor public, toute une légion de traitants, de sous-traitants, d'arrière-traitants et de collecteurs. De même, aujourd'hui, voit-on l'entreprise générale soumissionner à forfait, et exploiter au taux le plus réduit que possible, le travail à exiger des condamnés, c'est-à-dire une valeur énorme. — L'Etat arbitre et il escompte de son mieux cette valeur, comme ferait des revenus divers de ses domaines, un simple particulier pressé par le besoin d'argent.

Vainement d'ailleurs, même au point de vue financier, mais surtout au point de vue d'une moralisation par le travail, l'administration s'ingénie-t-elle à débattre les traités ou cahiers de charges. Ils ont été, ils sont et ils ne cesseront jamais d'être, en fait et en pratique, aussi impuissants à prévenir qu'à réprimer les abus, même les plus graves. Entre l'Etat créancier, et le détenu débiteur du travail, l'entreprise ne placera-t-elle pas toujours, nécessairement, l'inexorabilité des exigences de sa spéculation, et sa hiérarchie de participants, d'agents ou de préposés de tout rang, de toute origine, voire d'une origine exclusive de toute moralité ?

L'opinion ici émise rencontrerait du reste, au besoin, son complément dans la publication déjà citée de l'honorable M. Waternau.

On ne va point jusqu'à dire que la régie n'ait, elle aussi, son contingent d'inconvénients et d'obstacles. La comptabilité, la direction des travaux, l'outillage sont autant de sphères qui ne peuvent régulièrement se mouvoir qu'au prix de beaucoup d'efforts habilement combinés. Toutefois l'expérience n'atteste-t-elle pas qu'il n'existe point en ceci d'obstacles infranchissables, puisque, même en France, plusieurs maisons sont encore administrées en régie, et puisque ce système, généralisé en Belgique, y réussit pleinement ? Un intérêt assuré à la direction dans les produits, mais toutefois restreint dans les limites d'un maximum modéré, n'y contribue pas médiocrement au succès.

V. En ce qui concerne l'administration des établissements pénitentiaires, (questions troisième, quatrième et cinquième), les vœux suivants seront émis :

1° Qu'au régime actuel, sous lequel les prisons du départ-

tement de la Seine continuent d'être administrées par la préfecture de police, et une foule de prisons municipales par les mairies, soit substituée une direction centralisant le service des établissements pénitentiaires sans exception aucune, c'est-à-dire sans autre réserve que celle des exigences de la répression à l'usage des armées de terre et de mer ;

2° Que de la loi elle-même, et non pas, comme aujourd'hui encore, de règlements d'administration publique sujets à varier tout au moins avec les systèmes politiques, dérivent désormais l'organisation et les pouvoirs de cette autorité centrale et unitaire ;

3° Que, par la loi également, soit institué un Conseil supérieur où trouveraient place, indépendamment des inspecteurs généraux qui seuls le composent aujourd'hui, les notabilités de la science et de la magistrature ;

4° Que, de la loi encore, résultent et le maintien et les principales attributions des commissions de surveillance, jusqu'ici dépourvues de toute action sérieuse comme de toute autorité, sous prétexte d'irresponsabilité : c'est-à-dire que leur fonctionnement soit analogue à celui des commissions administratives des hôpitaux ou des bureaux de bienfaisance ;

5° Qu'enfin l'administration des établissements pénitentiaires soit transférée du département de l'intérieur, à celui de la justice à qui pareille tâche semble plus naturellement dévolue.

VI. Sur les questions quatorzième, quinzième et seizième, relatives à l'option entre l'emprisonnement individuel et la simple séparation par catégories plus ou moins multipliées, se concentre manifestement l'intérêt

capital de l'enquête. « Le système pénitentiaire actuel, » si l'on peut, a-t-il été dit ailleurs, donner ce nom à » un entassement de condamnés dont les vices se multiplient et s'aggravent par un contact qui échappe à » toute surveillance effective, loin de procurer l'amendement du coupable, est tellement corrupteur et générateur de nouveaux crimes et délits, qu'il constitue » par le fait une école de perversité savante, et un noviciat » de récidives de nature à alarmer profondément la société. » La conclusion, a-t-il été ajouté, est donc fatalement » celle-ci : suppression de la vie en commun, de jour comme de nuit : ségrégation absolue des incarcérés : avènement dans le plus bref délai possible du régime cellulaires. (1) » Ce langage, tenu naguère, était d'autant plus autorisé, qu'il se trouvait suggéré par l'inspection comparative la plus sérieuse entre les établissements de France et ceux des pays étrangers. Il ne sera pas inutile de rappeler que, consultée sur le projet de loi voté le 18 juin 1844 par la Chambre des députés, la Cour de Douai, comme du reste la très grande majorité des autres cours, avait, dès cette époque, réclamé la substitution de l'emprisonnement individuel à la promiscuité absolue ou relative qui n'a point encore cessé. Le rapporteur fut M. E. Tailliar, que la Société s'honorait déjà de compter parmi ses membres les plus distingués.

La vérité est que depuis lors, la réforme pénitentiaire en France a, législativement parlant, beaucoup plus tôt rétrogradé que progressé. Il est certain également que le désarroi qui persiste, et dont les effets, de plus en plus funestes et menaçants, viennent d'être signalés, n'a été que l'inévitable

(1) Rapport à la Cour d'appel de Douai. — Enquête. V. p. 67.

conséquence de la réaction administrative brusquement survenue, en 1853, contre l'application, jusqu'alors activement poursuivie, du régime cellulaire. Enfin cette réaction et ce désarroi ont fait que, depuis lors, il n'y a même pas eu, en France, d'essais suffisamment sérieux soit du système d'Auburn consistant, comme on le sait, à encelluler, de nuit seulement, les détenus, en maintenant, durant le jour, une promiscuité tout au moins relative, sous la double loi du travail et du silence, soit du système Irlandais où ce régime d'Auburn succède à l'emprisonnement cellulaire de jour comme de nuit. En effet l'installation de ces deux systèmes et, par surcroît, du régime cellulaire proprement dit, dans la prison de Paris dite de la Santé, n'a pu suffire ni à leur expérimentation, ni, par suite, à une appréciation décisive et comparée de leurs résultats.

Le temps, c'est-à-dire l'élément par excellence auquel toute œuvre sérieuse doit emprunter sa consécration, n'en est pas moins venu imprimer son irrésistible autorité à la pratique de l'emprisonnement individuel. A la vérité, ce régime, par une véritable aberration, est parfois confondu avec une séquestration absolue ou le confinement solitaire. Mais dans une contrée qui n'est séparée de la France que par une démarcation toute idéale et politique, et où se rencontrent la même langue, les mêmes mœurs, le même ensemble de lois civiles ou criminelles, la transformation des établissements de toutes catégories en maisons cellulaires, si elle fut d'abord un peu lente, n'en prit pas moins ensuite une marche tellement progressive que cette transformation est, aujourd'hui, presque absolument accomplie. Une seconde statistique décennale est en cours de publication.—Il y est officiellement constaté « que depuis 1856,

» la moyenne des récidives est de 4,46 pour cent pour  
» les condamnés sortis des prisons cellulaires, tandis  
» qu'elle est de 68,80 pour cent pour les libérés des pri-  
» sons où les détenus vivent encore en commun. » (1) De  
plus a été signalé « ce fait remarquable que la population  
» des prisons qui, en 1856, s'élevait à 7,000 individus, est  
» descendue au chiffre de 4,000. (2) » Par quelle fatalité  
donc voit-on s'éterniser en France une situation déplorable  
à tous égards : un régime ou plutôt une absence de  
tout régime d'où naît une démoralisation sans limites  
comme sans remède ? Pourquoi tant d'hésitation et de ré-  
pugnance plus ou moins avouable ou avouée, à l'endroit  
de l'emprisonnement individuel tel qu'il se pratique avec  
tant de succès à deux pas de la frontière, c'est-à-dire  
avec le triple adoucissement quotidien du travail, de l'en-  
seignement scolaire et des secours de la religion et de  
la charité ? (3) Serait-ce donc que le système d'Au-  
burn ou les autres combinaisons analogues, après  
avoir été une illusion sous le mirage de laquelle l'or-  
dre, obtenu matériellement et seulement à la surface,  
apparut comme un retour au bien, ne seraient point  
condamnés à ne jamais aboutir qu'à la plus flagrante  
impuissance ? Le silence, pensait-on, entre des individus  
groupés pendant le travail ou leurs heures de récréa-  
tions, c'est encore une sorte d'isolement : c'est la cel-  
lule moins sa rigueur contre nature, moins les turpitu-

(1) Rapport sur les travaux du Congrès de Londres fait à la Commission d'enquête, par M. Bournat, p. 19. Analyse de la déposition de M. l'inspecteur J. Stevens.

(2) Ibid.

(3) Consulter notamment à ce sujet, la loi belge du 4 mars 1870, et les arrêtés royaux du 14 mars 1869, 29 avril 1870.

des personelles, moins les maladies, moins le désespoir, moins la folie qu'elle entraîne ! Utopie, on ne saurait trop haut le redire : utopie qui, chaque jour, se dissipe et s'expie par les progrès du récidivisme, c'est-à-dire par l'aggravation d'une plaie sociale de la dernière gravité. L'unique digue qui puisse désormais être, avec quelque efficacité, suscitée au torrent de démoralisation qui, de l'intérieur des maisons centrales et des prisons, déborde incessamment dans les villes et dans les campagnes sur les populations ouvrières plus accessibles encore que toutes les autres à ses croissants ravages, ne saurait donc être que l'adoption du régime cellulaire.

Il n'y a sans doute pas plus à se méprendre sur l'élévation de la dépense qui serait nécessitée par la reprise de la transformation brusquement arrêtée en 1853, que sur l'énormité des autres charges subies ou à subir par le pays. Ne peut-on point faire observer toutefois, que, d'une part, il ne s'agit de rien moins que d'une protection de la sécurité publique, et que, d'autre part, les sacrifices à faire ne laisseraient point de comporter une certaine atténuation ? En effet, avec la durée de la peine, décroîtraient nécessairement, dans une certaine mesure, et le mouvement de la population des établissements, et, par suite, les frais à faire pour approprier au nouveau régime les maisons où cette transformation serait possible. Ailleurs, l'abandon, par les Départements, de la nue-propiété des maisons à supprimer, procurerait, manifestement, au domaine de l'Etat, une valeur des plus importantes et de facile réalisation.

§ II.

**Patronage et surveillance.**

Sept questions, auxquelles il sera répondu sans division, ont été posées sous cette rubrique.

Beaucoup encore à faire dans l'intérêt des libérés âgés de moins de seize ans, tout à tenter quant aux autres : telle paraît, en somme, la situation. Il est de notoriété, en effet, que l'existence du plus grand nombre des commissions créées en exécution de la loi du 5 août 1850, est purement nominale, et que le fonctionnement du surplus demeure, presque partout, dépourvu d'efficacité comme d'énergie. En pareille matière, l'initiative privée ne serait-elle point à encourager officiellement toutes les fois que, collective ou individuelle, laïque ou religieuse, elle présenterait de sérieuses garanties de persévérance en même temps que de moralité ?

A l'endroit des libérés majeurs de seize ans, le patronage redouble de nécessité et de difficulté tout ensemble. Pour nombre d'entr'eux, c'est-à-dire pour la multitude des prévenus ou des condamnés à des peines de plus ou moins courte durée, qui n'ont pas été admis à travailler dans la prison, impossibilité absolue, faute de livrets ou de papiers, de se procurer à leur sortie un salaire quelconque. Sur l'heure se renouvèlent, avec et par la pénurie la plus absolue, le vagabondage et la mendicité, sinon le vol. Un passeport avec quelques secours de route vient-il à être délivré ? il porte un stigmate qui équivaut d'avance à l'exclusion de toute entrée ou rentrée dans un atelier sûr et honnête. En somme, quand vient à cesser la peine, nulle main tendue, nul effort tenté au seuil de la maison centrale

ou de la prison, à l'effet de prévenir, dans l'enivrement de la liberté récupérée, l'abus de ce bienfait, les compagnies perverses, la dissipation et l'orgie aujourd'hui, demain la détresse et la récidive du délit ou du crime.

Toutefois, à la différence du patronage à exercer vis-à-vis des libérés au-dessous de seize ans, celui dont il s'agirait pour les autres, ne saurait leur être imposé. Ici la condition première du secours semble devoir être qu'il soit réclamé, et la seconde qu'il soit mérité. Le règlement de toute société qui viendrait à se constituer et à être administrativement agréée et aidée dans le but indiqué, serait donc à afficher dans les établissements de sa circonscription. De plus cette société devrait pouvoir compter sur le concours tout au moins officieux des directeurs, des aumôniers, des économes de chaque maison, et, bien entendu, des commissions de surveillance, ainsi que sur la facilité de visiter les sujets les plus méritants.

Nul doute enfin qu'un système de libération conditionnelle et provisoire ne devint ici un élément de succès précieux à tous égards.

Après avoir humblement débuté, deux sociétés anglaises (1) fondées d'après les idées qui viennent d'être effleurées, ont obtenu en peu d'années, à Londres, les meilleurs résultats.

### § III ET DERNIER.

#### **Réformes législative.**

Ici se rencontrent neuf questions qui, sans être absolument hors de la compétence de la Société, ne sauraient,

(1) Revue des deux mondes, 1<sup>er</sup> février 1873 p. 537.

néanmoins, donner lieu de sa part, qu'à de très rapides observations.

La première consistera à rappeler qu'à l'exercice du droit de punir, nécessité sociale, s'associe, autre nécessité du même ordre, l'accomplissement du devoir de veiller à l'amendement du coupable. Cette vérité ne saurait assez préoccuper le législateur. Elle doit plus que jamais passer de la sphère de la spéculation, dans la sphère de la pratique, et devenir le flambeau à la clarté duquel serait enfin accomplie une réforme radicale dont, depuis longtemps, l'urgence n'est réellement plus à discuter.

Une seconde observation qui n'est, au surplus, que l'écho de l'opinion émise dès 1844, par la plupart des cours d'appel et notamment par la cour de Douai, c'est que la mise en œuvre du régime de l'emprisonnement individuel n'exige en rien un remaniement préalable de l'ensemble du droit pénal. Les modifications utiles ou nécessaires de ce droit, au point de vue de la transformation sollicitée, peuvent n'être que subséquentes. Seul, l'accroissement des crédits ou allocations budgétaires rentrerait indispensablement, quant à présent, dans le domaine de la puissance législative. Ce n'est point à dire, toutefois, qu'elle ne doive pas être appelée à décréter, sans retard sinon d'urgence, entre autres mesures : 1° la suppression de la mise en surveillance, régime qui suscite à l'action du patronage d'insurmontables obstacles ; 2° l'abréviation de la peine à subir d'après le système cellulaire ; 3° la transportation dans certains cas expressément spécifiés. De plus, cette peine, au lieu d'être encourue de plein droit comme aujourd'hui, et par complément d'un nombre déterminé d'années de travaux forcés, rentrerait dans le droit commun. Elle serait, à l'instar

de toute peine principale, judiciairement infligée en connaissance de cause, par décision individuelle et motivée.

En terminant, la Commission émet le vœu de voir clore enfin, sans retour, l'ère si regrettablement prolongée des variations de systèmes, des palliatifs et des essais. La Commission a la ferme espérance que l'enquête décrétée avec tant de sollicitude par l'Assemblée nationale, aboutira sans retard, avec le concours du Gouvernement, et dans le sens indiqué, à la présentation d'une loi de plus en plus indispensable et urgente. »

---

DÉLIBÉRATION.

Après une discussion à laquelle prennent part Messieurs le docteur Maugin et Maurice fils, qui, tous deux, insistent en les complétant, sur les indications concernant l'état de la prison de Douai, et la nécessité du patronage :

La Société approuve à l'unanimité le rapport, et décide qu'il en sera transmis copie à la commission d'enquête sur le régime des établissements pénitentiaires.



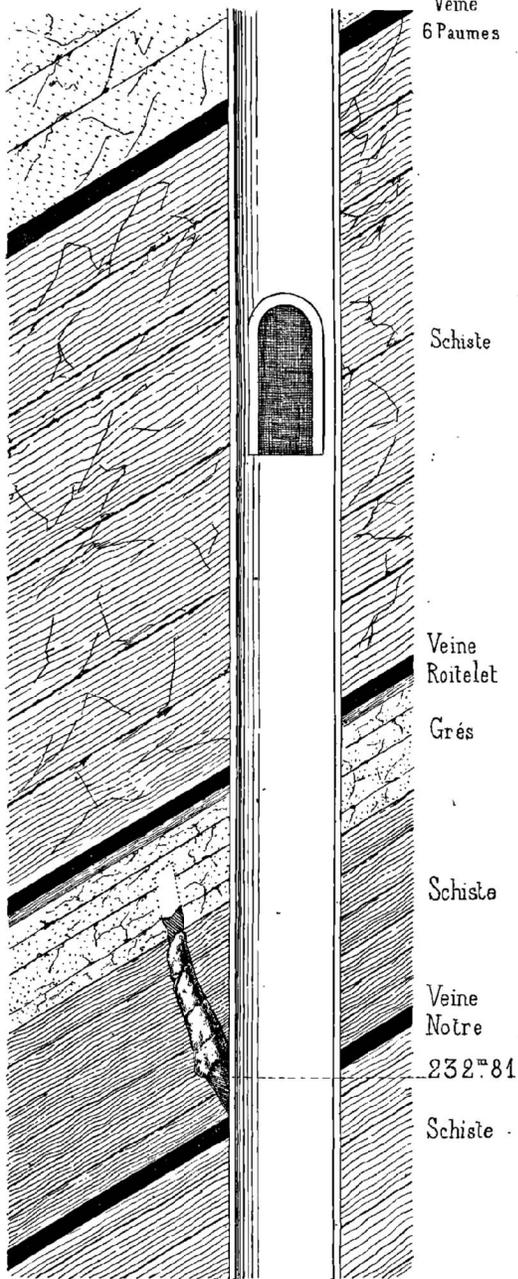


A

Sud

B

Nord



### MUSÉE DE DOUAI

A. Sigillaire découverte en mai 1836 dans la Fosse de la bleuse borne d'Anzin  
 B Coupe des Terrains

QUELQUES TRAITS  
DE  
L'HISTOIRE DU PÉTROLE

SON ORIGINE ET CELLE DE LA HOUILLE

Par M. FAREZ, Ingénieur civil.

---

S'il est des coupables dont la renommée sinistre est telle, qu'ils ne trouvent, pour défenseurs, que des avocats nommés d'office, l'accusé dont je viens en volontaire plaider ici la cause, et qui a nom pétrole, peut revendiquer à juste titre le premier rang de cette triste catégorie.

En est-il un autre qui ait à sa charge plus de méfaits de tous genres ?

Son nom reste cloué au pilori de l'histoire ; il est entre toutes les qualifications, la plus infamante pour les coupables mains qui promènèrent la torche incendiaire sur les monuments de Paris : et les journaux pensent faire œuvre méritoire et venger la société en rééditant chaque jour cet invariable cliché : *Encore un accident causé par le pétrole !* Ils s'étendent complaisamment sur le nombre des victimes, avec les détails les plus émouvants.

Chaque fois que l'on poussera les investigations jusqu'au fond des choses, on reconnaîtra toujours sauf les plus rares exceptions, que ce n'est pas à l'huile, qui seule doit porter le nom de pétrole, à ce liquide d'une densité de quatre-

vingt, ininflammable au-dessous de trente-huit degrés centigrades, qu'il faut imputer le plus grand nombre des accidents, mais bien à des essences, à des huiles minérales légères, inflammables à toutes températures, et du manie-ment le plus dangereux.

On ne le frappera jamais assez, a-t-il été dit dans une enquête relative au budget, on ne le frappera jamais assez pour tout le mal qu'il a fait.

Aussi l'a-t-on frappé, frappé de rechef, jusques et au-delà de sa valeur intrinsèque ; le mot de prohibition était sur bien des lèvres, mais les exigences financières ne permirent pas de s'arrêter à un parti si radical.

On se consola, en édictant à côté des lois fiscales, des règlements de police tellement rigoureux qu'il fût impos- sible de les mettre à exécution, et le pétrole survécut !

Quel est donc le secret de cette vitalité ?

Si nous faisons, Messieurs, un retour en arrière, nous reportant par la pensée aux débuts de la vapeur, des che- mins de fer, du gaz de la houille et de ces nombreuses découvertes qui ont fait de l'industrie ce que nous la voyons aujourd'hui, de combien d'attaques à leur origine, elles aussi, ne les verrions-nous pas l'objet ?

Quel produit plus dangereux que le gaz d'éclairage, dont le mélange en certaines proportions avec l'air atmosphé-rique, acquiert des propriétés explosives, et devient suscepti-ble de produire des effets mécaniques d'une force incalcu- lable ?

On a pourtant renchéri sur ses conditions d'emploi, en imaginant le gaz portatif, emmagasiné à des pressions con- sidérables.

Lorsque l'huile de pétrole d'éclairage est préparée avec tous les soins voulus, une allumette qu'on y plonge enflammée doit s'éteindre.

C'est là un mode excellent de contrôle à la portée de tous.

Cette huile ne cesse d'être complètement inoffensive, que par suite de mauvaise préparation ; elle présente seulement alors les propriétés que le gaz par sa nature même possède à l'état permanent.

Les accidents inhérents aux premiers essais, dans toute nouvelle industrie, forcément accompagnés d'incertitudes et de tâtonnements, mettent promptement sur la voie des précautions, des mesures à prendre, et à côté de quelque mal passager dû le plus souvent à l'inexpérience ou à l'incurie, on reconnaît un progrès immense, un progrès tel, que l'on peut à peine concevoir une nation qui en aurait repoussé le bénéfice.

Quel rôle a joué le pétrole au milieu de ces découvertes qui marqueront notre siècle d'une façon si brillante dans l'histoire des connaissances humaines ? Ce rôle peut devenir immense, il est modeste, encore, si nous nous bornons à regarder ce qui se passe autour de nous (ce que la France importe de pétrole, six à sept cent mille hectolitres, représente à peine annuellement dix jours de la production américaine).

Mais tout modeste que soit ce chiffre, il se traduit dans l'éclairage de notre pays par une économie annuelle de vingt à vingt-cinq millions, que sans les malheurs des temps, réaliserait entièrement la classe ouvrière ; car vous le savez, Messieurs, malgré les qualités de sa flamme, incolore et fixe, qu'aucune autre source lumineuse sauf la

lumière solaire ne réunit au même degré, le pétrole n'est pas un éclairage de luxe.

Et ces chiffres de vingt à vingt-cinq millions sur lesquels nous passons si facilement aujourd'hui, que le budget de la France se compte par milliards, n'en ont pas moins leur éloquence.

Ils représentent pour l'ouvrier qui travaille chaque jour six ou huit heures à la lumière artificielle, une économie de vingt à vingt-cinq centimes, et souvent du double pour l'éclairage d'une famille entière.

Exprimez ces chiffres en pain et autres matières alimentaires, vous aurez la représentation de la nourriture journalière d'un des membres de la famille, la lumière c'est le pain de l'ouvrier.

En Belgique où le pétrole n'est grévé d'aucun impôt, le litre valait à Anvers dans le courant de l'année 1874, dix-sept centimes et demi alors que l'huile de colza valait soixante-dix centimes pour un même volume donnant moins de lumière.

Dans son étude si consciencieuse de l'éclairage au point de vue économique, notre collègue M. Offret se résume ainsi :

« Si, pour une même quantité de lumière, on représente la dépense en huile de pétrole par 1 ; celle en huile de colza sera de 2,1 ; et celle du gaz variera suivant la forme du bec et du verre, entre 1,04 et 2,78.

Le travail de M. Offret date de six ans, sa base estimative de soixante centimes pour le litre de pétrole, serait trop élevée aujourd'hui, mais la relation est peu modifiée ; car le cours de l'huile de colza s'est abaissé aussi.

La présence de l'huile concurrente n'est pas étrangère à cet heureux effet, et la rigueur d'un hiver venant tout à coup détruire l'espoir d'une récolte n'amènera plus ces prix excessifs, plus que doubles de ceux actuels et qui faisaient peser la dépense d'éclairage d'une façon si lourde sur le travail.

Le pétrole, indépendamment de sa valeur comme produit éclairant, est encore un combustible de premier ordre, ses dérivés lourds, ont suivant Sainte Clair Deville un pouvoir calorifique de une fois et demie à deux fois celui de la houille.

Dans un grand nombre de localités de l'Amérique du Nord, par des dispositions nouvelles, on l'emploie aujourd'hui au chauffage.

La puissance calorifique du pétrole était un fait physique trop remarquable, pour qu'on n'avisât pas à en tirer des conséquences pratiques.

J'en signalerai une des plus importantes, en extrayant ce qui suit, d'un rapport de la commission de la marine américaine, chargée d'étudier la question :

« Dans les expériences qui ont eu lieu à bord d'un navire de la flotte des Etats-Unis, la flamme avait un volume tel, qu'elle remplissait dans toute leur étendue les tubes de la chaudière, et chauffait la cheminée au rouge, à plusieurs pieds au-dessus de sa base. »

Le temps nécessaire pour engendrer la vapeur d'eau à une atmosphère et demie a été pour l'huile de vingt-huit minutes, pour le charbon de soixante minutes.

Il n'a fallu que seize secondes pour l'extinction des feux en pleine activité.

Un steamer peut tenir la mer sous vapeur, trois fois autant de temps avec moins de travail et plus de commodité en employant l'huile, au lieu de charbon, ayant à bord un même poids de combustible.

Ces avantages sont immenses, et sont appelés sans aucun doute, à faire une révolution complète dans la génération de la vapeur.

Les Américains ont placé à la tête de la Commission l'ingénieur en chef de leur marine, et tout porte à croire que nous sommes à la veille d'une solution pratique.

L'espace épargné par l'usage de l'huile dans un des grands steamers transatlantiques et occupé par du fret aux taux actuels, donnerait un excédant de recettes de soixante dix-sept mille francs pour une seule traversée.

Le *Great Eastern*, ce miracle de l'architecture maritime, a reçu ses immenses proportions uniquement pour les besoins de la capacité nécessaire à ses soutes à charbon. Le problème, qu'il devait résoudre, était la construction d'un bateau à vapeur capable de se rendre sans escale d'Angleterre aux Indes. Le calcul a démontré que cette condition nécessitait un vaisseau de vingt-deux mille tonnes dont dix mille réservées à son approvisionnement de houille.

L'existence d'immenses dépôts de la nouvelle huile, non moins précieuse comme source de chaleur que comme source de lumière, se révèle à ce moment précis, où des esprits prévoyants interrogent d'un œil inquiet les réserves des gîtes houillers. A ce moment où un pays voisin, la Grande Bretagne, jetant un regard sur son passé, voit que son extraction a doublé dans les quinze dernières années, qu'en 1873 elle est sextuple de ce qu'elle était en 1831, et que si

une telle progression se maintient ses bassins seront épuisés avant la fin du siècle prochain.

Si les combustibles font défaut, on saura, dit-on, y suppléer, l'industrie ne sera pas vaincue dans une lutte de ce genre. On trouvera des sources encore inconnues aujourd'hui de ce calorique qui fera défaut.

L'électricité ouvrira des voies nouvelles, elle créera de la chaleur et de la lumière.

Non, Messieurs, l'électricité n'est qu'une forme particulière d'énergie de la matière, un agent de transformation; il en est d'elle comme des actions dynamiques, l'énergie musculaire en produisant de la chaleur ne donne que ce qu'elle a reçu.

Suivant la théorie dynamique adoptée aujourd'hui : chaleur, lumière, électricité, action chimique, puissance vitale, ne sont que des manifestations différentes de *l'énergie de la matière*, manifestations pouvant se transformer mutuellement l'une dans l'autre, aussi indestructibles que la matière même, mais non susceptibles de créer aucune force nouvelle. Et les rayons solaires, et l'attraction planétaire sont les seules sources d'où découle toute énergie.

Les végétaux ne développent, par la combustion, que la chaleur latente, que les rayons solaires leur ont fournie, en opérant la dissociation du carbone d'avec l'oxygène.

Et c'est à cet isolement même du carbone que les combustibles minéraux empruntent toute leur valeur.

L'oxygène est l'universel comburant, et la croute terrestre n'est comme on l'a dit avec raison qu'un amas de cendres.

La silice, les roches calcaires et magnésiennes, presque tous les métaux, y sont à l'état oxydé, c'est-à-dire brûlés.

L'eau des océans est aussi dans le même cas : vous vous rappelez le retentissement de la fabrication du gaz à l'eau. L'hydrogène en combustion produit beaucoup de chaleur, mais l'eau qui fournit cet hydrogène n'est autre que le résultat de la combustion à laquelle notre globe était livré avant que les océans fussent formés ; si bien que pour engendrer l'hydrogène, c'est-à-dire, le séparer de l'oxygène avec lequel il forme le liquide, il faut la même quantité de chaleur que celle qu'a nécessité dans l'origine la combustion des deux gaz.

La découverte de sources nouvelles de combustible, et de matières éclairantes, est donc un fait d'une immense importance et qui intéresse tous les peuples civilisés.

Dans le présent, d'ailleurs, un événement qui subleve le sol, de la production des matières oléagineuses, destinées à l'éclairage, et qui permet de reporter vers l'alimentation ce contingent de puissance productrice. ne doit-il pas être salué à l'égal d'un grand bienfait ?

Voilà, Messieurs, il faut en convenir, à côté de griefs souvent peu fondés, d'assez beaux titres à votre bienveillance, pour que vous écoutiez sans prévention, les quelques traits de l'histoire du pétrole que je me propose de vous retracer.

Si le pétrole est un nouveau venu parmi les produits propres à l'éclairage, son apparition remonte pourtant à une bien haute antiquité.

Les anciens Egyptiens connaissaient les huiles minérales, ils s'en servaient pour leurs embaumements, l'odeur s'en retrouve caractéristique dans les bandelettes de leurs momies. Ce sont les mêmes huiles dont parle Hérodote, et que fournissait l'île de Zante, l'une des Ioniennes.

Pline et Dioscoride mentionnent les sources huileuses d'Agrigente, en Sicile ; les habitants les utilisaient pour l'éclairage.

Dans le Céleste Empire, certains puits artésiens laissent couler depuis des siècles une huile inflammable, sans que le réservoir semble près de tarir.

Les temples du feu qui existent en Perse n'ont, eux aussi, d'autre aliment que des sources naturelles de pétrole. Les bords de l'Is, affluent de l'Euphrate, fournirent autrefois une huile minérale, et les murs de Ninive étaient cimentés avec un mortier asphaltique résidu de l'évaporation naturelle de cette huile.

Les feux de Bakou, sur les bords de la mer Caspienne, qui doivent leur combustibilité à des vapeurs de pétrole, brûlent depuis l'antiquité la plus reculée.

Le lac asphaltique a tiré son nom des mêmes circonstances naturelles, et la destruction de Sodôme et de Gomorrhe, qui dorment aujourd'hui sous ses eaux tranquilles, n'eût suivant certains savants, d'autre cause que l'inflammation d'une de ces sources abondantes qui vint tout à coup surgir du sol.

Nous savons tous que l'immense lac de Trinidad, à l'embouchure de l'Amazone, est formé de bitume, résidu que laisse, dans cette région voisine de l'Equateur, l'évaporation naturelle des huiles minérales.

Ce même phénomène se produit sur les bords de l'Atlantique, près du Cap Vert, et sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, près de Terre-Neuve.

Bien des fois, jusqu'à la découverte des sources d'huile

de l'Amérique du Nord, on tenta de faire servir à l'éclairage l'huile des sources connues, mais ce produit naturel répandait une odeur infecte, et comme il était chargé d'huiles très-volatiles, il exposait aux dangers d'explosion, d'incendie ; on dut y renoncer.

Le premier essai d'une distillation imparfaite date de 1694. A cette époque une patente fut accordée en Angleterre pour l'épuration des huiles minérales ; aucune suite industrielle n'y fut donnée.

C'est à Young, à la fois industriel et savant, que revient l'honneur d'avoir le premier retiré de ces produits naturels, un liquide d'une pureté suffisante pour pouvoir l'employer à l'éclairage.

En 1850 Young découvrit un gisement de pétrole dans la nouvelle Écosse ; il l'épura, en livra une certaine quantité au commerce, puis la source tarit.

C'est lui le premier qui distilla le Boghaed ; en une seule année il vendit près de trois cent mille hectolitres d'huile obtenue de ses distillations.

L'éveil donné, cette industrie se développa bientôt en Europe, les Boghaeds d'Écosse, les schistes de l'Autunois, l'Ozokérite des Karpathes fournirent au commerce d'importantes quantités d'huiles.

Le besoin de moyens d'éclairage, commodes et économiques, fit chercher une huile nouvelle dans la houille, mais celle-ci comme les huiles de schistes et de Boghaeds devait s'effacer devant l'immense supériorité de l'huile de pétrole.

Dès la découverte du nouveau monde, par les Espagnols, le pétrole y était connu.

Les sources les plus renommées étaient celles des bords

du lac Sénéca ; de là vient le nom d'huile de Sénéca donné au pétrole.

Les indigènes employaient le pétrole à des usages médicaux, et pendant de longues années, l'huile de Sénéca ne vécut que de sa réputation thérapeutique.

Alexandre de Humboldt signala dans l'Amérique du Nord l'existence de plusieurs sources de pétrole, qui, comme d'autres reconnues en Pensylvanie, en Virginie, au Canada, passèrent inaperçues.

En 1853, le docteur Brewer, qui jusque-là n'avait eu recours à l'huile de Sénéca que pour le traitement de ses malades, imagina de l'employer à l'éclairage, il y réussit.

Il forma une société au capital de un million six cent mille francs sur cette seule donnée ; mais le pétrole livré dans son état naturel ne trouvait aucun acheteur et la compagnie allait se dissoudre.

Un célèbre professeur de chimie, Sillimann, analysa le liquide extrait du puits de Cisterville ; ses propriétés lui parurent extrêmement précieuses pour l'éclairage, et sur sa recommandation, la compagnie se décida à continuer ses recherches.

Dès lors, elle purifia l'huile, en suivant la méthode anglaise pour les pétroles de Rangoun ; ainsi traitée, elle était excellente pour l'éclairage et trouva un bon débit.

De nouvelles recherches furent faites, et bientôt, on annonça que des sources nombreuses se rencontraient dans les pays du Nord.

En m'arrêtant peut-être un peu trop longuement sur cet historique, j'ai voulu faire ressortir ce fait saillant, que si le hasard a pu jouer un rôle dans ces découvertes, c'est

entièrement à la science, à la chimie moderne que revient l'honneur d'avoir doté l'humanité, d'une de ses plus grandes richesses, d'une matière égale au moins à la houille, et appelée comme elle, à exercer une influence fondamentale sur les progrès de l'industrie et du bien-être des nations.

C'est, en 1858 qu'eut lieu, dans l'Etat de Pensylvanie, le véritable coup de théâtre de la découverte des sources jaillissantes.

Le lieu où se passa cet événement mémorable, fut une vallée solitaire qu'arrose un petit affluent de l'Allegany, qui se nomme aujourd'hui l'*Oil Creek*.

Le colonel Drack faisait creuser dans cette vallée un puits artésien pour chercher une source d'eau salée. L'eau attendue ne vint pas, en revanche, le pétrole jaillit tout à coup avec une telle violence qu'il faillit noyer les six ouvriers employés à ce travail.

La source ne donnait pas moins de quatre mille litres de pétrole par jour.

Cette nouvelle se répand rapidement dans tous les Etats de l'union américaine, la *fièvre d'huile* s'empare de tous les esprits comme autrefois la *fièvre d'or*.

On se précipite sur tous les points où l'huile minérale a été signalée, on découvre successivement les nappes souterraines de l'Etat de l'Ohio, du Maryland, de la Virginie, du Tennessee et du Kentucky.

Plus de dix mille puits vont bientôt vomir ces prodigieuses quantités de pétrole, suffisantes pour alimenter les marchés du monde entier.

On sait aujourd'hui, qu'il existe un immense bassin souterrain d'huile, qui, partant du lac Erié, s'étend avec

un développement de plus de douze cents kilomètres, jusqu'aux états de la Floride.

Au Canada, c'est en 1862 que la sonde tomba sur la première source jaillissante.

L'histoire si récente encore de cette découverte, se relie d'une façon trop intime à celle des premiers pionniers, créateurs de cette industrie nouvelle, pour que vous ne me permettiez pas de la rappeler ici en quelques mots.

Dans un puits voisin de Victoria, un certain John Schaw avait concentré pendant des mois toutes ses espérances, le puits était profond, et le travail devenait de plus en plus pénible, John Schaw était à bout de ressources et de forces, il était ruiné, raillé par ses voisins, les poches vides, ses vêtements en lambeaux.

Ce qui reste de ses bottes abandonne ses pieds ; il lui en faudrait une paire neuve pour manœuvrer la sonde dans l'eau et la boue, il s'adresse craintif à la boutique la plus proche ; refus du cordonnier, il ne vend pas à crédit.

Demain, c'est le pain qui va manquer au pauvre pionnier... John Schaw, obligé d'abandonner son puits, donne un dernier coup de sonde... Un son liquide arrive à son oreille, bouillonnant et sifflant à la sortie de sa prison séculaire ; le courant remplit le tuyau qui déborde, comble le puits, remplit une bêche qui déborde aussi. Tous efforts pour contenir ce flot montant sont vains, il se jette comme une rivière dans le Black creek.

Le débit était de trois cent soixante litres par minute à 1 fr. 40 l'hectolitre, c'était sept mille deux cent cinquante-sept francs par jour. Le bruit du puits jaillissant se répandit comme l'éclair, et le soir, l'heureux millionnaire rece-

vait de tous ses voisins accourus des avalanches de félicitations. Le cordonnier n'y manqua pas avec ses offres empressées de service. John Schaw le repoussa accompagnant son refus, disent les journaux du temps, d'un mot énergique.....

Il est pénible qu'il faille ajouter qu'une année s'était à peine écoulée (4 avril 1863) que Schaw trouvait la mort dans ce même puits qui avait fait sa fortune.

A partir de ce moment, la production du pétrole prit un essor prodigieux : il y a quelques années elle se chiffrait déjà par quarante cinq mille quintaux par jour ; elle s'est accrue depuis dans une forte proportion.

Son abondance est telle que son prix aux sources pendant la période qui vient de s'écouler, a été inférieur au prix de revient de la houille sur le carreau de nos mines ; il est aujourd'hui de 1 fr. 65 cent. l'hectolitre.

N'était-ce pas justice, Messieurs, de placer le pétrole au premier rang parmi les découvertes utiles à l'humanité.

S'il reste encore quelques doutes dans vos esprits ils seront promptement dissipés par l'étude des gisements de la nouvelle huile, dont l'étendue et l'importance sont si considérables, ils le seraient mieux encore par l'examen que je ne puis qu'effleurer en passant, des besoins et des usages si nombreux auxquels répondent le pétrole et ses dérivés.

C'est l'éther de pétrole servant à dissoudre le caoutchouc, les gommes, les résines.

C'est l'essence de pétrole remplaçant l'alcool et l'essence de thérébentine dans la préparation des couleurs et des vernis.

C'est l'huile lourde à lubrifier employée au graissage des machines.

C'est le goudron et ses similaires qui concourent à la fabrication du gaz riche, à la conservation des bois.

C'est enfin la paraffine, cette matière première des bougies diaphanes.

Les assises terrestres dans lesquelles se trouvent les dépôts de pétrole sont beaucoup moins limitées que celles qui contiennent la houille.

Le pétrole se rencontre dans les terrains de la période houillère, mais il s'étend bien au-delà, aux formations plus anciennes comme aux plus récentes.

On le trouve dans le calcaire carbonifère, dans le terrain dévonien et jusqu'aux assises inférieures du terrain silurien, c'est-à-dire jusqu'à la limite des roches stratifiées les plus anciennes.

Au Kentucky, au Ténésé, le pétrole est fourni par les couches siluriennes inférieures.

Au Canada, il fait partie du dévonien inférieur.

C'est au dévonien supérieur qu'appartiennent les couches les plus productives de la Pensylvanie.

En Virginie, les principaux gisements appartiennent au terrain carbonifère supérieur.

Dans diverses zones de l'Amérique du Nord on trouve le pétrole dans les terrains secondaires.

Enfin dans la Californie et dans l'Europe ce sont des formations plus récentes encore, les terrains tertiaires qui le recèlent.

Le temps me manquerait ici, Messieurs, pour vous entre-

tenir des phases par lesquelles passa cette nouvelle industrie du pétrole, pour vous décrire les appareils qui concourent à son extraction, à son épuration.

Je ne dirai que quelques mots sur sa recherche.

Le pétrole se trouve dans l'intérieur de la terre à des profondeurs variant de vingt, à cent cinquante mètres.

Les terrains que l'on traverse le plus généralement pour arriver à le rencontrer se composent d'une argile compacte de couleur claire, qui paraît provenir de la décomposition des roches qui lui servent de base.

Au-dessous de cette argile vient le calcaire en bancs d'épaisseurs variables, alternant avec des couches de talc ou de sable.

La source se présente presque toujours dans des crevassees rapprochées de la verticale, en sorte que la recherche exige une grande mobilité d'installation.

On voit fréquemment un trou de sonde stérile, ou ne donnant qu'un dégagement de gaz, à quelques centaines de mètres d'un autre qui débite l'huile en grande abondance. Et proche encore de là, la sonde ne rencontre que de l'eau salée. La présence de celle-ci indique que l'outil perforateur a atteint le point inférieur de la fissure; le pétrole qui surnage l'eau salée, arrivera toujours après écoulement ou épuisement de cette dernière. Le trou de sonde qui amène le dégagement gazeux, au contraire, est négatif, mais il guide la recherche, la succession étant invariable, eau salée au fonds, huile dans la couche moyenne et gaz à la partie supérieure.

C'est à la pression souvent considérable de ce gaz sur la surface liquide que sont dues les sources jaillissantes de pétrole brut et d'eau salée.

On atteint la source d'huile minérale en perçant le sol d'après les procédés ordinaires de sondage réduits à leur plus simple expression.

Les puits peu profonds portent le nom de puits de *surface*, certains de ces puits donnent de l'huile à une profondeur de dix à quinze mètres.

Le système d'exploitation consiste simplement à faire à la pelle et à la pioche une excavation de petite section, que l'on creuse jusqu'à ce que la source d'huile minérale apparaisse; on boise les parois de cette excavation pour éviter les éboulements des terres supérieures; puis à l'aide d'un simple treuil établi sur le sol, on puise l'huile que l'on emmagasine dans des fosses creusées à cet effet.

Lorsque le pétrole se trouve à de plus grandes profondeurs, la recherche se fait au moyen de forages; des entrepreneurs en font spécialité.

L'instrument destiné à opérer le forage, est un trépan dont la section maxima est de dix centimètres, ce diamètre est la limite adoptée pour ces trous de sonde, dont plusieurs n'ont même que huit centimètres. Le trépan est simplement attaché par une forte corde qui s'enroule sur un treuil fixé solidement à la surface.

Cette corde passe sur une poulie placée à la partie supérieure d'une charpente analogue à nos chevalements de mines; ce chevalement porte le nom de *Derrick*. Il se compose de quatre madriers d'assez forte section formant un tronc de pyramide d'une hauteur de dix à douze mètres, la base qui repose sur le sol forme un cadre de un mètre carré, et la base supérieure un cadre d'un demi-mètre carré.

Le *Derrick* établi sur le point où doit se faire le son-

dage, on actionne le trépan, ce dernier agit en rodant les roches qu'il traverse ; à cet effet, on le visse sur des tiges en fer, dont la partie supérieure porte des oreilles dans lesquelles on engage un levier destiné à donner à tout l'appareil un mouvement de rotation. Lorsque le forage atteint la longueur de l'une des tiges de fer qui forment la partie rigide du système, on retire du puits tout l'appareil, à l'aide d'un treuil sur lequel s'enroule la corde qui soutient le trépan ; on ajoute une nouvelle tige de fer, on replonge l'outil dans le trou de sonde, et on recommence le rodage.

Tel est sommairement le procédé en usage aux États-Unis et au Canada pour percer les puits d'huile minérale ; on a pu ainsi traverser des couches de roches fort dures et arriver à des profondeurs de cent cinquante mètres.

Lorsque les terrains sont d'une nature friable, faciles à traverser et que l'on espère rencontrer l'huile à une profondeur peu considérable, l'appareil en usage se réduit au dispositif suivant :

L'outil qui doit entamer le sol est suspendu à une corde fixée à une poutre horizontale, oscillante et formant balancier, à l'une des extrémités s'attache une corde qui supporte un étrier à petite section dans lequel s'engage le pied du sondeur. C'est entre le point de suspension et l'étrier que se trouve attachée la corde qui supporte l'outil. On limite l'étendue des oscillations en attachant à l'autre extrémité du balancier une corde résistante, retenue par un poteau. Un contre-poids ramène le balancier à sa position horizontale quand le pied l'en a écarté.

Les choses ainsi installées, le manœuvre, le pied dans l'étrier, imprime au balancier un mouvement de va et vient

qui se transmet à l'outil et lui permet de désagréger la roche, en la battant à chaque oscillation.

Au bout d'un temps plus ou moins long, il faut retirer les parties désagrégées qui remplissent le fond du trou. On remplace alors le trépan par un outil auquel on a donné le nom de curette. C'est un cylindre creux fermé à sa partie inférieure par une soupape qui s'ouvre de dehors en dedans.

Le manœuvre en faisant mouvoir le balancier, force la curette à frapper sur le fond du trou de sonde, les débris accumulés, dilués dans l'eau, soulèvent la soupape du cylindre creux dans lequel ils s'introduisent.

On est arrivé avec ce système tout primitif à creuser un grand nombre de puits, sans dépense considérable.

Ce dernier appareil suffit aux sondages dont la profondeur n'excède pas cent mètres.

Les roches argileuses et les parties meubles des terrains supérieurs laisseraient évidemment se produire une déperdition considérable d'huile minérale, si l'on n'avait soin d'employer des moyens spéciaux pour prévenir les infiltrations.

On a recours au tubage.

On employait primitivement des tubes en bois de deux à trois centimètres d'épaisseur, qui à côté de l'avantage d'un prix moindre, avaient l'inconvénient de diminuer, dans une forte proportion, le diamètre intérieur du puits. Aussi leur préfère-t-on aujourd'hui les tubes métalliques en tôle de fer, de un à deux millimètres d'épaisseur.

Le sondeur qui, dans les premiers temps était assez heureux pour rencontrer une nappe jaillissante perdait sou-

vent d'énormes quantités d'huiles, sans pouvoir se rendre maître des masses fluides qui s'élançaient des puits.

Et parfois l'inflammation de ces flots d'huile de pétrole qui s'écoulaient de toutes parts, a occasionné des pertes considérables.

M. Gauldrée Boileau, ingénieur des mines, consul de France au Canada, indique le procédé dont on fait usage aujourd'hui pour modérer le débit trop considérable de l'huile minérale, en rapportant dans les termes suivants la façon dont opérèrent MM. Piéro et Grovier dans un puits d'environ quatre-vingt-dix mètres terminé le 14 avril 1863.

« Lorsque l'huile a jailli pour la première fois de ce » puits, la colonne liquide s'élevait à une hauteur d'une » vingtaine de pieds au-dessus de l'orifice ; et elle coulait » à raison d'au moins cinq mille barils par jour. Pour » arrêter le débordement du pétrole, on a bouché le trou » par lequel il s'effectuait au moyen d'un sac rempli de » graines de lin au travers duquel on fit passer un tuyau » de moindre diamètre que celui de l'orifice du puits. » Comme la graine de lin se gonfle beaucoup au contact de » l'huile, elle forme une cloison hermétique. On ferma le » second tuyau avec un nouveau sac dans lequel on intro- » duisit un deuxième tuyau plus petit que le premier, et, » répétant plusieurs fois cette opération, on amena le pé- » trole dans un tuyau qui n'avait plus qu'un pouce de » diamètre ; et l'on put dès lors en contrôler l'écoulement » au moyen d'un simple robinet. C'est un procédé d'une » exécution facile qui a parfaitement réussi et qui est main- » tenant employé sur toutes les exploitations. »

Les combustibles minéraux jouent un rôle trop important dans la vie des peuples pour que les théories, qui ont été

émises sur leur formation, n'aient pas de tout temps attiré vivement l'attention.

Je jetterai d'autant plus volontiers un coup d'œil sur cette question qu'elle ne me paraît pas rigoureusement résolue, et qu'elle s'impose encore aux études.

Dans presque toutes les localités où le pétrole s'est rencontré, il était accompagné d'eau salée et de gaz hydrogène carboné ; de là, une première opinion basée sur ce fait constaté par Dumas et Bunsen, bien connu d'ailleurs, que le sel gemme contient de l'hydrogène carboné à l'état comprimé.

Ce sel dissous par les eaux souterraines, le gaz est mis en liberté, il se décompose en deux parties dont l'une se dégage, tandis que l'autre se condense, par suite de la forte compression qu'il éprouve, et s'écoule sous forme de naphte.

On admet dans cette hypothèse que le gaz des marais s'est transformé en des hydrocarbures,  $C^6$ ,  $H^{14}$ ,  $C^7$   $H^{16}$ , qui constituent un élément important des parties volatiles du pétrole, et de produits donnant naissance à la paraffine dont la composition est comprise entre les termes  $C^{20}$ ,  $H^{42}$  et  $C^{27}$ ,  $H^{56}$ . Telle est cette première théorie.

Une seconde est émise par Berthelot.

Suivant ce chimiste, le pétrole se forme dans l'intérieur de la terre aux dépens de l'acide carbonique et des métaux alcalins qui donnent naissance à des acétylures, lesquels, en présence de la vapeur d'eau, produisent l'acétylène, et de là le pétrole et ses dérivés goudronneux.

Suivant les termes d'un rapport du *Geological Survey of Canada* envoyé à l'Exposition de Londres de 1862, les faits observés jusqu'ici dans les États-Unis et le Canada, relati-

vement aux sources de pétrole semblent prouver que les fissures naturelles qui contiennent l'huile se rencontrent plus fréquemment dans un calcaire d'origine marine ne contenant d'autres restes organiques que ceux d'animaux marins, ce qui conduit à conclure que ces hydrocarbures proviennent de la décomposition d'un grand nombre de ces animaux gélatineux et peut-être même des plantes dont les restes ont disparu.

Les hypothèses n'ont pas manqué, j'en pourrais citer d'autres encore, j'arrive à celle plus généralement adoptée aujourd'hui, qui déclare le pétrole comme la houille d'origine végétale.

Vous seriez en droit, Messieurs, de vous étonner qu'en face d'une théorie devenue classique, et professée partout, je vienne avec une profonde conviction formuler des doutes sur son bien fondé, si je ne m'empressais de vous dire que ces doutes étaient partagés par notre collègue M. Évrard si familier aux questions de mines, et que des savants fort appréciés hésitent aussi à se rallier aux idées générales, j'ai cité Berthelot, ce nom me suffit.

Est-ce la nature combustible de la houille qui fait penser qu'elle dût passer d'abord par l'organisme végétal ce grand réducteur du carbone ?

Ce sont les mêmes propriétés apparentes qui feraient attribuer à la décomposition lente des matières animales et végétales, les combinaisons que l'on rencontre dans le pétrole et les gaz qui l'accompagnent.

La présence des végétaux dans le terrain houiller est l'argument le plus en faveur.

Mais dans ce système qui attribue aux végétaux la for-

mation de la houille, quel temps ne faudrait-il pas pour accumuler ces superpositions qui, sans sortir de la France, atteignent avec les morts terrains, plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, et parfois jusqu'à quatre-vingts mètres en charbon pur ?

Un taillis de vingt-cinq années exprimé en houille, donnerait une couche de deux millimètres environ sur la surface qu'il couvre, soit deux millions d'années pour une formation de quatre-vingts mètres.

On ne s'arrête plus, je le sais, en géologie, aux questions de temps ; on dit d'ailleurs que la végétation a dû être d'une exubérance que rien ne rappelle de nos jours.

Ne prenons que le dixième du nombre cité, ne faudrait-il pas encore, que pendant deux cent mille années, aucun bouleversement n'ait troublé l'économie des bassins houillers et permis la grande régularité de leurs dépôts ?

Pourquoi, sinon pour les besoins de cette cause, admettre cette immense durée de calme, alors que les périodes géologiques qui précèdent comme celles qui suivent, accusent ces séries non interrompues de bouleversements qui ont pris naissance dès le jour de la consolidation de la croûte terrestre ?

Si je m'arrêtais à cette puissance même de la végétation, si souvent invoquée, et qui s'appuie plus particulièrement sur la richesse en acide carbonique de l'air ambiant à ces époques reculées, je me poserais cette question :

Était-ce bien sous forme d'acide carbonique que se trouvait tout le carbone réparti à la surface de notre planète ? Si en effet on admet que le carbone des bassins houillers et des gites d'huiles minérales a appartenu à l'atmosphère

sous la forme d'acide carbonique, forme sous laquelle nous sommes en voie de le lui restituer, et si la limitation de ces gîtes de combustibles peut donner au calcul une proportion d'acide carbonique encore admissible pour la composition de l'air atmosphérique, que deviendra cette proportion, lorsqu'on appliquera ce même calcul à un autre réceptacle d'acide carbonique, dont l'élément gazeux, aurait, lui aussi, fait partie de l'atmosphère ? je veux parler des puissantes couches crétacées des terrains supérieurs au calcaire carbonifère.

Vous en connaissez la puissance ; imaginez au point du sol où nous nous trouvons, un prisme vertical d'un décimètre carré de section, s'enfonçant dans les terrains jusqu'à la formation houillère ; calculez le nombre des équivalents d'acide carbonique englobés dans ce prisme, rendez-les par la pensée à la forme gazeuse, vous aurez en acide carbonique pur, un nouveau prisme aérien, prolongement du premier dont la hauteur se traduira par un nombre de kilomètres, assez peu rassurant pour la faune, et même pour la flore de l'époque précitée.

Aucun argument sérieux ne peut donc être puisé à des hypothèses de ce genre.

Où d'ailleurs retrouve-t-on dans le terrain houiller, la trace de ces volumineux échantillons du règne végétal, atteignant même les proportions de ceux qui de nos jours, couvrent certaines régions tropicales ?

Où la trace d'une accumulation qui soit l'équivalente de celles des dernières périodes qui ont vu se former les dépôts de lignites et de tourbes ?

Rien de semblable à ces amas des terrains sédimentaires, dans lesquels à la Louisiane, une succession de couches de

cyprès enfouis, et que Dowler a étudiés, lui a accusé par la détermination de l'âge et de l'ordre de superposition, une production qu'il évalue à cinquante-sept mille années.

Là encore à un autre point de vue, pas d'acheminement vers la forme charbonneuse ou pétrolifère.

Cette transformation, il est vrai, on veut l'avoir saisie sur le fait dans les empreintes du terrain houiller, recouvertes d'une mince couche de houille spéculaire.

Ne faudrait-il pas y voir, au contraire, la trace d'un bitume filtré ou condensé, qui est venu par des interstices nombreux se loger dans la cavité, qu'occupait le squelette détruit des végétaux dont les roches nous ont conservé l'empreinte.

Dans les troncs pétrifiés, la matière minérale qui s'est substituée au ligneux, n'adhère pas toujours aux roches encaissantes, elle en a souvent été détachée par le retrait ; c'est dans le vide produit qu'est venu se former le dépôt.

On est d'autant plus autorisé à penser que les choses se passèrent ainsi, qu'au lieu d'une couche charbonneuse, c'est parfois une mince couche minérale qui forme le revêtement de certaines empreintes.

M. Boulanger a analysé l'un de ces revêtements dont la matière est le fer carbonaté spathique. Il se trouve dans la collection minéralogique du musée de Douai.

Les pénétrations sont très fréquentes au voisinage des couches de houille ; elles remplissent non-seulement les empreintes, mais encore les fissures et les interstices mêmes des surfaces de glissement, tandis que lorsque les schistes

sont moins voisins des couches, moins pénétrés de charbon les empreintes mêmes sont dépourvues de tout dépôt.

Si la pellicule charbonneuse était le produit de la transformation du végétal, ne devrait-elle pas être proportionnelle au volume de ce dernier. Il arrive au contraire qu'elle est de même importance pour les organes les plus délicats que pour les troncs les plus volumineux.

Nous invoquerons encore les squelettes fossiles d'arbres traversant plusieurs strates du terrain houiller et dont nous avons à Douai un si beau spécimen dans la sigillaire provenant de la fosse de la Bleuse-Borne d'Anzin, qui est à l'entrée de notre Musée. N'y a-t-il pas là un témoignage accusant dans la formation des dépôts houillers, une activité bien plus grande que celle que comporterait une origine végétale. Notre sigillaire au tissu altérable a en effet conservé sa forme pendant que se déposaient cinq strates du terrain houiller, formant un atterrissement de trois mètres de hauteur. Elle a bien été saisie, sur place, dans sa position verticale ; l'empatement de sa racine dans la couche schisteuse et la direction du fût, normale au plan de stratification, l'indiquent surabondamment.

Comment établir une concordance entre des faits de ce genre et les observations de Dawson confirmées par tant d'auteurs, tendant à prouver que la formation de la houille a dû être fort lente, puisqu'elle a pour mesure l'activité végétale, et qu'à en juger par les cercles de croissance des conifères, par la structure des sigillariées et des calamites, on reste au-dessous de la vérité, en admettant qu'une couche de houille pure de 30 centimètres d'épaisseur résulte de la végétation sur place d'une quarantaine de générations de

sigillariées, de forêts ou de jungles qui se sont continuées pendant plusieurs siècles.

Dans un autre ordre d'observations :

Les empreintes sont très rares dans la houille même.

Et un fait qui a été remarqué de tous les mineurs, c'est que l'on rencontre, dans la formation carbonifère, de petits amas de poussière de charbon de bois, d'un toucher caractéristique, qui noircit les doigts et y adhère, poussière que personnellement j'ai maintes fois constaté sur place. On trouve parfois aussi des morceaux de houille dans lesquels sont incrustés des fragments de charbon de bois.

Comment ce charbon de bois s'est-il conservé au milieu de la houille avec les caractères que nous lui connaissons ? Pourquoi n'a-t-il pas participé à la transformation en charbon de terre, à l'aspect lithoïde à la cassure conchoïdale ? c'est, dirions-nous volontiers, que cette transformation n'était pas possible. C'est que, contrairement au coke de la houille, celui des lignites, des tourbes et des végétaux est terne et toujours pulvérulent, à moins qu'il ne conserve la forme du végétal.

Pour la houille il y a, à la vérité, une connexité parfaite entre sa présence et celle de cette flore particulière à laquelle on a donné le nom de flore houillère.

Ce lien, qui rattache les deux grands phénomènes, permettra peut-être un jour d'éclairer la question d'une lumière nouvelle.

Le dépôt de la houille est, en effet, lié à celui des couches schisteuses encaissantes, et, comme elles, il n'est que le résultat de phénomènes sédimentaires. La stratigraphie du terrain houiller en est une preuve irrécusable.

Mais pour le pétrole dont le gisement s'étend à des étages géologiques si nombreux, on ne peut plus en expliquer la formation, en invoquant ce berceau originel si séduisant et qui accompagne invariablement les périodes carbonifères ; ce lien manque pour rattacher la production du pétrole à une même cause première que celle de la houille.

On a cherché la possibilité d'une voie transitoire :

Les effets de la chaleur centrale, agissant dit-on sur des amas de débris organiques, en ont opéré la distillation, et sous l'énorme pression des strates superposées, il y a eu condensation des produits distillés, dans les assises terrestres où se rencontre l'huile de pétrole.

Cette théorie pêche par la base, le pétrole brut ne saurait être un produit de distillation. La paraffine qui n'y préexiste que sous forme amorphe, donnerait si elle était distillée naissance aux paillettes cristallines que le froid déposerait dans le liquide naturel.

Dans l'ordre des faits chimiques, n'avons-nous pas aussi de puissants arguments en faveur de notre opinion, dans la composition si différente des cendres de la houille et de celles des végétaux.

Que sont en effet devenues toutes ces matières salines, ces richesses qui feraient du résidu de la combustion de la houille ; au lieu d'une scorie stérile, une matière si précieuse pour la fertilisation du sol.

On croit ce fait suffisamment expliqué en disant que les végétaux qui ont fourni la houille, surnageaient une nappe d'eau, qu'ils ont dû être lavés, qu'ils ont subi une macération qui les a débarrassés de leurs sels constitutifs.

Si cette hypothèse peut se vérifier pour des végétations

herbacées en décomposition dans l'eau, telle que celle qui donne naissance à la tourbe ; s'appliquerait-elle à la matière incrustante du ligneux des grands végétaux ?

Il serait fort intéressant en ce cas d'expliquer comment la pellicule charbonneuse des empreintes, elle qui a dû échapper aux lavages soit d'une pureté si absolue.

Il faudrait dès lors aussi abandonner la pensée que c'est une végétation arborée qui a donné naissance à la houille, renoncer à l'idée que la flore houillère elle-même ait pu y participer, et demander avec Burat le secret de cette formation, à une végétation herbacée et feutraute répartie sur une surface liquide.

La nouvelle supposition devenait d'ailleurs nécessaire pour expliquer, (quoique bien imparfaitement), la grande régularité d'épaisseur des couches de houille.

Cette uniformité sur des étendues considérables, qui paraît être le résultat si naturel du dépôt d'une substance bitumineuse répartie uniformément à la surface de l'eau, à la façon de ce qui se passe sur le lac asphaltique, reste toujours un problème dans les théories qui admettent l'intervention de radeaux formés de végétaux aux proportions gigantesques.

Enfin, si les végétaux ont donné naissance à la houille, que sont devenus sous cette nouvelle forme, les produits pyroligneux qui passent dans la distillation du bois et qui conservent si bien leurs caractères dans les lignites les plus terreux.

La distillation de la houille ne donne-t-elle pas des composés tout différents, comme ces derniers diffèrent aussi des huiles et essences de pétrole.

Pourquoi la paraffine qui fait partie intégrante des végétaux, des tourbes et des lignites, et qui ne passe à la distillation qu'aux températures les plus élevées, ne se retrouve-t-elle pas dans la houille ?

A quelle cause attribuer dans cette dernière la présence de la naphthaline ?

Nous savons à la vérité combien va loin aujourd'hui la chimie synthétique, et que cette naphthaline peut se reproduire de toutes pièces dans les laboratoires, comme aussi on passe pour ainsi dire à volonté d'une série de carbures d'hydrogène à une autre.

Mais rappelons-nous en même temps quelles sont les conditions à remplir, les agents souvent puissants à mettre en œuvre pour obtenir ces résultats.

La nature a-t-elle pu réaliser ces conditions, les réaliser sur tous les points du globe, dans des milieux thermiques et géognostiques partout si variables, si différents :

Où sont les termes intermédiaires qui permettraient de saisir l'action transformatrice sur le fait ?

La barrière n'est-elle pas au contraire tranchée, radicale, entre les lignites terreux inférieurs, fournissant à la distillation, comme le bois et la tourbe, l'acide pyroli-gneux, l'acide acétique et la paraffine, d'avec les houilles maigres supérieures donnant des produits si différents.

Les travaux de mines, si nombreux aujourd'hui, montrent, pour la houille comme pour le pétrole, que les dépôts n'en sont pas des faits isolés. J'ai dit l'étendue du bassin des États-Unis ; sur huit États de l'Union américaine, d'une superficie de quatre-vingt-treize millions d'hectares, le sous-sol de dix-sept millions d'hectares contient du pétrole.

Et si nous revenons à notre région même, notre bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, partant d'Aix-la-Chapelle ne se relie-t-il pas (comme l'établissent des travaux récents qui ont jeté une si vive lumière sur la question), à ceux de l'Angleterre et de l'Irlande, et ce dépôt si considérable déjà, est-il lui-même autre qu'une minime fraction d'une formation plus étendue dont la plus grande partie au sud n'a laissé que des traces, et a été enlevée par l'action érosive des eaux à la suite des grands bouleversements qui ont suivi la période houillère.

Les autres bassins de la France ont aussi ces nombreux points d'attache dont l'ensemble révèle, pour la formation houillère, une étendue qui rappelle celle si considérable des gisements du pétrole, étendue qui éloigne la pensée de causes premières locales d'un effet borné et porte à rattacher la présence de l'un et l'autre des deux combustibles à des actions plus générales.

La science dira peut-être un jour comment l'énorme quantité de carbone que la chaleur centrale maintenait à l'état gazeux sous des formes diverses, a pu concourir directement à ces formations sans passer par l'organisme végétal.

Je n'ai pas la pensée d'introduire ici une théorie nouvelle, je vous ai exposé mes doutes, s'ils vous ont paru fondés, vous apprécierez qu'ils sont mieux que des théories préconçues, un acheminement vers la vérité.

Fort heureusement, Messieurs, il en est du pétrole comme de la houille, l'avenir du nouveau produit ne dépend en rien de son origine; ses parchemins, ce sont les services qu'il a rendus, et ceux plus grands qu'il rendra à l'humanité.

Laissons donc avec confiance à la science et au temps le

soin de combler une lacune qui, jusqu'au jour de la solution, restera un champ clos où s'exerceront encore bien des chercheurs.

Je ne m'arrêterai pas ici de cette étude sommaire sans vous rappeler, Messieurs, combien est encore proche de nous cette année de 1859 date des premiers travaux sérieux; nous ignorions alors jusqu'au nom de la nouvelle huile d'éclairage.

Mais le pionnier américain s'était mis à l'œuvre avec sa devise : *Oil hell or China*, l'huile, l'enfer ou la Chine qui est aux antipodes.

Deux années s'étaient à peine écoulées qu'à New-York on comptait déjà trois cent dix-sept sociétés avec un capital effectif de plus de un milliard, c'est-à-dire plus considérable que celui de toutes nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais réunies.

Et comme d'un coup de baguette, allait surgir cette immense installation, ces conduites en fonte sur des parcours de soixante kilomètres, amenant l'huile brute de la source à la raffinerie, et alimentant des alembics circulaires de sept mille cinq cents hectolitres de contenance chauffés sur le pourtour par dix-sept foyers à la fois.

On allait voir, à douze années de distance, ces grandioses installations d'usines, telles que celle de Siverlyville, produisant chaque jour deux mille barils de pétrole.

C'est ainsi que l'Amérique du Nord est arrivée à jeter annuellement à la consommation plus de seize millions de quintaux d'une huile incolore éclairante, et une quantité proportionnelle de produits secondaires, joignant aux qualités les plus utiles, ce pouvoir calorifique si rassurant pour l'avenir.

Et pour loger cette énorme masse liquide, le Yankée, avec ses engins mécaniques mus par la vapeur, a pénétré au centre des forêts vierges et débité ces chênes séculaires, sans nœuds, aux mailles brillantes, dignes de la sculpture, pour en faire le futailage si régulier, si parfait que nous retrouvons à chaque pas.

Voilà, Messieurs, ce que les Etats-Unis ont fait en quinze années au nombre desquelles il faut compter celles de leur terrible guerre.

C'est vous dire comment se relève un vaillant pays qui a pu secouer le fardeau d'un écrasant budget militaire, et qui sait grouper ses forces vives pour marcher d'un pas rapide et souvent audacieux à la solution des grands problèmes économiques.





QUELQUES MOTS  
SUR LA  
**PHILOSOPHIE PYTHAGORICIENNE,**

Par M. MONTÉE, Docteur ès-lettres,  
*Membre résidant.*

---

Parmi les grands hommes de l'antiquité, il n'en est pas dont le nom soit demeuré entouré d'une plus grande célébrité et dont l'existence et les doctrines nous soient moins exactement connues que celles de Pythagore. Il n'en est pourtant pas dont l'influence se soit fait plus profondément sentir, non-seulement sur les principaux systèmes philosophiques de l'antiquité, mais encore sur la philosophie des époques postérieures. Le pythagorisme, à son origine, est plus qu'une philosophie, c'est une secte ; et à mesure que les ténèbres s'accroissent autour de lui et que les obscurités qui l'environnent rendent plus difficile l'intelligence de la doctrine, il n'en conserve pas moins, à la faveur de traditions vivaces, une autorité considérable et un prestige sans égal.

Sans doute il nous est bien difficile aujourd'hui de songer à voir se relever devant nous tout l'édifice de cette philosophie qui embrassait, pour ainsi dire, toutes les sciences, et à reconstruire dans leur ensemble les doctrines pytha-

goriennes, pour leur restituer à coup sûr leur véritable caractère. Cet immense travail a cependant été tenté, il y a quelques années, avec un succès presque étonnant, sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques. Nous n'avons point ici la prétention de refaire en aucune de ses parties un travail si considérable, et qui peut être regardé comme définitif : nous n'avons en ce moment qu'un but plus en rapport avec notre faiblesse et avec la difficulté du sujet, en nous proposant d'examiner rapidement les principes essentiels qui sont l'âme de cette grande philosophie.

Une étude complète du pythagorisme devrait nécessairement comprendre l'examen critique des traditions et même des récits fabuleux que l'antiquité nous a laissés sur la personne et les doctrines de Pythagore. Peut-être y découvrirait-on en effet, sous les voiles et les erreurs de la légende, quelques-uns des caractères véritables que l'étude que nous poursuivons en ce moment a surtout pour objet de mettre en lumière ; mais nous devons nécessairement nous contenter de remarquer ici, selon l'observation judicieuse de l'un des meilleurs historiens de la philosophie ancienne (1), que toutes ces fables ne peuvent avoir eu un seul homme pour objet, qu'autant que ceux qui l'entouraient de plus près lui avaient attribué avec la Divinité des rapports plus étroits que ceux des autres hommes. Nous ne nous demanderons même point s'il est vrai que Pythagore a dû toute sa science à l'Orient, et nous ne chercherons pas à retrouver ici le cours de ses voyages et de ses relations avec les prê-

(1) Ritter, *Histoire de la Philosophie ancienne*, traduction de M. Tissot, t. I, p. 291.

tres égyptiens, avec lesquels ses rapports sont incontestables.

Qu'il soit ou non équitable d'arriver à le considérer comme l'auteur de sa philosophie, c'est le caractère général de cette philosophie que nous nous proposons d'examiner brièvement ici. Nous ne prétendons pas d'ailleurs nous montrer plus téméraire qu'Aristote, en cherchant vainement à séparer les doctrines de Pythagore de celles de ses premiers sectateurs : Aristote, on le sait, ne parle jamais que des opinions des Pythagoriciens. Nous n'avons point oublié non plus cette observation de Meiners, que la question de savoir dans quel temps vécut Pythagore est dans la chronologie des Grecs ce qu'est dans l'histoire de la philosophie de ce peuple l'histoire de la doctrine de ce philosophe (1).

Mais, tout en avouant volontiers que nous connaissons moins les commencements de la philosophie pythagoricienne que ses derniers résultats, nous croyons cependant légitime de chercher à réduire à quelques principes dogmatiques invariables les théories de l'école de Pythagore et d'affirmer que, quels que soient les changements et les progrès qui se soient manifestés dans la doctrine, elle a conservé toujours intactes les données principales qui lui servaient de fondement. Nulle école n'a tenu à la pureté de sa doctrine avec plus de vivacité et d'énergie que l'école pythagoricienne, et les traces de cette fidélité, nous allions dire de cette orthodoxie scrupuleuse, se retrouvent partout dans son histoire.

Nous ne saurions tirer une conclusion opposée à cette

(1) Meiners, *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, trad. de Laveaux, Paris, an VII, t. II, p. 4.

opinion de l'existence d'une doctrine unique, même de ce passage du premier livre de la *Métaphysique* (1), où Aristote énumère les principes divers qui régissent le monde en les rapportant à différents philosophes de la même école. Si en effet certains Pythagoriciens ont, — et l'on n'en saurait douter, — admis un nombre de principes plus considérable que d'autres philosophes qui les avaient précédés, et s'ils ont tenté d'exprimer l'ordre des choses en donnant plus d'extension à des causes que leurs précurseurs n'en avaient pas moins indiquées et reconnues, on n'est pas en droit pour cela d'admettre dans l'école des différences essentielles et parfaitement caractérisées: des développements et des modifications dans un sens conforme aux traditions primitives, dont ils sont la suite et l'éclaircissement, ne constitueront jamais une antinomie et une opposition qui puisse faire ranger ceux qui les professent dans un camp particulier et sous une bannière nouvelle.

Le caractère principal et en quelque sorte nécessaire de la philosophie pythagoricienne est évidemment un caractère mathématique, en opposition naturelle avec les principes de l'école ionienne qui, se rapportant au seul témoignage des sens, avait borné ses recherches aux objets matériels et n'avait su voir dans l'univers que la matière, dont elle divinisait les éléments. Les principes mathématiques sont, aux yeux des pythagoriciens, les principes de tous les êtres (2). Ce qui ressort des renseignements les plus certains et des données les plus positives, ce qu'établissent jusqu'à l'évidence les textes qui nous ont été conservés, c'est cette tendance des pythagoriciens à ne plus considérer

(1) Aristote, *Métaphysique*, I, 5.

(2) Aristote, *Métaphysique*, I, 5.

que les conceptions mathématiques des choses et à absorber les objets eux-mêmes dans l'idée qu'ils s'en font. Tandis que les plus anciens philosophes considéraient comme deux choses distinctes et parfaitement séparées les principes matériels et les qualités qu'ils y admettaient, les pythagoriciens confondent le sujet et son attribut, et en font une seule et même chose. Le langage d'Aristote est formel sur ce point et parfaitement d'accord avec tout ce que nous savons de leur doctrine : « Le fini, l'infini et l'unité ne sont pas, suivant eux, des natures à part, comme le sont le feu et la terre ou tout élément analogue ; mais l'infini en soi et l'unité en soi sont la substance même des choses auxquelles on attribue l'unité et l'infinité ; et, par conséquent, le nombre est la substance de toutes choses (1). »

Les idées de nombre paraissent également aux pythagoriciens la règle la plus sûre de la connaissance (2). C'est à la lumière de ces idées qu'ils expliquent l'univers tout entier et qu'ils prétendent rendre compte de tout ce qui existe. Nous ne voulons pas absolument dire par là que l'objet de la science soit vraiment différent pour les pythagoriciens et pour les philosophes qui les avaient précédés ; mais la façon d'envisager les objets n'est plus la même, et cet appel aux principes rationnels pour expliquer les choses sensibles elles-mêmes était le signal d'une révolution considérable et ouvrait une voie nouvelle à la philosophie. Les plus belles théories de Platon, que la doctrine pythagoricienne ne contenait pas, étaient cependant rendues possibles par cet effort de géant pour s'élever au-dessus des choses sensibles et pour affranchir l'esprit humain des liens de la matière dans les-

(1) Aristote, *Métaphysique*, I, 5.

(2) Philolaüs, ap. Stob., *Ecl.* I, 6, p. 456.

quels il était jusque-là complètement enchaîné. Aristote l'a remarqué avec une sagacité à laquelle il n'y a rien à ajouter, les pythagoriciens n'ont pas su appliquer les principes qu'ils ont posés à des êtres immatériels, mais ces principes mêmes étaient susceptibles de recevoir cette haute application.

Tandis que la philosophie ionienne se contentait d'attribuer aux éléments la puissance motrice, les pythagoriciens crurent apercevoir dans les nombres plutôt que dans le feu, la terre et l'eau, une foule d'analogies avec ce qui est et ce qui se produit (1). Toutes les choses leur paraissant formées à la ressemblance des nombres, et les nombres étant d'ailleurs antérieurs à toutes choses, ils pensèrent que les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres, et que le ciel dans son ensemble est une harmonie et un nombre. Seulement ces éléments se trouvent dans toutes choses, constituent et composent tout l'univers. L'unité, c'est en effet pour les pythagoriciens l'explication souveraine de tout ce qui existe, mais ils transportèrent sur les objets eux-mêmes les propriétés des nombres et voulurent convertir les formules mathématiques en lois positives de la nature (2). L'intelligence fut ainsi appelée, selon l'heureuse expression de M. de Gérando (3), moins à étudier la nature qu'à en devenir la législatrice.

Il est bien évident et nous pouvons accorder facilement qu'une semblable doctrine devait produire particulièrement en physique de fâcheux résultats, comme le signale

(1) Aristote, *Métaphysique*, I, 5.

(2) *Métaphysique*, I, 5, 6; XIII, 4.

(3) De Gérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, deuxième édition, Paris, 1822, t. I, p. 403.

si justement Aristote, en revendiquant dans les sciences naturelles, contre les prétentions exclusives du pythagorisme, les droits légitimes de l'observation patiente et sérieuse : « Ces philosophes qui prétendent expliquer les faits, ne disent rien qui s'accorde réellement avec les faits. La cause de leur erreur, c'est qu'ils ne comprennent et ne choisissent pas bien leurs premiers principes, mais qu'ils veulent tout ramener à certaines opinions déterminées. Ce qui est vrai peut-être en ceci, c'est que les principes varient et qu'ils sont sensibles pour les choses sensibles, éternels pour les choses éternelles, périssables pour les choses périssables; en un mot, les principes doivent être homogènes aux sujets qu'ils concernent. Mais par l'amour de ces belles théories, nos philosophes semblent faire comme ceux qui, dans leurs discussions, maintiennent obstinément les thèses qu'ils ont posées dès le début, et qui subissent patiemment toutes les conséquences qu'on en tire, assurés d'être partis de principes vrais, comme s'il n'y avait pas certains principes qu'il faut juger par les résultats qui en sortent, et surtout par la fin à laquelle on prétend aboutir. Ainsi, la fin de la science, quand elle produit quelque chose, c'est l'œuvre elle-même qu'elle veut produire, mais la fin de la physique, c'est l'observation de faits qui tombent sous nos sens (1). »

Mais dans les sciences mathématiques et astronomiques, quels horizons nouveaux ouverts à l'intelligence humaine par le pythagorisme ! Quelles découvertes merveilleuses rendues possibles ! Comme l'a si justement remarqué M. Cousin, c'est surtout en astronomie que se déclare l'op-

(1) Aristote, *Traité du Ciel*, III, 7, 6.

position de l'école pythagoricienne et de l'école ionienne : « Celle d'Ionie, esclave des sens et de l'apparence, nous parle de la constitution de l'univers comme pourrait le faire le bon Homère ; l'œil disant que le soleil tourne, sur ce témoignage elle répète que c'est la terre qui est immobile et que tout le reste tourne autour d'elle ; tandis que l'école pythagoricienne, invoquant la raison contre la sensation, s'avance par degrés à la découverte du mouvement de la terre. Le mouvement de la terre, songez quelle révolution dans les idées des hommes, quel triomphe de l'esprit sur les sens ! Il semble que ce jour-là l'humanité est sortie de l'enfance et qu'elle a pris la robe virile. Le seul soupçon d'une pareille découverte suffit à la gloire de Philolaüs. Qu'importe après cela que ce grand homme ait payé la rançon des inventeurs, qu'il se soit trompé sur tel ou tel point accessoire, qu'il ait fait tourner la terre autour du feu central plutôt qu'autour du soleil : une grande parole a été prononcée, que les siècles recueilleront ; le premier pas vers la vérité a été accompli, la terre tourne autour d'un centre immobile. Attendez, et dans l'antiquité même, Aristarque et Séleucus, dégageant l'opinion de Philolaüs des erreurs qui l'enveloppaient, la mettront dans une juste, dans une pleine lumière, en attendant Copernic, Galilée, Descartes, Newton. Ils ont incontestablement pour ancêtre Philolaüs (1). » Rappelons-nous ces paroles expresses d'Aristote dans le *Traité du Ciel* : « Les pythagoriciens prétendent que le feu est au centre du monde, que la terre est un de ces astres qui font leur révolution autour de ce centre, et que c'est ainsi qu'elle produit le jour et la nuit (2). » Il faudrait s'arrêter

(1) V. Cousin, *Histoire générale de la philosophie*, 7<sup>e</sup> édition, 1867, p. 113 et 114.

(2) Aristote, *Traité du Ciel*, II, 13, 1.

à cette opinion des pythagoriciens qui avait si vivement frappé Platon lui-même, et dans laquelle était en quelque sorte en germe la connaissance du véritable système du monde. La science moderne a confirmé sur plus d'un point capital les vérités que les astronomes et les philosophes de cette grande école de Pythagore avaient pressenties, et assurément il est permis d'hésiter, en face de semblables révélations, à croire absolument avec Aristote que, loin de chercher à appuyer leurs explications sur l'observation des phénomènes, ils ne songeaient qu'à plier et arranger les phénomènes au gré de leurs opinions et des explications qui leur étaient propres. Newton, Descartes, Leibnitz et Laplace sont les véritables descendants des Pythagoriciens et de leurs successeurs. C'est dans les travaux des mathématiciens grecs qu'il faut chercher le principe et l'inspiration première des progrès qu'ont faits les mathématiques dans les deux derniers siècles. Les savants de l'école de Pythagore forment les premiers anneaux de cette chaîne qui relie sur ce point comme sous tant d'autres rapports les temps modernes à l'antiquité.

Et si les pythagoriciens ont été plus d'une fois contraints de se contenter d'appuyer leurs opinions sur des arguments logiques, il ne faut pas oublier qu'à leur époque l'observation des phénomènes était loin d'être assez avancée pour leur fournir toutes les lumières dont ils auraient eu besoin pour les vérifier.

Nous pouvons dès ce moment juger en pleine connaissance de cause le caractère même et la gravité essentielle de la philosophie pythagoricienne qui, répudiant complètement l'empirisme, s'attache surtout aux notions rationnelles pour y conformer en quelque sorte les faits visibles et les

phénomènes. Ce qu'il faut donc se garder avant tout d'oublier, c'est cette tendance des Pythagoriciens à rechercher en toutes choses les caractères généraux et à négliger l'étude des phénomènes particuliers et divers pour concentrer leur attention sur les principes universels. Ce passage de Sextus Empiricus est intéressant sous ce rapport : « Comme la raison contemple l'universalité de la nature, elle a avec celle-ci une certaine affinité ; et de même que la lumière est aperçue par l'œil, le son par l'ouïe, à l'aide de l'analogie qui existe entre ces objets et ces organes, de même l'universalité de la nature doit être saisie par la raison qui lui est unie par une sorte de consanguinité. Les vrais physiciens doivent donc s'attacher d'abord aux choses universelles, et rechercher en quoi elles consistent. Mais le principe des choses universelles ne se manifeste point aux sens ; car tout ce qui se montre aux sens est composé, et ce qui est composé ne saurait être un principe. L'espèce dépend du genre et non le genre de l'espèce ; le genre est donc connu par lui-même. L'unité n'est que dans le genre (1). »

Substituer aux principes matériels qui, aux yeux des premiers philosophes, suffisaient à rendre raison de l'essence des choses, les lois dont les phénomènes dépendent et qui règlent les rapports de leurs éléments, c'était là, comme le remarque M. Ravaisson, tenter du moins d'expliquer la nature, sans l'anéantir, par des principes réellement supérieurs, objets distincts de la raison (2). Nous ne prétendons pas certainement que les pythagoriciens n'aient pas échoué dans leur tentative et que la nature sorte victorieuse de cet effort de l'abstraction ; mais il n'en faut pas

(1) Sextus Empiricus, *Adv. math.*, VIII, 92, 93 ; X, 251, 261.

(2) Ravaisson, *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, t. II, p. 4.

moins signaler comme un progrès immense cette manière d'envisager les phénomènes, qui ouvrait en quelque sorte sa voie à la métaphysique. « L'essence des choses, qui est éternelle, dit Philolaüs, et la nature en soi, ne peuvent être connues que de la Divinité et non des hommes ; et si nous n'en connaissons que l'ombre, encore cette connaissance imparfaite ne serait-elle pas possible s'il n'y avait pas d'essence dans les choses, tant limitantes que limitées, qui constituent le monde (1). » Ainsi le nombre, qui est l'essence des choses, est pour les pythagoriciens l'unique principe de la connaissance, à la fois l'objet et la cause de la science. Si vous ajoutez à cela qu'il est en même temps, comme le dit encore Philolaüs, la source de toute existence et de toute vérité dans les choses (2), vous comprendrez facilement jusqu'où l'abstraction pouvait s'étendre dans une doctrine qui se flatte de donner au monde le mouvement et la vie à l'aide d'un rapport ou d'un principe mathématique, et qui réduit en quelque sorte l'existence universelle à l'émanation de l'unité qui pénètre tous les développements des choses.

De toutes les idées pythagoriciennes sur l'ordre universel du monde et sur l'ensemble des choses ressort tout naturellement cette pensée, qui est d'ailleurs un titre d'honneur pour cette doctrine, que le véritable objet de leurs recherches est l'étude de la nature morale bien plus que celle du côté physique des choses. Il n'y aurait pas d'exagération à dire en effet que c'est l'éducation de l'homme qui était véritablement le couronnement et le terme de la doc-

(1) Stobée, *Ecl.* I, p. 433 ; Bæckh, n° 4.

(2) « L'erreur ne participe en rien du nombre ; elle lui est hostile et odieuse, tandis que la vérité en est l'alliée naturelle. » (Bæckh, 1°).

trine de Pythagore ; selon le témoignage si précis d'Aristote, Pythagore est le premier qui entreprit de parler sur la vertu (1), et, Platon l'avait attesté déjà, l'objet de ses efforts était l'éducation morale de l'homme (2). C'est qu'en effet on peut considérer à plus d'un point de vue ses conceptions sur l'ensemble des choses comme uniquement inspirées par cette préoccupation de la destinée morale de l'homme. L'ordre dont il aperçoit les traces dans le ciel et dans l'univers n'est à ses yeux que l'image de l'ordre et de l'harmonie qui doit régner dans la vie humaine. La morale est peut-être la partie la plus éclatante de la philosophie pythagoricienne.

Platon avait pu recevoir des pythagoriciens bien des lumières sur la nature même de l'âme. Pythagore en effet reconnaissait deux parties dans l'âme, l'une raisonnable, l'autre passionnée (3) : la première, qui doit commander à tous les instincts et à tous les emportements de la seconde, pour établir dans l'homme le règne de l'harmonie, de l'ordre et de l'unité. Il y a sur la tempérance, dans le pythagorisme, des inspirations qui n'ont pas été surpassées, et que Socrate et Platon ont pu recueillir avec le respect le plus profond pour les transmettre eux-mêmes à la vénération des siècles. On ne refusera pas aux pythagoriciens la gloire d'avoir entrevu que non-seulement la possession de soi-même est la condition suprême et la garantie de la dignité humaine, mais qu'elle offre encore à chacun de nous cet inappréciable avantage de nous permettre de con-

(1) Πρώτος μὲν οὖν ἐνεχείρησε Πυθαγόρας περὶ ἀρετῆς εἰπεῖν.  
(Aristote, *Grande morale*, I, 4.)

(2) Platon, *République*, X, 600, B.

(3) Cicéron, *Tusculanes*, IV, 5.

sidérer la lumière pure et de nous rapprocher de la vérité. Jamais l'union naturelle de la sagesse et de la connaissance n'a été plus nettement découverte et proclamée. Dès l'instant où deux principes se disputent au-dedans de nous-mêmes la domination et la victoire, et qu'à chacun de ces deux principes correspondent le bien et le mal, l'ordre et le désordre, il est bien évident que nous devons faire les plus vaillants efforts pour assurer en nous le triomphe de l'unité, qui est la lumière, et la défaite ou l'asservissement de cette pluralité qui, en détruisant dans l'être intelligent l'accord qui doit régner entre les différentes parties de la nature, l'obscurcit et la plonge inévitablement dans les ténèbres. De là cette idée si juste et si féconde, dont les plus grands philosophes ont tiré les conséquences, que la vertu doit être considérée comme un combat et comme une lutte dont nous devons sortir vainqueurs à tout prix, puisque nous sommes à proprement parler nous-mêmes l'enjeu de la victoire.

Rien de plus pythagoricien que ces paroles de Plotin, le plus illustre représentant de l'École néoplatonicienne d'Alexandrie : « L'homme vicieux meurt autant que l'âme peut mourir. Or, mourir pour l'âme, c'est, quand elle est plongée dans le corps, s'enfoncer dans la matière et s'en remplir ; puis, quand elle a quitté le corps, retomber encore dans la boue jusqu'à ce qu'elle opère son retour dans le monde intelligible et qu'elle détache ses regards de ce bourbier. Tant qu'elle y reste, on dit qu'elle est descendue aux enfers et qu'elle y sommeille (1). »

Cette idée que notre corps est un tombeau dans lequel

(1) Plotin, *première Ennéade*, liv. VIII, chap. XIII, traduction de M. Bouillet, t. I, p. 435.

l'âme est renfermée est une idée toute pythagoricienne. De là ces pensées si profondes et si justes sur la nécessité pour l'âme de s'affranchir des liens qui l'enchaînent et la paralysent dans le développement de son énergie et de sa puissance. De là, tant d'efforts souvent efficaces pour le perfectionnement et l'ennoblissement de l'humanité.

En célébrant le système de législation morale établi par Pythagore, Meiners, qui l'admire parfois jusqu'à l'excès, ne peut s'empêcher de remarquer que ce système ne pouvait être exécuté que par un petit nombre d'hommes choisis (1). Mais ces derniers mots, qui répondent si bien d'ailleurs à la vérité des faits, ne sont-ils pas plutôt la dénonciation de sa faiblesse et des limites de son influence ? Car si partout il doit y avoir beaucoup d'appelés et peu d'élus, il n'en est pas moins incontestable qu'une règle de conduite et qu'une morale doit avant tout être accessible à tous les hommes de bonne volonté et ne réclamer de leur part, pour être pratiquée par eux, que les révélations de cette lumière qui illumine tout homme venant en ce monde.

« Le code de Pythagore, remarque encore Meiners, était si complet que, par lui, tous les moments de la vie que l'on passe hors du sommeil étaient remplis, toutes les actions réglées, tous les devoirs fixés, tous les biens et tous les plaisirs appréciés. » On pourrait peut-être se demander s'il est possible et s'il est bon d'enchaîner ainsi, par une réglementation infinie, l'initiative et la liberté individuelles, et s'il n'est pas convenable et salutaire au contraire de laisser à l'homme le soin de tirer de lui-même, en les soumettant aux principes invariables qui doivent

(1) Meiners, *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, trad. de Laveaux, Paris, an VII, t. II, p. 125.

lui servir de guides dans la vie, ce quelque chose de spontané, ces inspirations sans lesquelles les dispositions et les prescriptions les plus sages risquent fort de rester une lettre morte et comme de vaines formules.

Lorsque nous trouvons, par exemple, dans la règle de Pythagore cette prescription si saine et qui peut être si efficace de commencer et de finir sa journée par un retour sur soi-même, nous voudrions pouvoir affirmer que Pythagore n'avait en vue que le perfectionnement moral de ses disciples, et que ce qu'il voulait leur recommander surtout, c'était une sorte d'examen de conscience dont les résultats ne pouvaient échapper à sa pénétration. Mais, en présence du témoignage précis et des termes mêmes dans lesquels nous a été conservée sa recommandation, nous ne saurions nous refuser à croire que ces exercices n'étaient pas dans sa pensée moins destinés à exercer et à fortifier la mémoire de ses disciples qu'à développer dans leur âme le sentiment des bonnes actions, le goût et l'amour de la vertu.

Nous avouons, quant à nous, que nous ne voyons pas trop comment on peut considérer comme destinés à agrandir les facultés de l'âme des exercices de mémoire dont le but, à ce point de vue du moins, nous échappe : c'est, sous le rapport de l'hygiène de l'âme, une faible ressource que de rechercher tous les jours, par exemple, le premier ordre que l'on a donné à son domestique, puis le second, le troisième, et ainsi de suite ; la première personne que l'on a rencontrée, la seconde, la troisième ; le premier et le dernier entretien que l'on a eus, ainsi que ceux qui ont eu lieu entre l'un et autre, etc., etc.

C'est là l'exagération d'une doctrine exclusive, qui em-

pêchait Pythagore de faire une théorie spéciale des vertus, en l'amenant à rapporter nécessairement les vertus aux nombres : c'est également cette théorie qui dut lui faire trouver le juste absolu dans la réciprocité ou le talion. Et cependant, comme le remarque si justement Aristote, le talion ne s'accorde ni avec la justice distributive, ni avec la justice réparatrice et répressive (1), et la justice, quoi qu'en dise Pythagore, n'est pas un nombre également égal, un nombre carré (2). Comment les pythagoriciens, si soucieux de resserrer les liens qui peuvent unir entre eux les habitants d'un Etat, n'ont-ils point vu qu'ils rendaient impossible, par une doctrine excessive et au fond dépourvue d'équité, cette harmonie et cette concorde qui était véritablement le but de leur institut ?

Il ne faut pas l'oublier, en effet, c'est Pythagore qui a répandu dans le monde ces axiomes sur l'amitié qui ont été célébrés par les plus grands moralistes de tous les temps et qui ont été répandus dans la suite des générations comme une semence bienfaisante et féconde. Ces pensées élevées des pythagoriciens ne renfermaient-elles point en germe ces doctrines admirables d'Aristote, qui résumera en quelques paroles impérissables les vérités si larges dont nous aimons à saluer en ce moment la première expression : « On pourrait aller jusqu'à dire, écrivait Aristote, que c'est l'amitié qui est le lien des Etats, et que les législateurs s'en occupent avec plus de sollicitude encore que de la justice. Quand les hommes s'aiment entre eux, il n'est plus besoin de justice. Mais ils ont beau être justes, ils ont encore besoin de l'amitié ; et ce qu'il y a sans contredit de plus juste au monde,

(1) Aristote, *Morale à Nicomaque*, V, 5, 1.

(2) Aristote, *Grande Morale*, I, 1, 6.

c'est la justice qui s'inspire de la bienveillance et de l'affection (1). »

La distinction de l'âme et du corps se retrouve d'une façon éclatante dans la doctrine pythagoricienne. C'est l'âme qui meut le corps et qui lui communique les harmonieuses proportions et la vie. L'âme émane de cette unité supérieure et divine qui régit l'univers, et elle exerce sur le corps une domination analogue à celle que l'unité exerce sur les nombres. Le corps dépend de l'âme comme les nombres de l'unité. La meilleure définition que l'on puisse donner de l'âme selon les pythagoriciens est assurément celle que nous trouvons dans le *Phédon*, où Simmias, qui avait entendu Philolaüs, la représente comme l'harmonie du corps. C'est bien là l'expression de toutes les prédilections des pythagoriciens, et elle exprime à merveille leurs tendances à rapporter toutes choses aux nombres et à faire sortir de l'essence du nombre la définition de tous les objets de l'univers. L'âme façonne le corps en y introduisant les proportions et l'harmonie; émanation de l'âme universelle du monde(2), elle apparaît véritablement, selon l'expression de Claudianus Mamertus, comme incorporée par le nombre et le rapport harmonique : *Anima inditur corpori per numerum et immortalem eandemque incorporalem convenientiam* (3).

Mais est-ce à dire que cette distinction que les pythagoriciens sont amenés à établir entre l'âme et le corps soit une distinction de substances, une distinction réelle et com-

(1) Aristote, *Morale à Nicomaque*, liv. VIII, chap. I, § 4.

(2) Cicéron, *De nat. deor.*, I, 41; Plutarque, *De placit. phil.*, IV, 7.

(3) Claudianus Mamertus, *De statu animæ*, Bâle, 1520, lib. II, cap. 7.

plète ? Il n'en est rien malheureusement. Dans cet univers qui, pour les pythagoriciens, est un être vivant et animé (1), ils ne reconnaissent qu'une âme universelle, l'âme du monde en un mot (2). De là cette conséquence naturelle que Dieu lui-même suit toutes les vicissitudes des choses et qu'avec elles il se perfectionne et se développe. A plus forte raison encore, la personnalité humaine n'existe pas, l'homme s'absorbe dans l'univers et disparaît complètement après cette courte vie pour céder à d'autres l'âme qui l'a fait vivre un instant (3), et la métempsycose ne peut réussir à conserver à notre être cette identité sans laquelle il ne saurait y avoir, à proprement parler, d'immortalité.

Ah ! je fais peu de cas, je l'avoue, de cette immortalité mensongère qui n'a point pour résultat de m'immortaliser moi-même, et qui n'existe qu'à la condition pour l'âme d'animer sans cesse de nouveaux êtres, de se déplacer éternellement, et d'habiter de nouveaux séjours ! Immortalité vaine et stérile, qui est pour moi comme si elle n'était pas, puisqu'elle ne s'applique qu'à la grande âme du monde, dont ne se détache ni une émanation ni un rayon pour me donner une vie réelle, personnelle et durable, une lumière qui me soit propre ! Que m'importe une immortalité dont je n'ai pas conscience ? Qu'ai-je à gagner à ce que le monde soit éternel, si je dois moi-même m'anéantir demain ?

Et cependant la doctrine de la métempsycose n'en doit pas moins être considérée, à l'époque où Pythagore l'importa dans la Grèce, comme un progrès très-considérable et

(1) Aristote, *Physique*, XVIII, 6.

(2) Cicéron *De la nature des dieux*, I, 15.

(3) Hérodote, II, 123 ; Aristote, *De anima*, I, 3 ; Plutarque, *De plac. philos.*, II, 4 ; Diogène de Laërte, VIII, § 30.

comme une grande idée, car on ne peut nier que l'idée de la justice y préside et l'inspire. Le pythagorisme avait fait de la justice le but suprême de la vie humaine, et par la métempsycose, c'est elle encore qu'il poursuivait au-delà de ce monde. Oh ! ce n'est pas là sans doute l'immortalité telle que nous la concevons, telle même que Socrate pouvait l'entrevoir et l'affirmer après Pythagore, mais du moins c'est la reconnaissance évidente et la sanction de ce principe nécessaire de notre raison que chacun doit recevoir la récompense ou la peine de ses actions. Avec la métempsycose, il est possible pour l'homme de croire que ses plus invincibles aspirations ne sont pas une illusion et un mensonge, puisqu'il doit être jugé après cette vie et que de ce jugement, auquel préside la souveraine justice, va dépendre son avenir heureux ou malheureux. On ne songe pas assez à tout ce qu'il y a de vérité bienfaisante et féconde dans cette idée nouvelle alors d'un jugement après la mort et dans cette continuation au-delà de cette vie de la formule par laquelle les pythagoriciens définissaient la justice, ἀριθμὸς ἰσότης ἴσως. Quelle attention perpétuelle et scrupuleuse l'homme n'exercera-t-il pas sur lui-même et sur toute sa conduite, jusque sur ses pensées et ses intentions les plus secrètes, si à la dernière heure ce contrôle tout-puissant doit être exercé sur sa vie pour la récompenser ou la punir ! Aux yeux des pythagoriciens, Dieu est le juge moral de l'homme (1).

Mais ce Dieu lui-même, nous l'avons déjà pressenti, n'est point un Dieu personnel et véritable, et le panthéisme se retrouve encore au fond de la doctrine pythagoricienne. Malgré les principes incorporels qui sont dans ce système

(1) Jamblique, § 149, 151, 174 ; Cicéron, *De legibus*, II, 11.

les principes des êtres, les pythagoriciens n'ont pas réussi à séparer la cause motrice des mille objets divers auxquels elle communique le mouvement et la vie : « Dieu, dit Cicéron, est pour Pythagore l'esprit qui est répandu partout dans la nature des choses, et dont nos âmes tirent leur origine (1). » Partout la confusion se retrouve à cet égard dans la doctrine pythagoricienne : Dieu n'est jamais distingué du monde. Les nombres sont en effet pour les pythagoriciens à la fois l'élément intégrant des objets, la matière dont ils sont formés et la cause de leurs modifications, le principe de leur existence. La cause n'est pas distincte de l'objet qu'elle produit. Dieu n'est pas autre chose que l'âme du monde.

C'est dans ce sens qu'Aristote a eu raison de remarquer qu'ils suppriment la cause motrice, en l'identifiant avec les êtres divers dont elle est le principe. La matière, qui est le principe du mal dans le monde, ne fait-elle pas à leurs yeux partie de l'unité, principe du bien ? Jamais ils ne conçoivent cette unité, vers laquelle ils tournent leurs regards comme vers le port unique où l'humanité doit s'efforcer d'aborder, comme distincte et séparée de ce qu'ils appellent l'infini ou l'indéterminé, cet autre principe dont ils font la cause du mal universel.

C'est pourquoi, selon l'expression si juste de M. Paul Janet, « le premier principe est appelé le pair-impair (*ἀρτιοπέρισσοι*), c'est-à-dire qu'il contient en soi les deux principes élémentaires et constitutifs des nombres, l'impair et le pair, et comme cette opposition est une des formes de la grande opposition du parfait et de l'imparfait, du bien

(1) Cicéron, *De la nature des Dieux*, I, 11; Philolaüs, ap. Stob., *Ecl.* I, 420; Sextus Empiricus, IX, 127; Plutarque, *De plac. philos.*, I, 7.

et du mal, on peut dire que l'unité de Philolaüs n'est pas cette unité absolue et sans tache que le genre humain adore sous le nom de Dieu, mais un mélange ou une lutte de deux principes contraires (1). »

La philosophie pythagoricienne, si nous la considérons d'une façon absolue, a sans doute exagéré dans ses recherches le rôle des principes rationnels, ou plutôt elle les a parfois appliqués à des choses dont ils restent essentiellement distincts, et les a transportés dans le monde où leur action est le moins appréciable, dans le monde des objets sensibles. C'est ainsi que pour le pythagorisme l'univers physique se transforme et se résout, pour ainsi dire, en une série d'abstractions insaisissables, et que d'autre part la métaphysique elle-même s'égare et se rapetisse, pour ainsi dire, au rôle assurément trop modeste et trop humble d'explicatrice des phénomènes sensibles. On a parfois loué les pythagoriciens d'avoir placé la perfection dans la détermination achevée et l'entière finitude. Si l'on voulait dire par là que l'on n'enlève rien à la perfection de Dieu en la déterminant dans une certaine mesure par des attributs infinis, nous avouerions volontiers que cette doctrine, qui est la nôtre, mérite à la doctrine pythagoricienne les éloges les plus sérieux et les plus larges ; mais si l'on prétend nous faire entendre au contraire, que les pythagoriciens ont eu raison de réduire l'idée de Dieu aux proportions les plus étroites, en plaçant la perfection dans les objets finis les plus circonscrits et les mieux déterminés, nous nous inscrivons avec la plus grande énergie contre un sentiment qui, au point de vue philosophique, nous paraît être le renverse-

(1) *Dictionnaire des sciences philosophiques*, au mot PYTHAGORE, t. V, p. 301.

ment même de l'idée de Dieu et la formule d'un athéisme mal déguisé, et qui, au point de vue historique, nous représente le pythagorisme sous le jour le plus menteur et sous les plus fausses couleurs. Assurément nous sommes bien loin de croire que la philosophie pythagoricienne ait eu de Dieu une idée assez élevée et assez pure, mais nous n'en sommes pas moins convaincu que si elle a placé dans les nombres les principes et la cause même de toute réalité, c'est qu'elle se préoccupait surtout d'échapper à l'influence exclusive des objets extérieurs, dont l'école ionienne est constamment restée l'esclave et dont l'empire a paralysé pour elle toutes les révélations et toutes les inspirations de la raison. L'école pythagoricienne a voulu trouver dans des principes immatériels la sauvegarde et la garantie des idées rationnelles et des réalités supérieures dont elle ne trouvait pas l'explication dans les phénomènes sensibles.

Tout principe immatériel, il ne faut pas l'oublier, fût-ce une conception mathématique, porte en lui-même, à un degré quelconque, le caractère de l'infini. Mais d'un autre côté, on ne saurait se le dissimuler, le nombre a une singulière analogie avec les atomes de Démocrite, et l'unité pythagoricienne se rapproche trop de ces principes élémentaires tant célébrés par l'école atomistique. Cette analogie n'a pas échappé à la pénétration d'Aristote (1) et doit nous

(1) « Selon Leucippe et Démocrite, les premières grandeurs seraient infinies en nombre, et de grandeurs indivisibles; la pluralité des choses ne pourrait pas plus venir de l'unité que de la pluralité; mais tout naîtrait de la combinaison et de l'entrelacement des premières grandeurs. En effet, à un certain point de vue, ces philosophes aussi ne font de tous les êtres que des nombres, et composent tout avec des nombres; et s'ils ne le disent pas très-clairement, c'est bien là au fond ce qu'ils veulent dire. » (Aristote, *Du Ciel*, III, 4, 5.)

mettre en garde contre une admiration excessive. Ce nombre qui se ment lui-même et qui a la propriété de mouvoir les organes corporels, cette âme des pythagoriciens, en quoi diffère-t-elle de cet agrégat d'atomes qui, dans le système de Leucippe et de Démocrite, constitue l'âme dont il est la substance ? Mais le but de Pythagore, et c'est là ce qui rend surtout sa tentative si supérieure à celle des Ioniens et des atomistes, était de chercher un principe suprême d'où pût sortir non-seulement une théorie de la nature, mais qui pût donner naissance à la philosophie tout entière ; et si les nombres lui parurent plus que les autres principes adoptés par les philosophes antérieurs, l'eau ou le feu, susceptibles d'expliquer l'univers, c'est que tandis qu'il était impossible de rapporter à un élément matériel les notions et les idées morales, il croyait trouver dans les nombres plus de rapport et d'analogie avec ces réalités supérieures qui sont placées au-dessus de la sphère des objets sensibles.

C'est l'honneur de la philosophie pythagoricienne d'avoir tenté de s'élever jusqu'aux principes des choses qui, seuls, selon la profonde observation d'Aristote (1), sont véritablement l'objet de la science, et bien qu'ils n'aient tenté d'expliquer à l'aide des nombres que les phénomènes et les objets matériels, il n'en est pas moins vrai qu'ils ne se sont pas contentés de la connaissance que donnent les sens, et c'est en cela qu'ils sont véritablement philosophes. Aucun des physiciens de l'école d'Ionie ne s'était élevé jusque-là.

C'est grâce à leurs théories des nombres que les pythagoriciens ont pu concevoir l'univers comme un tout harmo-

(1) Aristote, *Métaphysique*, I, 2.

nieux et lui donner ce beau nom de *Cosmos* ; c'est à l'aide des rapports qu'ils concevaient qu'ils ont pu s'élever à la notion de ces proportions que nous révèle la vue du monde. En s'attachant surtout non plus aux objets pris en eux-mêmes, mais à leurs rapports, on peut dire que la doctrine pythagoricienne annonçait en quelque sorte par un lointain prélude la théorie platonicienne, qui partout, et c'est à nos yeux sa grandeur, considère les individus et les êtres sous un point de vue général, car l'on ne peut nier que le rapport ne soit quelque chose de général, et le fondement de la proportion et de l'harmonie. Mais combien le pythagorisme était loin de la doctrine de Platon, en ce qui concerne l'essence et la réalité substantielle de l'être !

Combien d'ailleurs le reproche adressé par Aristote à Platon de prétendre expliquer les individus par ce seul fait de leur participation avec l'idée tombe plus justement sur les pythagoriciens, qui croient rendre compte de l'existence des êtres et de toutes les choses concrètes en la faisant dériver d'un nombre, c'est-à-dire d'une abstraction ! Jamais un nombre en effet ne pourra rien produire, et la réalité et la vie ne peuvent naître de l'abstraction.

Expliquer le monde tout entier, les choses sensibles et la vie par des principes abstraits, c'était, à vrai dire, une tentative impossible, et l'on serait amené peut-être à la juger plus sévèrement, si l'on n'y considérait involontairement autre chose que ce qu'elle a produit dans les mains de ses auteurs, et si l'on ne regardait plutôt les théories des pythagoriciens comme le germe fécond dont est sorti, pour ainsi dire, le spiritualisme. Ce que Platon doit à Pythagore suffit à prouver que c'est rendre au pythagorisme la justice qu'il mérite que de le juger ainsi. Platon a exprimé du

pythagorisme, en l'épurant, toute la vérité qu'il contenait, de même que plus tard Plotin, en l'exagérant, l'a rendu complètement chimérique. Ainsi d'une même source a pu sortir une doctrine où l'on peut voir sans exagération le plus grand effort de la raison humaine, et d'autre part un système, qui est, pour ainsi dire, toute illusion. Les ténèbres du mysticisme alexandrin enveloppent de la façon la plus absolue tout ce que la doctrine pythagoricienne renfermait de lumière et de vérité, de même que le platonisme en dégage avec un incomparable éclat tout ce qui méritait de survivre et d'échapper à l'oubli.

Tandis que le nombre est quelque chose d'immobile et d'abstrait, l'Idée est vivante, inséparable de Dieu lui-même, dans l'intelligence duquel subsiste son éternelle réalité. Mais en elle-même la conception mathématique du monde dans le système pythagoricien n'est pas autre chose qu'une abstraction; c'est un ordre abstrait, ce n'est pas un ordre vivant. Par cette insurmontable difficulté à fonder le concret sur l'abstrait, le monde devient en quelque sorte l'œuvre et le produit de l'intelligence de l'homme et de la conception de l'ordre que renferme son esprit. La vie n'y est pas, Dieu est absent, nous n'avons qu'une explication idéale et mathématique de la nature, conception bien supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée, et qui pourra révéler aux philosophes postérieurs des vérités fécondes que les pythagoriciens eux-mêmes n'avaient pas découvertes, mais enfin la réalité n'est pas là, et l'immortalité de cet ordre n'est qu'une pure illusion de l'esprit humain. C'est un idéal sans existence et sans réalité, qui ne peut suffire à donner l'explication du *Cosmos*. Qui donc a donné aux Nombres dont vous invoquez la puissance le pouvoir de fonder et de maintenir

l'harmonie supérieure des choses ? Les perfections dont vous concevez l'idée ne doivent-elles pas nécessairement trouver dans un être suprême leur réalité ? C'est beaucoup sans doute de s'élever jusqu'aux lois ; mais c'est une tentative bien incomplète et bien stérile encore que de s'arrêter aux lois sans remonter aux causes. C'est là l'impuissance et l'erreur des pythagoriciens. Qu'est-ce qu'une loi sans la cause dont elle dépend ?

Si nous avons sous ce rapport un reproche sérieux à adresser à la philosophie pythagoricienne, c'est de n'avoir pas suffisamment séparé la physique de la théologie naturelle et de la métaphysique. Il faut en vérité, plus on y réfléchit, que la difficulté soit bien grande pour l'homme d'assigner à chaque ordre de choses, dans les objets de ses connaissances, les limites qui lui conviennent et qu'il ne devrait pas franchir. L'histoire de la philosophie tout entière n'est-elle pas la démonstration de cette contradiction ou de cette impuissance de l'esprit humain, comme vous voudrez l'appeler, qui ne sait tantôt appliquer son effort qu'à poursuivre dans les objets ce qui ne s'y trouve, pour ainsi dire, qu'à l'état invisible ou latent, et qui tantôt s'arrête exclusivement à la forme visible de ces objets, mais qui si souvent ne sait dans tous les cas embrasser qu'un seul aspect des choses ? On croirait parfois que les sens et l'esprit, qui sont en définitive les instruments d'une œuvre unique, sont en lutte irréconciliable et perpétuelle jusque dans le pur domaine de la science et de la spéculation. C'est là l'écueil contre lequel viennent trop souvent se briser les tentatives les plus sincères et les plus vaillants efforts. Puisse du moins cette leçon, qui n'est après tout que la leçon de l'histoire, puisque c'est l'enseignement des péripéties de la science, puisse cette

leçon profiter enfin aux énergiques aspirations de l'avenir vers la certitude dont le problème, si souvent résolu pourtant, se pose chaque jour devant nous sous une forme nouvelle et vers des solutions capables surtout d'ouvrir à l'homme ces voies larges et sûres, où, selon la parole de Bacon, il lui soit donné de trouver la satisfaction et le repos !



# DU RÔLE DES LANGUES ANCIENNES

DANS

## L'ENSEIGNEMENT MODERNE

PAR

**M. TERRAT**

Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Douai,

Membre résidant.

---

Quel doit être le rôle des langues anciennes dans l'enseignement moderne? Cette question, si vivement discutée de nos jours, est loin d'être résolue. Des esprits très sérieux voudraient remplacer les langues anciennes par les langues modernes, l'anglais et l'allemand. Ce problème a une importance capitale, car toute réforme dans l'éducation a nécessairement son contre-coup dans la vie d'un peuple, au point de vue de la science, des arts et même de l'industrie. C'est ce qui faisait dire à Channing, ce publiciste si remarquable des Etats-Unis, qu'il était saisi d'une crainte pleine de respect toutes les fois qu'il touchait à l'âme humaine. Il s'agit d'y toucher aujourd'hui, car c'est surtout par l'instruction que l'on modifie l'esprit humain, soit pour l'élever, soit pour l'abaisser. Il importe de prendre un parti, car la question va se poser de nouveau, et, sur de pareils sujets, il n'est pas permis de ne pas avoir une conviction.

Comme je me suis un peu occupé de cette question, j'ai pensé qu'il serait utile, non pas de vous raconter les recherches que j'ai faites, j'aurais craint de vous ennuyer par ma longueur, mais de vous en présenter un court résumé. J'ai donc dû supprimer bien des détails, beaucoup de développements qui venaient à l'appui des raisons que je vais vous donner, pour m'en tenir aux grandes lignes et aux arguments essentiels du sujet.

Délimitons d'abord le champ de la question.

Il ne s'agit pas d'étendre l'étude des langues anciennes, du latin et du grec, à l'enseignement primaire. Je ne veux pas même qu'on l'introduise dans l'enseignement professionnel. Je sais que dans toute nation, il y a une masse d'hommes qui n'ont pas, qui n'auront peut-être jamais le temps de consacrer plusieurs années à la culture de leur esprit. Pressés par les besoins matériels, ils ont le devoir d'apprendre d'abord un métier pour concourir à la production. Le grand rôle de la science, le but principal de la découverte des machines, est précisément d'arriver à remplacer par les forces naturelles, par les agents physiques, ce travail humain, pour permettre à l'homme de songer un peu moins au corps, un peu plus à l'âme. Quoiqu'il en soit, le résultat est loin d'être atteint, et on est bien forcé de reconnaître que la plus grande partie des individus ne peuvent consacrer qu'un temps fort restreint au progrès intellectuel.

Mais je sais aussi que dans toute nation vraiment grande, il y a des hommes qui doivent s'occuper d'autre chose que de la production matérielle. Il y a la classe qui doit s'occuper du devoir et de la justice, des beaux-arts et de la science, en un mot de tout ce qui constitue la vie de l'esprit.

Une préparation est nécessaire pour initier cette classe à ses devoirs, à sa mission. C'est là précisément le but de l'enseignement secondaire : c'est là, et là seulement que se pose notre question : faut-il dans l'enseignement secondaire remplacer l'étude des langues anciennes par l'étude des langues modernes ?

Disons un mot des divers systèmes qui ont été mis en avant : ils peuvent se ramener à deux. Les uns, sans proposer la suppression des langues anciennes, veulent qu'on leur assigne une place moins importante dans l'éducation. Qu'on laisse de côté le grec, disent-ils ; qu'on maintienne le latin, mais un latin amoindri, un demi-latin, si vous me passez cette expression, tout juste assez pour le soupçonner sans le savoir. Quelques-uns même demandent moins encore comme réforme ; ils veulent simplement, ce qu'il semble difficile de leur refuser, qu'on supprime le thème grec et le vers latin, pour faire une toute petite place aux langues vivantes. Le latin et le grec n'ont qu'à se serrer un peu, à se défaire de quelques bagages embarrassants pour offrir, dans un coin du cerveau, l'hospitalité à l'anglais et à l'allemand qui, en définitive, ne sont pas des étrangers, mais des descendants de ces vieux idiômes qui tiennent aujourd'hui trop de place. Sans doute, on saura moins bien le latin, mais ceux qui auront été épris d'amour pour lui, en feront une étude plus approfondie en le reprenant dans l'enseignement supérieur. Les autres, plus radicaux, demandent purement et simplement la suppression des langues anciennes, et je crois qu'ils sont plus logiques. Si ces vieilles langues, disent-ils, sont bonnes pour l'éducation, loin d'affaiblir les études classiques, il faut les fortifier. Mais, ajoutent-ils, nous croyons qu'elles ne remplissent plus leur but. Elles peuvent être excellentes pour le développement de l'intelligence,

elles ne sont plus pratiques. Dans notre démocratie moderne, les langues vivantes ont une bien plus grande utilité : l'anglais sert au négociant, au commis-voyageur ; l'allemand servira au soldat et au savant. On en retire un avantage immédiat, qui peut se chiffrer en dollars ou en écus de cinq francs. Tandis que le grec et le latin, bons peut-être en théorie, font triste figure sur le terrain des affaires. C'est toujours l'histoire du coq trouvant une perle ; la perle est très-belle, mais le moindre grain de mil vaudrait beaucoup mieux pour lui.

Avant de réfuter ces systèmes, de montrer leurs défauts et leurs dangers, de les combattre sur le terrain même où ils se placent, il est bon de déterminer nettement le vrai but de l'instruction. Admettons, pour un instant, qu'au point de vue des avantages pécuniaires et commerciaux, du bien-être matériel, le grec et le latin aient une infériorité. Rien n'est plus contestable, mais tenons-le pour vrai d'abord. Certes, ce n'est pas moi qui voudrais mépriser l'industrie, ni méconnaître le grand rôle qu'elle est appelée à jouer dans nos sociétés modernes. Ce n'est pas dans ce département du Nord, si riche et si intelligent, que je voudrais dédaigner les questions de sucre ou de coton. Mais je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être contredit, que si la prospérité matérielle est beaucoup pour un peuple, la grandeur morale et la supériorité intellectuelle sont bien plus encore. Quand on me parle d'une nation, pour la juger, je me demande toujours avec Channing : *L'âme humaine grandit-elle ici ?* Si, vous détachant des préjugés de notre époque, vous croyez que les hommes vraiment pratiques aujourd'hui, sont ceux qui s'occupent un peu de l'esprit, ceux qui, au lieu de mutiler l'individu, le prennent tout entier, corps et âme, si les derniers événements

qui nous ont frappés vous ont convaincus que ce n'est pas faire de la théorie que de songer à l'intelligence de l'âme, vous serez persuadés que le latin et le grec ont encore un rôle à jouer dans notre civilisation, qu'ils peuvent hardiment soutenir la comparaison avec les langues modernes. Là est la véritable question. « Mieux vaut instruire le petit enfant que de lui amasser des richesses », dit un proverbe breton. Et aujourd'hui encore, quand nous reportant en arrière, nous jetons un regard non plus sur une époque ou sur un peuple, mais sur l'ensemble de l'humanité, et que nous cherchons ceux qui ont tracé un sillon fécond sur cette terre des âges, qui de nous va songer à Tyr ou à Carthage, ces pays de la vie facile et de la richesse ; qui de nous n'est transporté, malgré lui, par la pensée, sur ce petit coin de l'Attique, « sur cette terre maigre et pauvre, la maîtresse profane de l'humanité, terre d'artistes, comme l'a dit Renan, qui n'a plus de rôle original à jouer le jour où le monde entre dans la voie de la richesse et de l'ample consommation, car elle ne produit que le génie. » C'est qu'on a beau se tromper un jour ou un siècle, l'humanité elle ne s'y trompe pas, et à chaque peuple qui passe, elle demande pour le juger : « *L'âme a-t-elle grandi ici ?* »

Quel est donc le véritable but de l'instruction ? Bien des gens croient qu'elle est faite simplement pour amasser des connaissances, pour faire passer dans la mémoire des découvertes qui sont dans les livres. Et alors, ils s'indignent de voir qu'un bachelier sache qu'il y a un OEdipe à Colonne, une Iliade, des Georgiques, sans soupçonner même le nom des tragédies de Shakespeare ou de Schiller. C'est une étrange erreur : c'est se méprendre sur le but de l'instruction. Pour moi, ce but me paraît triple : 1° Son premier but, est de développer l'intelligence : avoir un *amas*

*de connaissances* n'est pas toujours être intelligent. La culture intellectuelle ne consiste pas à accumuler des notions, mais surtout à acquérir une grande vigueur de pensée, une force d'esprit pénétrante que nous puissions diriger sur tous les sujets que nous aborderons. Il vaut mieux être capable d'étudier à fond une question, de la résoudre par nous-mêmes, que d'en savoir la solution par cœur ; car les questions sont innombrables, on en ignore toujours mille fois plus qu'on n'en apprend : tandis que l'énergie de l'intelligence est universelle et permet de trancher toutes celles qui se présentent. Sans doute, il est utile de pouvoir lire les chefs-d'œuvre anglais ou allemands dans leur langue, mais ce qui est plus important, c'est d'être à même de les comprendre, de les juger, chose bien différente, et ce qui vaut mieux encore, c'est de pouvoir en créer. Il est donc vrai de dire que le premier but de l'instruction est le développement de l'intelligence.

2° Son deuxième but est de bien apprendre à l'élève sa langue maternelle, notre langue française, de lui mettre en main les matériaux qui serviront plus tard à revêtir sa pensée : non pas de lui apprendre seulement des mots, des sons, mais de lui apprendre le *grand sens des mots*, comme dit le P. Gratry, le grand sens des mots de cette belle langue française que nous maltraitons si fort à notre époque.

3° Enfin le troisième but très-important de l'instruction est de développer le goût, le goût qui fait choisir la forme la plus propre à exprimer l'idée sous tous ses aspects, qu'on soit poète ou orateur, peintre, sculpteur ou architecte. Car remarquez que la question est plus haute qu'on ne le croit. Si nous supprimions les langues anciennes, pourquoi enverrions-nous nos artistes étudier les chefs-d'œuvre de la

Grèce et de Rome, pourquoi en ferait-on la base des études artistiques. L'expression juste, la forme qui sera la représentation vivante de l'idée, voilà ce qui fait le grand écrivain et le grand artiste. « Plus l'idée est personnifiée dans le mot, disait Humboldt, plus elle agite et remue. »

A ces trois points de vue il est impossible de mettre en parallèle les langues modernes et les langues anciennes.

Et d'abord, le latin et le grec ont une supériorité incontestable pour le développement de l'intelligence. Je ne veux pas ici renouveler la trop fameuse question des anciens et des modernes. Mais il est impossible de nier que la Grèce ne soit la maîtresse profane de l'humanité. Pour le prouver, je n'aurais qu'à raconter à grands traits l'histoire de l'esprit humain. Voyez plutôt : Le jour où Rome, barbare jusqu'alors, va découvrir et étudier les chefs-d'œuvre de la Grèce, son intelligence s'éveille, et, après un siècle d'enfance, apparaît cet admirable siècle d'Auguste. Quand les œuvres d'Aristote sont révélées au moyen-âge se produit cet immense développement de la philosophie, trop peu connu aujourd'hui, et St-Thomas d'Aquin, le plus vaste génie des temps modernes, vient expliquer au monde les mystérieuses profondeurs du dogme catholique. Plus tard encore, au XVI<sup>e</sup> siècle, quand on découvre pour la seconde fois les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, commence ce mouvement de la Renaissance qui se termine par le grand siècle de Louis XIV. Les Grecs ont eu ce singulier privilège d'ouvrir les horizons de l'intelligence humaine, parce qu'ils ont eu plus que tout autre peuple le don du génie. Pour me servir d'une expression de Calvin, ils ont été les grandes lampes allumées au bâtiment du monde moral. Vous ne pouvez pas leur opposer les génies modernes qui se sont

appuyés sur eux pour les égaler rarement, jamais pour les dépasser.

Mais à quoi peut tenir cette supériorité, cette influence des langues anciennes ? A deux raisons principales.

L'une me paraît avoir été très bien mise en lumière par Humboldt. Indépendamment des chefs-d'œuvre d'une langue, l'étude de la langue en elle-même peut être une révélation et développer l'intelligence. Le mot, en effet, n'est que le vêtement de l'idée, et plus le mot est bien choisi, plus il aide l'esprit à aller saisir, au delà du son, l'idée qu'il représente. C'est ce qui faisait dire à Joubert : « Il y a un suc dans les mots, et une fois que l'esprit en a goûté, il y tient ; il y boit la pensée. » Les langues anciennes sont merveilleuses à ce point de vue. Prenons quelques exemples ; le mot *poète* en français exprime peu de chose à l'esprit ; mais le mot ποιητης en grec, le créateur, celui qui invente, indiquait admirablement la faculté maîtresse du génie, la faculté créatrice qui est le propre du génie. Le mot *loi* en français peint mal l'idée qu'il désigne ; en grec νομος, ce qui dirige, ce qui conduit, révèle de suite le caractère de la loi, qui est le principe dirigeant des actions humaines. Le mot *intelligere*, *intus legere*, lire à l'intérieur, lire par l'esprit, montre très bien ce qu'est l'intelligence, non pas l'œil du corps ou la sensation, mais l'œil de l'âme. Je pourrais multiplier ces exemples. Oui, les mots sont parfois transparents, « sont des réflecteurs de lumière. » D'où vient la beauté du monde, sinon qu'il reflète partout l'idée divine dont il émane ? D'où vient la beauté du corps humain, sinon qu'il est, pour employer l'expression de Michel-Ange : « *L'âme encore vêtue de chair*, » et qu'elle rayonne au travers. Les langues anciennes ont précisé-

ment cet avantage de laisser rayonner l'idée. Elles nous apprennent mieux le grand sens des mots. Comme dit Homère, « il y a des noms que les hommes entendent d'une façon et les Dieux d'une autre, » il faut les entendre comme les Dieux.

On ne tient pas assez compte en général de cette influence du langage sur la pensée. Peu importe la langue, dit-on, l'homme de talent saura toujours s'en servir. C'est une erreur. Il y a pourtant des exemples frappants de cette influence du langage sur l'idée. Essayez de faire une multiplication en écrivant les nombres avec l'écriture ordinaire, vous ne réussirez pas. Les véritables mathématiques étaient impossibles sans cette langue, que l'on est convenu d'appeler les chiffres arabes. Puis on a découvert une langue plus parfaite encore, l'algèbre, et voyez les immenses horizons qu'elle a ouverts à la science. Il en est de même pour l'intelligence. Cette filiation des grands siècles dont je vous parlais tout-à-l'heure, cette génération intellectuelle à la suite de la découverte des chefs-d'œuvre anciens le prouve surabondamment. Mais, me direz-vous, nous gardons toujours la langue française, nous ne voulons pas la supprimer. C'est vrai, mais si vous supprimez le grec et le latin, vous en gardez les mots sans en garder le sens, vous en faites un squelette sans vie et sans mouvement. Il me sera aisé de le montrer tout à l'heure.

Le second motif de la supériorité des langues anciennes au point de vue de l'enseignement n'a jamais été mis en relief, quoiqu'il soit très important. La lecture des anciens profite davantage, je crois. Pourquoi ? Parce qu'ils ne recevaient pas la vérité toute faite ; quand ils la découvraient, c'était par la seule force de leur esprit ; aussi savent-ils

bien mieux nous faire suivre la marche qu'ils avaient trouvée ; ils nous conduisent par la voie qu'ils ont prise eux-mêmes et nous font découvrir pour ainsi dire une seconde fois cette même vérité. Aujourd'hui, le christianisme a jeté dans le monde une masse de vérités ; sans nous en douter nous vivons dans son atmosphère. Nous recevons la vérité déjà découverte. Ces grandes idées : unité de Dieu, devoir, sacrifice, nous semblent si naturelles que nous ne les admirons presque plus. Mais représentez-vous un de ces génies antiques : tandis que tous autour de lui étaient plongés dans le polythéisme, dans des erreurs grossières sur l'homme, la famille, la patrie, représentez-vous cet homme, que vous l'appeliez Anaxagore, Platon ou Sophocle, apercevant tout à coup, par la seule force de son génie, ce Dieu qui gouverne les atomes et les mondes, cet idéal, ce devoir vers lequel doivent graviter les âmes, entrevoyant la grandeur de la patrie, de la famille, de la foi conjugale, de toutes ces vérités qui nous semblent usées, alors, quand un de ces éclairs rapides sillonnaient son âme, quand un rayon de l'immortelle beauté l'illuminait, l'émotion devait être profonde, et il trouvait de sublimes accents pour communiquer aux autres ce tressaillement que son âme avait éprouvé au contact de l'infini.

Notez que je ne parle pas de cet immense avantage qu'avait l'antiquité de n'avoir pour écrivains que des hommes d'un talent réel, tandis que l'imprimerie, l'immense publicité dans notre société actuelle, les journaux enfin, ont développé cette manie d'écrire n'importe quoi, cette rage d'écrire pour écrire qui faisait dire à Musset :

Qui des deux est stérilité,  
Ou l'antique sobriété

Qui n'écrit que ce qu'elle pense,  
Ou la moderne intempérance  
Qui croit penser ce qu'elle écrit.

Voilà pour les raisons. Les faits viennent les justifier. Il y a quelques années, on a essayé d'un système fort bien nommé *la bifurcation*. Il consistait à mettre un peu de côté les langues anciennes pour ceux qui se livraient aux sciences. Et au bout de quelque temps, devant les réclamations universelles des inspecteurs, on abolissait ce mauvais système qui avait abaissé le niveau des études. D'autre part, je sors d'un Lycée et j'ai pu constater que les derniers élèves de latin, je dirais presque les *croutons*, si j'osais employer le terme technique, devenaient les premiers élèves lorsqu'ils abandonnaient le latin pour entrer dans une classe de français.

Passons au second but de l'instruction, qui est de former le goût. Qui donc comparerons-nous aux anciens à cet égard ? Aujourd'hui, poètes et orateurs, philosophes et sculpteurs, ne sommes-nous pas obligés de reconnaître que chez eux la forme est arrivée à sa dernière perfection, c'est-à-dire qu'ils ont trouvé, ou plutôt qu'ils ont deviné le meilleur vêtement qui convient à l'idée. Si nous n'avons rien à opposer à la Vénus de Milo, avons-nous, je ne parle point de détails ou de passages isolés, mais avons-nous une œuvre entière à opposer aux tragédies de Sophocle, aux discours de Démosthènes. Cette forme antique, juste sévère, simple et grande, que l'on ne retrouve que dans ceux qui ont imité les anciens, il faut l'apprendre. Irons-nous, par exemple, chercher dans les tragédies de Shakespeare un modèle à offrir à l'enfant, bien qu'elles renferment d'admirables beautés. Si nous voulons conserver le goût et rester artistes, il faut encore s'arrêter aux vieilles langues classiques.

Enfin le troisième but de l'instruction est de bien apprendre à l'élève notre langue française. Ici la supériorité des langues anciennes ne peut même plus être discutée, puisque le grec et le latin, mais le latin surtout, sont l'origine directe de notre langue, que l'on ne peut vraiment pas comprendre si l'on ne sait le latin. Ne fût-ce que pour étudier nos antiquités nationales, dont presque tous les documents sont en latin, les langues anciennes auraient beaucoup d'importance. Je ne veux pas ici faire l'histoire de notre langue française. Mais enfin, les dernières études de philologie montrent d'une façon péremptoire qu'elle n'est qu'une modification, une transformation du latin populaire qui se parlait dans les premiers siècles. (Voir Aug. Brachet). C'est au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle qu'elle apparaît (1) : chose étrange, ces deux siècles sont en apparence stériles et désolés ; ils semblent vides et inutiles à l'humanité, et pourtant ils sont une époque féconde de notre vie nationale. C'est le moment où se constituent notre langue, notre poésie, nos coutumes, notre art chrétien. Mais ces grands faits passent inaperçus des historiens qui nous racontent pompeusement les petits actes, les petites intrigues des derniers Carlovingiens. Depuis, notre langue française a couru bien des dangers : les importations étrangères ont failli la déformer. Au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est la manie de l'italianisme qui, à la suite des expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, rend nécessaire la réforme de Malherbe ; au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est la manie espagnole qui donne à notre langue un faux lyrisme et l'enflure. Quoi donc nous a per-

(1) (Gloses de Reichenau, 768). Serment de Strasbourg, 842. Cantilène de S<sup>t</sup>-Eulalie, poèmes sur la passion de J.-C. et sur S<sup>t</sup>-Léger au X<sup>me</sup> siècle.

mis de résister à ces invasions étrangères, de garder à notre langue française sa pureté et son austérité ? Ce sont les fortes études classiques qui, de tous temps, ont été la base de notre enseignement, et qui ont permis à notre esprit national de réagir pour garder son naturel et ses qualités. Ce sont ces mêmes études classiques qui nous feront toujours repousser ce génie de l'obscurité qui caractérise l'allemand, ce néologisme moderne qui menace de nous envahir, ces mots nouveaux, inouïs, sans utilité, qui feraient disparaître le cachet de notre vieille langue.

Autre chose, en effet, est de lire une langue, autre chose est de la bien comprendre. Il ne faudrait pas croire qu'il suffit de posséder les mots d'une langue pour la savoir. Toujours il faut remonter à la source qui l'a créée, sous peine d'en méconnaître le caractère et le génie. Sans cela, les mots perdraient leur vrai sens pour devenir de simples signes conventionnels et arbitraires. Humboldt disait : « Une nation qui cesse de chercher le centre de son développement dans les jets de cette source, prive bientôt son intelligence de la bienfaisante réaction de la parole, parce qu'elle a, par sa faute, cessé de nourrir sa langue de l'élément qui seul peut maintenir sa jeunesse, sa force, son éclat et sa beauté. » Les mots, en effet, signifient plus ou moins, suivant ce que l'esprit sait y mettre. Victor Hugo l'a très bien dit dans un autre sens :

Les siècles page à page épellent l'évangile :  
Vous n'y lisez qu'un mot et nous en lisons mille.

Pour savoir vraiment notre français, il faut que l'esprit aille puiser sa gymnastique dans les langues anciennes, c'est-à-dire qu'ils remontent aux sources qui illuminent les mots de notre langue et leur restituent un grand sens.

L'objection la plus sérieuse que l'on pourrait faire est certainement la suivante. Voyez, a-t-on dit, nous ne savons plus le grec; nos bacheliers ne savent pas même assez de latin pour comprendre les chefs-d'œuvre de Rome. C'est vrai : et l'objection serait péremptoire si nous étions en progrès au point de vue de la littérature. Mais vraiment, avons-nous le droit d'être fiers? Écrit-on mieux le français aujourd'hui, (je ne dis pas qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la comparaison serait trop écrasante), mais écrit-on mieux qu'au XVI<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle? Je ne veux pas citer des noms, ce serait chose trop facile. Nous vivons sur le passé, sur nos vieilles gloires, il faut bien en convenir. Nous ne comprenons même plus la langue de nos grands auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, et je connais un homme remarquable qui proposait de la prendre comme base des études, comme langue classique, à la place du latin et du grec. C'est malheureusement vrai, nous n'entendons plus le français du grand siècle; nous avons à peine assez de goût pour admirer le style si naturel et si clair du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il nous faut la boursouffure, les phrases creuses, et je ne sais pas où cette décadence s'arrêtera. Mais qui ne voit pas que le seul moyen de nous ramener à la connaissance, à l'admiration de ces chefs-d'œuvre, est précisément l'étude approfondie, non seulement des littératures qui les ont inspirés, mais encore des idiômes qui ont créé cette admirable langue du XVII<sup>e</sup> siècle.

Telles sont les raisons qui, dans tous les temps, doivent nous faire préférer, dans l'enseignement, l'étude des langues anciennes. On nous répond : les temps sont changés, notre société a d'autres exigences. Examinons la valeur des objections que l'on met en avant.

Elles peuvent se ramener à trois : nous sommes une

société démocratique, nous sommes un siècle de science et d'industrie plutôt que de littérature.

Oui, nous sommes une société démocratique, mais est-ce à dire que le développement vrai de l'intelligence ne puisse se trouver que dans les sociétés aristocratiques ? A Dieu ne plaise que je porte pour mon compte une accusation aussi terrible contre la démocratie. Dans toute société, en effet, il y a, je ne dirai pas une classe supérieure, je craindrais d'effaroucher cet esprit démocratique de notre époque, mais enfin il y a une classe aisée qui a une mission autre que les classes de travail manuel, une classe qui s'occupe plus spécialement des besoins de l'esprit. Toute nation qui ne le comprend pas est conduite à la stérilité et à l'impuissance, parce qu'elle méconnaît la véritable grandeur de l'homme. La diffusion de l'enseignement rend, dit-on, impossible l'ancien système et l'étude approfondie des vieilles langues : tout le monde veut s'instruire et en moins de temps. Mais alors, développez l'instruction primaire et professionnelle qui ont déjà fait de grands progrès. Seulement, maintenez toujours haut le niveau de l'enseignement secondaire. Que moins de jeunes gens l'abordent, je le veux bien ; mais que cet enseignement soit sérieux pour ceux qui s'y livrent. D'ailleurs, l'enseignement secondaire et supérieur n'a pas pris autant de développement qu'on veut bien le croire. Je sais pour moi qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, l'Université de Paris comptait déjà 20,000 étudiants. C'est elle qui instruisait la jeunesse riche de tout l'Europe. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la classe bourgeoise, même celle des petits bourgeois, était fort lettrée ; les mémoires que nous ont laissés d'obscurs particuliers nous montrent ce qu'ils savaient. Voyez dans le livre de M. de Loménie, sur Beaumarchais, ce que connaissait un petit

horloger inconnu, le père de Beaumarchais (1). Notre enseignement secondaire ne s'étend donc pas à une classe si nombreuse qu'on le prétend, et il n'y a aucune bonne raison pour en abaisser le niveau.

La seconde objection consiste à dire que nous sommes un siècle scientifique, que nous devons nous occuper bien plus de science que de littérature et d'art. Notre siècle, il est vrai, est géant par la science et je l'admire plus que personne. Mais j'ai grand peur que la science nous fasse oublier le rôle si important que joue la littérature dans le développement intellectuel. Je ne puis malheureusement qu'effleurer cette question. La science, si belle en elle-même, a pourtant des dangers : en nous transportant toujours dans le monde extérieur, dans le monde physique, elle tend à nous faire oublier ce monde des esprits, des âmes, mille fois plus vaste que le premier. Si nous n'y découvrons plus rien aujourd'hui, ce n'est pas qu'Homère, Sophocle, Virgile, Dante, Corneille, Molière et Racine l'aient épuisé ; ils l'ont à peine effleuré : mais nous ne savons plus y lire dans ce monde dont nous détournons la science.

D'autre part, la science, en ne développant que certaines facultés de l'esprit humain, laisse les autres s'atrophier et mutiler l'esprit ; elle le rend étroit si elle domine exclusivement. Voyez plutôt un mathématicien qui n'aurait jamais fait que des mathématiques. La spécialité rétrécit l'intelligence. C'est précisément dans l'étude des langues anciennes que se trouve le meilleur correctif à ce danger, car elles s'occupent surtout du monde moral et développent l'ensemble des facultés de l'âme. Le système de la bifurcation

(1) Voir le livre récent de M. Aubertin sur le XVIII<sup>e</sup> siècle.

l'a bien montré. En cela, je crois servir la science elle-même : « Toute science qui s'isole restera stérile, » a dit un grand penseur de nos jours. Et, je me rappelle une admirable page de Tocqueville, dans laquelle il montre combien il est utile de développer la plénitude de l'intelligence pour former les vrais savants, les inventeurs en un mot, comme Newton, Kepler, Pascal, Leibnitz, Ampère, ceux qui s'occupent de science toute spéculative. Sans ces vrais savants, vous pourrez bien tirer des conséquences des principes déjà posés, arriver à des applications pratiques qui frappent plus que le principe lui-même, mais vous dégénérez sans vous en apercevoir ; puis, un jour, vous vous arrêtez, vous restez stationnaires pendant des siècles. Regardez en Chine, vous y trouvez des arts merveilleux, des machines dénotant une grande science, qui révèlent des savants. Détrompez-vous ; c'est par tradition, de père en fils, que les Chinois les construisent. Ils ont perdu de vue les principes qui fécondaient ces applications, et leur civilisation est demeurée pétrifiée. C'est qu'il y a une unité merveilleuse entre le monde intellectuel et le monde physique, et que le point vraiment important est de développer l'intelligence, l'ensemble des facultés de l'esprit, pour qu'il réunisse toutes ses énergies en allant à la découverte de la vérité. Quand nous parlons de notre siècle scientifique, nous oublions un peu trop que les grands inventeurs ne lui appartiennent guère, qu'il tire surtout des applications de principes trouvés par d'autres ; et l'époque qui a donné Newton, Kepler, Pascal, Leibnitz, mérite bien tout au moins que l'on compte avec elle.

Enfin, dit-on, nous sommes un siècle d'industrie. Je pourrais répéter ici les mêmes arguments, réduire l'industrie à la juste place qu'elle doit occuper. Je viens de mon-

trer que, quelle que soit son importance, il y a un développement plus important encore, celui de l'esprit humain. Mais elle aussi n'a rien à perdre à l'étude des langues anciennes, car ce qui sert le mieux l'industrie, c'est le progrès des sciences spéculatives, la découverte des principes dont l'application viendra la féconder. Sans la science, l'industrie ne tarderait pas à dépérir. Or, la culture scientifique demande l'exercice complet des facultés intellectuelles, le développement de l'intelligence entière, qui est merveilleusement favorisé par l'étude des langues anciennes. Je n'ai pas le temps d'insister sur tous ces points, mais les faits parlent ici : Nos plus grands économistes en théorie, et les hommes qui, pratiquement, ont le plus contribué à la prospérité commerciale et industrielle de leur pays, ont été des hommes profondément lettrés ; comme praticiens, je n'ai besoin que de vous citer Turgot, Pitt, Robert Peel ; comme théoriciens, Bastiat, Macaulay. On ne tient pas assez compte en effet de cette merveilleuse unité de l'esprit humain. L'industrie, ou l'oublie trop, demande elle aussi une intelligence développée ; et tout enseignement qui s'attache à l'ensemble des facultés humaines, qui cherche avant tout à donner de l'énergie, de la vigueur à l'esprit humain, sert en même temps l'industrie. Il semblerait vraiment, à entendre certains théoriciens, qu'il fallût être sot pour faire le commerce. Ce préjugé, je ne puis lui donner d'autre nom, date de loin. Pendant longtemps on a cru que c'était déroger, s'abaisser, que de se livrer à l'industrie. Notre siècle a réagi contre cette prévention ; il lui reste à s'en débarrasser tout à fait, en proclamant ce que l'expérience moderne nous apprend de plus en plus : c'est que le développement intellectuel complet est une des grandes forces du commerce. L'esprit

humain reporte son activité partout ; sans doute, il y a des aptitudes spéciales ; mais le système d'enseignement qui, avant de laisser l'esprit se spécialiser, le rend maître de toutes ses facultés, aussi bien de ses facultés intellectuelles, morales, artistiques, que de ses aptitudes industrielles, est certainement celui qui sert le mieux la cause de l'industrie.

Un dernier mot sur les systèmes que l'on nous propose.

L'un consisterait simplement à affaiblir un peu les études de latin, à supprimer le thème grec et les vers latins pour faire place aux langues vivantes. A quoi bon le thème grec et les vers latins, à quoi nous servent-ils après notre sortie du collège, sinon à faire sourire ? Eh ! sans doute, Dieu nous préserve de ceux qui font des thèmes pour écrire en grec, des vers pour nous ennuyer de leur poésie : Dieu nous préserve de tous ces faiseurs. Depuis Molière, je crois, on n'embrasse plus personne pour l'amour du grec. La question n'est point là : si le vers latin est un des exercices les plus utiles pour connaître la langue latine, maintenez-le hardiment, non pas pour avoir des poètes latins, mais comme exercice. Il s'agit, en définitive, de fortes études anciennes. Si vous croyez pouvoir introduire en plus les langues modernes, faites-le. Mais de grâce, ne le faites pas au détriment des langues classiques. Ne créez pas une masse de jeunes gens sachant tout juste assez de latin pour en être pédants, sans en tirer aucun profit. Pas d'éducation à demi, c'est la plaie d'une société : Ne nous donnez pas un nuage de grec et un soupçon de latin. On se plaint beaucoup aujourd'hui de cette manie des places, manie qui pousse tous les jeunes gens au sortir du collège, à fuir l'industrie pour solliciter une profession soi-disant libérale, de ces éducations incomplètes qui font des déclassés dangereux, souvent des

socialistes. — Le plus sûr moyen d'encourager cette tendance, de grossir le nombre des déclassés, est précisément d'abaisser le niveau des études pour le mettre à la portée de tous. Plus vous le maintiendrez haut, au contraire, plus ceux qui ne peuvent pas en profiter se borneront à l'enseignement professionnel, et plus vous remédiez à cette plaie de notre époque, la manie des professions, des fonctions accordées par l'Etat.

Mais, dit-on, tout en ne donnant qu'une teinte de latin dans l'enseignement secondaire, on pourrait le reprendre dans l'enseignement supérieur, et alors l'étudier à fond, en faire la base des études pour ceux qui se destinent vraiment à une profession libérale. — C'est une chimère. Sans doute, quelques rares savants s'occuperont encore du latin, comme langue morte, comme on étudie le chinois et l'hébreu. Mais un corps de professeurs savants ! nous n'en aurons plus, faute d'élèves. Nous n'aurons plus cette masse d'hommes rendus intelligents par la culture du latin et du grec, et personne ne s'avisera d'en reprendre l'étude dans l'enseignement supérieur. On répète qu'il y a bien des individus intelligents qui n'ont pas fait de latin. Heureusement : les études classiques ne sont pas un brevet d'intelligence *garanti par le gouvernement* ; ces brevets n'existent pas. Il ne s'agit point d'exception : il s'agit de savoir si les langues anciennes développent en moyenne l'intelligence des individus qui les apprennent.

Quant au système qui demande la suppression complète du latin et du grec, il me paraît plus logique que l'autre, mais je crois l'avoir assez réfuté pour n'avoir pas besoin d'y revenir.

En résumé, je crois que loin d'affaiblir les études grec-

ques et latines, il faut les fortifier, et que nous devons maintenir dans notre système d'enseignement le premier rang aux langues anciennes. Le grec, aujourd'hui, nous paraît hérissé de difficultés. J'ai entendu dire pourtant à des hommes fort compétents qu'il était plus facile que le latin, et qu'en lui donnant un peu plus de place dans l'instruction on le saurait très bien ; que le latin lui-même s'apprendrait alors plus vite, puisqu'il a emprunté beaucoup au grec ; qu'il n'aurait qu'à gagner au temps qu'on aurait pris sur lui pour le consacrer au grec. Je pense cependant qu'il faut maintenir la première place au latin pour deux raisons principales : c'est la langue chrétienne, et elle est l'origine directe de notre langue française qu'il importe avant tout de bien connaître.

Je demande donc le maintien de fortes études classiques ayant pour base les langues anciennes.

Je le demande au nom de la grandeur même de l'esprit humain ; car cette grandeur ne consiste pas dans l'accumulation des connaissances, mais dans la vigueur de l'intelligence, dans l'énergie de la pensée, et ce sont ces littératures antiques qui ont en partie initié les peuples modernes à la civilisation.

Je le demande au nom du goût, qui trouve ses plus parfaits modèles dans les langues et les arts des peuples anciens, si merveilleusement doués de génie et de sens commun.

Je le demande au nom de notre époque scientifique qui, trop portée vers le monde physique, a besoin d'être ramenée vers le monde moral, plus vaste et plus beau que l'autre. Vivons un peu dans le monde intelligible, comme disait Platon.

Je le demande enfin au nom de notre admirable langue

française. Nous ne la défendrons de l'obscurité du génie allemand, du prosaïsme du génie anglais et des dangers du journalisme, qu'en remontant aux sources qui l'ont faite si belle et si limpide. Pour moi, je ne puis oublier que ce *céleste et harmonieux langage*, comme l'appelle Musset, s'est deux fois imposé au monde entier, devenant ainsi la langue universelle. Au XIV<sup>e</sup> siècle, Marco Polo le Vénitien écrivait en français, et Brunetto Latini, le maître du Dante, composait son Trésor de Sapience *en ce langage le plus délectable et le plus commun*. Puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le génie de nos grands écrivains du XVII<sup>e</sup> l'imposait, par l'admiration, à l'Europe entière, et Rivarol pouvait dire :

Tu regere eloquio populos, o Galle memento.

Je le demande enfin, en terminant, comme Français. Nous sommes pris à certaines époques de la manie d'imitation : nous nous efforçons de n'être plus nous-mêmes. Aujourd'hui nous empruntons tout aux Allemands : leur organisation militaire, leur habillement, leur philosophie, etc., etc. Gardons quelque chose. J'ai peur de ne plus nous retrouver, si nous nous dépouillons de tout ce qui était à nous. Croyez-vous que l'étude de la langue anglaise, comme base de l'enseignement, nous donnera le génie politique et pratique des Anglais, que l'étude de la langue allemande nous apportera leur amour de l'érudition minutieuse ? Non. Nous aurons rendu la langue française mesquine, obscure, morose et plate ; nous n'aurons rien acquis. Comment ! ces deux peuples iront puiser aux vraies sources de l'intelligence, et nous étudierons des copies ! Mais ce qui fait notre gloire, au contraire, c'est d'être la nationalité la plus puissamment attractive, et les grandes découvertes, d'où qu'elles partent, ont besoin, pour se répandre dans le monde, de venir s'incarner dans notre langue. C'est là

notre génie ; gardons-le intact : Musset disait en parlant de lui :

Gaîté, génie heureux qui fut jadis le nôtre,  
Rire dont on riait d'un bout du monde à l'autre,  
Esprit de vos aïeux qui te réjouissais  
*Dans l'éternel bon sens, lequel est né français,*  
Fleurs de notre pays, qu'êtes-vous devenues ?

Conservons au moins précieusement ce qui nous en reste ;  
et, pour cela, remontons vers les sources auxquelles avait  
été puisé ce vieil esprit, qui fera encore notre grandeur  
dans l'histoire de l'humanité.



DÉFENSE  
DU  
TERRITOIRE DE LA GAULE  
AU V<sup>e</sup> SIÈCLE.

— VILLES DE GUERRE ET PLACES FORTES —

PAR M. LE PRÉSIDENT TAILLIAR

Membre honoraire.

---

*Prima firmitas in fortitudine,  
Proxima in disciplinâ, deindè in moenibus.*

1. *Défense territoriale de la Gaule au V<sup>e</sup> siècle.* — *Exposé du sujet.* — *Division de cette notice.* Au V<sup>e</sup> siècle, quand la domination romaine est de toutes parts assaillie par les formidables invasions des barbares, c'est une impérieuse nécessité pour le gouvernement de porter la main sur toutes les régions limitrophes où l'Empire est entamé. Sa sollicitude sans cesse tenue en éveil doit immédiatement pourvoir à la défense de tant de provinces menacées.

En ce qui concerne la Gaule, ses soins vigilants doivent se porter à la fois sur presque tous les points. Cette vaste

contrée est par suite mise tout entière sur le pied de guerre. Partout les frontières, les provinces et les villes sont armées et fortifiées (1).

A l'Est la frontière du Rhin est depuis longtemps la plus compromise. C'est elle qui tout d'abord appelle la sollicitude des Romains. Les mesures prises pour la sauvegarder sont indiquées dans la *première section* de la notice qui va suivre. Cette frontière comprend quatre provinces: la seconde et la première Germanie, la première Belgique et la grande Sequanaise. Les villes et les places fortes qu'elles embrassent sont échelonnées depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à la Saône.

A l'Ouest le littoral de la Gaule en face de la Grande Bretagne est presque constamment infesté par les pirates Francs et Saxons. Il n'est pas moins urgent de mettre toute cette plage à l'abri de leurs incursions. Ce qui concerne sa défense est l'objet de notre *deuxième section*. Les villes et places fortes qui protègent l'embouchure et les abords de la Garonne et ceux de la Loire ont pour but d'assurer la défense du Morbihan, de la Cornouaille et du surplus du littoral armoricain. D'autres places fortifiées préservent l'embouchure de la Seine, le détroit Britannique et le duché de la seconde Belgique.

Sur divers points les côtes maritimes et les abords des fleuves ont besoin d'une surveillance spéciale. De là les précautions prises pour garantir toute cette portion limitrophe du territoire désignée sous le nom de Gaule Riveraine,

(1) Si au point de vue religieux se développe la Gaule chrétienne (*Gallia Christiana*), sous le rapport guerrier on peut voir en quelque sorte se déployer la Gaule militaire, la Gaule couverte de places fortes (*Gallia Turrita*).

*Gallia Riparensis*. On voit dans notre *troisième section* quelles sont les flottes destinées à sauvegarder le Rhône et la Méditerranée, le lac de Neufchâtel et l'accès d'Yverdun en Savoie, la Novempopulanie avec Bayonne et Dax. D'autres flottes stationnent dans la première Lyonnaise, dans la Senonaise et dans la Germanie.

La *quatrième section* rappelle comment à l'intérieur, les hostilités qui s'étendent partout imposent aux villes la pénible nécessité de s'entourer de fortifications. Déjà sur dix provinces que comprennent les régions de l'Est, quatre sont tombées au pouvoir des envahisseurs (1). Pour garantir les autres parties du territoire, les villes ont recours à un remède extrême. Par un douloureux procédé jusque-là sans exemple, elles restreignent leur périmètre et les remparts qu'elles construisent sont en partie composés de débris d'édifices démolis. C'est surtout dans les trois premières Lyonnaises ayant pour métropoles, Lyon, Rouen et Tours et dans la quatrième Lyonnaise avec Sens pour métropole que sont employés ces moyens désespérés. Au centre de la Gaule est organisée une ligne spéciale de défense embrassant la Seine avec ses affluents et dont Paris est en quelque sorte la clef. Enfin du temps de Syagrius, pour dernière défense du Nord de la Gaule au Ve siècle, se présente le delta formé par l'Aisne, l'Oise, la Seine et la Marne. Cette sorte de presqu'île a pour principal boulevard Soissons, qui domine le cours de l'Aisne et se trouve au centre de quatre routes qui se portent sur quatre points importants.

Notre *cinquième section* est consacrée à la défense terri-

(1) Ce sont la seconde et la première Germanie, la première Belgique et la grande Sequanaise.

toriale du midi de la Gaule. Elle embrasse les sept provinces que comprend la Gaule méridionale, c'est-à-dire la première et la seconde Aquitaine dont les métropoles sont Bourges et Bordeaux, la Viennoise et Vienne sa métropole, la première et la seconde Narbonnaise avec leurs métropoles de Narbonne et d'Aix, la Novempopulanie et sa métropole d'Eauze, enfin les Alpes-Maritimes ayant pour métropole Embrun.

Dans la *sixième section* intitulée « Moyens de défense applicables aux diverses parties de la Gaule » sont indiquées les mesures plus générales qui se rapportent à cet objet. On y voit tour à tour en vertu de quelles dispositions jusqu'ici peu connues, les villes sont obligées de reconstruire ou de réparer leurs murailles ; — par l'effet de quelles lois, les nouveaux remparts comprennent des débris de temples payens ; — avec quel soin les mouvements naturels du sol ou les accidents de terrain sont mis à profit pour la défense des villes ; — comment pour remplir les fossés sont employées les eaux fournies par les fleuves et les cours d'eau ; — quelles sont les villes dont la défense est rendue plus facile par un centre de viabilité dont elles sont le siège. Puis sont signalés la restitution du droit de prendre les armes, la formation des milices urbaines, les corps de troupes auxiliaires qui concourent à la défense du pays ; enfin les droits de l'autorité militaire dans les villes et les places fortes.

#### SECTION I.—FRONTIÈRE DE LA GERMANIE.

2. Importance de cette frontière. — Vitalité de l'élément germanique.

3. BAS-RHIN OU SECONDE GERMANIE, métropole Cologne.

4. Cité de Tongres *Atuaca*.

5. Places fortes depuis Leyde jusqu'à Nimègue.
6. Autres places fortes depuis Nimègue jusqu'à Remagen.
7. HAUT-RHIN OU PREMIÈRE GERMANIE. Duché de Mayence , métropole Mayence.
8. Cités des Vangions et des Némètes : Worms et Spire.
9. Autres villes de guerre ou places fortes qui dépendent du duché de Mayence.
10. Rayon militaire de Strasbourg.
11. DÉFENSE DE LA MOSELLE. = Première Belgique, métropole Trèves.
12. Cités et places fortes de la première Belgique.
13. GRANDE SEQUANAISE. — Métropole Besançon.
14. Places de guerre qui s'y rattachent.

2. *Importance de la frontière du Rhin. — Vitalité de l'élément germanique.* — Dès le temps de Marius et de Jules César, Rome avait pu connaître ce qu'étaient les Germains, tout ce qu'il y avait de vigueur, d'énergie et d'audace dans cette race indomptable. Il ne s'agissait plus d'aller en Asie soumettre des peuples affadis ou dégénérés, il fallait lutter pour ainsi dire corps à corps contre une foule de populations formidables qui renaissaient en quelque sorte de leurs pertes(1). Pendant cinq siècles, en effet, les Romains durent soutenir des hostilités incessantes et terribles, qui ne finirent que par la chute de l'Occident. Durant cet espace, combien de batailles meurtrières, combien de sang répandu ! rien que pour maintenir la frontière du Rhin quels efforts sont nécessaires et combien de grands capitaines y doivent employer leur génie et leurs veilles ! On y voit tour à tour à l'œuvre Drusus frère aîné de Tibère élevant sur les

(1) « Aucune nation, s'écrie douloureusement Tacite, ne nous a donné de plus fréquentes leçons ; ni les Samnites, ni Carthage, ni les Espagnols, ni les Gaulois, ni les Parthes mêmes ; car la liberté germanique a plus de sévérité que la monarchie des Arsacides. (Mœurs des Germains, n° 37).

bords du Rhin cinquante forteresses; Trajan, Adrien venant y montrer leur courage; l'Empereur Constance Chlore, le César Julien travaillant à reconquérir les villes prises et les territoires entamés, Valentinien I<sup>er</sup> relevant les anciennes places fortes et en construisant de nouvelles; puis au V<sup>e</sup> siècle, Stilicon, Aëtius, Ægidius redoublant de vaillance pour contenir ou repousser tous ces peuples déchainés.

3. *Bas-Rhin ou seconde Germanie.*—*Métropole Cologne.* Auguste avait reconstitué les Gaules subjuguées par Jules César, et en avait formé trois grandes provinces: la Celtique, l'Aquitaine et la Belgique. Mais bientôt de la Belgique est détachée, sous le nom de Germanie, toute la partie voisine du Rhin. Celle-ci à son tour se divise d'abord en deux commandements militaires, puis en deux provinces; la première Germanie comprend la région supérieure sise sur le haut du fleuve vers Mayence; quant à la contrée plus rapprochée de son embouchure, elle devient la seconde Germanie (1). Dans ses parages habitait du temps d'Auguste une peuplade laborieuse et inoffensive, les Ubiens. Tracassés par les continuelles vexations des Suèves, ils ont recours au gendre d'Auguste, Agrippa, et en obtiennent la permission de venir se fixer en deçà du Rhin. Là, leur principale bourgade protégée par les Romains ne tarde pas à devenir florissante. Une haute faveur lui est même réservée. Par le crédit d'Agrippine, femme de l'Empereur Claude, elle est érigée en colonie, à la fois sacerdotale et militaire. Elle possède un capitolé à l'imitation de Rome et reçoit la qua-

(1) V. Bœcking, *Notitia dignitatum et administrationum* (Bonn 1839-1853 t. II, p. 485);—M. Ern., Desjardins, *Géographie de la Gaule*.

lification de *Claudia Ara Agrippinensis* (1). Décorée de ce nom illustre elle se développe rapidement ; elle se voit pourvue de toutes les hautes magistratures d'une grande cité et devient le foyer vivifiant de la domination italienne et de l'élément romain dans cette contrée lointaine.

A tous les points de vue la situation de Cologne, admirablement choisie, offre une preuve remarquable de cette habileté politique et gouvernementale qui distingue les Romains. Placée au sein d'une population amie, elle est en rapport direct avec les villes de guerre échelonnées sur le Rhin et donne accès à une partie importante de la Germanie occupée par des nations belliqueuses qu'il fallait combattre et repousser.

Sous l'Empire, Cologne est maintes fois le théâtre de grands événements. Posthume qui, de 261 à 267, régna sept ans avec gloire, en avait fait sa capitale. Surprise et dévastée par les Francs, elle est sous le César Julien l'objet d'une reconstitution complète. Ce prince après l'avoir recouvrée en fait une place forte de premier ordre (2).

A cet effet Julien entoure Cologne d'un rempart continu, percé par cinq portes ouvrant sur cinq routes qui se dirigent vers Leyde (Lugdunum Batavorum) Tongres, Trèves, Reims

(1) Le capitole est en même temps le siège de la religion et le symbole de la puissance des conquérants. Cette institution vénérée, ce glorieux édifice à la fois temple et palais se retrouve dans les grandes métropoles gallo-romaines telles que Narbonne, Lyon, Bordeaux, Reims, Trèves, Cologne et Mayence et de plus dans quelques cités importantes comme Nîmes, Toulouse, Bourges, Saintes, Besançon. A l'égard de cette dernière ville, voir ci-après n° 13.

(2) Ammien contient en ce qui la concerne une précieuse indication : « Nullo posthæc repugnante ad recuperandam ire (Juliano) placuit Agrippinam, antè Cæsaris in Gallias adventum excisam.... Igitur Agrippinam ingressus, non antè motus est exindè quàm urbem reciperet munitissimam ».

et Mayence. Une sixième porte accède à l'île du Rhin (1).

Cologne demeure la métropole de la seconde Germanie jusqu'à l'année 463, époque où elle tombe au pouvoir des Francs Ripuaires qui de son nom furent appelés Francs de Cologne.

4. *Cité de Tongres Atuatuca*. Jadis envahie par la nation germanique des Tongres qui en chassèrent les Eburons de race Kymri-Belge, elle fut plus tard conquise par les Romains. Du temps de l'Empire, plusieurs corps de Tongres font partie de l'armée, l'un d'eux celui des *Sagittarii Tungri* estrangé parmi les auxiliaires palatins (2). *Atuatuca* devient une place forte considérable érigée en cité. Sous le rapport stratégique elle offre un centre important de viabilité où aboutissent plusieurs grandes voies, parmi lesquelles il en est une qui descend jusqu'à Bavai et de là se rend à Boulogne. Un précieux monument épigraphique découvert en 1817, le milliaire de Tongres, atteste l'intérêt que les Romains attachaient à cette position (3):

5. *Places fortes depuis Leyde* (Lugdunum Batavorum) *jusqu'à Nimègue* (Noviamagus). A l'extrémité de la Gaule comme dernière limite de la domination romaine qui ne s'arrête que là où finit la terre, commence une grande ligne stratégique qui s'étend depuis l'île des Bataves et longe toute la frontière du Rhin.

(1) V. l'histoire de Cologne, par Léonard Ennen. (*Geschichte der Stadt Köln*, 1863.

(2) V. *Notitia Dignitatum*, édition Bœcking, t. II, p. 24, 33, 34, 80, 120, 219, 224, 561.

(3) V. Walckenaer, Géographie ancienne des Gaules, t. III, p. 78; Bulletin de l'Académie de Bruxelles, 1838, IV, p. 174; Henzen, au tome III d'Orelli inscriptionum latinarum collectio, p. 31 n° 5236; — M. E. Desjardins, Géogr. de la Gaule, p. 73 et aussi p. 57 et suiv. 60 et suiv.

Leyde *Lugdunum Batavorum* en est le point de départ(1); c'est sur une colline artificielle ayant pour base d'antiques substructions que s'éleva la forteresse de Leyde, aujourd'hui comprise dans la Hollande méridionale sur le vieux Rhin.

Dans l'histoire des premiers Césars, en l'an de J.-C. 69 sous le règne de Vitellius, Leyde et les Bataves rappellent une époque célèbre, marquée par la redoutable insurrection de Civilis et les laborieux efforts de Rome pour la comprimer.

Non loin de Leyde à la seconde station de la même route stratégique, (voie du Nord) se présente le *Prætorium Agrippinæ* aujourd'hui Roomburg dont l'origine, comme celle de Cologne remonte au règne de Claude. C'était un vaste arsenal qui, négligé sous les premiers Antonins, fut restauré du temps de Septime Sévère et de son fils Antonin Caracalla (2).

A la dixième station de la même voie romaine du Nord subsiste un autre souvenir de l'ambition et de la valeur des Romains ; c'est le fort du camp d'Hercule *Castra Herculis*, peut-être ainsi nommé en l'honneur de l'Empereur Maximien Hercule. Cette place forte est signalée par Ammien Marcellin comme une des sept localités occupées par Julien. (V. liv. XVIII chap. 2) ; c'est actuellement Huissen (3).

A la station suivante, cette grande voie militaire aboutit à

(1) Le nom de *Lugdunum Lucis dunum* qui signifie une hauteur éclairée se retrouve dans la dénomination de plusieurs autres localités importantes, telles que *Lugdunum Segusiavorum* Lyon, *Lugdunum Convenarum* St-Bertrand de Comminges et *Lugdunum clavatum* Laou. Le nom celtique *Lugdunum* correspond au mot latin *Clarus Mons* Clermont.

(2) C'est ce qu'atteste une inscription portant que ces deux princes reconstruisirent cet arsenal tombé de vétusté. « *Armamentarium vetustate conlapsum restituerunt* ». (V. M. E. Desjardins, p. 38).

(3) Les sept forteresses dont Julien se remet en possession sont *Castra Herculis*, *Quadriburgium*, *Tricesimæ*, *Novesum*, *Bonna*, *Antunnacum* et *Bingium*.

la ville de *Noviomagus*, maintenant Nimègue, place de guerre considérable située au centre de quatre routes et qui, à travers les siècles, a conservé son importance. C'est ainsi qu'au nord du Rhin, cette route stratégique de Leyde à Nimègue forme une sorte de boulevard extérieur. (V. la table de Peutinger route n° 1).

6. *Autres places fortes depuis Nimègue jusqu'à Remagen* (Ricomagus). Le tronçon de la route stratégique qui, à partir de Nimègue, s'étend jusqu'à Remagen comprend neuf stations parmi lesquelles (outre Cologne) figurent trois places fortes; *Colonia Trajana* à la troisième station; *Vetera Castra*, à la quatrième, et Bonn à la huitième. (V. table de Peutinger route n° 3) (1).

Dans ce même parcours de Nimègue à Remagen on remarque en outre deux positions militaires l'une à la sixième station Novèse (*Novesium*) aujourd'hui Neuss, signalé comme lieu de campement d'une légion et mentionné par Ammien Marcellin. L'autre position qui forme la neuvième station est (*Ricomagus*), oppidum de la seconde Germanie.

7. HAUT-RHIN OU PREMIÈRE GERMANIE. — *Duché de Mayence*. — *Métropole Mayence*. En remontant le Rhin on arrive à un point où le fleuve dessine un vaste contour au sommet duquel se trouve un emplacement que la nature

(1) La colonie Trajane, dont le nom rappelle celui de son illustre fondateur, est en quelque sorte placée à l'avant-garde de cette partie du littoral du Rhin. Puis vient la place forte de vieux camp *Vetera Castra*, qui tour à tour perdue et reprise, démolie et reconstruite, joue un assez grand rôle dans l'insurrection de Civilis et des Bataves. *Bonna*, Bonn, voisine de Cologne, située à la huitième station est maintes fois indiquée soit dans les opérations militaires de Drusus, frère aîné de Tibère, soit plus tard dans celles de la guerre de Civilis. Ammien Marcellin la compte parmi les sept villes recouvrées par Julien.

semble avoir destiné à l'érection d'une forteresse. C'est là qu'est construit Mayence, sentinelle avancée de la domination romaine dans cette région. Là, sous le titre de duc, réside un chef de guerre dont le commandement militaire, rayonnant sur le pays d'alentour, comprend dix places fortes parmi lesquelles les deux cités de Worms et de Spire (*Civitates Vangionum et Nemetum*).

Mayence, qui figure à leur tête, est une ville considérable dès les premiers temps de l'Empire. Métropole de la première Germanie, elle est signalée comme l'une des grandes villes municipales de cette province. Occupée par la légion Trajane qui y tient garnison, elle apparaît à maintes reprises soit dans les indications des géographes soit dans les récits des historiens. Elle a aussi un préfet militaire sous le titre *præfectus militum armigerorum*. Mais les moyens de défense dont elle dispose ne peuvent la soustraire à la grande irruption des barbares qui, en 407, vient déborder sur la Gaule comme un torrent dévastateur (1).

8. *Cités des Vangions et des Nemètes (Worms et Spire)*. Dans la notice des Gaules, la première Gaule ayant pour métropole Mayence est mentionnée comme renfermant en outre trois autres cités qui sont la cité de Strasbourg *Argentoratum* et celles des Vangions et des Nemètes. Ainsi qu'on le verra ci-après n° 10, Strasbourg forme un rayon militaire à part.

Les Vangions sont indiqués par César comme une nation germanique. (V. comment. liv. I, n° 51.) Toutefois *Borbetomagus*, leur principale bourgade, semble par son nom révélé

(1) Sur Mayence. V. Adriani Valesii Notitia Galliarum, p. 332-341.

ler une origine celtique. Sous l'Empire cette ville, érigée en cité, est dotée d'institutions municipales. Tombée vers le III<sup>e</sup> siècle au pouvoir des Germains, elle est recouverte par Julien qui la fortifie par de nouveaux remparts (Ammien XV, III, XVI, 2). En 407 lors de la grande invasion des barbares, ses habitants résistent vaillamment et ne succombent qu'après un long siège (1).

*Nemètes* (Spire) fut aussi jadis le chef-lieu d'une peuplade gauloise et le siège d'une ville dont le nom celtique *Nemet* indique une enceinte sacrée. Constituée en cité sous l'Empire, elle est mentionnée par Tacite en ses annales XII, 17 et par Ammien XVI, 2, 12. En 407 elle périt sous les coups des barbares ; dans les temps modernes elle a reçu le nom de Speier (Spire) d'un ruisseau qui coule dans son voisinage.

9. *Autres places fortes qui font partie du duché de Mayence.* Cette circonscription comprend encore huit places fortes qui rayonnent autour de la métropole ; ce sont :

*Salectio*, aujourd'hui Seltz, situé sur la rive droite du Rhin, en face du canton de Salzgau et bâti à l'endroit où ce fleuve reçoit le ruisseau de Seltz, (Selzbach) dont le nom est dérivé, dit-on, du sel qui s'y produisait. Naguère encore cette localité était comprise dans le département français du Bas-Rhin.

*Taberna* ou Rheinzabern est mentionné par Ammien Marcellin et par la table de Peutinger. C'est aujourd'hui une bourgade qui fait partie de la Prusse Rhénane.

(1) *Vangiones longâ obsidione delati*, dit S<sup>t</sup>-Jérôme, lettre XIII, à Agérocie.

*Vicus Julius*, Julich se trouvait jadis sur l'emplacement occupé aujourd'hui par une forteresse bavaroise nommée Gernersheim, au confluent de la Quiéche et du Rhin.

*Alta Ripa* est aujourd'hui un bourg nommé Altrip, situé au-dessous de Spire, sur la rive du Rhin. Les empereurs y résidèrent quelquefois. Le 13 des Calendes de juillet de l'an 369, Valentinien I<sup>er</sup> y porta la loi 4 au Code Théodosien *de reparationibus appellationum*. Liv. XI, tit. 31.

*Bingium*, actuellement Bingen, ville située sur la rive gauche du Rhin, ne manque pas d'importance. Dans les itinéraires, elle est indiquée comme station. Tacite dit que Tutor, un des chefs insurgés du temps de Néron, se porta à Bingium en évitant Mayence. C'est une des sept villes recouvrées par Julien. La notice des dignités de l'Empire place à Bingen un préfet militaire.

*Bondobrice* (Boppard) est d'ancienne date une position militaire de la première Germanie, sur la rive gauche du Rhin. Elle est la résidence d'un préfet désigné sous le titre de *præfectus militum balistariorum*. (*Notitia dignitatum*), Edit Bæcking, p. 107.

*Confluentes* (Coblentz) est une haute forteresse assise au confluent de la Moselle et du Rhin. Pline dit que César Caligula naquit chez les Trévires au bourg d'*Ambiatinum*, au-dessus de Coblentz (*Suprà Confluentes*). Ammien, liv. XVI, ch. 3, signale Coblentz comme un château situé à l'endroit où la Moselle se confond avec le Rhin. Dans la *Notitia Dignitatum*, on y trouve un préfet militaire sous le titre de *Præfectus milium defensorum*.

*Antumnacum* (Andernach) complète le nombre des places fortes comprises dans le duché de Mayence. Ammien la range parmi les sept villes recouvrées par Julien (V. liv.

XVIII, ch. 11). La *Notitia Dignitatum* y place un préfet militaire qualifié de *Præfectus militum acincensium* (1).

10. *Rayon militaire de Strasbourg (Tractus Argentoratensis)*. La Notice des dignités de l'Empire signale au chap. 28 un rayon militaire dont la ville de Strasbourg aurait été le centre, et où aurait commandé l'un des six comtes militaires de l'Occident (2).

Le géographe Ptolémée range *Argentoratum* parmi les villes de la Germanie supérieure. Ammien dit qu'elle était renommée par les défaites des barbares. En 357 notamment, Julien y remporta une victoire mémorable sur sept rois allemands coalisés (Ammien, *ibid.*, liv. XVI, ch. 12). Les Romains, qui appréciaient l'importance de Strasbourg au point de vue stratégique, en avaient fait le centre de quatre routes qui venaient y aboutir. Cette position lui a fait donner le nom de *Stratæ Burgus*, surtout parce qu'elle est sur le passage de la grande voie qui de Milan se rendait à Leyde.

11. DÉFENSE DE LA MOSELLE. *Première Belgique, Métropole, Trèves*. La Moselle, qui de Toul vient traverser Metz, de là se rend à Trèves, puis à Coblenz où elle se décharge dans le Rhin, offre par eau une voie de communication fort précieuse que les Romains ne manquent pas de mettre à profit.

A la V<sup>e</sup> station de la route, qui de Coblenz remonte vers l'intérieur, est située la ville capitale des Trevires, vantée

(1) *Notitia Dignitatum*, cap XXXIX (Bœcking, p. 416).

(2) Les six comtes militaires de l'Occident sont ceux de l'Italie, de l'Afrique, de la Tingitane, du rayon de Strasbourg, des Breagnes (d'outre-mer) et du littoral saxon, dans les Breagnes (*Notitia ib.* p. 4).

par les auteurs comme très excellente, très illustre et très opulente (1). Déjà du temps de Jules César c'était une cité renommée. Au III<sup>e</sup> siècle elle acquiert une supériorité jusque-là sans égale. Ville centrale de la première Belgique, elle est en même temps au point de vue militaire, le quartier général des troupes sous le commandement du maître de l'infanterie, et devient la résidence des souverains. L'un d'eux, l'empereur Maxime, est même qualifié d'*imperator Trevericus* (2). Elle possède en outre plusieurs établissements considérables : une fabrique de balistes et de boucliers, un Gynécée, un atelier d'argenteurs, un préposé des trésors, un procureur de la Monnaie et un procureur des Gynécées du domaine privé (3). Au milieu des hostilités continuelles, son heureuse position, favorable à tous les genres de commerce, lui donne la sécurité d'une pleine paix. Elle alimente les forces de l'empire, lui procure des armes et des vêtements ; elle a pour égide des remparts étendus qui la défendent sur une hauteur prolongée (4).

La table de Peutinger la place au centre de quatre routes dont deux plus considérables, se portent sur Cologne et sur Reims ; la troisième se dirige sur Metz et la quatrième se partage à *Noviomagus* (Nemagen sur la Moselle) en deux branches dont l'une vient aboutir à Coblentz, et l'autre à Bingen, puis de là à Mayence. Trèves peut donc être envisagée

(1) V. Adrien de Valois *Notitia Galliarum*, p. 58.

(2) Hontheim, *hist. Trevirensis diplomatica et pragmatica*, t. I.

(3) V. *Notitia Dignitatum*, édit. Bœcking, t. III, p. 80 de l'index.

(4) « Imperii vires quod alit quod vestit et armat  
Lata per extantum procurrunt moenia collem. »  
*Ausone Clar. urb.*

Les remparts de Trèves avaient été restaurés par Valentinien 1<sup>er</sup>.

comme la clef qui pour les Romains ouvre la porte de la Germanie.

12 autres places fortes de la première Belgique, *Divodurum* ou Metz. En remontant le cours de la Moselle on arrive ensuite à la cité de Metz, capitale des Mediomatrics, grande ville de guerre de seconde ligne, qui sert en quelque sorte de point d'appui à la métropole impériale de Trèves. Déjà, parmi les Celtes, la ville de *Divodurum*, à raison de ses eaux réputées divines, occupait un rang élevé au point de vue religieux. Au III<sup>e</sup> siècle, elle est sous le rapport militaire d'une tout autre importance. Siège de la première légion flavienne et de l'une des dix-huit légions de campagne (*Pseudocomitatenses*), elle possède de plus d'autres établissements notamment des Gynécées. Elle forme aussi un centre de viabilité composée de cinq routes dont trois se dirigent sur Trèves, Strasbourg et Toul, et deux vers Reims, par des directions différentes. Les remparts qui l'entourent et la Moselle qui la protège de ses eaux rendent sa défense formidable (1).

13. *Grande Sequanaise, métropole Besançon*. Du rayon militaire de Strasbourg en remontant le cours du Rhin, on parvient à une autre circonscription encore importante, quoiqu'assez restreinte. Elle est placée sous le commandement d'un chef militaire, *Dux provinciæ Sequanicæ* dont le principal devoir est de garantir la contrée contre les irruptions des allemands.

Cette division territoriale correspond à peu près à l'anti-

(1) « *Urbs munita nimis quam cingit murus et amnis* », dit le poète Venantius Fortunatus, III, 14 et X, 10.

que région des Sequanes qui, d'abord comprise dans la Belgique, en fut plus tard détachée pour constituer une province à part sous le nom de grande Sequanaise. Elle a pour chef-lieu une forteresse inexpugnable autour de laquelle est groupée la ville de Besançon. César donne la description de cette place forte dont la position naturelle offre, dit-il, de grands avantages pour soutenir la guerre. « La rivière du Doubs l'environne presque tout entière et forme un cercle à l'entour. L'intervalle qu'elle ne baigne point et qui n'a pas plus de 600 pieds, est couvert par une haute montagne dont la base touche des deux côtés aux rives du Doubs.—Une enceinte de murs forme de cette montagne une citadelle qui se joint à la ville. (V. de *Bello gallico*, liv. I, ch. 38) (1).

Sous le gouvernement impérial, Besançon arrive à un haut degré de splendeur. Elle reçoit le surnom de *Chrysolopolis*, ville d'or à cause de sa brillante richesse. Elle se distingue aussi par ses édifices, notamment par son capitole (2).

(1) Ce mont estant enceint d'une perpétuelle corone de muraille et tranché sur tous les flanz, respondant au dehors de la cité, et bat esté batisté ou par nature incisé comme sur le quartier de la porte de Nostre-Dame qui donne entrée à la ville et au chaspière du costé du soleil couchant, et taillé par la main des homes comme pour le chemin de la porte qui, pour ce, en est appelé la porte taillée, faicte non-seulement pour chemin et entrée de villes, mais aussi pour un aqueduc antique qui, de bien loing, portoit l'eau dedans la cité, estant appuyé ou maçonné le long de ces rochers. (V. Gollut, Mém. histor. de la républ. Sequanaise, liv. I, chap. 24.

(2) A la réunion des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne en 1869, M. Auguste Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a lu un curieux travail intitulé: « Le capitole de Vesuntio et les capitoles provinciaux du monde romain ». V. Mémoires lus à la Sorbonne, archéologie, Paris 1869, p. 48 à 77. Aux sessions de 1869 et de 1873, il a communiqué sur les antiquités de Besançon de nouvelles et intéressantes recherches. V. Revue des Soc. savantes, IV<sup>e</sup> série, t. VII, premier semestre de 1869, p. 339. V. aussi les mém. de la Soc. du Doubs de 1868, IV<sup>e</sup> série, t. IV.

14. *Places fortes de la grande Sequanaise.* Parmi les enceintes murées que comprend cette province, il en est encore deux qui méritent d'être remarquées. C'est *Augusta Rauracorum* Augst, en Suisse, chef-lieu de l'ancienne peuplade des Rauraques limitrophes des Helvétiens. Décorée sous l'Empire du nom d'Auguste et pourvue d'une colonie romaine, elle figure au III<sup>e</sup> siècle parmi les villes municipales; elle est alors défendue par des fortifications et des remparts dont les ruines ont subsisté jusqu'à nos jours. Toutefois les hostilités qu'elle a constamment à subir lui font perdre de son importance et, dans une notice des Gaules du VI<sup>e</sup> siècle, elle ne figure plus que comme un château fort castrum.

L'autre forteresse de la grande Sequanaise est celle d'Olinone aujourd'hui Holé près de Bâle. Elle est placée sur le Rhin comme une sorte de boulevard contre les attaques des Barbares. La *Notitia dignitatum* y place un corps de troupes qu'elle appelle *Milites Latavicences*. On croit que ces militaires étaient fournis par une peuplade de la Pannonie dont l'habitation centrale serait aujourd'hui Neustadt sur la rivière de Gurk dans la Carniole. Cette forteresse d'Olinone qui n'est plus aujourd'hui qu'une humble bourgade avait été construite sur la rive du Rhin pour arrêter au passage les Allemands qui d'ordinaire franchissaient le fleuve en cet endroit. D'autres écrivains pensent qu'Olinone doit être placé à Olsberg, bourgade de l'Argovie située sur le ruisseau de Violembach. (V. Bœcking, *Notitia dignitatum*, cap. 35, p. 104 et 813.

SECTION II. — LITTORAL DE L'OUEST.

15. Rayon militaire de l'Armorique et de la Nervie (*Tractus Armoricanus ac Nervicanus*).

16. Défense de l'embouchure de la Garonne. — Blaye.

17. Défense de l'embouchure et des abords de la Loire. — Nantes, Le Croisic (*Brivates*), Guérande (*Grannonæ*).

18. Défense du Morbihan ou Golfe des Venètes. — Vannes (*Darioritum*).

19. Défense de la Cornouaille (*Cornu Gallix*). — Quimper (*Curiosopites*).

20. *Osismi*. — Carhaix (*Vorganium*). — Fort Cezon (*Gescribate*).

21. *Curiosolites* (Corseul). — Alet.

22. *Abrincatui* (Avranches). — Le Mont Jou (*Mont Jovis*), aujourd'hui Mont Saint-Michel.

23. *Littus Saxioncum*.

24. *Unelli*. — *Consedia* ou *Constantia* (Coutances). — Mont Martin sur-Mer.

25. Forteresses le long du territoire des Unelliens.

26. *Baiocasses*. — *Augustodurus*. (Bayeux).

27. *Viducasses*. — *Aræ gnuæ* (Vieux).

28. Défense de l'embouchure de la Seine. *Carocotinum* (Harfleur). — *Juliobona* (Lillebonne).

29. Défense du détroit britannique, Pas-de-Calais. — Boulogne.

30. Duché de la seconde Belgique.

31. Quartes et Hargnies.

15. *Rayon militaire de l'Armorique et de la Nervie*. Depuis de longues années déjà, les barbares de la Germanie, surtout les Francs et les Saxons infestaient les côtes de la Gaule avec une rapacité et un acharnement qui ne connaissaient aucune intermittence. On se rappelle que du temps même de Dioclétien, leurs irruptions s'étaient multipliées à tel point, qu'ils s'étaient appropriés une partie du littoral.

A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il est plus indispensable que jamais de préserver ces parages de leurs audacieuses déprédations. De là l'urgente nécessité d'organiser la résistance, tant sur les rivages de la mer qu'aux abords des fleuves par lesquels ces pirates pénétraient dans l'intérieur des terres. La sollicitude du gouvernement impérial se porte notamment sur toute cette partie des côtes de la Gaule qui s'étend depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à l'Escant et qui est désigné sous le nom de *Tractus Armoricanus et Nervicanus*.

Ce vaste rayon est placé sous le commandement d'un général en chef qui a sous ses ordres divers corps de troupes répartis sur les points les plus menacés. Son autorité se déploie en outre sur cinq provinces circonvoisines : la première et la seconde Aquitaine, la Senonaise, la seconde et la troisième Lyonnaise.

Toutefois d'après la Notice de l'Empire, les localités où des forces militaires sont plus spécialement cantonnées sont comprises dans la partie du littoral qui s'étend depuis Blaye jusqu'à Rouen, c'est-à-dire depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à celle de la Seine (1).

16. *Défense de l'embouchure de la Garonne. — Blaye.* — La Garonne, par l'immense étendue de son cours, par le grand nombre et la richesse des contrées qu'elle traverse, est un des fleuves les plus considérables des Gaules. A l'époque où les incursions des barbares, surtout celles des pirates Francs et Saxons, deviennent si désastreuses, il est urgent d'en empêcher l'accès par de vigoureux moyens de

(1) *Notitia dignitatum. Cap. 36* intitulé : *Dux tractus Armoricani*, p. 406, et le Commentaire de Böcking, p. 847 et suiv.

défense. Déjà sans doute pour garantir l'entrée de la Garonne, la grande ville de Bordeaux avec ses hautes murailles présente, ainsi qu'on le verra ci-après, un boulevard formidable. Mais en avant de Bordeaux, sous sa tutelle et comme un poste avancé, s'élève la forteresse de Blaye. Elle est construite sur la croupe d'un rocher escarpé autour duquel s'abritent des habitations. Principalement utile dans la guerre, elle a aussi l'avantage de se prêter au commerce par sa situation sur la rive droite de la Gironde. Dès le troisième siècle, Blaye est déjà renommée au point de vue militaire. Le poète Ausone, dans sa dixième épître adressée à Paulus, lui écrit : « Viens près de moi au plus vite à » l'aide de la rame ou de la roue, soit du côté que la » Garonne enflée par le reflux des vagues ondoyantes défile » l'Océan, soit par cette route battue et sablonneuse qui » mène à Blaye la Guerrière. »

17. *Défense de l'embouchure et des abords de la Loire.*  
— *Nantes, le Croisic* (Brivates), *Guérande* (Grannona). La Loire, par son vaste parcours, par l'importance et la multiplicité des relations qu'elle procure ou qu'elle facilite, n'exige pas une moins vive sollicitude que la Garonne. Non loin de son embouchure se présente le port de Nantes, *Portus Nannetum*. Sous le gouvernement impérial, ce port ne tarde pas à éclipser l'ancienne bourgade de *Condivicnum*, chef-lieu primitif des Nannetes. La ville est bâtie sur la rive droite de la Loire, qui s'y divise en plusieurs bras, aux confluent de l'Erdre et de la Sèvre Nantaise. Elle se trouve par suite dans d'excellentes conditions pour abriter de nombreux groupes d'habitations et pour en assurer la défense.

A quelque distance de Nantes, à l'extrémité d'une langue

de terre qui s'avance dans la mer, se présente un premier point fortifié : c'est *Brivates*, dont le nom se retrouve dans celui de la petite rivière de Brivain. Près de là aujourd'hui est situé le Croisic. Mais les périls incessants qui menacent cette position font replier la défense sur un endroit moins exposé ; c'est à Guérande (*Grannona*) qu'elle concentre ses forces : là sont réunis une cohorte de la première légion dite Nouvelle Armoricaine (*Prima Nova Armoricæ*), commandée par un tribun, et un corps de milice Grannonaise (*militum Grannonensium*) sous les ordres d'un préfet militaire (1).

18. *Défense du Morbihan ou golfe des Venètes. — Vannes Darioritum.*—Trois peuples principaux occupent la Bretagne : ce sont les Venètes, habitants du territoire dont s'est formé plus tard le diocèse de Vannes ; les Osismiens, cantonnés à la pointe occidentale de la péninsule, et les Curiosolites fixés dans la région qui compose le diocèse de Saint-Brieuc.

Déjà, du temps de Jules-César, les Venètes sont renommés comme le peuple le plus puissant de toute la côte maritime ; ils possèdent un grand nombre de vaisseaux sur lesquels ils trafiquent en Bretagne, surpassent leurs voisins dans l'art de la navigation, et détiennent sur cette mer orageuse le petit nombre de ports qui s'y trouve. (*Comment.*, II, 8). Sous la domination romaine, la prospérité des Venètes ne s'éclipse pas. Au III<sup>e</sup> siècle, ils ont pour chef un curateur de leur république nommé par les empe-

(1) V. *Notitia Dignitatum*, cap. 36. Des érudits ont pensé que cette cohorte de la Première Nouvelle Armoricaine, et cette milice Grannonaise occupaient deux positions différentes. Mais le texte de la Notice place positivement ces deux troupes à Grannono.

reurs Sévère et Caracalla. Au IV<sup>e</sup> siècle, leur ville de *Darioritum*, indiquée comme place forte, continue à tenir un rang éminent. (V. la table de Peutinger). Dans la *Notitia Dignitatum*, elle est mentionnée en tête des villes de guerre qui composent le rayon armoricain (*Tractus Armoricanus*). Elle a pour garnison un corps de soldats Maures commandés par un préfet. (V. cap. 36, p. 106 de l'édition Bœcking.)

19. *Défense de la Cornouaille (Cornu Gallia)*. — *Les Curiosopites ; Quimper*. — A l'un des points extrêmes de la Bretagne, se présente une région autrefois sauvage, que sa configuration, en forme de corne, a fait nommer *Cornu Gallia* (Cornouaille). Là réside un essaim longtemps barbare détaché de la puissante nation des Osismiens : c'est l'ancienne peuplade maritime des Curiosopites. On la reconnaît à ses mœurs farouches et à un dialecte inculte qu'on nomme le *Cornouillé*. Elle a pour chef-lieu Quimper, qui, sous les Romains, devient une ville civilisée. Aujourd'hui encore un de ses faubourgs, celui de Loc Maria, recèle des débris de constructions, des tuiles, des poteries romaines. Au IV<sup>e</sup> siècle, la cité des Curiosopites, pourvue d'une enceinte murée, se prête convenablement à une sérieuse défense. Elle est assise sur le penchant d'une montagne, au confluent de l'Odet et de l'Eir, dont les eaux peuvent remplir ses fossés et concourir à sa sûreté.

20. *Osismii — Vorganium (Carhaix) Gesocribate, (Brest ou fort Cezon)*. Parmi les peuples de l'Armorique, les Osismiens dont parle César, ne sont pas un des moins considérables. Ils ont pour chef-lieu *Vorganum* ou *Vorgium* qu'on croit être aujourd'hui Carhaix, ville du Finistère, située sur une montagne élevée, qui domine le pays d'alentour.

Les Romains convaincus de l'importance de cette position en avaient fait le centre de cinq routes qu'on peut actuellement reconnaître encore. Les nombreuses antiquités découvertes aux environs de Carhaix attestent son ancienne splendeur. La *Notitia Dignitatum* y place un corps de Maures osismiens commandé par un préfet (1).

Au point de vue militaire, la cité des Osismiens a pour point d'appui, à l'extrémité du littoral, une forteresse désignée par la table de Peutinger sous le nom de *Gesocribate*; on pense que c'est aujourd'hui soit la ville de Brest, soit le fort Cézou. Ce qui fait pencher pour ce dernier, c'est qu'une voie romaine vient y aboutir.

21. *Les Curiosolites Corseult*. Tout auprès des Osismiens habitait une autre grande nation armoricaine : c'étaient les Curiosolites, ayant pour chef-lieu Corseult, ville spacieuse bâtie près d'une voie romaine qui conduit à la mer, et dont les traces existent encore. Sous la domination des empereurs, Corseult avait pris une remarquable extension. Dans un espace immense, outre des ustensiles de toute espèce et une quantité de médailles, on a découvert les restes d'un aqueduc, des débris de colonnes, les vestiges d'anciennes habitations et les ruines d'un temple qu'on croit avoir été consacré au dieu Mars. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle les constructions que le temps avait épargnées fournissent assez de matériaux pour la restauration des remparts de S<sup>t</sup>-Malo et pour l'érection d'une église dans ce port (2).

(1) V. dans le dernier vol. de la *Revue de Bretagne et de la Vendée*, un Mémoire de M. de Blois sur les cités du pays des Osismiens.

(2) V. dans le tome I<sup>er</sup> des *Mémoires de l'Académie celtique*, p. 246, une dissertation historique sur Corseult et les Curiosolites, par Moul de la Houssaye.

22. *Abrincatui Avranches*. La ville d'Avranches, siège antique d'une peuplade armoricaine, est désignée du temps des Romains sous le nom d'*Ingena Abrincatuorum*. Retirée au fond du golfe, elle s'élève à peu de distance de la mer, à l'extrémité d'un coteau qui domine la région d'alentour. Offrant une position facile à défendre, elle est transformée en place de guerre et devient la résidence d'un commandant de troupes Dalmates, *præfectus militum Dalmatarum* (V. *Notitia Dignitatum ibid*).

Avranches est protégée par une montagne escarpée que les Romains appellent *Mons Jovis*, plus tard Mont Jou. C'est aujourd'hui le Mont-Saint-Michel.

23. *Littus Saxonicum (littoral Saxon)*.—Ainsi que nous l'avons dit, ce rivage, dès le III<sup>e</sup> siècle, était constamment en proie aux dévastations des pirates francs et saxons. On connaît l'histoire de Carausius, audacieux Ménapien signalé par ses malversations éhontées, qui, pour se soustraire à une sentence de mort prononcée à sa charge, leva l'étendard de la révolte et se rendit redoutable au point que les empereurs Dioclétien et Maximien Hercule durent transiger avec lui et reconnaître son autorité. Des monnaies sont même frappées à l'effigie des trois souverains. Après avoir régné sept ans sur la Grande-Bretagne, Carausius fut tué par un de ses officiers qui à son tour gouverna trois ans. Cette domination intérimaire donna aux Saxons plus de facilité pour s'installer sur le sol gaulois.

Si le texte des documents n'est pas altéré, les Saxons paraissent avoir formé sur le territoire de la Gaule trois principaux établissements :

Le premier, non loin de Guérande, à un endroit que la

*Notitia Dignitatum* désigne par l'indication *Littus Saxonicum* (V. *caput* 36, p. 106 de l'édit. Bæcking).

Le second paraît être celui des Saxons de Bayeux dont parle Grégoire de Tours au livre V, chap. 27, et au livre X, chap. 9 de son *Histoire des Francs*.

Le poète Fortunat, qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle, mentionne des farouches Saxons qui, dans ces contrées, furent soumis à la loi du Christ. Dans le capitulaire de Servais porté par Charles-le-Chauve en 852, il est question, à l'art. 6, d'un missaticat qui comprend Avranches, Coutance, le Bessin, le pays de Corseul (*Corilisu*), *Pottinga Saxonica*, etc.

En troisième lieu, les Saxons occupent dans la seconde Belgique la partie du littoral qui s'étend vers le nord au-delà de Boulogne (1).

24. *Unelli*. — *Consedia puis Constantia Coutances*. — *Mont-Martin-sur-Mer*. — Lors de la conquête des Gaulois par Jules-César, les Unelliens, dont le territoire était limitrophe de celui des *Abrincatui*, étaient signalés comme formant l'une des grandes nations armoricaines. Leur capitale paraît avoir porté jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle le nom de *Consedia*. En l'an 293, lorsque César Constance Chlore vint combattre dans ces contrées l'insurrection d'Allectus, meurtrier et successeur de Carausius, il fit de *Consedia* le centre de ses opérations militaires et y établit un camp désigné sous le nom de *Constantia Castra*. Il paraît qu'il s'attacha surtout à approprier la position et qu'il créa

(1) V. la *Notitia Dignitatum*, cap. 36. D'assez nombreuses bourgades y sont successivement créées par eux. On reconnaît encore aujourd'hui ces villages à leur dénomination, qui révèle l'origine de leurs fondateurs d'outre Rhin.

en quelque sorte une nouvelle ville en amenant dans l'enceinte du camp, dépourvu de fontaines, les eaux de l'Écouladerie. Il y réussit au moyen d'un aqueduc de seize arches construit entre deux collines sur le ruisseau du Bassart, dont les eaux coulent encore aujourd'hui au bas d'une rue à laquelle est resté le nom des piliers de l'aqueduc, *Iter ad pilarios*. (*Hist. des Villes de France*, t. 5, p. 712). L'ancienne ville de *Consedia*, décorée au nom de son restaurateur, s'appelle désormais *Constantia* (Coutances). Elle est assise à sept kilomètres de la mer sur une colline qui s'étend du nord au sud, et qui, par sa configuration, se prête naturellement à la résistance. Sur la table de Peutinger, Coutance est indiquée comme ville forte. La *Notitia Dignitatum* y place le préfet d'un détachement de la première Flavienne (*præfectus militum prima Flavia*.) (V. *caput* 36, p. 107.)

La région qui rayonne au loin autour de Constance forme un vaste district qu'on nomme plus tard le Cotentin *Constantinus pagus*.

25. *Forteresses le long du littoral des Unelliens*. L'espace, qui s'étend depuis la limite des *Abrincatui* jusqu'à *Coriallo* (St-Martin de la Hague), paraît avoir constitué toute une frontière stratégique à laquelle les Romains attachaient de l'importance. Sur le rivage même se trouvaient Mont-Martin-Sur-Mer (*Mons Martensium*), Alet près de St-Malo, et plus loin le cap de la Hague *Corriallo*. Sur une seconde ligne du côté de l'intérieur étaient placés près de *Consedia* le camp de Constance Chlore (*Constantia castra*), *Crociatonum*, (Carentan) et *Alauna*, (Alleaune près de Valogne).

C'est sur une hauteur, à une faible distance de la mer,

près de la Sienne, au milieu des landes immenses que s'élève la forteresse de Mont-Martin.

A quatre kilomètres du port actuel de St-Malo se présente la place forte d'Aleth dont on voit encore les ruines, la *Notitia Dignitatum* (*ibid.*, cap. 36) y place un préfet des soldats de Montmartin *præfectus militum Martensium*. Dans la langue bretonne du pays cette localité se nomme Guich Alet ou Guidalet, qui signifie bourg d'Alet.

Au bout du promontoire apparaît, dans un enfoncement, Corriallo aujourd'hui St-Martin de la Hague, à 3 kilomètres de Gourg, département de la Manche, commune d'Auderville. Cette forteresse, qui est là pour ainsi dire placée en vedette afin de surveiller tous les mouvements des pirates, est aussi le point extrême d'une route stratégique qui passe à Alauna.

Sur une seconde ligne du côté de l'intérieur étaient placés le camp de Constance Chlore dont il a été parlé plus haut, *Crociatonum* (*Carentan*) et *Alauna*, Alleaune.

En partant de Coutance la voie romaine arrive à une localité qu'on appelle *Crociatonum* et qu'on croit avoir existé près de Carentan, à un endroit où s'élevait la forteresse des *Ponts d'Ouve*, sur la route d'*Alaune*. La situation de ce fort, au milieu des rivières et dans des marais qui naguère encore étaient fréquemment inondés, offre tout avantage pour empêcher les envahisseurs, se dirigeant vers l'intérieur, de pénétrer plus avant dans le Contentin.

De *Crociatonum*, en se rapprochant de la mer, la voie romaine venant de Coutances parvient à *Alauna* où se trouve aujourd'hui le village d'Alleaune, à une faible distance de Valogne. Des découvertes d'antiquités faites en cet endroit

y constatent, en effet, l'existence d'un établissement romain.

26. *Baiocasses*.— *Augustodurus* (*Bayeux*). — Pline fait mention d'une peuplade gauloise qu'il appelle *Bodiocasses* et dont le nom revient à celui des *Baiocasses*. C'est dans une plaine fertile parsemée de petites éminences, à 12 kilomètres de la mer, que s'élève leur chef-lieu. Là, paraît-il, des Druides avaient leur séjour. Sous le gouvernement impérial, cette pieuse retraite, décorée du nom d'Auguste, ne tarde pas à devenir une ville florissante, où sont construits de grands édifices et notamment des thermes ou bains, qui semblent s'être distingués par leur magnificence. On y a trouvé des lambris de marbre, des fragments de sculptures, des corniches, un bas-relief, etc. (V. Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie). Bayeux, après avoir été tour à tour le siège d'un sacerdoce druidique et d'une cité romaine, devient la proie des Saxons qui se fixent sur son territoire.

27. *Viducasses*.— *Aræ Genuæ Vieux*. — Le nom d'*Aræ Genuæ* que porte cette ville indique un lieu consacré. Là jadis habitait la peuplade des *Viducasses* dont le chef-lieu est, sous l'Empire des Césars, transformé en une ville sacerdotale. A ce caractère religieux celle-ci joint plus tard une physionomie guerrière. Les eaux fournies par l'*Olina*, (l'Orne), vinrent en aide aux fortifications construites sur ce point. Par une de ces vicissitudes humaines dont il existe tant d'exemples, Vieux n'est plus aujourd'hui qu'un humble village. Ses débris ont, paraît-il, servi à l'érection des remparts de Caen (1).

(1) V. dans les Mémoires lus à la Sorbonne en 1851, section d'archéologie, un mémoire sur les fouilles pratiquées au village de Vieux, p. 131.

28. *Défense de l'embouchure de la Seine. Carocotinum, (Harfleur), Juliobona, (Lillebonne).* — Nous avons vu jusqu'ici comment les Romains avaient pourvu à la défense de la Garonne, de la Loire et du littoral armoricain. Nous arrivons maintenant à l'embouchure de la Seine. Là en vue d'en préserver l'accès sont fondées les deux forteresses de *Carocotinum*, Harfleur et *Juliobona*, Lillebonne.

L'éminence de la position sur laquelle se dresse *Carocotinum* la signalait naturellement pour l'établissement d'une forteresse, qui, de là comme un poste avancé, protège la rive droite de la Seine.

A peu de distance de *Carocotinum* se présente à son tour *Juliobona*, Lillebonne un des principaux boulevards de la province, sur cette partie de la côte. Illustrée par le nom du célèbre conquérant de la Gaule, Lillebonne est un centre important de viabilité auquel quatre routes viennent aboutir. Cette ville qui dominait toute la plage eut l'importance d'une colonie romaine ; son théâtre et ses bains la rendirent remarquable.

29. *Défense du détroit Britannique. — Pas-de-Calais, Boulogne.* Au point de vue militaire, la défense de ce détroit était de la plus haute importance. Sur un des principaux points de la partie du littoral, à laquelle on a donné plus tard le nom de Pas-de-Calais, le port de *Gessoriacum* ou *Bononia*, est sans contredit le lieu le plus considérable. Dès le règne d'Auguste, Agrippa, gendre de l'Empereur, y faisait aboutir une des quatre grandes voies militaires qui, partant de Lyon, parcouraient la Gaule dans tous les sens, et avaient à la fois pour but de l'assujettir et de la civiliser. C'est dans ce même port que Caligula après y avoir offert le ridicule simulacre d'une expédition guerrière, avait, par

une heureuse idée, érigé un phare magnifique sur le bord de la haute falaise qui à droite domine et protège le chenal. Ce monument, l'un des plus remarquables et des plus utiles produits de l'architecture romaine, a subsisté jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Pendant toute la durée de la domination impériale dans la Gaule, Boulogne a conservé son importance et son illustration. C'est là que venaient s'embarquer les souverains, les généraux en chef, les gouverneurs qui se rendaient dans la Grande-Bretagne. Ses fortifications étaient formidables. On sait quels prodigieux efforts dut déployer Constance Chlore pour reprendre sur Carausius cette place de guerre presque inaccessible.

30. *Duché de la Seconde Belgique.*—*Mardick et le portus Æpatiacus.*—Pour compléter la défense du littoral, un commandement militaire est spécialement conféré à un général que la *Notitia Dignitatum* qualifie de Duc de la Seconde Belgique, *Dux Secundæ Belgicæ*.

Sur le rivage même sont signalées deux positions militaires, où sont cantonnés deux corps de troupes. La première est le port de Mardick. Ce lieu, qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple village, était sous les Romains une localité importante, à laquelle avait accès une des voies stratégiques qui sillonnaient le territoire des Morins. La *Notitia Dignitatum* fait mention en ces termes du port de Mardick : « Sous l'autorité de l'éminent personnage le duc de la Seconde Belgique, les cavaliers dalmates à Mardick, sur le littoral saxon (1).

Ce port de Mardick avait l'avantage de tenir dans son sein

(1) Sub dispositione viris spectabilis ducis Belgicæ Secundæ, equites Dalmæ.

l'eau à une grande hauteur même pendant la marée basse. De tout le littoral, c'était aussi le port qui pouvait commodément contenir le plus de vaisseaux. La chaussée romaine créée pour y aboutir devait permettre de transporter plus facilement les armes et les munitions de guerre.

Sur un point plus éloigné est disposé le *Portus Æpatiacus*, où la *Notitia Dignitatum* met un tribun des troupes nerviennes sous l'autorité du Duc de la Seconde Belgique.

Ce port remplacé au moyen-âge par le bourg de Scarphout, a été submergé le 22 novembre 1324, à la suite d'une tempête d'une violence inouïe dans laquelle la mer rompit ses digues et inonda une partie de la Flandre, de la Zélande et de la Frise. A Scarphout a succédé Blanckenbergue, qui existe aujourd'hui à trois lieues de Bruges (Flandre occidentale).

31. *Autres positions militaires de la seconde Belgique, Hargnies et Quartes.* — *Défense des abords de la Meuse.* — Dans la même circonscription de la seconde Belgique, la *Notitia Dignitatum* signale à Hargnies sur la Sambre *in loco Hornensi* à 20 kilomètres d'Avesnes, un poste militaire où réside un préfet maritime, désigné sous le nom de *præfectus classis Sambricæ*. La flotte qu'il commande a pour destination de défendre les abords de la Meuse dont la Sambre est l'un des affluents. A peu de distance de là, à Quartes, *in loco Quartensi* (aujourd'hui Pont-sur-Sambre), existait un arsenal et des ateliers. La prudence exigeait de les mettre à l'abri d'un coup de main, parce que les Saxons, dans leur audacieuse rapacité, remontaient les rivières, et même les affluents de celles-ci, jusqu'à des distances assez éloignées. Par l'importance et l'étendue de son cours la Meuse méritait d'être ainsi préservée. On sait qu'elle peut être comptée,

en effet, parmi les grands cours d'eau qui arrosent la Gaule. César l'a jugée digne d'être mentionnée : « La » Meuse, dit-il, (liv. IV, ch. 10), sort des montagnes des » Vosges sur les frontières des Lingons. Après avoir reçu » un bras du Rhin que l'on nomme le Wahal, elle forme » l'île des Bataves et, à quatre-vingt mille environ, va se » jeter dans l'océan ». Les forteresses, qui protègent les Bouches du Rhin et l'île des Bataves, sauvegardent aussi les abords de la Meuse. Dans la partie supérieure de son cours, c'est surtout vers le point de sa jonction avec la Sambre que les Romains jugent utile de s'en préoccuper. Auxiliaire de la Meuse, la Sambre prend sa source près de Fontenelle, arrondissement de Vervins (Aisne), le *Verbinum* des Latins. Arrivée à Pont-sur-Sambre, elle décrit un détour prononcé au point de former presque un demi-cercle. L'intérieur de ce circuit convient à merveille pour façonner les bois de construction que fournit en abondance la grande forêt de Mormal. De là les précautions prises par les Romains en fortifiant Quartes et Hargnies.

Telles sont, en ce qui concerne le duché de la seconde Belgique, les indications que fournit la *Notitia Dignitatum*. Si l'on s'en tenait à ces simples énonciations, il semblerait que ce duché dût être singulièrement restreint. Mais il ne faut pas perdre de vue que la seconde Belgique, outre une portion notable du littoral, comprend diverses places de guerre ou forteresses, telles que *Castellum Menapiorum*, Cassel; *Ariacum*, Aire sur la Lys; *Tervana*, Therouenne; *Nemetacum*, Arras, défendu par le château de *Nobiliacus*; *Tornacum*, Tournai, *Camaracum*, Cambrai, protégé par le château de Selle, *Augusta Veromanduorum*, St-Quentin avec son camp de Vermand; *Noviomagus*, Noyon; *Samarbriva*, Amiens.

SECTION III. — DÉFENSE DES COTES ET DES ABORDS. —  
FLEUVES. — GAULE RIVERAINE (*Gallia Riparensis*).

- 32 Flottes sur le Rhône et sur la Méditerranée.
- 33 Flotte des Barcariens à Yverdun en Savoie et autres flottilles.
- 34 Défense de la Novempopulanie. — Bayonne (*Lapurdum*) et Dax (*Aquæ Tarbellicæ*).
- 35 Flotte dans la première Lyonnaise.
- 36 Flotte dans la Sénonaise.
- 37 Flotte dans la Germanie.

32. *Flotte sur le Rhône et sur la Méditerranée.* Parmi les forces militaires de l'empire romain, les armées navales ne tenaient point une place aussi considérable que les escadres de la plupart de nos états modernes : elles semblaient avoir pour but moins de constituer des troupes maritimes que d'assurer le transport des légions et celui des approvisionnements.

Vers la fin de l'empire, cependant, quand les Vandales sont devenus si formidables, des flottes plus importantes stationnent à Misène et à Ravenne.

La Gaule de son côté a besoin d'être sérieusement défendue. De là la création d'une circonscription maritime désignée sous le nom de *Gallia Riparensis* (1).

En face de la Gaule méridionale, pour protéger l'embouchure du Rhône, sont réunis des vaisseaux de guerre. Une flotte commandée par un préfet maritime se tient près de Vienne ou d'Arles ; elle a dû d'abord se tenir à Vienne, capitale de la Viennoise. Plus tard, lorsque la ville d'Arles, favorisée par les empereurs a pris une telle extension qu'on

(1) Ce nom de Gaule riveraine provient des rives des cours d'eau (*à ripis fluminum*), où stationnaient les flottes destinées à en préserver les abords.

l'appelle la petite Rome des Gaules, c'est près de cette cité que mouille naturellement l'escadre.

33. *Flotte des Barcariens à Yverdun en Savoie, et autres flottilles.* Une autre flotte également sous les ordres d'un préfet maritime se tient près d'Yverdun (*Ebrodunum*) en Savoie ; elle est désignée sous le nom de *Classis Barcariorum*, flotte des Barcariens. Celle-ci a surtout pour destination de sauvegarder l'accès du Rhin. Parmi les principaux affluents de ce grand fleuve, on compte sur la rive gauche l'Aar, (*Ararius*) auquel la rivière de Thiel ou Zelh amène les eaux du lac d'Yverdun ou de Neufchâtel. Afin d'empêcher les pirates, en pénétrant dans ce lac de venir dévaster le pays d'alentour, deux places fortes sont érigées dans cette région. La première forteresse est celle d'*Ebrodunum* Yverdun située à l'extrémité de ce lac. D'abord simple *vicus* de la cité des Helvétiens, Yverdun devient ensuite un point fortifié où réside le commandant de la flotte des Barcariens. Déjà sous les Antonins cette localité avait pris quelque consistance ; on y a trouvé des inscriptions qui y attestent le culte de Mars Caturige. Une route stratégique permet de veiller plus attentivement à la sûreté du pays. Cette route qui part de Besançon passe à Pontarlier (*Ariola*), arrive à Yverdun, traverse la ville importante d'Avenche et de là poursuivant son cours franchit l'Aar et vient aboutir à Augst (*Augusta Rauracorum*). Du côté du Nord pour garantir l'autre partie du lac d'Yverdun est construite une nouvelle forteresse qu'on appelle *Novum Castrum*. C'est ainsi que la flotte stationnée sur le lac est à même de pourvoir à la double défense d'Yverdun et de Châteauneuf aujourd'hui Neufchâtel.

Sur la Méditerranée dans la même division de la Gaule

riveraine est indiqué le préfet d'une flotte composée de soldats musculariens (*militum musculariorum*) en station à Marseille. D'où vient ce nom de *muscularii* donné à ces marins? peut-être est-ce à cause des bateaux mouches qu'ils sont chargés de monter. Déjà peut-être alors existait-il, comme de nos jours, de ces bateaux mouches qui semblent voler à la surface des eaux.

La quatrième autorité militaire mentionnée par la notice est un tribun d'une cohorte de la première légion flavienne; il est indiqué comme résidant à Cularone. On croit que c'est aujourd'hui Clerolle entre Vevay et Lausanne. Son établissement en cet endroit s'explique par la nécessité de veiller à la défense du nord de ce grand lac qui vers le sud était doublement couvert par Nyon (*Colonia Equestris*) et par Genève.

34. *Défense de la Novempopulanie.*—*Lapurdum et Aquæ Tarbellicæ (Bayonne et Dax).*—Complètement à découvert, le littoral ouest de la Gaule depuis le pied des Pyrénées avait besoin d'être protégé contre les incursions des barbares. Au fond du golfe d'Aquitaine, se trouve une baie admirablement disposée pour servir au stationnement d'une flotte. Là en effet, au-delà de l'embouchure de l'Adour (*Aturus*), les navires peuvent se tenir en sécurité dans un paisible refuge. En vue de protéger la partie limitrophe de la Novempopulanie, le tribun d'une cohorte est placé dans un endroit que la Notice désigne sous le nom de *Lapurdum*. On croit que c'est aujourd'hui Bayonne.

Sur le littoral, en face du golfe d'Aquitaine jusqu'au pied des Pyrénées, vivait une grande nation, jadis puissante et belliqueuse : c'étaient les Tarbelliens, que César mentionne en tête de tous les autres peuples de l'Aqui-

taine. Le géographe Strabon dit de son côté que leur territoire s'étendait le long du golfe aquitanique. Sous la domination romaine, la ville des Tarbelliens, outre une charmante situation sur les bords de l'Adour, possède un élément de prospérité qui doit assurer sa renommée et sa fortune ; ce sont les eaux thermales dont elle tire son nom : *Aquæ Tarbellicæ*. Un bourg de son territoire reçoit le nom illustre du célèbre conquérant des Gaules et s'appelle *Vicus Julius*. Elle-même obtient la flatteuse désignation d'*Aquæ Augustæ*. Durant tout l'empire, la vogue dont elle jouissait se maintient au même degré. C'est là que l'aristocratie venait chercher des remèdes ou des distractions. Mais au IV<sup>e</sup> siècle, lorsque les irruptions des barbares ou les déprédations des pirates menacent la Gaule sur tous les points, cette ville jusque-là gracieuse résidence d'agrément et de plaisir, se voit réduite à se convertir en place de guerre. Son enceinte se garnit de remparts et les eaux de l'Adour remplissent ses fossés profonds. Aujourd'hui encore on peut voir l'emplacement de son ancien *Castrum* ainsi qu'une partie de ses murailles et de ses tours. (V. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, ère gallo-romaine, p. 630, 636 et 637).

35. *Flotte dans la première Lyonnaise*.—La Saône, qui à Lyon même s'unit avec le Rhône, ne devait pas rester exposée sans défense à de désastreuses irruptions. En remontant son cours jusqu'à Chalon, on trouve dans cet endroit une forteresse qui du temps de César ne manquait pas d'importance. Déjà en effet le *Castrum Cabillonum*, alors dépendant du territoire des Eduens, était propre par sa situation à recevoir des approvisionnements. Assis sur la Saône,

le château de Châlon est de plus au centre de quatre routes qui se dirigent sur Lyon, sur Autun, sur Langres et sur Besançon. La *Notitia Dignitatum* place à Châlon le préfet d'une flotte de la Saône (*præfectus classis Araricæ*). (V. ib. et ci-après n° 39.)

36. *Flotte dans la Senonaise ou quatrième Lyonnaise.* — La quatrième Lyonnaise, qui a Sens pour métropole, renferme de son côté des cours d'eau dont il est essentiel de protéger les abords. La notice indique à cet égard un préfet maritime commandant d'une flotte située à Andresis au territoire des Parisiens *Præfectus classis Auderetianorum Parisiis* (1). Andresis, où les Romains entretenaient sur la Seine une flotte qui devait sauvegarder le pays, est aujourd'hui un grand village du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Poissy.

37. *Flotte dans la Germanie.* — Il n'est fait mention de cette escadre que dans une seule inscription où il est question d'un ancien triérarque de la flotte germanique, pieuse et fidèle *Classis Germanicæ piæ fidelis* (2), mais tout doit porter à croire qu'elle a réellement existé et qu'elle a dû stationner vers l'embouchure du Rhin. Son concours devait être nécessaire surtout sous les premiers Césars, à l'époque de l'insurrection si formidable de Civilis. Elle existait encore au temps de Carausius, lorsque ce rebelle se mit à la tête des forces navales du nord de la Gaule et se

(1) Il est à remarquer que déjà au IV<sup>e</sup> siècle le mot *Parisiis* est employé adverbiallement pour dire à Paris.

(2) V. Orelli inscriptionum latinarum selectarum amplissimæ, Collectio t. II, p. 430 n° 360. L'auteur fait remarquer que c'est la seule inscription qui fasse mention de la flotte germanique.

rendit assez puissant pour résister aux deux empereurs Dioclétien et Maximien Hercule ; elle a pu aussi seconder les opérations militaires de Stilicon, lorsque l'illustre général parvint à comprimer la redoutable coalition des rois de la Germanie.

#### SECTION IV. ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE A L'INTÉRIEUR

38. Besoin universel de se défendre. — § 1. Les dix provinces du Centre et du Nord. — Première Lyonnaise, Lyon métropole.

39. Villes de guerre, Autun et Langres. — Châteaux forts, Châlon et Mâcon.

40. Deuxième Lyonnaise, Métropole, Rouen.

41. Villes de guerre ou places fortes, Evreux, Lisieux, Séez.

42. Troisième Lyonnaise, métropole, Tours.

43. Villes de guerre ou places fortes, Angers, Rennes, Le Mans et Jublains.

44. Quatrième Lyonnaise, métropole, Sens.

45. Au V<sup>e</sup> siècle, défense du nord de la Gaule, Paris en est la clef.

46. Cours supérieur de la Seine. — Troyes, Melun.

47. Affluents du cours supérieur de la Seine, l'Yonne. — Auxerre, Sens.

48. Châlons-sur-Marne, Meaux.

49. Cours inférieur de la Seine, depuis Paris. — Mantes, Rouen.

50. Affluent de la Seine depuis Paris (rive droite), l'Oise.

51. Autre affluent de la Seine, l'Eure. — Chartres, et comme anexe, Orléans.

52. Au V<sup>e</sup> siècle, dernière défense du nord de la Gaule ; delta formé par l'Aisne, l'Oise, la Seine et la Marne.

53. Cours de l'Aisne, il est dominé par Soissons.

54. Route stratégique qui de Soissons se dirige sur quatre points importants : 1° sur Reims et Châlons ;

55. 2° Sur Senlis et Beauvais ;

56. 3° Sur Amiens ;

57. 4° Sur *Augusta Veromanduorum*, (Saint-Quentin) et Camaracum (Cambrai).

38. *Besoin universel de se défendre.* — § 1. *Les dix provinces du centre et du nord : première Lyonnaise , Lyon métropole.* En présence des hostilités qui de toutes parts affligent la Gaule, l'organisation de la résistance est un besoin impérieux qui se manifeste partout. Cette pressante nécessité préoccupe tous les esprits; une sorte d'inspiration instinctive s'ingénie à mettre à profit tous les moyens possibles. La guerre est partout, il faut que la défense soit partout.

Suivant une division territoriale déjà ancienne, la Gaule, dans son dernier état, se partage en deux grandes fractions. Elle comprend, d'une part, les dix provinces du centre et du Nord, placées sous l'autorité immédiate du préfet du prétoire de Trèves, ce sont : les quatre Lyonnaises, les deux Belges, les deux Germanies, la grande Sequanaise, les Alpes Grecques et Pennines. Dans la partie méridionale, sept provinces subordonnées au vicaire en résidence à Arles sont : la première et la seconde Aquitaine, la Viennoise, la première et la seconde Narbonnaise, la Novempopulanie et les Alpes Maritimes (1).

§ I. LES DIX PROVINCES. Dans quatre de ces provinces les deux Germanies, la première Belgique et la grande Sequanaise, on a vu plus haut quelles étaient les villes et les places fortes mises sur le pied de guerre par les Romains (2).

A l'intérieur, en tête des dix provinces du centre et du nord figure la première Lyonnaise. Elle a pour chef-lieu

(1) Au point de vue de l'histoire des institutions comme sous les autres rapports, cette distinction entre les dix provinces, d'une part, et les sept provinces, de l'autre, est fondamentale.

(2) Malheureusement beaucoup d'entre elles, hors d'état de résister avec succès, ont péri sous les coups des Barbares ou sont tombées en leur pouvoir.

LYON. Cette ville célèbre, précédemment capitale de la grande province lyonnaise organisée par Auguste, demeura plus tard la métropole de la première Lyonnaise. Déjà si importante au triple point de vue religieux, administratif et municipal, elle mérite également d'être signalée sous le rapport militaire. Que Lyon ait été une grande place de guerre, c'est ce qui résulte, en effet, de divers documents irrécusables et notamment :

1° De la table de Peutinger, où elle est marquée de deux tourelles, signe caractéristique qui indique les villes fortifiées.

2° D'un passage de l'histoire d'Ammien Marcellin, liv. XXI, ch. XI, où il est dit que les Barbares ravagèrent les environs de Lyon et auraient incendié cette ville si les issues n'en avaient été fermées.

3° D'un poème de Sidoine Appollinaire, où l'on voit qu'elle fut prise de vive force par Majorien, et eut à subir de désastreuses calamités pour avoir embrassé un parti opposé à ce prince, (*Carmen XIII*).

4° Des indications fournies par la *Notitia Dignitatum* où l'on voit que Lyon possédait un préposé des Trésors, un procureur de la Monnaie, un procureur des Gynécées. (V. cap. X, édit. Bæcking, t. II, p. 49); des établissements de cette importance n'auraient pas été placés dans une ville ouverte;

5° Du récit d'un chroniqueur où l'on rappelle qu'en 476 Gunderic, roi des Burgondes, s'empara de cette métropole;

6° De l'état même des lieux et de la situation de la ville assise sur la montagne de Fourvières (*Forum Vetus*) et

aussi en partie sur les côteaux et les hauteurs qui dominent la rive droite de la Saône (1).

39. *Villes de guerre de la première Lyonnaise, Autun et Langres ;—châteaux-forts, Châlon et Macon.* Parmi les nations les plus puissantes et les plus renommées de la Gaule apparaissent les Éduens.

Sous la domination romaine, l'histoire d'Autun leur capitale peut se diviser en deux phases bien distinctes : la première antérieure, la seconde postérieure à Constance Chlore.

Durant la première phase, dès le siècle d'Auguste, Autun (*Augustodunum*) comprend une double enceinte. L'une est le *castrum* siège du gouverneur et de l'autorité romaine ; l'autre, le *palatium* renferme l'hôtel de la curie et les logements des magistrats, au-dessous desquels se déroule la cité proprement dite. C'est là que sont le *forum* et le marché public (*emporium*) ainsi que les écoles où sous les premiers Césars, se pressait une nombreuse jeunesse avide de s'instruire. Cette double enceinte d'Autun était garnie de murailles régulièrement construites. Ces fortifications remarquables par leur ampleur et l'étendue de leur circuit, durent être utiles aux habitants dans les guerres qui éclatèrent à diverses époques. En l'an 269 la ville d'Autun, attaquée par Tétricus assisté des Bagaudes eut, avant de se rendre, à souffrir d'un siège opiniâtre qui dut ébranler ou lézarder ses remparts et affaiblir ses moyens de défense.

Le règne de Constance Chlore ouvre une nouvelle phase

(1) Sur l'ancienne topographie de Lyon, V. le plan antique de Lyon par MM. Artaud et Chenavar indiqué par de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, Ere gallo romaine, p. 187.

pour la ville d'Autun. Elle fut redevable à ce prince de la restauration de ses écoles et de plusieurs autres bienfaits. C'est à lui aussi et aux nombreux ouvriers mandés par ses ordres que doit être attribuée la reconstruction ou la réparation des murailles. Toutefois au siècle suivant, du temps du César Julien, l'historien Ammien Marcellin signale ses murs rongés par la carie de la vétusté, *muros carie vetustatis invalidos*. Mal protégés par ces remparts vieillis les habitants d'Autun cherchent à suppléer à leur insuffisance en allant s'abriter dans les lieux voisins moins exposés.

Après la chute de l'empire romain sous les rois Burgondes et Gallo-Franks, la ville d'Autun, rendue à la sécurité, se repeuple par degrés. Plusieurs de ses évêques concourent à sa restauration (1).

LANGRES (*Audematumum Lingonum*).— Cet ancien chef-lieu des Lingons est situé sur une haute montagne. C'est avec Briançon la ville des Gaules la plus élevée au-dessus du niveau de la mer. Sous les Empereurs, sa circonférence était des plus vastes. Au IV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle enceinte moins spacieuse est substituée à l'ancienne. A cet égard la fortification de Langres se fait remarquer par trois principaux faits très-curieux : 1<sup>o</sup> réduction de l'enceinte primitive, qui est restreinte à un périmètre moins étendu ; une réduction toute semblable peut être constatée dans d'autres localités ; 2<sup>o</sup> construction d'un rempart formé de deux murailles parallèles qui ne se touchent pas et dont l'intervalle laissé vide est rempli de débris d'édifices démolis ; c'est peut-être le seul exemple d'une bâtisse de ce genre. On

(1) V. *Eumeni Oratio pro restaurandis scholis* kc.—La question de l'emplacement de l'ancienne *Bibracte* a donné lieu à de longues et vives controverses dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

trouve ailleurs des murailles composées de démolitions ; mais celles-ci, jetées pêle-mêle, forment un mur nouveau et ne sont pas seulement utilisées pour remplir un espace laissé vide entre deux murailles neuves ; 3° encadrement dans le nouveau rempart de Langres d'un ancien arc de triomphe précédemment isolé. Un arc de triomphe préexistant est ainsi encastré dans le rempart de Reims, de Nîmes, etc.

Deux châteaux-forts complètent la défense de la première Lyonnaise ; ce sont Châlon-sur-Saône et Mâcon. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, n° 21, CHALON-SUR-SAONE (*Cabellio*) était d'abord du temps de César une forteresse affectée aux approvisionnements (*Castrum frumentarium*). Sous les Empereurs, c'est une ville assez considérable mais qui au IV<sup>e</sup> siècle est de nouveau réduite à la condition d'un château-fort.

MACON (*Matisco*) est une ancienne ville gauloise bâtie sur une hauteur à la droite du cours de la Saône. À en juger par les débris qu'on y a découverts, elle aurait acquis de l'importance. Au IV<sup>e</sup> siècle ce n'est plus qu'un *castrum* où se trouve une fabrique de flèches (*Matisconensis sagittaria*). (V. *Notit. Dignit.*, cap. 8, p. 43.)

40. *Deuxième Lyonnaise. — Métropole Rouen.* — Dans l'ordre administratif, cette province comprend sept cités qui sont Rouen, Evreux, Lisieux, Sées, Bayeux, Coutances et Avranches. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, sur ces sept villes il en est trois, Avranches, Coutances et Bayeux qui doivent en première ligne pourvoir à la défense du littoral armoricain. (V. les n<sup>os</sup> 10 et 12.) Après Rouen, métropole de la province, les trois villes d'Evreux, de Lisieux et de

Sées, tout en étant des places fortes de seconde ligne, doivent aussi concourir à la sûreté commune.

ROUEN (*Rothomagus*) n'avait pas d'abord une grande renommée même dans les régions d'alentour (1). Toutefois, par sa position stratégique, elle ne manque pas d'importance. Assise sur la Seine, elle en maîtrise toute la partie inférieure et peut arrêter le passage toute invasion par mer. Son enceinte, assez vaste, est protégée d'un côté par ce fleuve, de l'autre par des murailles au pied desquelles s'étendent de longs et larges fossés.

41. *Villes de guerre ou places fortes : Evreux, Lisieux et Sées.* Sous la garde de la métropole se place d'abord, vers le centre de la province, la ville de *Mediolanum*, aujourd'hui EVREUX, que sa situation au milieu des cités d'alentour rend considérable. Arrosée par l'Iton, elle est assise dans une vallée fermée de coteaux. Au nord et au sud l'enceinte gallo-romaine se déployait à une faible distance de la ville actuelle. Une épaisse muraille et des fossés profonds permettent encore d'en constater le circuit.

La ville de LISIEUX, *Noviomagus Lexoviorum*, baignée à l'ouest par la Touque, se présente à l'ouverture de deux gorges. Sur le sommet des deux côtés et dans l'espace qui les sépare se concentre l'ancienne ville gauloise, accrue et développée sous les empereurs. Au IV<sup>e</sup> siècle, l'heureuse situation de cette ville, à l'entrée d'une double gorge, permet d'en tirer un utile parti dans l'intérêt de la défense du pays.

Sur un autre point s'offre la ville de SÉEZ, *Civitas Saqio-*

(1) *Rothomagus vicinis aute regionibus tenui nomine pervulgatum. (Paulini epist. xviii ad Victoricium.)*

*rum*. Depuis le troisième siècle, la côte était infestée par des pirates saxons qui, par l'embouchure des cours d'eau, pénétraient dans l'intérieur des terres pour saccager les villes qu'ils pouvaient atteindre. L'Orne (*Olina*) était l'une de ces rivières tributaires de l'océan. Sur ses bords s'élevait la cité des Viducasses (Vieux) désignée sous le nom d'*Aræ Genuæ*, les deux autels, (V. ci-dessus, n° 13.) — Les Saxons ne tardent pas à dévaster cette cité, et, fiers de leurs succès, se créent un établissement à douze kil. de la mer, à *Cathom* (habitation de guerre), nommé en latin *Cadomium*; c'est aujourd'hui Caen. Les Gallo-Romains, contraints à se retirer devant ces pirates, cherchent un abri chez l'ancienne peuplade des *Sagii* qui, accrue par ses émigrations, devient une cité indiquée sous le nom de *Civitas Sagiorum*, maintenant Sées. Appropriée à la résistance, cette ville est garnie de remparts et de fossés; elle possède, en outre deux forteresses.

42. *Troisième Lyonnaise, métropole Tours*. Cette circonscription renferme neuf cités, savoir : Tours, Angers, Nantes, Vannes, Quimper, Corseul, Rennes, le Mans et Jublains. Sur ces neuf cités il en est quatre, Nantes, Vannes, Quimper et Corseul, qui veillent plus spécialement à la défense du littoral. V. ci-dessus n° 18, 19 et 21. Quatre autres villes, Angers, Rennes, le Mans et Jublains se rapprochent davantage de l'intérieur.

La province a pour métropole TOURS, *Cæsarodunum*. Cette ville, dont le nom même indique un emplacement sur une hauteur, est au IV<sup>e</sup> siècle entourée de remparts. Son enceinte est encore très marquée. Elle forme un carré long, irrégulier, ayant environ 1050 pieds de longueur de l'est à l'ouest, sur une largeur de 765 pieds vers l'ouest et de 600

pieds vers l'est. Dans la partie basse de la muraille on distingue une immense quantité de blocs énormes simplement superposés sans mortier ni ciment. Au-dessus de ces fondations s'élève une muraille composée de pierres carrées, de petit appareil, de neuf centimètres en carré, dont le parement supérieur est seul taillé. Plusieurs rangs de briques forment des cordons répartis à des distances inégales. Parmi les pierres de grandes dimensions placées à sa base il en est une qui porte l'inscription de *Civitas Turonum libera*. Des tours étaient construites à 26 m. de distance l'une de l'autre; il n'en est resté aucun vestige (1).

La fortification de Tours a encore ceci de remarquable qu'elle paraît avoir servi de type ou de modèle pour d'autres villes de guerre, notamment pour Noyon; la ressemblance est telle que, qui voit la figure de l'enceinte antique de Tours voit absolument celle de Noyon. (V. Moët de la Forte Maison, *Antiquités de Noyon*, p. 67).

42. *Villes de guerre ou places fortes: Angers, Rennes, le Mans et Jublains.* La ville d'ANGERS, *Civitas Andium*, décorée sous les Empereurs du nom de *Juliomagus*, deve-

(1) V. Chalmel, *Hist. de la Touraine*, Paris, 1828, t. 1<sup>er</sup>; — Dufour, *Dictionnaire histor., géogr. et biogr. de la Touraine*; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 347. Les murailles gallo-romaines de Tours viennent tout récemment de subir une atteinte, que le Bulletin Monumental de 1875, tome 41, p. 85, déplore en ces termes :

« Un des monuments historiques les plus précieux de la ville de Tours, indignement défiguré par un entrepreneur, n'existe plus pour ainsi dire que de nom. Sous une épaisse couche de chaux ont disparu le petit appareil, le chaînage des briques, et même les restaurations ordonnées par Charles-le-Chauve pour réparer la brèche faite par les Normans. Guidée par de mesquines considérations, la supérieure des Dames de la Purification a d'un seul coup privé les amis de la science d'un intéressant objet d'étude et voilé la trace de l'un des faits les plus glorieux de notre histoire. »

Des faits de ce genre prouvent combien il est urgent que des dessins exacts de ces antiques monuments soient recueillis et publiés.

nue ensuite curie romaine se transforme au IV<sup>e</sup> siècle en place de guerre. Elle est protégée par une enceinte murale formée d'une énorme quantité de débris dont on voit encore des vestiges autour de la cité depuis l'évêché jusqu'à la porte Toussaint (1).

RENNES, la cité des Redons, *Civitas Redonum*, est bâtie sur la croupe et au pied d'une colline au confluent de l'Ille et de la Vilaine. Elle reçoit de cette position le nom de *condate* (confluent). C'est sous les Romains une place forte de seconde ligne, indiquée comme ville de guerre sur la table de Peutinger. Son enceinte plus vaste que celle de l'ancienne ville gauloise fut pourvue de remparts composés de pierres et de briques; il n'en reste que quelques débris et une porte nommée la porte *mordelaise*, sorte d'entrée triomphale autrefois dédiée à l'Empereur Gordien par le corps municipal de la cité (2).

LE MANS, *Suindinum*, ancien chef-lieu des belliqueux Aulerques Cenomans jadis renommés par leurs exploits, devient sous le gouvernement impérial une cité florissante. Quand la Gaule est menacée par les barbares, elle est garnie d'un rempart formidable. Dans toute sa partie nord, nord-ouest, cette muraille est encore presque entière. Elle est assise sur un double rang de blocs de grès bruts et non cimentés. Au-dessus de cette fondation s'élève une maçonnerie formée de rangées alternatives de petites pierres et de briques. La Sarthe qui l'entoure complète sa défense (3).

(1) V. Bodin, t. I, p. 29-10; De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales* t. II, p. 352, et *Bulletin monumental* 1834, t. I, p. 152.

(2) V. *France monumentale*, p. 123. *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*, t. II, p. 70; M. Era Desjardins, *Géographie de la Gaule*, p. 184 et les autorités qu'il indique.

(3) Dans son *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 356 de Caumont

La ville de JUBLAINS, *Nædunum*, dut sa formation aux Diablintes, une des peuplades de la grande nation des Aulerques. Siège d'une curie sous les Romains, elle a plus tard pour principal moyen de résistance une enceinte militaire formant un carré d'environ 320 pieds sur chaque face. Ses murs très bien conservés ont encore 12 pieds de hauteur et 9 pieds de largeur. Aux quatre angles sont placées quatre tours. Un espace de cinquante pieds règne de tous côtés entre la forteresse centrale, *castellum*, et les murs d'enceinte. Plusieurs voies romaines partaient de ce château et de la ville de Jublains. (V. Caumont, Cours d'antiqu. monum., t. II, p. 361).

44. *Quatrième Lyonnaise, métropole Sens*. Au IV<sup>e</sup> siècle la quatrième Lyonnaise ou Senonaise, démembrée de la Lyonnaise primitive, renferme des cités au nombre de sept qui sont : Sens, Auxerre, Troyes, Meaux, Paris, Chartres et Orléans, et de plus différentes forteresses.

*SENS*, (*Agenticum* ou *Agedincum*). Sa métropole est le siège antique des Senonais qui jadis se rendirent célèbres, vers le IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., par leurs expéditions guerrières, par leurs établissements en Italie et par la prise de Rome. Sous le gouvernement impérial leur ville d'*Agenticum* est d'abord comprise dans la grande Lyonnaise d'Auguste ; elle devient plus tard la capitale d'une nouvelle province désignée sous le nom de quatrième Lyonnaise ou Senonaise. Assise sur la rive droite de l'Yonne, un peu au-dessous de son confluent avec la Vanne, elle y réunit tous les éléments

donne un plan du Mans et le dessin de ses anciens murs. V. aussi *Abécédaire d'archéologie*, Ere gallo-romaine, p. 633 et suiv., et *l'Hist. des villes de France*, t. III, p. 379.

de prospérité et se développe dans de larges proportions. Mais quand les barbares, de plus en plus redoutables, se livrent à de continuelles irruptions dans la Gaule, ses habitants par une résolution héroïque sacrifient la moitié de leur ville et entourent le surplus de murailles formidables. Ces murs, composés en partie de débris d'anciens édifices, sont encore aujourd'hui les plus beaux et les mieux conservés de France : ils sont assis sur d'énormes pierres qui s'élèvent hors du sol, à des hauteurs inégales. Au-dessus de ces fondations est construit un massif de maçonnerie dont le parement est formé de petits pavés carrés, entremêlés de distance en distance de trois rangées de briques (1).

45. *Défense du centre de la Gaule. Paris en est la clef.* De même que la Seine dans ses replis tortueux donne accès aux diverses contrées du centre de la Gaule et par ses affluents en ouvre pour ainsi dire toutes les portes, on peut assurer que l'île de Lutèce, formée par deux bras de la Seine, est la clef de ce grand fleuve dont elle maîtrise le cours. De Lutèce, en effet, on domine d'une part toute la haute Seine vers l'est, et toute la Seine inférieure vers l'ouest. En tenant en respect ces deux grandes parties de la Seine on commande à la fois à tous ses affluents. Aussi à toutes les époques, depuis Jules César, a-t-on attaché une haute importance à la possession de la ville de PARIS. Au IV<sup>e</sup> siècle comme précédemment, elle est la clef de tout le système de défense du centre de la Gaule.

Le poète Fortunat, au livre 6, chap. IV, en fait mention comme d'une grande citadelle, *celsâ Parisiûs arce*. On voit dans la Notice des dignités de l'Empire qu'une flotte

(1) V. *Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*, t. IX.

commandée par un préfet stationnait au territoire de Paris. (V. ci-dessus n° 36) et que des Sarmates étaient cantonnés depuis Cure (*Chora*) sous les ordres d'un préfet. (V. n° 81).

46. *Cours supérieur de la Seine.*—*Troyes, Melun.* La ville de TROYES, (*Tricasses Augustobona Tricassium*) paraît avoir été fondée par un essaim de Senonais. Son nom de *Tricasses* indique trois groupes d'habitations ou trois quartiers. Elle est érigée au milieu d'une plaine spacieuse et féconde sur la rive gauche de la Seine qui l'arrose en partie et y pénètre par de nombreux canaux. Décorée du nom d'*Augustobona*, plage d'Auguste, elle est vers le IV<sup>e</sup> siècle entourée de murailles et figure parmi les places de guerre. Toutefois il ne reste rien de ses anciens remparts.

MELUN *Melodunum* est une position militaire importante, protégée par un *oppidum* senonais dans une île baignée par la Seine (1).

Dans les derniers temps de l'Empire, *Melodunum*, siège d'un château fort, est l'un des boulevards du centre de la Gaule.

47. *Affluents du cours supérieur de la Seine : l'Yonne.* — *Auxerre.* L'Yonne est pour la Seine un affluent considérable. Au sommet et sur le penchant d'une colline qui s'abaisse jusqu'au bord de la rivière est assise la ville d'AUXERRE. Ancienne dépendance du territoire des Senonais, elle en est détachée du temps d'Auguste et devient le chef-

(1) César en fait mention : « *Melodunum Labienus pervenit id est oppidum Senonum in insulâ Sequanæ positum.* » (Comment. VII, 58 et 61). Divers manuscrits des commentaires indiquent un lieu de *Metiosedunum* que l'on croyait être différent de *Melodunum*. Mais aujourd'hui l'opinion qui les identifie a généralement prévalu. (V. l'hist. de Jules César, par Napoléon III, t. II).

lieu d'une cité. Vers le IV<sup>e</sup> siècle, elle possède une enceinte murée, flanquée de dix tours dont l'une existait encore au XVI<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *Tour Gaillarde*. Un faubourg d'Auxerre, St-Amatre, paraît avoir renfermé divers édifices et des établissements plus ou moins importants.

Au point de vue stratégique la place forte d'Auxerre est une sorte d'avant-poste qui protège l'Yonne en avant de la ville de Sens.

48. *La Marne*.—*Châlons et Meaux*. Deux principales villes, assises sur la Marne, dominent le cours de cette rivière, c'est Châlons et Meaux. Une peuplade détachée de la grande nation des Rémois paraît avoir donné naissance à la cité de CHALONS qui, de sa situation sur la Marne, reçut le nom de *Durocatalaunum*. Sous la domination romaine, cette ville, pourvue d'institutions municipales, arrive à un haut degré de prospérité et se pare de remarquables édifices. Parmi les monuments qui la décorent, on cite le temple d'Apollon érigé hors des murs sur le mont Lavinien. La ville elle-même se divise en quatre quartiers dont les principales rues aboutissent à quatre portes. A l'orient s'élève la porte des Monts, *Porta Montium vel Lavinia*; à l'occident, la porte des Vallées ou de Jupiter, *Porta Vallium vel Jovis*; celle-ci conduit à un temple du maître des dieux; au nord est construite la porte de Cérès et au midi la porte de Mars. (V. l'hist. des villes de France, t. III, p. 56.)

Quatre dates peuvent être constatées dans l'histoire de la cité ou du territoire de Châlons.

En 273, Tetricus, usurpateur de la pourpre, y est de fait par Aurélien; — en 284 intervient un édit de Probus, relatif à la plantation des vignes dans la Champagne; — en 394, une victoire mémorable est remportée par Jovin, gé-

néral en chef des troupes romaines, sur les Allemands coalisés. En 451, elle échappe à l'invasion du redoutable Attila, chef des Huns. — Ville de guerre au V<sup>e</sup> siècle, Châlons est comprise dans le commandement militaire de Syagrius. Elle passe ensuite au pouvoir des Francs après la défaite de ce général, battu à Soissons par Clovis en 486.

En deçà de Châlons, en se dirigeant vers Meaux, on rencontre la forteresse d'Épernay, *Sparnacum* dont la construction remonte aux derniers temps de l'empire d'Occident.

MEAUX, *Meldorum civitas* est nommée *Iatinum* par le géographe Ptolémée, et *Fixtwinum* sur la table de Peutinger ; elle est située sur la Marne qui la divise en deux parties inégales dont celle de gauche forme une sorte de presqu'île. Les Romains en firent une place forte bien défendue. Les murs, qui enclosent encore le côté septentrional du jardin de l'évêché ainsi que d'autres jardins à sa suite, sont des restes très reconnaissables de cette forteresse. Elle était protégée par plusieurs tours dont l'une s'élevait à l'angle nord-ouest (1).

49. *Cours inférieur de la Seine depuis Paris : Mantes, Rouen.* En se tournant du côté de la Seine Inférieure, on apprécie de plus en plus l'importance de Lutèce qui la domine au loin ; on comprend mieux pourquoi Jules César y transféra le conseil général des Gaules, pourquoi Julien y fixa son séjour, pourquoi Clovis en fit la capitale de ses états. Toute cette partie de la Seine depuis Lutèce maîtrise

(1) Dans son *Abécédaire d'archéologie*, p. 627, De Caumont mentionne le mur d'enceinte de Meaux flanqué de tours échelonnées de distance en distance.

d'abord le *Madricensis pagus* dont la forteresse de Medunta aujourd'hui Mantes était le chef-lieu. Puis se déroule la vaste contrée des *Veliocasses* ou *Vilcassini*, le Vexin, dont Pontoise, *Pons Isaræ*, était, après Rouen, l'une des principales localités. Depuis son entrée dans le Vexin, le cours de la Seine conduit à Rouen (*Rothomagus*) dont les Romains, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avaient fait la capitale de la seconde Lyonnaise. Avant de se déverser dans la mer, la Seine passe en dernier lieu chez les Calettes, pays de Caux, dont Lillebonne, *Juliobona*, était le centre.

50 *Affluents de la Seine depuis Paris : l'Oise*. A peu de distance de Paris, en descendant vers la mer, la Seine sur sa rive droite a pour principal affluent l'Oise, *Isara*, plus tard *Æsia*. Bien qu'elle n'acquiert de célébrité dans l'histoire qu'à dater de l'établissement des Austrasiens, l'Oise est déjà signalée sous les Romains. Après avoir pris sa source près de Selogne, en Belgique, et parcouru une partie du département de l'Aisne, elle arrive à un bourg fortifié, d'origine romaine, à Chauny, *Calniacum*, où elle devient navigable. Puis elle entre dans le département de l'Oise où elle arrose successivement diverses localités dont l'existence est certainement antérieure à la chute de l'empire d'Occident. Parmi celles-ci on peut citer *Noviomagus*, Noyon, grande forteresse mentionnée dans la *Notitia Dignitatum*, et où réside un corps de Lètes auxiliaires ; puis *Compendium*, Compiègne, où passe la route abrégée de Soissons à Beauvais. L'Oise reçoit un notable accroissement par sa jonction avec l'Aisne au-dessous de Choisy-au-Bac, *Cauciacum* ; elle arrive ensuite à *Litanobriga*, Pont-Ste-Maxence et à *Critolium*, Creil. Parvenue dans le département de Seine-et-Marne elle arrose Beaumont, *Bellus-Mons* et se rend à Pontoise. Cette très ancienne ville appe-

lée en celtique, *Briva Isaræ*, en latin, *Pons Isaræ* est déjà mentionnée sous ce dernier nom dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Paris à Rouen (1). L'Oise après un parcours total d'environ 220 kilomètres se jette dans la Seine à Conflans S<sup>te</sup>-Honorine. Depuis sa jonction avec l'Aisne au-dessous de Choisy-au-Bac elle forme le côté ouest d'un delta ou rayon militaire dont il sera question ci-après. V. n<sup>o</sup> 52.

51. *Autre affluent de la Seine, l'Eure.* — *Chartres et comme annexe Orléans.* Parmi les affluents de la rive gauche de la Seine, l'Eure mérite d'être signalée. Elle prend sa source dans le département de l'Orne, arrondissement de Mortagne. Après avoir coulé du nord au sud elle change de direction quand elle arrive au village de Vert. Se portant alors du sud au nord elle parvient à Chartres, *Autricum* et arrose le pied du grand plateau sur lequel cette ville est bâtie. La cité des Carnutes ancienne métropole de druidisme devient sous le régime impérial une ville remarquable ; elle est assise sur une montagne dont trois côtés sont protégés par des escarpements et dont le quatrième est garanti par le cours de l'Eure. Pour la mettre à l'abri d'un coup de main ; on y a exécuté vers le IV<sup>e</sup> siècle des travaux de défense dont il ne reste aucun vestige ; elle ne fut fortifiée de nouveau que vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Mais il paraît que ses habitants communiquaient avec le dehors par des voies souterraines creusées dans le sol et soutenues par des maçonneries (2).

(1) Dans les mémoires lus à la Sorbonne en 1861, section d'archéologie, p. 1-22, V. une *Étude scientifique et archéologique*, par M. Auguste Lévy.

(2) V. Chevard, *Hist. de Chartres et de l'ancien pays Chartrain* ; — Oseray, *Hist. générale de la cité des Carnutes*.

ORLÉANS (*Genabum, civitas Aurelianensis*), est d'ancienne date une dépendance des Carnutes à l'histoire desquels on la voit constamment se rattacher. Sa plus grande splendeur paraît se rapporter au règne d'Aurélien. Après avoir défait dans les plaines de Châlons-sur-Marne l'usurpateur Tétricus, ce prince dans le double but de comprimer le soulèvement et de résister aux barbares fait renfermer dans une vaste enceinte de murailles l'ancienne ville de *Genabum* que sa position sur la Loire et l'étendue de son commerce rendaient considérable. Les parties qui subsistent encore de ces murailles attestent leur origine romaine ; elles sont aujourd'hui cachées ou ensevelies soit au fond de plusieurs maisons soit dans des caves. Un de ces murs récemment découvert présentait une épaisseur de 2 mètres 43 cent. à 2 mètres 60 cent. Dans son ensemble l'enceinte murée formait un carré presque parfait ; les remparts comme ceux de Tours et d'autres villes étaient composés de blocs considérables de pierres taillées et posées sans ciment. Une ancienne porte romaine existe encore à l'une des extrémités de la ville. (V. Jollois, *Mémoires sur les antiquités du département du Loiret*, 1 volume in-4° avec planches, etc). (1)

52. Au V<sup>e</sup> siècle, dernière défense de la Gaule. Delta formé par l'Aisne, l'Oise, la Seine et la Marne. L'immense contour dessiné par l'Aisne, l'Oise, la Seine et la Marne, forme une sorte de presqu'île dont la défense est d'un haut intérêt. C'est une espèce de delta fermé par de grands cours d'eau, dans lequel un général expérimenté peut exécuter d'habiles évolutions, au moyen des anciennes voies

(1) V. aussi *Bulletin archéologique du Comité des arts et monuments*, t. I, p. 29.

militaires dont Soissons est le centre. Quoique l'Aisne ne vienne qu'en troisième ligne puisqu'il est un affluent de l'Oise, qui elle-même est un affluent de la Seine, il joue cependant un grand rôle au V<sup>e</sup> siècle parce que Soissons qui est situé sur l'Aisne devient vers le déclin de l'Empire la tête du dernier système de défense, adopté par les Romains au double point de vue des barrières formées par les eaux et des routes stratégiques.

Dans le delta dont il vient d'être question, le côté nord est limité par cette rivière depuis son confluent avec l'Oise au-dessous de Choisy-au-Bac (*Cauciacum*), arrondissement de Compiègne jusque vers les Ardennes, et jusqu'à la frontière du *Vongensis pagus* (Voncq), au-delà d'Attigny, arrondissement de Vouziers. Le côté ouest est décrit par l'Oise depuis sa jonction avec l'Aisne jusqu'à son embouchure dans la Seine à Conflans Ste-Honorine. Le côté de l'est a pour limites la Marne depuis son embouchure dans la Seine à Charenton en remontant son cours jusqu'à la hauteur de l'extrémité du Perthois au delà de *Victoriacum*, Vitry-en-Perthois. Au point de vue stratégique la possession de ce delta que Soissons couvre vers le nord est d'une haute importance, non seulement parce que les troupes cantonnées dans son intérieur peuvent avec plus d'avantage se porter vers les points menacés, mais aussi parce que la vallée de la Marne en remontant vers Langres permet de recevoir de ce côté des approvisionnements et des renforts (1).

Tous ces avantages réunis expliquent pourquoi les derniers chefs des troupes romaines et notamment Syagrius se retranchent dans cette presqu'île et se fixent à Soissons.

(1) Du moins aussi longtemps que les Burgondes ne sont pas maîtres de la première Lyonnaise jusqu'à la limite du canton de Bassigny.

53 *Cours de l'Aisne, il est dominé par Soissons.* Malgré le rang inférieur que l'Aisne occupe comme cours d'eau il est célèbre d'ancienne date par les événements dont ses bords sont le théâtre. C'est là que les Celto-Belges sont vaincus par César et passent sans retour sous la domination romaine. Successivement alimenté par de moindres cours d'eau, l'Aisne devient navigable à partir de Château-Portien (*Castrum Portianum*). Il baigne alors tour à tour : Neufchâtel *Castellum Novum Suessionum* au confluent de la Retourne, Condé à l'embouchure de la Suippe, Pont-à-Vere (*Pontem-Varensem*, Vailly (*Villiacum*), Condé sur la Vesle, et arrive ensuite à Soissons. Il va de là se verser dans l'Oise après un cours d'environ 234 kil.

Tout le cours de l'Aisne est dominé par la capitale des Suessions, *Augusta Suessionum*. Après les Rémois, les Suessions leurs voisins occupaient la première place dans la seconde Belgique. La grande voie romaine construite par Agrippa se dirigea de Reims par Soissons. Sous le gouvernement impérial cette ville honorée du nom d'Auguste, obtint le privilège d'être réputée libre et jouit du droit de s'administrer elle-même par des magistrats élus dans son sein. Au IV<sup>e</sup> siècle lorsque déjà les barbares menacent le nord de la Gaule, la position militaire de Soissons la recommande de nouveau à l'attention des souverains. Dans son enceinte fortifiée s'élèvent les deux châteaux de Crise et d'Alabastre. Dans l'un, sorte d'arsenal, s'installe une fabrique d'armes de guerre (V. *Notitia Dignitatum* cap. VIII, p. 44). L'autre est le siège de la résidence du commandant en chef. Il est splendide comme un palais et décoré de majestueuses colonnes de marbre, de riches mosaïques, de belles statues. Quand l'empire romain est contraint de se replier sur la seconde Belgique, la ville de Soissons devient

une sorte de boulevard et protège le delta où se retire Syagrius, le dernier des généraux de Rome (1).

54. *Routes stratégiques qui de Soissons se dirigent sur quatre points importants. 1° Sur Reims et Châlons.* — La ville de Soissons, outre qu'elle forme la tête de la presqu'île dont il vient d'être question, est le centre de quatre routes qui se portent sur quatre points principaux : La première se rend à Reims et à Châlons.

Quant à la métropole de Reims, on sait qu'elle occupe le premier rang dans la Belgique, dont elle devient la capitale dès l'époque de l'organisation de la Gaule par Auguste. Fière de conserver son autonomie, ce n'est même qu'à titre d'alliée (*Civitas foederata*) qu'elle est annexée à l'Empire (2). Lorsqu'elle y est incorporée plus tard, elle reçoit tous les avantages, tous les embellissements dont peut jouir une ville privilégiée : Temples, palais, basiliques, forum, majestueux édifices, thermes, cirque et arènes deviennent successivement son partage. Dotée des privilèges compatibles avec sa soumission à l'Empire, elle possède des institutions municipales au meilleur titre ; elle a sa curie, son sénat, ses magistrats. Elle possède de plus un *Septemvium*, centre complet de viabilité formé de sept voies, sorte d'étoile itinéraire dont les rayons divergents vont au loin aboutir à autant de points (3). Pendant deux siècles, cette grande cité toujours dévouée aux Romains, toujours com-

(1) M. de Caumont a publié le dessin d'une partie des murs de Soissons. (V. Rapport verbal fait à la Société franç. des Monum. historiq. le 21 nov. 1854, p. 120).

(2) V. les inscriptions rapportées sous les nos 2341 et 3212 dans le recueil d'Orelli : *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima Collectio*.

(3) V. notre Notice sur les voies romaines dans le nord de la Gaule.

blée de leurs faveurs, ne déchoit ni de son rang ni de sa splendeur. Mais à partir de Dioclétien, elle est éclipsée par sa rivale, la ville de Trèves, devenue la métropole de la première Belgique et l'auguste résidence des souverains.

Elle reste néanmoins la métropole de la seconde Belgique et reçoit par intervalles la visite des empereurs. En 340, Constantin II y fait généreusement reconstruire les thermes ou bains publics (1).

Mais au IV<sup>e</sup> siècle, Reims n'est plus cette ville heureuse et paisible qui s'étalait complaisamment dans la campagne d'alentour. Le cri d'alarme que fait pousser l'arrivée des Barbares la force à s'entourer de fortifications et à se retrancher dans une enceinte murée. Ses belles portes triomphales, jadis élevées par la main des arts, sont tristement encastrées dans les remparts et confondues avec le terre-plein de leur massive construction.

En sortant de Reims, la même voie, venue de Soissons, se porte sur Châlons. Nous avons parlé ci-dessus de cette capitale des Catalauniens.

41. 2<sup>o</sup> *Route qui se dirige de Soissons sur Senlis et Beauvais.* Une seconde voie, dont la direction peut également devenir utile aux opérations militaires, se rend de Soissons à Senlis et à Beauvais. Auguste, toujours attentif à restreindre la puissance des nations belliqueuses et redoutables, avait détaché du vaste territoire des Bellovaques une région occupée par les Sylvanectes ; il avait formé de cel-

(1) *Imperator Cæsar Flavius Constantinus..... Thermas fisci sui sumptu a fundamentis ceptas et peractas civitati suæ Remorum pro solita liberalitate largitus est. (Orelli, Inscriptionum latinarum selectarum amplissima Collectio n<sup>o</sup> 1096, t. 1, p. 241.*

le-ci une cité à part, mise en relief par le nom d'*Augustomagus* et par le titre de ville libre. Quand l'Empire penche vers son déclin, SENLIS est munie d'une enceinte murée, flanquée de tours dont plusieurs ont survécu. Dans son *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, p. 639, M. de Caumont reproduit une vue des tours romaines du château de Senlis.

D'*Augustomagus* la voie romaine, poursuivant son cours, arrive à BEAUVAIS l'antique chef-lieu des fameux Bellovaques qui, du temps de César, se distinguaient par leur influence, leur bravoure, leur nombreuse population et ne furent soumis qu'après une résistance opiniâtre déployée dans trois glorieuses campagnes. Ils avaient alors pour capitale une grande place forte nommée en celtique *Bratuspantium* (large enceinte), située au centre de leur domination. Sous le gouvernement impérial, cette ville reçoit le nom honorable de *Cesaromagus*, et les bienfaits de la civilisation la consolent de la perte de la liberté. Au IV<sup>e</sup> siècle, des remparts et des tours la garantissent contre des agressions imminentes. Les Bellovaques, en présence des dangers qui les pressent, réduisant l'étendue de leur large enceinte, la restreignent à une partie qu'ils entourent de murailles formées de débris d'édifices démolis. D'anciennes tours et des portions de remparts, qui remontent à cette époque, ont subsisté jusqu'à nos jours (1).

(1) V. *Bulletin archéologique du Comité des arts et monuments*, t. I, deuxième partie, p. 331.

Dans son *Abécédaire d'archéologie*, M. de Caumont, p. 626, a donné le plan de l'enceinte antique de Beauvais. De très vives discussions se sont élevées sur l'emplacement de *Bratuspantium*. Parmi les érudits, les uns l'ont fixé comme nous à Beauvais même; d'autres l'ont placé à Breteuil qui pourtant n'était, en réalité, qu'un simple oppide, chef-lieu d'un *pagus*

56. 3<sup>e</sup> *Route de Soissons à Amiens*. La troisième route partant de Soissons se dirigeait sur AMIENS, ancienne ville celto-belge, désignée sous le nom de *Samarobriva*. L'enceinte de la ville primitive, resserrée entre les replis tortueux de la Somme, s'agrandit sous les Césars. Les développements, la prospérité de la cité des Ambiens vont toujours croissant. Formant un lieu de passage constamment fréquenté, elle reçoit successivement dans ses murs : Caligula, lors de son expédition ridicule sur les plages du Boulonnais ; Claude, à l'époque de son voyage dans l'île Britannique ; le célèbre Agricola, vainqueur des Bretons ; Septime-Sévère et son fils, Antonin Caracalla. Au IV<sup>e</sup> siècle, Ammien Marcellin indique Amiens comme une ville éminente parmi beaucoup d'autres (*urbs inter alias eminentis*. V. liv. XV, ch. II). C'est là que Valentinien, dans le chimérique espoir d'assurer la perpétuité de sa dynastie, fait solennellement proclamer auguste son fils Gratien.

Au point de vue de la viabilité, Amiens est richement pourvu d'un centre itinéraire auquel aboutissent sept routes venant de Soissons, Beauvais, Noyon, St-Quentin, Arras, Théroouenne et Cassel.

Amiens est en outre le siège d'une fabrique d'épées et de boucliers. (*Spatharia et Scutaria*). (V. Boecking, t. II, p. 41). Sa défense militaire se complète par la construction d'un château (*Castellum*) où S<sup>t</sup>-Firmin reçut, dit-on, le martyre.

D'Amiens, une des grandes chaussées dont cette ville est le centre se dirige vers le nord et arrive à ARRAS, ancien chef-

éloigné. Plusieurs autres lieux ont encore été indiqués. Sur cette question souvent débattue, v. Grave, *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, p. 79 et suiv.

lieu des Atrebates, désigné sous le nom de *Nemetocenna*, réunion sacrée (des Druides) et sous celui de *Nemetacum* (saint lieu d'habitation). Lors de l'invasion de César, grâce au dévouement que le fameux chef Comius semble d'abord montrer pour le conquérant, la ville de *Nemetacum* est favorablement traitée et reçoit même pour annexe la cité des Morins. (Comment. liv. VII, ch. 76). Sous le gouvernement des empereurs, Arras voit fleurir son industrie et son commerce. Les tissus qui sortent de ses fabriques jouissent d'une réputation qui s'étend jusqu'en Italie. On y confectionne aussi des gros draps (*saga*) pour l'habillement des troupes, et des étoffes épaisses (*birri*), qui servent à vêtir les classes populaires. En apprenant en 260 la défection des Gaules, l'insouciant Gallien s'écria, dit-on, en plaisantant : « La République n'est-elle donc plus en sûreté sans les gros draps d'Arras » (1). L'Empereur Carin, à l'occasion de jeux solennels qu'il célébra en 284, distribua au peuple des birres d'Arras (2).

57 Route de Soissons sur *Augusta Veromanduorum*. (*Saint-Quentin*) et *Camaracum* (*Cambrai*). Sur la rive droite de la Somme à deux lieues de sa source s'élève un riant coteau qui se prolonge à droite et à gauche du levant au couchant. C'est là sur le penchant de ce coteau baigné par la rivière qu'a pris naissance la ville des Veromanduens aujourd'hui SAINT-QUENTIN. Placée dans la plus heureuse position au milieu d'un pays fertile, douée de tous les avantages que lui offrent ses relations et ses débouchés, cette

(1) Non sine Atrebatibus pannis tuta res publica est? V. *Trebellius Pollio*, *Gallieni duo*, cap III.

(2) Donati sunt ab Atrebatibus birri petiti. V. *Flavius Vopiscus*, in *Carino*.

ville devient considérable et populeuse. Comme sa sœur la cité de Soissons, elle reçoit de la bienveillance impériale le titre d'*Augusta* et se nomme *Augusta Veromanduorum* (1), elle est couverte par un camp fortifié que l'on nomme le camp de Vermand.

*Camaracum*, CAMBRAI lieu de station où les soldats trouvaient des logements. (*Cameras*) formait un point intermédiaire entre plusieurs autres cités. Dans l'*Itinéraire* d'Antonin, Cambrai est deux fois mentionné; une première fois comme formant la troisième station sur la route de Cassel à Cologne; une seconde fois comme deuxième station entre Arras et Saint-Quentin sur la route de Théroouenne à Reims (2). Cambrai est aussi indiqué sur la table de Peutinger sur la route n° 9 de Tournai à Cambrai et n° 10 d'Arras à Bavai (3); situé de la sorte au point de jonction de quatre routes, Cambrai devient une place de guerre importante (4). On voit dans la *Chronique de Balderic* que Clodion après s'être emparé de Tournai se dirigea sur Cambrai et tua tous les Romains qu'il y trouva.

(1) A la différence de l'assiette actuelle de St-Quentin, la cité romaine d'*Augusta* était tout entière dans la vallée de la Somme.

Les objets que naguère encore on trouvait fréquemment dans ses décombres attestent son ancienne prospérité. Ce sont d'innombrables médailles, des vases, des objets mobiliers de tout genre, des tombeaux, des urnes lacrimatoires.

(2) V. l'édit. de Parthey et Pinder, p. 180-181.

(3) V. M. Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, p. 88.

(4) L'*Itinéraire* d'Antonin indique dans des sens différents les routes qui ont ici Soissons pour centre commun. Mais si les directions sont diverses, les pays et les cités sont les mêmes.

SECTION V. — DÉFENSE TERRITORIALE DU MIDI DE LA GAULE.

- 58. § II. Les sept provinces du Midi : Arles, capitale.
- 59. Première Aquitaine : Métropole, Bourges.
- 60. Autres villes de guerre ou places fortes : Clermont, Limoges, Rodez et Cahors.
- 61. Deuxième Aquitaine : Métropole, Bordeaux.
- 62. Autres villes de guerre ou places fortes : Périgueux, Agen, Saintes et Poitiers.
- 63. Viennoise : Métropole, Vienne.
- 64. Autres villes fortes : Arles, Marseille.
- 65. Première Narbonnaise : Métropole, Narbonne.
- 66. Autres places fortes : Nîmes, Toulouse.
- 67. Deuxième Narbonnaise : Métropole Aix.
- 68. Autres villes fortes : Riez, Fréjus.
- 69. Novempopulanie : Métropole, Eauze.
- 70. Autres places fortes : St-Bértrand de Comminges, Oloron, Tarbes.
- 71. Alpes Maritimes : Métropole, Embrun.

58. § II. *Les sept provinces du Midi : Arles, capitale.*— D'après une division déjà fort ancienne, la Gaule se partage en deux grandes fractions. La première comprend les dix provinces du centre et du nord dont il vient d'être question. Dans la seconde se rangent les sept provinces du Midi, qui sont la première et la seconde Aquitaine, la Viennoise, la première et la seconde Narbonnaise, la Novempopulanie et les Alpes Maritimes. Le préfet du prétoire qui réside à Trèves, a sous son autorité immédiate les dix provinces plus rapprochées des frontières. La Gaule méridionale, embrassant les sept autres provinces, est gouvernée par un vicaire, en résidence à Arles. Quand les dix provinces sont en partie envahies par les Barbares, ainsi que leur métropole de Trèves, c'est à Arles qu'est transférée la préfecture du prétoire.

Grâce à la protection de l'empereur Constantin, la ville d'ARLES, que l'on peut regarder comme la capitale des sept provinces, devient une des plus considérables de l'occident. Décorée du nom de *Constantina*, elle est qualifiée de petite Rome des Gaules. La fertilité de son territoire, l'étendue et la prospérité de son commerce ajoutent sans cesse à son opulence. Cette ville peut être examinée sous un double aspect : comme capitale et comme cité. Comme capitale, on peut l'envisager dans ses rapports avec le gouvernement, au double point de vue civil et militaire. Au point de vue civil c'est dans son sein que vient se retirer le préfet du prétoire des Gaules après la prise de Trèves par les Barbares. C'est là aussi que se tient périodiquement l'assemblée politique et administrative, composée des députés des sept provinces. Elle possède en outre dans son sein un préposé des trésors, un procureur de la monnaie, un gynécée et un atelier d'argenteurs ou brodeurs en fils d'argent. Au point de vue militaire, Arles est le siège du chef de guerre chargé de pourvoir à la défense de ce qui reste aux Romains dans le midi de la Gaule. C'est là qu'est le centre de ses opérations militaires. A cet égard, cette ville lui offre l'avantage d'être placée au point de jonction de six routes qui se dirigent sur Beaucaire, sur Marseille, sur Avignon, sur Cavaillon, sur Nîmes et sur Narbonne. Aussi longtemps que résiste la ville d'Arles, le pouvoir des Romains respire encore ; c'en est fait de lui quand elle succombe.

59. *Première Aquitaine. — Métropole, Bourges. —* L'Aquitaine, grande province de la Gaule, en constituait jadis la troisième partie et prenait place entre la Garonne et les Pyrénées. Mais Auguste en avait largement étendu la limite en y joignant quatorze nations de la Celtique.

Plus tard, l'Aquitaine composa trois provinces : l'Aquitaine première, l'Aquitaine seconde et la Novempopulanie. Dans les derniers temps de l'empire, on distingue dans la première Aquitaine cinq places fortes respectables, en tête desquelles figure la métropole de Bourges. Viennent ensuite Clermont, Limoges, Rodez et Cahors.

BOURGES, l'ancienne ville d'*Avaricum*, une des plus importantes de la Gaule, se distinguait, dès le temps de César, comme une place forte presque inexpugnable. Entièrement environnée de marais, elle n'était abordable que sur un point. Pour la réduire, il avait fallu toute l'habileté de César, toute la valeur des Romains. Une longue paix ne lui avait point ôté les éléments de défense dont elle était pourvue. Au V<sup>e</sup> siècle elle a, de plus, un rempart composé, de même que dans beaucoup d'autres places fortes, de débris d'édifices démolis. Parmi les fragments de sculpture qu'on y a découverts il s'en trouve de très remarquables.

60 *Autres villes de guerre ou places fortes : Clermont, Limoges, Rodez et Cahors.* La capitale des Arvernes, décorée sous l'empire du nom d'*Augustonemetum*, est, au V<sup>e</sup> siècle, sous le nom de CLERMONT (*Clarus Mons*), une ville de guerre dont les fortifications permettent une résistance opiniâtre. Assiégée en 474 par Euric, roi des Wisigoths, elle déploie une prodigieuse énergie, et dans ses murs, calcinés ou crevassés, supporte avec une admirable patience la soif, la peste et toutes les horreurs d'un siège meurtrier. (V. Sidoine Apollinaire, épit. liv. VII, n<sup>o</sup> 7).

LIMOGES *Augustoritum* avait vu s'accroître sous l'Empire ses éléments de prospérité. Au V<sup>e</sup> siècle sa position centrale lui donne de l'importance comme place de guerre et les habitants d'alentour peuvent y trouver un refuge contre les

aggressions. Bâtie au sommet et sur la pente d'une élévation, dont la Vienne arrose le pied, elle est susceptible d'une sérieuse défense.

Le chef-lieu des Rutènes, *Segodunum*, aujourd'hui RODEZ, rappelle par son nom primitif une éminence fortifiée (*Dunum*). Elle est, en effet, construite sur la crête et le penchant d'une colline dont la base est baignée par l'Aveyron. Du temps de César, c'était déjà une ville de guerre; au V<sup>e</sup> siècle, elle continue d'être rangée parmi les places fortes.

Une autre nation d'alentour, les *Cadurci* ou habitants de CAHORS se signalent tout à la fois par leur caractère guerrier et par leur génie industriels. Ils cultivent avec succès les productions du sol et font un riche commerce de lin. La ville de Cahors, l'ancienne *Bibona* ou *Divona*, est assise dans une péninsule formée par le Lot. Le sol qu'elle occupe est dominé par de hautes collines qui bordent le côté gauche de la rivière. Du côté de l'isthme elle est protégée par d'antiques remparts.

61 *Seconde Aquitaine, métropole Bordeaux*. L'ancienne ville de BORDEAUX, *Burdigala*, fondée jadis par un essaim détaché des Bituriges, comptait plusieurs siècles de prospérité. Quand la grande Aquitaine fut constituée par Auguste elle devint la capitale de cette vaste province. Assise sur la Garonne elle se distingue sous l'Empire par tous les genres de supériorité que le poète Ausone, né dans cette ville, fait élégamment ressortir. Outre les somptueux édifices dont elle est décorée, il mentionne les remparts qui garantissent sa sécurité. Le long du fossé qui protège la ville du côté du nord s'élève hors de l'enceinte le célèbre palais de *Tutelle*.

Celui-ci y est renfermé plus tard quand la ville agrandie voit accroître son périmètre.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut n° 61, la ville de Bordeaux est garantie du côté de la mer par la forteresse de Blaye qui protège aussi l'embouchure de la Garonne.

62 *Autres villes ou places fortes de la seconde Aquitaine.*—*Périgueux, Agen, Saintes et Poitiers.* A quelque distance de Bordeaux s'élève sur une hauteur *Vesuna*, chef-lieu des Pétrocoriens, maintenant PÉRIGUEUX. Son peuple courageux travaille le fer avec succès et en use au besoin pour se défendre. Quand la métropole de Bordeaux est assaillie ou menacée, sa population trouve dans la place forte de Périgueux un refuge assuré.

Une autre contrée de la même province a pour chef-lieu AGEN, *Aginnum*, ancienne capitale des Nitobriges dont les citoyens avaient fourni jadis, lors du siège de Gergovie par César, un concours utile à la coalition gauloise. Au IV<sup>e</sup> siècle, Agen est compté parmi les villes de guerre. Situé dans une plaine sur la rive droite de la Garonne, les eaux de ce fleuve complètent sa défense.

Sur une plage du littoral s'élève la ville centrale des Santons, *Mediolanum*, actuellement SAINTES dont la prospérité faisait autrefois l'envie même des peuples éloignés, à tel point que les Helvétiens avaient voulu s'y transporter. Le territoire des Santons était renommé par sa richesse que venait accroître un port à la fois commerçant et militaire. Au V<sup>e</sup> siècle, l'enceinte irrégulière de Saintes renferme du côté de l'est un *Castrum* dans lequel est érigé un capitole. (V. de Caumont, *Antiquités monumentales*, 2<sup>me</sup> partie, pl. 32, n° 9).

POITIERS, ancien chef-lieu de la nation des Pictons est déjà du temps de César une ville considérable. Les habitants qui avaient embrassé le parti des Romains y sont assiégés par Dumnacus, général des Andecaves. Durant la domination romaine, Poitiers sous le nom d'*Augustoritum* devient une florissante cité. Elle est le centre de quatre routes qui se dirigent sur Bourges, Tours, Saintes et Nantes. Au IV<sup>e</sup> siècle la *Notitia Dignitatum* place à Poitiers un préfet des Sarmates et de Taifales Gentils. Sa vaste enceinte flanquée de murailles garnies de tours, sa situation sur la rivière de Clain dont les eaux viennent en aide à sa défense en font une place de guerre importante.

63 *Viennoise, métropole Vienne.* Ancienne capitale des Allobroges, VIENNE est une des villes primitives de la Gaule. Sous la domination romaine elle se recommande à plus d'un titre. Assise sur le Rhône dans un site avantageux, riche foyer de civilisation grecque, l'un des premiers berceaux du Christianisme dans les Gaules, elle est sous tous les rapports une métropole considérable, pourvue d'institutions municipales au grand complet. Mais les villes comme les nations ont des péripéties diverses, leurs jours de grandeur et d'abaissement. Après plusieurs siècles d'une suprématie incontestée, Vienne est supplantée par la ville d'Arles. Vers la fin de l'Empire elle se garnit de fortifications et de remparts. Les collines qu'elle renferme et qui y forment une sorte d'amphithéâtre, permettent de la défendre avec succès. Ses murs d'une immense étendue renferment cinq de ces éminences.

64 *Autres villes fortes, Arles, Valence, Marseille.* On a vu plus haut comment la ville d'ARLES, favorisée par de

rapides accroissements était parvenue au rang de capitale des sept provinces. Si nous l'envisageons ici comme cité, nous la voyons dotée d'institutions municipales de premier ordre. Sa colonie est une des plus anciennes du midi de la Gaule. Elle est désignée sous le nom de *Colonia Julia Paterna*. On y compte en outre plusieurs corporations. Fière de ses monuments d'architecture, elle a des temples, un palais impérial, un hôtel de la curie, un amphithéâtre, un théâtre et d'autres grands édifices. Sous le rapport militaire elle est pourvue d'une enceinte murée et de fortifications que complètent les eaux du Rhône. Jadis fondée en l'honneur de la sixième légion, elle conserve des traits de son vieux caractère guerrier.

Dans la Viennoise prend place également la ville de VALENCE (*Colonia Valentia*), bâtie dans un site agréable, sur la rive gauche du Rhône. C'est à une époque antérieure à la conquête des Romains que semble remonter l'existence de cette ville. Pline est le premier qui ait fait mention de Valence (*Coloniæ (inter quas) in agro Cavarum Valentia* (*Histoire naturelle* III, V, § IV, 6). Mais il paraît se tromper en la plaçant sur le territoire des Cavares. Le géographe Ptolémée nous apprend en effet qu'elle était la ville chef-lieu des Segovellauniens. — On voit par une inscription que les Dendrophores de Valence firent à leurs frais un Taurobole à la mère des dieux, la grande déesse d'Ida (1). Des routes rattachaient Valence aux quatre villes de Lyon, Vienne, Avignon et Die. Au IV<sup>e</sup> siècle, c'est une place forte, munie d'une enceinte de murailles, flanquée de tours. On voit dans l'histoire que Sarus, général des

(1) Les Dendrophores constituaient une corporation religieuse qui portait de jeunes arbres dans les fêtes de Cybèle.

Goths auxiliaires au service de l'Empire, sous Honorius, va assiéger dans Valence l'usurpateur Constantin qui s'y était renfermé ; mais que bientôt il est contraint d'en lever le siège (V. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. V, p. 240).

Dans la Viennoise est aussi incorporée la ville de MARSEILLE (*Massilia*), qui sous les premiers césars fut plutôt annexée que soumise à l'empire, et qui longtemps conserva son autonomie et ses institutions politiques, dont le célèbre Aristote décrivait les heureuses combinaisons. Dès le temps de Jules César, Marseille était déjà une ville de guerre formidable. Ses habitants, animés d'une belliqueuse ardeur, veillaient avec courage à sa défense. (V. *Comment. De Bello Civiti* lib. I et II). Vers la fin de l'empire elle est signalée encore comme ville de guerre. Toutefois, malgré les moyens de résistance dont elle dispose, elle tombe au pouvoir d'Euric, roi des Wisigoths.

Arles, Vienne, Valence, Marseille sont donc, au point de vue militaire, les principales villes de la Viennoise.

65. *Première Narbonnaise : Métropole, Narbonne.* — La première Narbonnaise présente comme places fortes Narbonne, sa métropole, Nîmes et Toulouse: NARBONNE est le foyer primitif de l'élément romain dans la Gaule. Cette colonie, émanée directement du Sénat et du Peuple est traitée comme une fille chérie. Elle devient rapidement une belle et grande cité, qui dans l'ordre politique occupe le premier rang. Florissante pendant tout l'empire, elle s'éclipse néanmoins par degrés devant les cités de Vienne et d'Arles. Au V<sup>e</sup> siècle, le poète Sidoine Apollinaire décrit et met tour à tour en relief ses remparts, ses habitants, son enceinte, ses tavernes, ses portes, son portique, son forum, son théâtre, ses capitales, ses hôtels de la

monnaie, ses thermes, ses arcs de triomphe, ses greniers publics et même ses boucheries.

Au V<sup>e</sup> siècle, place de guerre redoutable, grâce aux remparts qui la défendent, elle peut faire face aux plus rudes agressions. Assiégée en 438, par Théodoric I<sup>er</sup>, roi des Wisigoths, elle lui résiste vaillamment, quoique réduite à la plus affreuse disette. Un secours que lui apporte Litorius, général romain, la délivre heureusement de ce terrible assaillant. En 462, assiégée de nouveau par Théodoric II, elle se défend encore avec succès. Mais un traité, conclu avec ce prince, l'a fait passer sous le joug de l'étranger.

Les remparts de Narbonne composés de débris d'anciens édifices démolis sont remarquables par les curieux fragments qu'ils renferment : restes d'arcs de triomphe, tronçons et chapiteaux de colonnes, frises, corniches, statues ; les plus riches produits de l'art s'y trouvent confondus, le marbre blanc surtout y tient une large place. Il était à craindre que ces beaux débris attaqués sans cesse par l'injure du temps ne vinsent à disparaître. Des précautions viennent d'être prises pour en assurer la conservation. Le Musée de Narbonne en renferme maintenant une partie notable (1).

67 *Autres places fortes, Nîmes, Toulouse.* Après Narbonne l'antique et brillante cité de Nîmes tient un rang distingué. Sous la domination romaine la colonie dont elle est le siège arrive à une splendide prospérité. Parmi les monuments d'architecture dont elle s'embellit, figure le temple désigné aujourd'hui sous le nom de maison carrée. De divers documents et notamment de plusieurs inscrip-

(1) V. *Revue des Sociétés savantes*, 4<sup>e</sup> série, t. X.

tions, il résulte qu'elle avait pour principaux magistrats des *Quatuorvirs*, dont deux étaient investis de la juridiction et deux autres préposés au Trésor. Nîmes eut l'honneur de voir naître l'empereur Antonin et d'être fréquentée par l'empereur Adrien qui, en souvenir de l'impératrice Plotine, femme de Trajan, y érigea une basilique d'un travail admirable. Au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle la ville de Nîmes se fait remarquer par une double enceinte, l'une comprenant la ville primitive avec ses murs, ses hautes tours et une forteresse formant une sorte de masse carrée (1) ; dans le rempart est encastré un ancien arc de triomphe.

Sur un autre point en dehors du périmètre primitif s'élève le château des Arènes composé de l'ancien amphithéâtre converti en citadelle. Julien, archevêque de Tolède, en parlant d'une expédition dans les Gaules contre Wanborg, roi des Goths, mentionne les *Arènes entourées d'une très forte muraille* et aussi le *château des Arènes* et les *clôtures des Arènes*. Il rappelle les gradins en marbre qui s'y trouvaient, les caves et les lieux retirés où Paul rebelle s'était renfermé avec les siens et il dit que les Arènes se trouvaient hors de la cité. Ceux qui faisaient la guerre s'empressaient ainsi de convertir en lieu fortifié les amphithéâtres et les autres monuments que protégeaient à la fois l'art et la nature (2). Dans des lettres de Bernard, vicomte de Nîmes, en date de 1119, on voit désignés séparément la cité de Nîmes avec ses habitants et le château des Arènes avec le sien.

(1) Dans la *Vie des Saints* au 20 mai. V. le récit du martyre de Saint-Baudélius de Nîmes, mis à mort sous Dioclétien.

(2) *Solebant qui bellum gerebant amphitheatra urbium et cætera opera arte et natura munita, ecclesias etiam majores Christiani pro castellis habere, et si vulgari verbo uti licet incastellare.* (V. Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, p. 618).

Toulouse, (*Tolosa*), l'ancien chef-lieu des Volces Tectosages, se transforme sous le gouvernement impérial en une grande et glorieuse cité. « Je ne laisserai pas dans l'oubli, dit le poëte Ausone, Toulouse ma nourrice. Un rempart de briques l'enveloppe dans ses vastes contours; à ses côtés roule le beau fleuve de la Garonne. Des peuples sans nombre y répandent la vie sans s'épuiser, sans perdre un seul de ses habitants; elle a fait éclore quatre villes; les colonies qu'elle a créées elle les embrasse toutes dans son sein ». (V. Villes célèbres n° 12, t. II, p. 245.) Toulouse décorée de riches monuments d'architecture, d'un capitolé, d'un hôtel de la curie, excite au V<sup>e</sup> siècle la convoitise des Wisigoths, ils s'en emparent en 419 et bientôt en obtiennent la cession de l'empereur Honorius. Pendant 88 ans, elle demeure la capitale du royaume qu'ils ont fondé. De même que dans beaucoup d'autres villes, son enceinte a été en grande partie déplacée par suite des guerres et des révolutions. Les érudits se sont appliqués à en rétablir le plan primitif. Du Mége en a donné le croquis dans son *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*, t. I.

67. *Deuxième Narbonnaise : Métropole, Aix.* — Dans la seconde Narbonnaise, Aix, sa métropole, et les deux cités Riez et Fréjus méritent d'être remarquées comme villes de guerre.

Aix, dont la colonie militaire est le digne pendant de la colonie civile de Narbonne, doit sa fondation et ses développements à ses eaux thermales et aux charmes d'une situation qui avait enchanté le consul Sextius, d'où elle tira son nom. Au IV<sup>e</sup> siècle, la colonie d'*Aquæ Sertixæ* devient la métropole d'une seconde province démembrée de la Narbonnaise. Au milieu des invasions des Barbares, elle prend

une physionomie guerrière et prend rang parmi les places fortes. Son terrain montueux favorise ses moyens de résistance.

68. *Autres villes ou places fortes : Riez, Fréjus.* — Riez (*Reis Apollinaris, Alebece Reiorum*) reçoit sous l'empire le titre de *Julia Augusta*. Ancien Oppidum gaulois peuplée de farouches et intrépides montagnards, la bourgade d'Alebéce agrandie et transformée en colonie par Auguste, figure parmi les villes latines du littoral de la Méditerranée. De plusieurs monuments épigraphiques qui y ont été conservés, il résulte qu'elle était administrée par des quattuorvirs. La position qu'elle occupe lui permet d'organiser sa défense et de se convertir en place de guerre.

Dans la seconde Narbonnaise apparaît encore comme place forte l'ancien *Forum Julii* aujourd'hui FRÉJUS. De la part de Jules César, c'était un trait de génie de créer pour la puissance romaine un point d'appui et pour l'élément italien un foyer fécond au pied des Alpes maritimes, entre Antibes et Marseille, sur le passage de la *Via Aurelia*, dans un endroit du littoral à la fois sûr et accessible. Les Romains s'empresment d'approprier habilement à cette destination l'emplacement de Fréjus. Cette ville paraît avoir eu trois portes principales : l'une, la porte romaine, s'ouvre sur la voie *Domitia*, venant de l'Italie. C'est un monument grandiose composé de fortes pierres de taille, quoique d'une construction simple et purement défensive ; l'autre, la porte des Gaules, formant l'issue du côté opposé, se dirige vers Arles. Au centre d'une espèce de demi-lune terminée à chaque côté par une tour, se présente cette porte protégée par un demi-cercle d'épaisses maçonneries. La troisième entrée, dite la porte Dorée, descend du côté de la

mer ; c'est par là que pénètrent les navires de guerre et les vaisseaux marchands. Elle doit ce nom à de grands clous de fer à tête dorée qu'on y avait placés dans l'entre-deux des pierres qui paraient les piliers. A la différence de la plupart des cités romaines, l'enceinte de Fréjus présente une grande irrégularité causée par les inégalités du sol et par les plis du terrain tantôt plus ou moins élevé. En quelques endroits, la muraille n'est même qu'une sorte de revêtement appuyé contre le prolongement des roches (1).

69. *Novempopulanie : Métropole, Eauze.* — La ville d'EAUZE (*Elusa*) est sous l'empire la capitale de la Novempopulanie. Les Elusates, une de ces nations ibériques dont l'origine est encore un mystère, avaient été d'abord éclipsés par les Ausques, mais plus tard ils reprennent le dessus et se montrent au premier rang. Ce qui ajoute à la prospérité d'Eauze, c'est la grande voie qui vient y aboutir (2).

Au IV<sup>e</sup> siècle, Eauze est protégée par une enceinte de murailles qui malheureusement est insuffisante pour résister aux attaques des barbares.

70 *Autres places fortes. Saint-Bertrand de Comminges, Oloron, Tarbes, Bazas.* Dans la Novempopulanie se fait encore remarquer *Lugdunum Convenarum* aujourd'hui SAINT-BERTRAND DE COMMINGES. Sa fondation est due à Pompée qui à son retour de la guerre d'Espagne y réunit un assemblage d'individus tirés de divers pays (*Convenae*). Cette ville de *Lugdunum* (*Lucis Dunum*) est située sur le

(1) C'est le no 63 de la Table de Peutinger, dans la *Géographie de la Gaule* de M. Ern. Desjardins, p. 317.

(2) Les restes de l'ancienne ville sont maintenant au pied de la montagne de Valcrabète (*Vallis Capraria*).

sommet d'une montagne découverte au pied de laquelle coule une source abondante. Elle est environnée d'un très solide rempart qui a longtemps subsisté.

OLORON est une très ancienne ville ibérique désignée dans les itinéraires sous le nom d'*Iluro*. Elle est située au sommet et sur le penchant d'une éminence au confluent des gaves d'Ossau et d'Aspes qui s'y réunissent pour former le gave d'Oloron. Cette position avantageuse, qui la fit ranger parmi les places fortes, lui permet de résister aux agressions.

TARBES, *Castrum Bigerronum* servit d'abord de retraite à de farouches montagnards, à des pâtres grossiers que le besoin de se défendre fit concentrer en cet endroit. Ils y érigèrent une forteresse qui sous les Romains devint un château fort *Castrum*. Saint-Paulin les appelle *Pellitos Biggerros* parce que les neiges des Pyrénées, dont leurs cantons sont voisins, les forcent à se vêtir de peaux ou de fourrures hérissées.

Parmi les villes de guerre les plus considérables de la Novempopulanie se distingue BAZAS. C'est une très ancienne ville signalée par Ammien Marcellin comme l'une des plus importantes de cette province. En l'an 415, à l'époque où par suite d'une convention conclue entre Ataulphe et le gouvernement d'Honorius, les Wisigoths doivent évacuer la Gaule méridionale, sur le passage des Goths et des Alains qui venaient de quitter Bordeaux, se trouvaient plusieurs villes entre lesquelles Bazas. Dans l'espoir d'en tirer une rançon, les deux corps de Goths et d'Alains se mettent à l'assiéger. L'armée des Alains était commandée par Goar. Grâce à l'intervention officieuse de Paulin de Bordeaux qui résidait à Bazas et qui avait eu des relations avec Goar,

celui-ci fatigué d'ailleurs de l'alliance arrogante des Wisigoths consent à traiter avec les habitants de Bazas.

Le bruit de cette négociation s'étant répandu dans la ville, les remparts de Bazas s'étaient de grand matin couverts d'une multitude de femmes, d'enfants et d'hommes armés ou désarmés accourus comme à un spectacle. On voit alors d'un côté avancer Goar et de l'autre les magistrats de la curie pour conclure ensemble un traité solennel de paix et d'amitié. De part et d'autre des otages sont donnés. Les Goths privés du concours des Alains lèvent le siège et se dirigent vers l'Espagne. La ville de Bazas est ainsi délivrée. (V. ci-après n° 81).

71 *Alpes-Maritimes. — Métropole Embrun.* Cette province des Alpes-Maritimes l'une des dernières constituées par les empereurs a surtout pour destination de protéger du côté des Alpes les abords de l'Italie ; elle a pour métropole EMBRUN, *Ebrodunum*. Cette ville qui tire son nom de la hauteur, *Dunum*, où elle est assise s'élève sur un plateau qui domine une vaste prairie traversée par la Durance. Du côté de cette rivière elle est défendue par une roche escarpée ; sur les autres points les remparts la garantissent et en empêchent l'accès (1).

72. *Autres villes ou places fortes. — Digne, Chorges.* — DIGNE (*Dinia*), ancien chef-lieu rustique des Bodiontiques, se transforme sous les Romains en une cité agréable bâtie au pied des Alpes. Au V<sup>e</sup> siècle, les invasions des barbares contraignent les habitants à se retirer sur une

(1) *Ebrodunum a re nomen habet; positum est enim in monte cujus radices alluit Druentium.* (Adrian Valesii *Notitia Galliarum*, p. 139.)

hauteur voisine, où ils construisent une ville mûrée dans laquelle ils se renferment.

CHORGES (*Caturigomagus*), ancienne ville des Caturiges, est embellie par les Romains de plusieurs constructions monumentales au nombre desquelles un temple de Diane qui, après avoir traversé les siècles, est devenu l'église paroissiale. La cité proprement dite était dominée par un château-fort *castrum* qui défendait séparément une enceinte de murs et des fossés profonds (1).

SECTION VI. — MOYENS DE DÉFENSE APPLICABLES AUX  
DIVERSES PARTIES DE LA GAULE.

73. Injonction de reconstruire ou de réparer les remparts des villes.

74. Dans les remparts sont compris des débris de temples païens.

75. Villes des Gaules dont les remparts contiennent des débris d'édifices.

76. Pour la défense des villes sont mis à profit les mouvements ou accidents du terrain.

77. Afin de remplir les fossés on emploie des eaux fournies par les fleuves et les cours d'eau.

78. Villes dont la défense est rendue plus facile par un centre de viabilité dont elles sont le siège.

79. Restitution du droit de prendre les armes.

80. Formation des milices urbaines.

81. Troupes auxiliaires qui concourent à la défense du pays.

82. Droits de l'autorité militaire dans les villes de guerre et les places fortes.

(1) Les autres villes des Alpes-Maritimes sont : Seillans (*Sollimienses*), Senez (*Sanilienses*), Glandève (*Glanatava*), Semèle (*Semelenses*), Vence (*Vincienses*).

73. *Injonction de reconstruire ou de réparer les remparts des villes.* — Au moment où toutes les parties du monde romain sont menacées, la sollicitude du gouvernement impérial se dirige sur les mesures à prendre pour la défense des cités. Le Code théodosien, livre XV, tit. 1, *De Operibus publicis*, contient à cet égard plusieurs dispositions remarquables.

Aux termes de la loi 34 de ce titre, portée en 396, tous les gouverneurs des provinces doivent être avertis par des lettres d'enjoindre aux corps constitués et aux habitants des villes de faire construire de nouvelles murailles et de restaurer les anciennes (1).

Une loi intervenue l'année suivante (397) range parmi les matériaux à employer ceux qui proviennent de la démolition des temples. (*Ibid.*, loi 36.) (2)

D'après la loi 39 rendue en 398, les murailles et les constructions militaires doivent être dégagées du contact de tous autres édifices publics ou privés. (V. *ib.* liv. XV, titre 1).

Enfin la loi 49 en date de 412, prescrit que tous sans distinction et sans privilège, soient forcés de concourir à la reconstruction des murs, à l'achat et au transport des matériaux chacun en proportion de ses propriétés et de l'étendue de ses domaines. (V. aussi liv. XI, tit. 17, l. 4).

(1) *Omnes provinciarum rectores litteris moneantur ut sciant ordines atque incolis urbium singularum muros vel novos debere facere vel firmius veteres renovare.*

(2) *Quoniam vias pontes per quos itinera celebrantur, atque aquæ ductus, muros quin etiam juvari provisus sumptibus oportere signatis, cunctam materiam quæ ordinata dicitur, ex demolitione templorum memoratis necessitatibus deputari censemus quoad perfectionem cuncta perveniant.*

74 *Dans les remparts sont compris des débris de temples païens.* Outre la loi de 397 citée au numéro précédent, le Code théodosien au livre XVI, titre X, contient plusieurs lois qui prouvent avec quelle persistance le gouvernement s'attaquait aux édifices de l'ancienne religion. La loi 16 portée en 399 ordonne que les temples situés dans les campagnes soient détruits sans rassemblement et sans tumulte (1). Cette mesure rigoureuse atteint beaucoup de temples situés dans le voisinage des villes.

D'après la loi 19 datée de 408, les temples des villes désormais soustraits au culte, doivent être appliqués à des services d'utilité publique.

Mais en 425 intervient une mesure générale beaucoup plus énergique. Une loi prescrit en termes formels de détruire par l'ordre des magistrats tous les temples et édifices sacrés qui peuvent encore rester debout (2).

75 *Villes des Gaules dont les remparts contiennent des débris d'édifices.* Il n'est peut-être pas d'époque dans l'histoire où l'on ait vu ainsi les démolitions provenant d'édifices religieux entrer dans la composition des remparts.

Dans les Gaules, les exemples de ces destructions et de cet emploi sont nombreux. On peut citer à cet égard : dans la première Lyonnaise, Langres ; dans la seconde, Bayeux ; dans la troisième, Tours, le Mans, Rennes, Angers, Nantes, Vannes ; dans la quatrième Lyonnaise, Sens ; dans la deuxième Belgique, Beauvais, Noyon ; dans la première Aquitaine, Bourges ; dans la deuxième Aquitaine, Bor-

(2) Si qua in agris templa sunt, sine turbâ ac tumultu diruantur.

(3) Cuncta paganorum fana, templa, delubra, si qua etiam nunc restant integra, præcepto magistratuum destrui præcipimus. (V, ib. liv. XVI, tit X, loi 25).

deaux, Poitiers, Périgueux ; dans la Novempopulanie, Dax, Bayonne.

Parmi ces villes il en est quelques-unes dont la nouvelle enceinte est réduite à des proportions moins étendues, telles sont Langres et Sens.

L'enceinte murée de Langres offre une particularité remarquable. Entre deux murs séparés est laissé un vide qui est rempli par des débris d'édifices démolis. (V. ci-dessus n° 39).

76 *Pour la défense des villes sont mis à profit les mouvements ou accidents de terrain.* Les inégalités du sol, les proéminences naturelles, les points élevés sont utilisés pour servir à la défense des villes. Fréjus offre sous ce rapport un phénomène assez curieux. En quelques endroits du rempart, la muraille n'est qu'une sorte de revêtement appliquée au prolongement des roches. (V. n° 68). Il serait trop long d'énumérer ici toutes les villes bâties soit sur des hauteurs plus ou moins escarpées, soit sur la croupe et au pied d'une colline dont la base est arrosée par un cours d'eau. Toutes les villes dont le nom desquelles est entré le mot celtique *Dunum*, qui signifie hauteur, présentent soit des collines, soit des pentes de terrain formant des espèces d'amphithéâtres.

77. *Afin de remplir les fossés on emploie des eaux fournies par les fleuves et les cours d'eau.* Dans tous les lieux habités, l'eau est un des besoins les plus impérieux de tous les jours. Aussi presque toutes les anciennes villes ou bourgades sont-elles cotoyées ou traversées par des cours d'eau. On compte sur le sol gaulois beaucoup de villes dans la dénomination desquelles entrent les mots *dour*, qui signifie

eau, et *briva*, qui veut dire pont. Lorsque la Gaule se couvre de places fortes, beaucoup de celles-ci sont heureuses de trouver, dans les fleuves ou les rivières qui les arrosent ou les avoisinent, d'utiles secours pour coopérer à leur défense et remplir les fossés qui forment leur enceinte extérieure. Nous nous bornons à rappeler à cet égard Lyon, Rouen, Sens, Evreux, Le Mans, Troyes, Châlons-sur-Marne, Meaux, Chartres, Orléans, Soissons, Amiens, Arras.

Quelques villes ont même l'avantage d'être construites soit dans une île, telles que sont Paris et Melun, soit dans une sorte de presqu'île, comme Besançon et Cahors, soit au milieu de marais, comme Bourges.

78. *Villes dont la défense est rendue plus facile par un centre de viabilité dont elles sont le siège.* On sait que, sous la domination romaine, des routes nombreuses sillonnent les provinces. Dans beaucoup de cités se trouve un centre de viabilité d'où partent des routes ou chaussées diverses comme autant de rayons d'une étoile. Les principaux sièges de ces voies romaines comprennent sept routes qui se dirigent sur autant de points ; ils produisent ainsi un *septemvium* ou *septemviarium*, qui se compose de sept voies.

Dans le territoire des Senonais, trois grands centres de viabilité constituent autant de septemviaires : tels sont ceux de Sens, de Troyes et de Paris.

De Sens ou des environs partent sept grands rayons qui se dirigent sur Auxerre, Alise, Troyes, Orléans, Chartres, Paris et Meaux.

Troyes est un centre de viabilité dont les sept branches

principales se portent sur Autun, Sens, Meaux, Soissons, Châlons-sur-Marne, Toul et Langres. La plupart de ces routes ont elles-mêmes plusieurs embranchements.

Paris possède, de son côté, une étoile composée de sept routes qui se portent sur Troyes, Sens, Orléans, Chartres, Evreux, Rouen et Beauvais.

Outre le *septemvium* proprement dit, il est d'autres centres de viabilité moins complets qui n'ont pour embranchements que des routes en plus petit nombre.

Tel est le *quinquevium* qui ne compte que cinq branches.

De Chartres partent cinq chemins se dirigeant sur Sens (*Agendicum*), Orléans (*Genabum*), Le Mans (*Suindinum*), Bayeux (*Augustodurus*), et Dreux (*Durocasses*).

Il paraît avoir existé à Orléans un centre du même genre, comprenant cinq routes dirigées sur Nevers, Bourges, Tours, Chartres, et Paris. On conçoit que quand des villes sont ainsi desservies par des voies de communication qui sont en même temps de routes stratégiques, elles ont plus de facilité soit pour combiner des moyens de résistance, soit pour se procurer des secours.

Aussi est-il à remarquer que dans la grande invasion des Barbares, en 407, aucune des villes qui viennent d'être mentionnées ne soient tombées en leur pouvoir.

79. *Restitution du droit de prendre les armes.* Par un trait d'une défiance excessive, les empereurs romains qui, à maintes reprises avaient eu à redouter des insurrections ou des défections de la part des nations subjuguées, avaient interdit l'usage des armes aux habitants des provinces et des cités.

Mais au V<sup>e</sup> siècle, quand l'Empire est menacé de toute part, la nécessité de se défendre rend le gouvernement impérial plus accommodant et l'amène à rendre aux provinces le droit de porter les armes. En 440 en effet intervient de la part de Valentinien III un édit intitulé : *De Reddito jure armorum*, De la restitution du droit des armes. On lit dans cet acte : « Par cet édit nous avertissons tous et chacun qu'avec la confiance dans l'énergie romaine et le courage qu'on doit montrer dans la défense de ses propres biens, ils aient avec leurs gens à faire usage de toutes les armes possibles contre l'ennemi si des agressions l'exigent, tout en conservant néanmoins la discipline publique et la modération des hommes libres, et que par une fidèle entente et l'union de leurs forces ils sauvegardent nos provinces et leur propre fortune » (1).

80. *Formation des milices urbaines.* — Sitôt que les villes sont rentrées en possession du droit de s'armer pour leur propre défense, tout naturellement elles s'occupent à organiser les milices urbaines composées des habitants de la cité en état de porter les armes. A ceux-ci doivent s'adjoindre les corps auxiliaires cantonnés dans le pays et les compagnies de vétérans. Une loi des empereurs Honorius et Théodose prescrit même de rendre des portions de terrains qui leur avaient été précédemment concédées d'abord aux corps auxiliaires quoique païens ou certainement à des vétérans (2). Cette loi, il est vrai, ne parle que des

(1) *Singulos universosque hoc admonemus edicto ut romani roboris confidentia et animo quo debent propria defensare, cum suis adversus hostes, Si vis exegerit salvâ disciplinâ, publicâ servatâque ingenuitatis modestiâ, quibus potuerint, utantur armis, nostrasque provincias ac fortunas proprias fideli conspiratione et juncto umbone tueantur.*

(2) *Vel ad gentiles si potuerint inveniri, vel certè ad veteranos.*

terres limitrophes ; mais à mesure que la domination romaine est contrainte à se replier, les frontières reculent en même temps. (V. Code Théod., liv. VII, tit. xv, *De Terris limitancis*, l. 1.)

Les grandes cités peuvent aussi équiper et entretenir à leurs frais des corps de troupes soldées (1).

81. *Troupes auxiliaires qui concourent à la défense du pays.* — Indépendamment des troupes régulières au service de l'Etat, il existe des corps armés composés d'auxiliaires. Parmi ceux-ci figurent les Letes, comprenant des races étrangères admises sous les drapeaux. Les premiers Letes étaient des Celtes refoulés par les Germains et reçus dans l'Empire à titre d'hôtes ou de réfugiés. Mais progressivement et par extension, sous le nom de Letes sont désignés tous les étrangers reçus à demeure et formant des milices locales d'un ordre secondaire.

La *Notitia Dignitatum* (cap. XI.) indique pour la Gaule treize corps de Letes et les répartit ainsi qu'il suit :

Cinq corps de Letes dans la Senonaise, la seconde et la troisième Lyonnaise, à Chartres ; à Bayeux et à Coutances, au Mans, à Rennes.

Cinq corps de Letes dans la première et la seconde Belgique, savoir : en divers lieux, à Ivois-Carignan (*Epusio*), à Arras, à Noyon.

Trois corps de Letes Gentils dans la seconde Germanie, dans la seconde Belgique et dans la première Aquitaine ;

(1) Ces milices urbaines employées au service des villes paraissent exister encore après la chute de l'Empire d'Occident. (V. *Grégoire de Tours*, liv. V, chap. 27, 30, 32 ; liv. VI, chap. 22, etc.)

à Reims et à Senlis, près de Tongres, à Clermont en Auvergne.

Cinq corps de Sarmates sont en outre cantonnés sur divers points de la Gaule, à Poitiers, depuis Cure (*Chora*) jusqu'à Paris, dans le rayon de Rennes et d'Alaune, à Langres et dans un cinquième endroit non indiqué (1).

81. *Droits de l'autorité militaire dans les villes de guerre et les places fortes.* — En ce qui concerne les opérations stratégiques de la défense, le mouvement des troupes, le soin de sauvegarder la place, nul doute que les commandants militaires n'aient un plein pouvoir à cet égard. L'autorité civile doit entièrement s'effacer devant eux.

Mais quant aux attributions administratives ou municipales, leur exercice doit rester dans les mains des magistrats ordinaires.

En ce qui touche la conservation et la garde des rivages et des grandes routes, une loi spéciale de l'empereur Anthème adressée en l'an 410 au préfet du prétoire, fonctionnaire éminemment civil, lui prescrit de sauvegarder avec un soin intelligent toutes les stations des navires, les ports, les rivages, tous les accès des provinces et même les lieux retirés, de telle sorte que nul ne puisse s'en emparer, soit par la force, soit subrepticement. (V. Cod. Théod. liv. VII, tit. 16, l. 2).

Toutefois, lorsqu'un général en chef prescrit des mesu-

(1) Sur les Letes et les discussions auxquelles ont donné lieu leur origine et leur composition, V. Bœking, *Notitia Dignitatum*; *Comment.* t II, p. 1044 et suiv.; M. Giraud, *Essai sur l'histoire du Droit français au moyen-âge*, t. 1, p. 184.

res qui regardent la sûreté du pays, les ordres qu'il donne ne doivent pas être contrecarrés par les autorités locales.

Dans les autres circonstances, même lorsqu'une ville assiégée se voit contrainte à se rendre, c'est aux magistrats municipaux qu'il appartient de négocier et de capituler (1).

---

## DÉFENSE TERRITORIALE DE LA GAULE AU V<sup>e</sup> SIÈCLE

### VILLES DE GUERRE ET PLACES FORTES

Plans et Dessins qui s'y rattachent.

---

#### I. FRONTIÈRE DE LA GERMANIE.

1. N<sup>o</sup> 3. *Cologne*. — Plan de la ville romaine de Cologne. — V. *Histoire de Cologne*, par Léonard Ennen (*Geschichte der Stadt Kœln*, 1863). — V. aussi *Ste-Ursule et ses Onze mille Vierges ou l'Europe Occidentale au V<sup>e</sup> siècle*, par Kessel, traduit par Beetmè, Bruxelles et Paris, 1870, in-8<sup>o</sup>.

2. N<sup>o</sup> 7. *Mayence* (duché de Mayence). V. *Notitia dignitatum*, caput XXXIX, p. 116, édition Bœcking.

3. N<sup>o</sup> 10. *Strasbourg*. — Plan de l'enceinte gallo-romaine de Strasbourg. V. De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie, ère gallo-romaine*, p. 629.

4. N<sup>o</sup> 11. *Trèves*. — Palais de Trèves. — V. Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica*, t. 1.

5. N<sup>o</sup> 14. *Ollino* ou *Olinone*. V. *Notitia Dignitatum*, Cap. XXXV.

(1) Ainsi quand les Alains assiègent Bazas, Goar, leur chef, confère avec les principaux de la ville, et c'est du consentement de ceux-ci qu'un traité est conclu.

*Consultis per se primatibus urbis*

*Ex Eucharistico Paulini*. (Dom Bouquet, *Histor. des Gaules et de France*, t. 1, p. 772).

II. LITTORAL DE L'OUEST.

6 N° 15. *Tractus Armoricanus*, rayon militaire de l'Armorique. V. *Notitia Dignitatum*, cap. XXXVI, p. 106.

7. N° 28. *Lillebonne*, V. de Caumont, *Antiquités monumentales*.

8. N° 29. *Boulogne*. — Tour d'Odre. — V. *Notre hist. du régime municipal romain*, p. 43.

9. N° 30. *Duché de la Seconde Belgique*. — V. *Notitia Dignitatum*, cap. XXXVII, p. 108.

III. CÔTES ET ABORDS DES FLEUVES.

(*Gaule riveraine*)

10. N° 34. *Dax (Aquæ Tarbellicæ)*. — V. de Caumont, *Congrès archéologique de France*, 23<sup>e</sup> session tenue à Senlis en 1866, p. 40, 45. — *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, p. 630, 635, 636.

IV. LA RÉSISTANCE A L'INTÉRIEUR.

11. N° 38. *Lyon*. — Plan de la ville romaine de Lyon.

12. N° 39. *Autun*. — Porte d'Arroux. *Hist. des villes de France*, tome I, p. 125.

13. N° 41. *Evreux*. — Plan de l'enceinte gallo-romaine d'Evreux V. Caumont, *Abécédaire d'archéol.*, *ibid.* p. 634.

14. N° 42. *Tours*. — Enceinte murée de Tours. De Caumont, *Antiq. monumentales*, planche 20, n° 3, pl. 32, n° 12.

15. N° 43. *Angers*. — Les ponts de Cè. V. la *Loire historique*, par Touchard-la-Fosse, t. IV, p. 489.

16. *Ib.* 43. *Rennes*. — Porte Mordelaise. V. *Hist. des villes de France*, t. I, p. 17.

17. *Ib.* 43. *Le Mans*. — Enceinte antique du Mans; Tour des murailles du Mans. — V. De Caumont. *Antiquités monumentales*, planche 20, n° 4 et 5, pl. 32, n° 12; *Congrès archéologique de Senlis*, 1866, p. 41; *Abécédaire d'archéologie*, p. 633.

18. *Ib.* N° 43. *Jublains*. — V. de Caumont, *Antiquités monumentales*, pl. 20, n° 2, pl. 32, n° 7.

N° 44. *Sens*, enceinte romaine de Sens. — De Caumont, *Cong. archéol. de Senlis*, 1866, p. 44.

N° 45. Paris sous les Romains. Dulaure. *Hist. de Paris*, t. 1.

19. N° 47. *Auxerre*.—Enceinte romaine d'Auxerre. — De Caumont, *Antiquités monumentales*, pl. 32, n° 8. *Abécédaire d'archéologie*, p. 625.

20. N° 51. *Orléans*. — Enceinte antique d'Orléans. — De Caumont, *Antiquités monumentales*, pl. 32, n° 8.

N° 52. *Le Delta de l'Aisne*. — Carte géographique du delta formé par l'Oise, l'Aisne, la Marne et la Seine.

N° 53. *Soissons*. — Dessin d'une partie des murs de Soissons. De Caumont, Rapport verbal fait à la Soc. franç. de monum. historiq., le 21 novembre 1864, p. 120.

N° 54. *Reims*. — Porte triomphale de Reims encadrée dans les remparts.

N° 55. *Senlis*. — Plan du château de Senlis. *Congrès archéol. de Senlis*, 1866; p. 36-37 et suiv., *ib.* n° 55. *Vue des tours romaines de Senlis*, De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*.

*Ib.* n° 55. *Beauvais*.—Tour et remparts de Beauvais. — De Caumont, *Antiquités monumentales*, pl. 20, n° 1. *Congrès archéol. de France*, 23<sup>e</sup> session. (Senlis 1866), p. 43, *Abécédaire d'archéologie*, *ib.* p. 632-639.

#### V. DÉFENSE TERRITORIALE DU MIDI DE LA GAULE — LES SEPT PROVINCES.

Ce sont les deux Aquitaines, la Viennoise, les deux Narbonnaises, la Novempopulanie, les Alpes-Maritimes (1).

(1) Nous avons suivi l'ordre indiqué par la *Notice des Gaules*, (*Notitia Galliarum*) ; il serait peut-être plus rationnel de ranger les sept provinces ainsi qu'il suit : la Viennoise, les deux Narbonnaises, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les Alpes-Maritimes.

N° 59. *Bourges*. — Enceinte romaine de la ville de Bourges.

N° 61. *Bordeaux*. — Enceinte romaine de Bordeaux.

N° 62. *Périgueux*. — Portion des murs de la cité. — De Caumont, *Antiquités monumentales*, t. II, p. 359 ; *Abécédaire d'archéologie*, t. I, p. 638 ; L'abbé Lebœuf, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. 39.

N° 66. *Toulouse*. — Enceinte antique de Toulouse. — Du Mége, *Hist. des institutions de la ville de Toulouse*.

N° 68. *Fréjus*. — Tour romaine de l'enceinte de Fréjus. — De Caumont, *Congrès archéol. de Senlis*, 1866, p. 46.

---

## T A B L E.

SECTION I. Frontière de la Germanie, N°s 2-14.

SECTION II. Littoral de l'Ouest, N°s 15-31.

SECTION III. Défense des côtes et des abords des fleuves. — Gaule riveraine, *Gallia riparensis*, N° 32-37.

SECTION IV. Organisation de la résistance à l'intérieur, les dix provinces, N°s 38-57.

SECTION V. Défense territoriale du midi de la Gaule. — Les sept provinces, N°s 58-71.

SECTION VI. Moyens de défense applicables aux diverses parties de la Gaule, N°s 73-82.

— Indication de plans et dessins se rattachant à la Notice qui précède.

LA  
CONGRÉGATION GÉNÉRALE  
DES CARDINAUX

DU 2 AOUT 1593

PAR

M. Abel DESJARDINS, Doyen de la Faculté des Lettres.

Membre honoraire de la Société.

---

La négociation la plus longue, la plus délicate, et peut-être la plus importante de tout le règne de Henri IV, est celle qui eut pour objet l'absolution du Roi par le Pape Clément VIII, et pour résultat sa réconciliation avec l'Eglise Romaine.

Pour bien juger les incidents et les péripéties de ce grand débat, ce n'est pas en France, c'est à Rome qu'il faut se placer ; c'est là que se trouve constitué le tribunal souverain qui doit prononcer l'arrêt définitif. Devant ce tribunal le Roi a pour défenseur et pour conseil aussi persévérant qu'habile Ferdinand, grand-duc de Toscane, qui connaît la Cour de Rome pour y avoir vécu et le Sacré Collège pour y avoir siégé. Le crédit qu'il a conservé auprès du Souverain Pontife et des cardinaux, ses anciens collègues, il l'emploiera tout entier en faveur de Henri IV et de la France. Pourquoi? Parce qu'il est justement alarmé de

l'ambition démesurée de Philippe II, et de la puissance envahissante des Espagnols en Italie.

Il a pour représentants à Rome son ambassadeur accrédité, Giovanni Niccolini, et le cardinal del Monte, qui lui a dû le chapeau et qui lui est resté dévoué. La correspondance du cardinal et les dépêches de Niccolini sont deux sources où l'on peut puiser les renseignements les plus sûrs et les plus curieux (1). Ces documents permettront de combler les lacunes qu'il est aisé de signaler dans les *Relations du duc de Nevers* et dans la *Correspondance de d'Ossat*.

En 1590, M. de Luxembourg avait été envoyé à Rome par les catholiques Français qui protestaient contre la Ligue et se ralliaient au roi légitime. Il trouva le Pape Sixte-Quint favorablement disposé. Les succès du Béarnais à Arques et à Ivry avaient fait impression sur l'esprit ferme et clairvoyant du vieux Pontife : « A Rome, écrivait d'Ossat, les » affaires du Roi iront toujours selon qu'on les verra aller » en France aux environs ; maxime très véritable par sa » nature, et, par les humeurs de cette Cour, infaillible. » De plus, Sixte-Quint était dégoûté des Ligueurs, qui se laissaient battre, et qui lui apparaissaient alors tels qu'ils étaient, des ambitieux vulgaires et des sujets rebelles. Enfin l'insupportable hauteur des Espagnols, et l'insolence du comte d'Olivarès, leur ambassadeur, avaient excité ses légitimes ressentiments. S'il eut vécu, il est presque indubitable que la réconciliation du Roi avec le Saint-Siège aurait eu lieu cinq ans plus tôt. Nous en avons pour garant Niccolini, qui a vu Sixte-Quint souvent et de près, et qui nous a laissé de lui un portrait tracé de main d'ouvrier.

(1) Les dépêches de Niccolini et les lettres du cardinal del Monte se trouvent dans le V<sup>e</sup> volume, aujourd'hui sous presse, des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*.

« Les princes d'Italie, écrit d'Ossat, confessent que la » plupart des Papes sont bons et saints ; « mais ils ajoutent » qu'il s'en trouve quelquefois qui ont *de l'homme*. » Or il s'en trouva plusieurs à la suite de cette sorte, après la mort de Sixte-Quint. Créatures de l'Espagne, élevés sur le Saint-Siège par la volonté et sous l'influence du Roi-Catholique , ils se firent les ministres dociles de ses desseins et de ses rancunes contre la France. Si Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX ont fait peu de mal, c'est qu'ils ne firent que passer sur le trône pontifical.

Clément VIII, élu le 30 janvier 1592, eut un pontificat beaucoup plus long que ceux de ses prédécesseurs. Les négociations, suspendues depuis 1590, furent reprises ; conduites d'abord sans succès par le duc de Nevers, dont le faste était une maladresse ; mieux dirigées par Duperron , pour lequel l'opinion s'est peut-être montrée trop sévère, elles aboutirent à la conclusion depuis si longtemps désirée. Les deux hommes qui, après le grand-duc Ferdinand, contribuèrent le plus à cet heureux résultat, les deux *humblets*, comme aurait dit Commynes, furent d'Ossat et Niccolini. Si l'on veut se rendre compte des difficultés que présentait la solution de cette affaire à un Pape environné de cardinaux dévoués ou vendus à l'Espagne, il faut lire attentivement les dépêches écrites par l'ambassadeur Florentin pendant l'année 1595.

Les limites de ce mémoire ne nous permettent pas d'entrer dans les détails. Nous nous proposons de raconter seulement ce qui se passa dans la Congrégation Générale du 2 août. Cette journée eut sur l'heureuse issue des négociations une influence décisive.

Avant de retracer le tableau de cette mémorable séance,

il est indispensable de rappeler sommairement les principaux faits qui l'avaient précédée. Le 25 juillet 1593, Henri IV avait solennellement abjuré à St-Denis. Le 25 février de l'année suivante, il était sacré à Chartres par Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Le 25 mars 1594, il faisait son entrée à Paris. Ces divers événements rendaient plus facile sa réconciliation avec le Saint-Siège. Tout allait bien, quand un incident déplorable sembla devoir susciter de nouveaux obstacles. Le 27 décembre, un fanatique, Jean Châtel, tentait d'assassiner le Roi. Les Jésuites, compromis dans cet attentat, étaient expulsés du royaume par un arrêt du Parlement, en date du 29 décembre. Une dépêche écrite le 26 novembre nous apprend qu'un mois à l'avance on savait à Rome que les jours du Roi étaient menacés. Le 23 décembre, le cardinal del Monte informe le grand-duc des démarches qu'il fait pour découvrir et prévenir, s'il se peut, les auteurs de cet exécrationnel forfait. L'année 1595 s'ouvrait donc sous de fâcheux auspices. L'indignation causée en France par le crime de Jean Châtel s'était manifestée avec une extrême vivacité. Le marquis de Pisani faisait savoir en confidence au Saint-Père, que, à l'exception de Gondi et de lui-même, tous les membres du Conseil étaient d'avis de renoncer à toute nouvelle démarche auprès de la Cour de Rome. Il est vrai que le Roi persistait dans la bonne intention de se réconcilier avec l'Eglise Romaine (1). Mais persévérerait-il contre

(1) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane. T. V., p. 206.* Dépêche de Niccolini du 17 mars 1595. « *Che, se non fussi che il cardinale Gondi e esso Pisani avevano tenuto la puntaglia, e che il Re, con la buona mente sua, teneva fermo che si tornasse all'obbedienza della Sedia Apostolica, che a quest'ora le cose sarebbono di già precipitate; e che il cardinale e lui si vedevano in uno stato da poter mal reggere questa piena, essendo diventati sospetti.* »

l'avis de son Conseil ? Au mois de mars, le chanoine Bonciani, agent du grand-duc à la Cour de France, écrivait qu'un schisme était imminent.

De son côté le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne, tenait à Rome les propos les plus violents et les plus odieux, dans le dessein d'amener une rupture définitive entre le Souverain Pontife et le roi de France : « *Il duca di Sessa* » *stesso s'è lasciato intendere essere tese tante insidie a* » *Navarra, che, se bene è scappato dalle passate, non* » *potrà sfuggire d'alle altre che son preparate. Non posso* » *credere che questo modo di parlare sia tenuto in questa* » *forma per altre cagioni che per fare tanto più irresoluta* » *Sua Santità a dare l'assoluzione* » (1).

L'honneur de Henri IV est de ne s'être laissé détourner du but, vers lequel il tendait avec autant d'habileté que de sagesse, ni par les menaces de ses ennemis, ni par l'irritation de son peuple, ni par l'opposition de ses conseillers. Le grand acte de sa réconciliation avec le Saint-Siège est un acte de sa volonté persévérante et toute personnelle. Par son ordre, Duperron se mettait en route, porteur d'une lettre du Roi à la fois respectueuse et digne (2). Il arrivait à Rome le 12 juillet, sans aucun appareil, et le soir même il se rendait secrètement auprès du Souverain Pontife, qui lui faisait le plus gracieux accueil : « *A mezz'ora di notte poi* » *Duperron se n'andò privatamente a baciare i piedi a* » *Sua Santità, dalla quale fu ricevuto con molta amore-* » *volezza e tenerezza* » (3). D'Ossat, qui connaissait à fond

(1) *Ib. Ibid.* Dépêche de Niccolini du 27 janvier 1595, p. 202.

(2) *Lettres missives de Henri IV.* Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1595, t. IV, p. 359.

(3) Dépêche de Niccolini du 14 juillet, t. V, p. 216.

la Cour Romaine, se joignit à Duperron, d'après la volonté du Roi, et tous deux firent leurs visites à presque tous les membres du Sacré Collège. Pendant ce temps le duc de Sessa faisait les derniers efforts pour faire échouer la mission des deux envoyés Français. Il donnait l'ordre de procéder à la distribution des pensions d'Espagne: « *Per darle alli cardinali confidenti, prima che si venga a questa assoluzione del re di Navarra* » (1).

Clément VIII était en proie à une grande perplexité. Les menées et les intrigues des Espagnols lui causaient de vives appréhensions; il avait lieu de penser qu'il rencontrerait dans le Collège des cardinaux une opposition redoutable. D'autre part il sentait quelle responsabilité il assumerait devant Dieu et devant la Chrétienté, s'il restait insensible aux maux qui désolaient l'Eglise de France: « Donnez-moi, avait-il dit à un prélat du parti Espagnol, donnez-moi un moyen d'éviter le schisme, et je n'absoudrai pas le roi de Navarre. » Et comme ce prélat insistait: « Eh ! ne voyez-vous pas, s'était-il écrié, que les choses en sont venues à ce point, qu'il ne s'agit plus de disputer sur la question de savoir si le schisme se fera, mais que le schisme est fait, et qu'il faut y pourvoir ! » *Non vedete che le cose sono in termine, che non si disputa di far lo scisma, ma di già egli è fatto, e però bisogna provvederci di presente !* » (2).

Ses irrésolutions cessèrent enfin; décidé à absoudre le Roi, il adopta ce plan de conduite, que de sages conseillers lui avaient suggéré: Faire connaître son intention dans une Congrégation Générale des cardinaux; recueillir successive-

(1) Dépêche de Niccolini du 24 juin, t. V, p. 212.

(2) Dépêche de Niccolini du 4 août, t. V, p. 250.

ment les opinions et les votes des membres du Sacré Collège, reçus un à un en audience secrète ; cela fait, prononcer solennellement la sentence d'absolution.

Le Pape ordonne que des processions se succèdent à Rome pendant plusieurs jours, que les prières des quarante heures soient dites à l'église de Saint-Louis des Français.

Le 1<sup>er</sup> août, il célèbre la messe avec une grande ferveur et en répandant beaucoup de larmes ; en quittant la chapelle, avant même de rentrer dans ses appartements, il fait convoquer tous les cardinaux en Congrégation Générale, avec la chappe, en forme de Consistoire, pour la matinée du lendemain.

Le 2 août eut lieu cette Congrégation secrète, d'un si grand intérêt pour la Papauté et pour la France. Une lettre confidentielle du cardinal del Monte, écrite au grand-duc le lendemain, nous permet de pénétrer au sein de cette auguste assemblée, et de nous rendre un compte fidèle de ce qui s'y est passé. C'est cette lettre que nous traduisons sans en rien omettre (1).

« Hier Sa Sainteté a convoqué pour ce matin la Congrégation Générale. Tous les cardinaux présents à Rome y assistaient, à l'exception d'Aragon et de Paravicini, empêchés par la maladie. Avant l'arrivée de Sa Sainteté, nous étions tous en suspens, nous observant les uns les autres, et dans l'attente de ce qui allait se faire. Alexandrin, Gésualdo, Platta, Gaëtan, Dezza (les Espagnols) formaient un groupe. Puis on vit se détacher Gésualdo, qui parcourut les bancs, parlant à Toléto, à Paleotto et à d'autres. Platta s'était rapproché de Sernano,

(1) Lettre du cardinal del Monte au Grand-Duc, t. V, p. 243.

» ce qui a excité quelque soupçon contre ce dernier ,  
» parce qu'on connaît toute l'animosité de Platta contre le  
» roi de Navarre. Colonna (Giovanni) avait entrepris Lan-  
» cilotto et lui parlait avec animation. Nous étant ensuite  
» approchés, Florence et moi, de Lancilotto, celui-ci nous  
» dit, encore tout troublé, qu'il ne savait ce que Sa Sain-  
» teté voulait faire ce matin ; qu'ils étaient résolus, lui et  
» bien d'autres, à ne donner leurs votes qu'en connaissance  
» de cause ; et qu'ils ne voulaient pas, dans une affaire si  
» grave, marcher dans les ténèbres. Je lui dis que je  
» croyais savoir pourtant qu'il avait fait subir à Monsei-  
» gneur Duperron un examen dans les règles. Il me ré-  
» pondit : « Mais je n'en ai rien pu tirer, tant il a montré  
» à mon égard de circonspection et de réserve. »

« Sur ces entrefaites le Pape est entré, ce qui a causé  
» chez tous une grande émotion : *E si vedeva gran com-  
» mozione in tutti*. Chacun ayant pris sa place, Sa Sain-  
» teté exposa, dans le plus bel ordre et avec de longs déve-  
» loppements, ce que je vais essayer de résumer brièvement  
» et en substance.

» Le Pape a dit : Qu'il n'avait pas convoqué la Congrè-  
» gation avant aujourd'hui, afin de laisser à Monseigneur  
» Duperron le temps de parler à tous les cardinaux.  
» L'affaire est d'une telle importance pour toute la Chrè-  
» tienté, qu'il a fait faire beaucoup de processions et de  
» prières. Ce matin, en célébrant la messe du Saint-Esprit,  
» il s'est recommandé à Dieu, le suppliant de lui inspirer  
» la meilleure résolution, la plus profitable à sa gloire et  
» au service de la Chrétienté.

» Au temps du Pape Sixte-Quint, de sainte mémoire,  
» le Roi de Navarre a envoyé à la Cour de Rome le duc de

» Luxembourg ; ce qui a été traité alors étant antérieur à  
» son Pontificat, et n'ayant pas été soumis à la Congrèga-  
» tion de France, il n'a pas à s'y arrêter.

» Mais depuis son élévation sur le Saint - Siége, ce  
» *Prince* (et il l'a toujours désigné ainsi) résolut de man-  
» der à Rome le cardinal de Gondi pour négocier la réu-  
» nion. Ceux de la Ligue en ayant eu avis, firent écrire  
» par le cardinal Séga, que cette mission apporterait aux  
» yeux du peuple un grand dommage aux affaires de la  
» Ligue, et que, si Sa Sainteté ne voulait pas lui faire un  
» tort irréparable, Elle ne se prêterait pas à cette négocia-  
» tion. Le Pape répondit à ceux de la Ligue qu'ils fissent  
» savoir à Gondi, que s'il voulait venir à Rome pour son  
» propre service et comme cardinal, il serait le bien venu,  
» mais que, s'il venait au nom de *ce Prince*, il était inutile  
» qu'il se déplaçât, parce qu'il ne serait pas entendu. La  
» lettre n'arriva pas à temps. Gondi était parti et déjà ar-  
» rivé en Italie. Sa Béatitudo l'ayant appris, il fit savoir  
» au cardinal ce qu'elle avait écrit. Celui-ci répondit, qu'il  
» désirait venir à Rome pour le service du Siége Aposto-  
» lique, ajoutant que *ce Prince* voulait rentrer dans la  
» voie de la vérité, se réunir au Saint-Siége, et se sou-  
» mettre aux conditions que lui imposerait le Souverain  
» Pontife. A cette proposition Sa Sainteté, qui voulait ne  
» porter aucun préjudice aux catholiques de la Ligue, et  
» éviter de remettre les peuples catholiques de France  
» entre les mains de *ce Prince* qui ne lui offrait pas assez  
» de garanties, répondit rigoureusement : *Riggidamente*, à  
» Gondi qu'il renonçât à traiter cette affaire ; après quoi  
» Elle le retint longtemps éloigné de Rome. *Ce Prince* en-  
» voya ensuite le marquis de Pisani, auquel on fit la même  
» réponse.

» Ce fut alors que *ce Prince* se convertit publiquement  
» et reçut la bénédiction de ses évêques, à la condition de  
» mander vers le Pape, chef de l'Eglise et juge suprême,  
» pour obtenir de lui l'absolution et la réunion. En consé-  
» quence, le duc de Nevers reçut la mission de venir en  
» Italie ; mais comme il prétendait se présenter comme  
» ambassadeur du Roi Très-Chrétien, le Père Possevin fut  
» chargé d'aller à sa rencontre pour lui intimer l'ordre de  
» se départir de cette prétention. Le duc n'en résolut pas  
» moins de se rendre à Rome. Le Pape, pour ne pas nuire  
» aux intérêts des catholiques de la Ligue, se refusa à  
» donner au duc de Nevers aucune satisfaction : *Non lo*  
» *volse compiacere di cosa alcuna*, se fondant sur les  
» motifs qu'il avait fait valoir précédemment. Pendant que  
» Nevers était à Rome, le duc de Mayenne y envoya le  
» baron de Senecey, qui, conjointement avec le cardinal  
» de Joyeuse, déclara au Pape à plusieurs reprises, qu'il  
» était douteux qu'on réussit à écarter *ce Prince* du  
» trône de France ; et que pour le service de la religion il  
» était bon de le *rebénir* : *Di rebenedirlo*, en accordant  
» à la France une paix générale, par laquelle on offrirait  
» de sûres garanties au Saint-Siège, à Mayenne et aux  
» catholiques.

(A ces paroles on vit rougir le cardinal de Joyeuse.)

» Toutefois, comme d'autres personnes pensaient, que,  
» si l'absolution lui était refusée, jamais *ce Prince* ne par-  
» viendrait à s'asseoir sur le trône, Sa Béatitude résolut  
» de laisser partir Nevers sans aucun encouragement : *Poco*  
» *gustato*, et de prononcer l'allocution que l'on sait dans  
» le Consistoire.

» Après le départ de Nevers, non seulement *ce Prince*

» conserva tous ses avantages, mais Lyon, Paris, Orléans,  
» Rouen, et la France presque tout entière, se rangèrent  
» sous son obéissance. Et, bien que le cardinal Séga se fut  
» fait délivrer plusieurs brefs pour raffermir le gouver-  
» neur d'Orléans et beaucoup d'autres qui étaient chance-  
» lants, les exhortant à se souvenir de leur honneur et de la  
» religion, ceux-ci répondirent : « Que quant à leur hon-  
» neur ils en rendraient compte au prix de leur vie ; que  
» cette affaire était de celles qui se traitent avec d'autres  
» canons que ceux de l'Eglise : *Che questo negozio non*  
» *si trattava con canoni, ma con cannoni* ; et que, quant  
» à la religion, ils s'en remettaient à Dieu et au Pape. »  
» En outre le cardinal Séga, dans la pensée que le duc de  
» Nevers n'avait pas encore quitté Rome, comme il l'avait  
» quittée en effet, donna mission à Monseigneur Montorio  
» de venir dire à Sa Sainteté, qu'il n'était pas bien de lais-  
» ser partir le duc mécontent, parcequ'on ne savait pas  
» quelle serait l'issue des affaires de France ; qu'une rup-  
» ture pourrait avoir pour la Chrétienté de fâcheuses con-  
» séquences, et qu'il était prudent de gagner du temps en  
» négociant.

(Ici le cardinal Séga rougit un peu )

» Enfin ce Prince envoya Monseigneur Duperron, qui  
» s'adjoignit Monseigneur d'Ossat ; et tous deux furent  
» chargés, en son nom, de supplier humblement Sa Béa-  
» titude de lui donner l'absolution et de consentir à la réu-  
» nion du royaume de France au Siège Apostolique. Le  
» Pape voulait instruire les cardinaux de ce qui avait été  
» traité dans ces dernières négociations.

(Alors le secrétaire Canobio fut introduit, et il donna lec-  
ture de trois documents) :

» Le premier était une longue lettre, conçue en excellents termes, écrite de la main d'un secrétaire, et signée par le Roi ; il y était dit : Que Sa Majesté, n'ayant d'autre désir que le salut de son âme et la satisfaction de ses peuples, touchée intérieurement de la grâce divine, s'était fait instruire dans la foi catholique. Que Dieu, dans sa miséricorde infinie, lui avait fait reconnaître ses erreurs passées et ouvert ses yeux à la lumière de la vérité ; qu'il était fermement résolu, avec un cœur sincère, à rentrer dans le sein de la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, espérant que Dieu lui ferait la grâce de mériter le paradis dans le ciel, et de rendre la paix à ses peuples sur la terre. Le Roi rappelait combien de fois il avait eu recours à Sa Sainteté ; s'il avait toujours été rebuté, il l'attribuait à ses péchés ou à l'artifice de ses ennemis ; il s'offrait, non par des paroles mais par des actes, à rehausser la puissance et la majesté du Saint-Siège, à l'exemple de ses prédécesseurs ; il espérait mériter comme eux le titre de fils aîné de l'Eglise Romaine. Il avait la confiance que Sa Sainteté aurait pour lui les sentiments d'un père ; le cardinal Gondi lui avait laissé entrevoir à son retour un rayon de la bonté du Souverain Pontife : *Un raggio di benignità della Santità Sua*. C'est ce qui l'encourageait à envoyer Monseigneur Duperron, afin de supplier le Pape, avec de très-humbles instances, de lui accorder le pardon de ses erreurs passées, de le bénir et de l'admettre dans le sein de la Sainte Eglise, lui offrant en retour tout ce qui dépend de lui et de son royaume, dans la paix comme dans la guerre. «

» Cette lecture terminée, le Pape, relevant l'expression de « un rayon de bonté », employée par Gondi, déclara

» qu'il s'était borné à dire au cardinal, que, s'il revenait à  
» Rome, il l'écouterait, et prendrait ensuite une résolution  
» conforme au service de Dieu.

» Le second document était tout entier de la main du  
» Roi (1). Il était plus court, et avait le même objet que  
» le précédent.

» Le troisième document était une supplique de Duper-  
» ron et de d'Ossat, comme mandataires du roi de France.  
» Les deux prélats énuméraient les calamités qui désolaient  
» le royaume sous le rapport de la religion : Les nombreux  
» sièges épiscopaux vacants, les paroisses sans pasteurs,  
» les usurpations d'églises, la France catholique courant à  
» l'abîme si on ne la secourait au plus tôt. Ils ajoutaient  
» que, si Sa Béatitnde y mettait la main, le royaume pour-  
» rait encore recouvrer son ancienne félicité ; qu'il suffisait  
» de bénir et de faire rentrer dans le sein de l'Eglise Ro-  
» maine le premier né du Saint-Siège : *Il primogenito di*  
» *questa Santa Sede*. Ils se jetaient aux pieds de Sa Sain-  
» teté, affirmant que le Roi ferait tout ce qui était en son  
» pouvoir pour satisfaire le Souverain Pontife.

» Après ces diverses lectures, Canobio se retira.

» Le Pape conclut alors, en disant : Que dans une cause  
» aussi grave, il ne veut pas que nous donnions notre avis,  
» pour ainsi dire, à l'improviste ; il fera donc appeler par  
» ordre dans sa chambre chacun de nous, afin que nous  
» soyons plus à l'aise pour exposer nos sentiments. Il nous  
» prie, par les entrailles de Jésus-Christ, de répudier toute  
» passion, de ne considérer ni Espagne ni France, mais

(1) Cette lettre, que nous avons indiquée plus haut, se trouve dans la collection des *Lettres missives* de Henri IV.

» uniquement le service de Dieu ; de prendre pitié de tant  
» d'âmes laissées sans direction, d'être convaincus enfin,  
» que si l'absolution est refusée à *ce Prince*, le schisme  
» est debout, entraînant la ruine d'un grand royaume et  
» les plus graves périls pour la Chrétienté. Qu'on fasse bien  
» attention que la matière est *de jure positivo* ; qu'il n'y a  
» pas d'équivoque possible, puisque *ce Prince* n'est pas  
» une personne privée, et que sa cause ne peut être  
» séparée de celle du royaume ; que, dans le cas pré-  
» sent, il ne se trouvera ni un canon, ni un texte, ni un  
» seul docteur qui s'oppose à ce que l'absolution soit pro-  
» noncée. »

« Une dernière fois le Pape nous conjura de déposer  
» toute passion et de ne songer qu'à Dieu ».

« Ainsi se termina la Congrégation Générale ».

L'effet produit par l'allocution du Souverain Pontife fut immense, et la séance du 2 août fit une impression assez profonde pour que le succès de la mission de Duperron et de D'Ossat fut désormais hors de doute. A l'exception de quelques cardinaux vendus à l'Espagne, tous les membres du Sacré Collège louèrent sans réserve la mesure, la méthode, l'heureuse facilité d'élocution, toutes les rares qualités qu'avait montrées le Pape, et dans sa large exposition des faits, et dans les explications qui l'avaient suivie. « On ne peut mieux dire ! » s'était écrié Morosini.

Les cardinaux se succédèrent au Vatican. De longues audiences particulières furent consacrées à les entendre, à les éclairer, à les convaincre. Assuré de l'appui d'une forte majorité, Clément VIII, le 30 août, convoqua le Consistoire où fut décidée l'absolution du Roi. Le 17 septembre suivant, sous le portique de S<sup>t</sup>-Pierre, cette absolution fut

proclamée publiquement aux acclamations du peuple, qui manifestait la joie la plus vive (1).

A Niccolini, à d'Ossat, qui conduisirent les négociations avec tant d'habileté et de prudence, il faut joindre un troisième personnage, qui n'a pas moins de droits que les deux premiers à la reconnaissance de la France : c'est le cardinal Toletto, qui, bien qu'Espagnol, remplit avec une vertueuse fermeté ses devoirs de chrétien et de prêtre. C'est lui qui prépara et remit entre les mains du Pape tous les éléments du grand discours, qui lui valut un si légitime triomphe dans la mémorable matinée du 2 août (2). Toletto avouait lui-même à Niccolini, « qu'il avait pris beaucoup de peine, et relevé le courage du Pape, dont il avait eu plus d'une fois à combattre l'indécision (3). » Enfin d'Ossat lui rendait cet hommage : « Il se peut dire avec vérité, qu'après Dieu » qui a fait prospérer le Roi et inspiré le Pape, ledit seigneur cardinal a plus fait et pu auprès de Notre-Saint-Père que tous les autres ensemble, pour la fiance que Sa Sainteté a en sa doctrine, prudence, intégrité, fidélité » et bonne affection pour Elle » (4).

Si on tient compte, comme l'impartialité l'exige, des difficultés qu'avait à surmonter Clément VIII, ou comprend ses longues hésitations et on les lui pardonne.

(1) Vers le milieu du mois d'août le même peuple avait insulté les pages du duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne, en proférant des paroles menaçantes : « *Se voi non fate che Navarra sia assoluto per tutto questo mese, noi andremo ad abbruciare in casa il duca di Sessa.* » Dépêche de Niccolini du 18 août 1595, t. V, p. 259.

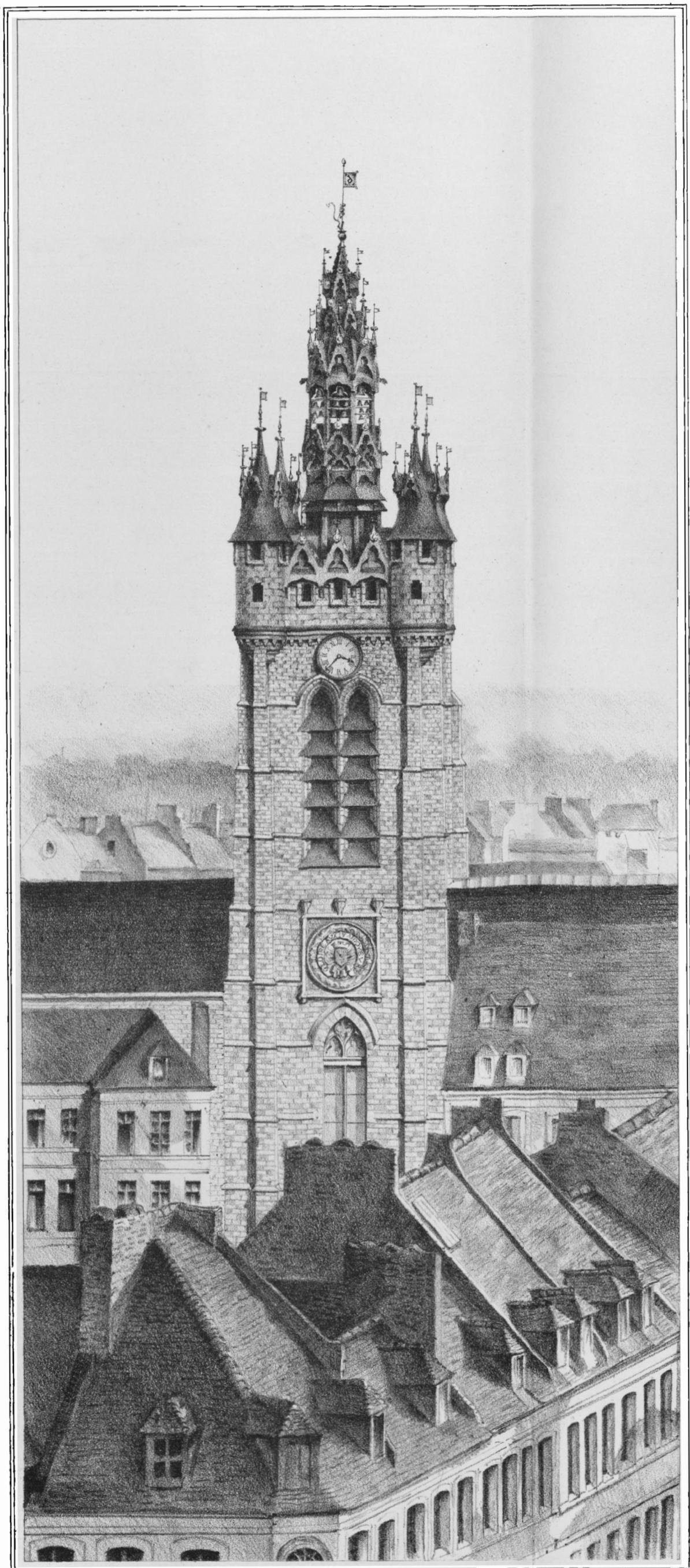
(2) « *Nella scrittura del Toletto erano la maggior parte delle cose dette da Sua Santità in quella congregazione.* » Dép. de Niccolini du 11 août, t. V, p. 255.

(3) Dépêche de Niccolini du 31 août, t. V, p. 260.

(4) Lettres de d'Ossat, t. I, p. 165.

Quant à Notre Henri IV, plus on pénètre dans l'étude de sa vie et de son règne, plus on se convainc que c'est véritablement un grand roi. Que serait-il advenu, si, plus avisé que son Conseil, il ne se fut montré, au lendemain de ses victoires, patient, modéré, clairvoyant, et s'il n'eut déployé, dans le cours des négociations les plus délicates, cet esprit de suite, ce tact, cette sagesse qui devaient en assurer le succès.





A. VANDEVILLE. LITH.

LIT. P. DUTIGEAUX DOUAI

# BEFFROI DE DOUAI EN 1875



LE  
B E F F R O I

DE DOUAI

1387 - 1870.

---

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION.

En ouvrant au mot beffroi le dictionnaire d'architecture de M. Viollet-le-Duc, il est facile de constater combien sont devenus rares les monuments civils antérieurs à la Renaissance, et l'on s'étonne de voir figurer comme seul spécimen des vieux beffrois du Nord la tour de Béthune (Pas-de-Calais). C'est un édifice intéressant du XIV<sup>e</sup> siècle, mais dont la flèche bizarre ne peut être comparée au campanile élégant qui couronne le donjon municipal de la ville de Douai. Si, poursuivant cette étude comparative, on pénètre dans les détails de construction si savamment expliqués par l'habile restaurateur de nos principaux monuments gothiques, on est convaincu que cet architecte érudit n'aurait point déploré la perte de toutes les charpentes de cloches dites *beffrois* antérieures au

XVI<sup>e</sup> siècle (1), s'il avait franchi l'escalier à vis, qui, de la rue de la Mairie, aboutit à la cellule aérienne du guetteur, dans le beffroi de Douai.

Il reste donc à glaner dans la monographie de nos édifices du moyen-âge, même après la riche moisson déjà faite par des écrivains dont le nom fait autorité parmi les amateurs d'archéologie et de recherches historiques.

Quand on entre dans la ville de Douai, par la porte de Valenciennes, au moment où le soleil levant frappe de ses gais rayons la flèche de notre beffroi, on est impressionné par l'aspect à la fois noble et élégant de ce fier donjon et l'on reporte volontiers ses souvenirs vers son histoire trop peu connue. Nous essayerons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le résultat de minutieuses recherches faites au moment où d'habiles ouvriers restauraient ces combles ornés de nombreuses girouettes dorées et que surmonte le lion de Flandre. Le commencement de cette étude a été publié en 1866 (2) dans un journal de la localité, nous nous sommes efforcé depuis de la compléter en utilisant les notes précieuses que M. l'abbé Dehaisnes, archiviste de la ville de Douai, avant d'être archiviste du Nord, a bien voulu nous laisser quand il est allé prendre possession du riche dépôt départemental confié à ses soins éclairés. En 1838, M. Pilate-Prévost, secrétaire et archiviste de la Mairie, a publié un savant opuscule qui a pour titre : *Notice sur l'Hôtel-de-Ville et le beffroi de Douai* (3). Son travail sera mis

(1) *Dictionnaire d'architecture*, par Viollet-le-Duc, tome II, page 190.

(2) L'auteur de cette notice était alors Maire de la ville de Douai, et avait attiré l'attention du Conseil municipal sur l'urgente nécessité de la restauration de la flèche du beffroi.

(3) La notice de M. Pilate-Prévost a été insérée dans la 1<sup>re</sup> série, tome VI, des *Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai*.

à profit, et complété par une étude nouvelle des matériaux qu'il a mis en œuvre et des documents qu'il n'a pas utilisés ou qui n'étaient pas encore classés il y a trente ans ; nous n'avancerons aucun fait sans en avoir vérifié nous-même la preuve dans les archives de la ville.

## I.

### L'ancien Beffroi; (1387 à 1471).

Au moyen-âge les villes qui jouissaient de libertés communales avaient seules le privilège de pouvoir construire un beffroi. La tête de ce monument élevait fièrement dans les airs les armoiries et la devise de la cité ; l'œil attentif de ses *Wettes* ou guetteurs veillait, jour et nuit, à la sécurité publique ; la voix de ses cloches non-seulement se mêlait à l'allégresse commune, mais sonnait aux bourgeois et aux ouvriers les heures du travail et du repos, convoquait les échevins au conseil, et faisait entendre parfois les sons d'alarme ou le glas lugubre qui appelait au feu ou aux armes : c'était pour une ville *un palladium*, un symbole des libertés.

C'était aussi sa gloire et son orgueil : des sommes considérables étaient dépensées pour la construction et l'embellissement de cet édifice ; toutes les villes de Flandre semblent s'être disputé l'honneur de posséder le beffroi le plus élevé, le plus sévère et le plus élégant, renfermant le carillon le plus complet et les cloches les plus puissantes (1).

(1) Nous n'avons pas eu la bonne fortune de rencontrer la charte octroyant aux échevins de Douai l'autorisation d'élever le premier beffroi. Nous pensons que les amateurs de recherches historiques ne liront pas sans intérêt le texte même de la charte qui concède au Magistrat de Béthune le premier

Donai possédait des libertés municipales avant 1138 ; le roi Philippe-Auguste les confirma en 1213 , la comtesse Jeanne et son époux Fernand de Portugal les développèrent dans la charte octroyée en 1228. Dès lors cette cité dut élever un beffroi au-dessus des Halles et de l'Hôtel-de-Ville primitifs qui s'étendaient depuis la rue de Paris jusque dans la Cour d'honneur de la Mairie d'aujourd'hui, en comprenant toute la cour des Halles.

L'existence du guetteur du beffroi, la mention plusieurs fois répétée d'une horloge déjà ancienne en 1390, et celle du *bancloque* et des cloches des *ouvriers* et des *échevins* ne

monument de ce genre. Ce beffroi primitif octroyé en 1316, faisait place en 1388 à celui que l'on admire encore aujourd'hui et qui se trouve contemporain de l'édifice que nous étudions :

« Eudes dux de Bourgoigne, conte d'Artois et de Bourgoigne, palatins et sire de Salins, et Jehanne fille de Roy de France, duchesse contesse et dame des dix lieux. Savoir faisons à tous présens et à venir que nous deux et duchesse conjointement, et nous duchesse devant dite, du loix, consentement et autorité de notre dit seigneur et espoux le duc dessus nommé attendus et considérez les bons et agréables services que nous ont fait noz amés et ffaulz eschevins, prévost, maieurs et habitans de notre ville de Bétthune, tant pour le temps des présentes guerres, comme en autres temps et autrement, meismement au très-bon port, loiauté et louable gouvernement qu'il ont euz en la bonne et ferme résistance encontre les ennemis du Roiaume, quant ils assigièrent darrainement ladite ville, et que nous espérons que encor doivent faire. A leur supplication et requeste comme à ceux qui grace ont desservie, de certaine science et de notre grace especial, voulons, outroyons et accordons aus dix eschevins, prévost, maieurs et habitans que eux en la dite ville de Bétthune où bon leur semblera, facent construent édiefient et teignent. puissent faire construire, édiefier et tenir à touz jours un Beffroy et clochas de danz, et en yeelli Beffroy fire prisons, esquelles tous ceux qui seront prins en la dite ville et banlieue, bourgeois, bourgeois et enfanz de bourgeois et de bourgeois de Bethune et non autres par quelconques cas ou délit que ce soit seront et devront estre tenuz et emprisonnez, et par notre javulier ou ceppier et par nous ou noz officiers mis et iustitié gardez, et à nous appartiendra tout le profit dudit jaelage ou ceppage, sauf et réservé à nous et aus autres aus choses dessus dites, notre justice, seigneurie et souverainete, en autres choses notre droit et en toutes l'aulrui. Et nous deux dessus nommez confessons avoir donné et outroïé à la duchesse notre espouse dessus dites, pooir, licence et autorité de faire outroïer et accorder les choses dessus dites. Ou termoing des quelz choses nous dux et duchesse devant dix avons fait mettre notre scelz à ces lettres.

Donné à Compiègne, le 27<sup>e</sup> jour d'octobre l'an de grace mil trois cenx quarante et six.

Sur le repli est écrit ce qui suit : Par Monsieur le duc, présent Mons. sy. de Bucy, signé : FONVANZ.

(Archives départementales du Pas-de-Calais ; série A, Trésor des Chartes d'Artois. Original en parchemin dont les sceaux sont perdus.)

laissent aucun doute à ce sujet (1); mais les archives ne fournissent point de renseignements précis sur ce premier beffroi.

En 1379, les échevins prirent la résolution de construire celui qui existe encore aujourd'hui: par un acte passé le 14 août avec Jacques de Halluyn, ils achetèrent, à cet effet, au prix de mille livres monnaie de Flandre, toutes les pierres des fossés, murailles, portes et tours du château de Cantin, à charge de les enlever dans l'espace de huit ans. Ils obtinrent un nouveau délai de dix années pour cette dernière opération le 2 décembre 1385 (2). La construction du beffroi commença en 1386 ou 1387 (3).

(1) Archives de la ville. Comptes de 1390 à 1391, page 180, 183, 289, 293, 321, 327, etc. Le plus ancien compte de la ville, conservé dans ces archives, étant celui de 1390, époque où le nouveau beffroi commençait à sortir de terre, il est difficile de préciser l'endroit où se trouvait le premier beffroi. Il ne s'élevait pas à l'endroit où est le beffroi actuel, puisque l'on acheta pour creuser les fondations, un étal et demi de la Halle des cordonniers; puisque pendant les vingt années que dura la construction, l'horloge continua de marcher et les cloches de sonner, et que l'on paya chaque année la pension accordée au guetteur. Cependant nous inclinons à croire que le premier beffroi était très rapproché du beffroi actuel; en effet dans les constructions opérées en 1390, 1391 et 1392, il est souvent question *du pillier du viès pan de murs du beffroi au lez vers les hallettes*, et de l'arque par lequel on le réunit à la nouvelle construction; il nous semble que ces mots s'appliquent à l'ancien beffroi; d'un autre côté, comme le guetteur fut privé durant tout le temps de la construction de son logement au beffroi *pour occupation des ouvrages qu'on a fait audit beffroi*, il faut supposer que le premier beffroi était très rapproché du nouveau: sans cela, les travaux faits à celui-ci n'auraient pas empêché le guetteur de conserver l'ancienne échoppe qui était sa demeure. Ajoutons à titre de renseignement, qu'un acte de 1406 parle des *hallettes où sonne la cloche des ouvriers*: Ceci nous porte à croire que le premier beffroi était situé non loin de l'ancien, du côté des hallettes, c'est-à-dire de la rue de Paris; il serait toutefois possible que l'on ait transporté et suspendu la cloche des ouvriers dans les hallettes

(Comptes du domaine passim; actes passés devant échevins, 3 mai 1406)

(2) Layette 33.

(3) Dans le compte de 1390-1391, nous lisons qu'en juin 1390, *les compaignons machons ouvriers au beffroy reçurent une courtoisie pour leur*

Les comptes du domaine de la ville nous sont conservés depuis 1390. A cette date les fondations étaient faites et le beffroi était sorti de terre. L'on eut soin de creuser les fondations à l'un des points les plus élevés du sol compris dans l'enceinte de la ville, et à l'extrémité nord-est de l'Hôtel-de-Ville primitif dont l'alignement était en retraite sur le beffroi, de sorte que ce monument devait s'élever isolé au-dessus des autres constructions et ne leur être rattaché que par la façade du sud reliée à la chapelle de la Halle : on pouvait le comparer à un géant posté en avant de l'édifice pour le protéger et le défendre. Durant l'hiver de 1390 et du printemps de l'année 1391 arrivèrent par centaines les voitures chargées de pierres, provenant de la démolition du château de Cantin, et aussi de celle des hôtels de Ghistelle et de Saint-Venant (1) dont les matériaux venaient d'être achetés par la ville ; les carrières alors renommées de Bugnicourt et de Lewarde fournirent de même un grand nombre de grès taillés dans ces localités (2).

Les murs du beffroi étaient déjà sortis de terre à la fin de l'année 1390 ; les maîtres maçons Colart Maillefer et Jehan Mourart élevèrent le premier étage en 1391. Le hugier ou charpentier maître Jacques de Férin, entrepreneur qui paraît avoir eu la direction des travaux, commença, au mois de juillet de la même année, la construction du plan-

*assension au beffroy le jour de l'assension, ainsi que puis plusieurs années a esté accoutumé de donner.*

A cette date, il y avait donc plusieurs années déjà que le beffroi était en construction. D'ailleurs le beffroi était déjà sorti de terre en 1390 et ses fondations avaient dû demander au moins deux ans.

(1) L'hôtel de Ghistelle était situé près des basses halles et le grand et petit St-Venant, rue des Foulons.

(2) Comptes de la ville, 1390-1391, p. 203, 215, 254, 269, 217, 272, etc.

cher de cet étage qu'il recouvrit, en septembre, d'un faux comble et de chaume pour mettre le travail à l'abri des pluies de l'hiver ; les maçons achevèrent en octobre les arcs de pierre et les corbeaux qui soutenaient et ornaient la voûte de cette partie inférieure de l'édifice, et les pas de vis livrés par les tailleurs de pierre d'Antoing furent placés pour former l'escalier (1).

Durant l'hiver de 1391 à 1392, l'on prépara les travaux de l'année suivante : des voitures allèrent de nouveau chercher des pierres au château de Cantin et dans les carrières de Bugnicourt et de Lewarde ; et l'on demanda à *Jehan le pointre le fourme dou troisieme estage dou Beffroy*, mention curieuse qui révèle peut-être le nom de l'architecte d'une partie du monument ou même de l'édifice tout entier. C'est probablement Jean Lerouge cité pour divers travaux dans les comptes de l'année suivante (2).

Dès le 25 mars de l'année 1392, le faux comble est enlevé et les travaux sont repris avec une nouvelle activité ; sous la direction des mêmes entrepreneurs, le second étage est construit en quelques mois ; le 3 août, les échevins et les six hommes, qui surveillaient par eux-mêmes l'achat des matériaux, vont chercher dans la forêt de Montigny les chênes qui doivent servir au plancher du second étage : avec ce bois l'on prépara, la même année, un troisième plancher destiné à l'étage au-dessus duquel devaient être suspendues les cloches (3). L'ornementation ne fut pas négligée ;

(1) Comptes de la ville, 1390-1391, pages 273, 274, 277, 281, 282, 294, etc.

(2) Ce qui nous porte à supposer que *Jehan-le-pointre* est le même personnage que Jehan Lerouge c'est que dans le compte de l'année suivante (p. 54) nous voyons Jehan Lerouge exécuter divers travaux de peinture à l'Hôtel-de-Ville.

(3) Comptes. 1391-1392, p. 244, 280, etc.

un sculpteur de Tournay, Martin de Saint-Omer, reçut 26 livres 8 sols pour avoir taillé *deux tabernacles de franque pierre liquel tabernacle sont assis as deux pilers qui sont sur le pan devant le beffroy*: l'on voit encore aujourd'hui l'endroit où étaient placées ces niches sur les deux contreforts extérieurs du beffroi. Il n'est pas question ici des trois culs de lampe qui surmontaient la rosace occupée aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, par les armes de la ville; ces trois consoles supportaient les trois personnes de la Sainte Trinité. Nous ignorons quelles statues contenaient les niches des contreforts (1).

A partir de 1393, la construction du beffroi fut interrompue pendant environ quinze années: sur l'ordre des ducs de Bourgogne, la ville dut s'entourer d'une nouvelle enceinte de fortifications; de 1393 à 1395, elle éleva à ses frais 800 pieds de murs et quatre tours entre les portes d'Ocre et celle d'Équerchin; les mêmes travaux furent accomplis, dans les années suivantes, à côté des portes d'Arras et de Paris, et de 1401 à 1405 vers les portes Notre-Dame et Morel. Le duc Jean-sans-Peur témoigna assez clairement que les œuvres d'art et d'embellissement lui étaient peu agréables lorsqu'il répondit à ceux qui lui faisaient admirer le nouveau beffroi *qu'il n'était tant vaillable à cela travailler qu'à la fortification de la ville*. Ce dernier détail a été relaté dans le guide de l'étranger dans Douai.

(1) Comptes 1391-1392, p. 339. Le rétablissement de ces niches qui contenaient des statues et celui des trois autres niches qui surmontaient la rosace occupée aujourd'hui par les armes de la ville rendraient au beffroi une partie de son caractère primitif.

§ II.

**Continuation et achèvement des travaux.—  
Les cloches.—Restauration de la charpente  
et du campanile.—1408-1445.**

Malgré la réponse peu encourageante du duc de Bourgogne, les échevins reprirent bientôt la construction du beffroi. En 1408, l'entrepreneur Colart Maillefer avait élevé les murs de l'édifice avec parements en grès à l'intérieur et à l'extérieur jusqu'à l'endroit où naissent les quatre tourelles sur encorbellement ; le 8 mai de la même année, Otto de Lallaing, possesseur des carrières de Bugnicourt, autorisa la vente faite aux six hommes de Douai des 964 pierres nécessaires pour construire les quatre tourelles et les créneaux qui les reliaient ; la dépense pour l'achat, la taille et le transport de chacun de ces grès s'éleva à environ 20 gros (1). C'était pour l'époque une somme considérable, et la ville venait de faire de grands sacrifices pour les fortifications : aussi lorsqu'elle voulut enfin *hau-chier de machonnerie le Beffroy pour le conclure sur l'encorement*, elle se décida à aliéner les profits de l'étalage des toiliers envers Bauduin de Deuycul et sa famille pour une somme de 88 florins d'or à l'écu de France (2). Cet acte est du 2 février 1410 ; les travaux durèrent deux ou trois ans, et dans une réclamation faite en 1414 ou 1415, la veuve du maître maçon Colart Maillefer rappelle que les travaux pour l'achèvement du beffroi

(1) Archives de la ville, layette 33.

(2) Idem, layette 466.

ont été terminés durant l'échevinage qui prit fin le 7 octobre 1413 (1). Le campanile central était ainsi achevé : plusieurs des conduits d'eau en plomb que l'on y avait adaptés, furent ressoudés en 1416 (2). La construction du Beffroi avait marché rapidement : malgré une interruption de quinze années, ce monument, commencé vers 1387, était complètement construit en 1413 (3).

Les échevins n'avaient pas négligé les cloches. La ville en possédait déjà plusieurs en 1390, à l'époque où commençait la construction du nouveau beffroi, *la bancloque* ou grosse cloche, celle des échevins, celle des ouvriers et celle du timbre qui sonnait les heures ; en 1391, l'on alla consulter au sujet de ces cloches un fondeur de Montdidier nommé Robert de Croisille, et l'on appela quelques années plus tard un horloger de Lens pour réparer l'horloge déjà ancienne ; le 27 février de la même année furent renfermés dans une *nouvelle boïste les appiaux de l'orloge*, petits timbres qui sonnaient la demie et les quarts, en les accompagnant peut-être d'airs de carillon (4). Plusieurs sonneurs étaient pensionnés même durant l'année où le nouveau beffroi sortait à peine de terre ; le 22 mai 1390 *deux varlès débalèrent les cloques en la halle à la pourcession le jour du Sacrement* (5).

En 1413, lorsque la nouvelle construction fut achevée,

(1) Archives comptes de 1416-1417.

(2) Idem, p. 455.

(3) Le beffroi de Douai, monument de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, était encore cité comme du XV<sup>e</sup> siècle, par M. Meurant, architecte de la ville, dans un Mémoire inséré dans t. II de la 2<sup>e</sup> série, p. 81.

(4) Comptes de la ville 1390-1391 ; p. 81, 185, 193, 210, 219. Comptes 1391-1392 p. 365. Compte 1401 à 1401 p. 263.

(5) Compte 1390-1391 p. 180, 183, 185.

l'horloge et les anciennes cloches y furent suspendues. Celle du timbre, qui sonnait les heures, n'était pas assez puissante : il fut décidé que l'on achèterait à Tournay 3,380 livres de métal pour les fondre avec ce que pouvait fournir l'ancienne cloche. Le travail fut confié à Gilles de Montigny, fondeur de Laon ; on creusa la fournaise dans l'âtre ou cimetière de l'église Saint-Pierre ; le charpentier et garde de l'artillerie de la ville, Nicaise Turquet, construisit la charpente du beffroi, dans laquelle le nouveau timbre fut placé le 28 septembre 1415, à côté de la cloche des ouvriers ; il pesait 4,500 livres ; plusieurs *appeaulx* ou petites cloches furent ajoutées à celles qui se balançaient déjà dans les ouvertures du campanile : la dépense totale fut de 446 livres 12 sous monnaie de Flandre. Vers la même date, les comptes offrent les noms de deux autres cloches, celle du *disner* et celle du *Wigneron* (1).

Nous avons déjà dit que l'horloge était ancienne : en octobre 1428 les échevins firent placer une nouvelle horloge dans le beffroi ; elle avait été achetée 110 livres par l'horloger pensionnaire de la ville, Jehan Dambrine dit Cocquelet ; deux experts habiles, Jacques de Soignies, de Valenciennes, et Jehan, résidant à Hennin, furent appelés pour juger du mérite de cette acquisition ; ils l'approuvèrent complètement (2).

(1) Comptes 1414-1415, p. 419 et suiv. Comptes 1416-1417, p. 433. La fonte de la cloche du timbre est racontée avec de longs détails qui rendent ces mentions très-curieuses au point de vue de l'histoire de l'art et du travail. — Deux passages des comptes nous apprennent que la cloche du *diner* se trouvait dans un petit beffroi, aux hallettes, du côté de la rue de l'Université. Ne serait-ce point le beffroi primitif ? Comptes 1429, décembre.

(2) Archives de la ville. Comptes 1427-1428, fol. 172, V°. Cet horloger nommé Cocquelet était sans doute parent de l'horloger de Douai, Vincent Cocquelet qui, en 1436, livra le mouvement de l'horloge placé au beffroi de

Cependant les habitants se plaignaient de ne pas entendre suffisamment sonner l'heure ; un travail opéré aux abat-sons dans le mois de novembre suivant n'avait point remédié suffisamment à l'état de choses. L'on prit alors la résolution de suspendre le timbre à un étage supérieur, au-dessus de la maçonnerie en grès ; au-dessus de la première charpente, dite beffroi, on en dressa une seconde qui atteignait le niveau des créneaux de la tour et l'on y plaça la cloche qui sonne les heures (1). La vieille *escarquette*, ou logette des guetteurs du campanile, avait été descendue au mois de juillet 1429, et elle fut remplacée par de nouveaux combles et une nouvelle logette en bois ; le tout fut recouvert d'ardoises, ainsi que les quatre tourelles, et surmonté de crétes, de bannières, de fleurs de lys, de fleurons et de soleils dorés ; de nouveaux *appeaulx* ou petits timbres furent suspendus aux baies du campanile, au-dessus de l'échanguette des guetteurs.

Le campanile dont on peut se faire peut-être une idée en contemplant la tête du beffroi représenté dans l'un des volets du retable de l'Immaculée Conception de Jean Bellegambe,

Béthune. Du reste, les comptes de Douai, dans l'année 1459 nous parlent d'un horloger du nom de Vincent qui fit des réparations importantes à l'horloge du beffroi de notre ville.

(1) Cette mention, inconnue jusqu'aujourd'hui comme presque tout ce que nous avons rapporté dans cette première partie de notre notice, explique comment il se trouve dans l'intérieur de l'édifice deux de ces grands échafaudages destinés aux cloches qui portent le nom de *beffrois* ; celui de l'étage inférieur, où se trouvent les abat-sons, a dû être abandonné parce que les cloches n'étaient pas assez élevées pour être entendues ; mais il a fallu le conserver pour soutenir le nouvel échafaudage du beffroi placé à l'étage supérieur d'où le son des cloches pouvait plus facilement se faire entendre au-dessus des toits des habitations. Le texte du compte est très-explicite : il dit que le changement de place du timbre eut lieu *pour ce quant ledit timbre pendoit dedans le beffroy, on ne pooit oïr les heures.* (2) Il le mit sous le comble.

conservé au Musée (1), était alors bien différent de celui que nous admirons aujourd'hui ; sa base reposait, non sur les créneaux et la maçonnerie, mais sur la charpente intérieure ; nous en avons la preuve dans une mention du compte de l'année 1444-1445. Au mois d'août de cette année, l'on acheta 4,520 livres de plomb provenant des mines de Saiguzelle et Martiguzele (*sic*), et après avoir pavé en briques les allées et les terrasses par lesquelles l'on circulait au pied des quatre tourelles du campanile, on les recouvrit à l'aide de ce plomb ; l'on voulait par ce moyen empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans la maçonnerie du beffroi.

Quelques-uns trouveront peut-être que nous nous sommes arrêtés sur des détails peu importants, mais nous avons cru que c'était le seul moyen de donner une idée complète du beffroi tel qu'il était il y a quatre siècles, et de faire comprendre le système suivi dans sa construction.

### § III.

#### **Construction du Beffroi ; murs en grès et en briques, charpente, matériaux.**

Avant de continuer notre étude, nous croyons devoir jeter un coup d'œil sur la construction même du beffroi : nous nous aiderons pour cela des notes techniques fournies par M. Pépe, architecte de la ville (2).

(1) Nous disons peut-être, car, tout en s'inspirant de vieux souvenirs douaisiens le peintre du rétable d'Anchin nous paraît avoir été fantaisiste dans la représentation du beffroi primitif.

(2) M. Meurant, après la restauration de 1850 et 1851 dont il sera parlé ultérieurement, a décrit le mode de construction du beffroi. Son travail est inséré dans la 2<sup>e</sup> série, tome II, des *Mémoires* de la Société.

Les fondations de l'édifice sont d'une dimension et d'une solidité remarquables ; profondes d'au moins cinq mètres, elles s'étendent sur une longueur de plus de quatre mètres au-delà du pourtour extérieur des murs ; elles ont été formées, dans la partie inférieure, de moellons et d'éclats de grès mélangés de mortier, et, près du sol d'assises de grès d'un appareil régulier. Leur solidité est telle, qu'à l'époque de la construction de la salle des fêtes, l'on ne pouvait parvenir à en faire sauter les fragments, même avec des coins en fer frappés à masse.

Les maçonneries ne sont pas moins dignes d'attention. Au rez-de-chaussée, les murs, qui ont de deux à quatre mètres d'épaisseur, présentent à l'intérieur un appareil en briques ; il en est de même au premier étage et jusqu'aux abat-sons, à part l'épaisseur des murs qui varie de 1 mètre 30 à 2 mètres 50. Plus haut, jusqu'à la flèche, les murs sont construits avec parements intérieurs et extérieurs en grès : l'entre-deux de ces murs est rempli de moellons concassés noyés dans le mortier. Cet édifice en grès présentait un caractère de sévère beauté, que les constructions postérieures ont notablement amoindri. Lorsque les deux parties du corps de logis de l'hôtel-de-ville n'existaient ni à droite ni à gauche du beffroi, trois de ses façades, complètement libres, offraient au premier étage une grande fenêtre ogivale, au second étage, une rosace à meneaux sur le devant, et deux petites ouvertures sur les côtés, au troisième étage, comme on le voit encore aujourd'hui, quatre grandes baies à ogives géminées pour les abat-sons et au-dessus une véritable couronne murale formée de ces créneaux dentelés que l'on distingue encore sous les combles qui les abritent, et des quatre fières et élégantes tourelles qui s'élèvent aux

quatre angles de la tour du beffroi. Les contreforts qui sont presque toujours dans les constructions de ce genre une sorte de superfétation sont ici heureusement amenés par les tourelles. Leur disposition, au lieu d'être uniforme, varie selon l'orientation : d'un côté ces contreforts servent de support continu aux tourelles qui, de l'autre côté, se détachent en poivrières. Dans l'intérieur même de l'édifice, il est un curieux travail, qu'il faut avoir visité et étudié avec des hommes spéciaux pour en comprendre l'importance. Des corbeaux en grès, disposés en mi-hauteur du second étage, servent de supports à d'énormes pièces de chêne qui montent le long du pourtour des murs, et reçoivent eux-mêmes une autre charpente qui s'élève jusqu'aux créneaux et aux tourelles. A cette première charpente se rattache le plancher du troisième étage, qui porte lui-même une autre charpente indépendante de celle dont nous venons de parler.

Celle-ci s'élève au milieu de l'édifice sans toucher à la charpente des parois ; elle est formée d'un premier ensemble de pièces de bois, placé à la hauteur des abat-sons, qui a porté les cloches jusqu'en 1429 ; à cette époque, comme les cloches n'étaient pas assez élevées pour que tous les habitants de la ville pussent entendre facilement sonner l'heure, une seconde, nous l'avons dit plus haut, fut élevée au-dessus de la première qui resta abandonnée. L'assemblage et le plan de ces beffrois en bois en font un véritable chef-d'œuvre. Leur agencement a été opéré, non pas à l'aide du fer, mais à tenons et à mortaise chevillés avec des claires et des croix de Saint-André. Isolée des murs du beffroi, la charpente qui sert à suspendre les cloches n'ébranle point les pierres de l'édifice ; ses mouvements d'oscillation portent

sur le plancher, puis sur la charpente qui monte le long des parois et, en troisième lieu, sur la construction elle-même.

La flèche n'a point davantage à souffrir de cet ébranlement ; elle ne repose point en effet sur les charpentes qui soutiennent les cloches, mais sur celle qui monte le long des murs et en même temps sur les quatre puissants contreforts. Elle a pour base quatre énormes arêtiers appuyés comme nous venons de le dire sur les contreforts et la charpente du pourtour ; ces arêtiers forment une grande pyramide quadrangulaire dont les faces sont remplies d'aisselles en ogive et qui supportent un premier comble au-dessus duquel se trouve la chambre du carillon à rouages. Depuis cet étage jusqu'au-dessus de la loge des guetteurs, la flèche présente la forme d'une pyramide tronquée à base octogonale ; ces pierres sont reliées par des étriers en fer avec les traverses des combles qui forment les étages de la chambre du carillon à rouages, de celle des cloches de l'horloge et de celle des guetteurs. Un arbre en chêne, qui s'élève au-dessus de cette dernière logette, forme ensuite le centre de la pyramide jusqu'au point où se trouve fixé le lion portant bannière. Sans doute la flèche qui couronnait le beffroi avant 1471 n'était pas la même que celle d'aujourd'hui ; mais pour la charpente, il n'y avait guère de différence.

Quant aux matériaux employés dans la construction de l'édifice, ils étaient de premier choix. Les grès des carrières de Lewarde et de Bugnicourt ont résisté depuis quatre à cinq siècles à l'action du temps sans porter la trace des ouragans qui les ont battus ; les moellons et les pierres provenant de la démolition du château de Cantin, ont formé, dans l'intérieur des murs, un mortier compact que

le fer entame difficilement; cuites au bois comme le prouvent leur couleur et la finesse de leur grain, les briques sont aujourd'hui en meilleur état que celles qui ont été employées en certaines parties de l'édifice il y a vingt à trente ans : la charpente en chêne amenée de la forêt de Montigny est surtout remarquable par la belle qualité de son bois, toujours taillé à arêtes vives.

Après avoir étudié le monument en détail au point de vue de la construction, l'on a la conviction que notre cité possédait au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles les maîtres ouvriers les plus habiles et les plus ingénieux, et l'on se dit que l'histoire de Douai doit conserver dans ses annales les noms de Colart Maillefer, le directeur des ouvrages de maçonnerie, de Jacques de Férin et Nicaise Turquet, les maîtres charpentiers, et de Jehan Lerouge qui a fourni le plan du troisième étage et peut-être de l'ensemble du beffroi, comme elle conservera les noms des entrepreneurs chargés au XIX<sup>e</sup> siècle des délicates restaurations dont nous vous entretiendrons ultérieurement.

#### § IV.

#### **Incendie des Halles; la nouvelle Flèche du Beffroi (1471-1472).**

Plusieurs fois déjà le beffroi avait été menacé de l'incendie. Dans le mois d'août 1451, la foudre avait frappé la chambre des guetteurs, sans causer toutefois des dégâts considérables; le lundi 13 janvier 1463, l'on avait craint pour toutes les constructions municipales et surtout pour les archives, lorsque le feu avait dévoré plusieurs maisons

voisines. Ce dernier sinistre avait déterminé les échevins à reconstruire complètement l'Hôtel-de-Ville, dont la première pierre fut posée le 13 juin de la même année; et la toiture de cet édifice n'était pas encore achevée, lorsque le mardi de Pâques, 16 avril 1471, éclata dans les halles des marchands, un violent incendie désigné sous le nom de *feu de meschief*, dont la cause sans doute n'a jamais été connue. Le désastre fut immense; les documents de l'époque nous apprennent que les halles furent *brulées piteusement*, et que la ville *en a eu et souffert interest inextimable*; un manuscrit ancien assure que *le feu jaillit jusqu'au Canteleu et là furent bruslées trois ou quatre maisons*. Toutefois les pertes éprouvées par la ville nous semblent avoir été très-exagérées (1). L'on a écrit que l'incendie avait détruit les archives, l'Hôtel-de-Ville, le beffroi, les cloches; les archives ont été sauvées, comme le témoignent divers documents; l'Hôtel-de-Ville ne fut point la proie des flammes, puisque les échevins s'y réunirent un mois après le désastre (2): quant au beffroi, l'on peut assurer que la flèche seule et les cloches ont souffert.

Le registre aux consaux, dans une délibération rédigée trois jours après l'incendie, ne mentionne que la destruction des Halles, mot par lequel on ne peut entendre ni le beffroi, ni l'Hôtel-de-Ville; dans les deux délibérations prises par les échevins le 19 avril et le 20 août 1471, il n'est question que du rétablissement des cloches et de l'horloge, rétablissement qui aurait dû être précédé de celui de l'édifice et

(1) Archives de la ville. Comptes 1450-1451, août 1461, id. registre aux consaux, 1452-1531, folio 14, verso.

(2) Archives de la ville. Registre aux consaux, 1432-1531, folio 33, verso. Lettre du duc de Bourgogne en date du 23 octobre 1471; layette 67.

des charpentes si la flamme les avait renversés. Nous ajouterons que les cloches ayant été suspendues dans le beffroi en décembre 1471, l'on n'aurait pas eu le temps nécessaire pour réédifier le beffroi et la charpente, s'ils avaient été détruits : en effet pour faire à nouveau les murs ou même simplement la gigantesque charpente, il aurait fallu des mois, des années peut-être, et nous voyons que la ville ne reçut que le 23 octobre l'autorisation d'emprunter l'argent dont elle avait besoin avant de commencer à réparer les dégâts causés par l'incendie, et que cet argent ne fut demandé par elle que le mois suivant en novembre ; l'on n'aurait pas eu assez de temps pour établir les échafaudages qu'auraient exigés ces grands travaux (1).

Quant à la flèche, aux cloches et à l'horloge, elles ont été détruites en grande partie dans le désastre. Mais ont-elles été la proie des flammes ? L'on pourrait en douter : en étudiant avec soin la charpente de la flèche, l'on voit parfaitement que les matériaux du campanile qui précéda 1471, ont servi pour la construction de celui qui fut construit après l'incendie et qui existe encore de nos jours ; d'un autre côté, une inscription, tracée en 1471 sur la cloche qui sonne l'heure, nous apprend que l'incendie *mist à exil* toutes les cloches du beffroi ; l'expression *mist à exil* porte à croire que plusieurs cloches au moins furent descendues

(1) Archives de la ville. Registre aux consaux, loc. c. Inscriptions tracées sur les cloches.—Lettre du duc de Bourgogne déjà citée. En étudiant la charpente l'on peut se convaincre qu'elle est antérieure à 1471. Comme nous l'avons dit, il y a deux parties différentes pour cette charpente l'une à l'étage des abat-sons qui ne sert plus et l'autre au-dessus. Comme les cloches ainsi que nous l'avons prouvé, furent placées dans la seconde charpente en 1429, si les charpentes avaient été brûlées en 1471, l'on n'aurait plus construit, à si grands frais, la charpente des abat-sons devenue complètement inutile.

avant que la flamme n'atteignit la flèche. D'un autre côté, on lit dans une lettre du duc de Bourgogne un passage où il est dit que *toutes les cloches et orloges furent fonduz brisez et gastez*. Notre opinion est que plusieurs cloches, les plus importantes sans doute, souffrirent lorsqu'on les descendit pour les sauver de l'incendie, et que plusieurs autres furent brûlées avec la partie de la flèche que l'on n'avait point pu abattre à temps.

Réduites à ces proportions, les pertes étaient encore considérables ; les halles, les cloches, l'horloge et la flèche du beffroi représentaient des sommes importantes. Mais les échevins tenaient trop au donjon de leurs libertés municipales, au monument élevé par leurs pères, pour le laisser longtemps privé de sa couronne et de ses voix. Dès le 19 avril, trois jours après l'incendie, ils se réunirent avec les notables de la ville, et il fut décidé que provisoirement l'on établirait deux petites horloges l'une sur la place et l'autre aux halles et que l'on prierait les chanoines de Saint-Pierre de prêter une cloche à la ville pour remplacer la cloche des ouvriers. Dans une nouvelle délibération, en date du 20 août, il fut décidé qu'afin d'avoir de l'argent pour rétablir les cloches et l'horloge du beffroi, l'on demanderait au duc de Bourgogne l'autorisation d'emprunter une somme de 4,400 livres. Cette autorisation fut accordée en date du 23 octobre 1471 ; et durant le mois de novembre, le riche bourgeois Collart-Pottier (1) fournit cet argent en retour duquel la ville créa pour lui et ses enfants une rente viagère de 400 livres. Les travaux nécessaires pour la restauration

(1) M. Collart-Pottier était chef du magistrat en 1510 et mourut vers 1518. Il avait épousé en secondes noces Jehanne le Carlier. (*Souvenirs de la Flandre Wallonne*, tome III, page 169).

de la flèche furent poussés avec activité. Comme nous l'avons déjà dit, l'on se servit d'une partie de l'ancienne charpente de cette flèche pour la construction nouvelle, ainsi que le prouve une étude attentive des matériaux ; les chanoines de Saint-Amé fournirent à la ville, à titre de prêt, cinq mille et demi d'ardoises, provenant des carrières de Soignies ; et dans le courant de l'année 1472, les toitures, les tourelles, les fenêtres et les baies de la flèche étaient complètement restaurées et couvertes. Les épis, faitières, soleils et bannerettes furent sans doute aussi placés sur le monument ; car la pose de ces motifs d'ornementation avait toujours lieu en même temps que la terminaison de la couverture. C'est depuis cette époque que la flèche, au lieu de la pyramide qui la terminait auparavant, porte le couronnement que l'on admire aujourd'hui : du milieu des quatre tourelles à encorbellements ornées de créneaux et surmontées de toits coniques, s'élève la flèche à base octogonale, dont les trois étages sont décorés de croix de Saint-André découpées à jour, de lucarnes trilobées, de rampants placés sur les arêtes et surmontés d'épis, de fleurons et de girouettes ; à l'extrémité de la pyramide se tient debout le lion de Flandre, déployant dans les airs l'étendard sur lequel se détache le D gothique, monogramme de la cité.

§ V.

**Les Cloches de l'horloge. (1471-1478).**

Un travail plus important que celui de la restauration de la flèche avait été exécuté dès le mois de septembre 1471, celui de la fonte des cloches. Trois frères dont le nom semble révéler une origine flamande ou allemande, Wil-

lem, Hoerken, et Gobelin Moer, furent chargés de cette difficile opération; quatre des cloches qu'ils ont fondues existant encore aujourd'hui, nous pouvons apprécier le mérite de leur travail.

La première de ces cloches, alors appelée *bancloque*, est aujourd'hui désignée sous le nom de *joyeuse*; son diamètre est de deux mètres; elle est estimée 25,000 francs. Voici l'inscription qu'elle porte :

Je suis la bancloque, à l'effroy  
Servant et au plaisir de loy;  
Willem, Hoerken, Gobelin  
Moer, en décembre, par leur engin,  
Me firent. L'an mil quatre cent  
Soixante-onze on me mit chéens. (1)

La seconde cloche est celle qui sonne l'heure, appelée autrefois le timbre; elle a un mètre soixante dix centimètres de diamètre; on l'estime 18,000 francs. Son inscription est curieuse pour l'histoire du beffroi.

Feu de meschief, au mois d'april  
L'an de grâce mil quatre cens  
Soixante-onze, mist a exil  
Clocques, timbres et tout chy dedans  
Avoecq le halle sur deux sens.  
Décembre après on fis fin de moy restorer  
Par les frères Willem, Hoerken, Gobelin Moer.

La troisième de ces cloches, autrefois appelée celle des ouvriers, est aujourd'hui nommée celle des portes; son diamètre est d'un mètre cinquante-six centimètres; elle est estimée 16,000 francs. Elle porte l'inscription suivante :

Je suy la cloque des ouvriers,  
Six fois le jour sonne; et premiers (2)

(1) Ces inscriptions ont été publiées, mais avec plusieurs erreurs que nous rectifions.

(2) Premier dans le sens de d'abord.

Au point du jour, matin, disner,  
Resson, vespres et la darraine (1)  
Faicte avoecq aultres par la painne,  
Willem, Hoerken, Gobelin Moer.

La quatrième cloche, fondue en 1471, est celle qui sonne aujourd'hui la demie ; son diamètre est de quatre-vingt quinze centimètres ; elle est estimée 9,000 francs. Voici son inscription :

La cloque d'eschevins (2) ay nom  
Pour tant qua leu gré suy sonnée ;  
Pour premières et Wignerou  
Fu l'an de ches aultres fondée.

Cette dernière inscription nous indique qu'une cinquième cloche, celle des vigneron, dont il est souvent parlé dans les comptes, avait été fondue avec les quatre autres.

Toutes ces cloches, comme le mentionnent les inscriptions, furent placées dans le beffroi en décembre 1471. Les cloches les plus petites, nécessaires pour les quarts, la demie et le carillon, furent peut-être coulées en même temps. Du moins on ne tarda pas à poser une nouvelle horloge dans le beffroi ; le premier compte que nous possédions après la date de l'incendie, celui de 1478-1479, nous apprend que le maître horloger de la ville travailla aux barres de fer qui faisaient mouvoir les marteaux (3). Cette réparation eut lieu sans doute quelques années après la confection et la pose de la nouvelle horloge. Les échevins auraient ainsi mis à exécution, sans aucun retard, la résolution qu'ils avaient prise, trois jours après l'incendie, de

(1) Resson gouter de recticinium.  
Darraine, dernier coup de la retraite.

(2) Ce mot eschevins est le seul qui nous laisse quelque doute, la position de la cloche rend la lecture très-difficile.

(3) Comptes de la ville, 1478-1479, fol. 66, fol. 32.

*faire un orloge bon et grant et tout neuf pour mettre au beffroy (1).*

Le 21 février 1478, le beffroi, les cloches et l'horloge reçurent une illustre visite. Après avoir prêté serment en halle et avoir reçu celui des bourgeois désigné pour le complimenter, l'archiduc d'Autriche Maximilien, époux de la duchesse Marie de Bourgogne, monta avec aucuns seigneurs de sa compagnie *tout amont le beffroy ; et sonna le timbre pour veoir le lieu et les cloques sur quoi on frappoit et sonnoit quant les gens darmes en temps de gherre venoient autour de la ville (2).*

## VI.

### **Le Lion et les Bannières, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles.**

Construit avec cette solidité, ce choix des matériaux et ce soin des détails qui caractérisent les édifices du moyen-âge, le beffroi de Douai pouvait désormais défier le temps et les orages. Aussi durant les siècles qui suivirent l'incendie de 1471 jusqu'à notre époque, les comptes de la ville ne mentionnent que des travaux moins importants exécutés à la flèche, à l'horloge et au carillon.

(1) Registre aux consaux, 1459-1532.

(2) Layette 139. Sans doute l'archiduc admira en même temps la flèche élégante du beffroi, et le vaste panorama qui se déroulait à ses pieds. Les échevins de Douai, fiers à juste titre du donjon municipal, semblent s'être complu à la faire admirer aux étrangers qui venaient visiter leur cité ; le 9 février 1532, lorsque Georges de Themsicke, conseiller et maître des requêtes de l'empereur Charles-Quint parcourut la cité, ils le firent monter au beffroi, d'où il vit combien la ville était moult belle commodieuse et propice pour faire ce qui appartient à maisons, collèges, bourse et pédagogies.

Le lion qui surmonte encore aujourd'hui ce monument et les petites bannières que le moindre souffle fait tourner sur les tourelles, les fenêtres et les combles, sont exposés à toute la fureur des ouragans : plusieurs fois ils ont dû être restaurés. La plus ancienne mention concernant le lion du beffroi remonte à 1516 ; à l'occasion de la joyeuse entrée de Charles Quint, ce lion fut exhaussé de 15 à 16 palmes. Ce fut aussi pour fêter une victoire remportée par le même empereur, que ce lion reçut en 1525 une couronne impériale ; sa bannière fut *dorée de fin or et remise en couleur* en décembre 1536, par le peintre Jehan Bachelier, qui reçut quinze livres pour ce travail : en 1576, treize livres et dix sous lui furent payés pour avoir représenté sur la même bannière les armes d'Espagne.

Les comptes de 1682 nous apprennent que ce lion menaçant de tomber, on le descendit du beffroi. Huit cents livres et trois quarts de cuivre furent achetés au chaudronnier Henry de Leuvacq, au prix de trente-trois florins quinze patars, déduction faite du cuivre de l'ancien lion qui fut vendu vingt-quatre florins. Le nouveau fut l'œuvre d'Antoine Hu, maître chaudronnier, qui reçut pour ce travail, la somme de quatre-vingt quatre florins. Les montants et les tiges de fer qui soutiennent le lion et la bannière, furent fournis au prix de trente florins, par Nicolas Chevalier.

En 1704, la violence du vent emporta une partie de la charpente et des tuiles qui supportaient ce lion. Il fut descendu, restauré et remonté par Amé Deleau, qui reçut pour les travaux de réparations faits à la flèche la somme de cent florins. En 1735, de nouvelles avaries causées par l'ouragan furent réparées par Antoine Hu ; l'on dépensa

pour ce travail et les restaurations faites aux ardoises de la toiture la somme de soixante-quatre florins (1).

Les bannières-girouettes, les faitières de la flèche ont dû souffrir, plus encore peut-être que le lion, des pluies et du vent. Les comptes du XVI<sup>e</sup> siècle nous offrent, à ce sujet, un certain nombre de mentions intéressantes pour l'histoire du beffroi.

En juin 1547, cinquante deux sous furent payés au caudrelier Jacques de la Campaigne, pour avoir remis à point plusieurs de ces bannières; et quatre jours après, quatre livres lui furent encore payées pour en avoir restauré seize autres. Le peintre Jehan Bachelier reçut en juin 1559 la somme de sept livres dix sous pour avoir peint plusieurs de ces bannières, et en avril 1564, trente sous pour avoir *paint de vermillon à l'huile cinq bannières assizes sur les tourelles du beffroy*.

Plusieurs de ces gracieux ornements furent brisés ou détériorés par la violence d'un ouragan durant l'hiver de 1568 à 1569 : le caudrelier Jérôme Ladmiral fournit les nouvelles bannières et les verges de fer qui les portent; le plombier Pierre Lelièvre fut chargé de les sceller dans les ardoises et le plomb qui avaient aussi souffert; et le peintre Jehan Bachelier reçut six livres pour avoir encore peint, couleur vermillon, douze de ces bannières.

(1) Toutes ces mentions de travaux au lion du beffroi sont extraites des comptes de la ville. (Voir à leurs dates).

VII

**L'Horloge, les Cloches et le Carillon aux  
XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.**

L'horloge, par la continuité et la délicatesse de son mouvement, est toujours la partie du beffroi qui exige les travaux les plus fréquents. Celle qui avait été établie à Douai après l'incendie de 1471, dût être restaurée en janvier 1517 ; Jehan Cormen, *dit* le pureur de Valenciennes, qui fut chargé de ce soin, descendit l'horloge et y travailla pendant plusieurs jours ; les experts nommés pour examiner les restaurations demandèrent encore quelques modifications avant qu'on ne la replaçât dans le beffroi. Le maître ouvrier de Valenciennes reçut 116 livres ; son confrère de Douai, Jehan Helle, se porta caution de ce travail qui fut garanti pour seize ans (1).

Un cadran était nécessaire, au-dessus des abat-sons, du côté de la place d'Armes, *Affin*, comme le dit naïvement le rédacteur des comptes de la ville, *que plus facilement les personnes puissent voir l'heure*. Le caudrelier Jacques Mussart reçut 236 livres 4 sols pour le cercle en cuivre de dix pieds de diamètre, les moulures et le plat-bord de même métal dont il fut formé ; le mécanisme qui le rattacha à l'horloge fut payé au prix de 176 livres à Jehan Robert, Jehan de Taisnières et Jehan Helle, *fevres et orlogheurs*. Pour peindre ce cadran et lui donner un caractère en harmonie avec l'édifice, les échevins s'adressèrent à celui que l'on appelait dans la ville et dans le pays

(1) Archives de Douai. — Comptes de la ville, 1516-1517, folio 95 verso.

*le maître des couleurs, le peintre excellent*, à l'auteur du rétable d'Anchin, à Jehan Bellegambe. Ce grand artiste fut chargé de ce travail en juin 1517 ; une petite logette en bois fut dressée sur les échafaudages à la hauteur du cadran, et *il dora de fin or les grosses mollures du cadran, et sur icelluy cadran escripvit grosses lettres de fin noir, le tout imprimé de bonne assiette à olie (huile) pour durer contre les pluies* ; pour ce travail il reçut la somme importante de cent livres (1). En 1523, le même artiste dora la main de métal qui servit à marquer les heures (2). Dans le même siècle, nous voyons encore en 1542 le peintre Jehan Bachelier dorer un nouveau cadran du côté des Halles, et en 1579 Jacques Creteau redora l'index de l'heure (3).

Une autre restauration importante avait été opérée à l'horloge elle-même en 1560 : Maître Jean Alart, de Tournay avait été mandé pour indiquer les travaux nécessaires ; ils furent exécutés par le frère Jacques Ségard et par les horlogeurs Nicolas de Marquette et son fils (4). Cette horloge dura jusqu'en 1623 ; à cette date Henri Leclercq, de Cambrai, fournit un nouveau mécanisme et plaça deux cadrans sur les faces du beffroi qui en étaient encore privées : l'ouvrage et le devis furent approuvés et contrôlés par un savant mathématicien et ingénieur de la Compagnie de Jésus, le père Bidault (5). Ce dernier mouvement n'a été remplacé qu'en 1863.

Les cloches et le carillon ne furent point négligés. Des

(1) Compte 1516-1517, folio 110 et suiv.

(2) Les horloges n'avaient encore qu'une aiguille.

(3) Compte 1541-1542, folio 165 ; 1559-1560, folio 159.

(4) Comptes de la ville, 1551-1560, folio 159.

(5) Archives la ville, layette.

cing grosses cloches fondues en 1471 par les trois frères Moer, quatre ont subsisté jusqu'aujourd'hui sans éprouver le moindre accident, la moindre altération dans leur son.

Celle du Vigneron subit une avarie en 1539. Sa refonte fut confiée à Thomas Chevalier, habile ouvrier appartenant à une famille de fondeurs qui a habité Douai pendant plusieurs siècles ; le poids de la cloche fut porté de 448 livres 3 quarts à 992 livres ; Thomas Chevalier reçut 57 livres 19 sous pour cette opération (1).

C'est sans doute aussi à ce même fondeur qu'il faut attribuer une cloche de 71 centimètres, encore aujourd'hui suspendue dans le beffroi et sur laquelle on lit : *Ave Maria gratia plena, 1539 en may*. La cloche du vigneron fut refondue en 1658, comme l'indique l'inscription suivante qui se lit sur une cloche de 88 centimètres que l'on sonne aujourd'hui pour le balayage.

Je suis nommée le Vigneron,  
Faité avec cinq du carillon.  
Blanpain fondait cestuy,  
En juin seize cent cinquante-huit.

Le carillon n'est pas seulement une voix aérienne qui jette au vent ses airs joyeux et ses notes sonores pour les mêler au bruit des fêtes de la cité ; c'est aussi un ornement que nous ne craignons pas d'appeler architectural et qui a sa place dans le couronnement du beffroi. Les trèfles et les lucarnes trilobées découpées dans les étages de la flèche offriraient des ouvertures béantes et désagréables à l'œil, si les cloches du carillon n'étaient point là se balançant dans leurs vides ; l'architecte inconnu qui a dessiné l'élégant campanile de notre beffroi l'a conçu avec sa couronne

(1) Comptes 1538-1539. folio 211.

de cloches (1). Aussi nos pères ont fait pour le carillon des dépenses relativement considérables.

En 1549, les échevins firent un marché avec Nicolas Delecourt, fondeur de cloches de Douai, qui leur livra neuf cloches du carillon, pesant ensemble 2,889 livres, pour la somme de 703 livres de gros, ce qui donnerait, en évaluant à la valeur d'aujourd'hui, près de 6,000 francs. En 1576, ils firent une nouvelle dépense pour le carillon : nous en avons la preuve dans la cloche de 66 centimètres de diamètre encore aujourd'hui conservée, sur laquelle on lit : *Louez vostre seigneur et les saints ; louez-le au firmament de la vertu, 1576.*

Du XVII<sup>e</sup> siècle, le beffroi conserve encore la cloche du vigneron dont nous avons parlé, avec la date de 1658, deux avec les armes de Douai de 1659, et treize de 1697, avec cette inscription sur l'une d'entre elles, *nous avons été fondues à 17 par Charles Blanpain, 1697.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville s'impose de nouveaux sacrifices. Les cloches du carillon avaient été contisquées après la prise de la ville en 1712; elles sont rachetées en août 1713, au prix de 563 florins 14 patars. Dans le même mois l'on paie à François Dormal la somme de 284 florins 3 patars pour la fonte de sept nouvelles cloches destinées au carillon; peut-être quelques unes des anciennes avaient été jetées bas par les boulets dont la charpente porte encore la trace.

En 1724, l'un des membres de cette famille Béranger qui a si longtemps dirigé la fonderie de notre ville reçut

(1) Ce passage est emprunté à l'exposé présenté par le Maire au conseil municipal en 1863.

863 florins pour avoir fourni le métal nécessaire à la fonte de deux cloches du carillon ; Nicolas-François Chevalier qui monta ces cloches reçut 149 florins. Sur l'une des cloches de notre campanile, la petite cloche du feu qui a 80 centimètres de diamètre, on lit en effet : *J'appartiens au beffroi de Douai, 1724*. La cloche qui sert à répéter les demi-heures et qui a 62 centimètres de diamètre porte comme inscription : *J'appartiens à la ville de Douai, fondu au dit Douai en 1727*. Le compte de cette année, nous apprend en effet que le sieur Béranger reçut 136 florins 16 patars pour la fonte d'une cloche, et Dormal et autres 78 florins pour travaux à cette même cloche. Parmi les autres cloches du carillon nous en trouvons encore une de 70 centimètres de diamètre portant ces mots : *tibi omnes angeli, tibi cæli et universæ potestates. Perdy fecit Valencenis, 1767*, et une autre sur laquelle on lit : *fait à Lille par Philippe Corsin, 1775*. Les quatorze autres cloches du carillon qui ne portent aucune inscription paraissent dater du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## VIII

### **Les réfections du beffroi au XIX<sup>e</sup> siècle. — La restauration de la tour (1850-1851).**

Nous allons parler maintenant de la restauration complète du beffroi comprenant : 1<sup>o</sup> la restauration de la tour en 1850-1851 ; 2<sup>o</sup> l'installation d'une nouvelle horloge et d'un nouveau carillon en 1863 et en 1869 ; 3<sup>o</sup> la réfection de la flèche et de sa charpente en 1868 et en 1869. Contemporain de ces travaux qui ont coûté à la ville plus de cent

mille francs, nous pourrions interroger nos souvenirs en même temps que les registres des délibérations du conseil municipal.

Lorsque la restauration de la tour fut décidée en 1850, sous l'administration de M. Emile Leroy, la masse du beffroi ne présentait aucune déviation sensible. Mais sur quelques points et notamment sur la façade de l'Est, il existait dans le parement en grès quelques parties désagrégées par suite de la mauvaise qualité du mortier et aussi de la forme des grès taillés en coin dans l'intérieur du mur. De plus les contreforts et une tourelle en encorbellement s'étaient lézardés par écrasement. Le manque d'adhérence des assises avait déterminé en plusieurs endroits des joints verticaux assez larges pour offrir une retraite aux oiseaux.

Le premier élément d'une restauration de la tour fut l'échafaudage ; celui qui fut adopté et dont on conserve encore le souvenir, fut conçu avec une solidité exceptionnelle pour permettre de contrebutter les parties de mur les plus compromises. Cet échafaudage se composait de montants en sapin de 23 centimètres d'équarrissage reliés entre eux avec moises et croix de Saint-André. L'échafaudage terminé fut relié aux quatre ancrages de la tour et acquit ainsi une rigidité parfaite. Le corps principal de l'édifice offrant toute garantie de résistance, on avait accroché aux chefs de chaînage des ceintures de fer méplat, embrassant des madriers qui formaient comme une chemise autour du contrefort et de la tourelle sur toute la hauteur des parties à reconstruire. Si pendant les travaux de restauration un mouvement s'était opéré aux contreforts, il aurait été arrêté par la pression des madriers.

L'architecte (1), pour parer à l'inconvénient des cales en bois, employa, pour supporter les assises, quand on commença à déplacer des grès, des appareils en fer s'allongeant à volonté comme un cric. On évita ainsi les chocs et par suite les éboulements dans les reprises vives en œuvre. Un autre appareil ingénieux dit serre-joint fut employé pour les contreforts. Il consistait en deux tiges de fer avec retours d'équerre susceptibles de se rapprocher ou de s'éloigner, à l'aide d'un écrou, dans les limites de la largeur du contrefort. Cet appareil fut très-utile pour maintenir les assises du contrefort et jouait le rôle du *sergent* des menuisiers.

L'escalier à vis de la tourelle principale qui donne accès dans les étages supérieurs de la tour était dans le plus piteux état. Les marches avaient été faites avec une pierre bleue schisteuse (pierre d'Antoing) qui s'était profondément délitée. Elles ont été remplacées au nombre de 103, 78 en grès et 25 en pierre de Soignies.

Le mortier qui servit à cette réfection exécutée sans déterminer le plus petit accident, était composé de chaux de Tournay et de cendrée ; le rejointement de six centimètres de profondeur, fut entièrement exécuté avec le ciment *Agombard*. Les grès employés pour remplacer les pierres écrasées ou d'un équarrissage défectueux furent pris dans les carrières de Sauchy-Cauchy, quelques-uns dans les bois de Saint-Eloy. M. Mortreux, architecte-adjoint de M. Meurant, architecte de la ville, avait pour piqueur M. Billaut. M. Hanotte avait entrepris la charpente de l'échafaudage, et trois maçons choisis, Chevalier,

(1) M. Meurant était alors architecte de la ville.

Escache, et Carbonnier, ne quittèrent ce chantier qu'après achèvement. Le travail, commencé le 13 mai 1850, fut terminé en novembre 1851. Il a coûté environ 30,000 fr.

## IX.

### **La nouvelle horloge. 1863-1864.**

Chacun de nous se rappelle encore les caprices de l'ancienne horloge de notre beffroi et son vieux cadran. C'est en janvier 1863 que le Maire de Douai, M. Choque, présenta au Conseil municipal un exposé et des devis concernant une nouvelle horloge à placer au beffroi pour remplacer non l'horloge d'Anchin, comme le dit naïvement l'architecte de la ville, mais le mouvement d'Henri Leclercq de Cambrai qui remontait à 1623. Il est dit dans l'exposé du Maire que l'horloge contrôlée par le père Bidault de la compagnie de Jésus était dans le plus triste état, qu'elle n'avait jamais été minutée et qu'il semblait opportun de s'adresser à M. Collin, successeur de M. Wagner, pour substituer un mécanisme nouveau à celui qui n'offrait pas les ressources nécessaires pour une réparation efficace.

Le devis de l'horloge projetée indique que le mécanisme sera monté de telle sorte que les heures sonneront sur la grosse cloche du haut, les quarts sur deux cloches en accord, et que les heures et demies seront répétées sur une quatrième cloche à choisir. Il fut en outre décidé que les nouveaux cadrans seraient pourvus des appareils nécessaires pour être éclairés pendant les longues nuits d'hiver. Le total du devis comprenant la cage vitrée destinée à protéger l'horloge contre la poussière et l'humidité montait

à 14,307 fr. 32 c. Ce devis fut légèrement dépassé par suite des appropriations supplémentaires. C'est en février 1864 que le Conseil municipal donna son approbation à la réception définitive de l'horloge qui fonctionne aujourd'hui. Une plaque de cuivre gravée, placée sur un des supports du mouvement, rappelle la date de son installation au beffroi. M. Fache, père, malgré son grand âge, fut longtemps chargé de régler et d'entretenir le mécanisme vraiment remarquable fourni par la maison Collin qui sera aussi chargée plus tard de la délicate réfection du carillon.

Pendant les travaux nécessités par l'installation de notre horloge moderne, le Conseil municipal fut saisi d'une intéressante étude sur le mode de suspension des cloches. En 1863, M. Vasse présenta un rapport très-étudié à la commission de l'horloge et examina contradictoirement la question de savoir si les cloches déplacées occupaient l'emplacement le plus convenable à l'expansion du son. Après un essai de suspension provisoire dans le beffroi inférieur, les cloches furent définitivement maintenues au niveau des créneaux de la tour, et M. Drouot, notre fondeur douaisien, fut chargé de les poser sur des appareils construits d'après un système rendant plus facile la mise en branle. Le système adopté fut celui dit à sphères ; il consiste à faire reposer les tourillons des cloches sur des sphères d'acier roulant dans un canal circulaire. La dépense relative à ce montage s'éleva à 2,100 fr., et fut approuvée le 1<sup>er</sup> octobre 1863 par le conseil municipal.

X.

**Restauration de la Flèche, 1868-1869.**

Au mois de mars 1868, l'administration municipale, ayant alors pour chef l'auteur de cette notice, attira l'attention du conseil municipal sur l'état de délabrement de la flèche du beffroi. Il résultait d'un rapport de M. Pépe, architecte de la ville, que ce remarquable campanile menaçait ruine par suite de la disparition partielle des plombs destinés à préserver la charpente contre l'action des eaux pluviales. Depuis dix-huit ans aucune réparation sérieuse n'avait été faite à notre vieux donjon, et nous avons vu qu'en 1850 les travaux importants menés à fin n'avaient eu pour objet que la maçonnerie de la tour. Après un exposé du Maire, une commission fut nommée. Cette commission examina avec attention les devis de l'architecte et fut unanime pour reconnaître l'urgence des travaux proposés. Sur ses conclusions conformes à celles de l'administration, le conseil municipal décida : 1° de faire exécuter cette restauration en se conformant religieusement au style primitif ; 2° de choisir les entrepreneurs, et par conséquent de renoncer à une adjudication desdits travaux ; 3° de faire d'abord, à titre d'essai, la restauration d'une tourelle.

Ces propositions, votées le 19 mai 1868, reçurent sans retard un commencement d'exécution.

Il serait trop long de suivre pas à pas le minutieux détail de cette délicate restauration. Il suffira de rappeler que l'administration ne tarda pas à découvrir que ses prévisions étaient notablement dépassées et que la flèche de 1472 menaçait tout à fait ruine. M. Bagnéris, rapporteur de la

commission, s'exprime en ces termes dans un rapport lu en conseil le 7 novembre 1868 :

« De sérieux mécomptes nous étaient réservés lorsque nous avons entrepris les réparations de notre beffroi. Ce qu'on pouvait d'abord considérer comme un travail d'entretien, s'est impérieusement imposé ensuite comme une œuvre d'urgente consolidation et de restauration véritable. Votre commission réunie sous la présidence de M. le Maire, après avoir entendu le détail des travaux exécutés depuis sa dernière réunion, s'est rendue sur le chantier, et par une ascension qui pour n'être pas sans peine et quelque péril, n'a pas arrêté son désir de se renseigner d'une façon complète, elle a pu estimer *de visu* l'état de menaçante décrépitude du monument. J'aurais bien voulu tout d'abord vous faire la narration exacte de notre navrant voyage à travers le système si enchevêtré de la charpente du beffroi ; j'aurais aimé vous dépeindre nos anxieuses impressions en face de ses ferrures corrodées ou brisées, devant ces énormes pièces de chêne vermoulues et se laissant, dans certaines parties essentielles, traverser par la sonde la moins résistante, ou bien encore devant nos cloches les plus pesantes, à peine retenues par les plus insuffisants moyens, devant les trente et quelques pièces de notre ci-devant carillon, suspendues comme une incessante menace au-dessus de la tête des passants, en dehors de la flèche, et dont nous remarquons les attaches et les supports presque entièrement détruits.

J'y ai bientôt renoncé, je ne pouvais, dans mon insuffisance, espérer vous dépeindre ce que nous avons constaté, et eussé-je réussi, que mon rapport vous eût certainement paru entaché d'exagération et vous eût malgré moi rappelé

les contes fantastiques de cet écrivain américain dont vous connaissez tous les émouvants récits. »

Cet extrait du rapport de M. Bagnéris nous fait toucher du doigt la situation inquiétante dans laquelle se trouvait la flèche de notre beffroi en 1868.

Il suffira d'ajouter que M. Robaut père qui suivait cette restauration avec une sollicitude toute particulière, vint un jour trouver l'architecte de la ville pour lui faire remarquer que la seule action du mouvement d'une scie dans la partie supérieure du campanile suffisait pour donner à la flèche tout entière une effrayante oscillation.

Après avoir entendu le rapport de M. Bagnéris, le conseil municipal, convaincu de l'urgence des travaux entrepris et rendant justice à leur bonne exécution, approuva leur continuation et vota la somme de 2,483 francs 25 centimes jugée nécessaire pour la repose des cloches de l'heure et du carillon. L'hiver de 1868-1869 a été d'une douceur exceptionnelle. Grâce à cette température, les travaux de restauration du beffroi ne furent pas interrompus. Les dix lucarnes en bois de la flèche et des abat-sons furent entièrement renouvelés dans leur charpente et dans leur recouvrement en plomb. Au commencement de février 1869, M. le Maire ordonnait à M. Pèpe, architecte de la ville, de faire le règlement des travaux exécutés à la flèche jusqu'au premier du même mois et de dresser le devis des travaux à exécuter pour mener l'œuvre à fin. Le règlement était facile avec les attachements tenus à jour par M. Bellin, piqueur des travaux de la ville. Il s'élevait à la somme totale de 27,405 fr. Le devis approximatif pour l'achèvement de la restauration étant de 7,700 fr., le chiffre arrivait déjà en totalité à 35,105 fr. 08 c. en prévision.

Mais le réglemeut qui eut lieu en décembre 1869 atteignait le chiffre définitif de 45,849 francs 71 centimes.

Après cette restauration menée avec activité par M. Pépe, architecte de la ville, qui avait été parfaitement secondé par MM. Dhainaut, entrepreneur de charpente, et Verriez, entrepreneur de couverture et plomberie, l'administration fut amenée naturellement à proposer au conseil municipal la restauration du carillon dont les principales cloches apparaissent dans les baies du campanile. Par un exposé présenté dans la séance du 7 novembre 1868, le Maire a rappelé au Conseil municipal les dépenses faites par nos pères pour l'établissement et l'entretien du carillon. Il a demandé et obtenu la nomination d'une Commission chargée de contrôler les propositions de M. Collin, fournisseur de l'horloge du beffroi. Dans la séance du 16 décembre, M. Corne, nommé rapporteur de la commission, a posé les conclusions suivantes qui ont été adoptées :

« En résumé, votre Commission n'hésite pas à vous proposer la restauration du carillon du beffroi demandée par l'administration municipale. Par le vote d'un crédit de 9,790 fr., vous assurerez le rétablissement dans les meilleures conditions d'art et de durée d'un double carillon, complètement de ces travaux de rajeunissement de notre beffroi, que la population douaisienne suit avec une véritable sollicitude. L'un de ces carillons, dit *automatique*, est destiné à jouer à l'heure et à la demie deux airs différents et se prêtera, au moyen de lames montées à vis et d'un déplacement facile, à d'autres airs qu'on jugerait bon plus tard de lui faire exécuter. L'autre, dit carillon à *clavier*, est destiné à être touché de main d'homme, pour faire entendre dans les solennités publiques des airs de circonstance.

La Commission considère qu'il est du devoir municipal de ne pas rompre avec les antiques traditions; qu'il importe de conserver ce que nos pères ont créé, il y a plus de quatre siècles, pour donner à leur ville un certain lustre et récréer les habitants par les sons d'une musique gaie et populaire; que même la forme architecturale de notre beffroi avec ses lucarnes en ogives où apparaissent de nombreuses cloches commande le rétablissement du carillon; qu'enfin ce complément de la restauration de notre beffroi est en même temps le moyen de ne laisser sans emploi et sans utilité les mêmes cloches, au nombre de 38 qui, avec leurs appareils de suspension et leurs batteries récemment renouvelées, représentent une valeur d'au moins 45,000 fr. Par ces motifs, la commission estime qu'il y a lieu d'approuver la restauration du double carillon du beffroi, laquelle, selon les propositions de l'administration municipale serait confiée aux soins d'un artiste spécial, M. Collin de Paris. Dans la séance du 5 avril 1869, le conseil vota un crédit supplémentaire de 482 francs 12 centimes pour les cloisons destinées à protéger dans le beffroi le mécanisme du carillon. La réception définitive du carillon fut approuvée le 20 septembre 1870 par le conseil municipal présidé par M. Maurice, devenu maire pour la seconde fois.

Ici se termine la monographie du beffroi de Douai. Ceux qui ont bien voulu la lire, trouveront peut-être, que je me suis étendu avec trop de complaisance sur les détails de construction et de restauration de ce monument civil si cher à tous les Douaisiens. Mais ils m'excuseront en réfléchissant que tout ce qui réveille l'esprit de clocher exalte un noble sentiment, le patriotisme local.

# NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR

**François SOUCHON, peintre**

Et le P. Hyacinthe BESSON, son élève

—  
Par M. L. DEVÉMY

Membre correspondant (1).

---

I.

**François SOUCHON**

**PEINTRE D'HISTOIRE. ET SON ÉCOLE.**

SOUCHON (François), né à Alais, département du Gard, en 1787, se rendit à Paris vers 1809 pour y étudier la peinture.

Son père consentit à lui venir en aide et à subvenir aux frais de ses études et de son entretien ; mais ses devoirs envers sa nombreuse famille ne lui permirent de consacrer à ce fils que la somme de douze cents francs par an, à titre d'avant part dans sa succession.

(1) Dans la séance générale tenue par la Société, le 26 décembre 1874, il a été payé un juste tribut de regrets à la mémoire de notre dévoué correspondant, décédé à Paris, le 15 du même mois.

Le bagage de Souchon était bien léger à son départ du pays natal ; toutefois il en emportait une recommandation pour un puissant personnage, M. De Lascour, qui lui fit le plus bienveillant accueil et dont la sollicitude l'accompagna dans toute sa carrière.

Ce fut sous son inspiration qu'il prit place au milieu des nombreux élèves qui fréquentaient l'atelier d'un peintre d'histoire, Louis David (1).

Déjà ce maître avait produit ses principales œuvres, sa réputation était immense, et son enseignement faisait oublier complètement le genre faux et maniéré de l'ancienne école académique qu'il poursuivait toujours de ses sarcasmes. Doué de plusieurs des rares qualités qui constituent réellement un peintre, David avait un sentiment vrai et fort du naturel dans le mouvement et dans les formes, et la direction de son esprit l'entraînait vers les choses élevées.

Il avait reçu de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> une haute faveur ; ce souverain l'avait nommé son peintre officiel, et de cette école étaient sortis Girodet, Gérard, Gros, devenus à un certain degré les émules du professeur.

Il est peut-être intéressant de rappeler que l'atelier des élèves de David avait existé autrefois dans la partie inachevée du Louvre, celle qui touche à la colonnade du côté de la rue de Rivoli. On y arrivait par un escalier en bois et il était placé au-dessous de celui où David avait exécuté le tableau des Horaces ; lorsque ces bâtiments furent continués vers 1802 par Percier et Fontaine, l'atelier fut transporté au Palais dit des Quatre nations, aujourd'hui de l'Institut,

(1) Louis David, né à Paris en 1748, élève de Vien ; mort à Bruxelles le 29 décembre 1825.

dans une salle du rez-de-chaussée, ainsi qu'on peut le voir représenté dans un tableau de Cochereau, n° 127, au musée du Louvre. Au nombre des élèves occupés à dessiner et à peindre d'après un modèle nommé *Polonais*, célèbre dans les ateliers, on reconnaît MM. Schnetz Dubois, Pagnest, Prial, etc.

C'est à l'âge de vingt-deux ans et avec une certaine connaissance du dessin que Souchon entra chez David où il ne tarda pas à se faire remarquer par la précocité de son aptitude. Dès le début, sa bonne humeur franche et joviale assura sa bienvenue dans l'atelier, et il n'eut pas à subir les mauvaises plaisanteries réservées d'habitude aux nouveaux ; il devint lui-même un boute-en-train, et malgré son attitude pétulante qui était de mise entre écoliers, ses progrès furent rapides.

Quelques années plus tard, M. De Lascour, digne appréciateur du mérite de son protégé, voulut lui venir plus efficacement en aide ; il connaissait la modicité de ses ressources, il aurait pu l'offenser s'il lui avait ouvert sa bourse ; il l'introduisit à titre de professeur dans quelques grandes maisons, notamment dans la famille de M. De Lafayette, chez MM. De Maubourg et De Lasteyrie, ses gendres, et chez M. le comte de Tracy qui avait épousé une fille de M. De Lasteyrie. Souchon donna des leçons à leurs enfants pendant de longues années. A quelque temps de là il eut aussi entrée chez le duc de Rovigo et chez le prince de San Carlo, ambassadeur d'Espagne, qui mourut à Paris ; les filles du maréchal Sébastiani furent ses élèves ainsi que sa nièce, qui épousa le duc de Praslin.

Les parents savaient que l'artiste était fort occupé et pour lui épargner du temps, ils avaient quelquefois l'atten-

tion délicate de lui envoyer leur voiture pour le mener à la campagne, et son arrivée était une fête au milieu de ses belles élèves dont plusieurs eurent quelque talent.

Grâce au produit de ses leçons, notre peintre pouvait se livrer avec plus d'ardeur à différents genres d'études et s'occuper notamment de la plastique, en modelant la figure d'après nature, ainsi que le lui recommandait son maître.

Ce fut une occasion pour lui de se lier particulièrement avec Vangael de Malines (1), son camarade d'atelier et en même temps élève de Roland de Lille (2). Souchon a aussi connu ce statuaire au temps de sa plus grande réputation. Nous avons vu un torse en terre cuite fait par lui d'après une des œuvres capitales de ce célèbre sculpteur : *Samson renversant la colonne du temple* ; cet ouvrage se trouvait autrefois à Versailles et passait pour une des plus belles productions modernes.

Souchon et son camarade fréquentaient ensemble les amphithéâtres de l'École de Médecine pour apprendre l'anatomie, et ici se place une petite aventure assez comique : un soir que Souchon était resté seul très-occupé d'une dissection dans le fond d'une salle, le cadavre mal attaché au mur tomba sur lui en éteignant la lumière et lui causa une frayeur telle qu'il se sauva à toutes jambes dans l'obscurité.

Son activité et sa persévérance pendant ces premières

(1) Jean-François Van Geel, né en 1756, mort en 1836. On voit au Palais ducal de Bruxelles six médaillons en terre cuite exécutés par cet artiste pour l'église de Sempst ; le Christ, la Vierge et quatre évangélistes.

(2) Roland (Philippe-Laurent) né à Lille en 1766. (Voir sa biographie par David d'Angers, 1846, *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*.)

années portèrent leurs fruits; Souchon avait acquis un talent, une manière large et savante; ses relations s'étaient étendues et, grâce à de puissantes amitiés, il fut chargé de faire un grand nombre de portraits.

Le comte de Tracy et la comtesse elle-même se multiplièrent avec bonté pour lui procurer des travaux et ils paraissaient heureux quand ils annonçaient à leur protégé le succès de leurs démarches.

Souchon à cette époque était jeune encore, il se distinguait par certains avantages physiques qui rehaussent souvent le vrai talent dans le monde; sa taille était élancée, sa physionomie intelligente et l'originalité de son humeur attiraient l'attention de ceux qui aimaient à entendre ses traits d'esprit et ses saillies.

La considération dont il jouissait auprès de l'administration lui fit obtenir un atelier dans un des bâtiments dépendant du palais du Louvre, où vinrent poser un certain nombre de personnages éminents.

L'empereur qui aimait à propager son effigie et que la satisfaction de ses fantaisies ne distraignait pas des affaires de l'Etat, lui accorda la faveur de pénétrer dans son cabinet, alors même qu'il était en conférence avec ses secrétaires, et c'est dans ces rares instants qu'il put saisir les traits qu'il a reproduits dans un tableau destiné à la cour d'Angleterre.

Cette œuvre était achevée lorsqu'il entreprit la copie du *Couronnement d'épines* de Titien, et pendant l'exécution de ce travail dans la grande galerie du Louvre, Sa Majesté vint à passer, s'arrêta pour regarder l'ouvrage de l'artiste qu'il avait reconnu et le complimenta.

La campagne de Russie venait d'être décidée, trois cents

mille hommes étaient appelés sous les drapeaux, le sort avait désigné Souchon, mais le colonel Sébastiani s'intéressait à lui et il eut le bonheur d'être dispensé du service militaire pour lequel, il faut l'avouer, il n'avait aucune aptitude.

La prospérité de Souchon fut complète à l'époque du premier empire. Quelque temps avant la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, il avait été nommé professeur de dessin des pages avec un traitement de douze mille francs et une voiture de la cour à sa disposition.

Après les Cent-Jours, il perdit pendant quelque temps et les commandes de tableaux et les leçons dans les maisons qui avaient été puissantes sous le régime politique déchu ; mais un peu plus tard durant la Restauration, d'autres personnages le favorisèrent de leur appui, et à leur médiation, il reçut la commande d'un portrait en pied du roi Louis XVIII, qui fut donné par l'Etat en 1821, à la mairie d'Alais où il se trouve dans la salle des délibérations du conseil municipal.

Le musée Wicar possède un dessin fait pour ce tableau : Le roi vêtu du grand manteau de velours semé de fleurs de lys et doublé d'hermine est assis sur un trône.

Après le sacre de Charles X qui eut lieu le 29 mai 1825, un anglais vint à Paris avec l'intention de faire exécuter par des peintres français, une suite d'immenses tableaux représentant tous les épisodes de la cérémonie compliquée du sacre d'un Roi de France.

Souchon fut chargé d'exécuter le tableau qui devait représenter le *repos royal*. Un ancien calque fait d'après des maquettes nous a rappelé les dispositions principales de cette composition :

Le *roi*, assis sur le fauteuil du trône surmonté d'un dais, placé devant une table, *est entouré* d'un grand nombre de personnages debout, dont plusieurs tiennent des épées à la main; toutes les figures sont dessinées nues selon la méthode de l'école de David: il en est deux assises à la table du roi sur laquelle est posée la couronne. On aperçoit un troisième personnage placé de face, et un valet apportant un mets devant le roi, tandis que d'autres paraissent occupés du service.

Sur le premier plan se trouve un héraut d'armes tenant une hallebarde; au fond de la salle dans une tribune les princesses du sang et les dames d'honneur assistent à la cérémonie.

Lorsque le tableau fut ébauché, le roi et les princes vinrent successivement poser quelques instants dans l'atelier même du peintre. Cette haute bienveillance le toucha profondément. La ressemblance a été parfaite.

Les grands seigneurs qui avaient figuré dans la cérémonie du Sacre honorèrent aussi l'artiste de leur visite pour être représentés dans le tableau.

M. Jeanron, son élève, qui servait d'introducteur était admis chaque matin auprès d'une des altesses et se rendait avec elle à l'atelier.

Un jour le duc de Penthièvre arriva escorté de sa suite ordinaire, et en se plaçant sur une estrade où étaient disposés des fauteuils, son pied s'enroula dans une draperie, et le noble personnage se fût blessé en tombant, s'il n'avait été soutenu aussitôt par les valets de pied qui l'accompagnaient.

Nous devons mentionner d'autres tableaux qui furent commandés et achetés à Souchon par le gouvernement,

après avoir paru aux expositions du Louvre ; ces ouvrages sont cités dans le dictionnaire des artistes de l'école française au XIX<sup>e</sup> siècle par Ch. Gabet, édition de 1831.

Ce sont : en 1824, un tableau de 12 pieds sur 8 pieds , représentant le martyre de Saint-Sébastien (cathédrale de Bordeaux) dont il existe un dessin à l'estompe au Musée Wicar.

En 1827, la *Résurrection de Lazare*, 12 pieds sur 8 pieds 6 pouces, se trouve dans la chapelle Saint Nicolas, à l'église Saint Nicolas des champs à Paris.

La composition de ce tableau dont on voit une esquisse au Musée de Lille, est un peu confuse, mais d'une exécution vigoureuse. Jésus, debout, entouré de nombreux spectateurs, vient d'accomplir le miracle de la résurrection de Lazare qui à demi nu et soutenu par plusieurs hommes, sort de son tombeau. Souchon exposa vers le même temps une excellente étude d'après un de ses amis qui était retenu au lit par une maladie. — Cette peinture qui avait figuré au Salon de 1825 fut gravée en manière noire par Adolphe Waquez à Valenciennes où elle fut exposée en 1835 sous le titre de *Géricault mourant*, parce que plusieurs personnes avaient vu une ressemblance entre cette tête qui exprime la souffrance et celle de ce célèbre peintre mort en 1824, Néanmoins ce tableau est intitulé *le Mourant* au catalogue du Musée de Lille où il se trouve depuis 1854.

J'ai l'esquisse d'un Saint Pierre que Souchon exécuta de grandeur naturelle pour une église des environs de Paris. Le saint est représenté debout, tenant à la main les clefs emblématiques du paradis ; il est vêtu d'une tunique bleue et enveloppé des plis d'une large draperie jaune.

Nous parlerons ci-après d'autres tableaux d'histoire et de sujets religieux.

Disons quelques mots de ses dessins :

1° Une suite de douze figures de femmes à mi-corps et de grandeur naturelle, sujets gracieux, qui ont été lithographiés par Loche et Bardel ; il est à regretter que ces lithographes n'aient pas bien rendu la finesse du modelé, ni le caractère charmant de ces jeunes têtes.

2° Une suite de quatre portraits représentant des maîtresses des rois de France, aussi lithographiés par Loche.

Dans le *genre* nous devons citer des compositions ravissantes dessinées à l'estompe et que possède le musée Wicar : Le sujet de l'une d'elles est tiré des chroniques de l'histoire de France au quinzième siècle : Marguerite d'Ecosse, femme du Dauphin, qui fut depuis le roi Louis XI, traversant une salle où dormait le poète Alain Chartier, s'approcha de lui et lui donna un baiser. Les personnes de sa suite s'étonnant de cette faveur accordée à l'homme le plus laid de France, la princesse répondit : « Je n'ai pas baisé l'homme, mais la bouche dont sont issus tant d'excellents propos, matières graves et paroles élégantes. » (n° 839, musée Wicar.)

L'histoire poétique du seizième siècle fournit à Souchon le sujet d'une autre composition : *Marguerite de Valois, écoutant la lecture des poésies de Boccace*. Cette princesse a le regard tourné vers la lectrice qui est debout sur le premier plan et sa figure souriante exprime le plaisir d'entendre les vers harmonieux du poète italien dont elle savait parler la langue. (n° 838, M. W.)

Nous ne passerons pas sous silence les relations intimes

qui existèrent pendant de longues années entre Souchon et Xavier Sigalon, originaires du même pays, le département du Gard ; ce dernier né à Uzès en 1788 avait 29 ans lorsqu'il vint à Paris afin d'y compléter ses études ; il fréquenta d'abord pendant six mois l'atelier de Pierre Guérin qu'il quitta pour travailler en compagnie de son compatriote dont il devint l'ami. C'est à la contemplation continuelle des chefs-d'œuvre rassemblés au Louvre que Sigalon dut une partie de son talent.

Géricault et Souchon avaient remis en honneur l'étude des grands maîtres, principalement ceux de l'école italienne. Tous deux s'appréciaient et se rencontraient au musée à l'époque où l'on y voyait les chefs-d'œuvre qui furent repris par les puissances alliées en 1815. Souchon s'était procuré les calques habilement exécutés sur papier verni d'un grand nombre de ces rares tableaux ; mais la majeure partie de ces calques fut perdue par un accident, les feuilles ayant été laissées en tas sur un poêle par inadvertance.

Xavier Sigalon avait reçu les principes de l'école de David, de seconde main, d'un nommé Monrose, frère de l'acteur, qui était venu s'établir à Nîmes, et il trouvait en Souchon qui l'avait accueilli cordialement à Paris, un talent sympathique et l'expérience acquise par six années d'études sévères à l'école même du maître.

Sigalon profita surtout de l'habileté surprenante qu'avait son compagnon dans l'art de modeler en terre les maquettes qui devaient servir à grouper et à draper les figures pour la composition d'un tableau : peintre de talent lui-même, exécutant des morceaux d'une manière magistrale quoique sa peinture ne soit pas exempte quelquefois d'une certaine lourdeur, il avait un génie peu inventif.

Cette communauté d'études et de travaux pendant bien des années devait produire une très-grande analogie entre la manière des deux artistes ; les procédés étant les mêmes, la ressemblance dans leur style et dans l'aspect de leurs tableaux devint évidente.

Le caractère serviable de Souchon était connu des peintres ses contemporains ; dans les ateliers on rendait justice à son instruction et à son goût ; jamais celui qui réclamait ses conseils ou son appui pour l'exécution d'un tableau n'éprouvait un refus. Naturellement, il avait rendu des services de ce genre à son camarade Sigalon qui par sa persévérance terminait tous les tableaux commencés sous les auspices de son ami.

Celui-ci non moins actif était distrait de ses travaux à l'atelier et forcé d'employer une partie du temps aux leçons qui le faisaient vivre.

C'était en qualité de professeur de dessin qu'il se rendait régulièrement dans un pensionnat de jeunes gens où son principal élève fut le jeune Besson qui devint par la suite un peintre de talent et dont nous reparlerons plus tard.

Quant à Sigalon, après une suite non interrompue de succès, depuis l'exposition de 1822, où parut la *Courtisane*, jusqu'à celle de 1831 où fut exposée la *Vision de Saint-Jérôme* et un *Christ en croix* qui lui valurent la décoration de la Légion d'honneur, ce peintre se trouva bientôt sans commandes et sans ressources. Il quitta Paris, retourna à Nîmes, renonça à la grande peinture et ne fit plus que des portraits.

M. Thiers, alors ministre, le rappela à Paris et le chargea d'aller copier à Rome, pour une salle du palais des beaux-arts, la fresque du jugement dernier de Michel-Ange.

Sigalon partit au mois de juillet 1833 avec Souchon qui avait consenti à l'aider dans ce travail gigantesque.

Afin d'en faciliter l'exécution, on obtint du gouvernement pontifical l'autorisation d'établir un échafaudage, à la condition d'en débarrasser la chapelle Sixtine les jours de fêtes, quand le pape officierait.

Souchon fut chargé de placer sur la toile les différents groupes de cette vaste composition ; et il se servait d'une sorte de diagraphie de son invention pour obtenir un dessin exact de chaque figure qu'il mettait ensuite aux carreaux.

Ce travail ingrat était en partie terminé lorsque des difficultés s'élevèrent entre les deux artistes relativement, je pense, à l'exécution des conventions qui avaient été stipulées entre eux. Sans nous appesantir sur ce malentendu, ajoutons pour finir que les nombreux dessins qui servirent à la mise aux carreaux furent laissés entre les mains de Sigalon et ne furent jamais restitués à Souchon qui revint à Paris reprendre ses occupations habituelles. Ce fut M. Numa Boucoiran qui le remplaça. Sigalon rapporta sa copie à Paris au mois de février 1837, et retourna quelque temps après à Rome, afin d'y copier les pendentifs de la chapelle Sixtine ; mais il ne put achever ce travail et succomba à une attaque de choléra le 18 août de la même année. Le monument funéraire élevé à sa mémoire se trouve dans l'église de Saint-Louis des Français.

Je vis pour la première fois M. Souchon en 1837 dans son atelier de la rue des Orfèvres où se trouvaient en ce moment trois tableaux représentant des épisodes de la légende poétique de Jeanne d'Arc, à savoir : *la Vocation*, *la Victoire* et le *Martyre* de l'héroïque jeune fille. Malgré le mérite que pouvaient avoir ces peintures dont quelques

journaux firent l'éloge, elles me parurent un peu froides et le maître lui-même n'était pas satisfait du succès qu'elles avaient obtenu. Je crois que ce fut à l'incitation de son élève et ami Besson qu'il traita ces sujets que je n'ai plus revus chez lui par la suite.

J'ai appris récemment que la mairie d'Alais a gardé en dépôt pendant quelques années, l'un de ces trois tableaux, *Jeanne d'Arc se rendant au bûcher*, qui fut retiré par les héritiers au mois de juin 1873.

Avant de parler des circonstances qui ont amené Souchon à Lille et d'examiner cette nouvelle phase de sa vie comme professeur, je citerai les noms de quelques artistes contemporains dont il fut en même temps le maître et l'ami à Paris : *M. Diaz*, connu à l'atelier sous son prénom de *Narcisse*, qui est devenu un peintre à la mode, dont les charmants tableaux sont tant recherchés et ont atteint de grands prix. — *M. Honoré Daumier*, le dessinateur satirique, célèbre dans le genre de la caricature où se révèle un esprit fin et observateur. — Enfin, *M. Jeanron*, peintre et écrivain, chevalier de la Légion d'honneur, qui, outre de très nombreux travaux de peinture en tous genres, exécutés soit pour des musées, soit pour diverses églises, a publié en 1849 une brochure sur l'origine et les progrès de l'art et a concouru avec *M. Léopold Léclanché*, traducteur, aux *Commentaires de la vie des peintres*, par Vasari.

En 1829, *M. Charles Benvignat*, architecte, était encore élève de l'école des beaux-arts lorsqu'il rencontra dans les ateliers de Paris les artistes dont nous venons de parler. Il s'était lié plus particulièrement avec *M. Jeanron*, originaire de Boulogne-sur-Mer ainsi que lui, et fut présenté par son compatriote à *Souchon* dont il gagna l'estime en dessinant

bénévolement et avec beaucoup de facilité des fonds d'architecture dans quelques-uns de ses tableaux.

En 1830, lorsque M. Benvignat revint exercer la profession d'architecte à Lille où il exécuta de grands travaux avec un mérite remarquable, son influence sur le développement du goût des beaux-arts dans cette ville fut considérable. Nommé à la suite d'un concours professeur d'architecture aux écoles académiques, la plupart de ses élèves se firent distinguer par leurs talents, et c'est lui qui propagea l'idée de la fondation d'une école de peinture. En 1835, on a lu avec un vif intérêt, dans les *Mémoires de la Société des sciences et arts*, des réflexions qui ont éveillé l'attention. C'était un article dû à la plume de ce savant artiste sur l'utilité de la collection des dessins légués par Wicar à sa ville natale, lequel se terminait ainsi :

« ... Lorsqu'un cours de peinture dépendant de nos » écoles académiques aura été établi, notre ville offrira » donc à ceux qui se destinent aux beaux-arts, tous les » moyens d'acquérir des connaissances plus qu'élémen- » taires en peinture, en sculpture et en architecture; et » lorsque nous pourrons jouir des pensions léguées par » Wicar et envoyer des élèves en Italie, il se présentera » une question importante dont la solution pourra exercer » une grande influence sur l'avenir de nos jeunes compa- » triotes, celle de savoir si, après leur avoir donné à Lille » l'instruction nécessaire, il ne serait pas convenable de » les faire aller directement en Italie, sans les obliger de » travailler préalablement dans un atelier de Paris où ils » abandonnent souvent leurs propres inspirations et leur » originalité pour devenir les copistes d'un maître à la » mode dont la réputation est éphémère....

» Instruisons nos élèves, mais ne leur imposons pas une  
» manière de voir... (Extrait des *Mémoires de la Société*,  
» année 1835, page 381.) »

Depuis quelques années l'administration municipale avait reconnu en principe qu'une école de peinture était nécessaire comme complément de l'enseignement artistique dans un grand centre de population.

La libéralité faite à la ville par le testament du chevalier Wicar au profit des jeunes lillois qui montreraient à l'avenir d'heureuses dispositions pour les beaux-arts provoqua plus tôt la mise à exécution de cette importante mesure.

Les membres de la commission des écoles académiques ayant été consultés firent un rapport très-favorable à ce projet et désignèrent pour le choix du professeur celui dont nous venons d'exposer l'honorable et longue carrière artistique ; son expérience et sa renommée paraissaient déjà des titres à mériter leur recommandation, et personne sans doute n'était plus capable de diriger l'école qu'on voulait instituer à Lille en faisant des réformes importantes. L'ancien professeur Edouard Liénard, l'excellent homme que nous avons connu et regretté, atteint d'infirmités depuis longtemps, devait être mis à la retraite.

Souchon désigné pour le remplacer reçut des propositions. Il fut consulté sur le programme des études...

On lui demandait de plus d'envoyer quelques ouvrages de sa main, qui devaient être mis sous les yeux des membres de l'administration municipale et de la commission, comme échantillons de son talent.

Après avoir rempli ces formalités, Souchon se décida non sans regret à quitter Paris.

Il avait épousé M<sup>lle</sup> Pilon, sœur d'un employé de la bibliothèque nationale ; il était veuf depuis un certain nombre d'années ; son isolement, la perte de ses affections intimes lui donnaient toute liberté de venir résider à Lille ; âgé de 51 ans, il échangeait des conditions éventuelles d'existence pour une position fixe avec un traitement de 4,000 francs et un atelier que la ville s'était engagée à mettre à sa disposition.

L'arrêté municipal qui l'a nommé professeur-directeur de l'école de peinture est du 21 août 1838, signé M. L. Bigo, maire.

Souchon était inconnu à Lille, des amis confiants dans son talent l'avaient préconisé et les journaux de la localité l'accueillirent avec faveur.

Installé au début dans la vaste salle du conclave qui reçoit le jour par de hautes fenêtres de style ogival, notre peintre muni d'un bagage artistique assez considérable, se mit en mesure de commencer une suite de tableaux qui lui avaient été commandés par M. et M<sup>me</sup> de la Granville pour l'église de Loos près de Lille.

Conformément à l'usage, Souchon avait soumis préalablement à l'approbation de ces pieux donateurs des esquisses ou plutôt des dessins exécutés à l'estompe.

La première de ces compositions relatives à la Sainte-Vierge était *l'Annonciation* ; l'ange Gabriel apparaît, selon la tradition, à la Vierge-Marie et lui annonce qu'elle sera la mère de Jésus.— *Ave Maria, gracia plena, dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.*

Le deuxième sujet est celui de la *Visitation* ; Marie s'en alla dans le pays des montagnes en une ville de Juda,

entra dans la maison de Zacharie et salua Elisabeth.—  
*Intravit Maria in domum Zachariæ et salutavit Elisabeth.*

Le troisième est la *Présentation au Temple* : Joseph et Marie portèrent l'enfant Jésus à Jérusalem pour le présenter au Seigneur ; Siméon le reçoit dans ses bras et bénit Dieu.

Le quatrième enfin est celui de l'*Assomption* : Marie, soutenue par des Anges est enlevée au ciel, *assumpta est Maria in cælum.*

Ces œuvres après leur achèvement furent soumises à l'appréciation du public.

L'église de Loos, sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâces, avait été reconstruite en 1830 sur les plans de M. Benvignat; des champs y avaient été ménagés dans le chœur pour recevoir des peintures : c'est là que furent placés les quatre tableaux de Souchon ; mais depuis cette époque l'édifice reconnu insuffisant pour recevoir les fidèles qui viennent de tous points y faire des pèlerinages, fut agrandi et ces tableaux qui d'ornent encore y sont disséminés.

Souchon avait consacré environ deux années à cet important travail et il reçut pour rémunération la somme de 8,000 francs.

On trouve dans ces peintures la simplicité des lignes, l'aspect doux et uniforme qui conviennent à la décoration monumentale et à la représentation des scènes de la religion.

Depuis son arrivée à Lille, Souchon avait reçu de nombreuses marques d'estime et de considération. On se présentait parfois pour lui rendre visite, mais son caractère s'était transformé, et, sans que nous puissions l'expliquer,

il était devenu ombrageux et capricieux. Souchon cherchait même des prétextes pour se dispenser de recevoir les personnes qui auraient pu lui être utiles et lui procurer des travaux. Néanmoins plusieurs bons portraits d'hommes et de femmes furent peints par lui dans l'atelier de la salle du Conclave. Entr'autres un portrait largement ébauché en costume de général ; c'était celui de son ancien protecteur et ami, M. de Lascour qui, suivant les traditions paternelles, s'était, nous le pensons, transporté à Lille pour visiter Souchon.

Citons aussi le portrait à mi-corps d'un négociant de Lille, M. Gaillard ; sa tête avait du caractère et présentait des traits réguliers et un front sculptural ; les mains étaient admirablement peintes. Un jour Ingres fit une visite dans la famille de M. Gaillard, vit ce portrait, et, après l'avoir regardé attentivement, il déclara que c'était une très belle peinture.

A cette même époque nous avons eu le regret de ne pas voir terminer un superbe portrait en pied d'une jeune dame dont la figure virginale avait inspiré Souchon pour peindre la Vierge-Marie dans ses tableaux de l'église de Loos ; M<sup>me</sup> D. était représentée vêtue d'une robe de satin noir et appuyée sur une balustrade au-dessus de laquelle on voyait les arbres d'un parc ; à ses pieds était un lévrier.

Quelque temps après, il fit d'après la même personne une étude à mi-corps avec un costume de fantaisie. Ce tableau se trouve à Douai dans la famille de M<sup>me</sup> D.

En 1843, la commune de Bondues (canton de Tourcoing) voulant reconnaître les services rendus par le maire, M. Du Bosquiel, fit peindre par Souchon un portrait en pied qui

se trouve dans la salle des délibérations du conseil municipal.

Je mentionnerai également le portrait de M. Bonte-Pollet, ancien maire de Lille dont la tête énergique, mais sans beauté, se prêtait peu à la peinture ; et un portrait de M. Marteau, ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Dans ses loisirs Souchon remit au jour un sujet de fantaisie que la lecture de l'Arioste lui avait inspiré au temps de sa jeunesse. C'est un épisode fantastique décrit dans le chant xxix du poème de *Roland furieux*...

En proie à la folie causée par l'infidélité d'Angélique qu'il rencontre montée sur son palefroi, ce chevalier s'élance à sa poursuite. Il est nu ; le jeune Médor amant de la belle frappe de son épée l'infortuné Roland qui est invulnérable... Angélique effrayée pousse sa monture à toute bride et se dérobe aux regards du fou à l'aide d'un anneau magique...

Tel est le sujet d'une composition dont j'ai retrouvé une vague indication dans un calque sur papier verni. Ce projet n'avait jamais été mis à exécution. Entraîné par son imagination, Souchon essaya de faire les personnages de grandeur naturelle, au lieu de s'en tenir aux dimensions moyennes dans lesquelles sa composition avait été conçue. Ce changement compliqua les difficultés et les frais d'exécution qui furent en pure perte ; car ce tableau ne fut jamais terminé.

Plein d'ardeur, Souchon s'était appliqué en cette occasion à l'étude de l'anatomie du cheval et avait fait mouler en plâtre les membres d'un sujet de race anglaise disséqués

sous ses yeux par un vétérinaire. Ces plâtres se trouvent encore aux écoles académiques.

Je crois pouvoir ajouter à la liste des tableaux ou des compositions du maître plusieurs sujets dont j'ai retrouvé des indications parmi d'anciens dessins sur papier verni, ce sont :

*Le Baptême de Jésus-Christ ;*

*La Flagellation ou le Christ à la colonne ;*

*Hérodiade ;*

*Danaé avec un amour ;*

*Pandore recevant la boîte fatale que l'aigle de Jupiter tient dans son bec ;*

*Madeleine repentante ;*

*Le Baptême de Clorinde, sujet tiré du poème ;*

*Jérusalem délivrée du Tasse ;*

*Daphnis et Chloé, dessin à l'estompe ;*

Une composition épisodique des journées de la Révolution de juillet 1830 ;

Une vaste composition représentant la *Prédication de Saint-Paul* entouré d'un grand nombre d'auditeurs ;

Un groupe fantastique, le *Génie du mal* entraînant l'Innocence, sujet tiré de *Cazotte* ;

*Melmouth réconcilié ;*

*David tenant la tête de Goliath ;*

*Marie tenant dans ses bras le Christ mort ;*

*Une Baigneuse ;*

*Une Sainte famille ;*

Nous avons vu plusieurs de ces sujets ébauchés sur la toile. Quel a été le sort de ces tableaux ? Nous ne le savons.

Je possède un dessin mis aux carreaux d'une composition très ancienne : c'est un jeune homme enveloppé d'une large draperie qui voit en songe sa mère sortir de la tombe; elle est soutenue par des anges, tandis que le fils à genoux la serre dans ses bras.

On ignore ce qu'est devenu un grand dessin à l'estompe représentant le repos de la sainte famille, charmante composition dans laquelle on voyait des anges cueillant les fruits d'un palmier pour les offrir aux divins voyageurs.

Souchon a été complimenté à l'occasion de ce tableau par Ingres. Nous avons lieu de présumer que ces œuvres n'ont pas été achevées. Souchon avait pour habitude de ne mettre la dernière main qu'à ce qui lui avait été commandé.

En analysant ses procédés, nous nous sommes demandé s'il ne manquait pas quelque chose à sa méthode, s'il ne s'est pas attaché trop exclusivement à l'usage des maquettes.

Ne négligeait-il pas souvent d'avoir recours aux dessins d'après nature dont tous les maîtres se sont tant servis ?

Les maquettes peuvent être utiles pour grouper des figures; mais quant à l'expression, c'est une étude de détail, dans laquelle il n'y a pas de règle précise et où chaque peintre montre les ressources d'un tempérament particulier selon l'aptitude plus ou moins heureuse dont il est doué.

Cependant le moment arriva où l'école de peinture dont le cours s'était fait jusqu'en 1840 dans un salon de la mairie situé à proximité de la salle du conclave, allait être transportée dans un local définitif.

Victor Leplus, architecte de la ville, venait de construire au-dessus d'un des bâtiments affectés aux écoles académiques deux ateliers très-vastes dont l'un était destiné aux élèves et l'autre à l'usage particulier du professeur. Ces nouvelles dispositions qui permettaient de concentrer dans un même établissement les différents cours étaient fort avantageuses aux uns et aux autres. Souchon prit possession de son nouvel atelier mieux approprié à l'usage auquel il était destiné que la salle du couclave dont les dispositions étaient surtout très pittoresques.

Il pouvait désormais, sans perte de temps, se rendre près des élèves qui peignaient le matin d'après le modèle dans l'atelier contigu au sien et le soir dans la classe où ils dessinaient et modelaient d'après nature ; et donner ses soins et ses avis, assisté de deux professeurs sous sa direction, aux nombreux élèves admis dans les différentes classes de la bosse et du dessin graphique de la figure.

Ajoutons qu'un cours spécial d'anatomie à l'usage des peintres venait d'être institué et avait lieu à certains jours dans un des hôpitaux de la ville.

Le nombre des élèves fut restreint dans les commencements ; quelques-uns avaient fréquenté de bonne heure les classes élémentaires des écoles académiques et savaient la perspective et un peu d'architecture avant de se faire inscrire au cours de peinture.

Pour diminuer autant que possible les difficultés de cette nouvelle étude, la méthode de Souchon consistait à simplifier par un choix raisonné les couleurs de la palette, et à prendre pour base le blanc et le noir, l'ocre jaune et le brun rouge dont les mélanges successifs peuvent fournir une gamme de tons aussi variée à l'œil et en même temps

d'une grande solidité. A cette première partie d'un procédé analogue, paraît-il, à celui qui fut usité chez les peintres vénitiens venait s'ajouter l'emploi d'un mode particulier des glacis qui exigeait une étude spéciale. Ses leçons ne se bornaient pas à de simples observations verbales ; il prenait la palette des mains de l'élève et rectifiait avec la brosse les fautes de dessin, d'anatomie ou de modelé. En outre les élèves étaient exercés à la composition sur un sujet donné, et ils devaient pour le concours de fin d'année peindre une figure de grandeur naturelle. Suivant le précepte de son illustre maître David, Souchon attachait une grande importance à l'étude approfondie d'après les statues antiques, qu'il prescrivait simultanément avec celle de la nature ; et sur ce point tous les maîtres qui ont guidé les grandes écoles sont unanimes.

Rappelant sans cesse les règles essentielles du dessin, il tenait à ce qu'on connût bien le squelette, parce que les os forment la charpente même du corps, dont ils déterminent les longueurs et qu'ils sont pour le dessin des points continus de repère ; il apprenait surtout à ses élèves à voir largement sans s'attacher aux petits détails, à observer le caractère, le mouvement vrai et les grandes lignes qui concourent à constituer le style.

Sa propre conviction le rendait persuasif. C'est pourquoi ses disciples animés par l'admiration qu'il témoignait pour les productions des anciens prenaient goût à venir contempler les beautés des statues antiques et à dessiner d'après celles qui se trouvaient à leur disposition dans la collection des plâtres des écoles académiques, le gladiateur, le faune à l'enfant, le Laocoon et d'autres chefs-d'œuvre de l'art grec.

Les élèves pouvaient aussi consulter les ouvrages spéciaux et les recueils d'estampes de la bibliothèque, s'inspirer à la vue des bons tableaux du Musée et des dessins originaux des maîtres anciens qui composent la précieuse collection du Musée Wicar.

Souchon aimait à leur parler de ces grands maîtres qu'il avait tant étudiés lui-même, ainsi que le prouvaient les excellentes copies qui ornaient encore à cette époque les murs de son atelier.

La plupart de ces anciennes copies qu'il avait rapportées à Lille, et quelques-unes de ses études ont trouvé place dans les salles du Musée. Citons d'abord : *le Couronnement d'épines* de Titien dont nous avons parlé plus haut, qui date du premier empire, et qu'il termina au Louvre en 1844 pour ajouter dans le haut du tableau le buste de Tibère ; et le portrait de François I<sup>er</sup> du même peintre.

Une réduction au sixième environ de l'immense tableau les *Noces de Cana*, de Paul Véronèse n° 103 du Musée du Louvre, lequel provient du réfectoire du couvent des bénédictins de Saint-Georges le majeur à Venise ;

Une autre réduction au cinquième environ, du grand tableau de Guerchin, placé au musée du Capitole, représentant l'exhumation du corps de sainte Pétronille, ordonnée dans le VIII<sup>e</sup> siècle par le pape Paul pour le transporter dans l'église de Saint-Pierre ; cette excellente petite copie fut exécutée à Rome en 1833.

*Le jeune Mendiant* de Murillo, grandeur de l'original, n° 551 du musée du Louvre.

Une copie réduite d'un célèbre tableau de Murillo du musée de Madrid, ayant pour sujet la fondation d'une cha-

pelle à Notre-Dame-des-Neiges (légende du IV<sup>e</sup> siècle), exécutée avec une grande délicatesse par Souchon lorsque le tableau figurait au musée du Louvre avant 1815 ; une autre, exécutée à la même époque d'après un tableau de Murillo représentant saint Roch enfant distribuant ses vêtements aux pauvres ; une copie un peu réduite d'après un paysage de Van Everdingen, qui représente un site montueux et sauvage pris en Suède ;

Le groupe des *Trois Horaces*, à mi-corps, grandeur naturelle, superbe étude faite sous les yeux de son maître David, par Souchon, d'après le célèbre tableau le *Serment des Horaces*, (achetée en 1856) ;

Un portrait de Rembrandt, d'après l'original, n<sup>o</sup> 414 du Louvre.

Le musée de Lille possède encore depuis 1854 : 1<sup>o</sup> un paysage exécuté sur place, d'après la grande cascade de Tivoli, formée par la rivière de Tévérone ; ce charmant motif dont Souchon a fait une peinture si vraie et d'un caractère grandiose a disparu aujourd'hui, car pour prévenir les dangers dont la trop grande abondance des eaux, à l'époque de la saison des pluies, menaçaient les maisons de Tivoli, il a été nécessaire de construire un aqueduc qui amène les eaux du torrent dans le bas de la montagne, sans traverser la ville (n<sup>o</sup> 347) ; 2<sup>o</sup> une vue prise dans la campagne de Rome (n<sup>o</sup> 348).

Il existe une copie non terminée de la *Vierge à la Chaise* de Raphaël, exécutée par Souchon, lorsque ce tableau du musée de Florence était au Louvre, avant 1815 ; ainsi que la tête du Christ du tableau de l'*Élévation en croix*, par Rubens, à Anvers, étude admirablement peinte.

Souchon avait fait avec sa verve habituelle beaucoup

d'autres copies ou études ; les unes ont été disséminées, d'autres ont été perdues, entre autres l'*Antiopé* du Corrège.

Nous avons vu dans son atelier une esquisse d'après le paysage de Rubens n° 450, la *Fuite en Egypte*, clair de lune ; et sur la même toile une autre étude d'après le charmant paysage n° 464, du même maître, avec un ciel dans lequel brille le disque du soleil. Nous avons connu aussi une belle étude de grandeur naturelle des deux lions qui traînent le char sur lequel est assise la ville de Lyon, dans le tableau n° 440, représentant le Mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis.

Possesseur d'un livre de croquis dont les pages ont été paraphées par les héritiers de David lors de l'inventaire après décès, Souchon l'offrit au musée Wicar, en 1850. Cet album contenait un grand nombre de petites figures au crayon noir, qui avaient servi à la composition du célèbre tableau de *Léonidas au passage des Thermopyles* ; il renferme cinquante-cinq dessins (voir le catalogue). Il donna aussi à ce musée un dessin de Greuze à la sanguine, *tête d'enfant*.

En 1854, Souchon fit un dernier voyage à Paris où il vint voir ses anciens élèves qui lui offrirent une petite fête à Enghien.

En avançant en âge le penchant qu'avait Souchon de défaire pour ainsi dire le lendemain ce qu'il avait fait la veille, rendit de plus en plus infructueux le mérite incontestable de sa persévérance et de ses travaux.

Pendant bien des années ses amis se sont efforcés en vain de réagir avec discrétion contre cette disposition funeste ; ils durent se résigner et le voir jusqu'à la fin consumer un

temps précieux à changer perpétuellement les différentes parties du même tableau.

Tel fut le sort notamment d'une *Adoration des bergers*, dont les personnages étaient de grandeur naturelle et qui après lui avoir coûté beaucoup de peines et de frais de modèles resta inachevée.

Qu'il suffise à sa mémoire d'avoir propagé parmi ses disciples certains principes essentiels de l'art dont l'influence s'est révélée par l'apparition des différents genres de talents sortis de son école plus ou moins directement.

Lorsque des infirmités le mirent dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, Souchon obtint de l'administration municipale la nomination d'un professeur adjoint.

Ce fut à M. Alphonse Colas que fut confié cet emploi le 9 novembre 1855. Cet honorable artiste était venu se fixer à Lille en 1848 à son retour d'Italie où il avait passé cinq ans comme pensionnaire de la ville et du département. Il fut nommé professeur titulaire de l'école de peinture le 1<sup>er</sup> janvier 1857, quelques mois avant la mort de Souchon qui arriva le 5 avril de la même année.

Dans les derniers temps, cet excellent homme affaibli par la maladie qui le minait, incapable d'aucun travail, passait encore de longues journées dans son atelier; il était devenu indifférent au mérite de ses dessins, de ses études qui lui avaient donné tant de peines autrefois.

Quand on fit sa vente, les portefeuilles étaient à demi vides et ses amis qui s'attendaient à retrouver tant de charmantes œuvres qu'ils avaient admirées ne purent qu'en regretter l'absence.

II

**Le R. P. Hyacinthe BESSON**

PEINTRE, ÉLÈVE DE FRANÇOIS SOUCHON.

Au nombre des peintres qui se sont formés à l'enseignement de François Souchon, nous pouvons placer honorablement le Père Hyacinthe Besson (Jean-Baptiste-Charles).

Il naquit aux environs de Besançon, le 26 août 1816, d'un père, ancien militaire sans fortune, qui mourut avant sa naissance. Sa veuve avait encore son père, cultivateur aisé chez lequel elle se retira avec son enfant ; mais cet homme respectable s'était porté garant d'un parent pour une somme considérable et il fut ruiné.

M<sup>me</sup> Besson se rendit à Paris ; elle entra au service d'une riche américaine infirme et plus tard servit l'abbé Leclère, curé de Notre-Dame de Lorette. Le jeune Besson fut placé dans une pension où il rencontra Souchon qui lui donna des leçons de dessin, et là il se trouva en rapport avec Roux-Lavergne, professeur émérite et collaborateur de Buchez, connu par des doctrines philosophiques qui exercèrent une certaine influence sur l'esprit du jeune Besson.

Dans le but de populariser ces doctrines que leurs adeptes ont défendues dans le journal *l'Européen*, Besson fit des dessins allégoriques qui furent gravés chez Eveillard, à Metz.

Il eut pour protecteur et pour guide le bon abbé Leclère dont Souchon fit le portrait, un de ses meilleurs.

Doué pour le dessin d'une facilité naturelle qui se manifestait par un grand nombre de croquis, Besson reçut sa

première éducation artistique dans l'atelier même de Souchon.

L'abbé Leclère mourut en 1833 ; il laissa un legs considérable à M<sup>me</sup> Besson.

Désormais la misère n'était plus à craindre pour elle, et son fils put se livrer tout entier à sa vocation.

Comme tous les jeunes artistes, Besson rêvait souvent à l'Italie et l'occasion de réaliser ce rêve se présenta bientôt.

Ainsi que nous l'avons dit, la copie du *Jugement dernier* de Michel-Ange avait été commandée par le gouvernement à Sigalon, celui-ci avait proposé à son ami Souchon de l'aider dans ce grand travail.

Besson désira suivre son maître et sa mère se décida à les accompagner. Le voyage de Paris à Rome se fit en voiturin.

Ils y arrivèrent un mois après en passant par Lyon, Avignon, Marseille, puis en suivant le littoral de la Méditerranée jusqu'à Gênes. Ils s'arrêtèrent à Florence, Sienne, Pérouse et Assise.

Le séjour de Besson à Rome fut cette première fois de peu de durée, les rapports de Sigalon et de Souchon ayant bientôt cessé.

A son retour à Paris et d'après les conseils de son maître, il entra dans l'atelier de Paul Delaroche et sous la direction de ce peintre aussi éminent par le caractère que par le talent, il apprit à s'appliquer avec une attention et un goût plus sévères à l'étude du dessin.

En 1837, alors qu'il s'agissait de créer à Lille une école de peinture, j'étais à Paris. Je rencontrai Besson au musée,

et j'eus l'occasion de lui parler de la nomination prochaine de Souchon à l'emploi de directeur de cette école.

Je me souviens qu'il approuva cette décision ; il était heureux de voir désormais son vénérable professeur dans une position qui devait assurer son avenir.

Souchon avait de son côté une très grande estime pour le caractère, le talent et les qualités du cœur de son ancien élève ; et c'était toujours avec attendrissement qu'il m'en parlait ; aussi ne fut-il pas étonné d'apprendre plus tard qu'il était entré dans l'ordre des Frères prêcheurs sous l'influence du P. Lacordaire environ deux ans après son retour à Rome qui eut lieu en 1838.

Le bien-être dont sa mère et lui jouissaient, grâce aux libéralités de l'abbé Leclère, lui avait permis de donner suite au désir qu'il nourrissait de revoir l'Italie.

Ils s'établirent à Rome dans une maison située au coin de la via Felice et de la via Purificazione, non loin du couvent des Capucins. Le paysagiste M. Cabat vivait avec eux.

Besson se mit à étudier avec ardeur tout ce que Rome ancienne et moderne offrait de modèles. Se souvenant des préceptes de son premier maître, l'Antique lui apprenait à interpréter la nature et la nature à comprendre et à imiter l'antique. Il parcourait sans cesse Rome, recherchant au coin des rues et sur les places publiques, des figures, des groupes à dessiner, saisissant par des traits rapides des scènes populaires.

Ce qu'il excellait surtout à rendre, dit son biographe, « c'étaient les scènes gracieuses de la famille, les joies touchantes de la maternité, les jeux naïfs des enfants » sous les regards des matrones. Ses jeunes filles ont tou-

» jours un caractère plein de pureté. Il dessinait toutes  
» ses figures par de simples lignes qui indiquaient le mou-  
» vement et le jet des draperies. Il les reprenait ensuite  
» dans la paix de l'atelier, cherchant à préciser les contours  
» à la plume, essayant les effets et distribuant les masses  
» de lumière. Ses dessins de cette époque sont très nom-  
» breux. Son style en se formant tendit à se rapprocher de  
» celui de Fra-Bartholomeo par la grâce des proportions,  
» la douceur des mouvements, la souplesse et l'ampleur  
» des draperies. »

Des croquis de ce genre appartenant à M. Ravaisson, membre de l'Institut, ont été publiées par le *Magasin pittoresque* en 1868, et la *Vie édifiante* du P. H. Besson écrite d'une manière remarquable par Cartier avec lequel il était lié intimement, a été imprimée en 1869 chez Poussielgue frères.

Besson fit beaucoup d'études de paysages en compagnie de M. Cabat dans les environs de Rome. Les lieux qu'il préférait étaient les bords du Tibre, la place du temple de Vesta, le Forum, le Colysée, la villa Borghèse, la route de Viterbe, la vallée si poétique de la nymphe Egérie, les aqueducs imposants qui sillonnent la plaine de Rome, les montagnes de Tivoli et de Frascati. Ses compositions, dessinées à la plume et au bistre, étaient animées par des figures, des groupes de cavaliers et de bœufs sauvages.

J'ai vu une partie de ces précieux dessins chez M. Claudius Lavergne, qui les tenait du P. Lacordaire que Besson avait chargé d'en disposer, au moment de son entrée dans l'ordre des Frères prêcheurs.

Un certain nombre de ces dessins ont été photographiés par les soins de M. Lavergne et se vendent au profit de

l'œuvre Dominicaine à la librairie de Poussielgue, frères ,  
rue Cassette.

« Besson et son ami Cabat échangeaient leurs qualités  
» dans un mutuel enseignement.

» Le paysagiste pouvait apprendre à son compagnon à  
» saisir les jeux de la lumière, la forme des nuages, la  
» structure des arbres, la grâce et la vérité de la nature ;  
» mais il admirait de son côté, dans les dessins qu'il lui  
» voyait faire, l'élévation de style, le caractère historique  
» et la noblesse de la composition. Le talent qu'il avait  
» reçu en partage était naïf et charmant. Il rendait avec  
» bonheur un rayon de soleil à travers les saules, le cours  
» transparent d'un ruisseau , le réveil d'une ferme en  
» Normandie, un bouquet de bois et un gazon fleuri à  
» Auteuil. La société de Besson lui donna l'ambition  
» d'agrandir sa manière; ce fut sous cette influence qu'il  
» peignit son beau paysage du Samaritain, et s'il revint à  
» des compositions moins élevées, ses tableaux tout en con-  
» servant la fraîcheur et la vérité d'autrefois , présentèrent  
» depuis cette époque, plus de noblesse et de caractère. »

En 1839, Besson alla étudier à Assise les vieux maîtres  
qu'il avait seulement entrevus lors de son premier voyage,  
Cimabué, Giotto, Puccio Campana, Simone Memmi, Pace  
di Faenza, etc. Le 20 juillet il écrivait à Cabat :

» Je suis à Assise depuis quinze jours, et je ne saurais vous  
» dire combien j'y suis heureux. Figurez-vous une petite  
» ville bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une mon-  
» tagne, ayant à ses pieds une riche campagne que borde un  
» magnifique horizon. Tout y respire le calme le plus pur,  
» la tranquillité la plus douce. Les habitants en sont pauvres  
» et pieux. Depuis que j'y suis, je n'ai encore visité qu'une

» seule église, celle de Saint-François. La vénération toute  
» particulière que j'ai pour ce grand saint, la beauté de  
» l'église elle-même, et les peintures qui la couvrent, font  
» que j'y passe des heures si délicieuses qu'il ne m'est pas  
» encore venu le plus petit désir d'en visiter d'autres.  
» J'essaie bien de faire quelques croquis ; mais dans les  
» peintures que j'ai sous les yeux, il y a tant d'élévation,  
» tant de pureté, que l'on peut dire d'elles que ce sont  
» des choses plus admirables qu'imitables... Les scènes  
» les plus touchantes, les élans de l'âme les plus ardents,  
» les méditations les plus pures, sont peints sur ces murs  
» avec une vérité qui fait du tout une source inépuisable  
» d'émotions consolantes ou fécondes. Rien ne m'a encore  
» plus touché, et je vous avoue que si j'avais à choisir, je  
» préférerais cette peinture à toute autre..., il est impos-  
» sible de vous dire avec quel amour tout a été peint.  
» Jusqu'au plus petit rien, tout y fait preuve de la géné-  
» rosité des artistes. »

On a de lui 60 dessins d'après les peintures de l'église de Saint-François-d'Assise, 17 dessins d'après Giotto, 12 dessins d'après Cimabué ; *La vie de Jésus-Christ* par Puccio Campana, *l'histoire de Saint-Martin* par Simone Memmi. *La légende de Sainte-Catherine d'Alexandrie* par Pace di Faenza. Son premier tableau fut *une Résurrection de Lazare*, au sujet duquel il écrivit une lettre à son ami Cabat, le 8 décembre 1839 (tableau non terminé).

Nous savons que ce fut sous l'influence du P. Lacordaire que Hyacinthe Besson sortit de la vie laïque et entra dans l'ordre des Frères prêcheurs. Ils avaient été en relation l'un et l'autre à l'occasion d'une copie que Besson avait faite

d'une vieille peinture sur brique d'un artiste du quinzième siècle que l'on conserve à Viterbe. Le 13 mai 1840, le P. Lacordaire écrivait à M<sup>me</sup> Swetchine :

« Le jeune peintre qui a fait la copie de la Madone de la »  
» Guercia s'est aussi donné à nous. Nous n'y pensions pas »  
» pour le moment, à cause de sa mère, dont il est le fils »  
» unique ; mais c'est sa mère elle-même qui l'a tout-à-coup »  
» engagé à suivre sa vocation, le soir du jour où elle avait »  
» entendu mon sermon à Saint-Louis. Pendant deux jours »  
» elle ne cessa de lui en parler, devenant chaque fois plus »  
» pressante. J'arrivai le mercredi sans le savoir, et je n'eus »  
» qu'à me baisser pour cueillir cette belle fleur. C'est tout »  
» à fait la miniature d'Angelico de Fiesole, une âme in- »  
» comparablement pure, bonne, simple, et une foi de grand »  
» saint, il s'appelle Besson ».

Le R. P. Besson perdit sa mère en 1846. Tout en se livrant avec ferveur à ses nouveaux devoirs, il ne renonça pas à l'art. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous tenons à parler des peintures dont il décora la salle capitulaire du couvent dominicain de Saint-Sixte-le-Vieux, à Rome.

Cette salle convertie en chapelle était une dépendance du vaste couvent abandonné de Sainte-Sabine, et remonte au XII<sup>e</sup> siècle, Elle présente à l'intérieur un carré long de douze mètres quatre-vingt dix centimètres sur huit mètres quatre-vingt quinze, orientée et éclairée à l'est par une fenêtre cintrée, au bas de laquelle est placé l'autel érigé par Benoît XIII. La hauteur des voûtes est de six mètres ; elles reposent, au centre, sur deux colonnes de granit, dont les bases sont cachées par le sol, et dont les chapiteaux en marbre blanc sont grossièrement sculptés (1).

(1) Voir le dessin perspectif de cette salle.

A ces colonnes correspondent aux deux extrémités du côté de l'autel et du côté opposé, des pilastres qui les divisent en trois parties, tandis que les voûtes forment sur les murs latéraux quatre grands compartiments dont l'un est coupé à sa base par la porte d'entrée. Le Père Besson a réservé les autres aux trois grands miracles accomplis dans la salle même du chapitre, et il a disposé, selon leur importance, dans la place qui lui restait, les autres faits de la vie de Saint Dominique.

Les premiers sujets qu'il peignit en 1852 sont à gauche, en entrant, dans les cintres que tracent les voûtes en face de l'autel. Ce sont :

1° *La Madone du Rosaire* ;

2° *L'embrassement de Saint-Dominique et de Saint-François* ;

3° *L'apparition de Saint-Pierre et de Saint-Paul à Saint-Dominique*.

4° Sur les piliers qui séparent ces trois tableaux et sur les piliers correspondants sont représentés des *Saints et des Saintes de l'ordre de Saint-Dominique*.

5° Dans le grand compartiment qui se trouve à droite en entrant, entre la porte et le côté de l'autel est représentée la *Résurrection de l'architecte du couvent de Saint-Sixte* ;

6° En face de cette composition on voit celle de la *Résurrection du jeune Napoléon* qui eut lieu à Saint-Sixte, le jour de la cession du couvent aux religieuses de Sainte-Marie-du-Tibre.

Le P. Besson n'acheva ce tableau qu'au moment de retourner pour la seconde fois en Orient. C'est son œuvre

capitale, dit son biographe qui parle avec admiration de la disposition des groupes, de l'intensité des expressions, de la justesse des mouvements ainsi que du choix des draperies et de la solidité de la peinture.

7<sup>o</sup> Après ce sujet vient celui de la *Résurrection de l'enfant* que le P. Besson exécuta à son retour de Mossoul.

Outre ces compositions principales dont nous reparlerons ci-après, le P. Besson a voulu retracer la *Vie entière de Saint-Dominique*, dans une série de médaillons distribués des deux côtés de la porte et de la fenêtre. Toutes ces compositions forment ainsi un poème complet en l'honneur du saint patriarche.

Des juges compétents ont préconisé les œuvres de l'artiste dominicain qui ne recherchait pas une gloire mondaine. Overbeck avait pour lui beaucoup d'estime et d'admiration ; et Hippolyte Flandrin trouvait ces peintures bien composées et pleines d'expression.

J'en avais lu la description dans la vie de ce religieux par E. Cartier qui en est enthousiaste. Je désirais avoir l'opinion d'autres critiques sur le mérite de ces œuvres jusqu'ici peu connues du public et une occasion propice s'est présentée.

Un élève pensionnaire du département du Nord, résidant à Rome, M. Cordonnier, à qui j'avais fait écrire par M. Alphonse Collas s'est empressé d'aller à Saint-Sixte avec un peintre de ses amis et nous a transmis peu de temps après une note très-intéressante dans laquelle sont indiqués les qualités et les défauts de ces peintures ; l'opinion avantageuse que nous nous en étions formée se trouve ainsi corroborée ; on nous permettra de transcrire ce document nouveau :

« Les peintures murales exécutées à l'huile dans la chapelle du couvent de Saint-Sixte, à Rome, peuvent être comptées au nombre des œuvres les plus remarquables de l'art religieux moderne. L'unité de style qui règne dans toute la décoration, depuis la voûte d'arête au fond bleu semé d'étoiles d'or, sur un fond rouge, forme de cette chapelle un tout intéressant et harmonieux.

La première peinture, d'un style un peu timide et encore tout empreinte de l'influence des maîtres primitifs, représente la Vierge assise, tenant sur ses genoux l'Enfant, et remettant le rosaire à saint Dominique (*Meum psalterium omni populo prædica*). Une draperie bleue, aux tons passés, enveloppe la Vierge de ses plis amples et un peu lourds ; l'expression de la tête est pleine de douceur. De chaque côté, deux beaux anges inclinent la tête dans un mouvement symétrique qui rappelle les figures de Cimabué, mais avec plus d'élégance et de grâce.

Le second sujet est l'embrassement de Saint-Dominique et de Saint-François. (*Hæc est vera fraternitas*). Saint Dominique étend le bras et regarde le ciel, tandis que Saint François s'incline dans l'attitude de l'humilité la plus profonde ; les deux saints sont à genoux devant une porte de bronze dont les bas-reliefs présentent l'image de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il y a de la froideur dans les poses et dans l'expression des têtes. Ce n'est pas là la véritable fraternité.

L'apparition de Saint-Pierre et de Saint-Paul occupe le 3<sup>m</sup>e compartiment. (*S. Petrus virgam, S. Paulus evangelium S. P. Dominico tradit*). Cette composition est une des moins remarquables et l'exécution en est un peu négligée. La même observation pourrait s'appliquer aux quatre

figures peintes sur les pilastres ; ce sont des saintes, aux longs vêtements noirs, aux proportions allongées dans la manière de Simone Memmi, et d'un modelé insuffisant. La sainte Catherine tient dans sa main un Enfant Jésus d'une petitesse excessive.

4° Au-dessus de la porte, pendant une disette les anges apportent des pains sur la table des moines réunis au réfectoire (*angeli pane cælitus oblato fratrum inopiæ succurrunt*).

Cette composition, dont l'ordonnance est fort belle, n'a pas été achevée; elle est seulement dessinée au trait.

La 5° scène, une des plus importantes et des plus belles, représente la guérison miraculeuse de l'architecte du couvent (*Fabro ex ædis culmine in terram delapso precibus divi Dominici vita restituitur.*)

Par une heureuse hardiesse, imitée des maîtres primitifs, l'artiste a su échapper à cette loi de la peinture qui ne lui permet de représenter dans un tableau qu'un seul moment d'une action. Dans le fond, au second plan, l'architecte tombe écrasé par une énorme pierre ; à droite deux moines transportent le mourant, (ce groupe est d'une exécution libre et hardie) ; enfin au premier plan, le saint est auprès de l'architecte qui revient à la vie ; ces trois scènes, reliées entre elles avec art et de la façon la plus claire et la plus naturelle ; ont pour cadre une vaste architecture d'une composition très-heureuse et de l'effet le plus vigoureux.

La sixième composition présente des qualités de premier ordre. Il s'agit encore d'un miracle de Saint Dominique : (*In sublime vir delatus Napoleonem Ursinium (1) e mortis*

(1) C'était le neveu du cardinal de Fosseneuve qui venait de se tuer en tombant de cheval. V. *la Vie de Fra Angelico de Fiesole* par Cartier, p. 152.

*faucibus eripit.*) Sur un tapis noir à bordure d'or, le jeune homme étendu soulève sa tête pâle ; tout autour de lui, des personnages gravement agenouillés offrent une grande variété d'expressions et d'attitudes ; à gauche un groupe de cardinaux vêtus de pourpre, à droite des religieuses aux longs voiles noirs ; en arrière sont debout des personnages qui par leurs gestes et leurs physionomies expriment toutes les nuances de l'étonnement, de l'admiration, de l'adoration ou d'une sainte terreur. On remarque surtout une femme portant son enfant dans ses bras, dont le dessin est du plus beau caractère. Peut-être pourrait-on reprocher à la figure du saint qui apparaît dans les airs, des yeux un peu trop grands avec un regard triste et languissant.

7° *La Résurrection de l'enfant.* La figure du saint est du style le plus élevé, d'un dessin très-pur et très-sobre ; la mère à genoux enveloppée d'une draperie bleue savamment étudiée soutient l'enfant qui se tord dans un mouvement un peu exagéré, elle penche sa tête avec une grâce charmante, ses yeux encore mouillés de larmes s'illuminent de joie ; une autre femme également à genoux l'aide à soutenir l'enfant, celle-ci est à la fois souriante, étonnée et craintive, elle n'ose lever les yeux vers le saint. A droite, un jeune moine, dont la tête est fort belle, s'appuie d'une main à la colonne d'un vestibule dans un mouvement plein de simplicité et de naturel. A gauche, une femme se retourne avec étonnement, ses traits sont un peu durement accentués et sa coiffure est trop moderne, son attitude rappelle certaines attitudes du Poussin, et c'est encore à ce maître que l'on pense en voyant le vaste paysage italien dont les lignes pleines de noblesse se déroulent sous la vive

lumière du soleil et encadrent cette belle composition. Il faudrait noter encore au milieu de la décoration ornementale de nombreuses peintures en grisaille qui occupent des espaces circulaires. Les plus remarquables sont les suivantes : 1° *Le songe de Jeanne d'Azca*, 2° *Le Baptême de Guzman*, 7° *Épreuves des mémoires par le feu*, 10° *Confirmation des règles de l'ordre par Honorius*.

Plusieurs de ces médaillons sont inachevés. Ces œuvres, dont la conservation est parfaite, ont été gravées par M. Duboucher, prix de Rome (1).

Bien qu'on y retrouve vivante la tradition des anciens maîtres, tantôt celle de Giotto et de Fra Angelico, tantôt celle du Poussin et de Lesueur, elles n'en portent pas moins l'empreinte d'une véritable et puissante individualité. Le style du R. P. Besson, sans avoir la correction et la pureté irréprochable de Flandrin ou d'Orsel, n'a pas non plus leur froideur un peu compassée. Le sujet est toujours exprimé clairement et souvent d'une façon saisissante. L'ordonnance est grave, sérieuse, mais pittoresque et variée dans des sujets presque identiques. Le geste est accentué avec franchise, parfois légèrement exagéré, toujours sincère, jamais faux ni théâtral. La couleur, sans être remarquable, n'a rien qui choque. Elle ne manque ni de vigueur ni d'harmonie. Le Père Besson aime les contrastes entre la force et la grâce ; le jeu de la lumière et des ombres lui a fourni des effets très-heureux dont Orsel et Flandrin se sont toujours privés systématiquement. Les têtes sont bien construites et d'un beau caractère ; on peut cependant reprocher à plusieurs

(1) Ces gravures ont été faites pour orner une édition de la *Vie de Saint Dominique*, écrite par le P. Lacordaire.

d'entre elles un type uniforme, court et trapu avec des yeux trop éloignés du nez. Le modèle traité comme il convient à la peinture décorative est parfois insuffisant. Le dessin est ferme et animé, mais sans recherche ; on sent dans le R. P. Besson un homme ardent et convaincu, dont le but suprême est l'expression ; il n'a pas comme Ingres ou les Grecs le culte de la forme pour elle-même, et sa peinture est entièrement mise au service de la religion.

Ces peintures de Saint-Sixte ont été exécutées à l'huile et à la cire sur un fond de stuc ; et le P. Besson y consacra quatre ou cinq ans avec des interruptions dans son travail, de 1853 à 1858.

A l'exemple de son premier maître Souchon, il avait comme lui pour méthode de modeler avec de la terre ses figures dans le mouvement et avec l'expression propres à son sujet, de les habiller ensuite avec des linges mouillés, taillés selon la forme des vêtements, puis il cherchait les plis et les fixait avec des épingles. Quand tous les personnages étaient ainsi disposés et groupés sur une table, il les dessinait à la chambre claire, pour en bien saisir les rapports, les lumières et la perspective. Quelques lambeaux d'étoffes de soie et de laine lui servaient à étudier la couleur ; il savait y trouver les tons les plus riches et les plus variés, qu'il fondait ensuite dans une savante harmonie.

Le P. Besson fut envoyé plusieurs fois par ses supérieurs en Orient. Il visita Constantinople, Jérusalem, Mossoul. Il mourut en 1861, le 4 mai, au couvent de Mar-Yacoub ou de Saint-Jacques, situé à seize heures de Mossoul, dans les montagnes du Kurdistan, qui séparent l'Assyrie de la Perse. On traverse pour s'y rendre les ruines de Ninive. La santé du P. Besson était depuis longtemps altérée par

les fatigues et aussi par la mauvaise nourriture de ce pays. Il fut enseveli avec deux autres religieux sur le sommet d'une montagne. On y éleva une chapelle pour couvrir leurs tombes. Ce petit édifice, qui a près de trois mètres carrés, est surmonté d'un dôme oriental. La partie inférieure est voûtée et plus large que la partie supérieure. Chaque face est ornée de deux arcades murées. Sur les tombes sont les noms de ceux qui y reposent. Le P. Lacordaire apprit avec douleur la mort du R. P. Besson et la témoigna éloquemment dans une circulaire adressée à tous les couvents de la province. « On reconnaissait en lui de « prime-abord, dit-il, une âme élevée, un esprit ingénieux « et fécond, un caractère solide et fidèle, une grande mo- « dération dans les vues, et une parfaite justesse d'esprit. »

Dans les lettres du R. P. Besson, publiées par son biographe, on rencontre quelques passages qui éclairent et confirment cette opinion du P. Lacordaire. On y sent respirer une conscience calme et doucement résignée.

Pendant son noviciat au couvent de Notre-Dame de Chalais près de Grenoble, le P. Besson peignit un tableau représentant *le Baiser de Saint Dominique et de Saint François*, dont M. Imbé m'a procuré un dessin. Ce tableau appartient à M<sup>me</sup> la comtesse de Mesnard.

Pendant ses récréations, il improvisait à la plume de charmantes compositions qu'il envoyait à ses amis comme de pieuses exhortations.

C'est au couvent de Chalais que le R. P. Besson fit une petite image pour inviter sa mère à supporter la peine de leur séparation. La Sainte Vierge agenouillée contemple l'enfant Jésus... de ses pieds, de ses mains partent des rayons qui se réunissent pour frapper comme un glaive le

cœur de sa mère. Cette composition a été gravée par Fr. Keller, dans *l'Iconographie dominicaine*.

Il peignit aussi sur le tympan de la porte de l'église de Chalais, *la Sainte Vierge couvrant de son manteau l'ordre de Saint-Dominique*, et grava plus tard à l'eau forte le même sujet.

Il nous reste à indiquer les titres de diverses compositions du R. P. Besson :

*Sainte Agnès de monte Pulciano;*

Elle est représentée en habit monastique, debout, tenant de la main droite une branche de lys, emblème de la pureté, et sur son bras gauche enveloppé des plis du manteau repose un agneau, emblème de la douceur ; la tête inclinée se détache sur un nimbe.

*Sainte Catherine de Ricci;*

Vision surnaturelle dans laquelle le Christ lui apparaît en se détachant de la croix au milieu d'un nimbe lumineux ; la sainte à genoux lève les bras avec un mouvement de suprême adoration.

*Le bienheureux Pierre, capucin*, est représenté debout, adossé à un prie-Dieu, et en méditation devant un crâne, emblème de la mort, qu'il tient dans ses mains croisées ; la tête du saint penchée en avant est entourée d'un nimbe (gravé par Keller).

*La bienheureuse Germaine Cousin*, de Pibrac (publiée par Alcan, éditeur d'Overbeck, rue du Vieux-Colombier, 29).

*Enfants de Marie*, petite estampe déposée à la Bibliothèque nationale, par Claudius Lavergne. Elle représente la Vierge debout tenant l'enfant Jésus, vêtu d'une robe et

étendant le bras vers de jeunes filles à genoux, assistées d'une religieuse suivie d'un groupe de jeunes filles ; à droite un religieux à genoux et deux moines debout.

*Le Crucifiement*, petite estampe déposée par Claudius Lavergne : aux pieds de la croix sont saint François et une sainte entourée de brebis.

*Notre-Dame du Rosaire*, gravée par Chambaron.

Une suite de paysages photographiés d'après les dessins du R. P. Hyacinthe Besson.

1. *Temple de Vesta*, se voit à droite avec d'autres monuments de Rome ; quatre personnages au second plan ; au milieu une femme assise sur un tertre près duquel passe un chemin pavé de larges pierres.

2. *L'arc de Constantin* se voit d'angle au fond de ce paysage, composé de grands arbres au milieu desquels passe une route sur laquelle marche une femme portant un vase sur la tête.

4. *La villa Borghèse*, le monument à deux étages penche à gauche ; on voit à droite un tombeau et trois personnages sur une route qui passe près d'un étang dans lequel coule une petite cascade ; sur le premier plan deux figures étendues sur le sol.

5. *Cascades de Tivoli*. La ville se voit au fond à travers des arbres ; les eaux de la rivière Tévérone tombent en cascades sur un sol irrégulier. Au premier plan une femme accroupie lave du linge.

6. *La via Appia*, paysage d'un caractère sévère, au fond duquel on voit des collines sur lesquelles se détache un petit groupe d'arbres : à gauche et au premier plan, un édi-

fice percé d'une arcade sur le bord d'une route que suivent deux femmes portant un fardeau sur la tête.

7. *Saint-Paul-Trois-Fontaines*. Cette église est placée dans une vallée spacieuse, du caractère le plus imposant ; au premier plan deux groupes de cavaliers traversent cette plaine au galop.

8. *L'arc de Titus*. Le point de vue a été choisi de la manière la plus heureuse ; à l'angle de la route qui passe sous le monument, on voit, sur la droite, le clocher d'une église, un groupe d'arbres et des maisons. En avant, des ruines que les fouilles ont mises à nu, et sur la gauche un terrain plus élevé que le sol antique ; au premier plan deux femmes.

9. *Vue prise près Sainte-Sabine*. Ce paysage du plus beau caractère serait digne de Poussin, il représente le cours d'une rivière dont les rives offrent les aspects les plus variés ; on reconnaît parmi les édifices assis sur la colline du fond le temple de Vesta ; au premier plan un groupe d'arbres sort d'un sol inégal, et sur le chemin qui tourne on voit passer une femme portant un panier sur la tête. A gauche, près d'une fontaine, une autre femme a déposé son fardeau et rajuste sa chaussure.

10. *L'Ariccia*. On voit au fond les tours, le dôme de l'église et d'autres monuments, sur les aspérités du terrain se dessinent des bouquets d'arbres, et dans le bas à droite passent deux cavaliers.

12. *Les bords du Tibre*. Le fleuve coule entre des collines couvertes de monuments, parmi lesquels on reconnaît le temple de Vesta ; sur la droite, les bords des terrains sont abruptes et sur le sentier du premier plan passe une femme tenant un enfant dans ses bras :

13. *Rippa granda*. Vue de Rome hors des murs ; aux pieds coule le fleuve sur lequel se voit un bateau.

15. Autre paysage représentant un chemin sur les côtés duquel on voit à droite un tertre et quelques maisons, et à gauche un arbre et des montagnes au fond.

Ces dessins du P. Besson ne sont qu'une très-faible partie de ceux qui se trouvent en la possession de M. Claudius Lavergne. MM. Cabat et Cartier, ses anciens amis, en possèdent aussi un grand nombre dans leurs collections.

Nous finirons en signalant un magnifique portrait du R. P. Besson, gravé par Chevron, plus une vue de Mar-Yacoub, dessinée par le P. Besson, dans laquelle on distingue à gauche le couvent placé sur une montagne aride ; sur le versant opposé, une croix indique le cimetière où fut enterré ce religieux. Ces lieux sont situés dans le Kurdistan, à seize heures de Mossoul.



# PROMENADE ARTISTIQUE

DANS

L'ÉGLISE SAINT - PIERRE DE DOUAI

PAR

**M. A. ASSELIN**

Membre résidant.

---

## AVANT-PROPOS.

L'accueil bienveillant fait à la monographie du beffroi de Douai par la Société d'agriculture, sciences et arts, nous a décidé à lui faire part de quelques recherches sur l'ancienne collégiale dédiée à Saint Pierre. La tour inachevée de cet édifice s'impose à l'attention par sa masse énorme et mérite d'être étudiée. Nous ne dirons que peu de mots du vaisseau néo-grec substitué, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à un monument gothique qui menaçait ruine, mais nous ferons un examen attentif des nombreux tableaux conservés dans cette église. Nous les considérons comme une collection très-curieuse pouvant donner une idée de notre école française sous Louis XV et sous Louis XVI.

§ I

**La tour et l'église.**

L'ancienne église Saint-Pierre (*nous parlons de celle qui précéda la paroisse actuelle*) avait été construite de 1105 à 1149 : son clocher était surmonté d'une flèche au pied de laquelle s'élevaient quatre tourelles légères que l'on appelait les *aiguilles*. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, ce clocher était en très-mauvais état ; un manuscrit de l'époque dit qu'il *estoit ruineux, que la muraille estoit esboulée en aucuns lieux et que dans peu on l'eut veu tomber*. Il fut décidé qu'il serait complètement reconstruit : l'édifice appartenant au chapitre et à la paroisse, la ville n'eut à intervenir ni dans la résolution ni dans la dépense.

La destruction de l'ancien clocher présentait une opération à la fois difficile et dangereuse : elle fut commencée le 15 mars 1513, après la célébration d'une messe en l'honneur du Saint-Esprit. La commission de surveillance était formée de deux chanoines de la collégiale et des marguilliers de la paroisse(1) ; les travaux étaient dirigés par Jacques Vandekle, entrepreneur flamand établi à Douai depuis quelques années et déjà connu par d'importants travaux à Saint-Amé, par deux maîtres charpentiers Simon Daule et Hotin Bréda, et par le maître-couvreur, Jean Lodille, *tous quatre*, dit un récit contemporain, *vaillants et hardis, lesquels en peu de temps mirent jus les quatre flèches ou aiguilles et mirent en bas le berfroy (beffroi) dudit clo-*

(1) Cette commission était formée des deux chanoines Jean Deleflie et Michel Willatte et des marguilliers Gilles Floquet, Jean de Caudry, Ernould de Gouy, Ernould du Croquet et Ogier le Croche.

*cher*. D'après le même manuscrit, la charpente fut ajustée sur le sol avec tant d'habileté, que l'on parvint à y suspendre les cloches et à les sonner comme lorsqu'elles étaient dans la tour.

Le zèle des paroissiens vint en aide aux ouvriers : l'évêque d'Arras (Douai appartenait alors à ce diocèse) avait accordé quarante jours d'indulgence à ceux qui travailleraient à cette œuvre pieuse ; *plusieurs*, rapporte le même manuscrit, *furent esmeus par dévotion de faire du bien audit ouvrage parce qu'il estoit conduit par les paroissiens ; et s'offraient à l'honneur de Dieu et de Saint-Pierre leur patron*. L'on vit un grand nombre de fidèles travailler de leurs mains avec les ouvriers et contribuer aux dépenses de leurs deniers. La démolition fut achevée à la Toussaint de l'année 1513 : le seul accident qui arriva, durant ces sept à huit mois, n'eut pas de suites graves ; en démolissant, à l'aide d'une barre de fer, la voûte d'une chapelle attenante au clocher, l'entrepreneur Jacques Vandekle sentit les pierres s'effondrer sous ses pieds, et il tomba avec les débris d'une hauteur de 30 à 32 pieds : il en fut quitte pour quelques contusions dont il guérit bientôt.

Au commencement de l'année suivante, l'on s'occupa des fondations. Il fallut d'abord détruire celles de l'ancien clocher et l'on y trouva quelques pièces d'une monnaie *qui estoit inconnue* ; celles du nouvel édifice furent commencées le 20 février 1514. Les ouvriers arrivèrent à un fond d'argile que plusieurs croyaient assez solide pour soutenir la construction : mais, à cause du poids énorme que ces fondations devaient porter, le sol fut piloté à l'aide d'énormes pieux que l'on enfonça à un pied de distance les

uns des autres ; tous les quatre à cinq pas à l'endroit même où devait reposer la muraille, furent placés des chênes sciés en quatre ou cinq parties ; l'on en mit aussi de travers ; le milieu fut rempli de moëllon. Ce travail, dit le récit que nous avons déjà cité, « estoit chose admirable à voir et à considérer, tant que plusieurs disoient qu'il estoit impossible de le mieux loyer et asseurer l'œuvre si bien. » Ajoutons que beaucoup de paroissiens aidèrent à enfoncer les pilotis et que les enfants eux-mêmes allaient prendre les pierres du vieux clocher et les portaient aux ouvriers qui étaient dans les fondations. La population douaisienne avait encore conservé quelque chose de l'esprit de foi, qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, portait la plupart des fidèles à travailler de leurs mains à la construction de la maison de Dieu.

Le 3 mai 1514 (1), jour de l'Invention de la sainte Croix, eut lieu la pose de la première pierre. Ce fut une importante cérémonie : elle commença par une procession à laquelle assistaient, outre les seize chanoines, les douze chapelains et le clergé paroissial de Saint-Pierre, le clergé des paroisses de Notre-Dame, St-Jacques et St-Nicolas, les abbés de Marchiennes et d'Anchin, MM. de Bugnicourt et de Hordaing et *plusieurs autres nobles personnaiges, seigneurs,*

(1) M. Escallier, dans l'*Abbaye d'Anchin*, place cette cérémonie au 20 février 1513. L'erreur quant au mois vient sans doute de ce qu'il a confondu le commencement des fondations avec la pose de la première pierre. L'erreur quant à l'année vient de ce que M. Escallier et ceux qui ont donné comme lui la date 1513, ne se sont pas rappelés que, l'année commençant alors à Pâques, l'on mettait sous la date de l'année précédente les mois qui précédaient cette fête depuis le 1<sup>er</sup> janvier. D'ailleurs, cette date est rappelée sur une pierre encastrée dans le pilier central du parvis : entre les clefs, symbole de Saint-Pierre, on y lit en chiffres gothiques 1514, et non 1513 comme plusieurs l'ont interprété, et, notamment, le *Guide de l'étranger dans Douai*.

*demoiselles, bourgeois et bourgeoises.* Après la procession l'on chanta le *Veni creator* pour attirer les bénédictions du ciel sur l'entreprise que l'on allait commencer, et une messe solennelle fut célébrée par les dignitaires du chapitre. Après l'Évangile, un frère prêcheur du couvent de Douai, fils d'un médecin de la ville nommé Grar Gillechon, monta en chaire et parla à l'auditoire de la grandeur de l'œuvre et du concours que chacun devait y apporter ; ses exhortations furent écoutées avec soin, *car*, rapporte encore le manuscrit déjà cité, *à l'offertoire chascun offrit à sa dévotion largement et l'offrande portait cent escus et plus.*

La messe terminée, le cortège se rendit processionnellement à l'endroit où avaient été creusées les fondations. La première pierre fut posée par l'abbé de Marchiennes, dom Jacques Coëne, frère d'un chanoine de Saint-Pierre ; on lui ceignit *un escourcheul blanc et on luy présenta une troiel* (truelle) *et il prinst du mortier largement pour mettre soubz la première pierre laquelle il asseioit de ses propres mains* ; il en fut de même pour la seconde pierre posée par dom Charles Coguin, abbé d'Anchin, et de quelques autres qui furent placées par MM. de Bugnicourt et d'Hordaing et les principaux personnages présents à la cérémonie (1). *Et il y avait grande multitude de gens,*

(1) A la pose de la première pierre du clocher Saint-Pierre se rattache donc le souvenir de deux prélats qui ont considérablement contribué au développement des lettres et des arts dans les deux puissantes abbayes de Marchiennes et d'Anchin. Le *rétable de Notre-Dame*, ce chef-d'œuvre de notre Jean Bellegambe, a été exécuté par ordre de l'abbé Charles Coguin ; et celui que possède M. Tesse, œuvre qui est évidemment du même pinceau, présente le portrait de Jacques Coëne. Il est aussi très-intéressant de retrouver ici les noms des seigneurs de Bugnicourt et d'Hordaing ; le village de Bugnicourt paraît avoir fourni les grès, et le village d'Hordaing les pierres blanches qui ont servi au clocher Saint-Pierre.

*parceque de long temps on n'avoit veu à Douay ni à l'environ tel ouvraige, telle appareille et puissante fondation.* Ces fondations furent assurées par un solide ouvrage de maçonnerie, qui put être d'autant plus facilement mené à bonne fin que la saison fut tout particulièrement favorable pour les travaux de ce genre : on le termina vers la Toussaint et il fut recouvert de terre, afin de le mettre à l'abri des pluies et de la gelée.

L'hiver fut consacré à tailler les pierres qui devaient servir à la base du clocher. Le 31 mars 1515, les entrepreneurs commencèrent à travailler à la maçonnerie hors de terre : cette maçonnerie fut revêtue de pierres équarries et taillées avec soin qui provenaient presque certainement des carrières de Bugnicourt. Le travail était donc en très bonne voie. Aussi l'annaliste anonyme à qui nous avons emprunté beaucoup de détails dit en terminant : « C'est pourquoy on » maintenoit que c'estoit l'œuvre de Dieu : car, comme le » dit le psalmiste : *Nisi Dominus ædificaverit domum*, » *in vanum laboraverunt qui ædificant eam*. Dieu leur a » donné à bien commencer, Dieu leur donne à bien » moyenner, bien parfaire, bien finer et bien accomplir. »

Le vœu exprimé par l'écrivain anonyme semblait devoir ne pas tarder à être réalisé, tant il y eut d'abord d'empressement à contribuer à la réédification de la tour. Témoins des progrès de l'œuvre et jaloux de rendre aussi gloire à Dieu en décorant son temple, un grand nombre de fidèles firent des dons à l'église : en 1514, 1515 et dans les années suivantes, la plupart des testaments des bourgeois habitant la paroisse renferment une donation pour la *reffection du clocquier Saint-Pierre*. L'une des plus curieuses de ces mentions est celle du procureur et conseiller en cour

laïque, Nicaise Savary, qui s'exprime ainsi dans son testament du 28 mai 1515 : *Je donne à l'œuvre du cloquier Saint-Pierre, mon patron, la somme de vingt livres avecq toutes les pierres qui sont en ung camp de terre d moy appartenant au terroir de Fiérin ung peu oultre Lambres, lesquelles seront admenées en l'attre de Saint-Pierre aux despens de mes héritiers.* Les pierres dont il est ici parlé ne proviendraient-elles pas de l'ancien château de Lambres qui s'élevait sur la rive droite de la Scarpe un peu au-dessous du village ? Les ruines d'une *villa* des rois mérovingiens auraient ainsi servi à reconstruire le clocher de l'église Saint-Pierre. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce passage explique peut-être l'inégalité des grès employés pour la base des contreforts et pour les arcades ogivales des deux portiques. Les pierres manquèrent cependant, puisque l'une de ces deux arcades a été achevée en pierres blanches. Parmi les bienfaiteurs de l'église, nous citerons encore l'entrepreneur Jacques Vandekle, qui, dans son testament du 15 novembre 1524, lègue un *angelot d'or* pour la construction de l'édifice dont il avait posé les premières assises.

Quelques années plus tard, en 1531, les échevins voulurent contribuer à la même œuvre au nom de la cité. A l'occasion d'une vente de propriétés qui leur avait été faite par le chapitre Saint-Pierre, ils s'engagèrent à lui fournir, en dehors du marché, vingt milliers de briques et vingt mortiers ; et dans le cours de la même année ajoutèrent dix mille briques et dix mortiers, *que les échevins et six hommes ont donné et octroyé au chapitre pour Dieu et en aulmosne pour estre employés à l'édifice du cloquier d'icelle église Saint-Pierre, et pour sur icelluy pendre et asseoir le cloches, au bien, honneur et utilité de la ville et*

*des paroissiens de la dite église.* Ces paroles montrent que les échevins considéraient la construction du clocher comme une œuvre qui intéressait la cité tout entière; elles semblent aussi indiquer que bientôt l'on allait atteindre la partie où les cloches devaient être suspendues. Les ouvriers ne tardèrent pas, en effet, à y arriver : en 1539, le chapitre fit fondre la grosse cloche que l'on baptisa du nom de *Jésus*. Si la tour n'avait pas encore pu recevoir cette cloche, la plus grosse de celles de Saint-Pierre, l'on aurait certainement attendu pour la fondre. D'ailleurs les arcades ogivales tracées entre les portails et les abat-sons offrent le caractère de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. L'on y remarque aussi les clefs croisées que la collégiale portait dans ses armes.

Interrompue durant soixante ans environ, la construction fut reprise en 1605 : le 8 février de cette année, un contrat fut passé entre les marguilliers de Saint-Pierre et les marchands d'Avesnes-le-Sec, Jacques Billet et Antoine Grattepanche, qui s'engagèrent à fournir 1,200 pieds carrés de pierre blanche pour la continuation du clocher. Le 12 juillet de la même année, les échevins écrivirent à Bruxelles pour obtenir l'autorisation d'une loterie qui servirait à l'achèvement de la tour : nous ne savons s'il fut donné suite à ce projet. Mais les besoins devinrent de plus en plus urgents ; au mois de février 1605, un ouragan, qui causa d'affreux dégâts dans tout le pays, renversa la partie supérieure de la tour Saint-Pierre, d'autant moins solide à cette époque qu'elle était en construction. Ces désastres furent réparés ; et l'on semble même avoir travaillé au clocher durant plusieurs années, puisque les testaments de 1605 à 1615 nous offrent un grand nombre de donations pour l'achèvement du clocher, entre autres celle d'André

Bonnenuict en 1613 et celle de Catherine de Warenguien en 1615. La seconde en grosseur des cloches de la collégiale fut fondue en 1614 ; on lui donna le nom de *Marie*.

Nous n'avons point trouvé la cause de la nouvelle interruption d'environ soixante ans que subit la construction du clocher.

En 1684, le chapitre et les marguilliers de la paroisse voulurent enfin achever ce travail commencé depuis 170 ans. D'après le procès-verbal du 15 mai, le clocher devait présenter au-dessus des abat-sons deux statues de saint Pierre et de saint Paul, plus haut une balustrade de quatre pieds et demi, aux extrémités quatre tourelles, et au milieu un dôme à quatre fenêtres : le tout devait être construit en pierres d'Avesnes-le-Sec. Cette adjudication fut soumissionnée par le sieur Philibert Jodrillac, entrepreneur des travaux du Roi et par François Lequien, bourgeois-marchand de Douai ; le maître sculpteur, Jacques Cardon, aussi bourgeois de Douai, devait être chargé des travaux.

Si ce plan avait été mis à exécution, la partie supérieure du clocher aurait peut-être présenté un certain caractère artistique. Mais un an plus tard, le 15 mai 1685, intervint une nouvelle convention entre le chapitre et l'entrepreneur François Lequien : il fut décidé que l'on se contenterait de restaurer ces abat-sons, de construire des dormants et des appuis, et de placer au-dessus une balustrade de six pieds de hauteur, offrant quatre piédestaux surmontés de pots à flamme. L'on donnait ainsi à un édifice gothique un couronnement moderne sans caractère. Ce travail fut exécuté sous la direction d'Anselme Estienne : il fut achevé l'année suivante comme l'indique l'inscription qui se lisait au haut de la tour, *anno 1686*.

Le clocher Saint-Pierre ne semble pas avoir trop souffert de la destruction de l'ancienne église, qui eut lieu en 1735, pour faire place à l'édifice qui existe aujourd'hui : l'on conserva les appuis qui le soutenaient. L'époque de la Révolution lui fut désastreuse : non-seulement il fut négligé comme tous les autres monuments publics, mais on alla jusqu'à enlever les arêtes de plomb qui recouvraient sa partie supérieure. En 1798, la pluie, pénétrant à travers les défauts de la couverture d'ardoise, attaquait la charpente en plusieurs endroits. Au commencement de 1805, le conseil de fabrique signalait au conseil municipal d'importantes réparations, devenues indispensables. Le 26 octobre 1806, le vent arracha plusieurs pierres blanches qui tombèrent dans la rue. A cette occasion, l'architecte de la ville constata le mauvais état du revêtement de la tour. Le 18 février suivant, un ouragan détacha plusieurs pierres d'appui et quelques pilastres de la balustrade, dont la chute endommagea le toit et les rebords du clocher : le conseil de fabrique se vit obligé de faire d'urgence des réparations à la charpente, aux abat-sous, aux ardoises et au plomb de la toiture ; la ville l'indemnisait de ces dépens.

Des réclamations faites par le conseil de fabrique en 1811 et 1816 ne purent aboutir qu'à des résultats sans importance. Celles de 1824 furent plus heureuses : le conseil municipal vota une somme de 16,607 francs pour des travaux de restauration aux jambes de force et aux pierres ébranlées du couronnement, pour le remplacement des pilastres manquant à la galerie, la mise en bon état de la tourelle en ardoise et les réparations à faire au plancher et aux fenêtres du clocher. C'est alors que la croix en fer qui domine le campanile fut retravaillée et ornée de la tiare et des clefs de saint Pierre qui la surmontent encore aujourd'hui.

d'hui. Ces travaux furent exécutés, en 1824 et 1825, par M. Plet, maître couvreur, sous la surveillance de M. Boulé, architecte de la ville. Dans ces dernières années, en 1867, une somme de 28,682 francs a été votée par le conseil municipal pour la réfection des combles de la tour.

Voilà l'histoire du clocher Saint-Pierre. Au point de vue artistique, sa partie inférieure offre les qualités et les défauts des constructions de la dernière période du style gothique : destinée à supporter une flèche en pierre, elle offre un caractère lourd et massif que l'existence de cette flèche lui aurait enlevé : quant au couronnement construit en 1686, nous avons déjà dit qu'il est en complet désaccord avec le reste du monument. Nous ajouterons que cet antique clocher, si différent d'un grand nombre de tours grêles dans leur légèreté, présente un ensemble monumental et sérieux qui a son charme pour le regard ; ce serait, croyons-nous, avec un véritable regret que les Douaisiens verraient disparaître un édifice qui, depuis trois à quatre siècles, s'est associé, par la grande voix de ses cloches, à tous les événements qui ont ébranlé la cité, aux joies et aux douleurs d'un grand nombre de familles. Heureusement, ce malheur n'est pas à redouter. Les excellentes conditions dans lesquelles le clocher Saint-Pierre a été construit lui assurent une existence qui sera encore bien des fois séculaire. Sans doute, le revêtement en pierres de Hordaing a été entamé par les pluies et les tempêtes : mais ce n'est qu'un accident. La construction en elle-même est toujours là debout. On peut dire d'elle, comme le poète latin le disait d'un guerrier géant revêtu de son armure et impassible au milieu d'une nuée d'ennemis, qu'elle se soutient par sa masse,

... *Mole suâ stat.*

L'église Saint-Pierre ne date que du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle et fut construite sur les plans de M. de Brissy, architecte de Bruxelles. La première pierre fut posée en 1735 et la bénédiction eut lieu vingt-cinq ans plus tard, en 1760. Nous croyons inutile de nous arrêter sur les détails de la construction de cet édifice, de style gréco-romain, qui se recommande surtout par l'harmonie de ses vastes proportions. Il nous paraît plus intéressant de vous inviter à franchir, sans plus tarder, le seuil de cette église pour y étudier les richesses artistiques qui la décorent et la signalent à l'attention des artistes.

§ II.

**Les Tableaux de l'église Saint-Pierre.**

Quand on a suivi le grand mouvement artistique imprimé par Le Poussin, mort en 1659, et payé un juste tribut d'admiration aux principales individualités du XVII<sup>e</sup> siècle caractérisées par Valentin, Claude Gellée, Mignard, Lesueur, Lebrun, Monnoyer, De la Fosse, Parrocel, Largillière, Rigaud, Coypel, Desportes, Vanloo, Oudry, Lancret, Antoine Watteau, Pater, et une pléiade d'artistes de talent dont l'énumération serait trop longue, il n'est pas sans intérêt d'étudier ce qu'est devenu l'art de la peinture en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, à cette époque académique dont on a fait d'abord un éloge exagéré pour arriver de nos jours à des critiques excessives.

Nous accordons aux détracteurs systématiques de la période de transition qui de Jean-Baptiste Vanloo et Restout aboutira à David par Boucher, Carle Vanloo, Vien,

Lagrénée et Greuze, qu'il y a de l'afféterie dans la plupart des compositions qui correspondent aux règnes de Louis XV et de Louis XVI. Mais est-ce à dire pour cela que l'école française du XVIII<sup>e</sup> siècle était dépourvue d'artistes d'un talent incontestable? Nous ne le pensons pas, et pour le prouver nous allons vous proposer une promenade dans l'église Saint-Pierre, dont la complète réédification précéda de quelques années seulement la tourmente révolutionnaire qui supprima le chapitre de cette antique collégiale.

Une petite notice sur l'église Saint-Pierre a été imprimée en 1868 chez M. Dechristé. Nous en soupçonnons l'auteur (1). Nous constaterons en maint endroit qu'elle ne peut faire autorité. *Le Guide des Étrangers à Douai*, édité chez M. Crépin en 1861, n'a pas évité non plus quelques erreurs que nous signalerons, non sans constater le service rendu aux étrangers par ce *vade-mecum* douaisien rempli de faits intéressants puisés aux meilleures sources.

En entrant dans l'église Saint-Pierre par le grand portail, le premier tableau qui s'offre à notre vue en commençant par la gauche est une composition de Jacques Cases, 1751, représentant *la Madeleine aux pieds du Christ*. Le geste du Christ est un peu théâtral, mais le mouvement de la Madeleine est plein d'abandon et de sentiment. Cette toile que la notice anonyme de l'église n'attribue à aucun peintre est considérée par les auteurs du *Guide à Douai* comme une copie de Jouvenet. Elle est signée Jacques Cases, 1751. Qu'était cet artiste?

Pierre-Jacques Cases, né à Paris en 1676, est mort dans la même ville le 23 juin 1754. C'est un élève de Houasse

(1) Cette notice est attribuée à M. Héroguer, mort doyen de cette église.

le père et de Bon Boulogne. En 1698 il obtint le 2<sup>e</sup> prix à l'Académie, le premier en 1699, et fut envoyé pensionnaire du roi à Rome. Mais un changement de ministère ne lui permit pas de jouir de cette faveur. En 1744, Jacques Cases était directeur de l'Académie et chancelier en 1746. Il a peint beaucoup de tableaux pour les églises de province et de Paris. Le tableau de l'église Saint-Pierre est une de ses dernières productions puisqu'il porte la date de 1751, et que cet artiste est mort en 1754. Un tableau de Jacques Cases, *Adam et Eve dans le paradis terrestre*, a été payé 2,399 francs à la vente du prince de Conti en 1777. Le Musée de Douai possède l'esquisse du tableau de l'église Saint-Pierre; il est catalogué sous le n<sup>o</sup> 64. Au Louvre, Jacques Cases est représenté par une toile, *Saint Pierre ressuscitant Thabite*. Nous mentionnerons encore un très joli portrait de femme dû au pinceau du même artiste et faisant partie de la collection de M. Gustave de Gennes.

Le tableau qui suit immédiatement l'œuvre de Jacques Cases représente *le Denier de César* par Wamps, dit le capitaine, qui a peint aussi *le Sauveur prêchant sur la montagne* qui vient après. Wamps, dont nous avons retrouvé au Musée de Lille une toile importante (n<sup>o</sup> 307), est un élève de Jean Restout. Il est né à Lille, mais sa biographie est encore à faire. Élève de l'Académie de Paris, il obtint le grand prix de Paris en 1715. Les tableaux de Wamps de l'église Saint-Pierre n'ont rien de bien remarquable. La signature du *Denier de César* porte J. B. Wamps, *invenit et fecit 1734*.

Le Musée de Cambrai possède cinq toiles de Wamps encadrées dans la boiserie de l'ancien réfectoire de l'hôpital Saint-Julien. Elles sont bien composées. L'église Saint-

Jacques à Douai nous offre aussi plusieurs toiles attribuées à ce peintre. La *Cène* placée à l'entrée de l'église Saint-Pierre et dont nous possédons l'esquisse au Musée de Douai est aussi l'œuvre de ce fécond disciple d'Arnould de Vuez. Cette toile porte la date de 1734.

La chapelle de paroisse ou du Sacré-Cœur offre encadrées dans sa boiserie trois toiles de grande dimension qui méritent d'être remarquées. Au-dessus de l'autel la *Résurrection* est signée Lagrénée, 1760. Louis Lagrénée, dit l'ainé, était élève de Carle Vanloo. Pensionnaire à Rome, il devint membre de l'académie de peinture en 1755. Il se rendit en Russie en 1760 et y resta trois ans. Il fut nommé directeur de l'académie à Rome en 1781 et décoré chevalier de la légion d'honneur par Napoléon en 1804. Le musée de Douai possède de cet artiste distingué une sépia rehaussée de blanc, première pensée du tableau de Saint-Pierre. On attribue aussi à Louis Lagrénée le beau portrait d'Elisabeth Petrowna, impératrice de Russie, qui protégea notre artiste pendant son séjour à Saint-Petersbourg, et que possède le musée de Douai.

Les martyres des apôtres saint Pierre et saint André complètent l'ornementation de la même chapelle.

*Le martyr de saint André* est signé Bordin, 1770. Jean Bordin est un élève de Louis Lagrénée. Il séjourna à Rome avant d'être reçu à l'académie en 1778 et mourut à Orléans en 1809. Un de ses titres de gloire est d'avoir compté David parmi ses élèves. Comment se fait-il que le tableau de Douai soit signé Bordin ? La manie de la restauration aurait-elle été jusqu'à modifier les signatures ? Nous le craignons.

*Le Martyre de saint Pierre* est une toile de Berthélémy, Jean Berthélémy et non Barthélémy, comme le disent la

notice et le guide à Douai, est né à Laon le 5 mars 1743. Elève de Noël Halle, il obtint le premier prix de peinture en 1767 et devint membre de l'académie en 1782. Il était professeur à l'école spéciale de dessin de Paris en 1792. Son tableau de l'église Saint-Pierre est représenté au musée de Douai par une esquisse et porte la date de 1778. C'est une toile qui se recommande par un coloris vigoureux et un dessin serré. Ce peintre a deux toiles dans la galerie historique du château de Versailles.

Avant d'arriver à la chapelle du dôme, qui mérite particulièrement notre attention, nous devons citer au passage une grande toile d'Abel de Pujol représentant *la Résurrection de Thabite par saint Pierre et la Résurrection de Lazare*, attribuée à Nicolas Bellegambe. Cette dernière toile nous paraît manquer de perspective aérienne, et le type du Christ est d'une vulgarité désolante. *La Madeleine* qui s'offre ensuite à nos regards est un des meilleurs tableaux de Momal le peintre, né à Lewarde, en 1754, et ancien élève de nos écoles municipales. Momal fut le disciple de Louis Durameau, peintre de Louis XVI. En 1782, il exposa à Lille un tableau représentant *Énée devant le corps de Pallas*. On remarque au maître-autel de l'hôpital-général de Valenciennes une grande composition de ce peintre, *l'Assomption de la Vierge*. Il a aussi exécuté le portrait de M. Mellez, conservé au Musée de Douai. Nous retrouvons dans l'église Saint-Pierre le mausolée de cet ancien maire, et nous recommandons aux amateurs d'épigraphie locale l'inscription latine de ce monument funéraire, rédigée par le docteur Taranget. Voici sa traduction, que nous copions textuellement dans la notice anonyme déjà citée :

« Ce monument a été érigé par la piété des siens à

M. Antoine-Joseph Mellez ; qu'il en jouisse jusqu'au jour de la résurrection glorieuse. Membre de l'Académie de médecine de Paris et de Londres, docteur en médecine à l'âge de 20 ans, il a exercé cet art avec zèle pendant 50 années. Nommé professeur royal, puis professeur primaire dans cette faculté, il fut élevé cinq fois à la dignité de recteur magnifique de l'Université de Douai, et a rempli avec éclat ces différentes charges ; il était le plus ancien professeur de toutes les Universités de France. Devenu veuf, il fut pourvu d'une prébende à la métropole de Cambrai et à la cathédrale d'Arras ; mais toujours affectionné à son pays, il accepta le canonicat qui lui fut offert par l'insigne chapitre de Saint-Amé. Après les évènements qui changèrent l'état de la France, il fut élu par le peuple maire de la ville de Douai, puis il devint plus tard président du conseil départemental. Élevé de nouveau par le premier consul à la dignité de maire, il ne se rendit pas moins recommandable par les qualités de son esprit que par ses vertus. Il mourut regretté des siens à l'âge de 75 ans, le 1<sup>er</sup> juillet 1804. Il fut pleuré des bons, regretté des malades qui avaient recours à son expérience, des pauvres dont il était le père. La ville l'honora par de pompeuses funérailles, et pour éterniser la mémoire d'un père bien-aimé, la piété de son genre et de sa fille lui a élevé ce monument et orné cette chapelle. »

La chapelle du dôme, qui contient la statue de Notre-Dame des Miracles, nous offrira à elle seule une réunion d'œuvres très-intéressantes pour l'histoire de l'art. Avant de pénétrer dans l'intérieur de la chapelle nous trouvons, à gauche et à droite, deux compositions représentant : l'une, *saint Pierre accompagné de saint Jean guérissant un paralytique*, par Sané, 1776, l'autre, *saint Paul de-*

*vant l'aréopage*, par Julien, 1774. Siret, dans son *Dictionnaire historique* des peintres de toutes les écoles, se contente de nous dire que Sané partit pour Rome et mourut à Paris, accablé d'infirmités, sans avoir réalisé les espérances données par son tableau *la Mort de Socrate*. Il nous semble que la belle toile de l'église Saint-Pierre contredit cette appréciation. Elle se distingue par une belle couleur et l'expression des personnages.

L'auteur anonyme de la *Notice sur Saint-Pierre* interprète la signature Lané. Les auteurs du *Guide à Douai* ont lu Sauez. Olivier Merson dans son *Étude sur le Musée de Douai* (Dentu 1863), parle incidemment des tableaux de Saint-Pierre et restitue le vrai nom Sané. Il faut reconnaître que là encore un repeint couvre en partie la signature. On peut déchiffrer ané 1776. Nous avons au Musée une esquisse de ce peintre, elle représente *Saint Paul dans l'île de Malte* (n° 347 du catalogue). L'auteur du saint Paul, Simon Julien, était né à Toulon en 1736. C'était un des meilleurs élèves de Vanloo. Premier prix de l'Académie, il fut envoyé à Rome et y resta dix ans. Protégé par le duc de Parme, il prit par reconnaissance le surnom de Julien de Parme : Il est mort en 1800.

L'intérieur du dôme nous offre cinq grandes compositions. Derrière l'autel, des anges groupés très-gracieusement tressent, dans le haut d'une composition architecturale de style grec, des guirlandes de fleurs, qu'ils offrent à la reine du ciel. C'est l'œuvre de Brenet, 1768.

Pour les Douaisiens ce nom rappelle la salle élégante, de style Louis XV, où siège la Cour d'appel dans ses cérémonies d'apparat. Brenet y a peint *la Justice, la Religion, la Prudence, la Force, l'Étude et la Vérité*. Ces panneaux portent la date de 1760.

En parcourant les *Mémoires* de M<sup>lle</sup> Godefroid (1), fille d'un artiste célèbre du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons retrouvé Brenet avec Joseph et Carle Vernet, Suvée, Mehul et d'autres artistes, « c'était là avec Brenet les plus intimes amis de mon père, dit M<sup>lle</sup> Godefroid, les personnes qui passaient à peu près toutes leurs soirées chez ma mère. » Ces réunions d'artistes avaient pour théâtre le palais même du Louvre, où Godefroid avait obtenu un logement à son retour de Rome.

Sous l'ancien régime, en effet, le roi accordait des appartements au Louvre non-seulement à des officiers de sa maison, mais à des grands seigneurs, à des artistes, à des savants et à des gens de lettres. Ces concessions de logements étaient des faveurs extrêmement enviées et recherchées ; aussi l'hospitalité royale dégénéra-t-elle bientôt en un déplorable abus. Nous en trouvons un tableau saisissant dans le travail plein de goût, d'érudition et de curieuses recherches que M. Vitet a consacré au palais du Louvre.

Dans les notes précieuses laissées par M<sup>lle</sup> Éléonore Godefroid, nous voyons que Brenet, membre de l'Académie de peinture, homme excellent, mais de mœurs singulièrement primitives, fut le premier professeur de François Gérard, auquel il s'intéressait vivement et sincèrement. Plus d'une fois au début de ses études, et quand le travail de l'élève n'allait pas à son gré, il lui administrait de vigoureux coups de canne ; plus tard, charmé de ses progrès, il le favorisa de toutes les manières ; il lui prêta pendant longtemps un atelier où Gérard peignait seul et aux heures qui lui convenaient.

(1) Voir deux articles de M. Léon Arbaud dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1<sup>er</sup> semestre de 1869.

Gérard, en dehors des dons spéciaux qui ont fait de lui un peintre éminent, avait reçu de la nature des facultés supérieures. Il avait prodigieusement d'esprit, de la bonté, une générosité instinctive inépuisable, le goût des lettres et le sentiment de la grandeur en toutes choses. Les agréments de sa personne et le charme de sa conversation avaient valu à Gérard des succès d'homme du monde dans la meilleure compagnie. Mais il était nerveux, ombrageux, sujet à des accès d'humeur noire et parfois à de profonds découragements; ceci, je crois, n'est pas rare chez les artistes, qui payent souvent la délicatesse d'organisation avec laquelle ils perçoivent le beau par une irritabilité exagérée.

Nous nous sommes reporté aux *Souvenirs et correspondance* de M<sup>me</sup> Récamier en retrouvant le portrait de cette femme remarquable, peint par Gérard et exposé au corps législatif. (Exposition en faveur des Alsaciens-Lorrains).

« Lorsque le portrait fut tout près d'être achevé, dit M<sup>me</sup> Récamier, plusieurs des amis de la maison demandèrent à être admis à l'admirer en assistant aux dernières séances. Leur présence dans l'atelier de l'artiste, leurs observations peut-être l'avaient impatienté, mais il avait rongé son frein. Restait une dernière séance pour quelques retouches; Christian de Lamoignon, intimement lié avec M<sup>me</sup> Récamier, n'avait pas vu le portrait et sollicita d'elle l'autorisation de profiter de sa présence dans l'atelier cette dernière fois pour voir, avant que le public n'en eût connaissance, cette peinture dont la société s'occupait.

M<sup>me</sup> Récamier avait les impressions trop fines pour ne pas s'être aperçue de l'impatience que les précédentes visites et les propos des gens du monde avaient donnée au peintre; elle dit à M. de Lamoignon qu'elle hésitait à auto-

riser sa visite, parce qu'elle redoutait l'humeur de Gérard. « Oh ! dit M. de Lamoignon, cela serait possible avec tout autre, mais non pas pour moi : Gérard a toujours été très-aimable dans tous mes rapports avec lui, je suis de ses amis ; ne m'interdisez pas la visite, je suis sûr qu'elle lui fera plaisir. »

Le lendemain pendant la séance, on frappe un coup discret à la porte de l'atelier ; M<sup>me</sup> Récamier se doute que c'est Christian de Lamoignon, mais voyant le front de Gérard se rembrunir et ses sourcils se froncer à la pensée d'un importun, elle dit fort timidement : « On frappe à votre atelier, Monsieur Gérard. C'est probablement M. de Lamoignon, un homme qui admire beaucoup votre talent. » On frappe de nouveau, et cette fois M. de Lamoignon lui-même s'annonce : « C'est moi, Monsieur Gérard, Christian de Lamoignon, qui sollicite la faveur d'être admis. » Gérard furieux entre-bâille la porte, la palette d'une main et son guide-main de l'autre : « Entrez, Monsieur, entrez lui dit-il, mais je crèverai mon tableau après. » M. de Lamoignon avec beaucoup de modération et de bon goût, dissimula le mécontentement que lui causait cette boutade, et répondit en s'inclinant : « Je serais au désespoir, Monsieur, de priver la postérité d'un de vos chefs-d'œuvre. » Et il sortit.

Mais nous voilà bien loin de l'église Saint-Pierre et de la chapelle du dôme. A gauche du tableau de Brenet, qui a plusieurs toiles à Versailles, nous retrouvons une peinture de Lagrénée sans date. Nous l'attribuons volontiers à Jean Lagrénée, dit le jeune, frère du précédent, et qui fut reçu de l'Académie, en 1775, après avoir suivi son frère aîné en Russie. C'est ce même Lagrénée qui a exécuté une partie du plafond de la galerie d'Apollon au Louvre. Le tableau de Douai représente *une Assomption*, il porte au bas, à

gauche, l'inscription suivante : Donné par MM. de la confrérie des clères (*sic*) parisiens.

*La Nativité et la Purification* qui se font face sont attribués avec raison à Arnould de Vuez, qui est originaire du Haut-Pont près de Saint-Omer, et peut passer pour un des peintres les plus féconds de l'école que nous étudions. Arnould de Vuez arriva à Rome, en mars 1660, muni de lettres de recommandation. Mais plusieurs duels le forcèrent bientôt à revenir en France. Lebrun le fit travailler avec lui. Louvois, qui avait apprécié cet artiste, l'envoya à Lille pour faire un tableau destiné à un couvent. La manière dont il s'acquitta de ce travail lui valut d'autres commandes, et il finit par se fixer dans cette ville, où il devint échevin. Arnould de Vuez mourut à 82 ans et fut enterré à Saint-André.

Ce qui distingue, en général, Arnould de Vuez, c'est l'heureux agencement de ses compositions. Comme beaucoup de peintres de la même époque, il peignait sur des toiles préparées au minium et au bitume et qui ont poussé au noir. Nous possédons, au Musée de Douai, quelques œuvres de cet artiste, qui est largement représenté dans plusieurs églises de Lille. Nous citerons particulièrement *Jésus-Christ à la piscine* et *l'Annonciation*, de l'église Saint-André, *la Samaritaine* et *la Chananéenne*, à l'église de la Madeleine, et enfin cinq grandes compositions dans l'ancien conclave de l'Hôtel-de-Ville.

L'œuvre d'Arnould de Vuez, conservée au Musée de Lille, ne comprend pas moins de 42 numéros. Elle offre toute une série de portraits des comtes et comtesses de Flandre, exécutés d'après des peintures du temps. Moins importante que les portraits en pied, exposés partiellement à Douai et provenant de la succession du comte de Bé-

thune-Sully, cette collection présente cependant un véritable intérêt historique (1).

*L'Annonciation*, par Charles Eisen, nous fera constater une double erreur de la part des auteurs anonymes de la *Notice sur Saint-Pierre* et du *Guide de l'étranger à Douai*. L'auteur de la *Notice* cite ce tableau comme étant d'Erfeu (*sic*). Les auteurs du *Guide* l'attribuent à Eisen père. Il est d'Eisen fils. Nul doute; la signature porte Ch. Eisen, et nous avons devant les yeux un des rares tableaux religieux exécutés par l'auteur des illustrations de la fameuse édition des *Contes de La Fontaine*, dite des fermiers généraux (2). Le portrait de Charles Eisen, gravé par Ficquet d'après une peinture de Vispré, se trouve en tête de l'ouvrage illustré si recherché des bibliophiles et fait pendant à celui du fabuliste.

Notre artiste sort de souche flamande (3). Il a pour père François Eisen (4), qui était venu de Bruxelles chercher fortune à Valenciennes, dans cette province encore annexée à l'art de la Flandre. Marié là en 1716, François Eisen y peignait des saintetés pour les églises du Béguinage, des Brigittines, des Ursulines, de l'abbaye de Vicoigne. En 1745, des difficultés avec l'administration de Valenciennes,

(1) L'auteur de ce travail fait ici allusion à une découverte qui lui est personnelle et qui remonte à 1866. M. Asselin, pendant qu'il était maire de Douai, avait proposé au conseil municipal l'acquisition de 90 portraits en pied des forestiers et comtes de Flandre. Sa proposition ne fut pas agréée.

(2) Cet ouvrage a été acheté 13,000 francs le 22 avril 1875, à la vente Benzon.

(3) Voir sur Eisen et sa famille un article de MM. Edmond et Jules de Goncourt dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1<sup>er</sup> volume de la seconde série.

(4) Nous signalerons aux amateurs une charmante esquisse de François Eisen, représentant la *Captivité de Saint-Pierre*, achetée 10 francs à la vente du docteur Lequien par M. Edouard Flament.

et une rivalité avec son confrère, le peintre Gilis, le déterminaient à repasser à Bruxelles dont le chassaient bientôt la guerre dans les provinces belges et la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe. Il rentrait en France et venait se fixer à Paris où il peignit plusieurs tableaux dans le genre de Gérard Dow et de Miéris (1). Il mourut nonagénaire à l'hospice des incurables.

Pendant son séjour à Valenciennes, François Eisen avait eu de sa première femme, Marguerite Gainze, sept enfants, dont le troisième, né en 1720, fut Charles Eisen. A 22 ans le jeune Valenciennois est déjà à Paris. Il entre en 1742 dans l'atelier de Le Bas, véritable académie de la gravure moderne, où il se trouve avec Cochin, Moreau, Aliamet, Bachelez, Cathelin, Chenu, David, Duret, Ficquet, Goucher, Godefroy, Guibert, Elmann, Julien, Laurent, Lemaire, Baquoy, Ouvrier, Filleul, Lemire, Lemoire, Longueuil, Malœuvre, Martinasié, Née, Riland, le suédois Rehn, l'écossais Strange. Joyeux atelier sous ce joyeux maître qui traitait ses élèves comme des enfants adoptifs.

En 1747, Eisen est assez connu pour obtenir l'illustration du *Bois de la Vie* édité par Saint-Marc. On peut considérer les vignettes de cet ouvrage comme son début. Il était temps que Charles Eisen gagnât sa vie. Marié depuis deux ans, il était chargé de deux enfants. Sa femme avait 39 ans, il n'en avait que 27.

Une grande aptitude, une main courante, un crayon toujours en verve, une facilité qui tient à la fois d'un jet de source et d'une production mécanique permettent à Eisen d'illustrer presque tous les livres qui paraissent, de

(1) Nous rangeons parmi les imitations de Miéris un charmant tableau de la galerie de M. de la Phalecque que l'on pourrait intituler *Déclaration d'amour*.

jeter au public des dessins de toutes sortes, paysages, études de chevaux, costumes de militaires, entrées d'ambassadeurs, sujets sacrés, mythologiques, antiques, contemporains dont les titres suffisent à remplir chaque année des pages entières du livret de l'Académie de Saint-Luc. Il expose aussi nombre de tableaux, car contrairement à ses confrères il sort souvent du cadre étroit de son genre et reste peintre.

Dans le livret de 1762 de l'Académie de Saint-Luc, nous lisons : n° 19 « esquisse représentant l'*Annonciation de la Vierge*, exécutée en grand. Ce tableau a 13 pieds 1/2 de haut sur dix pieds de large, fait pour l'église collégiale de Douay, en Flandre. »

Au premier abord quand on lit la signature de notre tableau, on croit distinguer comme date 1700, mais il est évident que la restauration a promené par là une brosse indiscreète et qu'il faut lire 1760 ou 1762.

Ces tableaux sur lesquels Eisen plaçait une partie de son orgueil et de sa petite gloire, que sont-ils devenus? Qui les connaît? Qui en a vu? Qui peut en dire la valeur? Telles sont les interrogations que se posent MM. Edmond et Jules de Goncourt dans une étude sur notre école du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si les tableaux d'Eisen sont rares, ses dessins (1) nous restent et ils sont nombreux. La plupart sont des plus séduisants. Ils ont par excellence le charme du dessin : l'esprit. Eisen les a exécutés tantôt à l'encre de Chine relevée de plume, ou bien il les touche d'une aquarelle légère ; le plus souvent il les crayonne à la mine de plomb. Ceux-ci surtout révèlent toute sa grâce. Inspiré de Boucher, son

(1) M. Edmond Lozoge possède deux dessins originaux de Charles Eisen, l'un représente *les Désirs satisfaits*, il a été gravé par Patas en 1772 ; l'autre représente *la Vertu sous la garde de la fidélité* et a été gravé par Lebeau en 1772.

maître, sorti de son enflure ronde, de son style douillet, Eisen s'en dégage par l'affinement, la délicatesse de sa manière, et même en rappelant le maître il reste toujours Eisen. En 1762 paraissent les contes de La Fontaine ; l'artiste est en chemin de fortune. Voltaire daigne lui écrire et le féliciter. M<sup>me</sup> de Pompadour le prend pour maître et lui octroie 7,500 livres de traitement, une vraie sinécure.

Comment cette carrière si bien commencée s'arrête-t-elle tout à coup ? Comment Eisen n'arrive-t-il pas comme Cochin à l'Académie ? C'est qu'Eisen était déplacé à Versailles et que sa grossièreté native ne tarda pas à lui faire commettre des maladresses irrémédiables. Son abaissement, il le dut à la bassesse de ses goûts, de ses passions, à des mœurs scandaleuses même pour ces temps peu sévères, à une jeunesse de sens incorrigible. Voilà bien vraisemblablement ce qui ferma à notre artiste valenciennois les portes de l'Académie royale et le rejeta forcément à la sous-Académie du temps, la démocratique Académie de saint Luc.

Charles Eisen est mort à Bruxelles le 4 janvier 1778. Le quincaillier qui lui donnait asile assure dans une lettre *qu'il s'est bien converty pour mourir*. C'est à souhaiter, car oubliant femme et enfants, l'artiste n'avait révélé avant d'expirer que l'adresse de Charlotte Martin, sa maîtresse.

Nous ne citerons pas *l'Annonciation* de l'église Saint-Pierre comme une œuvre remarquable. Il y a quelque chose d'anguleux dans les traits de l'ange, et le coloris général nous paraît faux. On sent que le peintre n'est pas habitué à un champ aussi vaste et qu'il est moins à l'aise que dans ses mordantes vignettes.

Nous ne dirons rien de deux tableaux signés Lesieur, qui représentent l'un *le Martyre de Saint-Laurent*, l'autre *le Martyre de Saint-Sébastien*. Le coloris est terne. Lesieur, quoique protégé par la famille de Gricourt, est peu connu et ne mérite pas de sortir de son obscurité.

*Le Crucifisement*, qui vient après, est de Jacques Duhon qui l'a donné en 1829. Cet artiste amateur est mort à Douai en 1840. Nous avons de lui, au Musée, un tableau qui représente *M<sup>elle</sup> Pauline du Chambge* sous les traits d'une mère soignant son enfant.

Si nous en croyons la notice anonyme de l'église Saint-Pierre, le tableau près du calvaire est de J.-B. Alizart. 1776. Les auteurs du *Guide à Douai* et M. Merson disent Auzard. N'ayant pas pu vérifier encore cette signature, nous nous contenterons d'indiquer que l'esquisse de cette toile, qui ne manque pas de mérite, est conservée au Musée de Douai.

Nous arrivons à la chapelle de Saint-Joseph, dont l'ornementation symétrique correspond avec celle dite de paroisse et du Sacré-Cœur ; trois compositions ornent cette chapelle. Celle du milieu, *le Mariage de Saint-Joseph et de la Vierge*, est une des œuvres principales de Deshayes. Elève de Colin de Vermont et de Restout, puis de Vanloo, Jean-Baptiste Deshayes visita l'Italie, revint dans sa patrie, fut reçu membre de l'Académie en 1758 et devint gendre de Boucher. Il mourut des suites d'une chute en 1765, deux ans après avoir fait le beau tableau de l'église Saint-Pierre. Ses œuvres se distinguent par beaucoup de vérité et d'expression. Le Musée de Rouen possède plusieurs toiles de ce peintre. *Le Mariage de la Vierge* de l'église Saint-Pierre est signé et porte la date de 1763.

Les deux autres tableaux de la même chapelle sont de François Ménageot, mort à Paris en 1816. Elève de Bou-

cher et de Vien, cet artiste a été directeur de l'école de Rome en 1790, avant d'être membre de l'Académie des Beaux-Arts. Il y a beaucoup de sentiment dans *la Peste de Jérusalem*. *La chaste Suzanne* se distingue par un coloris très-fin. Cette dernière toile est datée de 1779. François Ménageot est cité dans les Mémoires de M<sup>me</sup> Vigée Lebrun, page 71, 1<sup>er</sup> vol.

« Dès le début dans le monde, dit cette artiste, je me suis vue en butte à la sottise et à la méchanceté.

» D'abord mes ouvrages n'étaient pas de moi ; M. Ménageot peignait mes tableaux et jusqu'à mes portraits, quoique tant de personnes à qui je donnais séance pussent naturellement porter témoignage du contraire ; ce bruit absurde ne s'en propagea pas moins jusqu'à l'époque où je fus reçue de l'Académie royale de peinture. Comme alors j'exposai au Salon ou l'auteur du *Méléagre* exposait aussi, il fallut bien reconnaître la vérité ; car Ménageot dont au reste j'appréciais infiniment le talent et même les conseils, avait une manière de peindre entièrement opposée à la mienne. Les tableaux de Ménageot sont parfaitement bien composés et d'un bon style historique. Ce peintre excellait dans la manière de draper. *Son Léonard de Vinci mourant dans les bras de François I<sup>er</sup>* est très remarquable et ne vaut pas le *Méléagre* que l'on garde aux Gobelins depuis nombre d'années pour l'exécuter en tapisserie. M. Ménageot était un très bel homme, parfaitement aimable, spirituel et très gai : aussi le recherchait-on dans la meilleure société. »

Pour terminer l'examen des tableaux de l'église Saint-Pierre, nous devons parler d'une toile signée Serin représentant *l'Investiture de Saint-Maurand*. C'est une bonne composition d'un élève d'Erasmus Quellyn qui appartient à

l'école Flamande et au XVII<sup>e</sup> siècle. On attribue au même pinceau *la Mort de Saint Vaast* de la chapelle des Trépassés. Ces deux toiles proviennent du couvent des Bénédictins anglais.

Le tableau très-insignifiant qui représente *la Bénédiction des cinq pains* est de Pierre, peintre de Louis XV, dont le Musée d'Arras possède une grande composition qui rappelle Boucher. Le peintre Pierre était arrivé à l'Académie française à Rome en 1734 et y passait pour un artiste distingué. Cependant Siret, dans sa courte biographie, ne fait pas l'éloge de cet artiste qui, à tout prendre, était médiocre.

Pour compléter cette étude des tableaux de l'église Saint-Pierre, il eût été désirable de pouvoir indiquer leur provenance. Nos recherches sous ce rapport se sont bornées à la lecture attentive des inventaires rédigés par le commissaire Charles Caullet, délégué par les administrateurs du district en mars 1792. Jamais nous n'avons feuilleté ces documents sans éprouver une pénible émotion, car nous y trouvons la preuve de pertes irréparables faites pour l'art dans ce moment d'ébranlement révolutionnaire. D'après l'inventaire de Charles Caullet, *la Peste de David* et *la chaste Suzanne* par Ménageot, le *Massacre des Innocents* par Alizard, le *saint Pierre guérissant un paralytique* par Sané, le *Martyre de saint Pierre* par Berthélémy, le *Martyre de saint André* par Bardin, provenaient de l'abbaye d'Anchin et ornaient le chœur de l'église des moines bénédictins.

Ce même procès-verbal nous révèle que *le Denier de César* par Wamps et *la Cène* du même maître appartenaient aussi à ce riche monastère.

*La Multiplication des pains* par Pierre, peintre de

Louis XV, en 1752, et *la Madeleine aux pieds du Christ* par Cases, proviennent de l'abbaye de Marchiennes.

La savante notice publiée (tome VI) dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne* sur la famille Théry de Gricourt, rappelle que François-Joseph Théry de Gricourt, fils d'un chef du magistrat de Douai, devint prévost de la collégiale de Saint-Pierre en 1769 et que les deux tableaux de Lesieur portent ses armes et ses insignes. La même notice ajoute que c'est grâce à l'intervention de ce chanoine ami des arts que l'église fut ornée des deux tableaux de Lagrénée et de *l'Annonciation* de Charles Eisen. Un document portant la date du 25 février 1761 et relaté par ce même recueil ne laisse aucun doute à ce sujet.

Les nombreux tableaux conservés dans l'église Saint-Pierre de Douai (1) suffiraient assurément pour mériter la visite des amateurs et des artistes. La sculpture devait être très brillamment représentée avant 1735 dans cette collégiale, mais à cette époque un vandalisme à froid à jamais regrettable fit disparaître la plupart des monuments funéraires qui, chose inouïe, furent vendus à l'encan. Il reste encore quelques épaves, mais que de richesses à jamais perdues !

Nous signalerons les bas-reliefs du calvaire provenant de l'abbaye de Saint-Amand et qui représentent un Massacre de moines au Moyen-Âge, les deux devants d'autels du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph qui proviennent de l'abbaye de Marchiennes et le magnifique buffet d'orgues qui ornait autrefois l'église de l'abbaye d'Anchin.

(1) Nous aurions dû mentionner des volets sur bois du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle placés sous le buffet d'orgues et sur lesquels on retrouve un souvenir de Notre-Dame de Grâce de Cambrai, mais ces peintures qui rappellent l'école des Pourbas ont été presque refaites lors de leur restauration.

Arrêtons-nous un moment devant le monument funéraire élevé par Allegrain à la mémoire de Charles de Pollinchove, premier président au parlement de Flandre, mort le 29 novembre 1756. Christophe Allegrain naquit à Paris en 1710. Il était fils d'Étienne Allegrain, peintre du roi. Il épousa la sœur du sculpteur Pigale. Allegrain fut reçu à l'Académie sur une figure de Narcisse. Il travailla pour M<sup>me</sup> Dubarry qui fit placer dans son jardin de Luciennes plusieurs œuvres de ce statuaire. On vanta beaucoup sa *Vénus entrant au bain* et surtout sa *Diane*. Ces deux statues sont maintenant au Luxembourg. Allegrain est mort le 17 avril 1795 ne laissant ni enfants ni élèves.

L'urne cinéraire placée sur le cippe du président de Pollinchove est soutenue par la justice. Un médaillon nous conserve le portrait du magistrat dont les traits sont fièrement sculptés. Ce médaillon est soutenu par un jeune enfant que nous recommandons aux artistes comme un des plus charmants spécimens de l'art français au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous ne dirons rien ni du monument de M. de Lewarde ni des sculptures modernes introduites récemment dans l'ornementation des deux chapelles principales. Il nous serait pénible de médire d'un artiste douaisien.

Mais nous ne sortirons pas de la principale église de Douai sans recommander à ceux qui étudient les diverses manifestations de l'art français au XVIII<sup>e</sup> siècle, la chaire de l'époque Louis XVI. L'escalier surtout est un remarquable échantillon d'un style difficile à définir, mais qui se distingue souvent par un fini précieux.



# MÉMOIRE

SUR LES

## ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

DU CLERGÉ SÉCULIER ET DU CLERGÉ RÉGULIER

QUI ONT EXISTÉ A DOUAI

**AVANT LA RÉVOLUTION**

Par M. l'abbé DANCOISNE,

Membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences  
et Arts de Douai, et de la Commission historique  
du département du Nord.

**OUVRAGE COURONNÉ**

Par la Société dans sa séance publique du 12 novembre 1865.

(SUITE.)

Voir tomes IX et X, des *Mémoires de la Société*.

Etiam periere ruinae !

*Lucain, Phars, liv. IX. v. 969.*

## PREMIÈRE PARTIE <sup>(1)</sup>

### ÉTABLISSEMENTS INDIGÈNES

(SUITE).

---

#### IX.

#### **Capucins. (Franciscains réformés).**

Capucins.

Les capucins (2) sont, ainsi qu'on le sait, des franciscains réformés. Leur réforme, inaugurée en Toscane, vers l'année 1525 par Mattéo Baschi d'Urbino, fut approuvée par Clément VII, en 1528 ; Paul III, en 1535, confirma cette approbation, autorisa ces religieux à s'établir partout où les appelleraient les supérieurs ecclésiastiques et les magistrats, et leur donna dès lors un vicaire général. D'Italie, ils ne tardèrent pas à passer, grâce à cette autorisation, dans les différentes contrées du monde catholique, où ils se rendirent chers aux fidèles par leur vie pauvre et mortifiée, par leur éloquence simple et populaire, enfin par leur empressement à soulager toutes les misères de l'âme et du corps. Nos campagnes, en particulier, aiment à conserver le souvenir de ces bons religieux. Quand le capucin

(1) Dans ce volume, la Société publie la fin de la première partie de l'ouvrage de M. DANCOISNE, consacré à l'histoire des établissements indigènes. Elle publiera, dans les volumes suivants, la deuxième partie, *Établissements britanniques*, et enfin la troisième partie, *Supplément et pièces justificatives*, avec des planches.

(2) On leur donna ce nom à cause d'un capuchon qu'ils ajoutaient à l'habit primitif de l'ordre de St-François ; ils se distinguaient encore des autres franciscains par leur longue barbe et la couleur brunâtre de leurs vêtements.

paraissait les pieds deschaux et la tête nue, ayant à la main son rosaire aux gros grains et sur le dos la besace du voyageur, il trouvait partout bon accueil. Le riche lui donnait généreusement ; le pauvre, chez lequel il laissait souvent une partie de ce qu'on lui avait donné au château, écoutait docilement les avis et les instructions qui sortaient de sa bouche ; le curé, qui voyait en lui un utile auxiliaire de ses travaux, était heureux de lui accorder l'hospitalité modeste qu'il venait lui demander ; tous, en un mot, rendaient hommage à ces religieux qui, s'oubliant eux-mêmes, se faisaient les serviteurs de tous et ne reculaient jamais devant le plus grand de tous les sacrifices, celui de leur vie : on savait, en effet, que, dans les épidémies, fréquentes alors dans nos contrées, ils se constituaient d'office les médecins de l'âme et du corps : ministère qui, pendant deux siècles, coûta la vie à un grand nombre de capucins de la maison de Douai.

Etablis à  
Douai  
par St-Amé.

Ce fut par ce genre de services que les capucins des Pays-Bas se firent connaître dans notre ville, même avant d'y posséder un établissement. En 1580, la peste ravageait cruellement la Flandre, et Douai en particulier ; plusieurs de ces religieux, n'écoulant que leur zèle, vinrent au secours des infortunés que le fléau avait attaqués, et leur donnèrent, avec un dévouement admirable, tous les soins que réclamait leur triste position ; la contagion passée, ils rentrèrent dans les couvents qui les avaient envoyés (1).

M. Seulin, doyen de la collégiale de Saint-Amé, qui portait un grand intérêt à ces religieux (2), et qui n'igno-

(1) *Canquelin*, p. 1390-1391.

(2) On dit que M. André (?) Suruis, docteur en théologie, contribua à les établir à Douai. *Plouvain. Etat Ecclés.*

rait pas le désir que la population reconnaissante avait de les voir s'établir au milieu d'elle, proposa au chapitre de leur offrir, pour commencer leur établissement, la maison des Bons-Enfants, située dans la rue d'Arras (1), vis-à-vis la ruelle du collège du Roi, et qui dépendait du domaine et de la juridiction de Saint-Amé. Les chanoines entrèrent facilement dans ses vues, et, par une délibération capitulaire en date du 12 janvier 1589, « pour l'augmentation de la foy catholique, salut des âmes, bien de la république et autres pieuses et dévotes considérations à ce mouvanter », ils offrirent de leur céder cette maison et héritage, « exempts de toute rente foncière, anciennes redevances, etc., bien entendu toutefois s'il advenoit que les capucins vinssent à abandonner ou délaisser laditte maison, y celle retourneroit à la possession du chapitre (2). » MM. de Saint-Amé ayant envoyé leur délibération au provincial des Pays-Bas, il répondit qu'il acceptait avec reconnaissance l'emplacement qu'on lui offrait ; mais, comme il avait peu de religieux, il ne pouvait, pour le moment, en envoyer à Douai ; il suppliait donc qu'on ne trouvât point mauvais qu'il tardât à prendre possession de la maison. Le retard ne fut pas long : car, dès le 14 mai 1591, le même provincial écrivit de Bruxelles que plusieurs religieux de l'ordre, français de nation s'étant joints à la province des Pays-Bas, il était en mesure d'exécuter sa promesse. « Cependant, ajoutait-il dans sa missive latine qui nous a été conservée, comme notre règle nous ordonne de n'entreprendre aucune affaire importante que conformément à la sainte humilité et du consentement de toutes les personnes intéressées, nous désirons vivement savoir si votre ville et son Magis-

(1) La rue d'Arras ne tarda pas à prendre le nom de rue des Capucins.

(2) *Canquelain, ibid.*

trat auront notre arrivée pour agréable : informé de ces dispositions favorables, je me porterai à cette affaire avec plus de plaisir et de confiance (1). » Le Magistrat, consulté, prit, le 24 mai, une résolution portant que « l'arrivée des pères capucins en résidence en cette ville leur seroit très-agréable, acceptant icelle de bien bonne volonté (2). » Forts de cette approbation, les religieux s'adressèrent à l'évêque d'Arras, Matthieu Moulart, qu'ils avaient déjà consulté auparavant, afin qu'il lui plût de mettre la dernière main à cette bonne œuvre. Par un rescrit daté du 3 juillet 1591, il approuva de grand cœur leur dessein, et déclara accepter et recevoir les frères capucins, à condition néanmoins « que ni les susdits frères ni aucun d'entre eux n'entreprendroit de prescher la parole de Dieu, ou d'entendre la confession des fidèles, ou leur administrer les sacrements, ou faire ce qu'il y avoit du rapport sans avoir préalablement demandé et obtenu la permission de l'évêque diocésain, sans préjudice aux droits d'ung chacun. » Grâce à ce concours de toutes les autorités, leur établissement à Douai devait être facile (3).

**Constructions.**

Cependant le terrain donné par la collégiale n'était pas suffisamment vaste pour une maison qui, « établie dans la place d'armes, qui sont les vertus et les lettres, » devait former l'un des noviciats de la province. Le Magistrat, qui aimait ces pères en raison des services qu'ils avaient déjà rendus, et de ceux qu'on en attendait pour l'avenir, leur donna un terrain contigu de la contenance de 20 verges (4).

(1) *Canquelain, ibid.*

(2) *Consaux, 1591, fol. 89, v°.*

(3) Les premiers religieux arrivèrent d'Anvers. Leur ordre se répandit beaucoup à cette époque dans nos provinces: les Capucins s'établirent à Lille en 1593, à Valenciennes en 1595, à Armentières en 1604, à Maubeuge en 1611, à Cambrai en 1612, à Orchies en 1614.

(4) *Canquelain, ibid.*

Quelque temps après, MM. de Bon-Marchié, chef des échevins, Jean Parisis et P. Lenoir, leur syndic (1) achetèrent, en leur nom, pour former leur jardin, un vaste terrain qui fut payé 2,400 florins, sans compter 400 florins de pot de vin (2). Les dépenses dans lesquelles devaient les entraîner les constructions dont ils avaient besoin, obligèrent les religieux à recourir au Magistrat. Ils lui exposèrent donc, le 2 avril 1592, « qu'ils estoient intentionnez de bastir une église et dortoir, moïennant d'estre secourus, sans quoy eulx qui estoient povres mandians, leur estoit impossible faire tel œuvre : » on leur accorda 1,000 florins à prendre sur la collecte de l'impôt du vin. Ils s'adressèrent aussi au souverain, lequel ordonna aux États des villes de Lille, Douai et Orchies de leur donner 3,000 florins à prendre « sur le premier ayde. » Comme les États étaient sans argent, et que les religieux avaient besoin de ces fonds pour payer le terrain acheté par leurs fidéi-commissaires, le Magistrat de Douai offrit, le 7 avril 1593, de leur avancer ce subside sur son contingent en cet ayde, « à condition que les 3,000 florins seroient rabattus et défalqués sur sa quote-part. » Les États ayant acquiescé à cette offre le 8 avril 1593(3), les Capucins purent payer immédiatement

(1) Comme les Capucins, en vertu de leur règle, ne pouvaient acheter en personne, ils avaient dû recourir à des personnes interposées. Par suite des réclamations du sieur Van Erpe, secrétaire au grand conseil de Malines et héritier des anciens propriétaires, cette acquisition suscita plus tard de sérieuses difficultés aux Capucins et plus tard aux échevins, leurs protecteurs. Voir les nos 1884, 1902, 1913 de la *Table chronolog. de Pilate-Prevost* et plusieurs pièces de nos *Archives municipales* non reprises dans la *Table chronologique*.

(2) Il résulte d'anciens documents, conservés dans nos *Archives*, que ce terrain fut pris dans un champ de 10 rasières entre les deux portes d'Arras et d'Equerchin : ces terres étaient exploitées par la ferme de Viéage, située à peu de distance.

(3) *Canquelain*, p. 4395.—*Derasière*, t. II, fol. 233 v<sup>o</sup>.

le terrain qu'ils avaient acheté. Le duc de Parme contribua par une aumône assez considérable à la construction du couvent (1).

L'évêque d'Arras avait, le 2 septembre 1592, posé la première pierre de l'église (2). Grâce aux libéralités d'un grand nombre de personnes charitables, les travaux purent être poursuivis assez activement. Le 22 septembre 1596, Mgr Moulart consacra le maître-autel en l'honneur de Dieu, en mémoire de la sainte Vierge, de saint Maurice et de ses compagnons; l'église elle-même fut, paraît-il, consacrée à saint Jérôme (3). L'année suivante, le couvent fut presque complètement terminé (4). Jusqu'à cette époque, les Capucins avaient fait leurs offices dans la chapelle de Saint-Nicolas située sur la rue (5), à l'extrémité de leur jardin, et qui reçut ensuite les restes d'un grand nombre de religieux morts de la peste (6). Quand l'église fut terminée, ils firent un petit cimetière contigu, qui servit pendant un certain nombre d'années à la sépulture des religieux : plus tard,

(1) *P. Ignace. Supplément aux Mémoires*, p. 587.

(2) *Canquelain*, p. 1394.

(3) *P. Ignace. Mémoires*, t. v. p. 440.

(4) *Canquelain*, p. 1395.

(5) Nous empruntons cette indication au P. Ignace. Il s'agit, sans doute, d'une rue qui, traversant tout le terrain des Capucins, allait de la rue d'Arras à la rue d'Equerchin, et dont on ne conserva que la partie qui allait de la rue d'Arras à l'église du couvent.

(6) Une autre chapelle, avec logement annexé, située du côté opposé à celle de Saint-Nicolas, fut bâtie vers 1600 par Anne Boudens, veuve de J. Lefranc, receveur du bailli des deux Cuincy et mère des PP. Maximilien et Concorde de Douai, capucins. On l'appella la chapelle Saint-Roch. *P. Ignace, Mém. t. IV*, p. 227.

ils firent construire, à cet usage, un caveau sous le maître-autel (1).

**Agrandissement** Leur terrain fut encore agrandi, en 1611, grâce aux libéralités du Magistrat, qui rebâtit la plus grande partie des murailles extérieures, et acheva la clôture. Le Magistrat de Douai, à qui la reconnaissance des Capucins avait décerné le titre de fondateur, se fit toujours un devoir de remplir les obligations qu'il considérait comme attachées à ce titre. Il se substituait à eux pour soutenir leurs procès (2); il leur assurait leur provision de bois et de houille (3); il se chargeait des frais des réparations dont leur maison avait besoin; enfin quand les supérieurs de l'ordre, le général ou le provincial, venaient à Douai, il les recevait avec plus d'empressement encore que les supérieurs des autres congrégations religieuses (4).

**Les Capucins à Orchies.** L'établissement des Capucins à Douai ne fut complètement régularisé qu'en 1618 par une bulle du pape Paul V, qui approuva et confirma la donation à eux faite par le

(1) Les Capucins, d'après leur règle, ne pouvaient posséder ni terres ni rentes. En 1614, « J. Dumont, boteur de grains, leur aiant légué une rente de 300 florins de capital, les échevins ordonnèrent à l'une de ses héritières, Jeanne Dumaisniel, de fournir, ainsi qu'elle l'avait offert, le capital pour recouvrir par les dix hommes leur église en ardoises », *Archiv. municip., Consaux, 1614, fol. 82*

(2) Ainsi en 1675, les échevins acceptent les procès, charges, etc., comme fondateurs.

(3) Le 6 juin 1703, on résolut de continuer la donation annuelle de 200 faisceaux de gros bois et 400 fagots.

(4) Quatre généraux de l'ordre Etienne de Sezanne, Michel-Ange de Raguse, Hartman de Brixen et Sigismond de Ferrare visitèrent le couvent de Douai en 1675, 1717, 1730 et 1751, et furent reçus avec honneur par les échevins. — Le P. Ignace nous apprend que, postérieurement à la fondation, le Magistrat agrandit le couvent de quatre chambres, il n'indique pas l'époque à laquelle se fit cette addition, *P. Ignace, supplém. aux Mémoires, p. 587*.

chapitre de Saint-Amé de la chapelle et de la maison des Bons-Enfants, en leur imposant un certain nombre de messes à dire chaque année à l'intention des fondateurs. Cette bulle fut mise à exécution le 2 mars 1619 par Guillaume Sucquet, chanoine et official d'Arras (1).

Quelque temps auparavant, ces religieux avaient été les instruments d'une bonne œuvre faite par un bourgeois de la ville. Jacques Le Carlier leur avait offert une maison, héritage et jardin situés à Orchies, pour établir en cette ville, située entre Lille, Douai, Tournai et Valenciennes, un hospice pour les pauvres d'Orchies et des campagnes voisines qui ne pouvaient être reçus dans les hospices de ces différentes villes. Dans l'intérêt du bien, les Capucins souscrivirent, bien qu'avec une certaine répugnance, aux conditions imposées par le fondateur : il avait demandé que sa femme et sa fille pussent entrer dans la maison malgré la clôture, et ensuite que les religieux entendissent les confessions des personnes séculières, ce qu'ils n'avaient pas l'habitude de faire à cette époque. Le chapitre général de l'ordre, en 1618, sanctionna ces dérogations aux usages. L'hospice d'Orchies fut plus tard transformé en couvent (2).

Les Capucines  
à Douai.

Ils eurent aussi la consolation de contribuer à l'établissement à Douai des Capucines ou Pénitentes de Saint-François, qui venaient d'être fondées à Saint-Omer avec tant d'éclat par la vénérable M<sup>me</sup> Maes. L'évêque d'Arras, Mgr. Boudot, qui, avant d'être évêque d'Arras, l'avait été de Saint-Omer, et avait grandement contribué à la fondation du couvent de cette ville, désirait vivement les voir

(1) P. Ignace, *Mém.*, t. V, p. 458.

(2) P. Ignace, *Mém.*, t. V, p. 460.

arriver à Douai, qu'il considérait, nous dit le P. Martin l'hermite, « comme le paradis de la religion (1). » La chose était difficile ; les échevins n'étaient pas favorables à l'établissement d'une nouvelle communauté de femmes ; mais les Capucins, chers à la population et au Magistrat, se présentèrent devant le conseil et plaidèrent si bien la cause des Pénitentes que ceux-là mêmes qui s'étaient rendus à l'assemblée avec le dessein de s'y opposer, leur furent favorables (2). L'année suivante (1629), elles furent reçues « avec musique » par le pieux Silvius, doyen de St-Amé. Cette maison fut illustrée quelque temps après par le séjour d'une princesse de Ligne qui « se déroba des grandeurs du siècle pour espouser le pauvre habit des Capucines, sans céder à la moindre d'entre elles au combat d'humilité (3) ».

Les Capucins furent chargés, sous la haute direction de l'évêque, de la conduite de ces pieuses filles. Ils furent aussi les premiers directeurs des Clarisses qui reçurent d'eux leur règle (4) ; mais quand les Récollets furent introduits à Douai (1628), on les chargea de la direction des

(1) *P. Martin l'hermite*, p. 648.

(2) *Canquelain*, p. 4629.

(3) *P. Martin l'hermite*, p. 649. Elle fonda ensuite le couvent de Mons, comme nous l'apprend son épitaphe, « ici gist (à Mons, dans le chœur de l'église des Capucines) ; très-noble et très-puissante dame, M<sup>me</sup> Louise de Lorraine, princesse de Ligne, nièce de la reine de France, épouse d'Henry III, roi de France, religieuse capucine en ce monastère, sous le nom de sœur Claire-Louise de Nancy, laquelle a vescu saintement et laissé un très-grand exemple de toutes les vertus, qu'elle a pratiqués (*sic*) sous la règle de son ordre, laquelle elle étoit vraie mère et fondatrice de ce couvent de Mons où elle laissa de bonnes rentes. Elle est décédée le 1<sup>er</sup> de décembre de l'an 1667, âgée de 73 ans, professe de 30 ans. *Requiescat in pace* ». *Recueil des anciens tombeaux, épitaphes et sépultures*, (Man. no 888 de la Biblioth. de Douai), t. I, p. 153.

(4) *P. Ignace, Mém. t. V.*, p. 443.

Clarisses, ainsi que cela se faisait généralement dans les villes qui renfermaient en même temps des Clarisses et des Récollets,

Noviciat à  
Douai.

La maison des Capucins de Douai n'avait pas tardé à prendre une grande extension à cause du noviciat qui y avait été annexé. « Là, nous dit le P. Martin l'hermite, une jeunesse sainte donnait des exemples admirables aux yeux des escoliers (1) ». Ces novices furent tantôt plus et tantôt moins nombreux suivant l'abondance des vocations et les ressources des différentes maisons de la province qui les envoyaient, et devaient payer leur pension. Le dénombrement de 1744 n'en compte plus que sept ; mais on sait que, à cette époque, les maisons religieuses de ce pays étaient, pour la plupart, dans une grande détresse.

Prédications des  
Capucins.

On se tromperait grandement si l'on supposait que ces religieux se bornaient à évangéliser les campagnes et à prêcher dans ce genre simple et populaire qui peut blesser les oreilles délicates, mais qui met à la portée de tous les vérités que tous ont besoin de connaître et de méditer. Qu'il nous suffise de dire qu'ils furent chargés peu après leur arrivée à Douai et qu'ils restèrent chargés jusqu'à l'époque de leur proscription, des stations de l'Avent et du Carême dans l'église Saint-Pierre (2). Ce fut aussi un capucin qui prononça en cette église l'oraison funèbre de Louis XV.

Dévouement  
dans les  
épidémies.

C'était surtout dans les temps d'épidémie qu'ils se prodiguaient. A peine le fléau avait-il fait son apparition, un nombre de religieux plus ou moins considérable suivant l'intensité du mal (le supérieur n'avait pas besoin de stimuler le dévouement de ses frères, car toujours ils s'of-

(1) P. *Martin l'hermite*, p. 615.

(2) P. *Ignace. Addit. aux Mémoires*, t. V, p. 632.

fraient à lui trop nombreux) se séparaient de la communauté et allaient habiter la petite maison des pestiférés, située dans l'angle du jardin à droite, auprès de la chapelle Saint-Roch. Dès lors, ils appartenait entièrement aux malades qui les réclamaient, et auxquels ils donnaient en même temps les soins corporels et les soins spirituels. La confiance des échevins (1) les autorisa même à recevoir, en qualité d'officiers ministériels, les testaments des pestiférés. La mort ne les épargnait pas, la seule chapelle de Saint-Nicolas, qui reçut d'abord les restes de ces martyrs volontaires de la charité, en comptait jusqu'à vingt-six. La peste des années 1667-1668 et 1670 coûta la vie à neuf autres de ces religieux qui furent enterrés dans la chapelle Saint-Roch (2).

Réorganisation  
de la  
province.

Les Capucins de Douai appartenrent jusqu'à l'époque de la domination française à la province des Pays-Bas, dont les religieux se distinguaient extérieurement de ceux des autres provinces de l'ordre par l'absence de calotte et par une petite pièce de toile blanche qu'ils portaient sur le dos. Dès l'année 1616, cette paroisse avait été partagée en deux custodies, l'une flamande et l'autre wallonne. A la suite de la conquête de la Flandre par les armées françaises, un premier démembrement de la custodie wallonne eut lieu sur la demande de Louis XIV; et les couvents des pays soumis à la domination française, c'est-à-dire ceux de Lille, Douai, Tournai, Armentières, Orchies, etc., formèrent une subdivision nouvelle sous le nom de custodie de Lille. Plus tard, pour faire cesser des relations qui pouvaient causer de l'ombrage et exciter des soupçons, le roi de France désira

(1) *Archiv. municip., Mémoires, 1688, fol. 78.*

(2) *P. Ignace, ibid.*

que les couvents des villes qui lui avaient été cédées par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue fussent distraits des provinces auxquelles ils appartenaient pour faire une province à part, qui fût tout entière de sa domination. Cette organisation qui n'avait pas eu l'approbation du chapitre général de l'ordre devint ensuite définitive, grâce à l'insistance du roi et à l'initiative du souverain pontife. La province de Lille tint ses premiers chapitres en 1684 et 1687, les couvents de langue flamande, soumis à la France, furent rattachés à la province de Lille sous la forme d'une custodie particulière (1).

Rétablissement  
de la maison  
après 1712.

Le siège de 1710 fut très-désastreux pour le couvent de Douai. Au moment où les alliés se disposaient à commencer leurs opérations, le gardien sortit de la ville avec ses novices qu'il conduisit à Lille ; ce devoir rempli, il rentra dans les murs, du consentement du général Albergotti, qui commandait l'un des corps des armées alliées. Plusieurs batteries, placées dans la direction de la porte d'Arras, donnaient précisément sur le couvent qui, sauf l'église, fut complètement détruit. A peine la ville se fut-elle rendue que les religieux songèrent à réparer le désastre. Le P. Fiacre de Saint-Omer put commencer les travaux en 1711, grâce aux libéralités de l'échevinage et de plusieurs particuliers. Le Magistrat en corps posa la première pierre du nouveau bâtiment, en présence de M. de Hompesch, gouverneur de la ville pour la Hollande. L'édifice était fort avancé en 1712, quand les Français vinrent assiéger la place. Avant l'ouverture du feu, le gardien obtint du gouverneur la permission de se rendre à Lille où il conduisit

(1) Nous avons emprunté ces détails à un long *Mémoire*, de M. d'Hafferingue d'Hellemmer adressé à M. de Calonne, le 16 mai 1771. (*Arch. département., Petits couvents de Lille*).

quatorze religieux âgés ou malades et vingt-quatre novices. Comme l'attaque des Français n'était pas dirigée de ce côté, il n'y eut, dans toute la durée du siège, qu'un boulet qui tomba sur le couvent et y fit peu de dégât. La ville prise, le P. Fiacre y ramena le noviciat, et le couvent fut terminé en moins de quatre ans. Chacune des maisons de la province y avait contribué dans la mesure de ses moyens, et l'on avait réuni de la sorte 34,000 florins (1). Le Magistrat, en qualité de fondateur, avait, ainsi que nous l'avons dit, pris part à ces travaux ; de plus, la salle et le cabinet, en entrant, avaient été bâtis aux frais d'un pieux Douaisien, qui se retirait souvent aux Capucins pendant plusieurs jours pour prier (2).

Confrérie  
de Notre-Dame  
auxiliatrice.

Le couvent de Douai avait établi une confrérie de Notre-Dame-Auxiliatrice, affiliée, comme tant d'autres associations pieuses de nos provinces, à la célèbre confrérie de Notre-Dame-Auxiliatrice de Munich (3). Le P. Ubalde, d'Auchy-aux-Bois, fit bâtir, en 1748, avec les offrandes des fidèles, à droite de la porte d'entrée du couvent, une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, invoquée sous ce titre. L'évêque d'Arras attacha à la visite de cette chapelle quarante jours d'indulgence. M. Marcel, curé de Saint-Albin, en fit la dédicace, le 8 septembre, et M. Descarpentries, vice-official et chanoine de Saint-Pierre, y célébra la

(1) *Plouvain, souvenirs*, p. 692 — *P. Ignace, supplément aux Mémoires*, p. 586.—Le P. Ignace, qui appartenait lui-même à l'ordre des Capucins, nous a laissé des détails abondants et sûrs sur la maison de Douai.

(2) *Canquelain*, p. 1398-1399. Canquelain ne le nomme pas. Voici ses propres expressions : réserver la salle et le cabinet à gauche, bâtis par M... qui se retiroit souvent aux Capucins plusieurs jours pour prier.

(3) Fondée par un religieux capucin en 1683 dans l'église paroissiale de Saint-Pierre à Munich, lors de l'invasion des Turcs.

messe. On n'en dit pas d'autre depuis, pour ne pas détourner les fidèles de la fréquentation de la chapelle principale ; mais, nous dit le P. Ignace, on avait l'habitude d'y faire une petite prière, soit en entrant, soit en sortant (1).

Nos religieux reçurent quelque temps après la visite de leur général, le P. Sigismond de Ferrare : il arriva de Cambrai le 15 septembre 1751, dans le carrosse de M. de la Verdure, prévôt de la métropole, syndic des Capucins. Quatre carrosses de Douai allèrent le prendre à Cantin. Le prévôt de Saint-Amé et quatre députés du chapitre se rendirent au devant de lui jusqu'au faubourg Saint-Eloi. Quand les cérémonies ordinaires eurent été faites à l'église, il se rendit à l'appartement qui lui avait été préparé pour recevoir les compliments du Magistrat. M. Becquet, seigneur de Mégille, conseiller pensionnaire de la ville, le harangua « avec gravité » en latin, et le général lui répondit en cette même langue. Le peuple remarqua que, contrairement à l'usage, on ne tira point le canon lors de l'arrivée du général dans nos murs. La cour, cette fois, n'avait pas donné ses ordres, ainsi qu'elle le faisait d'ordinaire.

Les Capucins de Douai célébrèrent de grandes fêtes en 1767, à l'occasion de la canonisation d'un de leurs frères, saint Fidèle de Sigmaringen.

Nouvelle organisation provinciale.

Un nouveau changement dans la circonscription provinciale eut lieu en 1773. Des lettres patentes du 9 mars 1773, confirmatives d'un bref du souverain pontife, autorisèrent, conformément au vœu exprimé dans le chapitre provincial de Lille, du 1<sup>er</sup> septembre 1772, la séparation des deux

(1) P. Ignace, *ibid.*—*Confér. la sainte Confrérie, ou Confédération d'amour de Notre-Dame auxiliatrice, traduit de l'allemand par un prêtre de la Confrérie. Douai, in-12, 1752.*

custodies dont se composait la province de Lille, dès lors cette province ne comprit plus que les couvents de Lille, Valenciennes Merville, Douai, Maubeuge, Aire, Orchies, Condé, Saint-Omer, Cambrai et Armentières (1).

Le 5 août 1780, la ville prit une délibération par laquelle il fut décidé qu'elle ne se chargerait plus de l'entretien du couvent des Capucins, mais elle s'engagea à leur faire, comme compensation, une dot annuelle de 240 florins (2).

Révolution. Quand arriva la révolution, dix-sept capucins de Douai se retirèrent dans la maison des Capucins de Condé qui leur avait été assignée pour retraite. L'État voulut s'approprier le couvent, mais la ville justifia de ses droits de propriété et parvint à se faire mettre en possession des bâtiments et du terrain. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, y fut établie dès l'époque de sa formation. Le vaste jardin des Capucins, dont Buzelin vantait déjà l'heureuse disposition (3), et que les religieux avaient, durant deux siècles, fécondé de leurs sueurs, fut transformé en jardin botanique. L'église et le cloître qui, nous dit M. Guilmot, n'avaient rien de remarquable (4), furent démolis en 1812 : les serres actuelles occupent l'emplacement de l'église ; on ne conserva que les bâtiments dont la Société avait besoin (5). Une inscription dans la muraille et quelques pierres

(1) *Collect. Six et Plouvain, t. VII, p. 622.*

(2) *Registr. de la ville, de 1760-1780, fol.° 236, v°.*

(3) *Loco a populi frequentia remoliori, at propter fundi latitudinem et pomariorum amenitatem ipsis percommo. Annal., p. 607.—Cætera immensus obtinet hortus, solo sementi et arboribus benigno. Gallo-flandr., p. 164.*

(4) *Guilmot, état ecclés. p. 37.*

(5) *Plouvain, état ecclés. p. 41.*

sépulcrales (1), voilà tout ce qui rappelle aujourd'hui le passage en ces lieux de ces religieux utiles et modestes, qui se firent toujours remarquer par leur esprit de pauvreté et leur attachement à une règle dont on connaît l'excessive rigidité.

X.

**Carmes déchaussés ou Petits Carmes.**

Établissement  
des Carmes  
déchaussés à  
Douai.

La première fondation considérable qui se soit faite à Douai sous les auspices de leurs altesses sérénissimes, les archiducs Albert et Isabelle, fut celle des Carmes déchaussés, que la réforme de sainte Thérèse venait de ramener à la rigueur de l'observance primitive. Récemment arrivés d'Espagne, ces religieux, après avoir fondé plusieurs établissements dans les Pays-Bas, obtinrent sans peine du nonce du pape, Mgr Guy, archevêque de Rhodes, l'autorisation de fonder une nouvelle maison dans la province. Les archiducs Albert et Isabelle les engagèrent à se fixer à Douai, dont l'université devait fournir à leurs jeunes religieux la facilité de se livrer aux hautes études théologiques. Le P. Thomas de Jésus, vicaire général de l'ordre dans les Pays-Bas (2), arriva à Douai vers la fin du mois de

(1) *Guide de l'Étranger dans Douai*, p. 102.—Voir aussi *Visite au Musée de Douai*, par Lucien de Rosny, in-8, 1833, p. 5.

(2) Ce P. Thomas de Jésus (Didace Sanche d'Avila) a joué un grand rôle dans l'histoire des Carmes. Né vers 1568 à Baçia dans l'Andalousie, il embrassa la vie religieuse à Valladolid en 1586, et fut successivement prieur, provinciale de Castille et définitiveur général : c'est à lui que les Carmes doivent l'établissement de leurs maisons appelées ermitages. Envoyé en 1609 dans les Pays-Bas avec quatre pères et un frère lai, il fonda les maisons de Louvain, Douai, Lille, Anvers, Liège et Namur. Consulter sur ce religieux illustre le p. Cerne de Villiers, *Biblioth. Carmelitar*, 815-819 et Paquot, *Mém. littér.*, t. I, p. 63.

mars 1615, pour solliciter du Magistrat l'autorisation nécessaire à l'établissement projeté, il apportait une chaleureuse recommandation de leurs altesses, ainsi que des lettres du comte d'Estaires, chef des finances. Le gouverneur de la province, le comte d'Annappes, s'était rendu à Douai, conformément à la prière des archiducs, pour appuyer la demande des religieux étrangers.

Hésitation  
des  
échevins.

Le 25 avril, le P. Thomas de Jésus fut admis à comparaître devant le conseil assemblé, à exposer verbalement sa demande et à déduire les raisons qui militaient en sa faveur. Malgré tous ses efforts et les recommandations dont il était porteur, le conseil fut d'avis, à l'unanimité, de représenter aux archiducs « la nécessité où se trouvoient les ordres mandians déjà admis en la ville, ensemble un nombre infini de pauvres dont elle se trouvoit surchargée sy avant que la bourse commune des pauvres seroit arriérée d'environ 8,000 florins : tellement que s'il venoit quelque surcharge extraordinaire, fust par contagion, il seroit impossible satisfaire et subvenir à la nécessité de tant de pauvres ; et plus seroit si les bons pères y estoient admis pour vivre de mandicité ; davantage, arrivant l'effect de navigation pretendue par nos voisins (les habitants d'Arras), la ville se trouveroit entièrement diminuée et presque anéantie en forme de village, parce qu'elle n'at aucuns moïens que le traficq par la dicte navigation, le bénéfice de laquelle lui seroit ostée par celle des dits voisins ; et seroient lors contraincts lesdits ordres des mandians chercher une aultre demeure, et partant requérir que leurs altesses soient servies de les en excuser. »

Nouvelles dé-  
marches.

Le P. Thomas de Jésus, attristé mais non découragé de

cette réponse, retourna à Bruxelles. Quelques mois après, il revint à Douai, muni d'une nouvelle lettre de l'archiduc Albert pour les échevins. Dans cette lettre, après avoir exprimé en termes mesurés le mécontentement qu'il avait éprouvé en présence de ce refus du Magistrat, le prince faisait remarquer que la ville de Douai, avec son université qu'elle avait demandée et dont elle retirait de grands avantages, ne pouvait rejeter les religieux qui se présentaient pour s'adonner aux études et surtout ceux qui, faisant profession de pauvreté, ont, « plus que nuls autres, besoin des lettres et doctrines, » d'ailleurs les Carmes étaient autorisés à accepter des rentes, et on pouvait espérer qu'ils en auraient bientôt assez pour vivre ; enfin on n'enverrait dans le principe qu'un petit nombre de religieux, douze au plus, qu'on prenait l'engagement d'entretenir sans rien demander à la ville ni aux bourgeois, de sorte que la ville ne pourrait que gagner, tant au spirituel qu'au temporel, à la présence de ces religieux, sans y être aucunement intéressée (1). A ces lettres de recommandation en étaient jointes d'autres de M. le comte de Montmorency, de M. le comte d'Annorel (?) grand-maître d'hôtel des archiducs, de M. le comte d'Annapes, gouverneur de la province, et de Mgr l'évêque d'Arras, Hermann Ostemberg (2). Le P. Thomas de Jésus apportait, en outre, une longue consultation élaborée par le conseil de leurs altesses sérénissimes. Ce *Mémoire* avait pour but de réfuter les raisons alléguées par le Magistrat dans sa résolution du 25 avril : il indiquait, d'une façon précise, le but que se proposaient les Carmes déchaussés, leur genre de vie et leurs moyens d'existence, l'importance qu'ils devaient nécessairement attacher à une

(1) *Archives municip., Consaux de 1581-1619, fol. 241.*

(2) Même volume.

Conditions  
de leur  
établissement.

maison d'études dans l'université de Douai, enfin les raisons qui devaient porter des magistrats chrétiens à accéder à leur demande, alors surtout que le prince qui pouvait ordonner, se contentait de prier (1). A cette consultation qu'il présenta aux principaux membres de l'échevinage, et qui devait faire une grande impression sur des esprits pénétrés des idées religieuses, le P. Thomas de Jésus joignit, pour donner satisfaction à ce qu'il y avait de fondé dans les réclamations du Magistrat, des engagements précis qu'il prenait au nom de son ordre. Voici ces conditions telles que nous les trouvons reproduites dans les Registres de la ville : « 1° Les pères Carmes portent déjà commencement de dotte, cy deux cents florins de rente, avecq assurance d'aultres, lesquels ne veulent estre cogneus sur l'heure, entre lesquels il y a des prélats ecclésiastiques, puissans de moïens et remplis de bon zèle a l'establissement de leur maison en ceste université ; 2° jusqu'à ce qu'ils aient trouvé suffisante fondation, ils n'admettront que petit nombre de religieux, et procureront par toutes voies d'estre fondés, n'en négligeant aucune occasion ni moïen convenable, à quoy ils ne peuvent tarder longtems pour les amis qu'ils ont, et qu'ils espèrent que Dieu suscitera à leur religion par la pratique et conversation d'icelle ; 3° en attendant ladicte fondation, ils ne demanderont aumosne en ville, sinon à leurs amys particuliers cogneus, qu'ils ont ou qu'ils auront cy-après, sans le mandier de porte en porte, comme font les aultres mandians, ce qu'ils font mesme en Bruxelles et en quelques aultres convents ; 4° ils ne demanderont, de présent ny à l'advenir, aucun ayde du Magistrat, fust pour

(1) Même volume. — Voir, au supplément, n° 36 ce document que nous ne pouvons reproduire ici intégralement à cause de son étendue.

leur entretien, ainsi ils se trouveront sans estre aulcunement à charge au Magistrat, comme ils ont fait à Louvain, où, avec les anmosnes receues de leurs aultres maisons, ils ont achepté maison, sans que la ville y ait contribué d'un liard (1). »

Soit en raison de ces garanties positives, devant lesquelles les anciennes appréhensions devaient céder, soit crainte de déplaire, par une opposition obstinée, à leurs altesses et aux autres protecteurs puissants que les religieux avaient su intéresser à leur cause, les échevins revinrent, le 24 septembre, sur la résolution qu'ils avaient prise quelques mois auparavant. Ils déclarèrent donc que, « après avoir meurement considéré le bien spirituel qui devait revenir de cette fondation à la ville, et conséquemment à l'Église de Dieu, et désirant seconder les pieux desseins et intentions (de leurs protecteurs), ils accordoient aux RR. PP. Carmelites deschaux ce qu'ils requeroient sous les conditions par eux présentées (2). »

Les Carmes ne tardèrent pas à user de la permission qu'ils avaient eu tant de peine à obtenir. En attendant que la Providence leur procurât une demeure fixe, ils acceptèrent avec reconnaissance l'hospitalité que l'abbé d'Anchin, Jean Faveau, leur avait offerte dans son prieuré de Saint-Sulpice. Le jour de la fête de sainte Thérèse (elle se célébrait alors le 5 octobre, tandis qu'elle a lieu maintenant le 15), l'évêque d'Arras exposa solennellement le Saint-Sacrement dans une galerie qui avait été disposée en chapelle et qui, durant cinq ans, servit à cet usage (3).

(1) *Consaux*, fol. 247.

(2) *Consaux*, *ibid.*

(3) *P. Martin l'hermite*, p. 617; *abbé Legroux*, t. II, p. III.

Construction  
du couvent.

La confiance que les Carmes avaient mise dans la Providence ne fut pas trompée. Dès l'année 1617, de généreux bienfaiteurs prirent à cœur de les voir s'établir définitivement à Douai. Un étranger, enrichi par le commerce et ensuite anobli, Messire Ant. de Mundé, chevalier de Saint-Laurent de Près et Bruet, et sa femme, Hélène-Éléonore de Severy, sur les pressantes sollicitations d'Antoine de Winghe, abbé de Liessies (1), leur accordèrent, pour bâtir leur jardin, une partie de leur vaste couvent, lequel donnait sur les deux rues des Trinitaires et Carpentière (cette dernière fut ensuite appelée rue des Carmes). Les fondements de la maison furent jetés sans fondateur le 24 mai 1628 ; le 9 mars de l'année suivante, l'évêque d'Arras, en présence de MM. du Magistrat, posa la première pierre de l'église qu'il dédia à saint Joseph et à sainte Thérèse de Jésus. En 1620, les travaux étant à peu près terminés, les religieux purent quitter leur asile provisoire et prendre possession de la maison. Ils s'y rendirent en procession et avec une grande solennité. L'abbé de Marchiennes, Jean du Joncq, portait le Saint-Sacrement. Il était accompagné des docteurs de l'université, de MM. du Magistrat et de plusieurs personnages de distinction. La consécration (2) de la chapelle n'eut lieu que quelques années plus tard. Parmi les bienfaiteurs qui s'étaient joints à M. de Mundé (3) pour

(1) Antoine de Winghe, de Louvain, ancien chanoine de Tournai ; il fut abbé de Liessies de 1610 à 1637. Il était intimement lié avec M<sup>er</sup> Vanderburch, archevêque de Cambrai, qui voulut être enterré à côté de lui. Voir, sur Antoine de Winghe, le p. Possoz. *Vie de M<sup>er</sup> Vanderburch*, p. 137-138.

(2) P. Martin l'hermite, *ibid.*

(3) Par son testament en date du 31 décembre 1624 et empris par sa femme le 24 juillet 1629, M. de Mundé choisissait la chapelle des Carmes pour sa sépulture et celle de sa femme. Il mourut en 1628 et sa femme en 1640. Par ce même testament, les deux époux disposaient de la plus grande partie de leur fortune pour fonder à Douai (rue des Carmes, l'entrée donnant sur la place Saint-Jacques) sous le nom d'Hôtel des Nobles un établissement

fournir aux religieux les moyens de bastir leur maison, on cite les abbés de Marchiennes et de Liessies, M. Georges Wilson, gentilhomme anglais qui avait cherché sur le continent un refuge contre la persécution, et M. François Ladisnée, d'Arras (1). D'autres personnes contribuèrent par des aumônes abondantes à l'ornementation de la chapelle. Malgré ce grand nombre de bienfaiteurs qui s'intéressaient à eux, les Carmes ne furent pas toujours à l'abri du besoin. Une fois, entre autres, la communauté n'avait pas de quoi passer les fêtes de Pâques, et les religieux ne savaient à qui s'adresser : chose étonnante, et dans laquelle ils virent une intervention miraculeuse de la Providence, une personne inconnue et qui ne dit point son nom, se présenta à la porte et offrit aux bons religieux une aumône considérable qui les mit pour quelque temps à l'abri du besoin (2).

Bienveillance  
des évêques.

La vie édifiante de ces religieux et les services qu'ils rendaient à la population douaisienne n'avaient pas tardé à changer les dispositions du Magistrat à leur égard. Le

destiné à recevoir, outre leurs jeunes parents, de pauvres gentilshommes des dix-sept provinces des Pays-Bas, qui voudraient suivre les cours de l'Université. Ils demandaient, par ce 6<sup>ème</sup> acte, qu'on gravât en lettres d'or sur la porte de l'hôtel l'inscription suivante : *Nobilitati attrita et afflicta Belgii, sub invocatione S. S. Caroli Magni et Helenæ imperat. evexere et cum omni substantia D. D. ac. F. F. Ant. de Munde, eques auratus etc., et Helena Eleonora de Severy conjuges, Anno salutis nostræ CI DCCXXIII, secundum eorum tabulas.* Cette fondation, qui n'avait été inaugurée qu'en 1666, fut presque ruinée lors du désastre de Law, et la maison fut louée jusqu'en 1747 (*Plouvain. Souven.*, p. 304). On trouve dans la *Collection Derasière*, (t. II, fol. 303) deux gravures anciennes représentant M. et M<sup>me</sup> de Mundé : on y voit leurs armes avec leur devise qui réunit ingénieusement les noms des deux époux : *Munda quæ severe*. Honneur et devoir.

(1) Nous ne pouvons garantir l'exactitude orthographique de ces noms : nous empruntons ces détails à l'abbé Legroux, chez lequel, même dans l'original, l'orthographe des noms propres est très-souvent défectueux.

(2) *Abbé Legroux*, t. II, p. 111.

26 août 1623, ils exposèrent qu'ils « estoient fort chargés à cause de l'église qu'ils avoient entrepris, » et on leur accorda 300 florins pour leur venir en aide (1). Le 5 janvier 1640, nonobstant ce qui avait été décidé antérieurement, on les autorisa à quêter par toute la ville, comme les autres ordres mendiants. Cette permission leur fut accordée grâce à l'influence de don Juan de Vivero, lieutenant-général de la cavalerie du roi d'Espagne, et en considération des bons services qu'il avait rendus à la ville. Enfin, conformément aux bulles des Souverains-Pontifes Paul V, Clément VIII et Jules III, et aux privilèges à eux accordés par Charles-Quint (24 octobre 1551), Philippe II (9 avril 1559) et les archiducs (17 mars 1617), les échevins les firent participer aux exemptions dont jouissaient les ordres mendiants (2).

Ces bonnes relations devaient continuer entre les Carmes déchaussés et nos Magistrats. Le 16 octobre 1663, ils invitent les échevins à honorer de leur présence la cérémonie qui doit avoir lieu le dimanche suivant 20 pour la translation des saints Grégoire et Fabien, ainsi qu'à se retrouver par députés au dîner en leur réfectoire : les Magistrats acceptent l'une et l'autre invitation et décident qu'on donnera au couvent à cette occasion 100 florins par forme d'aumône pour relever l'éclat de la cérémonie religieuse (3).

Agrandissem<sup>t</sup>  
du couvent.

Le 9 mars 1665, on leur permit de démolir, pour faire les murailles de leur jardin, deux petites maisons qui leur appartenaient, et qui étaient situées dans la rue des Morts,

(1) *Canquelain*, p. 1419.

(2) *Canquelain*, p. 1419-1420.

(3) *Archiv. municip.*, *Consaux de*

vis-à-vis la maison du sieur de Chantraine (1). L'année suivante, ils firent une acquisition considérable qui devait donner à leur couvent les proportions qu'il avait à l'époque de la Révolution. Depuis longtemps, ils désiraient acquérir la partie du jardin de la fondation de Mundé qui était contiguë à leur église, afin de pouvoir circuler à l'entour. En outre, cette acquisition devait leur permettre d'agrandir leur jardin qui n'était plus en rapport avec les développements que la maison avait pris et d'avoir, conformément aux usages de l'ordre, un petit ermitage (2) où, chaque année, les religieux pourraient habiter successivement pour faire leur retraite. Ils attachaient d'autant plus d'importance à cette acquisition, que le fermier qui avait pris ce jardin à bail, « y introduisoit souvent de nuit, pendant les heures de l'office divin et de l'oraison mentale, principalement les jours de feste, des compagnies de jeunes gens de l'un et l'autre sexe pour y manger des craismes et prendre le divertissement de la jeunesse avec les violons, flageollets et autres instruments de récréation, lesquels en venoient quelquefois sy avant qu'aucuns curieux de voir le jardin des religieux et ce qui s'y passoit, ils y appliquoient des échelles à la muraille d'iceluy, montoient et y regardoient, comme il y a été veu plusieurs fois par les dits religieux, du moins par plusieurs d'entre eux (3). » Les proviseurs de

(1) *Archiv. municip., ibid., fol. 144.*

(2) Comme les premiers religieux Carmes menaient la vie érémitique, les Carmes déchaussés s'étaient fait une loi d'avoir dans chacune de leurs provinces, un couvent auquel était joint un ermitage. On observait dans cette solitude un silence absolu, et on y pratiquait de grandes mortifications. Les couvents, dont les provinces n'avaient point d'ermitage, y suppléaient, comme celui de Douai, en bâtissant, dans leur jardin, quelques petites cellules. On sait que Louis XIV donna aux Carmes de France un grand ermitage non loin de Louviers, au diocèse d'Évreux.

(3) *Requête présentée au Magistrat par les Carmes Deschaus, le 15 septembre 1666.*

l'Hôtel des Nobles qui ne tiraient qu'un revenu minime de la location de ce jardin, consentirent à vendre aux Carmes tout leur fonds « depuis l'héritage de la maison appelée vulgairement les Dix-Sept Provinces jusqu'à celui du couvent, y compris deux petites maisons aians front à rue sur celle qui menoit droict aux Trinitaires. » — Les échevins autorisèrent cette vente, à condition que les deux petites maisons ne seraient jamais incorporées au couvent, et que, avec le temps, les religieux les répareraient et les mettraient à usage convenable pour y loger des séculiers, en y joignant des jardinages aussi profonds que celui des Dix-Sept Provinces (1).

En 1627, ils avaient formé une colonie à Arras. Une personne pieuse, Marie le Ricque, leur donna le 24 mars (et cette donation fut confirmée par son testament en date du 9 juillet de la même année) une maison située à Arras et d'autres biens, à charge d'en employer le produit à bâtir un couvent dans cette ville : ils s'empressèrent de se conformer aux intentions de leur bienfaitrice (2).

Carmelites  
à Douai.

Deux ans auparavant, ils avaient eu la satisfaction de voir s'établir à Douai les Filles de Sainte-Thérèse, « Filles généreuses qui, à la pénitence et à la pauvreté, joignent des intentions sublimes, à sçavoir buttant par toutes leurs œuvres et prières à aider les docteurs et prédicateurs qui s'emploient à la défense de l'Église : à ceste fin sont dressées leurs méditations jour et nuict, leurs jeusnes de demy an, l'abstinence de chair perpétuelle, leurs travaux manuels, sacrifice continuel très-agréable à Dieu, qui est le zèle des âmes (3). » Le 9 septembre, les supérieurs des

(1) *P. Ignace. Mémoires, t. V, p. 446.*

(2) *P. Ignace, ibid.*

(3) *P. Martin l'hermite, p. 643.*

Carmes de Douai présentèrent aux échevins une requête par laquelle ils les suppliaient d'autoriser l'établissement des Carmélites déchaussées, « promettans de leur part qu'elles ne seroient et viendroient en aulcune façon et manière à la surcharge de la ville et des bourgeois et manants d'icelle (1). » — « Nous vous requérons bien sérieusement de les admettre, disait l'archiduchesse dans une lettre dont ils étaient porteurs, et de voulloir nous tesmoigner par les effets de courtoisie et charité que cette nouvelle plantation vous est bien venue et agréable. Vous n'en recevrez aulcune incommodité, ajoutait-elle, parce qu'elles s'entretiendront de leurs rentes et la place qu'elles pourront occuper ne pourroit rapporter que quelque peu. Cela ne sera que trop récompensé par l'odeur de leur piété, vertu, et ferventes prières, et par l'avancement spirituel que, en général et en particulier, vos supposts en recevront. » Le comte d'Isenghien, gouverneur de la province, joignit ses instances à celles de l'archiduchesse. Le conseil, par sa résolution du même jour, 15 septembre, consentit à les accepter, à condition « qu'elles seroient suffisamment dotées, dont elles devoient donner apaisement à MM. du Magistrat et paier droit d'indemnité pour les héritages qu'elles acheteroient, et qu'elles se placeroient en un endroit agréable au Magistrat, sans se pouvoir étendre, si ce n'est par autorité d'iceluy (2). »

Le 15 novembre de la même année (3), les Carmélites destinées à la fondation de Douai arrivèrent de Mons. L'abbé de Saint-Vaast les reçut dans son refuge, situé dans la Ricque-Rue (rue du Gouvernement) qu'elle occupèrent

(1) *Archiv. municip., Consaux de 1620-1635, fol. 33.*

(2) *Même Registre.*

(3) Et non le 15 septembre, comme le dit Plouvain, *Souvenirs*, p. 69.

durant trois ans; le lendemain, l'abbé de Marchiennes exposa le Saint-Sacrement à l'occasion de leur arrivée, et il consacra le nouveau couvent à la Vierge et à saint Joseph (1). Elles achetèrent quelque temps après un terrain donnant sur la rue Morel (il fait aujourd'hui partie de l'Arsenal), et y commencèrent immédiatement les constructions. Le couvent ne fut terminé qu'en 1628. Les Carmélites regardèrent comme leur fondateur l'abbé de Saint-Vaast qui, outre l'hospitalité qu'il leur avait généreusement accordée, avait contribué par ses largesses à l'achat du terrain et aux frais des constructions (2). Elles demeurèrent jusqu'à l'époque de la Révolution soumise à la direction des Carmes.

La maison des Carmes de Douai n'avait pas tardé à prendre une extension considérable. De nombreux novices y arrivaient des différentes parties de la province et s'y formaient en même temps, aux études et à la vie contemplative. Un grand nombre de sujets qui y avaient été élevés sortirent de la province et furent envoyés en Allemagne, en Bourgogne, en Italie; plusieurs même furent destinés à travailler à la conversion des infidèles et des hérétiques et employés dans les missions d'Angleterre, de Perse et du Mont-Carmel (3). Quelques-uns d'entre eux, d'après l'abbé Legroux (4), eurent le bonheur de mourir pour la foi. Le couvent de Douai compta aussi dans son sein plusieurs religieux qui se distinguèrent dans l'enseignement ou donnèrent au public d'utiles ouvrages. Nous

(1) *P. Martin l'hermite*, p. 642-643.

(2) *Canquelain*, p. 1470.

(3) *P. Martin l'hermite*, p. 618.

(4) *Abbé Legroux t. II*, p. 3.

allons mentionner ceux dont les noms sont arrivés jusqu'à nous.

Carmes  
remarquables.

Nous ne connaissons guère que les noms du P. Laurent de Jésus, du P. Guillaume de Saint-Omer ou de Saint-Joseph (le P. Lefebvre de Lille), qui professa à Douai et écrivit contre le P. Papebroch pour défendre les prétendus privilèges de son ordre (1); le P. Placide de Sainte-Thérèse, né à Douai (2), après avoir professé la philosophie et la théologie, remplit les premiers emplois de sa province; il mourut à Bruxelles en 1660; il avait composé plusieurs ouvrages. Nous connaissons mieux le P. Pierre de la Mère de Dieu et le P. Jean-Louis de Saint-Joseph. Le premier, né à Saint-Omer, remplit plusieurs fois la charge de provincial et fut le premier prieur de la maison de Valenciennes dont Louis XIV, sur sa demande, avait autorisé la fondation. Il parlait cinq langues avec une extrême facilité et prêchait avec une onction telle que peu de ses auditeurs résistaient à l'influence de sa parole (3). Il mourut à Douai, le 1<sup>er</sup> avril 1705, à l'âge de 70 ans, il avait publié une *Vie de sainte Thérèse*, des *Pratiques de Dévotion* envers cette grande sainte et la première traduction française d'une partie de ses lettres. Jean-Louis de Saint-Joseph était aussi de Saint-Omer, il acquit une grande réputation dans son ordre par son humilité, sa prudence et son zèle pour le salut des âmes. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages. Un seul, pensons-nous, a reçu les honneurs de l'impression: c'est une histoire abrégée des Conciles, publiée sous ce titre: *Combats de l'Église militante*, in-4<sup>o</sup>, 1679. On conserve

(1) Legroux, *ibid.* — *Recueil des auteurs Lillois*.

(2) Foppers, *biblioth. Belg.*, t. II, p. 1017.

(3) *Sic sæculares ad pietatem promovebat, ut vix concionanti resisti posset. P. Come de Villiers, biblioth. Carmelit. t. II, col. 588.*

de lui à la *Bibliothèque de Douai*, entre autres ouvrages manuscrits, la *Relation d'un voyage qu'il fit à Rome en 1671*, pour assister au chapitre général de son ordre. Le P. Côme de Villiers indique comme conservés dans la *Bibliothèque des Carmes de Douai*, deux manuscrits de cet auteur qui nous manquent; mais, par compensation, nous en avons trois autres qu'il ne mentionne pas (1).

Le P. Charles  
de  
l'Assomption.

Arrivons enfin à un religieux qui a joué un assez grand rôle dans les querelles religieuses et les tournois théologiques du XVII<sup>e</sup> siècle, le P. Charles de l'Assomption (2). Né à Saint-Ghislain en Hainaut, l'an 1625, Charles de l'Assomption appartenait à une famille illustre. Il était fils du comte de Brias, gouverneur pour l'Espagne de la petite ville de Mariembourg et neveu d'un marquis de Molinghem. Ayant suivi d'abord la carrière des armes, il assista en qualité de capitaine à la bataille de Lens, fut fait prisonnier par les Français et conduit à Paris (3). Quelque temps après sa délivrance, la mort subite de son oncle le marquis fit sur lui une telle impression qu'il renonça à toutes les vanités du siècle pour prendre à Douai l'humble et pauvre livrée des Carmes déchaussés. Il fit ses études supérieures avec une rare distinction. Son scolasticat terminé, il songea à se consacrer aux missions lointaines et demanda au général la permission d'entrer au séminaire spécial des missions; mais on trouva plus à propos de lui donner d'autres

(1) *Les Manuscrits*, nos 749, 758 et 868. — *Biblioth. Carmelit.*, t. II, col. 42-43.

(2) Consulter sur le P. Charles de l'Assomption *Biblioth. Carmelit.*, t. II, col. 311-312; Paquot, *Mémoires littér.* t. I, p. 133; *Recueil des auteurs Lillois*, fol. 113-120.

(3) *Quetif et Échard, Biblioth. script. ord. St-Dom.*, t. II, p. 781.

emplois. Il fut longtemps professeur de théologie (1), puis prieur, définiteur et provincial. Il venait d'être nommé provincial pour la seconde fois quand il mourut à Lille, le 23 février 1686. Il était frère de Mgr de Brias, archevêque de Cambrai, ce prélat dont Pélisson fait un si bel éloge dans ses lettres à M<sup>llo</sup> de Scudéry : l'archevêque de Cambrai se fit un devoir d'assister aux funérailles de son frère (2).

Le premier ouvrage par le P. Charles de l'Assomption est le *Thomistarum Triumphus, id est S. S. Augustini et Thomæ concordia* (Douai, 3 vol.) (3), dans lequel il traite principalement de la science moyenne et de la prédétermination physique qui divisaient à cette époque les écoles théologiques, et auxquelles, dit Paquot, un certain nombre d'auteurs semblaient alors réduire toute la physiologie et la théologie. Cet ouvrage, publié sous le pseudonyme de Germain Philalèthe et attribué d'abord au P. Platel, jésuite (4), fit grand bruit et souleva de vives réclamations. Il fut réfuté d'abord par le P. Fasseau, dominicain (5), puis par le P. Henneguyer, du même ordre dans son *Philalethis Vanitas Triumphorum adversus prædeterminationem physicam* (6). Ce dernier ouvrage eut un rare

(1) *Ingenii subtilitate et solertia adeo excelluit, ut milli academiæ Duacensis doctrina cedere sit existimatus. P. Come de Villiers, col. 311.*

(2) *Recueil des auteurs Lillois, fol. 119.*

(3) La *Bibliographie douaisienne* n'indique pas la première édition de cet ouvrage qui est, comme on va le voir, toute différente de la seconde.

(4) P.P. Debacker, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus, t. I, p. 576.*

(5) *Bibliogr. douais., no 478.*

(6) P. Échard, t. II, p. 781. P.P. Debacker, t. IV, p. 240. M. Duthillœul, *Bibliogr. douaisienne, supplément, p. 126*, sur le no 216½, s'est étrangement trompé en attribuant le *Vanitas* au P. Charles de l'Assomption

succès : converti par ses raisonnements, le P. Charles de l'Assomption répudia la science moyenne qu'il avait prônée, et se fit le défenseur de la prédétermination physique dans une seconde édition de son ouvrage et dans son *Funiculus triplex*. Nous ne dirons rien de ce dernier ouvrage, dirigé tout à la fois contre Baius, Molina et Jansénius et qui paraît avoir soulevé moins de réclamations. Il n'en fut pas de même de son *Pentalogus Diaphorus* (in-8, sans date et sans lieu d'impression), ouvrage dans lequel il énonce, touchant l'absolution des récidifs, des propositions que plusieurs docteurs jugèrent favorables au relâchement. Le P. Charles de l'Assomption, alors provincial, avait fait imprimer ce livre sans permission ni autorisation ; le général, de l'avis du définitoire, condamna au feu, le 3 janvier 1679, le *Pentalogus* qui devait être plus tard mis à l'*Index* (1). Malgré cette condamnation qui d'ailleurs tombait peut-être principalement sur le manque d'autorisation, il demeura attaché à ses sentiments, et ne négligea rien pour les défendre, soit par de nouveaux ouvrages, soit par la discussion. Ce fut ainsi qu'il profita, le 14 décembre 1683, de thèses soutenues chez les Dominicains de Douai sur l'administration du sacrement de pénitence pour tenter de faire prévaloir ses opinions. La présence à ces thèses des deux évêques d'Arras et de Tournai ne fit qu'exciter son ardeur, il maintint ses principes avec autant d'insistance que d'habileté, mais, sans pouvoir, paraît-il, triompher des arguments de ses adversaires. Cette discussion fit grand bruit dans toute la province. L'évêque de Tournai, qui avait eu déjà des démêlés avec le P. Charles de Brias, se crut offensé par un écrit du religieux qui, en effet, oublia par-

(1) P. Come de Villiers, *ibid.*

fois dans l'ardeur de la lutte le respect dû au caractère épiscopal (1). Plusieurs des propositions du P. de Brias furent censurées par les Universités de Paris et de Douai, et, enfin, le *Pentalogus* fut mis à l'*Index*, en 1685 (2). Quelque temps auparavant, il avait eu la singulière idée de faire intervenir le roi dans cette lutte toute doctrinale. Tout cela prouve que le P. Charles de l'Assomption, malgré ses qualités brillantes, ne put jamais maîtriser complètement la fougue qu'il avait conservée de ses jeunes années et trouver la mesure qui, jointe à sa facilité remarquable, l'eut mis à même de rendre plus de services à son ordre et à l'église.

Organisation provinciale.

Au dix-septième siècle, la réforme des Carmes déchaussés formait deux congrégations, dont chacune avait son général et ses constitutions particulières : la constitution d'Espagne et celle d'Italie. La maison de Douai appartenait à la congrégation d'Italie. Jusqu'à l'année 1665, toutes les maisons des Pays-Bas n'avaient formé qu'une seule province, mais, dans le 21<sup>e</sup> chapitre général qui eut lieu cette année même à Rome, et dans laquelle fut élu général le R. P. Philippe de la Sainte-Trinité, français d'origine, on partagea les couvents de la France en deux provinces, la Flandre Wallonne et la Flandre Flamingeante (3). La pro-

(1) On opposa à la relation du P. Charles de l'Assomption l'opuscule suivant : *Authentica veritatis manifestatio adversus victorias tum calamo tum ore insulsæ de cantatas*, (petit in-4, 8 pages, sans date ni lieu, imprimé certainement à Douai et non mentionné par la *Bibliographie douaisienne*) : c'est un Recueil d'attestations, relatives à ce qui s'était passé dans la séance du 14 décembre 1683, données par un certain nombre de professeurs de l'Université et de religieux de différentes maisons qui y assistaient. La *Bibliothèque de Lille* possède une collection de pièces intéressantes qui se rapportent à ce débat.

(2) *Collection de d'Argentré*, t. III, p. 3, p. 354.

(3) *Annales des Carmes déchaussés de France par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse*, Paris, 1665, in-fol., p. 791 et 788.

vince wallonne, qui formait la quatorzième et dernière province de la congrégation (1), s'appela la province de Marie-et-Joseph, elle eut pour premier provincial le P. Basile de Sainte-Catherine.

Fêtes. Le 18 août 1669, les Carmes de Douai firent, avec une grande solennité, la fête de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, vierge illustre de leur ordre qui venait d'être canonisée (2).

En 1675, pour célébrer la béatification de celui qui avait été, avec sainte Thérèse, le principal instrument de la réformation de leur ordre, du bienheureux Jean de la Croix (béatifié en 1675, il ne devait être canonisé qu'en 1726), ils demandèrent, le 18 juillet, quelques subsides au Magistrat qui témoigna de sa bienveillance pour eux et de sa piété en leur allouant 100 florins (3).

Nous n'avons pu réunir qu'un petit nombre de faits touchant l'histoire des Carmes déchaussés de Douai au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le couvent des Carmes déchaussés souffrit considérablement des sièges de 1710 et 1712 ; le P. Corneille, natif de Douai, prieur en 1715, releva le monastère de ses ruines ; ce même P. Corneille fut ensuite provincial (4). En 1744, le couvent renfermait 33 pères et 7 frères lais.

(1) Une lettre adressée par Louis XIV au général des Carmes, que nous citons au *Supplément* no 43, II, (16 mars 1682) demande que les Carmes déchaussés des villes conquises forment une province à part, à l'instar des Carmes chaussés qui avaient été réorganisés en 1680.

(2) P. Ignace. *Supplém. aux Mém.* p. 366.

(3) *Consaux de 1667-1677*, fol. 38.

(4) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV, p. 282. — Nous avons relevé sur l'une des murailles de l'ancien couvent des Carmes l'inscription chronographique suivante qui se rapporte à ces travaux : *De I ConstrVCIVM opVs*, (176).

En 1762, la foudre étant tombée sur le clocher de l'église, un frère convers fut, dit-on, assez heureux pour conjurer l'incendie en jetant sur le foyer ses vêtements mouillés (1).

On remarquait dans leur église un beau tableau de Seegers, représentant sainte Thérèse en extase (2).

Les Carmes déchaussés, menant une vie toute contemplative, se mêlaient peu à la population au milieu de laquelle ils vivaient : ainsi ils ne figuraient jamais dans les processions où l'on voyait assister toutes les autres congrégations d'hommes. Cependant ils avaient une confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel qui datait de l'établissement de la maison, et à laquelle de nombreux fidèles se faisaient agréger (3).

Quand la Révolution expulsa de leur maison les Carmes déchaussés, vingt-sept d'entre eux, pour continuer à vivre dans une observance régulière, se rendirent à l'abbaye de Crespin, où on leur avait promis un asile dont ils ne jouirent pas longtemps (4).

Leur vaste maison fut affectée au service de la manutention des vivres. Quand on démolit l'ancienne église de Saint-Jacques, une partie de leur jardin fut ajoutée à la place qui porte son nom (5). L'église des religieux avait été conservée, mais, le 20 avril 1809, une portion de l'édifice s'écroula ; les matériaux furent vendus par l'État à un entrepreneur de la ville, et bientôt elle fut complètement démolie (6).

(1) *Plouvain, Souvenirs*, p. 50.

(2) *Duthillaël, Hist. eccl.*, p. 103.

(3) *Buzelin, Gallo-Flandr.*, p. 295.

(4) *Plouvain, Souvenirs*, p. 50.

(5) *Duthillaël, Douai ancien et nouveau*.

(6) *Plouvain, État ecclés.*, p. 87.

XI.

**Augustins.**

AUGUSTINS MENDIANTS, ERMITES DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN (1).

Les Augustins  
dans les  
Pays-Bas.

Les Augustins, ou Ermites de Saint-Augustin, ainsi nommés parce que leur règle, dans ce qu'elle avait d'essentiel, était rapportée à saint Augustin, étaient mis au nombre des religieux mendiants, bien que leur règle fût moins sévère que celle des autres ordres de cette catégorie. Saint Pie V leur avait assuré, en 1567, les privilèges attachés à cette dénomination et les avait placés à la suite des Dominicains, des Franciscains et des Carmes (2). Ils possédaient dans les Pays-Bas un assez grand nombre de maisons. En 1614, ils s'étaient établis à Lille et « y avoient bientôt dressé une grande église, une maison ample et de belles écoles (3) ». De Lille, ils devaient songer à se transporter à Douai, d'autant plus que les vocations se présentaient en grand nombre, et que leur couvent de Louvain n'était pas capable de loger tous les jeunes gens qui s'y rendaient des différentes maisons de la province. « pour y estre enseignés et se rendre idoines pour servir le publicque,

(1) Un Augustin des Pays-Bas, le P. Jacques Delaporte, né aux environs de Tournai, avait fait, au XVII<sup>e</sup> siècle, conformément aux ordres du définitoire provincial, l'*Histoire des couvents de Tournai, Lille, La Bassée et Douai*. (*Recueil des Auteurs Lillois*, p. 267); son manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque publique de Tournai. — Nous n'avons pu rencontrer l'*Encomiasticon Augustinianum* du P. Phil. Elsius, Bruxelles, 1654, in-fol., lequel parle de plusieurs religieux qui étudièrent ou professèrent à Douai.

(2) *Welle und Wetzer, Kirchenlexicon*, t. I, p. 527-531.

(3) *P. Martin l'hermite*, p. 616.

Demandent à  
s'établir à Douai

suisant leur profession (1). » Douai leur offrait les mêmes avantages pour s'y former à cause de son université et « des fréquents exercices et disputes qui s'y faisoient. » Jean Cousin, chanoine de Tournai (2), était lié avec les Augustins de cette dernière ville qui, depuis leur réforme opérée par Mgr Jean Vendeville et leur annexion à la province des Pays-Bas (3), avaient reconquis l'estime de la population tout entière; il fournit aux Augustins de nos contrées le moyen de réaliser ce dessein, en achetant, à leur intention, une maison située dans la rue d'Équerchin, sur la paroisse Saint-Albin. Les échevins de Douai avaient consenti à ratifier cette acquisition, bien que faite par un ecclésiastique étranger; mais il fallait une nouvelle autorisation pour qu'on pût y installer un séminaire. Le provincial chargé de la négociation le P. Thomas Gratien, visiteur de l'ordre en ces provinces, et le P. Corneille Lancelot, prieur de la maison d'Anvers. Le 23 octobre 1621, ils furent admis à se présenter devant les échevins assemblés, leur remirent des lettres de recommandation de la sérénissime infante Claire-Isabelle, en date du 16 octobre (4), et requirent, tant verbalement que par écrit, « de

(1) Lettre de l'infante Claire-Isabelle aux échevins de Douai, du 16 octobre 1621.

(2) Né à Tournai de parents négociants et qui jouissaient d'une belle fortune, il enseignait la théologie à l'abbaye de Cambron, en Haynaut, quand il fut nommé, à son insu, chanoine de la cathédrale de Tournai, le 9 septembre 1592. (*Hovertant de Beauvelaire, Essai Chronol. sur l'histoire de Tournai, t. 63<sup>e</sup> p. 41*). Voir plus loin pour l'époque de sa mort.—Il composa plusieurs ouvrages dont les plus connus sont l'*Histoire de Tournay, Douai, Marc Wyon, 1620, 4 vol. in-4* et l'*Histoire des Saints honorés dans la cathédrale de Tournai, en latin, Douai, J. Fampoux, in-12, 1626*.

(3) P. Possoz, *M<sup>gr</sup> Jean Vendeville, p. 136-137*.—Cousin, dans son *Histoire de Tournay*, parle longuement des Augustins de cette ville.

(4) La plupart des pièces relatives à l'établissement des Augustins à Douai, ont été imprimées dans les *Petites Chroniques, III<sup>e</sup> partie, p. 40-43*.

Conditions  
qu'ils  
proposent.

pouvoir faire bastir et establir à Douay un séminaire pour leurs jeunes religieux et estudians, lorsque leurs moïens viendroient à croistre, sans aulcunement charger ceste dicte ville. » *La Requête* écrite qu'ils présentèrent portait : « 1<sup>o</sup> que leur intention n'estoit d'aulcunement surcharger la dicte ville, mais de vivre en ycelle sans mandier, y administrant cependant, à l'avancement de notre sainte foy et choses publiques, saints sacrements, faisant les prédications au peuple et exerçant œuvres de miséricorde et charité, par la visitation des malades et aultrement ; 2<sup>o</sup> qu'ils avoient besoin aulcunement dudict séminaire pour plus commodément y faire instruire et endoctriner la jeunesse dudict cloistre qu'ils prétendoient faire bastir sur la paroisse Saint-Albin ou bien au lieu qui sera jugé le plus commode ; 3<sup>o</sup> que M. Cousin, chanoine de l'église cathédrale de Tournay, désiroit, à l'effect dudict séminaire et sous espoir dudict couvent, d'en donner lieu, et, pour l'avancement des bastiments et érection, leur subministrer moïens à ce possible : que, cessante la permission de MM. du Magistrat, icelluy sieur Cousin n'entendoit gratifier le dict ordre de la dicte fondation, mais convertir ailleurs sa pieuse intention. »

Les échevins furent (1) d'avis de permettre l'érection du du séminaire « pour, par les jeunes religieux, y faire les fonctions d'estudians, comme ès aultres seminaires, et non celles de religieux conventuels, à la charge aussi qu'ils ne pourroient mandier publiquement ni privément, et que le dict séminaire ne seroit en aulcune sorte onéreux à la dicte ville et manants d'icelle, non plus que les frais et entretenements des bastiments, ny que la nourriture des

(1) *Archiv. Municip., Reg. aux Consaux, 1620-1635, fol. 8 et suiv.*

religieux, y estant en outre édifié le dict séminaire en l'endroit et héritage qui soit agréable au Magistrat et conseil, sans le pouvoir augmenter, si ce n'est par le consentement d'iceulx; déclarant toutefois que leur est agréable l'héritage qu'ils ont désigné estre dès maintenant achepté pour le dict séminaire, faisant portion d'une maison ayant cy-devant appartenu à Vincent Minart, en la rue d'Erechlin; aussy à condition que lorsqu'ils voudroient avoir un cloistre et couvent, ils seroient tenus de présenter semblable requeste, afin de apparoir et de apaiser de la dotte dudict couvent, et de quoy les dictes religieux pourront vivre sans la charge de la ville et manans, attendu qu'icelle ville a fort peu de traficq et manufacture, et pauvre et grandement surchargée de plusieurs cloistres mandians et aultrement les dictes religieux seront tenus, ajoutait la décision échevinale, d'accepter les dictes conditions et les faire agréer par leur R. P. Général et en livrer lettres pertinentes par-avant encommencher les dictes bastiments, avec submission qu'advenant que les dictes religieux manqueroient de moïens pour s'entretenir, de les retirer hors de la ville. »

Ces conditions n'étaient pas de nature à satisfaire pleinement les religieux. Trois jours après (26 octobre), le conseil ayant été assemblé de nouveau, ils comparurent de rechef et remontrèrent que, en la résolution prise par l'échevinage, ils apercevaient « aucunes conditions un peu dures, sy comme de ne pouvoir faire audict séminaire les fonctions de religieux conventuels ny augmenter leur héritage sans le consentement du Magistrat et conseil; et que, pour ériger un couvent, ils soient tenus présenter requeste, parce que, pour peu que se fasse prédication, à la requeste de quelques pasteurs, aiant quelques confessions

de malades, ils seroient en péril de calomnie qu'ils excédroient les termes de l'accord et admission ; et que, aiant besoin de quelques augmentations, ils seroient en nécessité d'achepter en tel prix que les achepteurs voudroient ; aussy, pour n'avoir présentement un accord absolu, ce seroit aliéner leur bienfaiteur, lequel leur a déclaré qu'il n'entend achepter l'héritage indiqué sans estre asseuré de pouvoir faire un cloistre à l'advenir ; requérant, partant, voulloir modérer les dictes conditions, en leur permettant le dict cloistre. Soit expressément conditionné qu'ils seroient teneus auparavant de faire paraistre de dotte suffisante, mesme pour donner contentement aux frères Cordeliers présentement comparus pour représenter les préjudices qu'ils pourroient recevoir par ledict couvent, advenant que les dicts Augustins iroient mandier ; qu'il soit apposé qu'ils ne pourront ériger ledict cloistre que préalablement ils n'aient eu le consentement des aultres ordres mandians ».

Autorisation  
accordée par les  
échevins

Nonobstant l'intervention peu généreuse des Cordeliers, les échevins tinrent compte des réclamations des Augustins et consentirent à modifier leur première résolution : ils se décidèrent donc à leur permettre l'érection du séminaire « pour leurs jeunes religieux y faire les fonctions d'estudiants comme es aultres séminaires, et que, à l'advenir, ils puyssent aussy établir un cloistre ou couvent dudict ordre, à charge que les dicts séminaires et couvents ne seront en aucune sorte onéreux à ceste ville et manants d'icelle, non plus pour frais et entretenements des bastiments que nourriture des religieux y estans, attendu que ceste ville est pauvre, n'aiant que fort peu de traficq et manufacture, et qu'elle est grandement surchargée de plusieurs cloistres mandians ; à charge aussy que, paravant établir ledict couvent, ils seront tenus d'avoir et obtenir le consentement

d'iceux cloistres et faire apparoir des dottes suffisantes pour l'entretien d'iceluy à l'apaisement du Magistrat, et à condition que, pour l'établissement dudict séminaire et couvent, ils devront prendre et choisir un endroict qui soit agréable audict Magistrat et se contenter de portion d'héritage à ce convenable au jugement d'iceluy, lesquelles conditions lesdicts religieux seront tenus d'accepter et faire agréer par le R. P. Provincial de leur ordre, et en délivrer lettres pertinentes, paravant commencher aucun bastiment, avec submission, moïennant que les moïens manqueraient pour entretenir les religieux, de les retirer hors de la ville (1). »

Cependant les Augustins ne s'établirent pas dans la rue d'Équerchin (2). Le 18 juin 1622, le conseil, révisant, sur leur demande, ses délibérations des 23 et 26 octobre 1621, leur permit de « bastir leur seminaire en la rue du Blocq sur le fonds que leur avait été donné le 4 mai 1622 par le chanoine Cousin (3), duquel ils avaient reçu, en outre, treize

(1) Le *Cameracum Christianum*, p. 366, s'est donc trompé en plaçant en 1619 (cinq ans après la fondation de Lille qui eut lieu en 1614) l'établissement du couvent de Douai.

(2) Cependant la maison de Vincent Minart, achetée par le chanoine Cousin, pouvait avoir deux entrées, l'une sur la rue d'Équerchin et l'autre sur la rue du Bloc. Nous n'avons trouvé aucun renseignement qui en indiquât exactement la situation.

(3) *Plouvain, État ecclés.* — Cette indication, donnée par Plouvain nous a longtemps arrêté, parce que nous pensions, d'après les *Biographies de Didot et de Feller*, que Cousin était mort à cette époque, (Didot le fait mourir en 1621, et Feller dit qu'il mourut dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle.) Enfin nous avons pu constater, en consultant la volumineuse *Histoire de Tournai d'Hoverlant de Beauvelaire*, la date précise de la mort du chanoine Cousin; il n'est mort que le 11 septembre 1636: (*Hoverlant, Essai chronol. sur l'Histoire de Tournai*, t. 68, p. 422).

rasières de terre à Arleux (1). Les premiers religieux de la maison de Douai furent pris dans celle de Lille (2); on leur donna pour supérieur le P. Prosper Stellart, qui avait rempli les fonctions de prieur à Tournai, et qui était, à cette époque, l'une des gloires de l'ordre dans les Pays-Bas. Il jeta quelque éclat sur la maison naissante par ses prédications et par ses livres qui, toutefois, ne répondent pas pleinement à sa réputation; il avait, en effet, plus de rhétorique et de lecture que de jugement et de critique. Au reste, il ne séjourna pas longtemps à Douai: ayant été nommé visiteur de son ordre, il parcourut successivement la France, l'Espagne et, enfin, l'Italie, où il mourut (3). Le premier régent de Douai fut le P. Jacques Delaporte, qui fut ensuite, ainsi que nous l'avons dit, l'historiographe de la province (4). Le P. Stellart fut remplacé comme prieur par le P. Cyprien Delobel, qui prit à Douai le bonnet de docteur (5). Sous son administration, un chanoine de Tournai, émule de J. Cousin, M. Nicolas de Chambge fonda dans le

(1) Le revenu de ces terres était destiné à l'entretien de sept bourses; elles étaient de 80 écus chaque en 1731. Deux de ces bourses étaient annexées aux deux premières chaires de philosophie et de théologie; les autres étaient données par le provincial, conformément aux intentions du fondateur. *P. Ignace.*

(2) *P. Martin l'hermite*, p. 616.

(3) *Paquot, Mém. littér., in-fol., t. II, p. 101.* — Son nom et son prénom, combinés ensemble, ont donné lieu à un grand nombre de jeux d'esprit dans le goût du temps, qui nous ont été conservés. Nous citerons, après Paquot, le distique suivant:

*Nascantur Martis Veneris que hic et ille sub astro: Te mundo et nobis prospera stella dedit.*

(4) *Abbé Legroux, t. II, p. 120.*

(5) *P. Martin l'hermite*, p. 616, — *Confér. P. Ignace.* — Canquelain, p. 1461, l'appelle à tort Lebel.

nouveau séminaire six bourses pour autant de novices, natifs des villes de Tournai, Lille et La Bassée (1).

L'emplacement de la maison des Augustins n'était guère favorable. Établis dans le quartier le plus désert de la ville, éloignés des écoles publiques, ils durent songer à se rapprocher du centre. La générosité d'un chanoine de Saint-Amé, M. Jean Lepipre (2), leur en donna la facilité : il mit à leur disposition dans le courant de l'année 1632 — le contrat de donation fut passé devant auditeurs le 24 juillet 1632 — une maison, jardin et héritage, situés en face du moulin au brai (aujourd'hui rue d'Introy), sur l'emplacement de l'ancienne porte de Lannoy (3). Cet héritage s'appelait les Rosettes, et le chanoine Lepipre l'avait acheté des religieuses Brigittines pour la somme de 4,000 florins. Le 26 juillet, les échevins accordèrent aux religieux, sur leur demande, de pouvoir appliquer la maison des Rosettes « à usage de séminaire et non point à maison conventuelle ; au moins quant à présent et tant qu'ils n'en auront grâce spéciale, après qu'ils l'auroient fait représenter au conseil de la ville ; si advient que, à l'advenir, ils entendoient y dresser quelque couvent, à charge aussy qu'ils mettront hors leurs mains en dedans demy an la maison qu'ils occupent en la rue du Blocq au Verjur (4) ».

Le chanoine Lepipre leur avait donné, en même temps, des bons suffisants pour l'entretien de sept novices. Moyennant cette fondation, les difficultés que les échevins faisaient

(1) *P. Martin l'hermite*, p. 616. — *Hoverlant l'appelle Duchambge, Essai chron.*, t. XII, p. 175.

(2) On sait qu'il reconstruisit à ses frais la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle à Saint-Amé. *Voir plus haut*, p. 25.

(3) *M. Liégeard, Mémoire sur la Topographie ancienne de Douai*, p. 25.

(4) *Archiv. Municip.*, *Mém.* 1606-1614, fol. 239. — *Abbé Legroux*, p. 120. — *Le Cameracum* les fait, à tort, s'établir aux Rosettes en 1628.

relativement à l'érection du séminaire en maison conventuelle furent levées, d'autre part, et MM. du Vicariat d'Arras ne tardèrent pas à leur accorder l'autorisation dont ils avaient besoin à cet effet (1).

Ils occupèrent presque immédiatement (1634) la maison des Rosettes : ce ne fut, cependant qu'en 1638, (24 mars) que le Souverain Pontife Urbain VIII dispensa le supérieur de la promesse faite par un ordre de ne pas aliéner la maison de la rue du Blocq, située, dit la supplique, *in loco sordido*, et qu'il lui donna l'autorisation de la vendre (2). La porte d'entrée du nouveau couvent fut placée en face du courant d'eau venant de la fonderie. La chapelle était des plus modestes ; au reste la maison des Augustins de Douai fut toujours très-pauvre, et elle resta longtemps sous la dépendance de celle de Lille (3).

Professeurs et  
écrivains.

Plusieurs des professeurs les plus éminents de l'ordre au XVII<sup>e</sup> siècle, se formèrent à Douai par l'enseignement et prirent le bonnet de docteur à l'université. Parmi ceux dont les noms nous ont été conservés, nous citerons les plus connus. Le P. Barthélemi de Los Rios y Alarcon, natif de Madrid, fut envoyé en Flandre en 1622, et prit à Douai, en 1624, le grade de docteur. Nommé prédicateur de Son Altesse Claire-Isabelle et de son neveu, le cardinal Ferdinand, il s'acquitta de cet emploi avec une distinction telle qu'il fut rappelé à Madrid pour être nommé prédicateur de Philippe IV (4). Le P. Charles Van Hoorn professa avec

(1) *Canquelain*, p. 1461.

(2) *Copie authentique du bref pontifical*, *Archives département.*, *Fonds des Augustins de Douai*. — Voir cette pièce au *Supplément*, n<sup>o</sup> 37.

(3) *P. Ignace*.

(4) *Foppens, Biblioth. belg.*, t. I, p. 128. — *Canq.*, p. 1105.

talent et fût également docteur de l'Université de Douai (1). Le P. Charles Verin, de Crespin, Augustin de Tournai, fut aussi reçu docteur à Douai ; plusieurs ouvrages de ce religieux, d'ailleurs peu importants, furent imprimés dans notre ville en 1631 (2). Le P. Michel Van Hecke prit le bonnet de docteur à Douai, non pas en 1662, comme le dit Foppens, mais au plus tard en 1659. Professeur à Louvain, il eut des difficultés sérieuses avec le recteur de l'Université au sujet d'une thèse favorable à l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife, qu'il soutint dans une discussion publique. Clément XI lui donna une chaire de théologie à la Sapience, et Innocent XI le nomma membre de la congrégation de la Propagande (3). Le P. François Farvacque, né à Lille, fit ses études à Douai, puis il y professa avec une rare distinction ; il est le premier de son ordre qui ait été nommé professeur au collège du Roi. Il fut ensuite envoyé à Louvain, où il mourut le 30 mai 1689 (4). Enfin l'augustin belge Christian Lupus (De Wulf), fameux par ses nombreux ouvrages d'érudition ecclésiastique, enseigna aussi à Douai ; il mourut à Louvain en 1681 (5).

Une thèse d'un augustin de Douai fut censurée à l'époque des querelles relatives au jansénisme (6).

Le P. Ignace attribue à la maison de Douai 20 religieux

(1) *Foppens, Biblioth. belg., t. I, p. 163. — Canq., p. 1005.*

(2) *Foppens, Biblioth. belg., t. I, p. 173. — Canq., p. 1107.*

(3) *Foppens, Biblioth. belg., t. II, p. 893. — Paquot, Mém., t. III, p. 587. — Canquelain, p. 1126.*

(4) *Recueil des Auteurs Lillois, fol. 191-193* : il cite des fragments d'une oraison funèbre du P. Farvacque.

(5) *Foppens, Biblioth. belg., t. I, p. 170.*

(6) *Recueil de pièces, (Biblioth. de Douai), A 47, t. II, n° 16.*

à l'époque où il écrivait : le dénombrement de 1764 indique 18 religieux, dont 3 convers.

Les Augustins achetèrent quelque temps avant la Révolution un terrain adjacent à leur maison. Le couvent n'était pas suffisamment aéré ; la nouvelle ordonnance sur les sépultures, qui défendait d'enterrer dans les églises et les chapelles, les avait obligés à sacrifier une partie de leur jardin pour faire un cimetière ; enfin la chapelle était extrêmement petite : et comme, un jour ou l'autre, on pourrait songer à en faire une nouvelle, il fallait, pensait le prieur qui dirigeait la maison à cette époque, profiter de l'occasion qui se présentait d'acquérir un terrain convenable. Pour faire cette acquisition, les religieux pouvaient vendre avantageusement des terres dont le revenu n'était pas en rapport avec la valeur vénale. Les circonstances étaient d'autant plus favorables que la nouvelle législation sur les sépultures exemptait des droits d'amortissement les terrains acquis à l'usage de cimetière (1). Cette acquisition souffrit cependant de grandes difficultés. Le provincial, sans doute à cause des charges que le mauvais état financier de la maison de Lille menaçait de faire retomber sur la province entière (2), refusa à différentes reprises d'appuyer la demande des Augustins de Lille. Ils finirent cependant par triompher de ces difficultés ; et des lettres-patentes, données à Versailles en mars 1781, et enregistrées au Parlement de Flandre (3), les autorisèrent à faire cette acquisition à laquelle ils attachaient tant d'importance.

(1) *Requête* adressée en mars 1780 au provincial des Augustins à Lille. *Archiv. département., Augustins de Douai.*

(2) Les Augustins de Lille, qui étaient depuis longtemps en décadence, durent fermer en 1786 leur collège presque entièrement dépourvu d'élèves. *M. Derode, Hist. de Lille, t. II, p. 346.*

(3) *Pièce originale, Archives département., ibid.*

Quelques années après, ils durent abandonner leur maison ; neuf d'entre eux, qui avaient opté pour la vie commune, se retirèrent au couvent des Augustins d'Hazebrouck, que la loi du 25 mai 1791 leur avait assigné pour refuge (1).

Le 23 février 1792, leur maison fut achetée pour une somme de 10,600 livres ; l'acheteur en fit son habitation (2).

## XII.

### Prémontrés

OU MOINES BLANCS DE SAINT-NICOLAS DE FURNES.

Leur établissement à Douai.

Les religieux Prémontrés de Saint-Nicolas de Furnes (3) songèrent aussi à former un établissement à Douai, afin de donner à leurs jeunes religieux la facilité de suivre les cours de l'Université. Dans ce but, ils achetèrent, en 1623, l'hôtel de Montmorency-Robecq, situé sur la paroisse Saint-Albin, entre la rue de ce nom et le rempart. En 1630, ils obtinrent de la cour d'Espagne des lettres d'agrégation et d'amortissement (4). L'intention de ces religieux

(1) *Plouvain, Souvenirs*, p. 51.

(2) *Plouvain, État ecclés.*

(3) On peut consulter sur cette abbaye le bel ouvrage intitulé : *Chronicon et Cartularium abbatiae S<sup>i</sup> Nicolai Furnensis, ordinis Praemonstr.*, in-4, XVIII et 280 p., planches, Bruges, 1856. — On ne trouve rien dans cet ouvrage qui se rapporte à la maison de Douai.

(4) *Contrat d'achat, Archives département., Chartreux de Douai.* — « On voyait encore aux Chartreux en 1731, nous dit le P. Ignace, quelques pavés de carreaux, sur lesquels sont gravées les armes des Montmorency ; aussi bien qu'au-dessus de la porte. » *P. Ignace, supplém. aux Mémoires.* — Sur ces carreaux qui sont maintenant au Musée de Douai, voir un *Mémoire de M. Duthillœul.*

était de former un refuge, et surtout, ainsi que nous venons de le dire, un séminaire ; mais ils ne purent donner à leur établissement les développements qu'ils avaient espérés. Les guerres incessantes entre la France et l'Espagne, d'autres causes encore appauvrirent l'abbaye et ne lui permirent pas les sacrifices nécessaires pour faire étudier ses novices à l'Université : pendant plusieurs années, un seul religieux résida dans la vaste maison dont l'acquisition avait été si onéreuse pour l'abbaye et l'avait obligée à constituer des rentes pour une somme considérable. Le 28 octobre 1661, la communauté, réunie capitulairement, prit la résolution de vendre la maison de Douai, « mal située, disait-on, à cause de son éloignement du centre de la ville et des écoles publiques : si plus tard la situation financière du monastère devenait meilleure, on trouverait sans peine des séminaires et des couvents où l'on pût placer les jeunes religieux (1). » La délibération capitulaire ayant été approuvée par l'abbé de Grimberge, au diocèse de Malines, en sa qualité de père abbé et visiteur de la maison de Saint-Nicolas, les Moines Blancs (ils avaient communiqué leur nom à la rue qui longeait leur maison, et qui s'appela ensuite rue des Chartreux) se mirent en rapport avec les Chartreux qui, arrivés à Douai depuis quelques années pour profiter des

Vente de leur  
maison  
aux Chartreux.

(1) *Monasterium præfatum a pluribus annis gravari multo sere aliam et censibus annuis... causa diuturni ac calamitosi belli gallici et cæliæ dicti monasterii difficultates, unde fit ut inquietentur religiosi creditorum importunitate, non sine gravi detrimento ejus tranquillitatis, quæ ad prævivendum est necessaria. Quiere, cum a multis annis unicas tantum religiosos in ædibus quos sæpe dictum monasterium Duaci habet habitaverit, e æque jam ferè sint inutiles, utpote nimis remotæ et a medietate et centro civitatis scholisque publicis; insuper etiam ipsum monasterium non habeat facultates, ut religiosos suos in universitate collocet, et in futurum cum non sint de futuro collegia aut monasteria in quibus collocari possint, censuerunt dornox iras duacense potius vendendas quam relinendas. Délib. du 28 oct. 1661. Archiv. département., Chartr. de Douai.*

libéralités de M<sup>lle</sup> Loys, ne pouvaient s'établir convenablement sur le terrain de Hiérusalem, qu'ils venaient d'acquérir de la bonne maison des Chartriers, et cherchaient avant tout un emplacement écarté et spacieux. L'hôtel de Montmorency était d'autant plus convenable sous ce rapport qu'on pouvait facilement l'agrandir en achetant à peu de frais quelques jardins voisins. La vente fut ratifiée par les échevins et ensuite par le roi d'Espagne. Ainsi les Prémontrés quittèrent notre ville où ils n'avaient, pour ainsi dire, fait que paraître, et où ils avaient seulement formé aux études quelques-uns de leurs religieux.

Pierre de Waghenarc, l'historien de S'-Norbert et de la maison de Saint-Nicoalan dont il devint le prieur (il mourut le 29 août 1662), paraît avoir habité quelque temps la maison de Douai : du moins c'est dans notre ville que furent imprimées ses œuvres poétiques et historiques (1).

### XIII.

#### **Minimes**

##### ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE.

Leur établissement à Douai.

Les Minimes s'établirent à Douai peu de temps après les Augustins, et, comme eux, ils vinrent de Lille, où ils s'étaient fixés en 1618, et où ils avaient formé une maison assez considérable (2). On sait que les Minimes sont les enfants de Saint-François de Paule et qu'ils ont reçu de lui ce nom que son humilité lui avait fait prendre. L'ordre des Minimes n'a jamais jeté un bien grand éclat, quoique,

(1) *Foppens, Bibl. t. II, p. 1018* et *Bibl. douaisienne*.

(2) *P. Martin l'hermite, p. 619*.

à différentes époques il ait compté dans son sein un certain nombre d'hommes remarquables par leurs vertus et leur érudition (1).

Les mêmes motifs qui engageaient les autres ordres religieux à former des maisons d'étude à Douai portèrent les supérieurs des Minimes, de la province des Pays-Bas, à faire des démarches dans le même but. Leur demande fut d'abord rejetée à cause du grand nombre de maisons religieuses que la ville renfermait déjà. Le P. Claude Duvivier, provincial des Pays-Bas (2), désespérant de réussir par les moyens naturels, intéressa le ciel à sa cause, et fit vœu, si le succès couronnait ses efforts, de consacrer la maison de Douai et sa chapelle à l'archange saint Michel, que saint François de Paulc avait choisi pour patron spécial de l'ordre (3). Le 23 avril 1624 (4), il se présenta devant les échevins réunis, leur remit des lettres très-instantes de la sérénissime infante et de M. le comte d'Isenghien (Philippe Lamoral), gouverneur de la province, et supplia MM. du Magistrat, tant de vive voix que par écrit, de lui permettre d'établir à Douai « un cloître de son ordre en la maison et

(1) *Welle und Wetzer, Kirchenlexicon, t. VII, p. 151-153.*

(2) Il s'efforça de faire connaître à Douai l'institut des Minimes et son fondateur, en publiant chez Bellère une 2<sup>e</sup> série de sa *Vie et Miracles de Saint François de Paulc*, qu'il avait dédiée à l'archiduchesse Isabelle. C'est surtout au P. Duvivier que l'on doit l'établissement de l'ordre des Minimes dans nos contrées. *Uteral strenuus, industrius et potens sermone, mirum quantum intra breve tempus res nostras in eo regione promoverit. P. René Thuillier, Diarium..... ordinis Minimorum, t. II p. 55.* Il mourut à Liège en 1630.

(3) *Cum multas repugnantias, ut pote oppido monasteriis multis referto experiretur, vote facto etc. Michel Navau, Chronicon Apparit. Saint Michaelis archang., Douai, Bellère, 1632, in-12, p. 229. P. Martin, l'hermite, p. 619-620.*

(4) *Archiv. municip. Consaux 1620-1635, fol. 25.*

héritage, acheter à cet effet, du siour de Courchelles (1), ensitués en la rue des Foulons, sous la promesse qu'ils ne seroient onéreux à la ville et n'acquéreroient aucuns autres héritages pour eulx dilater, sinon, possible, une maison contiguë en la dicte rue des Foulons, pour y faire la face de leur église. »

Le conseil, « pour le bien qu'on espéroit d'eulx, fust d'avis d'accorder ce qui se requeroit sous les conditions proposées et de donner apaisement de dotte suffisante pour la nourriture et entretenement des religieux, paravant se placer en ceste ville : ce que le provincial, assisté d'aucuns religieux, at accepté d'entretenir et faire entretenir, tant par lui que par ses successeurs et aultres dudict ordre (2). »

Une autre délibération suivit la première, puisque Michel Naveau nous apprend, dans sa *Chronique*, que ce fut le 8 mai, c'est-à-dire le jour même de la fête de saint Michel Archange, que les dernières difficultés furent levées (3). Un chapitre général de l'ordre, tenu à Barcelone en 1629, agrégea la maison de Douai à la province de Flandre (4).

(1) Cet emplacement, nous dit le P. Ignace, était occupé antérieurement par l'hôtel du Forest. Il prétend, évidemment à tort, qu'il fut donné aux Minimes par ce seigneur. *Mémoires*, t. IV, p. 237.

(2) Le P. Ignace, *Addit. aux Mémoires*, t. V, p. 535, dit que toutes les pièces relatives à la fondation des Minimes de Douai sont réunies dans le *Diarium* du P. René Thuillier, Paris, 1709, 2 vol. in-4. C'est une erreur : le *Diarium* ne renferme sur Douai que des renseignements très-succincts, et l'auteur lui-même exprime le regret de n'avoir pas eu communication des pièces conservées dans les *Archives* de la maison : *Plura ea que non minoris momenti adicere possem; at, defectu instrumentorum que in Archivis conventus asservantur, reseco. Diar.* 1<sup>re</sup> partie, p. 53.

(3) *Chronicon*, p. 228, *Diarium*, p. 52.

(4) *Diarium*, p. 52.

Constructions  
du  
couvent.

Les bâtiments, commencés dès 1624, ne devaient être terminés que sept ans plus tard (1). L'église n'était pas commencée. Modifiant considérablement leur plan primitif, ils établirent une brasserie, dite de l'Ange Gardien, dans le local de la rue des Foulons qu'ils lui avaient d'abord destiné, et ils résolurent de la bâtir sur la rue du Grand Hacquebart, qui devait porter ensuite le nom de rue des Minimes. Afin de pouvoir lui donner un peu plus d'étendue, ils sollicitèrent et obtinrent du Magistrat, le 3 janvier 1628, la permission de déplacer la ruelle qui conduisait de cette rue à la rue des Minimes. Toutefois l'église ne fut commencée que quelques années après. Bâtie dans le genre greco-italien qui dominait à cette époque dans nos contrées, on la décora avec goût et richesse (2), et elle ne tarda pas à être très-fréquentée ; elle était dédiée à saint Michel et aux saints Anges (3). Des chapelles y furent ensuite ajoutées, grâce aux libéralités des fidèles et par les soins du P. Pierre Pijare, provincial (4). Quant à l'entrée du couvent du côté de la rue du Grand Hacquebart, elle n'avait rien de remarquable, ce n'était qu'une simple porte, surmontée des armes des Minimes : le mot *Caritas*, en lettres d'or, entourées de rayons d'or, en champ d'azur (5).

(1) *Diarium*, p. 52 et 53. Les premières pierres de la partie nouvelle du couvent (on avait pu conserver une grande partie des anciens bâtiments de l'hôtel) furent posées par Jean Du Joncquoy, abbé de Marchiennes, et P. Boulot, évêque d'Arras, à la suite d'une procession solennelle à laquelle le Magistrat prit part. *Diarium*, p. 53.

(2) *Hæc ecclesia, cura nostrorum et pia sollicitudine ad perfectum deducta, est opus certe magnificum et maxime elegans. Diarium*, p. 53.

(3) Un bref pontifical, en date du 20 octobre 1655, accorda à cette église une indulgence de sept ans pour le jour de la fête de saint Michel. *Orig. sur parchemin, Archives département., fonds des Minimes.*

(4) P. Ignace, *Addit. aux Mémoires*, t. V, p. 560 et suiv. — Sur le P. Pijart, mort le 22 octobre 1656, voir le *Diarium*, 2<sup>e</sup> partie, p. 193-195.

(5) *Duthillaul, Douai ancien et nouveau*, p. 115.

Principaux  
bienfaiteurs.

On a conservé les noms des principaux bienfaiteurs du couvent des Minimes. Le premier dans l'ordre des temps et aussi en raison de l'importance de ses libéralités, est Messire Augustin de Baynast, écuyer, seigneur d'Aubenchueil, Douchy, Hamel, etc. Outre ce qu'il leur avait donné de son vivant (il avait un fils religieux dans la maison, le P. Valentin), il leur laissa par son testament du 5 octobre 1641 (1), 20,000 florins pour l'achèvement et l'ornementation de leur église, dans laquelle il voulut être enterré, il mit pour condition à cette libéralité qu'on le reconnaîtrait comme unique fondateur de l'église et des chapelles adjacentes (2).

Les Minimes se rendirent à ses désirs : les pères du chapitre général tenu à Gênes, le 22 octobre 1646, considérant, d'une part, les magnifiques donations et fondations qu'il avait faites, et, de l'autre, les avis favorables de deux chapitres provinciaux et du P. Vincent de Via, vicaire et visiteur général de l'ordre en Belgique, l'admirent comme fondateur, et déclarèrent qu'ils entendaient le faire participer, ainsi que ses héritiers directs (*primarios*) aux avantages spirituels que les constitutions des souverains pontifes accordaient aux fondateurs des maisons religieuses.

(1) *Canquelain*, p. 1463.—Par ce même testament, il fondait en sa maison, située sur le Barlet (actuellement place du Barlet, n<sup>o</sup> 18), un hôpital ou séminaire pour six prêtres, et chargeait de le diriger le supérieur des Minimes (et un des frères mineurs, comme on l'a dit), et son fils, le P. Valentin. C'est donc à tort que Plouvain, *Souvenirs*, p. 310, et d'autres auteurs après lui supposent que le séminaire du Barlet ou d'Aubenchueil fut fondé en 1543. Cette fondation était bien décnue au XVIII<sup>e</sup> siècle. «Au lieu des 300 florins par an que devoit avoir chacun des boursiers, ils n'ont plus qu'à peine et pas mesme annuellement, disoit au siècle dernier l'abbé Canquelain, une trentaine de messes à décharger à la rétribution de 16 patards par chaque messe ». *Canquelain* p. 1693.

(2) *Canquelain*, p. 1693.

Cette décision fut confirmée par le général, le 9 décembre 1646 (1). Cependant les religieux de Douai ne devaient pas jouir intégralement des libéralités de M. de Baynast. Ses héritiers les leur contestèrent, et il en résulta un long et désastreux procès qui ne se termina qu'après que le parlement de Flandre eût été transporté à Douai, c'est-à-dire après 1714, et dont l'issue ne fut pas avantageuse à nos religieux (2).

Le pieux Jean Cousin, chanoine de Tournai, dont nous avons déjà parlé à l'occasion des Augustins — il paraît avoir été en relations d'amitié avec le sieur de Baynast qui avait habité Tournai, — avait contribué à établir les Minimes à Douai. Il fut leur bienfaiteur jusqu'à sa mort, et leur laissa par son testament sa bibliothèque qui se composait d'un assez bon nombre de livres (3), et en outre plusieurs immeubles. Le Magistrat de Tournai, sous la juridiction duquel se trouvait la plus grande partie de ces biens, s'opposa à l'exécution de ces dispositions testamentaires. Les Minimes de Douai se pourvurent au conseil du roi d'Espagne qui, le 29 novembre 1638, déclara que son intention n'était pas d'empêcher ces religieux de profiter de ces biens par vente, cession ou autrement. Les échevins soulevèrent de nouvelles difficultés ; mais les Minimes obtinrent, en leur faveur, une seconde décision du conseil du roi (4). Ils eurent encore des difficultés, si nous en croyons

(1) *Original sur parchemin, Archives département., Minimes de Douai.*

(2) *P. Ignace, Addit. aux Mémoires, t. V, p. 650.*

(3) *La Bibliothèque de Douai* conserve encore maintenant plusieurs ouvrages, manuscrits et imprimés, qui portent en même temps le nom de J. Cousin et l'inscription: *Biblioth. des Minimes.* — Nous avons fait observer plus haut qu'il ne mourut que le 11 septembre 1636.

(4) *P. Ignace, Addit. aux Mémoires, t. V, p. 650.*

le P. Ignace (1), avec M<sup>lle</sup> Loys, fondatrice des Chartreux, qui, après avoir « voulu leur faire du bien, » aurait prétendu révoquer la donation faite par elle en leur faveur et aurait été condamnée à leur payer une somme de 10,000 livres (2).

Enfin, nous ne devons pas oublier de mettre au nombre des bienfaiteurs des Minimes le couvent de Lille qui, « par pure charité et à la prière du P. Balthasar d'Avila, *socius* du provincial (3), » s'était chargé, en en déchargeant la maison de Douai, d'une rente annuelle de 75 florins et en avait acquitté les arrérages (4).

Privilèges. En qualité de religieux mendiants, les Minimes obtinrent du Magistrat, presque dès l'époque de leur établissement à Douai, les exemptions ordinaires. Le 24 mai 1627, ils adressèrent au Magistrat une requête dans laquelle, après l'avoir remercié de la bienveillance avec laquelle il les avait reçus et promis de satisfaire « à l'obligation qu'ils de-

(1) Le P. Ignace dit: « Les établir où fut ensuite la Chartreuse ». Rien ne prouve cependant que M<sup>lle</sup> Loys ait jamais songé à acquérir le terrain des Prémontrés ni pour les Chartreux ni pour d'autres religieux. Pour ce qui est des Minimes, en particulier, ils n'ont jamais pu songer à quitter leur beau quartier où ils étaient d'ailleurs largement établis, pour se fixer dans le quartier désert dans lequel se trouvait la maison des Prémontrés. Il ajoute: « Je n'ai pu en apprendre les particularités (de ce procès), sinon qu'elle fût condamnée à leur payer 10,000 livres. » *P. Ignace, ibid.*

(2) Ce procès, s'il a eu lieu comme l'affirme le P. Ignace, fut suivi d'une réconciliation; car M<sup>lle</sup> Loys n'a pas oublié les Minimes dans ses libéralités testamentaires.

(3) Le P. Balthasar d'Avila, né à Lille et chanoine de Saint-Pierre, avait renoncé aux dignités ecclésiastiques pour entrer dans l'ordre des Minimes; il parvint aux fonctions les plus considérables de l'ordre. Voir, sur ce religieux illustre, le *Recueil des auteurs Lillois*, fol. 103, *Foppens, Biblioth. belg.*, t. I, p. 124, et *Paquot, Mém. litt.*, t. II, p. 520. Il fut enterré dans la chapelle des Minimes de Lille, où son épitaphe se voyait encore à l'époque de la Révolution.

(4) *Acte du 3 au 18 juin 1626. Arch. département., Min. de Douai.*

voient à la ville par tous devoirs à eulx possibles, sy comme des prières, administration des sacrements, consolation des malades et aultrement, ils le prioient de leur voulloir accorder exemption de tous imposts sur telle quantité de vin qu'il trouveroit expédient, sy comme de dix muids par an, attendu que les aultres maisons conventuelles et pieuses estoient bénéficiées de mesme. » Les échevins firent droit à leur demande et leur accordèrent l'exemption « de tous imposts des vins qu'ils avoient tirés et pourroient tirer des caves de la ville pour les messes ou communions (1) faictes en leur église ou chapelle et pour leur propre usage (2). »

Quelques années après la conquête de la Flandre par les armées françaises, les Minimes réclamèrent, ainsi que l'avaient fait les autres religieux mendiants, l'exemption de l'impôt de neuf patards sur les grains et brais, mis sur les privilégiés eux-mêmes. L'échevinage n'ayant pas tenu compte de leurs réclamations, le débat fut porté au parlement de Tournai. Après de longs débats, le Magistrat en vint à un compromis qui fut signé le 7 novembre 1696. Il fut convenu que « le procès prendroit fin sans despens, que les Minimes jouiroient, pour l'advenir et depuis l'accommodement conclu, de l'exemption de neuf patards : de leur côté, ils rençoient à toute répétition pour tout ce qu'ils auroient pu payer et déclaroient que cet accommodement

(1) On peut conclure de ce passage que les Minimes avaient conservé l'usage de présenter aux fidèles du vin à boire après la communion : ce même usage, vestige de la communion sous les deux espèces, s'observa jusqu'en 1620 dans la collégiale de Saint-Amé les jours de Noël et de Pâques. (*M. l'abbé Capelle, Recherch. sur l'hist. du Saint-Sacrement de Miracle, p. 46-47 et note.* — Il s'observe encore dans un grand nombre d'églises catholiques en Hollande.

(2) Voir *Registre aux Mém.*, 1608-1644, fol. 202.

ne tiroit pas à conséquence pour les impositions à mettre par la suite. »

Occupés avant tout du ministère de la confession et de celui de la prédication, les Minimes de Douai paraissent avoir fourni peu d'écrivains. Les seuls auteurs qui, à notre connaissance, appartiennent à cette maison sont le P. Courvoisier, dont nous allons parler, et le P. Clément Prus (1) : ce dernier fit imprimer à Douai, en 1651, un ouvrage intitulé : *Théâtre tragique où l'amoureux Jésus est représenté sanglant et mourant pour le salut des hommes* (J. Serrurier, in-4°. *Bibliogr. Douais.*, n° 809).

La maison de Douai prit de l'extension en 1644. Le cardinal Spada, protecteur de l'ordre, ayant dû intervenir dans les affaires des maisons de Flandre (les maisons wallonnes ne pouvaient s'entendre avec les maisons de langue flamande), décida, par une ordonnance du 21 juin 1644, que le couvent de Douai serait composé de douze pères et formerait un correctorat ; en même temps, il désigna pour premier correcteur le P. Hubert de France (2).

Fêtes  
religieuses.

Quelques années après, le P. J.-J. Courvoisier, qui avait été deux fois provincial de la province des Pays-Bas (3), ayant fait le voyage de Rome, obtint pour l'église du couvent de Douai deux corps saints des catacombes romaines ; ceux des saints Guy (*Vitus*) et Quintilien. L'inau-

(1) Foppens, *Biblioth. belg.*, t. I, p. 488, l'appelle *Duacenus*; le *Recueil des auteurs Lillois* dit qu'il était né à Lille, fol. 125.

(2) Décret du 21 juin 1644, *Archiv. département.*, *Minimes de Lille*. — Le général de l'ordre des Minimes s'appelait le correcteur général. Jusqu'à cette époque, le supérieur de la maison de Douai ne portait que le titre de directeur, comme le prouve la supplique du 24 mai 1627; et le couvent lui-même était probablement sous la dépendance de celui de Lille.

(3) Sur le P. Courvoisier, voir Foppens, t. II, p. 606.

guration du culte des deux martyrs fut l'occasion de fêtes brillantes qui se célébrèrent le 24 et le 25 août 1652. Le P. J.-J. Courvoisier nous a laissé la relation de ces solennités sous ce titre ambitieux : *Triomphe des martyrs saint Guy et saint Quintilien, en parallèle des Triomphes romains* (1), ouvrage qui fatigue le lecteur, en suivant jusque dans les moindres et les plus insignifiants détails, la comparaison annoncée par le titre. Ces deux saints continuèrent à être honorés chez les Minimes d'une façon toute particulière ; leur fête se célébrait le dimanche le plus rapproché du 24 août, jour auquel s'était faite leur translation (2).

Relations provinciales.

La conquête de la Flandre par Louis XIV devait changer les relations provinciales des couvents de Lille et de Douai. Elles ne furent cependant pas détachées immédiatement de la province belge, puisque nous voyons, en 1672, un chapitre provincial tenu à Anvers approuver l'élection du P. Philippe Cardon, nommé correcteur du couvent de Douai, et, en 1676, un autre chapitre tenu dans la même ville, ratifier une convention passée entre celui de Lille et le curé de la paroisse Saint-André (3). En 1687, au contraire, la maison de Lille — et par conséquent celle de Douai qui se trouvait dans les mêmes conditions, — était rattaché à la province de France : car, le 11 novembre de cette année, le correcteur de la province de France refuse d'approuver l'acquisition, faite sans son aveu, par le

(1) *In-4*, 1652, chez B. Bellère : il est dédié à Messieurs du Magistrat et tout le dévot peuple de la noble ville de Douay. Un abrégé de cette Relation a été publié en 1840 sous ce titre : *Processions religieuses faites à Douai les 24 et 25 août 1652* (*in-8*, 16 pages, chez V. Adam).

(2) P. Willot, *Martyrologe belge*, p. 146.

(3) *Archives département., Minimes de Lille.*

correcteur de Lille, du couvent des Brigittins d'Armentières (1).

Procès.

Les Minimes de Douai achetèrent, vers 1726, une maison en ruines et non habitée, avec jardin, qui se trouvait enclavée dans le jardin de leur couvent et s'ouvrait sur la rue du Mont-de-Piété (2). Cette acquisition leur suscita de graves embarras : M. Vernimmen, procureur général du roi au parlement de Flandre, voulut la faire annuler. Heureusement les religieux trouvèrent un ardent protecteur dans le ministre de la guerre, Leblanc, qui avait été en relations avec les Minimes de Dunkerque, à l'époque où il était intendant de cette ville (3). Grâce au zèle qu'il déploya dans cette affaire, le Parlement autorisa et confirma l'acquisition.

Depuis la fermeture de l'église collégiale de Saint-Pierre jusqu'à l'époque où elle fut rendue au culte, c'est-à-dire pendant environ quinze ans, les prédications des dimanches et des fêtes qui auraient dû se faire dans la collégiale se firent dans la chapelle des Minimes : ce fut là que les Capucins, prédicateurs ordinaires de Saint-Pierre, prêchèrent les stations de l'avent et du carême (4).

(1) *Archives département., Minimes de Lille.*—C'est donc entre 1676 et 1687 qu'eut lieu l'incorporation des couvents de Lille et de Douai à la province de France (a).

(a) Un décret du général de l'ordre, rendu à Naples, le 4 août 1680, incorpora à la province de France les couvents de Douai, Lille et Dunkerque. *Diarium, 1re partie, p. 44; confér. p. 52.*

(2) *Man. no 175 de la Bibliothèque de Lille.*

(3) *P. Ignace, Addit. aux Mémoires, t. V, p. 651.* Il se trompe évidemment en mettant cette affaire en 1731. Le ministre Leblanc mourut le 19 mai 1728; d'autre part, il ne fut rappelé de son exil qu'en juin 1726; c'est donc entre juin 1726 et mai 1728 qu'il faut placer son intervention. — *Voir Mémoires de la ville, 1727, p. 146.*

(4) Les Minimes avaient reconnu en 1638 le patronat de Saint-Pierre. Leur chapelle était sur Saint-Pierre, mais le reste de la maison dépendait de Saint-Nicolas, *P. Ignace, Mém., t. IV, p. 237.*

Le couvent comprenait en 1744 huit religieux et trois domestiques.

Ils célébrèrent de grandes fêtes le 12 et le 26 août 1787, à l'occasion de la béatification de deux religieux de leur ordre, le P. Gaspard Bon et le P. Nicolas des Lombards (1) : ce sont les dernières fêtes de ce genre dont notre ville ait vu la pompe avant la Révolution française.

Epoque  
de la  
Révolution.

Les Minimés de Douai quittèrent leur couvent le 4 juillet 1791. Le couvent des Augustins d'Hazebrouck leur avait été assigné comme maison de refuge : aucun d'eux ne s'y retira (2). Les orages qui s'annonçaient à l'horizon ne leur laissaient pas l'espérance d'y vivre longtemps en paix, ou bien il leur semblait trop dur de demander l'hospitalité à des religieux d'un autre institut et qui ne parlaient même pas leur langue.

Leur couvent fut vendu le 23 février 1792 pour la somme de 12,000 livres : l'année suivante l'acquéreur démonta le clocher et démolit l'église (3). La brasserie de la rue des Foulons fut également vendue : elle est actuellement occupée par M. André-Cliquet. On y voit encore à l'une des chambres de l'étage, une cheminée antique, antérieure à l'acquisition des Minimés et qui porte cependant la devise de ces religieux, ajoutée après coup : *Scientia inflat, caritas vero ædificat* (4).

(1) Le P. Gaspard Bon, né à Valence en 1530 et mort en 1604, béatifié le 18 août 1786. Voir sur ce religieux l'*Hist. génér. des Minimés*, par le P. L. Dony d'Attichy, 1624, in-fol. p. 620-70. Le P. Nicolas des Lombards, né en 1649 à Longobardi, en Calabre, et simple frère convers, fut béatifié le 12 septembre de la même année.

(2) *Plouvain, Souvenirs*, p. 53.

(3) *Plouvain, État ecclés.*

(4) Voir *Guide de l'étranger dans Douai*, p. 31-35.

XIV.

**Brigittins, Birgittins,**

RELIGIEUX DE L'ORDRE DU SAUVEUR (1).

Les Brigittins  
dans les  
Pays-Bas.

Nous arrivons maintenant, en suivant l'ordre chronologique des fondations, à une maison religieuse qui, par suite de circonstances fâcheuses, ne put jamais prendre de grands développements, et qui disparut même avant la révolution française. Nous pourrions donc nous borner, en ce qui la concerne, à quelques indications succinctes. Cependant son histoire, peu connue jusqu'ici, nous paraît offrir quelque intérêt ; et nous nous voyons ainsi autorisé à entrer dans des détails que le peu d'importance de cet établissement semble d'abord ne pas justifier.

Le premier établissement de l'ordre de Sainte-Brigitte (2), qui se soit formé dans nos contrées, est celui de Notre-Dame de Sainte-Foy, près de Poperinghe : voici quelles furent les circonstances qui provoquèrent cette fon-

(1) Voir M. Leglay, *Cameracum Christianum*, p. 368.— Cet article renferme plusieurs inexactitudes.

(2) Sainte Brigitte, princesse de Suède, établit, sous le nom d'ordre du Sauveur, un institut de monastères doubles, c'est-à-dire avec couvents d'hommes et de femmes placés dans la même enceinte, mais complètement séparés : il offrait cette ressemblance avec l'abbaye de Fontevault que les hommes dépendaient des femmes quant au temporel. Le nonce Otavio, interprétant, au nom du pape Clément VIII, la bulle qui avait établi l'ordre de Sainte-Brigitte dans les Pays-Bas, défendit l'érection de monastères doubles.

dation. Le comte d'Estaires (1), qui avait une dévotion spéciale pour sainte Brigitte, songea à établir à Lille des couvents de son ordre : dans ce dessein, il pria les archiducs de solliciter des souverains pontifes l'autorisation de fonder dans leurs états des maisons de la congrégation du Sauveur; et Clément VIII, par son bref du 20 décembre 1603, acquiesça à ce pieux désir (2). Les Ermites de Poperinghe, au diocèse d'Ypres, aspirèrent les premiers à entrer dans l'institut; et la congrégation des cardinaux, par lettres expresses du 15 janvier 1618, autorisa l'évêque, Antoine d'Hennin (3) à changer l'ermitage (4) en un couvent parfait. Il donna aux Ermites l'habit de Sainte-Brigitte, et, après une année de noviciat, il les admit aux vœux solennels (5). Des docteurs en théologie et en droit canonique, appartenant aux Universités de Douai et de Louvain, décidèrent, sans hésiter, que l'ordre était bien et validement commencé, et les souverains pontifes Grégoire XIV et Urbain VIII, en 1622 et 1636, déclarèrent qu'ils suppléaient à tous les vices de forme qui auraient pu

(1) Nicolas de Montmorency, chevalier de la Toison d'Or, baron d'Haverkerque, seigneur de Vendegies et chef des finances, fut créé, le 8 août 1611, premier comte d'Estaires; il avait épousé Anne, princesse de Cray, dont il n'eut pas d'enfant; il mourut à Gand en 1617. Son cœur fut donné aux Récollets d'Estaires, chez lesquels se trouvait la sépulture de sa famille: son corps fut enterré chez les Brigittines de Lille. (*Recueil des auteurs Lillois*, fol. 36½).

(2) Voir l'établissement solide de l'ordre de Sainte-Brigitte, p. 17 et suiv., et le P. Martin L'hermite, p. 639.

(3) C'est le fondateur de notre séminaire d'Hennin. Né à Valenciennes, il fonda cette maison en 1603 pour 50 étudiants en théologie: il est à remarquer qu'il l'appela précisément le séminaire du Sauveur ou de Saint-Sauveur. *Canquelain*, p. 460, et *Plouvain, Souvenirs*, p. 300.

(4) C'est actuellement la Trappe de Saint-Sixte, laquelle a été la pépinière de notre Trappe du Mont des Cats.

(5) P. *Martin L'hermite*, p. 639.

se glisser dans l'établissement de la nouvelle congrégation de l'ordre du Sauveur (1).

Grâce à de puissants et généreux bienfaiteurs, elle n'avait pas tardé à prendre un certain développement. Le comte d'Estaires, pouvant enfin réaliser la pensée qui l'occupait depuis longtemps, avait fondé à Lille une maison pour les Brigittines. Le comte d'Egmont, fils de l'infortuné ami du comte de Horn, avait aussi à cœur d'établir les Brigittins à Armentières. « Partant pour l'Espagne, en qualité d'ambassadeur, au rencontre de sa compagne, D. Marie-Marguerite de Berlaymont (2), à Cambrai, il lui avoit dit, avec les derniers adieux, que si elle vouloit lui tesmoigner de l'amour pendant son absence, elle fist en sorte que les pères Birgittains fustent établis à Armentières avant son retour (3). » Ils le furent en 1626 (4). Comme les autres congrégations des Pays-Bas, les pères de Notre-Dame de Sainte-Foy attachaient une grande importance à posséder à Douai une maison qui donnât à leurs jeunes religieux la facilité de se livrer aux études. En 1619, le 19 avril, leurs supérieurs se présentèrent devant les échevins et offrirent, tant verbalement que par écrit, de se charger de la direc-

(1) Ils prirent d'abord le nom de Birgittins novissimes. Grégoire XV, en confirmant leur règle en 1622, modifia quelques articles de leurs constitutions qui ne s'appliquaient qu'aux monastères doubles. La *Bibliographie douaisienne* (nos 632 et 739) mentionne deux éditions de leurs règles, qui auraient été imprimées la même année dans deux maisons différentes de notre ville. La *Bibliographie* a oublié de mentionner une édition de ces règles imprimée à Douai dès 1622 sous ce titre: *Règle et Constitutions des frères novissimes de l'ordre du Sauveur, dit de Sainte-Birgite*.

(2) Sur la charité de cette noble dame, voir le *P. Martin L'hermite*, p. 659.

(3) *P. Martin L'hermite*, p. 623.

(4) *Id.* *ibid.* — M. Duthillœul se trompe donc en disant, *Hist. ecclés.*, p. 112, qu'Armentières possédait, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un couvent de Brigittins. A cette époque, pensons-nous, il n'en existait pas un seul dans tous les Pays-Bas.

Ils arrivent à  
Douai.

tion d'une école dominicale : leur offre ne fut pas agréée, peut-être uniquement parce que l'on n'avait pas d'emplacement convenable pour cette école (1). Ce fut seulement en 1624 qu'ils s'établirent à Douai, grâce aux libéralités d'une noble dame de la famille des comtes d'Oisy, mariée à un seigneur des environs de Tirlemont, M. de Tournay. A sa mort, elle fit, en faveur de la maison que les Brigittins avaient l'intention de fonder à Douai, une donation assez considérable, dont elle laissa l'exécution à ses héritiers. Son fils, par arrangement, leur donna 25.000 florins, un soleil ou remontrance et une chasuble (2). Ils s'établirent rue des Bonnes, en une maison qui leur fut d'abord louée par le propriétaire, Maître P. Defrennes, prêtre, licencié ès-lois, demeurant dans la ville de Douai. Cet établissement, destiné à recevoir les jeunes religieux qui devaient prendre leurs grades dans l'Université, reçut simplement le nom d'hospice ; il fut inauguré le jour de la Pentecôte 1624 (3) : L'année suivante, « M<sup>r</sup> Defrennes, entendant, moiennant

(1) « Au conseil a esté présenté requeste tant verbale que par escript des religieux Brigittains de Poperinghe, se présentant pour gouverner une escole dominicale, sur quoy a esté advisé de les remercier, quant à présent ; mais de choisir ung lieu et pourveoir au plus tost à l'establissement de la ditte escole dominicale, auquel effect il y aura deux députez de MM. les Eschevins, ung six hommes et deux du conseil avec le procureur-général. » *Arch. Municip., Consaux, 1581-1619, fol. 273.* — Il est possible qu'on leur ait dans la suite donné cette autorisation. L'abbé Canquelain nous dit, en effet, qu'ils vécurent longtemps à Douai plutôt comme maîtres d'écoles que comme religieux. *Canquelain, p. 1544* ; mais peut-être fait-il, par là, allusion à la direction qu'ils donnaient à leurs novices qui suivaient les cours de l'Université.

(2) *P. Ignace, Mémoires, t. IV, p. 285.* — *Abbé Legroux, t. IV, p. 20.*

(3) Cette date nous est fournie par l'acte de donation de la maison, dont nous allons parler. M. Duthilloul, *Hist. ecclés., p. 112*, s'est trompé : 1<sup>o</sup> en faisant commencer la maison de Douai en 1625 ; 2<sup>o</sup> en supposant que les premiers Brigittins qui s'établirent à Douai vinrent d'Armentières ; ils vinrent de Notre-Dame de Sainte-Foy, de Poperinghe : comme nous l'avons fait observer plus haut, la maison d'Armentières n'était pas encore fondée.

cette fondation, estre participant, luy et ses parents, vivans et trespassés, ès prières et œuvres méritoires qui se feroient par les dits religieux et successeurs, leur donna la maison qu'ils occupoient déjà, gisante en la rue des Bonnes, tenant d'un costé au jardin du séminaire des Standons (1), d'autre au jardin de M. le docteur Ferrarius et par derrière au jardin de la maison qu'il occupoit lui-mesme, à la charge de telles rentes foncières et générales que la maison estoit chargée. » La donation fut acceptée, au nom de la congrégation, par « le P. Hierosme d'Auwant, prieur du couvent de Douay, et Pierre Blanc, prebstre, aussi religieux d'iceluy couvent (2). »

{Etablissement  
des  
Brigittines.

Quelque temps après, ils virent se fixer à Douai des religieuses de leur institut. La maison de Lille, fondée par le comte d'Estaires, comptant un trop grand nombre de religieuses, le comte d'Isenghien, leur bienfaiteur, leur fournit les moyens de s'établir à Douai. « Elles se derobbèrent de Lille avec une petite rente par tête, au nombre de huit et se mirent à Douay sous les ailes de la Providence divine. M<sup>e</sup> Silvius les reçeut au nom de l'évesque d'Arras, M<sup>sr</sup> Boudot, qui donna au monastère le tiltre de la Conception Immaculée, pour exciter la dévotion de l'Université à l'endroit de ce glorieux mystère.... Elles furent installées le jour de la Saint-Michel, l'an 1628 ; et cinq ans après, leur maison fust bastie en un beau et ample fonds avec les accommodements honnestes, chapelle gentile ornée de dons de prix, le principal dressé par les dottes des religieuses, le reste par

(1) Le séminaire de Notre-Dame, fondé par Bossemius et installé rue des Chapellets, reçut ce nom, parce qu'il avait été créé sur le modèle du séminaire des Standonck, à Louvain.

(2) *Acte de donation passé à Lille le 26 août 1625. Copie authentique du 23 septembre 1634, Arch. Municipales de Douai, liasse 243. Voir au Supplément, n° 38, le texte de cette donation.*

la libéralité des bienfaiteurs que les temps calamiteux ont empêché de mettre à chef leurs pieux desseins (1) ». Il ne paraît pas qu'elles aient été soumises à la direction des Brigittins, du moins dans le principe. On voit en effet, qu'elles eurent pour directeurs des professeurs de l'Université et ensuite les pères jésuites ; elles étaient d'ailleurs soumises à l'ordinaire (2).

Difficultés avec  
le procureur  
et le receveur  
de la ville.

Nos Brigittins passent pour ainsi dire inaperçus jusque vers 1654. A cette époque, le procureur et le receveur de la ville ayant adressé au roi d'Espagne, Philippe IV, une lettre par laquelle ils se plaignaient des acquisitions faites par les gens de main-morte et ayant signalé les Brigittins parmi les acquéreurs, ceux-ci s'émurent de cette accusation qui portait à faux. Ils adressèrent au roi une lettre dans laquelle ils exposaient qu'ils n'avaient jamais possédé à Douai qu'une petite maison, donnée à la congrégation par M. Defrennes, maison que les échevins eux-mêmes avaient évaluée à 1,800 florins seulement, et dont ils avaient payé les droits d'indemnité. D'ailleurs les maisons de l'ordre dans ces contrées n'avaient pas d'autre refuge : « ce que la clémence du prince ne refusoit à aucun de ses sujets en temps de guerre et aultre. Il ne s'y trouve d'ordinaire, ajoutaient-ils, que trois ou quatre religieux pour estudier aux escolles publiques aux despens de l'ordre et sans estre à charge à personne ; de plus ladicte petite maison n'aïant qu'une petite chapelle et un autel portatil, ce ne seroit apporter aucun préjudice à la ville, laquelle est en partie

(1) *P. Martin L'hermite*, p. 638-639. — Ces religieuses occupaient dans la rue Saint-Jean la maison actuellement occupée par le collège Saint-Jean.

(2) « M. Silvius fit l'office de père spirituel pendant cinq ans, et autres, tous par charité, ne plus ne moins que les Pères de la Compagnie de Jésus. » *Ibid.*, p. 638.

vague et peu habitée, comme est aussi la rue en laquelle ils demeurent presque vague et inhabitée et sans aucun traficq. (1) » Ils joignaient à leur requête un certificat du D. Randour (2) « professeur roial dans la langue hébraïque, » voisin des Brigittins, et par conséquent au courant « de l'estat et règlement de leur maison d'estudes. »—« Les Brigittins, disait-il, ne sont aucunement à la charge de la ville, pour n'estre mandians, ains rentés, et où à chacune fois sont peu de religieux, pour estre la petite maison de petite étendue, plusieurs bourgeois enaiant de plus grande : voir ledict sousigné ne voudroit donner sa maison pour la maison desdits pères pour estre plus grande : partant il n'y a rien à envier, veu sa petitesse, mauvaise situation et rue dangereuse. (3) »

L'affaire fut renvoyée aux échevins qui donnèrent raison aux Brigittins, tout en prenant leurs précautions pour l'avenir. Voici leur résolution que nous croyons devoir reproduire en partie : « Ils disent qu'en leur égard, ils n'ont fait aucune plainte des héritages qu'ils occupent, beaucoup moins des emprises ou augmentions qu'ils auroient faictes depuis la donation à eulx faicte par M. Pierre Defrennes..... Mais comme, par la requeste des Birgittains, présentée à Sa Majesté, ils motivent plusieurs raisons qui font craindre lesdits eschevins qu'iceulx se voudroient establir à l'advenir en ceste ville en cloistre fermé et se glisser insensiblement

(1) *Archives Municip., layette 243. Voir cette Requête au Supplément, n° 39.*

(2) Ce certificat, qui porte la date du 23 septembre 1654, est de Pierre Randour; l'autre Randour (Valentin), célèbre par ses luttes contre le jansénisme, était mort en 1653. *Voir Foppens, Biblioth. Belg., t. II, p. 1146.*

(3) *Archives Municip., layette 243. Voir ce Certificat au Supplément, n° 40.*

à admettre religieux, faire l'office et de maison de refuge et séminaire, s'établir en maison conventuelle. A ceste cause, par précaution au maintenant des placards de Sa Majesté et droicts de ceste ville, lesdits eschevins requièrent....., et affin que le temps ne fasse oublier la cause de l'establissement d'icelle maison, qu'il soit ordonné aux pères de mettre au-dessus de la porte et frontispice de leur maison, un marbre avec cette inscription ou aultre en substance : *Seminarium Brigittanorum* (1). » Les échevins finissaient en remettant l'affaire au bon plaisir de Sa Majesté laquelle, sans doute, envoya au procureur et au receveur de la ville l'ordre de ne plus inquiéter les pères Brigittins de Douai (2).

Dissensions  
dans l'ordre.

D'autres difficultés plus graves furent suscitées à l'ordre en général par l'un de ses membres. Un certain P. Birgère attaqua la constitution de la nouvelle congrégation brigittine, prétendant que son organisation était contraire aux règles fondamentales de l'ordre, et que les vœux faits jusqu'alors par les religieux étaient nuls et sans effet : il répandit dans le public un libelle diffamatoire et s'adressa à

(1) *Lettres des échevins de Douai à Sa Majesté, en date du 27 novembre 1654, Archives municip., layette 243; voir ces lettres au Supplément, n° 41.*

(2) Il résulte des pièces que nous venons de citer que, en 1654, les Brigittins occupaient encore leur maison de la rue des Bonnes; ainsi, M. Randour dit: « Aiant pour frond plusieurs jardinages et séminaire des pères Jésuites escossois et autres ». On voit par là combien M. Duthillœul était loin de la vérité quand il disait; (Douai ancien et nouveau, p. 177:) « En 1625, des religieux Brigittins s'étaient établis sur ce terrain (n° 19 de la rue Saint-Jean) ». Le seul document qui nous permette de fixer approximativement l'époque de la translation des Brigittins dans la rue Saint-Jean est le passage suivant des *Comptes des Malades*, de l'année 1672. « Les Brigittins, ayant acheté par décret le séminaire des Irlandois, tenant à l'héritage des héritiers du Dr Spira, doivent..... » Nous empruntons ce fragment des *Comptes des Malades* à M. Guilmet, p. 875. — Nous parlerons ailleurs de ce séminaire des Irlandois.

l'autorité laïque pour faire casser ses vœux. Mais un arrêt du Conseil souverain de Tournai, en date du 5 avril 1676, le déclara « non recevable es fins et conclusions de sa requête » et le condamna aux dépens ; un second arrêt, du 24 novembre de la même année, déclara son mémoire calomnieux, pernicieux et scandaleux, et en ordonna la suppression (1). Grâce à ces arrêts, les Pères Brigittins purent respirer et nourrir l'espérance de voir leur congrégation se développer. « Ainsi que nous voions dans la nature, disait l'un d'eux en publiant les arrêts que nous venons de mentionner, que plusieurs supposts ne s'affermissent dans le plus haut point de la stabilité que par la victoire remportée sur leur contraire ; que, dans la morale, les vertus ne paroissent jamais dans leur plus bel éclat qu'après avoir triomphé des vices qui leur sont opposez, et mesme que, dans la politique, les estats et les communautez ne sont jamais mieus affermis qu'après qu'ils ont surmontez les efforts de leurs ennemis au dehors et étouffés les révoltes de leurs membres dénaturez au dedans, nous avons subject d'estre persuadez que la congrégation des monastères simples de l'ordre de Sainte-Birgitte ne scra jamais mieus recogneue dans la solidité de son établissement qu'après avoir soutenu les impressions de ses ennemys et mal intentionnez et renversé tant de machines dont ils se sont servi pour la détruire (2). » En même temps, ils s'adressèrent à

(1) Voir ces deux arrêts, p. 56-87 de l'ouvrage intitulé : *L'Établissement solide des monastères simples de l'ordre du Sauveur, vulgairement dit de Sainte-Birgitte, déclaré par les papes, recogneu par les docteurs et confirmé par arrest rendu en jugement contradictoire par Nosseigneurs les présidents et gens tenant le conseil souverain du Roy étably à Tournay (Douai, petit in-4, IV et 87 pages, Marie Serrurier, 1677)*. — Cet ouvrage n'est pas de l'avocat De la Vigne (que M. Duthilœul appelle à tort De la Vigne), comme le suppose la *Bibliographie douaisienne*, no 1730, mais d'un religieux brigittin anonyme.

(2) *Ibid.*, Avis au lecteur.

Rome pour obtenir une nouvelle confirmation de leur institut. Une bulle d'Innocent XI, en date du 16 juin 1683, les déclara et confirma véritables Brigittains : elle fut homologuée et enregistrée au Parlement de Tournai.

L'ordre ainsi reconnu et confirmé par les deux puissances, les Brigittins de Douai sollicitèrent du Magistrat leur érection en maison conventuelle. Ils exposaient dans leur *Requête* que, « depuis 62 ans ou environ, ils avoient pris lieu et établissement en ceste ville, estant appliquez dès lors à secourir le publicque, autant qu'il leur avoit esté possible, tant pour l'administration des sacrements, visites aux malades comme aultrement, et que, pendant cette intermission de temps, ils n'avoient ausé s'adresser au Magistrat pour demander la grâce d'ériger leur maison en couvent, à cause de quelque difficulté suscitée par des personnes mal intentionnez à leur ordre et présentement finie (1) ». En sollicitant cette faveur, ils faisaient observer que la ville n'en pouvait aucunement souffrir, attendu que leur règle leur défendait de quêter. Le Magistrat, par sa résolution du 3 juillet 1687, accueillit favorablement leur demande et les autorisa à vivre conventuellement à Douai, conformément à leur requête (2). Un acte du 12 février 1695 les exempta de l'impôt de 15 patards mis sur les personnes privilégiées (3).

La maison  
érigée  
en couvent.

Cependant la maison de Douai ne prit pas les développements que les supérieurs avoient espérés. Nous y trouvons, il est vrai, en 1731, un nombre assez considérable de religieux, douze : mais leur église n'était encore qu'une cha-

(1) *Archives municip., Consaux, 1687, fol. 305. — Derasière, t. III, p. 94-96.*

(2) *Consaux, ibid.*

(3) *Derasière, ibid.*

Suppression  
de la  
maison.

pelle et les bâtiments étaient restés dans l'état où les religieux les avaient trouvés en y entrant (1). En même temps, la tenue de la maison laissait beaucoup à désirer. Le mal alla si loin que, en 1737, le roi dut charger l'évêque d'Arras de se transporter dans le couvent, d'y rétablir l'ordre et de nommer, pour cette fois seulement, les prieur, sous-prieur et discrets (2). Il semble que la situation ne se soit guère améliorée malgré l'intervention du prince et de l'évêque: en 1744, la maison ne comptait plus que six religieux. Bientôt le mauvais état de son temporel empêcha les supérieurs d'y entretenir une conventualité régulière et d'en acquitter les charges. Les chapitres généraux de la Congrégation tenus à Armentières en 1762 et 1768 décidèrent la suppression de la maison. Un décret rendu le 6 octobre 1768 par l'évêque d'Arras supprima le couvent de Douai et l'unit et incorpora à perpétuité à celui d'Armentières, « ensemble tous les fruits et revenus que les religieux d'Armentières devoient percevoir à la charge de célébrer tous les ans 243 messes basses et une messe solennelle le jour de Saint-Onuphre, le 12 juin de chaque année ». Des lettres-patentes de janvier 1769, enregistrées au Parlement de Flandre le 21 avril suivant, confirmèrent ce décret et ordonnèrent la vente de la maison de Douai, dont le prix devait être employé au paiement des dettes et le surplus attribué au couvent d'Armentières (3). En vertu de cette autorisation, le P. Paul Robette, prieur général de la Congrégation de Sainte-Brigitte, par acte notarié du

(1) *Dictionn. du diocèse d'Arras, t. I, p. 490.*

(2) Voir dans *Guilmot, État Eccles.*, p. 130, une copie de la dépêche adressée par le roi à l'évêque d'Arras, et p. 132, *les Règlements* faits par celui-ci à la suite de sa visite.

(3) *Collect. Six et Piouvain, t. VII, p. 262-264.* Une faute d'impression a substitué 1788 à 1768 dans le double texte du *Cameracum*, p. 368.

14 juillet 1769, vendit le couvent avec ses dépendances à Philippe-Louis Hannecart, pour le prix principal de 12,600 florins et 800 florins d'épingles; le vendeur s'était réservé pour la maison d'Armentières la boiserie et la grande horloge (1). Une ferme fut établie dans l'ancien couvent que l'on ne tarda pas à démolir.

## XV.

### Oratoriens

DE SAINT-PHILIPPE DE NÉRI, PUIS DE FRANCE (2).

Mgr Ortemberg

L'Oratoire de Douai eut pour fondateur Hermann Ortemberg, évêque d'Arras. Né à Nimègue, il avait été investi des fonctions considérables d'auditeur de rote, avait fait admirer à Rome sa vertu et sa science et avait mené à bonne fin, nous dit Buzelin, plusieurs affaires difficiles (3) : il fut préconisé évêque d'Arras en 1610 et anobli par Urbain VIII en 1624. Le bien qu'il avait vu opérer dans la capitale du monde chrétien par les prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri — il avait connu personnellement ce grand

(1) *Plouvain, Recherches histor., XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 117.*

(2) Nous avons trouvé aux *Archives départementales (section des Manuscrits)* le *Livre historyal de l'Oratoire de Douay*, rédigé en 1630 par le P. Néel, supérieur de la maison et recopié en 1727 par le P. (le nom manqué). Ce recueil, qui s'arrête en 1690, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'ordre. Les *Archives départementales* possèdent aussi (*Fonds de l'Oratoire*) le travail original du P. Néel, qui renferme des additions considérables faites par ses successeurs; la dernière de ces additions se rapporte à l'année 1740. Nous avons trouvé aussi des renseignements très-précieux dans le *Registre des Visites (même Fonds)*, contenant les procès-verbaux détaillés faits à chaque visite par le visiteur de la Congrégation; ce registre s'arrête à l'année 1763.

(3) *Buzelin, Annales, p. 626. — Confér. P. Martin L'hermite, p. 624.*

saint, qui mourut en 1595 — lui suggéra la pensée d'introduire dans son diocèse les prêtres de l'Oratoire français que l'illustre de Bérulle venait d'établir à Paris, et qui lui semblaient plus propres que ceux de l'Oratoire romain à remplir dans un pays de langue française les fonctions ordinaires du ministère pastoral : c'était à Douai même qu'il voulait les établir, afin de présenter dans leur personne à tous les jeunes ecclésiastiques qui peuplaient les collèges et les séminaires de vivants modèles des vertus pastorales. Mais la guerre qui rendait les communications difficiles entre la France et les Pays-Bas, et peut-être d'autres obstacles que l'on ne connaît pas bien, l'empêchèrent d'exécuter immédiatement son projet. Cependant il avait tout préparé pour le réaliser quand les circonstances lui en donneraient la facilité : il avait sollicité du roi d'Espagne des lettres-patentes dont on lui avait promis la prochaine expédition ; et comme le curé de Saint-Albin, M. Lespagnol, lui avait manifesté le désir de seconder ses desseins et l'intention de s'attacher à la congrégation de l'Oratoire, en faveur de laquelle il était disposé à résigner sa cure (on sait que les prêtres de l'Oratoire se chargeaient de l'administration des paroisses), il avait acheté sur la paroisse Saint-Albin, au coin de la rue d'Ocre, et par conséquent vis-à-vis l'église, une maison qu'il destinait à recevoir la nouvelle congrégation. Sur ces entrefaites, il tomba malade. Désespérant, à cause de la mauvaise intelligence des deux couronnes, de réussir à introduire à Douai les Oratoriens français, il leur substitua ceux d'Italie et les nomma ses légataires universels. Voici les termes mêmes de son testament : « Considérant les grands services que font les pères de l'Oratoire, sous la congrégation de Saint-Philippe Néry, tant par leurs prédications, confessions et

Son testament.

administrations de sacremens, et désirant que les mesmes debvoirs se fassent par eulx en la ville de Douay, de mon diocèse, j'ordonne et veulx que soient introduits en ceste ville de Douay les pères de la dicte congrégation, pour y faire les mesmes fonctions qu'ils feroient ailleurs; et pour les acommoder, je les institue mes héritiers universels, à charge. . . . et leur laisse tous mes biens meubles et immeubles, de quelque nature et condition qu'ils soient, rentes à rachapt et sans rachapt, bled, livres, vaisselle et généralement tout ce que j'ay à moi appartenant (1). » Il mourut trois jours après, le 23 mai. Comme il espérait que sa fondation se ferait sans obstacle à Saint-Albin, il avait voulu être enterré dans cette église. Ses funérailles s'y firent avec une grande solennité : le recteur de l'Université y assista avec des représentants des deux collégiales et de tous les couvents de la ville : un capucin, prédicateur renommé, avait été chargé de prononcer l'oraison funèbre (2).

L'évêque d'Arras avait choisi comme exécuteurs testamentaires l'illustre Vanderburch, archevêque de Cambrai, le docte Silvius et Antoine Carlier (Le Carlier), avocat au conseil d'Artois (3). On s'occupa d'abord de réaliser la fortune du prélat : on arriva ainsi à une somme de 62,000 florins, en laissant de côté des créances sur Venise et sur Rome que l'on ne pouvait liquider immédiatement.

Vanderburch et Silvius envoyèrent à Rome le curé de Saint-Albin pour faire son noviciat : il en revint avec une

(1) *Testament du 20 mai 1626. Archives département., Oratoire de Douai.*

(2) *Derasière, Anecdotes, p. 48.*

(3) Chose singulière : le P. Néel laisse planer des soupçons sur la fidélité de la gestion de M. Le Carlier, et le P. Ignace (*Mémoires, t. IV, p. 80*) le met au nombre des principaux bienfaiteurs de l'Oratoire; il compte aussi parmi les bienfaiteurs les Thérays (*sic*) de Douay.

bulle d'Urbain VIII, qui autorisait la fondation de l'Oratoire de Rome, faisant jouir la future maison des privilèges de la congrégation et lui donnait à lui-même le titre de prévôt de la communauté. Son frère, M. Géry Lespagnol, antérieurement curé de Sainte-Croix à Arras, et plusieurs autres ecclésiastiques distingués se joignirent à lui : on obtint de nouvelles lettres-patentes du roi d'Espagne, des approbations de l'évêque d'Arras, Mgr Boudot et de Mgr Vanderbuch, archevêque de Cambrai ; enfin, le 26 mai 1629 (1), l'Oratoire fut inauguré à Saint-Albin par une messe solennelle de l'évêque d'Arras.

Les Oratoriens  
à St.-Albin.

La position du curé de Saint-Albin devait être régularisée. Plusieurs chanoines de Saint-Amé, désireux d'avoir, sur leur patronat, une maison religieuse où ils pussent se retirer chaque année pour faire leurs exercices spirituels, étaient, dit le P. Néel, disposés à accorder l'union perpétuelle de la paroisse avec la congrégation ; mais, parce qu'on montra trop d'empressement ou qu'on ne fut pas assez coulant relativement aux conditions, quelques chanoines s'opposèrent à cette concession, et les négociations entamées avec la collégiale par les deux évêques d'Arras et de Cambrai vinrent se briser devant leur opposition. On jeta alors les yeux sur la paroisse Saint-Jacques, dont MM. de Saint-Pierre étaient les collateurs : ils se montrèrent plus accommodants, et, par une délibération capitulaire, où il n'y eut qu'un opposant, ils cédèrent à perpétuité la cure de Saint-Jacques à la congrégation de l'Oratoire. L'acte d'union fut signé le 23 octobre 1630 et confirmé le 10 novembre de la même année par l'évêque d'Arras (2).

(1) M. Duthillœul a donc tort de dire (*Hist. ecclés.*, p. 108) que les Oratoriens s'établirent à Douai en 1626.

(2) Nous empruntons ces dates au P. Néel.

Les Oratoriens  
à St.-Jacques.

L'abbé Canquelain, à l'époque où il écrivait son *Histoire de Douai*, ne put réussir à se procurer une copie de l'acte d'union, et il en concluait (1) que les deux parties étaient intéressées à ne pas rendre cette pièce publique. Ces soupçons ne sont pas fondés; après de longues recherches, nous avons été assez heureux pour retrouver cette pièce: elle ne renferme rien que de très-honorable pour les deux corps qui l'ont signée (2). Deux bulles pontificales, en date du 4 août 1638 et du 7 septembre 1640, sanctionnèrent cette union (3). Le curé de Saint-Jacques remplaça le curé de Saint-Albin. Les marguilliers de cette dernière paroisse suscitèrent au P. Lespagnol de sérieuses difficultés, et ce ne fut qu'après avoir consenti à payer, dans l'intérêt de la paix, une indemnité de 12 à 1,500 florins que les Oratoriens purent quitter Saint-Albin. Ils emportèrent pendant la nuit le corps de leur saint fondateur: on le déposa dans l'église Saint-Jacques, sous la lampe du chœur, « couvert d'une tombe de marbre; » on l'y voyait encore à l'époque de la Révolution (4).

Le presbytère de Saint-Jacques étant trop petit pour recevoir la communauté, il fallut y pourvoir. Mgr Boudot, qui avait acheté sur cette paroisse dans la rue Carpentière — on commençait à l'appeler rue des Carmes — un vaste

(1) *Canquelain*, p. 1309.

(2) L'acte d'union manque dans le *Fonds des Oratoriens aux Archives départementales*, il n'est pas transcrit non plus dans le *Livre historyal*, mais nous l'avons trouvé dans le *Fonds de la paroisse Saint-Jacques; voir au Supplément, no 42*, cette pièce qui a une grande importance.

(3) Il y est dit expressément que le curé de Saint-Jacques devait être nommé par les supérieurs, et que ceux-ci avaient le droit de le révoquer, comme bon leur semblait. *Ab illis (superioribus) deputandum et ad nutum illorum amovibilem.*

(4) *Livre historyal. — Plouvain, Souvenirs*, p. 55.

jardin dépendant de la succession de M. Jean A Parisis, et avait commencé à y ériger un bâtiment, dont il voulait faire un collège ou un séminaire, le donna à l'Oratoire. Le P. Lespagnol acheva l'édifice et y dépensa, selon le P. Néel, des sommes considérables (1). « Cette maison consistait, nous dit le P. Ignace, en un grand bâtiment de briques très-élevé, comprenant plusieurs étages mal distribués, selon le goût espagnol de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (2). » En 1750, on lisait encore au-dessus de la porte l'inscription suivante : *Piæ memoriæ illustr<sup>mi</sup> et rever<sup>mi</sup> Hermannii d'Ortemberg, atrebat. epi. congregationis Oratorii fundatoris* (3).

Les commencements de l'Oratoire furent plus difficiles que ne semblaient le présager les circonstances favorables de sa fondation. Son premier supérieur était, suivant le P. Néel, notre guide ordinaire, un homme ardent, hardi, entreprenant, aimant l'éclat et les aventures. La congrégation à peine installée à Douai, il repartit pour Rome (1634), sous prétexte de revendiquer une partie notable de la succession de Mgr Ortemberg (4) et de déterminer les rapports de la maison de Douai avec celle de Rome, mais

(1) 27,098 florins, suivant le *Livre des Visites*, p. 211.

(2) P. Ignace, *Supplém. aux Mémoires*, p. 348. Voici ce qu'il dit ailleurs de ce même édifice : « C'est un corps de logis plus haut que large; le pignon est sur la rue; il y a cour et jardin et une espèce de cloître. La chapelle domestique, pour ceux qui ne sont pas de la paroisse, est située dans le jardin contre la muraille sur la rue à gauche. » *Supplément aux Pièces et Mémoires*, t. I, p. 798. — Nous lisons dans le *Livre des Visites* : « Cette maison est très-belle, très-logeable et plus grande qu'il ne faut dans l'état présent. »

(3) P. Ignace, *Mémoires*, t. IV.

(4) Cette partie de la succession de l'évêque d'Arras suscita de grands embarras à l'Oratoire; des démarches faites de 1699 à 1704 firent restituer aux Pères des rentes qui leur étaient dues depuis 1662. *Livre historique (original)* et *Livre des Visites*, *passim*.

plutôt, si nous en croyons le P. Néel, trop porté peut-être à juger sévèrement nos premiers Oratoriens, dans des vues d'intérêt et d'ambition (1). Il y mourut en 1663 d'une chute de cheval, après s'être aliéné ses confrères de Rome et plusieurs prélats romains, qui lui avaient témoigné d'abord une grande bienveillance. En partant pour Rome en 1634, il avait remis ses pouvoirs à son frère, le P. Géry Lespagnol, homme plus calme et plus dévoué, qui, durant sa trop courte administration, sut imprimer à la maison un esprit excellent (2). Malheureusement la pauvreté de ses parents, humbles cultivateurs des environs de Lens, ruinés par la guerre qui ravageait nos provinces l'obligea, en 1641, à quitter l'Oratoire, dont les membres, comme on le sait, n'étaient pas liés par des vœux : il donna sa démission et obtint de l'évêché d'Arras la cure d'Armentières, qui valait alors 3,000 livres. A son départ, son frère, dont il n'était que le vicaire, fut obligé de renoncer au titre de curé de Saint-Jacques. Il résulta de sa démission des complications dont le chapitre de Saint-Pierre profita pour revendiquer la cure, mais beaucoup plus timidement qu'il ne devait le faire cinquante ans plus tard.

(1) Le P. Néel l'accuse d'avoir aspiré à l'épiscopat ou du moins à la prélature. Il obtint, en 1633, pour la maison de Douai, des reliques de saint Philippe de Néri; l'acte original de cette concession faisait partie de la collection de M. Bigant (*Catal. de M. Bigant, n° 1,049*). — Nous ne savons si la *Vie de saint Philippe de Néri*, imprimée chez Bogard, en 1634, in-12 (*Bibliogr. Douais., n° 728*) est de lui ou de son frère Géry Lespagnol, dont nous allons parler.

(2) Le P. Géry Lespagnol, ancien curé d'Arras, est auteur de plusieurs ouvrages qui eurent de la réputation. La *Bibliographie Douaisienne* ne mentionne pas son *Directeur spirituel*, qui fut cependant imprimé à Douai avant de l'être à Rouen. — L'Oratoire de Douai a compté aussi, parmi ses premiers membres, le P. Jean Hunart, compilateur fécond et monotone, dont les nombreux ouvrages sont indiqués dans la *Bibliographie Douaisienne*. « C'était, dit le P. Néel, un fort bon homme et doué d'une grande mémoire ». Il mourut à Douai le 5 décembre 1674, *Livre historyal* (original), p. 33.

Union  
à l'Oratoire de  
France.

Trop éloignées du centre auquel elle s'était rattachée, la communauté de l'Oratoire de Douai n'avait pu arriver à se constituer d'une façon régulière : il lui était également difficile de se recruter et de conserver les membres qui s'étaient donnés à elle. Ses embarras s'accrurent encore à l'époque où Douai passa sous la domination française. On dut alors naturellement songer à en revenir au plan du fondateur, dont la première pensée, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait été d'établir à Douai l'Oratoire de France. Un projet d'union ayant été soumis au nom de la petite famille douaisienne à l'assemblée générale de la Congrégation de l'Oratoire de France, qui se tenait à Paris, le 15 septembre 1669, les Pères qui étaient présents entrèrent avec joie dans ces vues. Le P. Abel de Sainte-Marthe, alors assistant du P. Senault et plus tard général, fut envoyé à Douai pour conclure l'union ; le 26 octobre, un double contrat fut signé et l'union consommée (1). Les conditions en furent favorables aux anciens religieux de Douai : car on voulut, dit le P. Néel, enterrer la synagogue avec honneur. Le 10 octobre 1669, l'évêque d'Arras, Mgr Jacques Moreau, ratifia ce qui avait été fait (2). Cette union, conclue dans d'excellentes intentions, devait cependant devenir funeste à la communauté de Douai et à la paroisse dont elle avait l'administration. Les glorieuses traditions des Bérulle et des Condren ne tardèrent pas à s'effacer dans l'Oratoire de France : la faiblesse de plusieurs de ses généraux permit au jansénisme d'y développer ses dangereuses erreurs : la maison de Douai elle-même en fut infectée à plusieurs re-

(1) *Articles d'union* écrits de la propre main du P. de Sainte-Marthe, *Archiv. département., Fonds des Oratoriens*. L'union fut ratifiée par le général le 4 novembre 1669.

(2) Plouvain, *Souvenirs*, p. 55, a commis une grave erreur en disant que nos Oratoriens furent unis en 1629 à la Congrégation de France.

prises et essaya de les répandre, au grand scandale de nos religieuses populations. Que si, au contraire, malgré la difficulté des communications, elle fut demeurée unie à l'Oratoire de Rome, elle eut conservé le dépôt des bonnes doctrines et fourni un utile appoint aux défenseurs de l'orthodoxie dans les tristes querelles qui marquèrent la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XVIII<sup>e</sup>.

Démêlés avec  
St-Pierre.

Les chanoines de Saint-Pierre trouvèrent, dans l'annexion de l'Oratoire à la congrégation de France, un nouveau motif ou du moins un nouveau prétexte pour revendiquer leurs droits sur la cure de Saint-Jacques; outre que leurs prédécesseurs n'avaient pu les lier par un acte qui compromettrait à ce point leurs intérêts, ils avaient, disaient-ils, traité avec l'Oratoire de Rome qui, à cette époque, n'était plus représenté à Douai, et non avec l'Oratoire de France. Ils réclamèrent dans ce sens dès 1672; mais une sentence de l'Intendance de Flandre maintint l'Oratoire en possession de la cure (1). Les choses allèrent plus loin dix ans après. En 1683, un sieur A. P. Vandermandère, licencié en théologie, qui était, paraît-il, mis en avant par le chapitre, parvint à se faire pourvoir de la cure de Saint-Jacques, considérée comme vacante depuis la démission du premier titulaire oratorien, le P. Antoine Lespagnol. Après de longs débats, l'évêque de Laon, commissaire apostolique, confirma le 31 décembre 1687 les sentences antérieurement rendues par l'évêque de Noyon et l'archevêque de Reims, et condamna Vandermandère aux dépens. Le

(1) On trouve dans *Guilmot, État ecclés.*, p. 304 et suiv., une *Consultation* datée du 17 septembre 1677, et envoyée de Paris, touchant les difficultés existant entre Saint-Pierre et l'Oratoire de Douai: ce qui prouve que les débats recommencèrent avant la nomination de M. Vandermandère. L'avocat auteur de la consultation, M. Robert, conseille de recourir au Conseil du roi, pour obtenir confirmation de l'acte d'union, lequel lui paraît irrégulier.

30 juin 1689, le roi, en son conseil, confirma les trois sentences. Ainsi les deux pouvoirs reconnurent les droits de l'Oratoire. Cependant le chapitre de Saint-Pierre, qui n'était pas intervenu directement dans cette affaire, continua à protester : chaque fois qu'un nouveau curé était nommé à Saint-Jacques par les supérieurs Oratoriens, le chapitre refusait de le reconnaître, et le curé était obligé d'en appeler à l'évêque diocésain (1).

On adjoignit à l'Oratoire, en 1678, une institution, c'est-à-dire une école préparatoire pour les jeunes gens qui se disposaient à entrer dans la congrégation : ils avaient, en 1683, treize pensionnaires, les uns laïques et les autres ecclésiastiques, qui étudiaient en différents collèges (2). Vers la même époque, plusieurs de leurs amis les engagèrent à établir à Douai un collège, comme ils en avaient en beaucoup de villes. Ils entrèrent avec plaisir dans ces vues, mais sans consentir à faire par eux-mêmes les démarches nécessaires (3). Cette réserve découragea leurs protecteurs ; ou si ceux-ci firent quelques démarches, elles ne réussirent point ; car ce projet n'eut pas de suite.

Les Sœurs de la Providence.

A une époque qu'il ne nous est pas possible de préciser, ils rendirent un véritable service à la population douaisienne en appelant dans notre ville (4), pour diriger les écoles de

(1) La plupart des pièces relatives à ce procès se trouvent aux *Archives départementales, Fonds de l'Oratoire*. Voir aussi le *Livre d'histoire* et le *Livre des Visites*, p. 210-211.

(2) *Livre des Visites*.

(3) *Ibid.*

(4) Plouvain, *Souvenirs*, p. 73, suppose qu'elles arrivèrent à Douai en 1680 ; mais plusieurs indices nous portent à croire que ces classes ne furent établies que plus tard. On trouve dans les *Archives de l'Oratoire* plusieurs pièces intéressantes qui se rapportent à l'histoire de la maison de la Providence. Nous y avons remarqué le testament des sœurs Marie-Fr, Rocque,

la paroisse, de pieuses filles qui s'organisèrent ensuite en congrégation religieuse : nous voulons parler des Sœurs de la Providence qui, depuis, comme avant la Révolution, se sont occupées avec tant de zèle et de succès de l'éducation et de l'instruction des jeunes filles pauvres.

Les Oratoriens avaient joui, dès l'époque de leur établissement à Douai, des exemptions que la coutume accordait à la plupart de nos maisons religieuses. En 1697, à l'occasion de l'impôt de neuf patards à la rasière de grain braisé, ils adressèrent au Magistrat une requête dans laquelle ils lui représentaient qu'ils étaient chargés de l'hôpital Saint-Thomas et aumôniers de la garnison et de presque toutes les casernes, et le priaient de les laisser jouir, à ce titre, des exemptions qu'ils possédaient depuis leur arrivée, ainsi que de celle du nouvel impôt. Le Magistrat leur accorda ces exemptions, après avoir obtenu le consentement de M. de Bagnols, intendant de Flandre (1).

Les propriétés de la maison s'étaient augmentées tant par les économies des supérieurs que par les libéralités de plusieurs personnes charitables (2). Par suite de ces acquisitions, ils furent, en 1704, taxés à 3,000 livres pour droits d'amortissement; mais Louis XIV leur en fit remise par lettres patentes d'avril 1705, « en considération des soins qu'ils prenoient journellement pour le bien spirituel du

Marie-Thérèse Liévain et Anne Parent : elles sont qualifiées de sœurs, établies par leurs supérieurs; le 7 juin 1726, elles s'adjoignent une nouvelle sœur, Marie-Joseph Pinquet. Le nom de la Providence, qui n'est point dans le premier acte, figure dans le second. Le travail, dans lequel M. Mellez a réuni les principaux faits relatifs à l'histoire de la Providence, est très-peu explicite touchant les origines de la maison.

(1) *Derasière, t. IV, fol. 229.*

(2) Entre autres propriétés, ils possédaient en 1690 dix maisons contiguës, huit rue Saint-Jean, et deux rue Carpentière (rue des Carmes), mais toutes ruineuses. *Livre historique.*

public de la ville de Douai et particulièrement des soldats malades dans les hôpitaux et casernes. » Ces mêmes lettres patentes confirmaient l'établissement des Pères de l'Oratoire à Douai (1).

L'Oratoire  
de Douai au  
XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous arrivons maintenant aux tristes scènes (2) causées par l'attachement de plusieurs de nos pères de l'Oratoire au jansénisme et leur opposition aux constitutions des souverains pontifes. En 1717, un oratorien du nom de Besson, chargé de l'instruction des enfants, en profita pour répandre les principes du parti. Le dimanche 7 février, comme il faisait le catéchisme, il fut interrompu par plusieurs écoliers des Jésuites, à l'occasion des faux principes qu'il exposait touchant l'usage de la Sainte Écriture. Il en résulta une querelle assez vive : des soldats et des gens du peuple y prirent part, et le scandale fut tel qu'on se battit dans l'église. Le lendemain l'avocat fiscal de l'Université adressa une plainte au Recteur, nommé Briffault, lequel, en conséquence, porta une ordonnance par laquelle il était défendu à tous docteurs, religieux, régents de collège etc. de s'accuser publiquement d'erreur ; et ce, sous peine d'être sur le champ arrêtés et conduits en prison. La Cour fit informer au sujet de ces scènes tumultueuses ; et, à la suite de l'enquête, elle fit adresser en même temps des remontrances aux Jésuites et aux Oratoriens. A cette occasion, la question de l'usage de la Bible, que, quelques années auparavant, Fénelon, consulté par l'évêque d'Arras, avait traitée

(1) Elles furent enregistrées au Parlement de Tournai, le 6 mai 1705. *Collect. Six et Plouvain, no 464, t. III, p. 482-484.*

(2) Pour l'histoire de ces troubles, il faut voir le P. *Ignace, passim* ; l'abbé *Legroux, la Flandre gallicane, t. II* ; *Plouvain, Mémoires sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 65* ; *Guilmot, État ecclés., p. 304*. Ces différents auteurs ne s'accordent pas parfaitement sur tous les détails.

d'une manière magistrale, fut reprise en sous-œuvre par des écrivains jansénistes. Le P. Fabre, continuateur de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*, qui habitait, à cette époque, l'Oratoire de Douai, entra dans la lice à la suite du P. Quesnel, et publia, sous le voile de l'anonyme, les dialogues intitulés: *Entretiens de Christine et de Pélagie, Douai, 1717, in-12.*

Les dissentiments entre la paroisse et l'Oratoire recommencèrent en 1718, par suite de la nomination à la cure de Saint-Jacques du P. Billecocq, appelant notoire (1): malgré des réclamations très-vives, il fut maintenu dans ses fonctions. En 1719, à l'occasion de la procession du *Recordare* de Saint-Jacques (le dernier dimanche d'août), les fidèles et plusieurs communautés religieuses crurent devoir protester contre ses tendances par leur abstention: ainsi les Carmélites, chez lesquelles se faisait l'une des premières stations de la procession, refusèrent d'ouvrir leur chapelle. Malgré cela, le P. Billecocq conservait la protection de l'évêque d'Arras. L'année suivante, un nombre considérable de paroissiens, qui ne voulaient point communiquer avec des pasteurs schismatiques, firent leurs pâques dans l'église collégiale de Saint-Pierre, dont Saint-Jacques relevait par les relations du patronat (2). Mécontent de cette

(1) Il avait succédé en 1718 au P. Mané, comme supérieur et comme curé. *Livre historyal* (original).

(2) « Plus de mille paroissiens de Saint-Jacques, dans le cours du temps pascal, communiquèrent à Saint-Pierre ». P. Ignace, *Recueil de pièces, t. I, p. 491-492.*

Nous avons consulté les pièces suivantes relatives à cette affaire :

1<sup>o</sup> Mandement de l'évêque d'Arras aux paroissiens de Saint-Jacques, 9 avril 1719;

2<sup>o</sup> Remontrances des paroissiens de Saint-Jacques à Mgr l'évêque d'Arras, 15 avril 1719;

3<sup>o</sup> Deuxième Mandement de l'évêque d'Arras, 19 avril;

4<sup>o</sup> Difficultés proposées à l'évêque d'Arras (plusieurs pièces);

5<sup>o</sup> Préservatif contre le feu du schisme. — Voir à la Bibliothèque de Douai, le Recueil intitulé: *Mémoires sur les troubles religieux.*

nouvelle protestation, l'évêque d'Arras publia, le 9 avril, un *Mandement*, dans lequel, prolongeant pour eux le temps pascal jusqu'au dimanche de la Trinité, il leur ordonnait, sous les peines les plus graves, de se présenter à leur propre paroisse pour y communier. En réponse à ce *Mandement*, les paroissiens publièrent plusieurs *Mémoires* dans lesquels ils accusaient énergiquement les pères de l'Oratoire. Devant ces accusations catégoriques, l'évêque d'Arras dut céder, et il exigea le départ des membres de la Société qui s'étaient le plus compromis, et en particulier des pères Fabre et Billecocq (1). Celui-ci fut remplacé par le P. Leporcq, qui rétablit bientôt l'harmonie entre la communauté et la paroisse ; il administra longtemps l'une et l'autre, et mourut en 1737, « très regretté pour son mérite et les grands services qu'il avait rendus à ses paroissiens et à toute la ville (2). »

Nous ne savons que peu de chose touchant l'histoire des Oratoriens de Douai dans la dernière partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous ne pouvons dire s'ils prirent part aux luttes qui déchirèrent pendant cette période la Congrégation à laquelle ils appartenaient (3).

Curé depuis 1786, Claude Primat adopta, comme un grand nombre de ses confrères, les principes de la Révolu-

(1) « Cette affaire, dit le P. Ignace, suscita beaucoup d'embarras à l'évêque d'Arras ; il faisait bande à part parmi les appelants et fut accablé de reproches de tous les côtés ». P. Ignace, *Recueil de pièces, etc.*, t. IV, p. 444.

(2) *Livre des Visites*.—Voir, au *Supplément*, no 43 la suite des curés de Saint-Jacques, de la Congrégation de l'Oratoire.—Nous avons espéré trouver des renseignements sur les troubles causés par le jansénisme dans le *Livre des Visites*, conservé aux *Archives départementales*, mais les visites régulières n'ont pas eu lieu de 1718 à 1724, ou du moins les procès-verbaux faits par les visiteurs n'ont pas été transmis sur le *Livre*.

(3) Sur l'histoire de la Congrégation de l'Oratoire au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir le continuateur du P. Helyot, *édit. Migne*, t. III, p. 76-80.

tion, et prêta tout le premier le serment d'adhésion à la constitution civile du clergé (1). Il fut nommé, le 20 mars 1791, évêque constitutionnel du département du Nord. « Homme de mœurs honnêtes, a dit de lui le D<sup>r</sup> Leglay, mais janséniste et ambitieux, il fit des ordinations précipitées dans l'espoir de fortifier son nouveau clergé. L'expérience ne tarda pas à lui faire voir que la plupart des sujets auxquels il avait conféré le sacerdoce n'avaient ni la science ni la vertu requises pour le saint ministère : beaucoup d'entre eux apostasièrent et trainèrent dans l'abjection une existence misérable (2). » Primat fut nommé, après le concordat, archevêque de Toulouse, et mourut en 1816.

Après être passée en différentes mains, la maison de l'Oratoire (distincte du presbytère de Saint-Jacques qui n'était pas assez vaste pour les pères, et qu'ils louaient à leur profit) fut acquise par l'honorable M. de Lewarde qui y établit l'utile institution des sœurs de Sainte-Marie.

## XVI.

### **Carmes Chaussés.**

#### CARMES MITIGÉS RÉFORMÉS OU GRANDS CARMES.

Leur première  
installation  
à Douai.

Les Carmes Chaussés ou grands Carmes ont eu de bonne heure plusieurs maisons considérables dans la Flandre

(1) Le serment constitutionnel ne fut prêté à Douai, du moins à cette époque, que par M. Primat, un autre membre du clergé de la ville et deux prêtres étrangers, aumôniers de régiments en garnison à Douai. *Seigure of the English college.* — Après son serment, le curé de Saint-Jacques fit imprimer une apologie de sa conduite, qu'on peut voir dans *Guilmot., État ecclési.* — M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard, possède une curieuse collection de pièces publiées soit par Primat, soit pour lui ou contre lui.

(2) *Leglay, Cameracum Christ., introd., p. LXII.*

Wallonne (1). Avant l'établissement de notre Université, ces couvents envoyaient leurs jeunes religieux faire leurs études théologiques et prendre leurs grades dans les Universités françaises de Paris, de Cologne et de Louvain (2). Après qu'elle eut été fondée, pour éviter des frais inutiles et obvier à de grands dangers, ils les envoyèrent à Douai et les placèrent dans les collèges et les séminaires. Cet état de choses qui, entre autres inconvénients, exposait les jeunes religieux à perdre l'esprit de leur vocation, ne subsista point longtemps. Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le P. Gérard Bayard, prieur de la maison de Valenciennes, laquelle fournit toujours un assez grand nombre d'étudiants à notre Université, put, avec le concours de plusieurs personnes charitables, réunir les novices de l'ordre dans une maison située rue des Blancs-Mouchons, et songea sérieusement à la faire ériger en couvent. Mais ses démarches demeurèrent sans résultat : les ressources vinrent à tarir et bientôt les novices de l'ordre durent retourner à leurs anciens asiles. Ils restèrent ainsi disséminés en plusieurs collèges et séminaires jusqu'à l'époque de l'introduction de la réforme dans la province, c'est-à-dire jusqu'en 1624 (3). On comprit sans peine combien il importait à la cause de la réforme que le

(1) La maison de Valenciennes fut fondée en 1235.

(2) *Legroux*, t. II, p. 124.

(3) Plusieurs tentatives faites dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle pour réformer les grands Carmes dans la province de Flandre, avaient avorté. Enfin, en 1624, grâce à la persévérance du nouveau provincial, le P. Jean de Bavay, qui avait été prieur du couvent de Valenciennes, et à la protection de l'évêque d'Arras et de l'archiduchesse Isabelle, la réforme put s'établir. Le 14 août 1624, tous les religieux de Valenciennes renouvelèrent leurs vœux et adoptèrent la réforme introduite par le P. Pierre Bouhours dans plusieurs parties de la France, et qu'on appelait l'observance de la province de Touraine. — Voir des détails intéressants sur cette réforme des couvents Carmes de la Flandre dans le P. Hétyot, *édit. Migne*, t. I, col. 701-703.

scolasticat ne détruisit pas l'édifice commencé par le noviciat, et les étudiants dispersés en plusieurs maisons furent de nouveau réunis : on loua d'abord, pour les recevoir, une grande maison, située rue Morel, qui fut ensuite occupée par les Carmélites. Cet établissement ne devait être que provisoire. On trouva bientôt dans la rue des Tanneurs (rue des Wetz) deux maisons contiguës, dont l'une leur fut, dit-on, donnée par Flaminio Pallio, seigneur de Rinco, lombard établi à Douai (1), et dont l'autre fut acquise grâce aux libéralités de plusieurs bienfaiteurs et surtout de l'archiduchesse Isabelle. Cette princesse avait à cœur d'achever un établissement si important pour cette œuvre de la réforme des Carmes qu'elle avait encouragée de tous ses efforts ; mais quand elle mourut (1633), une seule des deux maisons était amortie, et l'établissement des Carmes à Douai n'avait pas été sanctionné par une autorisation formelle du Magistrat. Cette autorisation fut donnée en 1635 ; le conseil permit l'établissement du collège à condition que les Carmes ne quèteraient pas, et qu'ils ne seraient onéreux ni à la ville ni aux bourgeois. L'installation du nouveau collège, qui prit le nom de Saint-Joseph, fut des plus simples ; les religieux n'occupèrent même, dans le principe, que l'une des deux maisons qu'ils possédaient (2).

(1) Ce Flaminio fut enterré chez les Dominicains dans la nef de l'église, devant l'autel de la chapelle du Rosaire. Voici son épitaphe qui nous a été conservée par le P. Petit (*Fondation, etc.* p. 146) : « Chy gist honorable homme Flaminio Pallo, seigneur de Rinco et de Monchy, allié à D. Antoinette de Mestiatis, lequel trespassa le 26 de mars 1642. Priez Dieu pour son âme. » Son nom paraît n'avoir pas été reproduit correctement dans l'épitaphe, telle qu'elle est transcrite par le P. Petit ; car sa signature, qui accompagne son testament fait le 26<sup>e</sup> mars, jour de sa mort, et empris le 31 mars, porte Paoli ou peut-être Paolli. Il est à remarquer que, dans ce testament, il ne donne rien aux Carmes. — Ce testament n'est pas dans les *Registres* : il se trouve avec d'autres testaments non classés, *Archives municipales*.

(2) Pour ces commencements de la maison de Douai, voir abbé Legroux,

Ils demandent  
des lettres  
d'amortisse-  
ment.

Cependant il importait que leur position fut régularisée : ils firent, dans ce but, des démarches auprès de Philippe IV, et lui exposèrent que, « par les assistances et aulmosnes charitables de feu M<sup>me</sup> Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, sa tante, ils avoient, passé trente ans en ça, loué une maison et, du depuis, en possédé deux aultres, avec les jardins y joignans dans la rue des Tanneurs (rue des Wetz), lesquelles elle auroit indubitablement amortie, si la mort ne l'avoit prévenue, et ce, pour maintenir les religieux en leur réforme introduite en ces Pays-Bas, et que dès lors les jeunes religieux y avoient esté enseignés, et puis après, avec suffisante doctrine, s'estoient occupés à prescher et administrer les saincts sacrements, vivans en piété, dévotion et fonction religieuse, sans avoir esté à la charge de la ville par queste ou aultrement. Or comme les deux dittes maisons n'avoient esté amorties, ains seulement une d'icelles occupée en qualité de séminaire ou collège pour estudier, ils conjuroient très-humblement Sa Majesté qu'il luy pleust leur accorder, afin qu'on ne peust les inquiéter au subject de ces achapts, l'amortissement d'icelles deux, jardins et maisons, ou tel aultre lieu suffisant qu'ils jugeroient plus à propos avec ceulx du Magistrat de Douay. » Le roi, par lettres patentes de juillet 1659, leur accorda ce qu'ils demandoient, à condition cependant que s'il arrivait par la suite qu'ils érigeassent leur cloître et leur église en un autre endroit, ils seraient obligés de mettre les deux maisons et jardins « ès mains laïcs », dans le courant de la première année de possession du nouveau terrain, et que,

t. II, p. 124; *Plouvain, État ecclés.*, p. 84.—Plouvain se trompe en supposant qu'ils ne s'établirent dans la rue des Wetz qu'en 1635. Canquelain dit positivement le contraire; d'ailleurs les Carmélites occupèrent dès 1628 la maison de la rue Morel, *P. Martin L'hermite*, p. 642.

dans ce cas, ils devraient encore justifier de nouveau de moyens suffisants pour n'être pas à charge à la ville : qu'ils devraient payer, à raison de cette grâce, au profit du roi, si déjà ils ne l'avaient fait, « certaine finance ou somme de deniers, à l'arbitrage et taxation du chef trésorier général des finances ; » enfin ces lettres patentes devaient être présentées au bureau des finances et à la chambre des comptes à Lille, avant un délai marqué (1).

Ces lettres reçues, le P. Augustin de Sainte-Monique, définitiveur général et commissaire de l'ordre dans les Pays-Bas, les présenta, le 25 octobre 1659, au nom de la communauté du collège Saint-Joseph, au Magistrat de Douai, qui en ordonna l'enregistrement, à condition cependant que les religieux paieraient les droits seigneuriaux d'indemnité, et qu'ils justifieraient de moyens suffisants pour vivre sans quêter et sans être aucunement à charge à la ville et aux habitants : de plus, dans le cas où ils viendraient à changer leur séminaire en cloître, ils ne pourraient le faire dans les maisons qu'ils avaient achetées, mais ils devraient se placer « dans un autre endroit de la ville plus à l'écart, par l'avis et intervention du Magistrat (2). » Une modération des droits seigneuriaux leur avait été accordée le 8 juin pour la maison déjà amortie. On consentit encore, le 27 novembre, à leur faire grâce d'une partie de la somme qu'ils devaient payer pour droits d'amortissement : on les déchargea de cent florins qui devaient être appliqués à la nourriture des religieux du collège sans pouvoir être divertis ailleurs, et ce, « en considération des instantes recomman-

(1) Voir ces lettres d'amortissement, *Archives municipales, Mém. de 1644-1666*, 313-316.

(2) *Mémoires, de 1644-1666*, fol. 313. — *Confér. Consaux*, 1635-1706, fol. 92.

dations faites en leur faveur, tant par Son Excellence le comte de Bruay que par M. le Président de la chambre des comptes de Sa Majesté à Lille (1). » Déjà, en 1657, la ville leur avait témoigné son bon vouloir en les exemptant des droits sur le brai et la bière. Dans la suite, — quelques années après la conquête française, en 1679, — les échevins leur accordèrent la permission de quêter en ville comme les autres religieux mendiants : cette autorisation leur fut accordée à la demande du duc d'Humières, pair et maréchal de France, grand-maitre de l'artillerie (2).

Construction  
du couvent.

Le couvent de Saint-Joseph n'était plus en rapport avec le grand nombre de religieux qui l'habitaient, et depuis longtemps on songeait à le rebâtir sur un plan uniforme. Les quêtes faites en ville et les libéralités de plusieurs riches bienfaiteurs permirent enfin aux religieux de commencer l'entreprise à laquelle ils se préparaient depuis longtemps. Le 20 février 1682, la première pierre du nouvel édifice fut posée par le Magistrat. Vers dix heures et demie, on se rendit à la chapelle provisoire qui servait depuis que le collège avait été établi dans la rue des Wetz. Le provincial célébra la messe et donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Après la messe, les religieux sortirent processionnellement, deux frères lais portant dans une corbeille deux grandes pierres blanches. M. Lemaire de Berguettes, chef des échevins, posa la première pierre, sur laquelle étaient gravées et peintes les armes de la ville, et M. D'Aoust de Jumelles, chef des six hommes, la seconde, marquée du saint nom de Jésus. La cérémonie terminée, MM. du Magistrat entrèrent dans le couvent et prirent part, ainsi qu'ils

(1) *Plouvain, État ecclés.*, p. 83.

(2) *Consaux, ibid.*, fol. 275, vo.

l'avaient promis, à un repas que le provincial avait fait préparer en leur honneur (1).

Difficultés avec  
l'échevinage.

Quelques mois après (septembre 1682), les religieux eurent, à l'occasion de ces constructions, des difficultés sérieuses avec le Magistrat. Le corps échevinal ayant envoyé plusieurs de ses membres au couvent pour enlever les outils des ouvriers qui y travaillaient contrairement aux ordonnances municipales, les religieux essayèrent de s'y opposer, et le Magistrat, pour les punir de cette résistance, se vit obligé de leur retirer la permission de quêter en ville, il interdit donc aux Carmes « la quête publique et aux bourgeois et habitants de leur aumosner quelque chose par ceste voye, à peine de 50 florins par chaque contravention, pour le paiement desquels il doit estre procédé à la saisie réelle de leur temporel (2). » Le texte de cette ordonnance ne nous fait pas connaître la nature spéciale de la contravention dont les Carmes s'étaient rendus coupables. Nous ne voyons pas non plus quelle fut la suite de cette affaire : il est probable que les religieux revinrent à résipiscence, et qu'ils reconvrèrent bientôt les bonnes grâces de l'échevinage.

Quoiqu'il en soit, des ressources leur arrivèrent de différents côtés, et ils purent bientôt terminer leur couvent, qui fût l'un des plus beaux de la ville (3); malheureusement la disposition du terrain n'avait pas permis de lui donner tous les développements nécessaires (4). L'église, dédiée

(1) *Mémoires*, 1682, fol. 161, v<sup>o</sup>.

(2) *Ordonnance du 10 septembre 1682*. On la trouve dans le P. Ignace, *Supplément aux Mémoires*, p. 366. Elle n'a été consignée ni dans les *Mémoires* ni dans les *Consaux*.

(3) *Canquelain*, p. 4334.—*Abbé Legroux*, t. II, p. 20.

(4) *Legroux*, *ibid.*

à saint Joseph, comme le couvent lui-même, ne fut terminée qu'en 1696.

Ils reçurent, en 1686, une libéralité considérable ; le 12 octobre de cette année, « M<sup>lle</sup> Marie-Magdeleine Gilles, fille franche et bourgeoise, pour la dévotion et affection singulière qu'elle avoit portée et portoit encore au couvent des RR. PP. Carmes de la rue des Wetz, et aussi en considération du P. André du Saint-Esprit, son frère, religieux du mesme ordre, encore vivant, donna aux religieux toute sa maison, jardin et brasserie, où elle résidoit alors » ; elle était située dans la rue des Chapelets (1).

Les premières années qui suivirent la conquête de la Flandre par les armées françaises nous présentent encore un certain nombre de faits relatifs à la maison des Carmes ; nous allons les réunir, bien qu'ils se rapportent à des objets de nature différente.

Saisie de leur temporel.

En 1672, des soldats du régiment royal italien, en garnison à Douai, n'ayant pu exécuter le complot qu'ils avaient fait de désert, s'étaient retirés chez les Carmes, dans l'espérance de se soustraire aux peines qu'ils avaient méritées, et les religieux avaient eu la faiblesse de leur donner asile. L'autorité militaire les fit arrêter dans le couvent ; et Louvois, sur le rapport qui lui en fut fait, ordonna, au nom du roi, qui « vouloit punir les religieux de la conduite qu'ils avoient tenue en cette occasion, de faire saisir leur temporel, sans qu'ils en pussent rien recevoir, jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté (2). » Quelques mois après, les Carmes s'étant adressés au roi et l'ayant prié de leur pardonner

(1) *Archiv. département., Carmes de Douai.*

(2) *Lettre de Louvois à d'Évremond, à Douay, 7 août 1672. Dépôt de la guerre, vol. 271. Voir cette lettre au Supplément, no 44.*

leur faute, Louvois ordonna à l'intendant de Souzy de leur donner main-levée de la saisie qu'il avait faite de leur temporel (1).

Tout était oublié quelques années après, lors de la campagne de 1676. Le mardi 22 avril (Plouvain dit le 21), Louis XIV, qui avait logé au refuge de Saint-Vaast, rue du Gouvernement, assista chez eux à la messe (2), qui fut célébrée, vers les trois heures du matin, par l'abbé de Marchiennes, Adrien Malapert. MM. du Magistrat, six hommes et permanents s'étaient trouvés à la porte de la chapelle pour le recevoir: la messe achevée, le roi monta à cheval et sortit par la porte Morel pour se rendre à Saint-Amand (3).

Etablissement  
du couvent  
de Lille.

Les religieux avaient sans doute profité du passage du roi à Douai pour solliciter l'autorisation de fonder une colonie à Lille. Quoiqu'il en soit, le 3 octobre de cette même année, conformément à une ordonnance du roi de France, le général de l'ordre, Émile Jacomelli, autorisa le couvent de Douai, conjointement avec celui de Brugelette qui appartenait à la même province, à établir un couvent avec église à Lille, dans la partie qui venait d'être ajoutée à la ville lors de son agrandissement (4). L'ordonnance du roi, en date du 19 septembre (5), avait permis aux deux maisons

(1) *Lettre de Louvois à de Souzy, 17 octobre 1672. Dépôt de la guerre, vol. 269. Voir cette lettre au Supplément, n° 44.*

(2) Louis XIV, même en campagne et au temps de ses plus grands désordres, assistait tous les jours à la messe : on dit qu'il n'y manqua qu'une fois.

(3) *Derasière, t. II, p. 448.*

(4) *Lettre du général, Archiv. département., Minimes de Lille.*

(5) *Ordonnance du roi, Archiv. département., Minimes de Lille.* On regrette de ne pas trouver dans le *Cameracum Christianum* la moindre mention de cet établissement considérable. Une partie du terrain sur lequel il fut bâti fut vendu aux Carmes par l'illustre Vauban, qui l'avait reçu, à

d'emprunter pour cette fondation 30,000 florins en rentes héritières.

Nouvelle  
organisation  
provinciale.

Cependant la circonscription provinciale n'avait pas été changée, et les Carmes de Douai, ainsi que des autres villes des pays conquis, relevaient encore de la province des Pays-Bas. On sait qu'il entra dans les habitudes de Louis XIV de faire cesser les rapports des maisons religieuses de ses états avec les supérieurs soumis à des princes étrangers. Le 5 mai 1680, il adressa au général des Carmes une lettre ainsi conçue : « T. R. P., jugeant nécessaire à notre service que les couvents de votre ordre, situés dans l'étendue des pays qui nous ont été cédés par les traités de paix faite et conclue entre cette couronne et celle d'Espagne à Aix-la-Chapelle et Nimègue, soient désormais joints aux provinces de notre royaume et ne répondent plus aux provinciaux étrangers, nous vous prions de vouloir bien donner les ordres que vous jugerez nécessaires pour l'union des couvents de votre ordre situés en dits pays à nous cédés . . . . . aux provinces de France qui en sont les plus voisines, ou bien de composer une province particulière desdits couvents, et ne doutans que vous ne vous conformiez à ce que nous désirons de vous en cette occasion, comme à une chose utile à l'église et au bon ordre qui doit être gardé dans lesdits couvents et que nous avons particulièrement à cœur (1). » Il demandait encore par cette lettre que, pendant dix ans, les provinciaux et les officiers du

titre de gratification, lors de l'agrandissement de Lille. (*Acte de vente du 1<sup>er</sup> octobre 1676, Archiv. départementales, Fonds des sœurs de Saint-François de Sales.*) On sait que la chapelle des Carmes devint, à partir de 1783, l'église paroissiale de Saint-André, et que, après de longues contestations, les religieux furent chargés de tout le service paroissial.

(1) Saint-Germain-en-Laye, 5 mai 1680. *Archives départementales, Carmes de Lille.*

définitoire de la nouvelle province fussent choisis parmi les religieux des provinces de France les plus rapprochées de ces couvents (1). Le général s'empressa d'acquiescer à cette demande du prince, et, par sa lettre du 13 juillet 1680, il forma, des couvents compris dans les nouvelles acquisitions de la France, une province qui devait être la huitième de la France (2). Dans la guerre qui suivit la coalition d'Augsbourg, cette province prit, pour quelque temps du moins, une extension plus grande, grâce au zèle du P. Jean-Baptiste de Saint-François, ministre provincial. Voici ce qu'il dit à Louvois, dans sa lettre du 4 juin 1691 : « Je me suis transporté dans la ville de Mons depuis la glorieuse conquête qu'en a fait le roy, et ay pris possession du couvent que nous y avons, et après en avoir conféré avec MM. les gouverneur et intendant, je n'y ay laissé que des subjects du roy. J'en ay fait autant du couvent de Brugelette, tellement que nos Pères du Pays-Bas Wallon n'ont plus que trois petits couvents dans les terres soumises à la contribution (3). ».

Le P. Prosper  
de l'Enfant-  
Jésus.

Dans l'année 1681, un grand malheur vint frapper le Carmel de Douai. Le 20 novembre, un religieux (il s'appelait le P. Prosper de l'Enfant-Jésus), qui se promenait sur une terrasse intérieure, tandis que, à quelque distance du couvent, des troupes auxiliaires au service de la France faisaient l'exercice à feu, tomba frappé d'une balle. Sa mort avait été le résultat d'un attentat horrible : un soldat hollendois, protestant fanatique, avait à dessein fait prendre à sa balle une fausse direction, pour se donner le plaisir d'en

(1) *Ibid.* Voir au *Supplément* no 43 ces deux lettres de Louis XIV.

(2) *Lettre du général, en date du 13 juillet 1680. Ibid.*

(3) *Archives département., Dominicains de Lille.*

frapper un religieux. Cette mort, qui rappelait le crime dont le P. Noël, jésuite, avait été victime quelque temps auparavant (1), émut douloureusement la population. Cependant le gouvernement, qui avait besoin de ces mercenaires, n'osa pas sévir et se borna à éloigner le régiment auquel appartenait le coupable. Quant aux Carmes, loin de vouloir que justice fût faite, ils ne demandèrent que des prières pour la victime : le provincial d'abord, puis les Pères du chapitre provincial tenu à Douai le 13 mai 1687, décidèrent que le P. Prosper de l'Enfant-Jésus serait, jusqu'à nouvel ordre, recommandé chaque année aux prières particulières de tous les religieux de la province (2).

Professeurs  
et écrivains  
remarquables.

Plusieurs Carmes de Douai se distinguèrent par l'éclat de leur enseignement ou par leurs travaux littéraires. Nous allons faire connaître rapidement ceux qui nous semblent avoir obtenu le plus de notoriété. Nous rencontrons d'abord le P. Pierre Wastelius, d'Alost, qui prit, en 1633, le bonnet de docteur à Douai. Désireux de voir la réforme se répandre dans son ordre, il quitta un instant sa province pour celle de Touraine qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait la première marché dans cette voie ; il y entra ensuite quand la Flandre elle-même embrassa la réforme, et il contribua de toutes ses forces à en assurer les progrès.

(1) Un jeune jésuite de Douai, qui devait partir pour les missions étrangères, le P. Noël, fut assassiné dans la rue par un hérétique qui ne le connaissait pas, en haine de la religion ; il ne survécut pas à sa blessure. Chose admirable, l'hérétique se convertit au catholicisme, avant d'être mis à mort ; on attribue sa conversion aux prières de sa victime. Voir sur ce fait l'abbé Legroux, qui n'indique pas l'année où il eut lieu.

(2) *Memoriale perenne pro Carmelo insulensi ex ordinatione R. admodum P. Romani à Sancto Philippo, postmodum à venerab. definitorio capituli provincialis Duaci celebrati approb.* (3 mai 1687), 40 pages de texte. *Archiv. département., Minimes de Lille.* La même relation en français fut envoyée aux Carmélites. — Voir aussi *Diarius Carmeli insulensis*, Man. de la Bibl. de Lille, fol. 35.

Il remplit les charges de prieur, de définiteur et de provincial. Il était lié avec notre docte Colvenère, qui l'engagea à publier un ouvrage relatif à l'histoire de son ordre, dont il lui avait donné communication (1). Les historiens de l'ordre parlent avec plus d'éloges encore des Pères François de Bonne-Espérance et Grégoire de Saint-Martin. François de Bonne-Espérance, appelé dans le siècle François Crespin, était né à Lille le 20 juin 1617 (2), il entra dans l'ordre en 1634. Toujours malade, il sut, par l'énergie de sa volonté, dompter ses souffrances et rendit de grands services à son ordre par l'enseignement, par la manière dont il remplit les fonctions importantes qui lui furent confiées, enfin par les voyages qu'il fit, soit à Rome, soit à Madrid, pour en soutenir les intérêts. Écrivain infatigable, il composa sur la philosophie, la théologie, la jurisprudence, l'histoire de son ordre, des ouvrages si variés et si nombreux que leur lecture, dit Foppens, est de nature à effrayer les plus intrépides (3). Il réfuta le livre du capucin Bonaventure de la Bassée sur les devoirs des fidèles à l'égard de leurs pasteurs ; il prit part surtout à la fameuse guerre des Carmes contre les Jésuites qui avaient osé attaquer dans les *Acta Sanctorum* leur étrange prétention de remonter au prophète Élie par un institut fixe et continu (4). Le P. François de Bonne-Espérance dépensa d'immenses trésors d'érudition dans l'intérêt de cette mauvaise cause, et composa la

(1) Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. II, p. 1020. — *Biblioth. Script. Carméli.*, t. II, col. 620-622.

(2) *Recueil des Écrivains lillois*, p. 124. — *Biblioth. Script. Carmelit.*, t. I, p. 482-483.

(3) *Monumenta tam subtiliter elaborata ut decorum solida intelligentia merito desperet qui non fuerit bonæ spei.* Foppens, *Biblioth. belg.*

(4) Sur cette querelle fameuse qui faillit compromettre la publication des *Acta Sanctorum*, voir D. Pitra, *Études sur les Bolland.*, p. 94 et suiv.

première partie de l'Arsenal (*Armamentarium*), qui fut placé à la suite du volumineux *Speculum*, énorme collection de documents relatifs à l'histoire des Carmes. Le P. Grégoire de Saint-Martin, carme de l'ancienne observance, qui avait ensuite adopté la réforme avec empressement, fit ses études à Douai; il fut prieur en plusieurs maisons et définitiveur. Comme le P. François de Bonne-Espérance, il prit part à la guerre des Carmes et publia, à cette occasion, un livre médiocre, qui fut imprimé à Douai (1). Son *Apologie* n'est qu'un abrégé de l'*Armamentarium*; il est fâcheux, comme le dit avec beaucoup de sens l'auteur de la *Bibliothèque des Carmes*, qu'il s'y attache moins à discuter qu'à déclamer, et qu'il y ait cru pouvoir répondre par des injures aux gros mots de Papebroch (2). Entre autres ouvrages, il publia encore une réfutation du libelle janséniste de Widenfeld, sous ce titre : *Juste Apologie du culte de la Mère de Dieu* (3). Nommons encore, après l'abbé Legroux, deux Carmes qui se sont distingués à Douai, le P. Henri de Saint-Ignace, dont nous ne connaissons que le nom, et le P. Fulgence de Saint-Romain, qui, après avoir enseigné pendant dix-neuf ans à Douai, aux applaudissements de l'Université, mourut en 1729, dans l'exercice de sa charge de provincial (4).

Le P. Philippe de St-Joseph. Le couvent de Douai aimait aussi à conserver le souvenir d'un jeune prince appelé dans l'ordre par une vocation

(1) *Apologie pour l'antiquité des religieux Carmes, laquelle doit servir de préface au livre qui portera pour titre : Le Carmel Saint, in 12, 1685, M. Mairesse.*

(2) *Utinam effervescentem verborum inurbanitatem vilasset, ponderosorem rationum copiam adduxisset, nec par pari retulisset, T. I, p. 574.*

(3) *Bibliogr. douais.*, no 881.

(4) *Abbé Legroux, t. II, p. 125 et 362.*

extraordinaire, et qui avait fait dans cette maison une partie de ses études. Philippe-Eugène de Croy (1), marquis de Renty et grand d'Espagne (il était le fils aîné du duc d'Havré, seigneur de Tourcoing), né le 26 septembre 1629, avait eu pour parrain Philippe IV et pour marraine l'archiduchesse Isabelle: Après avoir pris part à plusieurs campagnes, il revint en Flandre avec la permission du roi. Le mardi de la semaine sainte 1654, il se rendit au couvent de Brugelotte, en alléguant le désir d'y faire une retraite de dévotion; le lendemain, il obligea le supérieur à lui donner l'habit religieux. Ni les sollicitations d'amis illustres, ni les larmes de sa mère ne purent ébranler sa résolution. Religieux sous le nom de P. Philippe de Saint-Joseph, il édifia par sa simplicité, son humilité et sa mortification les différents couvents par lesquels il passa, et en particulier celui de Douai dans lequel il fit une partie de ses hautes études. S'étant rendu en Espagne pour les affaires de son ordre, il fut enlevé par la maladie au moment où le roi allait le nommer malgré lui à l'un des évêchés des Pays-Bas (2).

La maison des Carmes chaussés comptait 62 religieux vers 1730, suivant le témoignage du P. Ignace. En 1744, elle ne renfermait plus que 40 religieux de chœur et dix

(1) *Legroux, t. II, p. 121.* — Voir sur sa famille, la récente *Histoire des Seign. de Tourcoing*, par le P. Pruvost, jésuite.

(2) *Biblioth. Carmelit., t. II, p. 631-633.* L'entrée dans l'ordre de cet illustre novice n'enrichit guère la province, puisqu'il est douteux que la dot qu'on lui avait promise ait jamais été payée. Du moins, elle ne l'était pas en 1684, c'est-à-dire assez longtemps après sa mort. Voici ce que nous lisons dans un état de la situation financière de la maison de Douai, du 14 mai 1683 au 23 avril 1684: *Prætermisso debito D. Comitum d'Egmont, pro dote R. P. Philippi à Sancto-Josepho, piæ memoriæ, quod debitum ut intactum in actis separationis, an ad gallo-belgas vel hispano-belgas pertineat: quod tamen meretur seriam reflectionem, ne tanti momenti debitum disperdatur. Archives département., Carmes de Douai.*

convers : la guerre et la misère générale avaient tari les ressources des différents monastères de la province, qui ne pouvaient plus entretenir dans le scolasticat le même nombre de religieux que par le passé.

Incendie  
de 1762.

Le 1<sup>er</sup> août 1762, le couvent de Saint-Joseph fut presque complètement brûlé par la malveillance d'un jeune frère que l'on avait dû punir de sa mauvaise conduite, et qui voulut par là se venger de la juste sévérité de ses supérieurs ou reconquérir sa liberté (1). La toiture de l'église fut consumée, les cloches furent fondues, enfin le monastère fut presque complètement réduit en cendres (2). L'incendie était d'autant plus désastreux que le couvent se trouvait, à cette époque, dans une situation financière assez fâcheuse. Ses revenus, qui consistaient principalement en rentes sur l'État et sur la province, avaient eu à subir plusieurs réductions successives, et quelques années auparavant, la province d'Artois ayant été imposée à un million (réduit ensuite à 800,000 livres) de quote-part pour le parachèvement du canal qui devait joindre l'Aa à la Lys, le couvent de Saint-Joseph avait été taxé à 6,000 livres (3). Heureusement les particuliers et surtout les abbayes voisines vinrent au secours des religieux, et dès le 13 mars de l'année suivante, l'église put être rendue au culte (4). Elle fut inaugurée par une belle cérémonie à laquelle assistèrent les échevins. Le clocher n'avait pas été rebâti : on remarquait dans la nouvelle église une *Transfiguration* d'Arnould de Vuez qu'on avait pu soustraire aux flammes.

Reconstruction  
du monastère.

(1) *Plouvain, État ecclés.*, p. 84.

(2) *Plouvain, Souvenirs*, p. 49.

(3) *Archives département.*, *Carmes de Douai*.

(4) *Plouvain, Souvenirs*, p. 49.

Nouvelles  
constitutions.

Comme la plupart des instituts religieux, l'ordre des Carmes fut atteint par les opérations de la Commission des Réguliers. Un chapitre national tenu à Paris le 10 juillet 1770 et jours suivants promulgua de nouvelles constitutions qui furent confirmées par un bref du pape en date du 30 mai 1772. Ce bref lui-même fut mis à exécution en vertu des lettres-patentes du 17 janvier 1776, enregistrées au parlement de Flandre (1). Ces différents actes donnaient aux religieux gradués des privilèges qu'un arrêt du conseil, du 18 août 1781, restreignit aux religieux entrés en religion postérieurement au 27 septembre 1775 (2). La réforme se traduisit dans l'habillement des religieux. L'étoffe de leurs vêtements fut beaucoup plus légère, ils n'eurent plus le manteau que dans les grandes cérémonies ; ils portèrent des bas ordinaires au lieu de bas en toile ; enfin, tandis que autrefois, ils portaient la couronne monacale, ils se contentèrent d'une simple tonsure et conservèrent tous leurs cheveux (3).

A l'époque de la Révolution, la plupart des religieux du couvent de Saint-Joseph (31, nous n'avons pu constater quel était le nombre total) voulurent, malgré tout, demeurer fidèles à la loi de la vie commune et se retirèrent à l'abbaye de Crespin qu'on leur avait assignée comme lieu de retraite. La société populaire s'installa dans leur couvent, et on plaça à l'entrée une bouche de fer pour recevoir les dénonciations. Le régime des clubs passé, le couvent des Carmes resta quelque temps inoccupé. Le 3 juin 1809, le préfet adjugea les bâtiments, cours et jardins du monastère (l'église était réservée), pour la somme de 16,000 francs,

(1) *Archives département., Carmes de Douai.*

(2) *Ibid.*

(3) *Plouvain, État ecclésiast., p. 85.*

à deux industriels qui y installèrent une filature de coton (1). Le 14 septembre 1820, en exécution de la décision du ministre de l'intérieur du 16 août précédent, l'administration des domaines fit remise aux agents du département de la guerre de l'église qui tombait en ruines (2). On construisit sur son emplacement un vaste hangar destiné aux exercices de l'artillerie pendant l'hiver : on y a fait aussi plusieurs expositions de l'industrie (3):

## XVII.

### **Chartreux.**

Chartreux  
de Valenciennes  
réfugiés à Douai

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'ordre de Saint-Bruno essaya de se fixer à Douai. Des Chartreux établis d'abord à Cambrai s'étaient transportés de là à Macourt-lez-Marly (4), non loin de Valenciennes. Ils s'y trouvaient encore au plus fort des troubles des Pays-Bas. Leur attachement à la foi catholique, plus que leurs richesses, les signalait à la haine des protestants. Dans le courant du mois d'août 1566, « les sectaires principalement de Valenciennes et des faubourgs d'icelle ville, leurs voisins, s'ingérèrent de forcer leur monastère et illecq abattre et briser toutes les images et voiriers (verrières) de leur église et cloistre, brusler tous les livres, prendre, dérober et pillier toutes leur provision, mesme les huys, fenestres et ferrailles, pescher les poissons estans en leurs étans et fossez, et davantage battre et des-

(1) *Plouvain, Souvenirs*, p. 49, et *État ecclés.*, p. 84. — *Duthilleul, Hist. ecclés.*, p. 101.

(2) *Plouvain, Souvenirs*, p. 49.

(3) *Duthilleul, Hist. ecclés.*, p. 101.

(4) Voir sur la Chartreuse de Valenciennes, *Gazet, Hist. ecclés.*, p. 86-87, et surtout *Arthur Dinaux, Archives du Nord*, t. X, p. 136-164.

chasser les dits religieux hors de leur monastère et maison, ny aiant laissiet aulcune chose que les murailles et couvertures des édifices..... De ce non contents, les dits sectaires, environ le mois de décembre ensuyvant, approchant le camp de Sa Majesté Philippe II pour assiéger la ville, abatirent et emportèrent en la dicte ville tous les arbres du ardin d'iceluy monastère, desmolirent les murailles et couvertures des édifices restans lors encore droicts, et, que plus est, usèrent de rage et cruaulté envers les corps et ossements de plusieurs bons seigneurs et dames sépulturez en tombeaux élevez et cercueils de plomb, lesquels ils ont tiré hors de terre, prins et dérobbé (1). » Les religieux, chassés de leur retraite, durent se disperser « aval la province » ; la plupart se retirèrent dans des maisons de leur ordre. D'autres se réfugièrent à Douai et reçurent l'hospitalité des religieux Trinitaires, qui les autorisèrent à célébrer l'office dans une petite chapelle qui leur appartenait. Ils songèrent alors à se fixer à Douai et firent, dans ce but, auprès des échevins des démarches qui furent couronnées de succès. On leur accorda, le 12 septembre 1567, l'autorisation de transférer leur couvent à Douai (2). Cependant il fallait que cette translation d'une maison religieuse fut autorisée par le prince. Tandis que les religieux lui faisaient parvenir une requête à l'effet de s'établir dans une ville quelconque de ses États (3) : nos échevins s'adressaient à M. Hopperus, président du conseil privé pour les Pays-Bas, le suppliant d'employer ses bons offices pour que la Chartreuse de Valenciennes fut transférée à Douai de préférence à toute

(1) *Requête des Chartreux de Valenciennes au roy d'Espagne* (sans date, 1567 ?), *Archiv. municip., layette 264.*—*Confér. Dinaux, ibid., p. 151-152.*

(2) *Archiv. municip., Consaux de 1532-1571*, vol. non paginé.

(3) *Voir la Requête ci-dessus mentionnée au Supplément n° 46.*

On leur permet  
de s'y établir.

autre ville (1). Ces démarches réussirent, et Philippe II donna, peu de temps après, des lettres patentes qui autorisaient cette translation : « Pour ces causes, disait-il, et autres besoins justes et évidentes raisons et considérations à ce nous mouvantes, mesme pour l'accroissement et augmentation de nostre Université de Douay....., inclinans favorablement à la ditte supplication et requeste, avons, de nostre science certaine, ottroyé, consenti et accordé de transmigrer et transférer leur résidence en nostre ville et Université de Douay (2). » Mais ce projet ne put être exécuté : les religieux trouvèrent que ce nouvel établissement était trop éloigné « de leur petit bien temporel (3) », et, d'autre part, ne pouvant, en raison des circonstances, vendre avantageusement leurs propriétés, ils aimèrent mieux former à Valenciennes même leur nouvel établissement (4). Près d'un siècle devait s'écouler avant que Douai possédât les Chartreux, ces religieux qui, ainsi qu'on l'a dit très-heureusement, « ont entre tous une physionomie particulière, qui se font une solitude dans la solitude, et qui, bien qu'ils soient en communauté, ont dans leur vie quelque chose de la vie des Pères du désert (5). » Cependant la Chartreuse de Valenciennes conservait l'espérance de pouvoir se servir

(1) *Lettres des échevins de Douay à M. Hopperus, 5 juin, 1570.*—*Archiv. municip., layette 264.*

(2) Elles furent présentées aux échevins en 1655 par D. Pamart : on les trouve en entier dans *Plouvain, Recherch. histor., t. II, p. 479.*—Les états de Hainaut s'étaient vivement opposés à cette translation : *Canquelain, p. 1524.*

(3) *Requête des Chartreux au Roi (1655)* pour être autorisés à s'établir à Douai. — M. Dinaux ne parle pas du projet d'établissement des Chartreux à Douai.

(4) Il fut commencé en 1574. *Raissius, Origo Carthus. Belgii., p. 4; Gazet., Hist. ecclés., p. 86-87.* — *Confér. Arth. Dinaux.*

(5) *Lettres de M<sup>me</sup> de Swetchine, t. I, p. 412, édit. in-8.*

un jour ou l'autre des lettres patentes de Philippe II et d'avoir, comme tant d'autres familles religieuses, une maison en l'Université de Douai. Un passage de Raissius nous apprend que, en 1630, le prieur de cette Chartreuse, D. Antelme de Pronville, avait fait des démarches dans ce but (1). Les libéralités d'une personne pieuse, M<sup>lle</sup> Loys, leur permirent bientôt d'insister davantage pour obtenir les autorisations nécessaires à cette fondation. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes : un grand nombre d'instituts religieux s'étaient successivement installés dans notre ville, la guerre avait ruiné nos provinces ; aussi, cette fois, nos échevins se montrèrent-ils moins accommodants que la première. Autant « leurs prédécesseurs en loi » avaient mis d'empressement à accueillir les enfants de saint Bruno, autant les nouveaux édiles prirent de précautions pour empêcher le nouvel établissement de devenir onéreux à la ville.

Testament  
de M<sup>lle</sup> Loys.

M<sup>lle</sup> Marie Loys, fille franche, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas, était fille de notre poète Jean Loys et de Jossine Pinchon (2). Par son testament du 10 janvier 1654, après avoir réglé ce qui concernait ses funérailles et prescrit différentes bonnes œuvres, elle instituait les Pères Chartreux ses légataires universels. Voici les termes mêmes dont se sert le notaire qui a rédigé son testament : « Quant

(1) *Non contentus unius accessione domus ad provinciam* (la Chartreuse de N.-Dame des Sept douleurs, fondée en 1618 à la Boutillerie par M. Levasseur), *sollicitas* (il adresse la parole au prieur) *insuper et pro Duacena, (et utinam propediem) propter quam exhaeris spiritum... Sed parce, quia frustra in Idumæam cogitamus extendere calceamenta. (Ps. 59, v. 10); dum res angusta domi militiæque distrahit opes et voluntates civium aliorum. Raissius, Orig. Carthus., Belgii, p. 6.*

(2) On trouve une pièce de vers de Marie Loys dans les *Honneurs de son père, Oeuvres poétiques* de Jean Loys, licencié ès-droit, p. 228. — D'après le P. Ignace, elle portait d'azur au chef d'or, le champ chargé de trois croissants entrelacés, un en chef et deux adossés, tous trois d'or.

au surplus de ses aultres biens, meubles, immeubles, rentes, actions, rendaiges, debtes actives et aultres, de telle nature et condition qu'ils soient et puyssent estre situés et assis, D<sup>ns</sup> les at laissé et donné pour estre employé à la fondation d'un cloistre et couvent des Chartreux dans ceste ville de Douay, pourveu d'y estre receus et plachez avec la permission de quy il appartiendra, et ce en dedans cinq ans immédiatement après son dict trépas, pendant quoy et jusques à l'établissement desdits Chartreux, les revenus desdits biens seront receus et maniez par ses exécuteurs testamentaires pour estre réservez audict couvent (1). » Dans le cas où l'ordre des Chartreux ne voudrait pas accepter sa donation, ou si quelque autre circonstance rendait cette fondation impossible, elle affectait tous ses biens à l'établissement d'un séminaire destiné à « des estudiants de la sacrée théologie, choisis ès les plus propres et les plus capables, » et qui serait appelé le séminaire des Loys (2), en mémoire de son père et de sa mère (3).

Les Chartreux  
sollicitent  
l'autorisation  
des échevins.

Les récentes ordonnances du roi d'Espagne, dont nous avons parlé dans notre *Introduction*, rendaient difficile l'établissement d'une nouvelle maison religieuse. Cependant les protecteurs puissants que les Chartreux avaient à

(1) *Archives département., Fonds des Chartreux.* — On en trouve une copie collationnée dans les *Archives municipales, layette, 264.*

(2) Et non de Saint-Louis, comme le dit Plouvain, *Souvenirs*, p. 86.

(3) Son testament, fait le 10 janvier, fut empris le 12 du même mois; elle était morte le 11, (*P. Ignace, Supplém. aux Mém., p. 336*). Néanmoins, M. Duthillœul, *Douai ancien et nouveau*, p. 48, lui fait acheter en 1664 l'établissement des Moines Blancs, pour y installer les Chartreux. — Suivant le P<sup>r</sup> Ignace, *ibid.*, la fortune de M<sup>lle</sup> Loys aurait été évaluée à environ 1,400 livres de rente, non compris sa maison du Marché-aux-Poissons, où elle demeurait, et que les Chartreux louèrent à des bourgeois; mais cette estimation est erronée: car le consentement de Philippe IV, fait d'après les déclarations des Chartreux, évalue à 3,000 florins de rente la succession de M<sup>lle</sup> Loys.

Bruxelles et à Madrid leur ayant fait espérer, du côté de la cour et de l'administration provinciale, une solution favorable, ils purent songer à faire, auprès de nos échevins, les démarches nécessaires. Le 15 mars 1655, le P. Bernard Pamard, convisiteur de la province wallonne et prieur de la ville de Valenciennes, se présenta devant eux, et sollicita la permission de s'établir à Douai, conformément aux lettres patentes données par Philippe II en 1571, et « de profiter des bonnes intentions de feu M<sup>lle</sup> Loys et d'acheter et acquérir quelque fonds à Douay. » Outre le testament de M<sup>lle</sup> Loys, il produisait, à l'appui de sa demande, les lettres patentes de Philippe II, un certificat des prévôt, jurés et échevins de Valenciennes, en date du 2 mars 1655, et une lettre de recommandation du grand Condé (1).

Conditions  
mises à leur  
établissement.

Le conseil acquiesça à la demande du P. Pamart, mais en imposant aux Chartreux des conditions dont voici le résumé : ils devaient s'engager à acquitter les droits d'indemnité pour le terrain qu'ils acquerraient ; ils s'établiraient dans les lieux les plus à l'écart de la ville, « avec la moïn-

(1) On sait que le prince de Condé, infidèle à la France, résidait alors dans les Pays-Bas : nous croyons devoir reproduire cette lettre, dont nous avons retrouvé l'autographe aux *Archives départementales, Chartreux de Douai*.

« MM. les Magistrats de la ville de Douay,

» L'affection que mes prédécesseurs et moy avons toujours eu pour l'ordre des pères Chartreux m'a porté à demander à M. mon cousin, son consentement pour l'establissement d'un couvent dudict ordre (à Douai), ensuyte de quoy le conseil vous aiant renvoyé la requeste desdicts religieux pour y donner vos advis, je vous conjure de les vouloir donner favorables, en telle sorte [que] cette affaire puisse estre diligemment expédiée à leur entière satisfaction, comme elle le sera quand de vostre part il n'y aura pas de difficultés, vous ne sauriés m'obliger dans une occasion qui me soit plus sensible, où je prenne plus de part qu'en celle-là, ny qui m'engage plus à estre

» Messieurs les Magistrats de la ville de Douay

» V<sup>re</sup> affectionné amy,

» LOUIS DE BOURBON ».

Bruxelles, le XI mars 1655.

dre destruction de bastiments que faire se pourroit ; » au plus beau front de leur couvent, ils feraient bâtir six maisons « propres et convenables pour habiter aucuns bourgeois et manants ; » enfin ils s'engageraient, par un acte en due forme donné par le général, à renoncer à leurs privilèges d'exemption, et à se soumettre à tous les impôts, mis ou à mettre à Douai, qui se payaient ou se paieraient par le clergé (1). D. Pamart accepta ces conditions, bien qu'elles lui parussent un peu dures, et s'engagea à obtenir du général les susdits actes d'acceptation, renonciation et promesse d'accomplir les conditions imposées par le Magistrat. On s'occupa donc de faire les autres démarches nécessaires pour conduire l'affaire à bonne fin. MM. du vicariat d'Arras, le siège vacant (par suite de la prétention qu'avaient les deux couronnes de désigner le nouvel évêque), adressèrent le 20 mars une réponse un peu évasive au conseil privé de Bruxelles qui les avait consultés ; ils se bornèrent à relater « qu'ils avoient entendu dire qu'ils (les Chartreux) seroient fort agréables à ceulx de l'Université, magistrat et peuple de Douay pour la religieuse vie, piété, dévotion et grande charité de cet ordre pour les pauvres, et pourquoy un chacun desiroit fort de les voir placez en ceste ville (2). »

Lettres  
d'amortissement.

Les Chartreux, dans leur *Requête* au roi, avaient appelé l'autorisation que Philippe II avait donnée à leurs devanciers, en 1571, de s'établir à Douai, « affin qu'ils se pussent ressentir des avantages et des fruicts qui sont accoutumez de provenir de semblables maisons basties et édifiées en des universitez qui peuvent tirer quelque jeunesse à la gloire de Dieu, comme il se voit à Paris, Cologne

(1) *Archives municip., Consaux, 1635-1706, fol. 62.*

(2) *Archives département., Chartreux de Douai.* — Ils donnèrent, le 25 octobre 1657, un avis plus explicite en faveur des Chartreux. *Ibid.*

et Louvain. — L'établissement que nous sollicitons, ajoutaient-ils, ne peut estre onéreux à Vostre Majesté, ny importun à aucun ordre religieux, ny à qui que ce soit de vos subjects, comme il se remarque dans toutes les maisons de cet ordre, mais, au contraire, de grande consolation et profit aux habitants de ceste ville (et particulièrement aux pauvres auxquels on donne chaque jour et continuellement l'aumosne), qui d'ailleurs est assez vague et déserte en différents endroits pour y avoir un établissement sans ruyner aucune maison (1). » De ce côté aussi, leurs démarches furent couronnées de succès, et ils obtinrent de Philippe IV l'autorisation d'acquérir un emplacement dans la ville de Douai pour y faire bâtir une résidence et d'y acheter un fonds de terre jusqu'à concurrence de 9,000 florins de revenu annuel avec amortissement (2). En retour de cette grâce, les Chartreux s'engagèrent, par un acte solennel, « à chanter, au couvent de Douay, par chascun an et à perpétuité, trois messes solennelles suivant les bonnes et pieuses intentions de Sa Majesté (3). »

Nouvelles conditions.

Nous avons fait observer plus haut que les conditions mises par le Magistrat à l'établissement des Chartreux leur avaient semblé avoir quelque chose de dur et d'insolite. Le 26 octobre 1656, ils se présentèrent de nouveau devant les échevins et obtinrent quelques modifications aux conditions qui leur avaient été imposées : ainsi on les déchargea de l'obligation de renoncer aux privilèges que l'usage leur

(1) *Requête au Roi, Archives département., Chartreux de Douai.*

(2) *Consentement par Philippe IV, en faveur des Chartreux de Douai, Bruxelles, 1655; Archives département., Chambre des comptes, Reg. 73, de 1654-1657, fol. 93. Voir cette pièce au Supplément, no 47.*

(3) *Lettres d'obligation des religieux Chartreux, etc., Valenciennes, 30 juillet 1655, Archiv. département., même registre, fol. 95.*

donnait, et on leur fit entrevoir la possibilité de ne pas être obligés à bâtir les six maisons destinées aux bourgeois et l'espérance d'être affranchis d'une partie des droits d'indemnité (1).

Cette bienveillance du Magistrat les engagea à faire de nouvelles démarches pour se procurer un emplacement convenable, c'est-à-dire vaste et retiré : elles furent longtemps infructueuses. Cependant le terme fatal approchait après lequel, si la Chartreuse n'était pas fondée, les biens de M<sup>lle</sup> Loys devaient recevoir une autre destination. Ils durent donc, bien que le terrain dont il s'agissait, ne remplit pas toutes les conditions voulues, traiter avec les rewards de la bonne maison des Chartriers qui leur cédèrent un emplacement nommé Hiérusalem (Jérusalem), situé rue Morel, derrière le séminaire de Saint-Amand (2). Le 16 septembre 1660, les échevins leur accordèrent l'autorisation de conclure cette affaire et déterminèrent les conditions qu'ils y mettaient. Avant de jeter les fondations de leur Chartreuse, ils devaient bâtir six maisons dans la rue qui allait de Saint-Jacques à la porte Morel et présenter le plan tant de leur couvent que des maisons à bâtir, « afin que l'on pût s'assurer qu'elles estoient dans un lieu convenable et raisonnable à l'effect voulu et à l'apaisement de MM. du Magistrat ». De plus on leur céda le terrain des Petits Canonniers, attenant au terrain de Hiérusalem, « à condition qu'ils en procureroient un de pareille contenance avec un bastiment semblable, le tout à l'apaisement desdits sieurs du Magistrat (3). »

*Terrain  
de Hierusalem.*

(1) *Consaux de 1635-1706, fol. 80.*

(2) Le terrain de Hiérusalem fut réuni à l'Arsenal en 1827, en même temps que l'ancien séminaire de Saint-Amand. *Plouvain, Ephémér., p. 103, et Souvenirs, p. 107.*

(3) *Consaux, 1635-1706, fol. 99.—Voir Canquelain, p. 1330.*

Deux jours après, le comte de Bruay, gouverneur de la Flandre Wallonne, en remerciant les échevins d'avoir «enfin» secondé les pieuses intentions des pères Chartreux, les pria d'accorder remise aux religieux des droits qu'ils pourraient avoir à payer à la ville à l'occasion des achats qu'ils se proposaient de faire, et ce « parce que les particuliers s'estoient tenus assez fermes dans leurs ventes (1). » Le 23 décembre de la même année, ils sollicitèrent l'autorisation de changer la direction de plusieurs rues voisines de leur terrain, afin de pouvoir donner plus de régularité à leur couvent; mais on ne jugea pas à propos de leur accorder cette faveur.

Achat de la  
maison des Prémontrés.

Ce refus et la mauvaise disposition du terrain engagèrent les religieux qui s'étaient rendus à Douai au nombre de trois pour former la nouvelle maison (2), à ne pas commencer les bâtiments et à chercher un emplacement plus convenable. Enfin, au commencement de l'année 1662, ils purent exposer au Magistrat qu'ils avaient trouvé, dans un endroit plus écarté et par conséquent plus favorable au double point de vue de leur institut et des intérêts de la ville, un terrain déjà amorti, le couvent des Moines Blancs ou Prémontrés de Furnes, établis depuis l'an 1623 sur la paroisse Saint-Albin (3). On accéda à leur demande, à condition qu'ils vendraient dans un délai de deux ans le terrain de Hiérusalem, et qu'ils ne pourraient s'agrandir par l'achat de maisons aux environs des Moines Blancs ni autrement, sans l'agrément et le consentement du Magistrat (4).

(1) *Archives municip., layette 264.*

(2) Ils avaient loué, en attendant, une maison dont nous ne pouvons indiquer l'emplacement. Voici ce qu'ils disent dans leur *Requête au roi d'Espagne*: « ils sont demeurans depuis cinq ans ou six ans en maison de louage fort estroitement et avec beaucoup d'incommoditéz ». *Archiv. municip.*

(3) Sur les Prémontrés, voir plus haut, XII.

(4) *Consaux, 1635-1706, fol. 117.*

Cela fait, ils supplièrent les échevins de leur accorder modération des droits d'escart pour les héritages qu'ils avaient achetés et autres qu'ils espéraient aussi acheter et incorporer dans leur maison. On leur accorda modération de ces droits, à raison de la moitié ; mais, quant aux droits seigneuriaux, il fut décidé qu'ils devraient les acquitter en entier (1). Afin de rendre leur terrain plus régulier et de donner à leur couvent tous les développements dont il avait besoin, ils acquirent cette année même (1662) d'Antoine Deruelles une maison et héritage sis en la rue Saint-Albin (2) ; et l'année suivante, le 10 juillet 1663, Valentin Carron acheta, à leur profit, trois maisons, granges et étables situées dans les Verdes Rues, et qui devaient servir à former leur jardin. Le conseil ratifia cette acquisition, à condition que les religieux feraient un passage soit au-dessus soit au-dessous de la porte d'Ocre qu'ils devaient laisser intacte, et qu'ils paieraient les droits seigneuriaux ; quant aux droits d'indemnité, on leur en fit remise (3).

Enfin Philippe IV, par lettres-patentes d'avril 1665, approuva l'établissement des Chartreux aux Prémontrés (4). Après la conquête française, Louis XIV leur accorda à son tour des lettres patentes et les autorisa à acquérir du bien jusqu'à concurrence de 6,000 livres (5).

La maison des Moines Blancs ne comprenait qu'un petit nombre de bâtiments mal entretenus, et qui, d'ailleurs, n'étaient pas en rapport avec les exigences de l'institut des

(1) *Consaux*, fol. 120. *Canquelain*, p. 1531.

(2) *Lettres d'achat*, *Archiv. département.*, *Chartreux de Douai*.

(3) *Canquelain*, p. 1532.

(4) *Archiv. département.*, *Chartreux de Douai*.

(5) *Archiv. département.*, *Chartreux de Douai*.

Principaux  
bienfaiteurs.

Chartreux. Il fallut donc élever à grands frais des constructions nouvelles. De nombreux bienfaiteurs permirent aux religieux de mener à bonne fin cette difficile entreprise. 2,500 florins et des meubles d'une certaine valeur leur furent donnés par une personne dont le nom ne nous a pas été conservé. La Chartreuse de Mont-Dieu, par l'entremise de D. Lebrot, visiteur de la province de Picardie; D. Antoine Crespieul, lors de sa profession à la Grande-Chartreuse; Michel Verdière, bourgeois de Lille; Antoine Debus, sieur de L'Estoile, bourgeois et échevin de Douai, firent don de sommes d'argent et de rentes plus ou moins considérables. L'illustre Dubois, abbé de Saint-Amand, abandonna à cette œuvre pie, à la mort de son frère, grand-maître de Saint-Amand, deux rentes, s'élevant ensemble à 700 florins, dues au défunt par l'abbé de Saint-Martin de Tournai. Madame Marie de Pronville (1), veuve de messire Louis d'Hainin, chevalier, seigneur du Cornet, décédée le 17 mars 1664, avait donné de son vivant à la nouvelle Chartreuse les deux tiers de deux rasières de terre situées à Arleux (le P. Ignace estime les deux tiers à 20,000 florins). Elle fut inhumée dans l'ancienne chapelle que l'on convertit ensuite en chapitre : on y voit encore maintenant son épitaphe (2).

Dans son chapitre général de 1663, l'ordre, tenant compte de ces libéralités, accepta définitivement la maison

(1) Elle était sans doute parente de D. Anthelme de Pronville, prieur de Valenciennes, dont il a été parlé plus haut.

(2) Au milieu de la salle qui servait de chapitre à l'époque de la Révolution, et qui, jusqu'à l'achèvement de l'église, avait été à usage de chapelle, on voit, incrustée dans le pavé, une pierre tumulaire bien conservée avec cette épitaphe: *Cy gist noble dame Marie de Pronville, veuve de Messire Louys de Haynin, chevalier, seigneur du Cornet, et trespassee le 17 mars 1664. Requiescat in pace. Amen.*

et l'incorpora à la province de Picardie, sous le nom de la Chartreuse de Saint-Joseph. Comme on fit observer au général qu'elle avait porté jusqu'alors le vocable de Saint-Maurand, cher aux Douaisiens, il fut décidé qu'elle s'appellerait la Chartreuse de Saint-Joseph et de Saint-Maurand. En même temps, le P. Philippe Béharel, qui jusqu'alors n'avait porté que le titre de recteur, fut autorisé à prendre celui de prieur.

On se prépara donc à bâtir. En 1663, on fit 500,000 briques sur le fonds acheté aux Moines Blancs, et on acheta 2,350 parpoints (parpaings) de pierre blanche. Malgré la chaleureuse intervention du comte de Bruay, les religieux n'avaient pu obtenir la permission (1) de se renfermer du côté du rempart (leur terrain, de ce côté, n'était clos que par des haies); mais « enfin, par un coup de Dieu, nous dit l'un des religieux de la maison, ces Messieurs eurent besoin dudict sieur de Bruay, et, nous priant de nous entremettre, nous promirent de nous accorder laditte permission, moyennant que ledict comte l'agrèeroit et demanderoit, ce qu'il a fait dans la grande affection qu'il avoit pour nostre établissement. Aussitôt le P. prieur fit ouvrir les fondements au proche de la vieille muraille, vers le blocus, où Messieurs de la ville ont mis les premières pierres le 13 octobre (2). » Le 12 août 1666, les échevins les autorisèrent à acquérir quelques parcelles de terrain dont ils avaient besoin pour achever de se renfermer (3).

(1) Cette permission leur fut refusée en 1664; voir *Consaux*, fol. 136.

(2) Ces détails sur les donations faites à la Chartreuse et sur les premiers travaux de la maison sont empruntés à des notes écrites par un chartreux de Douai, dont malheureusement quelques feuillets seulement ont été conservés. Nous les avons trouvés aux *Archives département., Chartreux de Douai*.

(3) *Consaux*, fol. 141, v<sup>o</sup>.—P. *Ignace*, *Supplém. aux Mémoires*, p. 356.

Constructions. Les travaux que l'on avait d'abord poussés avec vigueur furent ralentis à la suite de la conquête de la ville par Louis XIV ; ils furent même presque entièrement suspendus jusqu'en 1680, époque à laquelle les religieux obtinrent, grâce à la protection de Louvois, de nouvelles lettres patentes du roi de France. On fit en 1687 un côté du cloître et le réfectoire. M. Le Carlier, conseiller au conseil d'Artois, qui avait épousé M<sup>lle</sup> Crespieul, de Douai, et avait un beau-frère religieux à la Grande-Chartreuse, contribua par ses largesses à la construction de cette partie du monastère ; aussi mit-on, par reconnaissance, à la retombée des voûtes du réfectoire, les armes sculptées de la famille Le Carlier.

En 1695, on acheva de bâtir les sept premières cellules qui portent encore sur la muraille extérieure les dates de 1692 et 1693, époques auxquelles on les commença (1).

Les fondements de l'église définitive, qui est encore debout aujourd'hui, furent jetés en 1700 ; en 1708, elle était élevée jusqu'aux croisées. Les deux sièges que la ville eut ensuite à subir, les calamités résultant d'une guerre longue et désastreuse, enfin les malheurs de toute nature qui vinrent coup sur coup fondre sur nos provinces, tarirent les ressources des religieux, et elle ne fût terminée qu'en 1722 ; consacrée à saint Joseph et à saint Maurand, les deux patrons du couvent, elle fût bénite le 6 octobre, fête de saint Bruno (1725), par M. Jean de Ransart, chanoine et vicaire-général d'Arras, le siège vacant (2). La façade était décorée de bas-reliefs représentant différentes scènes empruntées à

(1) P. Ignace, *ibid* ; voir le *Guide de l'étranger dans Douai*, p. 112.

(2) P. Ignace, *Mém.*, t. IV, p. 254. — Elle porte, au chevet, la date de 1718 avec le chiffre du Sauveur.

la vie de saint Bruno, fondateur de l'ordre (1). En 1710, M. de Hompesch, gouverneur de la ville pour les alliés, fit démolir la muraille extérieure qui formait, du côté du rempart, la clôture du jardin, et que les Chartreux avaient eu tant de peine à obtenir malgré l'intervention du comte de Bruay ; mais, en 1716, grâce à la puissante protection de M. de Bernières, intendant de Flandre, ils reçurent du gouvernement du jeune roi l'autorisation de la reconstruire : on leur accorda en même temps le rétablissement de la muraille qui servait de clôture à la porte d'Ocre (2).

Achèvement  
des travaux.

Enfin, en 1728, on acheva le reste du grand cloître, et on fit deux nouvelles cellules pour deux nouveaux religieux. A cette époque, le couvent comprenait onze cellules : il y avait d'ordinaire huit prêtres et trois frères convers.

Agrandisse-  
ment.

En 1717, les Chartreux s'agrandirent en achetant deux maisons voisines de leur couvent. Ils exposèrent au parlement que leurs revenus ne s'élevaient qu'à 3,967 florins, bien que les lettres patentes d'avril 1669 les eussent autorisés à aller jusqu'à 6,000 ; mais que, comme depuis l'arrêt du parlement du 12 mars 1716, il n'était guère possible aux gens de mainmorte d'acquérir sans autorisation, à quelque titre que ce fût, ils croyaient devoir solliciter la permission de compléter leur dot (3). La Cour ayant rendu un arrêt favorable et le visiteur de la province de Picardie ayant acquiescé au projet d'achat, l'agrandissement désiré se fit sans opposition (4).

(1) Le tabernacle principal de l'église des Chartreux, qui d'ailleurs ne présente rien de remarquable, est actuellement au maître autel de l'église Notre-Dame.

(2) P. Ignace, *Supplém. aux Mémoires*.—La porte d'Ocre ne fut rouverte, et seulement pour les piétons, qu'en 1768, quand on établit l'école d'artillerie. *Plouvain, Souven.*, p. 237.

(3) 30 avril 1717. *Archiv. département., Chartreux de Douai*.

(4) 11 septembre 1717. *Archives départem., Chartreux de Douai*.

Nous avons vu plus haut que la décision échevinale du 26 octobre 1656 avait accordé aux Chartreux les exemptions dont jouissaient à cette époque les ordres religieux. Ces exemptions, qu'on avait fini par leur contester, furent confirmées, en 1783, par M. de Calonne, intendant de Flandre. Après avoir indiqué la quantité de vin qu'ils peuvent consommer en franchise, il ajoute: « Ordonnons au surplus qu'ils demeurent exempts de tous droits et impôts qui se paieront soit sur la bière, soit sur le grain braisé, sauf celui de six patards, destiné à paier l'abonnement du droit de contrôle (1). »

En 1767, le prieur de la Chartreuse de Douai donna l'un de ces grands scandales dont le souvenir se perpétue de génération en génération. Ancien officier des armées françaises que la paix avait laissé sans emploi, et pensionnaire forcé, de par le roi, de la Chartreuse de la Boutillerie, il avait fini par prendre l'habit religieux et était devenu prieur de la Chartreuse de Douai. Membre, à ce titre, du bureau d'administration de l'Hôtel-Dieu, il y retrouva supérieure de l'établissement une allemande que, dans sa vie romanesque, il avait autrefois connue libre et protestante. Il la séduisit et s'enfuit avec elle en Hollande, asile ordinaire, à cette époque, des mauvais prêtres et des religieux apostats (2).

La Révolution chassa les Chartreux de l'asile où ils

(1) 4 août 1783, enregistré le 23 août. Archives département., Chartreux de Douai.

(2) M. Duthilleul, *Douai ancien et nouveau*, p. 52, fait mourir la religieuse en Hollande en 1769 et le prieur à la Chartreuse de Douai, tandis que, dans son *Hist. ecclés.*, p. 110-111, il dit que le prieur mourut à la grande Chartreuse, et la religieuse à l'Hôpital-Général de Douai, où on l'avait recueillie par charité. De ces deux versions si différentes, c'est la seconde qui est la vraie.

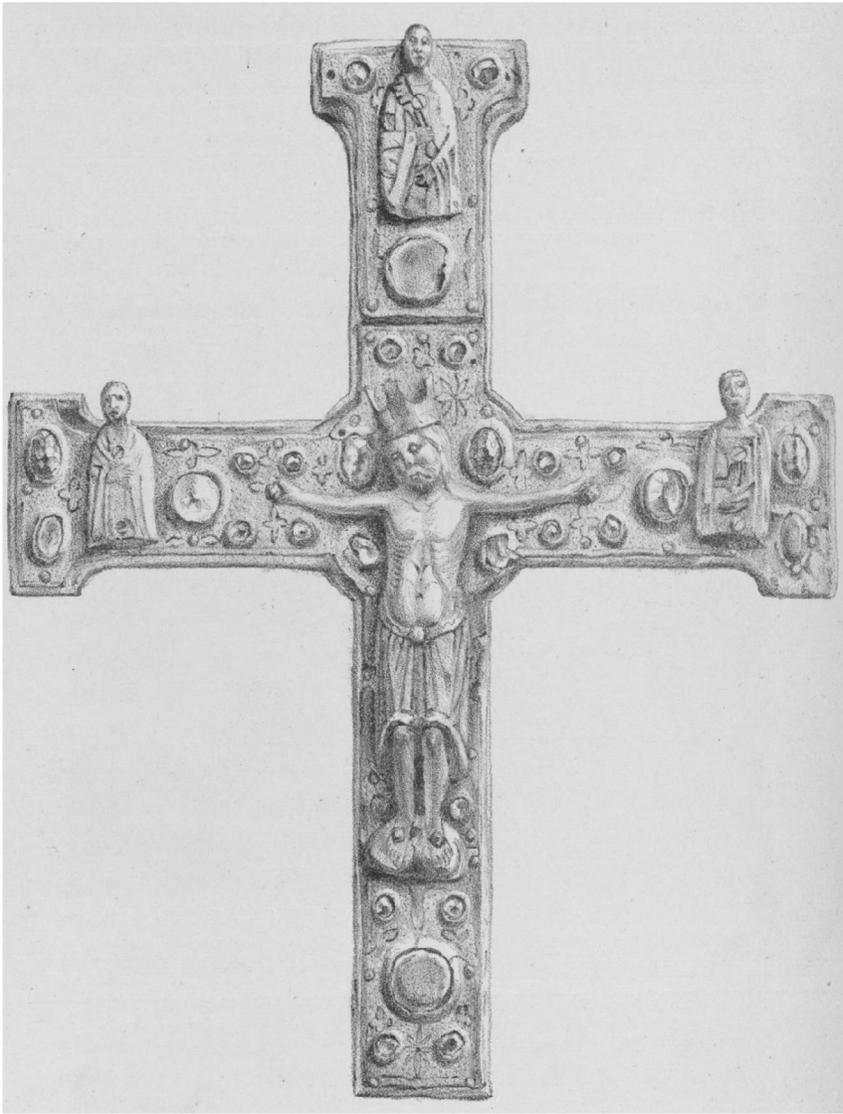
étaient venus chercher la paix : on leur assigna comme retraite la Chartreuse de la Boutillerie, près La Bassée (1). Leur église et leur couvent furent affectés au matériel de l'artillerie, et ce fut sans doute à cette circonstance qu'ils durent d'être conservés intégralement. Néanmoins le clocher de l'église fut démonté immédiatement, et celui de l'horloge le fut l'année suivante.

(1) *Plouvain, Souvenirs*, p. 57.









*Soc. d'agr. sc. et arts de Douai*

*lith. Paul Druilleux Douai*

*Mémoires 2<sup>e</sup> série, t. XII.*

Croix de Procession fin de XII<sup>e</sup> Siècle

# CROIX DE PROCESSION

PAR

M. LE RICQUE DE MONCHY

Membre résidant.



La croix que nous possédons et que nous présentons à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai*, est, selon nous, une croix de procession, gemmée, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIII<sup>e</sup>. Nous donnerons plus loin les motifs qui nous font lui assigner cette date. (Voyez la planche ci-jointe.)

Le Christ porte un jupon et une couronne royale ; il est attaché à la croix par quatre clous, et ses bras sont étendus horizontalement. Le Christ est entouré de trois apôtres. Saint Pierre, reconnaissable à la clef qu'il porte, attribut qui le caractérise, est à la partie supérieure de la croix. Les deux autres, à l'extrémité des bras, ne portent pas d'attribut ; ils ont les mains croisées dans l'attitude de l'adoration.

La partie postérieure de la croix porte, au centre, un médaillon sur lequel est représenté, par la gravure, le Christ émergeant d'un nuage, donnant la bénédiction et portant de la main gauche un livre, l'Évangile, reposant sur un pli de sa robe. Le Christ porte un nimbe crucifère. Aux

extrémités de la croix sont les attributs évangéliques. Au bas est l'Homme, sans aile; à la droite du Christ, le Lion ailé; à sa gauche, le Bœuf aussi ailé. Le quatrième attribut qui était l'Aigle manque. Le Christ sur la croix et le Christ ressuscité et glorieux du médaillon, sont barbus. Les personnages, les attributs et les ornements, autres que les parties émaillées, étaient entièrement dorés. Ils portent encore de larges traces de dorure.

Nous avons dit plus haut que notre croix était de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XIII<sup>e</sup>; voici ce qui le prouve, selon nous. Le Christ est attaché par quatre clous; les pieds ne sont pas, par conséquent, superposés. Les auteurs anciens, saint Cyprien (*Serm. de passion. Domini*), Grégoire de Tours (*de gloria martyrum*, c. 6), Innocent III (*Serm. de uno martyre*), saint Bonaventure (sur saint François et ses stygmates, c. 13), Brigitta (lib. IV, *de Revelati.*, c. 70), croyaient que les pieds n'avaient pas été superposés et qu'on avait attaché le Christ avec quatre clous. Voici ce que dit M. Didron, l'archéologue le plus érudit (*Annales archéologiques*, t. III, p. 361) : « A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, en conséquence de discussions ouvertes antérieurement et définitives alors, les deux pieds furent croisés et attachés par un seul clou. » Voilà une indication pour attacher une date à notre croix. En voici une autre.

Le Christ de la croix est vêtu d'un jupon qui, par derrière, descend jusqu'à mi-jambes, mais qui, par devant, laisse voir les genoux. C'est un jupon légèrement écourté. Les premières représentations que l'on fit du Christ en croix le laissèrent voir à peine couvert d'un simple linge. Grégoire de Tours (*de gloria martyrum*, cap. 23, édit.

Ruinard, col. 745-746) parle d'une peinture qui était à Narbonne dans la principale église ; elle représentait Jésus-Christ sur la croix à peine voilé d'un linge étroit. En effet, d'après l'usage constant des Romains, Jésus-Christ a dû être crucifié nu. Tel est l'avis de saint Cyprien (*Epistola* 63 *ad Cæciliam*, édit. Paris, 1666, p. 101), de saint Athanase (*Sermone de passione et cruce*) de saint Augustin (lib. 16 *de Civitate Dei*), de saint Ambroise (lib. X, *in Lucam*, édit. Benedict., p. 15-27, etc.). L'usage qui prévalut ensuite de représenter le Christ ayant le corps couvert d'une longue robe ou, tout au moins, ceint d'un très long jupon, est venu, peut-être, d'Orient ; peut-être, aussi, est-il tiré d'une légende rapportée par Grégoire de Tours à l'occasion de la peinture de Narbonne dont nous venons de parler : « pendant que le peuple regardait cette image du Christ en croix, dit cette légende, un personnage à l'aspect terrible apparut à un prêtre nommé Basileus, en disant : Vous êtes tous vêtus d'habits variés et vous me voyez nu. Allez et couvrez-moi de suite d'un vêtement, afin que je ne sois pas vu dans un état de nudité ». La plupart des auteurs sacrés pensent que le Christ fut crucifié couvert seulement d'un simple linge, parce qu'il ne voulut pas être vu complètement nu par sa mère et les saintes femmes. Quoiqu'il en soit, l'idée de représenter le Christ vêtu d'une longue robe ou d'un long jupon, commençait à se faire jour, au plus tard, à l'époque où vivait Grégoire de Tours. La légende que rapporte ce dernier le prouve. Les artistes du XIV<sup>e</sup> siècle en revinrent à la manière des premiers artistes qui représentèrent le Christ sur la croix et le montrèrent couvert seulement d'un simple linge. On ne passa pas subitement de la longue robe et du long jupon au simple linge. Le jupon remplaça définitivement la robe; puis

le jupon fut de plus en plus écourté, et on en vint ensuite au simple linge.

Le jupon qui ceint les reins du Christ de notre croix est long par derrière mais écourté sur le devant ; c'est cette dernière particularité qui ne permet pas de faire remonter cette croix beaucoup au delà de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons été assez heureux pour restituer la date de l'érection de l'autel des Reliques de Saint-Guillem-du-Désert (Hérault) ; il fut érigé le 3 des kalendes de mars 1138, ancien style ; le 27 février 1139, d'après le nouveau, la lettre dominicale A se rencontrant avec la seconde férie de la semaine (Bollandistes, *Acta Sanctorum, Maii*, t. VI). Le Christ en croix représenté par la gravure sur cet autel a les reins ceints d'un jupon qui est déjà écourté, plus écourté que celui qui couvre le Christ de notre croix. Mais Jésus, sur l'autel de Saint-Guillem, porte un nimbe, attribut éminemment mystique ; sur notre croix il ne porte que la couronne. D'un autre côté, notre Christ est attaché par quatre clous, avec les pieds non superposés, comme celui de Saint-Guillem-du-Désert. Or, selon M. Didron que nous avons cité plus haut, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle les pieds furent superposés et attachés par trois clous. Si quelques artistes du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle représentèrent encore le Christ attaché par quatre clous, ceux de la fin du XIII<sup>e</sup> et à plus forte raison ceux du XIV<sup>e</sup> superposèrent les pieds. De l'ensemble de ces faits historiquement exacts, on peut, sans crainte de s'écarter beaucoup de la vérité, assigner, comme date, à notre croix, la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XIII<sup>e</sup>.

Nous passerons maintenant aux particularités qu'offre notre croix.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, lorsque les artistes représentèrent le crucifiement, presque toujours la glorification est mise en regard de cette scène de la passion. Les exemples abondent. Sur le devant de notre croix, le Christ accomplit sa mission humaine, entouré de quelques-uns de ses apôtres qui en ont été témoins. Sur la partie postérieure tournée vers le peuple accompagnant la procession, le Christ est représenté dans la gloire de sa mission divine, émergeant d'un nuage, portant un nimbe crucifère, attribut de la divinité, et bénissant le peuple en lui montrant de la main gauche le livre de l'Évangile. Ici, il est entouré des mystiques attributs évangéliques.

Les artistes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et ceux de la première partie du XIII<sup>e</sup> ont donné un caractère mystique, même à la scène de la passion, scène qui rappelle le plus l'humanité du Christ. Sur des reliquaires du Musée de l'hôtel Cluny, que l'on donne pour être du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, on voit le Christ en croix attaché par quatre clous, les reins ceints d'un jupon. Au-dessus du divin supplicié est le monogramme du Christ et une main, une main divine, qui bénit la victime. La tête du Christ est ceinte d'une couronne royale, comme sur notre croix. Sur l'autel des *Reliques de Saint-Guillem-du-Désert*, le Christ sur la croix a la tête ceinte d'un nimbe. Les artistes de ces époques, qui étaient des clercs, n'avaient évidemment d'autre but que de montrer l'Homme-Dieu sur la croix. L'explication que je propose est en rapport avec les idées émises par un théologien distingué, Molanus (*Hist. SS. imag.*, lib. IV, c. 7). La couronne royale qui remplace l'ironique couronne d'épines signifie, dit cet auteur, que Jésus-Christ n'est pas seulement métaphoriquement Roi, mais que, d'après l'*Apocalypse*, chap. XIX, vers. 16, il est le vrai Roi, le Roi des

Rois et le maître de ceux qui gouvernent. Aux premiers siècles de l'Église, on ne représentait pas la croix sur les monuments. Lorsque les chrétiens commencèrent à la peindre et à la sculpter, le Christ n'y figura pas encore attaché. Une couronne ornait quelquefois l'instrument du supplice, elle était tressée avec des fleurs, d'après des vers que saint Paulin mit au-dessus d'une des peintures qu'il fit exécuter dans la basilique de Nole :

*Ardua florifera crux cingitur orbe coronæ,  
Et domini fuso tinctæ cruore rubet.  
Quæque super signum resident cæleste columbæ  
Simplicibus produunt regna patere Dei.*

Les artistes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, qui représentèrent le Christ sur la croix, remplacèrent la couronne de fleurs par la couronne royale pour montrer aux fidèles la majesté du supplicié.

Le Christ de notre croix a les bras étendus horizontalement : c'est ainsi que les artistes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et de la première moitié du XIII<sup>e</sup> représentèrent le Christ crucifié. Cette position est surnaturelle. Un homme cloué sur une croix ne pourra s'y maintenir. Quelques auteurs aux inspirations un peu trop mystiques, peut-être, pensent que les bras étendus horizontalement et embrassant l'univers, signifient que le Christ est mort pour le monde entier. Nous pensons que l'on a voulu simplement montrer l'Homme-Dieu par une position surnaturelle sur la croix. Cette explication est en parfaite harmonie avec la couronne royale remplaçant la dérisoire couronne d'épines. Aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les artistes étaient des clercs et portés naturellement par leurs fonctions aux idées mystiques. Au XIV<sup>e</sup> siècle et surtout aux suivants, l'art religieux tomba entre des mains laïques ; le caractère mystique dis-

parut des monuments religieux et notamment des représentations du Christ sur la croix. La couronne royale ne se voit plus sur les croix de cette époque. Ce n'est plus l'Homme-Dieu crucifié qu'on a représenté, mais Jésus exclusivement dans sa mission humaine. Les artistes de cette époque ont affecté de montrer l'humanité avec toutes ses souffrances. Les bras ne sont plus placés horizontalement. Le corps est affaissé. Rien, dans ces représentations, ne rappelle la victime divine.

Le Christ de notre croix est entouré de trois apôtres. Saint Pierre est reconnaissable à la clef qu'il porte. Les croix offrant cette particularité sont très-rares maintenant : nous n'en connaissons qu'une : elle se trouve à Clermont en Auvergne. La *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme* en a donné une gravure. Cependant les artistes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles entouraient quelquefois, de quelques-uns de ses apôtres, le Christ sur la croix ; car Guillaume Durand, qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle, dans son *Rationale divinarum officiorum*, parle de ces représentations et en donne l'explication en ces termes : « *Quandoque Christo circumpinguntur vel potius subpinguntur apostoli qui fuerunt testes ejus verbo et opere ad ultimum terræ.* » Les artistes ont donc représenté le Christ accomplissant sa mission humaine, entouré de ses apôtres, parce que ceux-ci en furent témoins et qu'ils la confirmèrent par leurs prédications et leur martyre.

Sur la partie postérieure de notre croix, les quatre attributs évangéliques entourent le Christ ressuscité et glorieux. En bas, se trouve l'Homme sans aile, attribut de saint Matthieu. Sur l'autel des *Reliques de Saint-Guillem-du-Désert*, département de l'Hérault, l'Homme porte des

ailles. Plus tard, on a fait de cet attribut un ange. Sur notre croix, l'homme est bien caractérisé. On trouve de curieux renseignements sur l'Homme, attribut de saint Matthieu, et sur les autres attributs évangéliques, dans la *Legenda aurea*, de Jacques de Vorage ou de Voragine qui fit un recueil de légendes sacrées ayant cours de son temps, au XIII<sup>e</sup> siècle. La *Legenda aurea* fut un peu lourdement, peut-être, appelée *Legenda plumbea* par Molanus. Elle n'en est pas moins un recueil précieux ; on y trouve l'explication de beaucoup de représentations symboliques. Voici ce que dit l'auteur de la *Légende de saint Luc* : « *Matthæus figuratur in Homine, quia principaliter circa Christi humanitatem immoratur. Lucas in Vitulo, agens de Christi sacerdotio. Marcus in Leone, evidentius scribens de resurrectione.... Johannes in Aquilâ, ceteris altius volans, scribens de Christi divinitate. Christus etiam, de quo scribunt omnia ista quatuor, fuit Homo natus de Virgine ; Vitulus in passione ; Leo in resurrectione ; Aquila in ascensione.* » Telles étaient les idées que l'on avait au XIII<sup>e</sup> siècle et antérieurement sur les attributs évangéliques. Elles furent émises sur une croix de bois couverte d'or, de 1170, qui se trouvait dans le trésor de *Notre-Dame* de Reims. Sur son inventaire fait en 1669 et rapporté par M. Tarbé, dans son ouvrage sur le *Trésor des églises de Reims*, on trouve citée une croix sur laquelle des vers étaient inscrits au-dessous des attributs évangéliques. Au-dessous de l'Homme, on lisait :

*Cæpit ab humanâ Mattheus scribere formâ.*

Au-dessous de l'attribut de saint Luc :

*Mentio sacrorum Lucam fecit esse bovinum.*

Ainsi l'attribut de saint Matthieu est bien l'Homme et non pas un ange, malgré les ailes qu'il porte, sur le devant de l'autel des *Reliques* dont nous avons parlé plus haut. Sur cet autel, les attributs évangéliques sont représentés par la gravure et sont ailés. Sur notre croix, les attributs de saint Jean, de saint Marc et de saint Luc sont aussi représentés par la gravure et ailés ; seul l'attribut de saint Matthieu est représenté par la sculpture ; il n'est pas ailé : c'est l'Homme, symbole de l'humanité du Christ, parce que saint Matthieu a écrit principalement sur la mission humaine de Jésus.

Mais pourquoi le Lion est-il, selon les idées qui avaient cours au XIII<sup>e</sup> siècle et antérieurement, le symbole de la résurrection ? On trouve encore dans la *Legenda aurea* des renseignements sur ce sujet. On lit dans la légende de saint Luc : « *Marcus in Leone figuratur, evidentiùs scribens de resurrectione. Catuli enim leonum, ut dicunt, usque in diem tertium quasi mortui jacent : sed rugitu leonis in die tertio excitantur.* » Cette interprétation avait tellement cours au moyen-âge que le clergé, au XIII<sup>e</sup> siècle, faisait représenter sur le vitrail, dit de la Résurrection, de la cathédrale de Bourges, parmi les scènes qui sont là comme le symbole de la résurrection du Christ, un lionceau couché sur le dos, endormi ou inanimé : un lion ou une lionne rugit à ses oreilles pour l'éveiller ou l'appeler à la vie, sans doute. Un autre lion, situé un peu plus loin, semble attentif à ce qui va se passer. Nous n'avons pas la prétention, par ces explications, de commenter le sens de l'Écriture, mais simplement de faire connaître quelles étaient les idées populaires, au moyen-âge, sur le sens des attributs évangéliques, idées traduites sur les monuments religieux et dont on trouve souvent l'explication dans les légendes.

Telles sont les particularités que présente notre croix gemmée. La croix gemmée est le symbole de la réhabilitation et de la glorification de l'ignoble instrument de supplice qui a servi à la passion de l'Homme-Dieu pour la rédemption du monde. Une légende, la *Légende de Saint-André*, rapportée par Jacques de Voragine, veut que ce saint, sur le point d'être crucifié, se soit écrié : « O bonne croix ! que les membres du Seigneur ont revêtue de tant d'éclat, reçois-moi. » Quoiqu'il en soit de l'exactitude de ces paroles attribuées à saint André, la légende n'en est pas moins l'écho des idées qui avaient cours sur la croix du Christ, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Notre croix possède tous les caractères mystiques que les artistes clercs de ces époques profondément religieuses imprimaient à leurs œuvres.



CATALOGUE  
MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ  
DES LÉPIDOPTÈRES  
DES ENVIRONS DE DOUAI

---

(Pour servir à la faune entomologique du département du Nord.)

---

HOMMAGE

A la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai  
Centrale du département du Nord.

---



## INTRODUCTION.

Le titre même de l'ouvrage dont M. Foucart présente l'hommage à notre Compagnie indique qu'il n'a pas eu la prétention de dresser le catalogue complet des lépidoptères de notre département. Nous devons lui en savoir gré, et il serait bien à souhaiter que son exemple trouvât des imitateurs. A vouloir embrasser une trop large étendue de pays, on risque de se trouver dans l'impossibilité, quelque soin et quelque scrupule qu'on y apporte, de l'explorer parfaitement dans toutes ses parties, et de voir ainsi bien des choses échapper à des investigations qui perdent en précision tout ce qu'elles peuvent gagner en surface.

Dans notre siècle d'affaires, on rencontre bien rarement des personnes qui puissent ou veuillent donner tout leur temps aux recherches d'histoire naturelle, et, même en la consacrant à une seule des divisions de l'entomologie, la vie entière d'un homme ne suffirait pas à l'exploration complète d'une contrée aussi vaste que le département du Nord.

Mieux vaudrait donc que chaque collectionneur bornât son ambition à l'étude, aussi complète que possible, au point de vue de la partie de l'histoire naturelle à laquelle il s'est voué, du petit coin de terre où le retiennent ses occupations ou ses habitudes, et à la publication des résultats heureux que ses chasses ne manqueront jamais de lui procurer; la réunion, la centralisation des relevés de ces recherches

locales donnerait seule la possibilité d'établir un inventaire à peu près complet des richesses naturelles du pays.

Le catalogue de M. Foucart nous fait voir à quels résultats peuvent conduire des recherches patientes et suivies, même quand elles sont limitées à une localité restreinte, et placées dans des conditions peu favorables. La vaste étendue de nos marais, l'absence, chez nous, des grandes surfaces forestières qui fournissent tant à l'entomologie, la perfection même de nos méthodes de culture ont toujours fait considérer l'arrondissement de Douai comme un des moins favorisés sous le rapport de la richesse en insectes, et principalement en papillons ; et cependant, dans ce pays désolé, M. Foucart a su recueillir, en quatre années seulement de chasses, mais de chasses incessantes et par l'emploi de tous les procédés connus, 1071 espèces de lépidoptères, parmi lesquelles figurent 546 espèces appartenant à la catégorie si intéressante, mais d'une étude si difficile, des microlépidoptères.

J'ai sous les yeux le catalogue des lépidoptères du département du Nord, récemment publié par M. Le Roi de Lille ; les recherches faites pendant 15 ans par l'auteur de cet important et consciencieux travail lui ont permis d'enregistrer les noms de 543 espèces de papillons, dont 32 seulement, les Deltôïdes, sont rangés par M. Foucart au nombre des microlépidoptères. Restent donc 511 espèces, tant diurnes que nocturnes, pour tout le département, tandis que, déduction faite des microlépidoptères, dont M. Le Roi ne s'est pas occupé, le catalogue de M. Foucart en comprend encore 525 pour une partie seulement de l'arrondissement de Douai.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin d'être commentés.

M. Foucart a eu l'attention libérale de faire don au Musée de Douai d'une série complète des espèces et variétés capturées par lui dans ses chasses. Il s'est acquis ainsi des droits à la reconnaissance des amateurs, auxquels sa collection rendra plus facile l'étude des papillons, et surtout des microlépidoptères du pays.

E. DELPLANQUE,  
*Membre honoraire de la Société.*

15 mars 1875.

---

## AVANT-PROPOS.

J'ai l'honneur de soumettre à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, centrale du département du Nord*, le catalogue des lépidoptères recueillis dans les environs de notre ville.

Toutes les espèces citées ont été capturées dans un bien faible rayon, trois lieues au plus, — car la localité la plus éloignée est Bugnicourt. (Bois de Cantin).

Le peu de temps employé à la recherche de ces lépidoptères, (un peu plus de quatre ans), démontre la richesse lépidoptérologique de notre contrée; et, je ne doute pas que cette liste ne vienne encore un jour à s'augmenter dans une notable proportion.

J'ai cru bien faire, afin de faciliter les recherches à ceux qui, comme moi, seraient désireux d'étudier cette intéressante section de l'entomologie, de citer les époques et les localités où j'ai capturé chacune des espèces signalées.

J'aurais peut-être également bien fait d'y ajouter quelques détails sur la nourriture et les mœurs des chenilles surtout pour toutes celles des microlépidoptères. Ce travail eût été peu difficile, grâce au *Calendrier du microlépidoptériste* de M. Jourd'heuille, de Troyes, et aux précieux renseignements qu'auraient pu me fournir mes maîtres et érudits collègues MM. de Peyerimhoff de Moulins, et Ragonot de Paris.

Mais outre que cela eût demandé un temps assez consi-

dérable, la crainte d'abuser de la bienveillance de la Société en donnant un développement trop considérable à ce catalogue, m'a retenu dans de plus simples limites.

Peut-être entreprendrai-je un jour le *Catalogue général* des lépidoptères du département du Nord ? mais ce travail, pour être sérieux et à peu près présentable, demanderait un séjour prolongé dans chaque commune ou le concours actif et éclairé de nombreux entomologistes. Malheureusement le nombre en est très-restreint.

Si mon travail a atteint le but que je me suis proposé, celui d'éveiller l'attention et la curiosité des membres de la Société sur tous ces ennemis de l'agriculture et de nos forêts, je publierai de temps à autre une liste supplémentaire des espèces nouvellement découvertes, mais toujours dans le même périmètre des environs de Douai.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier MM. Demont et Deligny, amateurs de notre ville, des renseignements qu'ils ont bien voulu me donner sur l'ancienne faune de Douai, renseignements que j'ai consignés avec soin dans le présent catalogue, et surtout pour marquer toute ma gratitude à mon bon collègue et ami M. Blind, qui, depuis plus d'un an, n'a cessé de m'aider de tout son pouvoir dans mes recherches à travers bois et prairies.

FOUCART ALFRED.

1<sup>er</sup> février 1875.

## ABRÉVIATIONS

**Les plus usitées dans ce Catalogue.**

R.	Rare.	}	C.	Commune.
T. R.	Très rare.		A. C.	Assez commune.
A. R.	Assez rare.		P. C.	Peu commune.
P. R.	Pas rare.		T. C.	Très commune.

Alb.	A'bin.	Kuhl.	Kuhlwein.
And.	Anderreg.	Lasp.	Laspeyre.
Bdv. ou B.	Boisduval.	Latr.	Latreille.
Bork. Bkb.	Borkhausen.	Ld. Led.	Lederer.
Br.	Brahm.	L.	Linnæus.
Brd.	Bruand.	Metz.	Metzner.
Cl.	Clerck.	Mill.	Millière.
Cr.	Cramer.	Mn.	Mann.
Curt.	Curtis.	Naturf.	Der Naturforscher.
Donz.	Donzel.	Nick	Nickerl.
Dbd.	Doubleday.	Och. O.	Ochseinheimer.
Dup. D.	Duponchel.	Pal.	Palmer.
Eng.	Ernst et Engramelle.	Panz.	Panzer.
Esp.	Esper.	Rb.	Rambur.
Ev.	Eversmann.	Réaum.	Réaumur.
Fab. ou F.	Fabricius.	Rœs.	Rœsel.
Fischer.	V. Roslerstamm.	Sc., Schiff.	Schiffmiller, auteur du
Fr.	Freyer.	ou S. V.	<i>Systematisches Ver-</i>
Fris.	Frisch.		<i>zeichniss.</i>
Geof.	Geoffroy.	Schl.	Schlager.
Germ.	Germar.	Schr.	Schranck.
God.	Godart.	Schæf.	Schæffer.
Gn.	Guénéé.	Scop.	Scopoli.
Hw.	Haworth.	Scrib.	Scribe.
Heeg.	Heeger.	Stgr.	Staudinger.
Hein.	Heinemann.	Steph.	Stephens.
H. S.	Herrich-Schæffer.	Stt.	Stainton.
Hey.	Heyder.	Sulz.	Sulzer.
Hb. ou H.	Hubner.	Thunb.	Thunberg.
Huf.	Hufnagel.	Tr.	Treitschke.
Hlig.	Hlliger.	W. V.	Wiener Verzeichniss.
Kind.	Kindermann.	Wiew.	Vieweg.
Klée.	Kléemann.	Wk.	Wocke.
Kn.	Knock.	Zel.	Zeller.
Kol.	Kollar.		

**RHOPALOCERA** Duméril. Bdv.

*Diurni*, Auct. *Achalinoptera*, Blanchard.

---

**Papilionidæ.**

*Succents.* — *Succinti* Bdv.

---

G. PAPILIO. Linné.

1. MACHAON. L. — C. Dans toutes les prairies, glacis, champs de luzerne en juin et juillet. Chenille sur *Daucus Carota*.

**Pteridæ.**

G. LEUCONEA. Donzel.

2. CRATÆGI. L. — A. C. Prairies, bois et jardins, en juin, juillet. Chenille en famille sur l'aubépine.

G. PIÉRIS. Schranck.

3. BRASSICÆ. L. { C. Partout et presque toute l'année.  
4. RAPÆ. L. { Bois, prairies et jardins. Avril, août.  
5. NAPI. L. { Chenilles sur choux, navets, résédas, capucines, etc.

V<sup>te</sup> *Napæ*. L. — Remplace *Napi* en septembre. Commune partout.

6. DAPLIDICE. L. — R. Bois de Bugnicourt. Ça et là. Cette espèce était autrefois assez commune avant le défri-

chement du bois de Belleforière qui était à nos portes.  
(MM. Demont et Deligny).

V<sup>te</sup> *Bellidice*. Ochs. Avec le type et aussi rare.

G. ANTHOCHARIS. Bdv.

7. CARDAMINES. L. — C. Dans les prairies et allées des  
bois frais, en mars, avril, mai. Pris en 1871 un exemplaire  
dès le mois de février.

G. LEUCOPHASIA. Stephens.

8. SINAPIS. L. — Bois de Faumont. Prairies de Médole ?  
Cette espèce, commune autrefois, paraît être disparue de  
nos environs. N'était pas rare dans les bois de Belleforière.  
Mai, juin.

V<sup>te</sup> *Erysimi*. Bork. {  
V<sup>te</sup> *Diniensis*. Bdv. { T. R. avec le type.

G. COLIAS. Fab.

9. HYALE. L. — C. Dans toutes les prairies. Juillet,  
août

10. EDUSA. Fab. — Moins répandue. Dans les prairies,  
sur les talus, endroits secs. Août, septembre.

G. RHODOCERA. Bdv.

11. RHAMNI. L. — T. C. Partout. Dans les allées des  
bois et prairies de mars en août, chenille sur le *Rhamnus*  
*frangula*.

### **Lycænidae.**

G. THECLA. Fab.

12. BETULÆ. L. — R. Dans les bois et jardins. Se prend  
de loin en loin. Août.

13. W. ALBUM. Knoch. — P. C. Très-localisé. Allées d'ormes dans les bois. Gœulzin. Juin, juillet.

14. ILICIS. Esp. *Lynceus*. Fab. — Pullule sur les fleurs des ronces. Bois de Gœulzin, Flines, Faumont. Juin, juillet.

15. QUERCUS. L. — Dans les bois de chênes. Assez commun dans celui de Gœulzin. Juin, juillet. Vole quelquefois en nombre en haut des taillis de chênes.

16. RUBI. L. — T. C. Dans nos bois, Wagnouville et Cuincy exceptés. Allées et lisières, sur les fleurs. Mai.

G. POLYOMMATUS. Latr.

17. DORILIS Hufnagel. *Xanthe*. Fab. — C. Prairies humides, fonds des glacis. Juillet, août.

18. PHLÆAS. L. (1). — C. Partout. Glacis, prairies, lisières et allées des bois. Juin, septembre.

19. BÆTICA. L. — T. R. Un seul exemplaire *mâle* capturé dans un jardin de la ville. (Cette espèce est accidentelle.) Septembre.

G. LYCÆNA. F.

20. MEDON. Hufn. *Agestis*. S. V. — C. Dans les prairies humides et fonds des glacis. Juin, août et septembre.

21. ICARUS. Rott. *Alexis*. S. V. — Pullule dans tous les bois et prairies. De Mai à septembre.

Ab. ICARINUS. S. *Thersites*. Bdv. — Avec le type, et pas rare.

22. ARGOLUS. L. — C. Dans les bois et jardins. Endroits plantés de lierre. Avril, mai.

(1) Pris dans nos glacis un exemplaire *mâle* dont les ailes supérieures sont presque envahies par la couleur noire.

23. SEMIARGUS. Rott. *Acis*. God. — A. C. Fonds des glacis. Prairies humides. Juin, août et septembre.

24. CYLLARUS. God. — T. R. Un exemplaire dans les environs d'Auberchicourt en 1870. Juillet. Retrouvé depuis près du bois de Gœulzin.

### **Apaturidæ.**

*Suspendus*. — *Suspensi*. Bdv.

G. APATURA. Fab.

25. IRIS L. }  
26. IJA. S. V. } R. Bois de Faumont. Ces espèces y  
*Ab. Clytie*. H B. } étaient autrefois communes. Juillet.

### **Nymphalidæ.**

G. LIMENITIS. Fab.

27. POPULI. L. } Cette espèce qui, avant le défrichement du bois de Belleforière, était très commune, (elle se prenait jusque près de nos glacis). — MM. Demont et Deligny. — est introuvable aujourd'hui. Je ne la mentionne que comme souvenir. Se trouvait également dans le bois de Faumont et dans celui de Cuincy. Juin.

28. SIBYLLA L. — T. C. Dans tous les bois où pousse abondamment le chèvrefeuille. Juin, juillet.

*Ab. Nigra*. L. Avec le type, et très rare.

G. VANESSA. Fab.

29. C. ALBUM. L. — C. Dans tous les bois. Mars à novembre.

30. ATALANTA. L. }  
31. POLYCHLOROS. L. } Communes partout, et pendant  
32. URTICÆ. L. } toute l'année dans les bois et  
33. IO. L. } prairies.

Ab. *Ioïdes*. Och. S'obtient facilement en faisant jeûner la chenille.

34. ANTIOPA. L. — R. Bois et glacis. Aime à se poser sur les arbres malades ou abattus. Mars, avril et juillet.

35. CARDUI. L. Abonde certaines années, dans les champs, routes, prairies, etc. Juin à septembre.

G. MELITÆA. Fab.

36. ARTEMIS. S. V. — C. Allées des bois de Flines, Faumont et Gœulzin. Mai, juin.

37. CIXIA. L. — R. Bois de Faumont, au rond-point de la grande allée. Juin, juillet.

38. ATHALIA. Esp.— T. C. Dans tous nos bois ; ceux de Wagnonville et de Quincy exceptés. Mai, juin.

39. DICTYNNA. Esp. — R. Même localité que *Cixia*. Juin, juillet.

40. PARTHENIE. Borkhausen.—A. C.—Allées du bois de Faumont, et surtout dans celles du bois de Médole. Juin.

G. ARGYNNIS. Fab.

41. SELENE. S. V. — C. Allées des bois. Juin, juillet.

42. EUPHROSyne. L. — Localisée. Abondante au bois de Faumont. Très-rare dans celui de Flines. Juin, juillet.

43. LATHONIA L. }  
44. AGLAJA. God. } P. C. Allées des bois, jardins et  
prairies. Juillet, août.

45. PAPHIA. L.—C. Allées des bois de Faumont, Flines, et Gœulzin. Juin, juillet.

Ab. *Femelle-Valesina*. Esp. — R. Mêmes localités.

### **Satyridæ.**

#### G. ARGE Bdv.

46. GALATHEA. L. — Plus ou moins rare selon les années. Endroits secs et herbus. Glacis. Juillet.

#### G. SATYRUS Bdv.

(*Rupicoles*. Dup.)

47. SELENE. L. — A. R. Bois et glacis. Endroits secs, arides. Butte-Gayant, bois de Bugnicourt. etc. Juillet.

#### G. PARARGA H. S.

(*Vicipicoles*. Dup.)

48. MEGÆRA. L. — Abonde partout depuis mai jusqu'en août. Aime à se reposer sur les murs, tronc des arbres, etc.

49. ÆGERIA. L. — C. dans les taillis et allées des bois. Mai, juillet.

#### G. EPINEPHILE. H. S.

(*Herbicoles*. Dup.)

50. JANIRA. L. — Pullule dans tous les bois herbus et prairies. Juin, juillet.

51. TITHONIUS. L. — C. Sur les routes, bois, endroits secs. Juillet, août.

52 (1). HYPERANTHUS. L. — Abonde dans toutes les prairies et bois humides. Juin, juillet.

(1) Il existe, avec le type, une aberration dont les ailes supérieures sont envahies par une large ombre blanche. Ce cas d'albinisme est très-rare. Mêmes localités que *Hyperanthus*, mais cependant paraît plus spéciale aux grands bois secs.

G. COENONYMPHA. H. S.

(*Dumicole*. Dup.)

53. HERO. L. P. R. — Dans nos grands bois, mais localisé. Juin.

54. PAMPHILUS. L. — T. C. Dans toutes les allées des bois et prairies. Mai, juillet.

**Hesperidæ.**

*Enroulés. — Involuti.* Bdv.

G. SPILOTHYRUS. Dup.

55. MALVARUM. Ill. *Malvæ*. God. — P. C. Endroits secs, talus, glacis, etc. Juillet.

G. SYRICHTUS. Bdv.

56. MALVÆ. L. *Alveolus*. Hb. — T. C. Partout. Bois et prairies. Mai, juin.

V<sup>16</sup> *Lavateræ* Fab. — R. Avec le type.

57. SAO Hb. T. R. Deux exemplaires capturés dans nos glacis. Mai, juillet.

THANAOS. Bdv.

58. TAGES L. A. C. — Côtes de Lewarde à Bugnicourt. Mai, juin.

G. HESPERIA. Fab..

59. THAUMAS. Hufn. *Linea*. S. V. — C. Dans les bois, prairies, champs, routes, etc. Juin, août.

60. LINEOLA. Och. — Un peu plus rare que *Thaumas*, mêmes localités et époques.

61. SYLVANUS. Esp. — C. Allées et lisières des bois, prairies sylvatiques. Juin, juillet.

## H E T E R O C E R A

*Chalinoptera*, Blanchard.

---

SPHINGES. L.

CRÉPUSCULAIRES. Latreille.

---

**Sphingidæ**. Bdv.

G. ACHERONTIA. Och.

62. ATROPOS. L. — R. Ça et là. Intérieur des habitations; endroits voûtés; tronc des arbres sur les routes, etc. Mai et septembre.

G. SPHINX. L.

63. PINASTRI. L. — R. Bois de Flines, Faumont, La Placette, Wagnonville. Juin, juillet. Au réflecteur.

64. LIGUSTRI. L. — C. Dans les bois, jardins, etc. Juin.

65. CONVULVULI. L. — Dans les squares où il butine au crépuscule sur les fleurs des *Petunias*. Assez abondant parfois. Juin et septembre.

G. DEILEPHILA. Och.

66. GALII. S. V. — Un seul exemplaire capturé en 1866 dans un jardin de la ville. (Espèce accidentelle.)

67. EUPHORBÆ. L. — R. Plusieurs chenilles ont été trouvées en différentes années dans nos environs. Juin.

68. CELERIO. L. — T. R. Ne se rencontre qu'accidentellement et de loin en loin.

69. ELPENOR. L. } A. C. Le long des fossés, endroits  
70. PORCELLUS. L. } humides. Butinent le soir sur les fleurs de l'iris et du chèvrefeuille. Mai, juin.

71. NERI. L. — Espèce accidentelle. N'a encore été capturé dans notre ville que deux fois. L'un des exemplaires était une *femelle* fécondée, dont la ponte a parfaitement réussi jusqu'à métamorphose en chrysalide. Les éclosions ont toutes avortées.

G. SMERINTHUS. Och.

72. TILLÆ. L. } A. C. Routes et glacis, au pied des  
V<sup>ie</sup> Ulmi. L. } ormes, mai, juin. Cette espèce four- nit des aberrations très intéressantes.

73. OCELLATA. L. — P. R. Tronc des saules. Chenille plus commune, à l'extrémité des pousses de cet arbre, juin, juillet.

74. (1). POPULI. L. — C. Routes plantées de peupliers et de bois-blancs, juin.

Ab. *Rufescens*. De Selys. — Rare et avec le type.

G. MACROGLOSSA. Och.

75. STELLATARUM. Och. — T. C. Partout. Butine le jour sur les fleurs, mai, septembre.

(1) M. Deligny, en exposant une *femelle* de *S. Populi* dans l'intention d'obtenir une reproduction, fut très étonné de trouver sa *femelle* accouplée avec un *S. Ocellata*. Il n'eut pas la curiosité de conserver la ponte. L'aberration *Hybridus* serait donc de la localité. Le même fait lui est arrivé en captivité entre une *femelle* de *S. Populi*, et un *mâle* de *S. Tillæ*. Un cas d'hermaphrodisme a été constaté par M. Demont sur un *Populi*. Cet exemplaire doit encore faire partie de la collection de M. Colin, d'Arras, à qui il fut offert.

76. BOMBYLIFORMIS. Och. } Rares. Allées des bois de  
77. FUCIFORMIS. L. } Flines et Faumont. Buti-  
    *Bombylifomis*. God. } nent le jour sur les fleurs  
du chèvrefeuille, juin.

**Sesliidæ. H. S.**

G. TROCHILIUM. Scopoli.

78. APIFORMIS. L. *Crabroniformis*. S. V. — C. Routes, et allées de peupliers, au pied de cet arbre, juillet.

79. BEMBECIFORMIS. Hb. — *Crabroniformis*. Lewin. — T. R. Un seul exemplaire capturé dans nos glacis par M. Deligny, juin.

G. SCIAPTERON. Stgr.

80. TABANIFORMIS. Rott. *Asiliformis*. S. V. — Pas bien rare. Routes, tronc des jeunes peupliers, juin.

G. SESIA. F.

81. SPHECIFORMIS. S. V. — R. Bois frais plantés d'aulnes. Flines, Faumont, Médole.

82. TIPULIFORMIS. L. — R. Jardins, vergers, haies de groseillers, etc., juin.

83. MYOPIFORMIS. Bork. *Mutillæformis*. Lasp. — P. C. Vergers, jardins, haies de framboisiers et de groseillers. Butine à l'ardeur du soleil sur les fleurs du seringat, juin.

84. CULICIFORMIS. L. — T. R. Vergers, au pied des pommiers, juin.

G. BEMBECIA, Hb.

85. HYLÆIFORMIS. Lasp. — T. R. Un seul exemplaire capturé dans un jardin par M. Blind, fin juillet.

**Zygænidæ. B.**

G. INO. Leach.

(*Procris*. Bdv.)

86. *STATICES*. L. — C. Dans les prairies et bois secs, juin.

G. ZYGÆNA. Fab.

87. *TRIFOLIUM*. Esp. — A. C. Prairies des bois de la Placette et de Médole. Glacis, assez rare, juin, juillet.

Ab. *Orobi*. Hb. — Localisée. Prairies du bois de Médole. Assez rare.

88. *FILIPENDULÆ*. L. — Pailule dans toutes les prairies en juin, juillet, sur les fleurs des centaurees.

Ab. A. — Le rouge envahissant presque toute la surface des ailes supérieures. (Collection Blind.) T. R.

---

**BOMBYCES**

**Nyctæolidæ H. S.**

G. SARROTHRIPA. Curtis.

89. *REVAYANA*. S. V. — R. Dans les bois frais. Médole, etc. Septembre.

Ab. *Punctana*. Hb. — Avec le type et plus commune.

G. HALIAS. Tr.

(*Earias*. H. S.)

90. *CLORANA*. L. — R. Bois humides en battant les saules. Mai, juin.

91. PRASINANA. L. — Chenille assez commune sur les buissons de chênes. Bois de Flines, Faumont et Gœulzin. Insecte parfait plus rare, juin, juillet.

92. QUERCANA. S. V. — Plus rare que *Prasinana*. Grands bois de chênes et de hêtres. Juin, juillet, à la miellée.

**Lithosidæ.** H. S.

G. NOLA. Leach.

93. CUCULATELLA. L. *Palliolalis*. Hb. — Commune un peu partout, surtout dans les vergers où on la trouve appliquée contre le tronc des arbres, juin, juillet.

94. STRIGULALIS. Hb. *Strigula*. S. V. — P. R. Sur le tronc des chênes dans tous les bois, mai, juin.

95. CONFUSALIS. H. S. *Cristulalis*. Dup. — Moins répandue que *Strigulalis*. Bois de Flines, Faumont, sur le tronc des arbres et à la miellée. Juillet, août.

96. ALBULA. S. V. *Albulalis*. Hb. — R. Quelques exemplaires capturés à la miellée et au réflecteur. Flines. Juin.

97. CENTONALIS. Hb. — Moins rare que *Albula*. Glacis et bois. Flines, Wagnonville, etc. Juin.

G. NUDARIA. Stph.

98. SENEX. Hb. — Espèce très localisée. Affectionne surtout les endroits humides, tourbeux. Glacis, marais des environs de Wagnonville. Prise abondamment dans des fonds marécageux desséchés du bois de La Placette. Juin, juillet.

99. MUNDANA. L. — Je ne connais qu'un seul exemplaire

de cette espèce capturé authentiquement à Douai, il y a plus de vingt ans. Juillet.

G. CALLIGENIA. Dup.

100. MINIATA. Forsteri. *Rosea*.— F. Très commune dans tous les bois, en battant les allées couvertes, humides. Juin, juillet.

101. MUSCERDA. Hufn.—Commune, surtout à la miellée et au réflecteur, dans les bois humides. Flines, du côté des marécages, la Placette, Quincy, Wagnonville. Juin, août.

102. COMPLANATA. L. — A. C. Bois de Flines, Faumont et Gœulzin. Parties sèches des bois. Juin, juillet.

103. LURIDEOLA. Zincker. *Complanula*. Bdv.—Pullule dans tous les bois, en juin, juillet et août.

104. AUREOLA. Hb. — A. C. Dans tous nos bois secs, surtout dans celui de Gœulzin. Mai, juin.

105. QUADRA. L.—R. Bois frais, Wagnonville, Médole où elle était autrefois commune. Faumont, juin, juillet.

106. RUBRICOLLIS. L. — Peu répandue et très localisée. Bois herbus et élevés. Gœulzin, juin, juillet.

**Chelonida. Bdv.**

G. EMYDIA. Bdv.

107. GRAMMICA. L. — T. R. Bois de Faumont, juillet.

G. EUCHELIA. Bdv.

108. JACOBÆE. L. — C. Dans toutes les prairies et bois humides, juin.

G. NEMEOPHILA. Stph.

109. RUSSULA. L.—A. C. Bois de Flines dans les prairies marécageuses du côté des bruyères. Juin.

110. *PLANTAGINIS* L. { Autrefois commune dans les al-  
Ab. *Hospita* S. V. } lées du bois de Faumont. Très  
rare aujourd'hui. L'aberration plus rare que le type. Juin,  
juillet.

G. CHELONIA. Latr.

111. *CAJA*. L. — C. Partout, glacis, bois, vergers, etc.  
Chenille sur une infinité de plantes basses. Juin, juillet.

112. *VULICA*. L. — Moins commune et partout. Juin.

G. SPILOSOMA. Stph.

(*Arctia* Bvd.)

113. *FULIGINOSA*. L.

114. *MENDICA*. L.

115. *LUBRICIPEDA*. S. V.

116. *MENTHASTRI*. S. V.

{ C. Partout. Bois, routes  
et glacis, etc. Mai, juillet.

117. *URTICÆ*. Esp. — C. Surtout au réflecteur. Fonds  
des glacis, bois marécageux, etc. Juin, juillet.

**Hepialidæ.** H. S.

G. HEPIALUS. Fab.

118. *HUMULI*. L. — R. Glacis, bois et endroits plantés de  
houblon. Juin, juillet.

119. *SYLVINUS*. L. — Abondant partout dans les prairies  
humides. Mai, juin.

120. *HECTUS*. L. — C. Dans les allées et lisières des  
bois humides. Wagnonville, bords de l'Escrebieux, etc.  
Juin.

121. *LUPULINUS*. L. — Pullule en août-septembre dans  
nos glacis et prairies.

**Cossidæ. H. S.**

**G. COSSUS. Fab.**

122. LIGNIPERDA. Fab. — A. C. Routes, promenades, tronc des ormes. Juillet.

**G. ZEUZERA. Latr.**

123. ÆSCULI. L. — R. Glacis, jardins, vergers, routes, etc., appliqué contre le tronc des arbres. Juillet.

**G. PHRAGMATÆCIA. Newmann.**

(*Macrogaster. Dup.*)

124. CASTANEÆ. Hb. *Arundinis. Hb.* — A. C. La nuit volant dans les roseaux à la façon des *Hepialus*; le jour généralement accouplé contre le tronc des arbres bordant les marais. Juin. Se prend plus facilement la nuit au réflecteur. Glacis et marais, où croit abondamment l'*Arundo Phragmites*.

**Coeliopodæ. Bdv.**

**G. LIMACODES. Latr.**

125. TESTUDO. S. V. — C. Bois de Flines, Faumont et Gœulzin, où il vole le jour dans les allées. Juin, juillet.

126. ASELLUS. God. — P. R. Flines et Faumont. Se prend souvent accouplé en battant les taillis. Juin, juillet.

**Psychidæ. B.**

**G. PSYCHE. Schrk.**

127. HIRSUTELLA. Hb. *Fusca. Hw. Calvella. O.* — Four-

reau assez commun sur le tronc des chênes et des hêtres.  
Bois frais. Juin, juillet. Insecte parfait plus rare.

G. FUMEA. Hb.:

128. INTERMEDIELLA. Bdv. *Nitidella*. Hoff. — Fourreau abondant sur le tronc des ormes, bois-blancs, peupliers, saules. Mai. Insecte parfait presque introuvable. Juin.

129. SEPIUM. Speyer. *Tabulella*. Brd. — Fourreau sur le tronc des chênes, ormes, peupliers. Plus commun sur le tronc des bois-blancs. Mai. Insecte parfait en juillet.

130. (1) SALICICOLELLA. Brd. — Fourreau assez commun mais très-localisé. Bois de Flines et de Gœulzin, tronc des aulnes, chênes, bouleaux, peupliers et hêtres. Éducation difficile. Insecte parfait en juin et juillet.

131. ROBORICOLELLA. Brd. = BETULINA? Zeller. — Fourreau assez commun. Tronc des chênes. Bois secs. Flines, Gœulzin, etc. Juin

**Liparidæ** Bdv.

G. ORGYIA. Och.

132. GONOSTIGMA. S. V. — P. C. Dans les glacis, bois et jardins. Trouvé une seule fois sa chenille en nombre sur des rosiers. Juin et août.

133. ANTIQUA. L. — C. Partout en mai, août et septembre. Chenille sur une infinité d'arbustes et de plantes. Trouvé également sur des *Pelargoniums*, *Geraniums*, etc.

(1) Cette espèce, très-rare en Europe, n'avait encore été signalée que par Bruand, comme en ayant trouvé quelques fourreaux aux environs de Besançon. Elle est portée comme douteuse dans le grand catalogue allemand de Staudinger. Douai est une des localités très-restreintes où cette espèce se retrouve.

G. DEMAS. Sph.

134. CORYLI. L. — A. C. Dans les bois secs. Tronc des chênes, hêtres, etc. Avril. mai.

G. LIPARIS. Och.

135 (1). DISPAR. L. — Routes, sur le tronc des arbres, autour des haies, etc. Abondant partout. Juillet.

AB. A. *mâle* plus grand et presque de la teinte de la *femelle*. Un exemplaire.

136. MONACHA. L. — P. C. Dans les grands bois de chênes. De juillet à septembre.

AB. *Eremita*. Och. — T. R. Un exemplaire. Bois de Faumont.

(G. *Leucoma* Sph.)

137. SALICIS. L. — Pullule sur les routes plantées de peupliers et de bois-blancs. Juillet.

(G. *Porthesia*. Sph.)

138. CHRYSORRHOEA. L. { T. C. Partout. Vergers, bois,  
139. AURIFLUA. S. V. { jardins, etc. Juillet. Les chenilles de ces deux espèces causent les plus grands dommages aux arbres fruitiers.

G. LARIA Hb.

140. V. NIGRUM. Esp. — A. R. Dans les bois de chênes et de bouleaux. Faumont, Flines, bois de Wagnonville, au réflecteur. Juillet.

(1) Un cas d'hermaphrodisme a été constaté sur un *Dispar*. L'exemplaire tenait des deux sexes, tant pour les antennes que pour les ailes. Faisait autrefois partie de la collection de M. Campion. (M. Deligny.)

G. DASYCHIRA. Stph.

141. PUDIBUNDA. L. — C. Routes, bois et glacis, sur le tronc des ormes. Mai, juin.

G. CNETHOCAMPA. Stph.

142. PROCESSIONEA. L. — Rare à l'état parfait. Chenille appliquée contre le tronc des chênes, sur lesquels elle vit en famille; elle cause les plus grands dégâts à cet arbre. Bois de Faumont, commun. Flines, rare. Août.

**Bombycidae.** Bdv

G. BOMBYX. Bdv.

143. CRATÆGI. L. — P. C. Chenille sur les haies d'aubépine. Août, septembre.

V<sup>te</sup> *Arixæ*. Hb. — Avec le type et plus rare.

144. POPULI. L. — A. R. Routes, au pied des peupliers. Novembre.

145. NEUSTRIA. L. — T. C. Partout. Juin, juillet. Sa chenille, avec celles des *P. auriflua* et *chrysoorrhæa*, cause les plus grands dommages à nos haies, bois, vergers, etc.

146. QUERCUS L. — Partout. Le mâle vole au coucher du soleil avec ardeur à la recherche de sa femelle. Chenille sur tous les arbustes. Juin, juillet.

V<sup>te</sup> A. — *Femelle* presque de la teinte du *mâle*. Très-rare.

147. RUBI. L. — A. C. Dans les bois et prairies. Mai, juin. Chenille très-commune sur les luzernes, mais délicate à élever, et très-souvent ichneumonée. Mai, juin.

G. CRATERONYX. Dup.

148. DUMETI. L. — T. R. Forêt de Marchiennes, — bois de Faumont ? Octobre.

G. LASIOCAMPA. Latr.

149. POTATORIA. L. — A. C. Voisinage des marais, fossés sous bois, etc. Chenille sur les *Carex*. Juillet.

150. PAUNI. L. — T. R. Environs de Faumont, Moncheaux, dans les pépinières. Juillet.

151. QUERCIFOLIA. L. — P. C. Un peu partout, jardins, vergers, buissons de prunelliers, etc. Juillet.

152. POPULIFOLIA. S. V. — T. R. Sur les routes plantées de peupliers. Juin.

**Endromidæ.** Bdv.

G. ENDROMIS. Och.

153. VERSICOLORA. L. — R. Forêt de Marchiennes. Bois de Faumont ? Chenille sur les bouleaux nains. Mars. Le *mâle* vole avec ardeur dans les allées des bois, *femelle* au pied des arbres.

**Saturnidæ** Bdv.

G. SATURNIA. Schrk.

154. PAVONIA. L. *Carpini*. S. V. — Chenille assez abondante dans les glacis, sur les buissons d'ormes et de prunelliers. Insecte parfait assez rare. Mai.

G. AGLIA. Och.

155. TAU. L. — R. Mêmes localités que *Versicolora*, et mêmes mœurs. Mars, avril.

**Drepanulidæ** Bdv.

G. PLATYPTERYX. Lasp.

156. FALCATARIA. L. *Falcula*. Esp. — C. Dans tous les bois et jusque dans nos glacis. Juin, août.

157. LACERTINARIA. L. *Lacertula*. S. V. — R. En battant les allées des bois. Faumont, Flines, etc. Mai, juillet.

158. BINARIA. Hufn. *Hamula*. S. V. — R. Bois de Faumont et de Gœulzin. Juin. Les espèces de ce genre, affectionnent surtout les allées et endroits couverts des bois, d'où on les fait partir en battant les taillis.

G. CILIX. Leach.

159. SPINULA. S. V. — Peu répandu. Vergers, bois de Faumont. Juillet.

**Notodontidæ** Bdv.

G. HARPYIA. O.

160. FURCULA. L. — R. Routes et glacis, sur le tronc des saules. Mai et juillet.

161. BIFIDA. Hb. — P. C. Routes plantées de peupliers. Avril et juin.

162. VINULA. L. — C. Tronc des peupliers et des bois-blancs. Juin, juillet.

163. ERMINEA. Esp. — T. R. Bois de Faumont et de Médole. Chenille sur les saules et les peupliers. Juin.

G. STAUROPUS. Germar.

164. FAGI. L. — R. Bois de hêtres. Faumont, Médole, Gœulzin, etc. Juin.

G. HYBOCAMPA. Led.

165. MILHAUSERI. Esp. *Terrifica*. Hb. — T. R. Un exemplaire capturé dans le bois de Médole par M. Deligny. Faumont ? Gœulzin ? Juin.

G. NOTODONTA. O.

166. DICTÆA. L. — C. Routes sur le tronc des bois-blancs et des peupliers. Mai et juillet.

167. ZICZAC. L. — A. C. Mêmes mœurs, et tronc des saules. Mai, août.

168. TRITOPHUS. S. V. — R. Ça et là. Routes plantées de peupliers. Juin.

169. TREMULA. S. V. *Trepida*. Esp. — A. R. Bois de Flines, de Faumont, Gœulzin. Chenille sur les taillis de chênes. Mai.

170. DROMEDARIUS. L. — Mêmes localités que *Tremula*, et allées de peupliers. Avril, mai.

171. CHAONIA. S. V. { R. Dans les bois en battant les  
172. DODONEA. S. V. { jeunes chênes d'où on les fait  
tomber. Flines, Faumont, etc. Mai.

G. LOPHOPTERYX. Stph.

173. CAMELINA. L. — A. C. Partout. Bois et jusque dans nos glacis. Chenille sur une infinité d'arbustes. Ab. *Giraffina*. Hb. — Mai, juin. Rare, et avec le type.

G. PTEROSTOMA. Germar.

*Ptilodontis*. Dup.

174. PALPINA. L.—A. C. Partout. Bois et glacis, commun surtout au réflecteur. Juin, juillet.

G. GLUPIHISIA. Bdv.

175. CRENATA. Esp. — R. Routes et glacis , sur le tronc des peupliers. Juin.

G. DILOBA. Bdv.

176. CÆRULEOCEPHALA. L. — Plus ou moins commun selon les années. Chenille assez commune sur les haies d'aubépines et de prunelliers. Octobre.

G. PYGÆRA. O.

177. BUCEPHALA. L. — Chenille très abondante sur les saules, aulnes, ormes, etc., cause souvent la mort des arbres en les dépouillant complètement de leurs feuilles. Insecte parfait, moins commun. Juillet, août.

G. CLOSTERA. Stph.

178. ANASTOMOSIS. L. — R. Bois de bouleaux. Faumont, Médole, etc. Juin.

179. CURTULA. L. { A. C. Sur le tronc des arbres.

180. ANACHORETA. S. V. } appliqués contre les barrières palissades, etc. Mai, juin et août.

181. RECLUSA. God. — R. Bois de Faumont, Médole, etc. Routes et allées plantées de peupliers. Mai, juin et août.

**Cymatophoridae. II. S.**

G. GONOPHORA. Brd.

182. DERASA. L. — P. C. Dans nos bois frais et glacis. Chenille sur la ronce. A la miellée et au réflecteur. Juin, juillet.

G. THYATIRA. Och.

183. BATUS. L. — A. C. Mêmes localités, et mêmes mœurs que *Derasa*. Juin, juillet et septembre.

G. CYMATOPHORA. Tr.

184. OCULARIS. L. *Octogena*. Esp. — Dans tous nos bois, mais assez rare. A la miellée et au réflecteur, juin, juillet.

185. OR. S. V. — Plus ou moins commune selon les années. Dans tous nos bois. A la miellée, juin, juillet.

186. DUPLARIS. L. *Bipuncta*. Bkh. — A. R. Bois de Flineset de Faumont, dans les parties plantées de bouleaux. A la miellée, juin, juillet.

187. FLAVICORNIS. L. — A. R. Bois de Flines, Gœulzin, etc. En battant les taillis et arbres qui ont conservé leurs feuilles, mars, avril.

188. RIDENS. F. — Bois de chênes. Espèce peu commune, avril, mai.

189. FLUCTUOSA. Hb. — T. R. Un exemplaire trouvé route de Flines sur un peuplier, juillet.

---

NOCTUÆ. Linné.

**Bryophilidæ.** Gn.

G. BRYOPHILA. Tr.

190. RAVULA. Hb. *Lupula*. Dup. — P. R. Sur les vieux murs, dans les greniers des habitations. Chenille vivant des mousses croissant sur les vieilles toitures, maçonneries, etc., juin, juillet.

191. PERLA. S. V. — T. C. Sur tous les vieux murs  
juin, juillet.

192. GLANDIFERA. S. V. — Commune. Mêmes mœurs,  
juin, juillet.

V<sup>té</sup> *Par.* Hb. Avec le type et plus commune. Toutes les  
chenilles des espèces de ce genre se nourrissent exclusive-  
ment des mousses poussant dans les interstices des vieilles  
maçonneries, toitures, arbres, etc.

**Bombycoïdæ.** Bdv.

G. DIPHTHERA. Och.

193. ORION. Esp. — P. C. Dans les bois secs, sur le tronc  
des hêtres, juin, juillet, à la miellée.

G. ACRONYCTA. Och.

194. PSI. L. { T. C. Partout. Dans les bois ,  
195. TRIDENS. S. V. { vergers, jardins, sur le tronc des  
arbres, mai, juin et août.

196. CUSPIS. Hb. — R. Chenille sur les buissons d'aulne  
bordant les prairies. Médole, juin.

197. LEPORINA. L. — P. R. Endroits frais. Le long des  
cours d'eau plantés de peupliers; sur le  
tronc de ces arbres, juin et août.

V<sup>té</sup> *Bradyporina.* Tr. Avec le type et plus rare.

198. ACERIS. L. { A. C. Routes et promena-  
199. MEGACEPHALA. S. V. { des, tronc des ormes, mar-  
ronniers, etc. Mai, juin et août.

200. LIGUSTRI. S. V. — A. R. Dans les bois de frênes  
Wagnonville et Quincy. Mai.

201. RUMICIS. L. — T. C. Partout. Chenille sur les *Rumex*, etc. Avril, août.

202. AURICOMA. S. V. — P. R. Bois de Faumont, Flines, Gœulzin, etc. Tronc des chênes. Juillet, août. A la miellée et au réflecteur.

**Leucanidæ. Gn.**

G. LEUCANIA. Och.

203. CONIGERA. S. V. — Localisée. Prairies et glacis. Le soir assez abondante sur les fleurs des centaurees et des chardons. Juin, juillet.

204. TURCA. L. — Très-localisée. Bois de Flines, dans les marécages, et généralement marais boisés. Juin. A. C.

205. LYTHARGYRIA. Esp. Partout. Bois et prairies. Commune le soir dans les champs de fèves en fleurs. Mai, juin.

206. ALBIPUNCTA. S. V. — P. C. Sur les talus de nos glacis et prairies avoisinant les bois. Août.

207. OBSOLETA. Hb. { A. C. Le soir, dans les prai-  
208. PUDORINA. S. V. { ries tourbeuses, glacis, bois  
de la Placette, marais de Wagnonville, etc.

AB. *Femelle Pallida*. Stgr. — A la miellée et au réflecteur. Juin. Avec le type et beaucoup plus rare.

209. COMMA. L. — A. R. Très-localisée. Plaines des environs du bois de la Placette, voisinage des mares. Juin.

210. L. ALBUM. L. — R. Glacis et voisinage des bois marécageux. Juillet.

211. STRAMINEA. Tr. — Bois et marais de Wagnonville, glacis, dans les joncs. Espèce assez rare. Juin.

212. IMPURA. Hb. — Pullule dans toutes les prairies humides, bords des marais, glacis, etc. Juin, juillet.

213. PALLENS.— Aussi commune que *Impura* et mêmes localités. Juin et septembre.

Ab. *Ectypa*. Hb. — Avec le type, et plus rare.

G. SENTA Stph.

214 (1). MARITIMA. Tauscher. *Ulvæ*. Hb. — R. Dans nos glacis et marais. De juin en août. Au réflecteur.

Vt<sup>e</sup> *Bipunctata*. Hw. — Très-rare, avec le type.

G. NONAGRIA. Och.

*Tapinostola*. Led.

215. RUFÀ. Haworth. *Despecta*. Tr.— Commune, mais très-localisée. Vole au crépuscule dans les joncs des glacis. Marais des environs du bois de Wagnonville plus rare. Juillet, août.

216. FULVA. Hb. — Mêmes localités que *Despecta*; mais vole plus spécialement dans les grands roseaux, presque au ras de terre. Beaucoup plus rare. Juillet, août.

*Nonagria*. Och.

217. GEMINIPUNCTA. Hatcher. *Paludicola*. Hb. — Chenille commune dans les tiges de l'*Arundo Phragmites*. Insecte parfait plus rare. Vole le soir dans les marais au ras de terre entre les roseaux. Août.

Ab. *Guttans*. Hb. — Avec le type et plus rare, surtout les exemplaires bien caractérisés.

(1) Cette espèce n'est signalée que des bords du Rhin, dans la *Faune française* de Berce.

218. *ALGÆ*. Esp. *Cannæ*. Och. — R. Marais de l'Escarpelle, Arleux. Marécages du bois de La Placette, Roost-Warendin. Juillet, août.

219. *SPARGANI*. Esp. — Mêmes localités et époques.

220. *ΤΥΡΗΛ*. Esp. — Chenille pas rare dans les tiges du *Typha Latifolia*. Fossés des glacis, marais de l'Escarpelle, etc. Août, septembre. Trouvé une seule fois l'insecte parfait contre une glace d'étalage d'un magasin du centre de la ville

Ab. *Nervosa*. Esp. *Fraterna*. Frey. — Avec le type, mais beaucoup plus rare.

**Apamidae. Gn.**

G. *GORTYNA*. Och.

221. *FLAVAGO*. S. V. — Chenille dans l'intérieur des tiges du sureau. Partout et rare. Août.

G. *HYDROECIA*. Gn.

222. *NICTITANS*. L. } R. Bois de Flines, et proba-  
Ab. *Erythro stigma*. Hw. } blement bois de Faumont et  
de Médole. Juillet, août.

223. *MICACEA*. Esp. — R. Marais et glacis marécageux. Au réflecteur. Juillet, août.

G. *AXYLIA*. Hb.

224. *PUTRIS*. L. — A. C. Partout, bois et glacis. Chenille dans les racines des graminées. Juin, juillet.

G. *XYLOPHASIA*. Stph.

225. *RUREA*. F. — Bois et glacis. Espèce peu commune. Juin.

Ab. *Alopecurus*. Esp. *Combusta*. Tr. — Plus rare que le type. Flines.

226. LITHOXYLEA. S. V. { C. Partout, sur le tronc des  
    *Sublutris*. Esp. { arbres, sur les barrières, dans  
227. POLYODON. L. { les défenses des jeunes ar-  
bres, etc. Juin, juillet.

228. HEPATICA. L. { R. Bois de Flines, Faumont,  
229. SCOLOPACINA. Esp. { Médole, à la miellée et en  
battant les lisières des bois. Juin, juillet.

G. ASTEROSCOPIUS. Bdv.

230. SPHINX. Hufn. *Cassinia*. S. V. — Espèce peu répandue. Promenades, routes, bois. Novembre. Trouvé sa chenille sur le marronnier.

G. NEURIA. Gn.

231. SAPONARIÆ. Bkh. — R. Dans les prairies humides. Août.

G. PACHETRA. Gn.

232. LEUCOPHÆA. S. V. — Plus ou moins commun selon les localités. Routes, bois, etc. Capturé plusieurs exemplaires dans un jardin de la ville. Juin.

G. LUPERINA. Bdv.

233. TESTACEA. S. V. — C. Dans nos glacis. Le jour dans les touffes d'herbe au pied des arbres. Routes, etc. Août.

234. VIRENS. L. — T. R. Un exemplaire capturé dans un champ, par M. Demont.

G. MAMESTRA. Och.

235. ANCEPS. Hb.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{A. C. Partout. Routes, sur le} \\ \text{Infesta. Bdv. } \left. \begin{array}{l} \\ \text{tronc des ormes, etc. Mai, juin.} \end{array} \right\}$   
*Aliena.* Dup.

Ab. *Renardi.* Bdv. Plus rare que le type, et certaines années plus commune.

236. BRASSICÆ. L. — C. Partout. Mai, juin. Sa chenille cause de grands dégâts dans les jardins potagers.

237. PERSICARÆ. L. — A. C. Dans les bois frais, prairies, etc. Juin, juillet.

G. APAMEA. Och.

238. BASILINEA. S. V. — A. C. Partout. Routes, tronc des arbres, dans les granges et en battant les meules. Mai, juin.

239. UNANIMIS. Tr. — A. R. Bois humides. Wagnonville, au réflecteur, fin mai, juin.

240. GEMINA. Hb. *Anceps.* Dup. — R. Bois de Flines et de Faumont, etc. Juin.

241. FIBROSA. Hb  $\left\{ \begin{array}{l} \text{T. R. Parties marécageuses du} \\ \text{Ab. } \textit{Leucostigma.} \text{ Hb. } \left. \begin{array}{l} \\ \text{bois de Flines. Un exemplaire} \\ \text{de l'aberration } \textit{Leucostigma}, \text{ à la miellée. Juin.} \end{array} \right\}$

242. OCULEA. L. *Didyma.* Bork. — T. C. Partout. Dans les bois, jardins, routes, en battant les défenses des jeunes arbres, etc. Juin, juillet.

Ab. *Secalina.* Hb.  $\left\{ \begin{array}{l} \\ \text{Ab. } \textit{Nictictans.} \text{ Esp. } \left. \begin{array}{l} \\ \text{Avec le type.} \end{array} \right\}$

243. STRIGILIS. L.  $\left\{ \begin{array}{l} \text{T. C. Partout, en juin, juillet} \\ \text{Ab. } \textit{Latruncula.} \text{ S. V. } \left. \begin{array}{l} \\ \text{dans les bois, glaciés, routes,} \\ \text{etc., sur le tronc des} \end{array} \right\}$   
Ab. *Æthiops.* Hw.

arbres. Les aberrations sont plus communes dans nos bois que le type.

Ab. *Fasciuncula*. Hw. *Rubeuncula*. Donzel. — P. C. Fonds des glacis. Endroits humides. Juin.

244. *FURUNCULA*. S. V. { Pullulent le soir dans toutes  
Ab. *Terminalis*. Haw. { les prairies. Très communes  
en battant les jeunes ormes, dont on les fait tomber. Juillet,  
août.

245. *ARCUOSA*. Haw. *Duponchelii*. Bdv. — T. R. Marais et bois marécageux. Wagnonville. Juin, juillet au réflecteur.

#### **Caradrinidæ** Bdv.

##### G. GRAMMESIA. Sph.

246. *TRIGRAMMICA*. Hufn. *Trilinea*. S. V. — A. C. Partout. Bois et glacis, juin. chenille sur les plantains. Juin.

Ab. *Bilinea*. Hb. — R. Un exemplaire au bois de Faumont.

##### G. CARADRINA. Och.

247. *MORPHEUS*. Hufn. *Sepii*. Hb. — A. C. Le soir sur les fleurs des chardons. Glacis, juin, juillet.

248. *ALSINES*. Brahm. — C. Bois et glacis, juin, juillet. Dans les défenses des jeunes arbres, etc.

249. *SUPERSTES*. Tr. *Blanda*. Hb. — A. C. Bois de Fli-nes, à la miellée, juin, juillet.

250. *CUBICULARIS*. S. V. — C. Partout. Intérieur des habitations, toits de chaume, etc., juin et septembre.

#### **Noctuidæ.**

##### G. RUSINA. Sph.

251. *TENEBROSA*. Hb. — Plus ou moins abondante selon

les années. Dans tous les bois. Chenille sur les *Viola*, juin, juillet.

G. ACROTIS. Och.

252. SUFFUSA. S. V. *Ypsilon*. Hufn. — Dans tous les bois et prairies humides, glacis, août, octobre.

253. SAUCTA. Hb. — R. Ça et là, glacis et prairies, août.

254. CLAVIS. Hufn. *Segetum*. S. V. — Abonde partout. Dans les bois, prairies, etc., mai, juin et septembre.

255. CORTICEA. S. V. — A. R. Parties arides du bois de Flines, juin, juillet.

256. EXCLAMATIONIS. Lin. — T. C. Partout, juin, août.

257. NIGRICANS. L. *Fumosa*. L. *Fulginea*. Dup.

Ab. *Rubricans*. Esp. — A. R. Bois et glacis, juin. L'aberration plus commune que le type.

258. PORPHYREA. S. V. — P. R. Bois de Flines, dans les bruyères, juin, juillet.

259. RAVIDA. S. V. — R. Je ne l'ai encore rencontré que dans le bois de Wagnonville, au réflecteur, juillet, août.

G. TRIPHÆNA. Och.

260. JANTHINA. S. V.    { A. R. Bois frais. Faumont,  
261. FIMBRIA. L.        { Flincs, la Placette, etc. Che-  
Ab. *Solani*. Fab.        { nille sur les *Arum*. Juin,  
juillet.

262. INTERJECTA. Hb. — Dans les bois, jardins, etc. Plus ou moins rare selon les années. Juillet. Abondait l'année dernière autour d'une tonnelle de houblon dans un jardin de la ville.

263. COMES. Hb. { T. C. Partout. En battant les  
*Orbona*. Fab. { palissades, les défenses des jeunes  
264. PRONUBA. L. { arbres, derrière les volets des  
Ab. *Innuba*. Tr. { habitations ; etc. Juin , juillet.

G. NOCTUA.

265. AUGUR. Fab. — R. Glacis, bois de Faumont, de Wagnonville. Juin, juillet.

266. PLECTA. L. — A. C. Dans les bois, prairies, dans les touffes d'herbe, défenses des jeunes arbres, etc. Juin, août.

267. C. NIGRUM. L. { Pullulent dans toutes les  
268. XANTHOGRAPHA. S. V. { prairies sur les fleurs des  
centaurées. Août, septembre.

269. TRIANGULUM. Hufn. — Plus ou moins abondant selon les années. Dans tous les bois. Juin, juillet.

270. BRUNNEA. S. V. { A. C. A la miellée dans les  
271. FESTIVA. L. { bois de Cœulzin, Faumont et  
de Flines. Juin, juillet.

Ab. *Subruja*. Hw. — Plus commune que le type.

Ab. *Congener*. Hb.—Rare. Mêmes localités.

272. RUBI. Wiew. *Bella*. Bkh. — A. C. Bois frais. Glacis, sur les fleurs des centaurées, au réflecteur. Mai, août et septembre.

273. UMBROSA. Hb. — R. Quelques exemplaires à la miellée. Flines. Août.

274. BAJA. S. — P. C. Même localité à la miellée. Août.

**Orthosidæ. Gn.**

G. TRACHEA. Hb.

275. PINIPERDA. Panzer. — A. R. Bois de Flines, Faumont, la Placette. Chenille sur le pin sylvestre. Avril.

G. TÆNIOCAMPA. Gn.

276. GOTHICA. L. — A. C. Dans tous nos bois en mars. Butine le jour sur les fleurs du saule-marceau.

277. RUBRICOSA. S. V. — P. C. Bois secs, sablonneux. Gœulzin, Flines, etc. Mars, avril.

278. INCERTA. Hufn. *Instabilis*. S. V. — C. Partout. Dans les bois, jardins, glacis. Tronc des arbres, routes, etc. Mars, avril.

Ab. *Collinita*. Esp. {  
Ab. *Nebulosus*. Haw. { Avec le type et plus rares.

279. POPULETI. Fab. — R. Routes, glacis et allées plantées de peupliers et de bois-blancs. Mars, avril.

280. STABILIS. S. V. { T. C. Dans les bois, arbres des  
Ab. *Junctus*. Haw. { routes, jardins, etc. Février, avril.

281. GRACILIS. S. V. { R. Dans les bois de chênes, Fli-  
282. MINIOSA. S. V. { nes, Faumont, Médole, etc.

Mars.

283. MUNDA. Gn. — A. C. Tous nos bois à la miellée. Sur les fleurs du saule-marceau, etc. Mars, avril.

284. CRUDA. S. V. *Ambigua*. Hb. — C. Partout. Bois, routes, promenades, etc. Chenille sur orme, chêne, etc. Février, mars.

G. ORTHOSIA. Tr.

285. YPSILON. S. V. — C. Routes plantées de peupliers, contre le tronc de ces arbres. Juin, juillet.

286. LOTA. L. — T. C. A la miellée. Bois humides, Wagnonville, La Placette, etc. Octobre, novembre.

G. ANCHOCELIS. Gn.

287. RUFINA. L. — Dans les bois de chênes, assez commune en battant les baliveaux. Octobre.

288. PISTACINA. V. S.

Ab. *Lychnitis*. Fab.

Ab. *Canaria*. Esp.

Ab. *Rubetra*. Esp.

Ab. *Serina*. Esp.

{ Communes partout, dans les  
bois, glacis, sur les routes, etc.  
A la miellée. Septembre-novembre.

G. CERASTIS. Sch.

289. VACCINI. L. { T. C. Dans tous les bois. Pullulent  
Ab. *Polita*. S. V. { à la miellée Aberration *Polita* un  
Ab. *Mixta*. Stgr. { peu plus rare, surtout les indivi-  
dus bien caractérisés Octobre, novembre. Hiverne, et re-  
paraît en mars.

290. SPADICEA. Gn — A. C. Bois de Wagnonville et de La Placette. Notre type est noir-violacé au lieu de brunâtre qu'il devrait être. Octobre, novembre.

Ab. *Ligula*, Esp. *Dolosa*. Dup. — avec le type et pas plus rare.

291. ERYTHROCEPHALA. S. V. {

Ab. *Glabra*. S. V.

292. SILENE. S. V.

{ P. C. Dans nos bois, à  
la miellée, en octobre  
et novembre.

G. SCOPELOSOMA. Curt.

293. SATELLITIA. L. — C. Partout, bois, routes, au pied des ormes, etc. Pullule certaines années à la miellée. Septembre à novembre. Hiverne et reparait en mars.

G. DASYCAMPA. Gn.

294. RUBIGINEA. S. V. — R. Bois, glacis et vergers. Octobre. A la miellée.

G. HOPORINA. Bdv.

295. CROCEAGO. S. V.—R. Bois de chênes, Faumont, etc. Septembre. Reparait en mars et plus facile à se le procurer à cette époque, en battant les jeunes chênes et les hêtres, qui ont conservé leurs feuilles.

G. XANTHIA. Och.

296. CITRAGO. L. — Bois de Cuincy, dans la grande avenue des tilleuls. Septembre.

297. FULVAGO. L. *Cerago*. S. V. — R. Bois de Faumont et de Flines. Plus facile à se procurer en ramassant les chatons du saule-marceau, dans lesquels vit sa chenille. Septembre, octobre.

298. TOGATA. Esp. *Silago*. Hb. — A. C. Partout où croit le saule-marceau. Bois et glacis. Septembre, octobre.

299. GILVAGO. Esp. — C. Partout. Routes, promenades, etc. Tronc des ormes. Septembre, octobre.

300. OCELLARIS. Bkh. — A. R. Glacis, bois humides plantés de peupliers. Wagnonville et Cuincy. Septembre, octobre.

301. CIRCELLARIS. Hufn. *Ferruginea*. S. V. — Pullule,

surtout à la miellée, dans tous les bois humides, glacis, etc. Septembre, novembre. Chenille sur le peuplier et le saule-marceau.

G. CIRROEDIA. Gn.

302. XERAMPELINA. Hb. — R. Bois et routes plantés de frênes. Quincy, Wagnonville, etc. Août, septembre.

**Cosmidæ.** Gn.

G. TETHEA. Och.

303. SUBTUSA. S. V. / A. C. Dans les bois humides et  
304. RETUSA. L. } glacis. Chenille sur les saules et  
les peupliers. Juin, juillet.

G. EUPERIA. Gn.

305. PALEACEA. Esp. *Fulvago* S. V. — T. R. Bois de Faumont. Août. Au réflecteur.

G. COSMIA.

306. TRAPEZINA. L. — C. Dans nos bois. En battant les taillis. Chenille polyphage. Juin.

307. PYRALINA. S. V. — A. R. Jardins, vergers, aime à voler sur les fruits du mûrier. Juillet.

308. DIFFINIS. L. } Communes certaines années. Bois  
309. AFFINIS. } et glacis, routes et allées plantées  
d'ormes. Juillet.

G. DICYCLA. Gn.

310. Oo. L. — R. Bois de chênes. Faumont ; sur le tronc de cet arbre. Juillet.

**Hadenidæ Gn.**

G. ILARUS. Bdv.

311. OCHROLEUCA. S. V. — T. R. Talus, voisinage des champs de blé. Deux exemplaires capturés par M. Blind. Bugnicourt. Juillet.

G. DIANTHOECIA. Bdv.

312. CAPSINGOLA. S. V. — A. C. Dans tous nos glacis en juin. Chenille plus répandue que l'insecte parfait. Vit dans les capsules du *Lychnis dioïca*.

313. ALBIMACULA Bork. — T. R. Obtenu de deux chenilles trouvées au jardin botanique sur des *Silene*. M. Demont. Juin.

314. COMPTA. S. V. — P. C. Le soir dans nos glacis, sur les fleurs du *Lychnis flos-cuculi*. Mai, juin.

G. HECATERA. Gn.

315. DYSODEA. Dup. { Partout. Dans les jardins, glacis,  
316. SERENA. S. V. { vergers, etc. Juin, juillet et  
septembre.

G. POLIA. Och.

317. FLAVOCINCTA. S. V. *Flavocincta* Dup. — P. C., et un peu partout, arbres des routes, bois, glacis, etc. A la miellée. Octobre.

G. MISELIA. Stph

318. OXYACANTHÆ. L. — A. C. Bois de Wagnonville, etc., septembre à novembre, à la miellée, chenille sur les haies d'aubépines et de prunelliers.

G. AGRIOPIS. Bdv.

319. APRILINA. L. — P. R. Bois de chênes. Flines, Faumont, etc. Chenille plus commune dans les rides des troncs de chênes, octobre.

G. PHLOGOPHORA. Och.

320. METICULOSA. L. — T. C. Partout, dans les bois, jardins, promenades, etc., de mai à octobre.

G. EUPLEXIA. Sph.

321. LUCIPARA. L. — P. R. Tous nos bois, à la miellée, juin, juillet.

G. APLECTA. Gn.

322. HERBIDA. S. V. — Bois de Faumont, Flines, Gœulzin, etc. Tronc des chênes et en battant les allées couvertes, juin. P. C.

323. NEBULOSA. Hufn. *Plebeja*. Hub. — C. Partout. Bois. routes, etc. Chenille sur une infinité de plantes basses. Juillet.

324. TINCTA. Brahm. — R. Bois de Flines et de Faumont. Juin, juillet.

325. ADVENA. S. V. — Moins rare que *Tincta*. Mêmes localités et époques. A la miellée.

326. (1) OCCULTA. L. — T. R. Un exemplaire dans le bois de Faumont. Juillet.

G. HADENA Och.

327. PROTEA. S. V. — P. C. Dans les bois de chênes, Gœulzin, Flines, etc. Septembre.

(1) Cette espèce est nouvelle pour la faune française.

328. DENTINA. Dup. — C. Partout, bois et glacis. sur le tronc des arbres. Juin.

329. CHENOPODI. S. V. — Répandue partout. Bois, jardins, glacis, etc. Mai, août.

330. ATRIPLICIS. L. — A. C. Bois frais, glacis, au pied des arbres, le long des murs, vergers, etc. Juin.

331. SUASA. S. V. { Bois de Flines et de Faumont  
332. CONTIGUA. Dup. { août. Peu communes. A la miellée. Chenilles sur les plantes basses (Rumex, etc.).

333. OLERACEA. L. — C. Jardins potagers, glacis, bois, etc. Juin et octobre.

334. PISI. L. — Plus rare que *Oleracea*. Mêmes localités. Juin.

335. THALASSINA. Hufn. — A. C. A la miellée. Bois de Flines, Faumont, Médole, etc. Juin, juillet.

336. GENISTÆ. Bkh. *W. Latinum*. Hufn. — Bois de Flines, Faumont, La Placette, etc. Chenille sur les genêts. A. C. Juin. Glacis, rare.

#### **Xyliniidæ. Gn.**

##### G. XYLOCAMPA. Gn.

337. LITHORHIZA. Bkh. — R. Bois, jardins. routes, au pied des arbres, etc. Chenille sur le chèvrefeuille. Avril, mai.

##### G. CALOCAMPA. Stph.

338. VETUSTA. Hb. — P. C. Marécages et bois humides. Wagnonville, La Placette, glacis, etc. Octobre, novembre. Reparaît en mars. A la miellée.

339. EXOLETA. L. — Plus commune que *Vetusta*. Mêmes localités et époques. A la miellée.

G. XYLIINA. Och.

340. ORNITHOPUS. Hufn. *Rhizolïtha*. S. V. — A. C. Dans tous les bois, tronc des chênes, et en battant les taillis. Octobre.

341. SEMIBRUNNEA. Haw. *Oculata*. Germ. — Pas bien rare. Bois et routes plantés de frênes. Wagnonville, Guincy, glacis, la Placette, etc. Septembre, octobre. (Je n'ai jamais rencontré la *Socia*, *Petrificata*, que l'on signale comme plus commune.)

G. CUCULLIA. Och.

342. VERBASCI. L. — Autrefois commun. Rare aujourd'hui, jardins, etc. Chenille sur le bouillon-blanc. (*Verbascum Thapsus*.)

343. UMBRATICA. L. { A. C. Partout. Bois, glacis, etc.,  
344. LACTUCÆ. S. V. { au pied des arbres, contre les  
palissades peintes en gris.. Le soir, sur les fleurs des  
*Lychnis*, chèvrefeuilles, etc. Juin.

345. CANOMILLÆ. Schiff. { R. Dans les jardins,  
Ab. *Chrysanthemi*. Hb. { parcs, etc. Mêmes mœurs  
que les précédents. Juin.

**Heliothidæ. Bdv.**

G. HELIOTHIS. Och.

346. UMBRA. Hufn. *Marginata*. Fab. — A. R. Bois et glacis. Le soir sur les fleurs des chardons. Juin.

347. ARMIGERA. Hb. A. C. Vole au coucher du soleil dans les sentiers, champs de luzerne, etc. Août, septembre.

348. DIPSACEA. L. — R. Bois de Faumont, etc. Dans les

allées, champs de luzerne, sur les fleurs des chardons. Juin, juillet.

G. ANARTA. Tr.

349. MYRTILLI. L. — A. C. Bois de Flines. Vole dans les bruyères à l'ardeur du soleil. Juin, août.

G. HELIODES. Gn.

350. TENEBRATA. Scop. *Arbuti*. Fab. *Heliaca*. S. V. — T. C. Dans toutes les prairies, sur les fleurs de *Chrysanthemum leucanthemum*. Mai, juin.

**Acontidæ.** Bdv.

G. AGROPHILA. Bdv.

351. SULPHURALIS. L. *Sulphurea*. S. V. — P. C. Environs des bois de Gœulzin, de la Placette, sentier de Wagnonville, dans les prairies, etc. Juin, août.

G. ACONTIA. Tr.

352. LUCTUOSA. S. V. Abonde dans toutes les prairies, endroits secs, talus, etc. Mai, août.

**Erastridæ.** Gn.

G. ERASTRIA. Tr.

353. PYGARGA. Hufn. *Fuscula*. S. V. — Pullule dans tous les bois de chênes, tronc des chênes, hêtres, etc., et à la miellée. Juin, juillet.

G. BANKIA. Gn.

354. BANKIANA. Fab. *Argentula*. Hb. — T. C. mais localisé. Fonds des glacis. Marais et prairies marécageuses des environs de Wagnonville, etc. Juin, août.

**Anthophilidæ.** Dup.

G. HYDRELIA. Gn.

355. UNCANA. L. *Unca*. S. V. — Localisé. Pullule où il est, fonds des glacis dans les joncs et prairies marécageuses les avoisinant. Juin-août.

**Phalænoidæ.** Gn.

G. BREPHIOS. Och.

356. PARTHENIAS. L. { A. C. Dans tous nos bois. Buti-  
357. NOTHA. Hb. { nent le jour sur les fleurs du  
saule-marceau. Mars, avril.

**Plusidæ.** Bdv.

G. ABROSTOLA. Och.

358. URTICÆ. Hb.—C. Partout, bois, jardins, glacis, etc. Juin, août.

359. TRIPLASIA. L.—T. C. Endroits plantés de houblon. Mai, août.

G. PLUSIA. Tr.

360. CHRYSITIS. L. — Dans toutes les prairies et bois humides, commune de mai en août.

361. FESTUCÆ. L. — Pas rare, marécages et prairies humides. Aime à butiner sur les fleurs des centaurées. Juin, août et septembre.

362. IOTA. L.—Glacis où elle est très localisée, jardins. Juin et août.

363. GAMMA. L. — Pullule dans les bois et prairies pendant presque toute l'année.

**Gonopteridæ. Gn.**

G. GONOPTERA. Latr.

364. (1) LIBATRIX. L. — C. Partout. Endroits voûtés, sombres, humides. Bois, glaciis, etc. Chenille à l'extrémité des pousses de saule, bois-blancs et saule-marceau, De mai à novembre.

**Amphipyridæ. Gn.**

G. AMPHIPYRA. Tr.

365. PYRAMIDEA. L. { C. Dans les interstices des barrières  
366. TRAGOPONIS L. { des bois, derrière les volets des  
habitations, en battant les défenses des jeunes arbres, etc.  
Juillet.

G. MANIA. Tr.

367. MAURA. L. — R. Ça et là. Bois de Flines, de Wagnonville, etc. Sous les voûtes, les vieux ponts. Endroits sombres et humides. Juin, juillet, à la miellée.

368. TYPICA. L. — A. C. Marécages, fonds des glaciis, sous les ponts, etc. Juin, juillet, à la miellée et au réflecteur.

**Toxocampidæ. Gn.**

G. TOXOCAMPA. Gn.

369. PASTINUM. Tr. — R. Dans nos marais et glaciis marécageux, où elle vole à la brune. Juin.

(1) J'ai capturé une aberration remarquable de cette espèce, dans le bois de Wagnonville. Un peu plus grand que le type. Espaces basilaire et médian moins lavés de fauve. *Lignes et points ordinaires complètement nuls.* Bord des ailes inférieures de la couleur du fond, *sans maculatures blanches ni fauves*, inférieures d'un gris roussâtre. Tête et thorax rougâtres. Un seul exemplaire à la miellée en novembre.

**Catocalidæ.** Bdv.

G. CATOCALA. Schr.

370. FRAXINI. L. — A. R. Bois de Faumont, de Quincy, de Wagnonville, etc. Allées plantées de peupliers et de bois-blancs. Août, septembre et octobre A la miellée. Autrefois très-commune sur la route de Quincy.

371. NUPTA. L. — T. C. Routes plantées de peupliers. Chenille sur cet arbre et sur le saule. Juillet, Septembre.

**Ophioidæ.** Gn.

G. OPHIODES. Gn.

372. LUNARIS. S. V. — A. R. Bois de chênes. Flines et Faumont. Aime à se reposer dans les herbes, d'où on le fait facilement partir le jour. Juin.

**Euclididæ.** Gn.

G. EUCLIDIA. Tr.

373. MI. L. — C. prairies marécageuses des bois de Flines et de La Placette. Mai, juin.

374. GLYPHICA. L. — Abonde dans toutes les prairies, glacis, etc. ; où il vole à l'ardeur du soleil. Mai, août.

**Poaphilidæ.** Gn.

G. PHYTHOMETRA. Haworth.

375. LACCATA. Scop. *Anea*. S. V. — T. C. Dans les bruyères du bois de Flines. Glacis, rare. Juin, juillet.

**PHALÆNIDÆ.** Dup. Gn.

**Crapterydaë.** Gn.

**G. URAPTERYX.** Leach.

376. **SAMBUGARIA.** L. — Plus ou moins commune selon les années. Dans tous les bois, glacis, jardins et parcs, où elle vole au crépuscule. Juillet.

**Ennomidaë.** Gn.

**G. EPIONE.** Dup.

377. **APICIARIA.** Schiff. — P. R. Bois de Wagnonville. Moins commune dans les autres localités. Glacis, routes et endroits humides plantés de saules. Juillet et septembre.

378. **ADVENARIA.** Hb. — C. dans tous les bois frais et allées couvertes de ces bois. Wagnonville, Cuincy, Faumont, etc. Mai, juin.

**G. RUMIA.** Dup.

379. **CRATÆGATA.** L. — A. C. Glacis, haies d'aubépine et de prunellier, etc. Mai, août.

**G. VENILIA** Dup.

380. **MACULARIA** L. *Maculata.* Dup. — T. C. Parties clair-semées des bois de Flines et de Faumont, dans l'intérieur du taillis. Mai, juin.

**G. ANGERONA.** Dup.

381. **PRUNARIA.** L. — C. Le soir dans toutes les allées et lisières des bois. Juin, juillet.

Ab. *Sordiata.* Gæze. *Corylaria.* Dup. — Avec le type, et plus commune dans le bois de Gæulzin.

G. METROCAMPA. Latr.

382. MARGARITARIA. L. *Margaritata*. Gn. — Partout sans être commune nulle part. Bois frais, fortifications, etc. Juin, juillet et septembre.

G. ELLOPIA. Tr.

383. PROSAPIARIA. L. *Fasciaria*. Schiff. — R. Bois de Flines, dans les bruyères. Juin.

G. EURYMENE Dup.

384. DOLABRARIA. L. — A. R. Dans tous nos bois, en battant les taillis de chênes et sur le tronc de cet arbre. Mai, juillet.

G. PERICALLIA. Stph.

385. SYRINGARIA. L. — Un peu partout, et jamais communément. Endroits couverts des bois, vole au crépuscule dans les allées, jardins, etc. Juin, juillet.

G. SELENIA. Hb.

386. BILUNARIA. Esper. *Illunaria*. Hb. — P. R. Partout. Bois, routes, glacis, etc., au pied des arbres. Avril et août.

V<sup>le</sup> *Juliaria*. Haw. — A. R. Avec le type. Juin.

387. LUNARIA. Hb. — Mêmes mœurs et aussi répandue que *Bilunaria*. Avril, juin et septembre.

Ab. *Delunaria*. Hb. — A. R. Avec le type. En juin.

388. TETRALUNARIA. Hufn. *Illustraria*. Hb. — A. R. Dans les bois, glacis, routes, promenades, etc. Au pied des vieux ormes. Mai, juin et septembre.

G. CROCALLIS. Tr.

389. *ELINGUARIA*. L. — Bois frais et glacis, bois de Wagnonville et de Cuincy. Chenille sur chêne, aubépine, etc. Peu commune. Juillet, août.

G. ENNOMOS. Tr.

390. *AUTUMNARIA*. Werner. *Alniaria*. Esp. — P. C. Bois et routes, au pied des ormes, chênes, tilleuls, etc. Août, septembre.

391. *ALNIARIA*. L. *Tiliaria*. Hb. — Dans tous les bois, bosquets, Pas bien rare au réflecteur. Août, septembre.

392. *EROSARIA*. Bkh. — A. R. Bois de Faumont et de Gœulzin, au pied des arbres et en battant les lisières. Juin et septembre.

393. *ANGULARIA*. Bkh. — C. En battant les lisières des bois. Faumont, etc. Juin, juillet.

Ab. *Quercinaria*. Gn. — Avec le type et presque aussi commune

G. HIMERA. Dup.

394. *PENNARIA*. L. — R. Dans nos bois. Tronc des chênes, et en battant les taillis. Octobre, novembre.

**Amphidasycæ.** Gn.

G. PHIGALIA. Dup.

395. *PILOSARIA*. Hb. — P. R. Dans les bois, contre le tronc des chênes. Femelle plus rare. Février, mars.

G. BISTON. Leach.

396. *HIRTARIA*. L. — T. C. Sur les routes, glacis ; au pieds des ormes. Mars, avril.

G. AMPHIDASYS. Tr.

397. STRATARIA. Hufn. *Prodomaria*. Schiff. — A. R. Dans les bois de chênes. Glacis, très-rare. Avril.

398. BETULARIA. L. — Plus ou moins commun selon les années. Fortifications, routes, sur le tronc des bois-blancs, ormes, etc. Juin.

**Boarmidæ.** Gn.

G. BOARMIA. Tr.

399. REPANDATA. L. *Repandaria*. Dup. — A. C. Dans tous nos bois. Endroits frais et abrités. Tronc des arbres. Juin, juillet. A la miellée.

400. (1) ROBORARIA. Schiff. — A. R. Bois de Flines et de Faumont. Tronc des chênes. A la miellée plus commune. Juin.

401. CONSORTARIA. Fab. — T. C. Dans tous les bois sur le tronc des arbres. Juin, juillet.

G. TEPHROSIA. Bdv.

402. CREPUSCULARIA. Hb. — T. C. Bois, routes, promenades. Chenille sur orme, aulne, etc. Mars, septembre.

403. LURIDATA. Bkh. *Extersaria*. Hb. — A. C. Bois de Flines, Faumont, Gœulzin. Tronc des chênes, endroits couverts. Juin.

404. (2) PUNCTULARIA. Hb. *Punctulata*. Gn. — T. C.

(1) Capturé dans le bois de Faumont un exemplaire mâle qui, au lieu d'être d'un blanc grisâtre, est presque noir. Cette aberration est presque à *Roboraria* type, ce que l'aberration *Doubledayaria* est à *Betularia*.

(2) Pris au bois de Flines, un exemplaire femelle d'un beau gris cendré très foncé.

Dans tous nos bois, Wagnonville et Cuincy exceptés; au pied des hêtres, aulnes, etc. Mai, juin.

**Geometridæ. Gn.**

**G. PSEUDOTERPNA. Hb.**

405. PRUNATA. Hufn. *Cythisaria*. S. V. *Genistaria*. Dup.—P. C. Bois de la Placette, Flines, Faumont, etc. En battant les taillis, endroits secs. Juin, juillet.

**G. GEOMETRA. Bdv.**

406. PAPILIONARIA. L.—A. R. Dans tous nos bois. Vole au crépuscule dans les allées sombres. Juin, juillet. Plus commune au réflecteur.

**G. JODIS. Hb.**

407. VERNARIA. Hb. — A. R. Dans les mêmes localités que *Papilionaria*. Bois frais, plantés d'aulnes. Juin, juillet.

408. LACTEARIA. L. *Putataria*. Dup. — Pullule dans les clairières et parties clair-semées des bois de Flines, Faumont et Gœulzin; au crépuscule. Mai, juin.

**G. PHORODESMA. Bdv.**

409. PUSTULATA. Hufn. *Bajularia*. Schiff.—A. R. Dans les bois de chênes. Flines, Faumont et Gœulzin, etc. Le soir dans les allées, et en battant les taillis. Juin.

**G. HEMITHEA. Dup.**

410. STRIGATA. Mueller. *Æstivaria*. Dup. *Thymiaria*. Gn.—T. C. Dans les allées et sur les lisières de tous les bois. Juin, juillet.

411. FIMBRIALIS. Scop. *Buplevraria*. Schiff. — A. C. Prairies, dans les luzernes, glacis, sur les talus. Juin, juillet.

**Ephyridæ. Gn.**

G. EPHYRA Dup.

412. (1) PUNCTARIA. L. — T. C. Dans tous les bois, mai et juin, au pied des arbres, dans les buissons etc.

413. PORARIA. Dup. *Porata*. Gn. - A. R. Bois de chênes et de bouleaux. Mai, juin.

414. TRILINEARIA. Bkh. *Linearia*. — P. C. Bois de chênes, au pied de ces arbres, hêtres etc. Mai, juin.

415. ANNULATA. Schulze. *Omicronaria*. Hb. — Rare. Bois de Wagnonville, Cuincy. Sur le tronc des platanes. Mai, juin.

416. PENDULARIA. L. — C. Bois de bouleaux. Tronc des hêtres, bouleaux, etc. Mai et août.

**Acidaliidæ Gn.**

G. HYRIA. Stph.

417. MURICATA. Hufn. *Auroraria*. Bork. — A. C. Allées et lisières des bois, dans les bruyères. Dans nos glacis, sur les talus. Juin, juillet.

G. ASTHENA. Hb.

418. LUTEATA. Schiff. *Lutearia*. Dup. — C. En battant les allées des bois humides, et parties couvertes des bois. Juin.

419. CANDIDATA. Schiff. — Abonde dans tous les bois. Mai, juin, juillet.

(1) Capturé une aberration sans l'ombre médiane, beaucoup plus chargée d'atomes et de couleur rouge brique. De même quelques exemplaires avec des taches ferrugineuses, simulant des omicrons.

420. TESTACEATA. DONOV. *Sylvata*. Hb. — P. C. Dans tous nos bois, s'échappe souvent lorsqu'on bat les aulnes. Juin, juillet.

G. EPISTERIA. Bdv.

421. OBLITERATA. Hufn. *Heparata*. Haw. — Dans tous nos bois humides, où il abonde. Mai, juin,

G. ACIDALIA. Tr.

422. SYLVESTRARIA. Dup. *Macilentaria*. H.S. *Antiquaria*. H.S. — R. Ça et là. Dans les bois et glacis. Endroits secs et herbus. Juillet.

423. DIMIDIATA. Hufn. *Scutulata*. Bkh. — C. Le soir dans tous les bois humides, et fonds des glacis marécageux. Juin, août.

424. LÆVIGARIA. Hb. — R. Capturé quelques exemplaires en battant les toits de chaume, les meulés, etc. Juin, juillet.

425. BISETATA. Hufn. *Reversaria*. Dup. — T. C. Bois de Wagnonville, le long de l'Escrebieux, en battant le taillis. Mai, août. Espèce variable pour le degré de coloration.

426. RUSTICATA. Fab. — Partout. Le plus souvent appliquée contre les murs, les palissades, etc. Pas très commune. Juin-août.

427. HUMILIATA. Hufn. *Osseata* F. — T. C. Glacis, prairies, sur les talus, dans les herbes et dans les broussailles. Juillet.

428. DILUTARIA. Hb. *Interjectaria*. Bdv. — Aussi répandu que *Osseata*, avec laquelle elle vole de compagnie. Juillet.

429. INCANARIA. Hb. *Virgularia*. Hb. — Partout, bois,

jardins, contre les murs ; clôtures en bois, touffes de lierre, etc. De Mai à octobre.

430. TRIGEMINATA. Haw. *Reversata*. Tr. *Bisetaria*. Dup. — A. C. Bois frais, humides, en battant les lisières. Juin, juillet.

431. HERBARIATA. Fab. *Pusillaria*. Dup. *Microsaria*. Bdv. — P. C. Intérieur des habitations dans les greniers, en battant les granges, etc. Chenille vit aux dépens des plantes desséchées, des herbiers, etc. Juin.

432. ORNATA. Scop. — C. Endroits secs, le long des talus. Chenille sur le serpolet, (*Thymus serpillum*.)

433. MARGINEPUNCTATA. Gœze. *Promutata*. Gn. *Immutaria*. Dup. — A. C. Dans nos glacis, endroits humides. Le jour contre les palissades, les arbres, etc. Mai, juin.

434. STRAMINATA. Tr. — R. Dans nos glacis. Prairies de La Placette, Gœulzin. Endroits très-secs. Juin.

435. SUBSERICEATA. Hw. *Pinguedinata*. Zell. — C. Dans tous nos glacis. Endroits frais, humides. Dans les buissons. etc. Juin, juillet.

436. IMMUTATA. L. *Sylvestruria*. Hb. — T. C. Glacis, prairies humides et endroits marécageux. De mai en août.

437. REMUTARIA. Hb. — Pullule sur toutes les lisières bordant les marécages de l'intérieur du bois de Flines. Plus rare ailleurs. Mai, juin.

438. STRIGILARIA. Hb. *Prataria*. Bdv. — C. Dans tous nos bois frais, en battant les allées couvertes. Juin, juillet.

439. IMTARIA. Hb. — R. Je ne l'ai encore rencontrée que dans le bois de Wagnonville. Juillet. Au réflecteur.

440. AVERSATA. L. — C. Dans tous les bois humides. Juin, juillet.

Ab. *Lividata*. — L. Avec le type et plus commune dans les bois secs, sablonneux. Gœulzin.

441. *EMARGINATA*. L. — A. C. Bois humides, le long des rivières. En battant les saules et les aulnes. Juin, juillet. Commune au bois de Wagnonville.

G. *TIMANDRA*. Dup.

442. *AMATARIA*. L. — C. Dans tous les endroits frais, humides. Bois et glacis, endroits herbus. Juin, juillet.

**Caberidæ. Gn.**

G. *CABERA*. Tr.

443. *PUSARIA*. L.                    } T. C. Partout, dans les  
444. *EXANTHEMARIA*. Scop. } bois et glacis. De mai en  
août.

G. *CORYCIA*. Dup.

445. *BIMACULATA*. Fab. *Taminata*. Hb. — A. C. Dans le bois de Wagnonville, dans la clairière et le long de l'Escrebieux. Juin, juillet. Espèce très-localisée.

**Macaridæ. Gn.**

G. *MACARIA*. Curt.

446. *NOTATA*. L. — C. Bois de Flines, Faumont, Gœulzin, etc. Au pied des hêtres, etc., et battant les taillis. Mai, juin.

447. *ALTERNATA*. Gn. — Plus rare que *Notata*. Mêmes localités. Juin.

448. *LITURATA*. Clerck. — A. R. Bois de Flines dans les sapinières. Juillet.

G. HALIA. Dup.

449. WAVARIA. L. — C. Dans les jardins et vergers. La chenille cause de grands dégâts aux plantations de groseillers. Juillet.

**Fidoniæ.** Gn.

G. STRENIA. Dup.

450. CLATHRATA. L. — Abonde partout, dans les prairies, champs et lisières des bois. De mai en août.

Ab. *Cancellaria*. Hb. — Rare. Talus des glacis. Deux exemplaires.

G. NUMERIA. Dup.

451. PULVERARIA L. — P. C. Bois de Flines, Faumont. En battant les allées ombragées, dans les taillis. mai, août.

G. FIDONIA. Tr.

452. ATOMARIA. L. — Abonde partout, depuis avril jusqu'en août. Varie beaucoup pour l'intensité de la couleur.

Ab. A. — *Femelle* de la couleur du *mâle*. Bois de Flines, dans les bruyères. Rare.

453. (1) PINIARIA. L. — Bois de Flines et de Faumont. Assez rare. Commune au bois de Wagnonville en battant les pins du parc. Juin.

454. BRUNNEATA Chab. { R. Bois de Flines dans les  
*Pinctaria*. Hb. { bruyères, et parties clair-se-  
*Quinquaria*. Dup. { mées, plantées de *Vaccinium*  
*myrtillus*. Juin.

(1) Le bois de Wagnonville est le seul de nos environs où se rencontre la variété *mâle* ayant les taches jaunes du disque, blanches. Pris de cette variété, qui est très rare en France, une vingtaine d'exemplaires.

G. ASPILATES. Tr.

455. STRIGILLARIA. Hb. — Bois secs, Flines et Faumont, dans les bruyères. Espèce peu commune. Juin, juillet.

**Zerenidæ.** Gn.

G. ABRAXAS. Leach.

456 GROSSULARIATA. L. — C. Partout, dans les bois, jardins et vergers. Juin, juillet.

457. SYLVATA. Scop. *Ulnata*. F. — C. Bois frais et ombragés. Wagnonville, Cuincy, bois de Gœulzin. Vole à la brune dans les allées. Juin, juillet.

G. LIGDIA. Gn.

417. ADUSTATA. S. V. — P. C. Mêmes localités que *Sylvata*. Glacis. Chenille sur le fusain. *Evonymus Europæus*.

G. LOMASPILIS. Hb.

459. MARGINATA. L. — T. C. Dans tous les bois humides, endroits couverts, glacis, etc. De mai en août.

Ab. *Pollutaria*. Hb. — Plus rare, surtout les exemplaires bien caractérisés. Avec le type.

**Hybernidæ** G.

G. HYBERNIA. Latr.

460. LEUCOPHÆARIA. S. V. -- A. C. Bois de Flines, Faumont et Gœulzin, tronc des chênes. Février, mars.

Ab. *Marmorinaria*. Esp. — Avec le type et un peu plus rare.

461. MARGINARIA. Bkh. *Progemmaria*. Hb. — C. Dans tous les bois, en battant les jeunes chênes et les hêtres qui ont conservé leurs feuilles. Février, mars.

462. DEFOLIARIA. L. — Bois, glacis, jardins, vergers, etc. Pas rare. Novembre, décembre.

G. ANISOPTERYX. Sph.

463. ÆSCULARIA. S. V. — Commune sur le tronc des arbres, dans les bois, glacis, sur les routes, etc. Janvier, mars. *Femelle* plus rare.

**Larentidæ.** Gn.

G. CHEIMATQUBIA. Sph.

464. BRUMATA. L. — Abonde partout. Sa chenille cause de grands ravages dans nos bois et dans nos vergers. Vole le soir par essaims à la lisière des bois et autour des lumières. Octobre, novembre.

G. OPORABIA. Sph.

465. DILUTATA. S. V. — Partout. Dans les bois et glacis, appliquée contre le tronc des arbres. Octobre, novembre.

G. LARENTIA. Tr.

466. VIRIDARIA. F. 

Pectinataria. Knoch.	}	A. C. Partout. Bois frais, glacis, jardins. Souvent appliquée contre les murs,
Miaria Hb.		

  
les palissades, sous les voûtes, etc. Juin, juillet.

G. EMMELESIA. Sph.

467. ALCHEMILLATA. L. *Rivulata*. Dup. — P. C. Bois de Wagnonville et de Cuincy. Endroits couverts. Août.

468. ALBULATA. Dup. — Pullule dans tous nos glacis, en mai. Dans les prairies, etc.

G. EUPITHECIA. Curtis.

469. OBLONGATA. Thunb. *Centaureata*. F. — Partout, sans être commune nulle part. Allées des bois, jardins, glacis, contre les arbres, les palissades, etc. Août.

470. SUBNOTATA. Hb. *Scabiosata*. Dup. — R. Dans nos glacis. Chenille sur les *Chenopodium*. Juin, au réflecteur.

471. LINARIATA. S. V. — R. Talus des glacis, en battant les touffes de *Linaria vulgaris*. Août.

472. PUSILLATA. S. V. *Subumbrata*. Hb. — C. Dans les sapinières. Abondante à Wagnonville, en battant les pins et cyprès du parc. Mai, juin.

473. DEBILIATA. Hb. — Bois de Flines et de Faumont. Endroits plantés de *Vaccinium myrtillus*. Tronc des chênes. Difficile à saisir. A. C.

474. RECTANGULATA. L. — A. C. Dans les bois, jardins et vergers. Juin.

475. CORONATA. Hb. *Rectangulata*. Bdv. — Plus rare que *Rectangulata*, mêmes localités. Juillet.

476. MILLEFOLIATA. Ræssler. *Achilleata*. Mabile. — R. Bois de Wagnonville, fortifications, etc. Juin.

477. NANATA. Hb. — R. Bois de Flines dans les bruyères. Endroits arides. Juin.

478. TENUIATA. Hb. — A. C. Dans nos bois. En battant et au pied des saules-marceaux. Juin.

479. PLUMBEOLATA. Haw. — A. R. Bois frais, prairies

humides. Wagnonville, La Placette, Flines, près de l'ancienne sablière. Juin.

480. VULGATA. Haw. *Austeraria*. H. S. — Répandue partout. Bois et glacis ; en battant les haies, etc. Endroits couverts de houblon. Mai, juin.

481. ALBIPUNCTATA. Haw. *Tripunctaria*. H. S. — A. R. Bois de Wagnonville. Pris quelques exemplaires en battant les sapins du parc. Juin.

482. ABSYNTHIATA. L. — C. Glacis, bois, jardins, contre les murs, les palissades, etc. Mêmes mœurs que *Vulgata*. Mai, juin.

483. ASSIMILATA. Gn. — Aussi commune que *Absynthiata*. S'échappe parfois en nombre en battant les tonnelles couvertes de houblon. Mai, juin, juillet.

484. ABBREVIATA. Stph. *Reductaria*. Bdv. — A. R. Bois de chênes, Flines, Faumont, Gœulzin, etc. Mai, juin.

485. EXIGUATA. Hb. — Pas commune. Vergers, glacis et bois frais. Juin.

486. PUMILATA. Hb. *Pauxillaria*. Bdv. — A. R. Bois de Wagnonville, en battant les lisières, bosquets, etc. Août.

#### G. LOBOPHORA. Curtis.

487. HALTERATA. Hufn. *Hexapterata*. Schiff. — C. Bois de Gœulzin et de Wagnonville. Souvent appliquée contre le tronc des arbres à écorce lisse ; hêtres, platanes, etc. Avril, mai.

488. SEXALISATA. Hb. *Sexalata*. Vill. — R. Bois frais, Médole, etc. Mai.

489. CARPINATA. Bkh. *Lobulata*. Hb. — Moins commune que *Halterata*. Mêmes localités, routes, tronc des peupliers. Mai.

G. YPSIPETES: Stph.

490. SORDIDATA. F. *Elutata*. Hb. — A. R. Bois de Faumont, dans les fourrés. Juillet.

491. TRIFASCIATA. Bkh. *Impluviata*. Hb. — T. C. Parties sombres des bois, sur le tronc des arbres. Juin.

G. MELANTHIA. Dup.

492. BICOLORATA. Hufn. *Rubiginata*. Fab. — C. Au crépuscule dans les allées et à la lisière des bois. Juin, juillet.

493. OCELLATA. L. — Moins répandue que *Bicolorata*. Endroits humides, le long des fossés, rivières, etc. Juillet.

494. ALBICILLATA. L. — Bois de Wagnonville, Flines, etc. Commune au crépuscule dans les allées des bois. Juin, juillet.

G. MELANIPPE. Dup.

495. HASTATA. L. — A. R. Bois de Flines et de Faumont. Chenille sur le bouleau. Juin.

496. TRISTATA. L. — Mêmes localités que *Hastata*. Wagnonville, en battant les haies. Mai, juin.

497. PROCELLATA. Fab. — R. Un seul exemplaire dans le bois de Wagnonville. Juin.

498. (1) RIVATA. Hb. — T. C. Partout. Dans les prairies, aux lisières des bois, contre les arbres, clôtures, etc. De mai à juillet.

499. SOCIATA. Bkh. *Alchemillata*. Hb. — A. C. Bois humides. Wagnonville, La Placette, etc. Juillet.

500. MONTANATA. Bkh. — Abonde dans les bois frais, humides. Chenilles sur le coucou. (*Primula officinalis*)

501. GALIATA. Hb. — A. C. Partout dans nos glacis. Mai, juillet.

502. FLUCTUATA. L. — T. C. Partout, contre les murs, les arbres, les barrières, sous les ponts, etc. De mai en août.

#### G. COREMIA. Gn.

503. DESIGNATA. Rott. *Propugnata*. F. — A. R. Dans les bois de Flines et de Faumont, dans les allées, à la lisière, etc. Juin.

504. FERRUGATA. Clerck. — Abonde partout, bois et prairies. De mai en août.

Ab. *Spadicearia*. Bkh. — A. R. Avec le type. Prairies du bois de Wagnonville.

505. QUADRIFASCIARIA. Clerck. *Ligustraria*. Hb. — A. R. Bois de Wagnonville, lisière du bois, le long de l'Escrebieux. Juin, juillet.

(1) J'ai capturé dans nos glacis l'aberration suivante : Tous les dessins ont disparu : Ailes supérieures complètement envahies par une large ombre d'un brun roussâtre. Espace terminal plus clair, point noir ordinaire bien visible, et cerclé de gris-blanchâtre. Inférieures d'un gris noirâtre. Dessous des quatre ailes gris-blanc maculé de fauve. Un seul exemplaire *femelle*.

506. (1) *MUNITATA*. Hb. — T. R. Bois de Wagnonville. Fin mai. Deux exemplaires.

G. CAMPTOGRAMMA. Stph.

507. *BILINEATA*. L. — Partout. En battant les haies, buissons, etc. Juillet, août.

G. PHIBALAPTERYX. Stph.

508. *VITTATA*. Bkh. *Lignata*. Hb. — C. Le soir dans les marais et endroits tourbeux. Glacis, bois marécageux. Juin et août.

G. SCOTOSIA. Stph.

509. *DUBITATA*. L. — A. R. Sous les voûtes, dans les caves, etc. Juillet.

510. *VETULATA*. S. V. — R. Bois humides. Wagnonville. Dans les allées. Au réflecteur. Juillet.

511. *CERTATA*. Hb. — P. C. Jardins, bosquets, sous les ponts, etc. Chenille sur l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*).

512. *UNDULATA*. L. — Dans tous nos bois, affectionne les endroits couverts, le long des fossés. Juin, juillet.

G. CIDARIA. Tr.

513. *CORYLATA*. Thunb. *Ruptata*. Hb. — Abonde dans tous les bois de chênes, contre le tronc de cet arbre. Juin.

514. *TRUNCATA*. Hufn. *Russata*. Bkh. — Commune dans tous nos bois et jusque dans nos glacis. Mai, septembre.

(1) Cette espèce n'a pas encore été signalée en France. Elle est nouvelle pour notre faune.

515. PRUNATA. L. *Ribesiaria*. Bdv. — C. Dans les jardins, vergers, en battant les baies, etc., juillet, août.

516. TESTATA. L. *Achatinata*. Hb. — P. C. Endroits humides, bois de Wagnonville et de Cuincy ; glacis, dans les oseraies, etc., août, septembre.

517. FULVATA. Forst. *Sociata*. Fab. — R. Bois, jardins, bosquets, etc., juillet.

518. DOTATA. L. *Pyraliata*. Fab. — T. C. Dans tous les bois, jardins, etc., juillet.

519. ASSOCIATA. Bkh. } Plus rare que *Dotata*. Vergers.  
Marmorata. Hb. } Chenille sur le groseiller noir.  
Dotata. Gn. } (*Ribes nigrum*.) Juin, juillet.

G. PELURGA. Hb.

520. COMITATA. L. *Chenopodiata*. L. — Pas rare. Dans les fonds des glacis, le long des fossés, etc., juillet, août.

**Eubolidæ.** Gn.

G. EUBOLIA. Dup.

521. LIMITATA. Scop. *Mensuraria*. S. V. — Pullule dans nos glacis, endroits herbus, le long des murs, lisière des bois secs, etc., juillet.

522. PALUMBARIA. S. V. *Plumbaria*. Fab. — A. C. Bois de Flines, voisinage des bruyères, juin.

523. BIPUNCTARIA. Schiff. — A. C. Glacis, endroits secs, sur les talus, dans les broussailles, etc., juin, juillet.

G. ANAITIS. Dup.

524. PLAGIATA. L. *Duplicata*. Fab. — C. Partout, dans

les prairies, glacis, sur les talus, etc., chenille sur les *Hypericum*. Juin, juillet.

G. AVENTIA. Dup.

525. FLEXULA. Schiff. *Flexularia*. Hb. — R. Glacis, au pied des vieilles maçonneries, dans les broussailles, buissons, etc. Quelques exemplaires, juillet, août.

---

## MICROLEPTOPTÈRES.

**Deltoïdes** Latr.

G. ZANCLOGNATHA. Ld.

1. TARSIPLUMALIS. Hb. — C. Bois de Flines, intérieur du taillis, endroits plantés de *Vaccinium myrtillus*. Juin.

2. GRISEALIS. Hb. *Nemoralis*. F. — C. Dans tous les bois frais. Endroits sombres. Mai, juin. Chenille sur le bouleau.

3. EMORTUALIS. Schiff. — R. Endroits clair-semés et herbus des bois de Faumont et de Flines. Juin.

G. HERMINIA. Latr.

4. CRIBRUMALIS. Hb. *Cribralis*. Hb. — R. Endroits tourbeux, glacis. Bois de Wagnonville dans les parties marécageuses. Juillet, au réflecteur.

5. DERIVALIS. Hb. — P. C. Bois de Flines, Faumont et Gœulzin. En battant les buissons, les taillis. Endroits frais. Juin, juillet.

G. PECHIPOGON. Hb.

6. BARBALIS. Cl. — C. Dans tous les bois, en battant les allées. Mai, juin.

G. BOMOLOCHA. Hb.

7. FONTIS. Thnb. *Crassalis*. F. — T. C. Bois de Flines. Le long des fossés sous le taillis. Juin, juillet.

Ab. *Mâle: Terricularis*. Hb. — Avec le type et plus rare.

G. HYPENA. Tr.

8. ROSTRALIS. L. — Commun partout. En battant les toits de chaume, les cyprès. Dans les granges, etc. Mai, août.

9. PROBOSCIDALIS. L. — T. C., où croît l'ortie. Bois et glacis. Juin.

G. HYPENODES. Gn.

10. COSTÆSTRIGALIS. Stph. — R. Dans les marais et bois marécageux. Au réflecteur. Juin et août.

G. RIVULA. Gn.

11. SERICEALIS. Sc. — Pullule dans toutes les prairies et bois humides. Mai à septembre.

---

PYRALIDINA.

**Pyralididæ.**

G. AGLOSSA. Latr.

12. PINGUINALIS. L. — C. Partout. Intérieur des habita-

tions, dans les granges, etc. Chenille, vit de débris de toute espèce. Juin, juillet:

13. CUPREALIS. Hb. — Plus rare que *Pinguinalis*. Dans les bois, près des ruches, etc. Juin.

G. ASOPIA. Tr.

14. GLAUCINALIS. L. — A. R. Dans les meules, sous les toits de chaume, contre les murs, etc. Juillet.

15. COSTALIS. F. *Fimbrialis*. Schiff. — C. Glacis, sur le tronc des arbres, autour des meules, en secouant les jeunes ormes, etc. Juin, juillet.

16. FARINALIS. L. — C. Dans les granges, meules de blé, etc. Chenille, vivant en tube dans la farine, le son. Juillet, août.

G. ENDOTRICHIA. Z.

17. FLAMMEALIS. Schiff. — C. Dans tous les bois de chênes, Flines, Faumont, Gœulzin, etc. Juin. juillet.

G. SCOPARIA. Hw.

18. AMBIGUALIS. Tr. — T. C. Dans tous les bois humides, marécageux. Mai, juillet.

19. DUBITALIS. Hb. Pullule dans tous les fonds des glacis. Le long des fossés, tronc des saules etc. Mai, juin.

20. MANIFESTELLA. H. S. — R. Un exemplaire dans nos glacis. Juin.

21. LINEOLA. Curt. — A. R. Routes, sur le tronc des vieux saules et peupliers. Juin.

22. TRUNCICOLELLA. Stt. *Mercuriella*. Z. — R. Bois de Flines. Juin.

23. FREQUENTELLA. Stt. — T. C. Jardins, vergers, sur le tronc des arbres fruitiers. Glacis. Juillet, août.

24. PALLIDA. Sth. — C. Vole au crépuscule dans les joncs, endroits tourbeux des glacis. Juin, août.

G. EURRHYPARA. Hb.

25. URTICATA. L. — T. C. Partout où pousse l'ortie. Juin.

G. BOTYS. Tr.

26. OCTOMACULATA. F. — A. C. Bois de Faumont et de Flines, sur les fleurs des ronces, dans les bruyères, etc. Juin.

27. CINGULATA. L. — A. R. Endroits secs, bois et glacis. Juin.

28. AURATA. Sc. *Punicealis*. Schiff. — A. C. Parties marécageuses des bois. Juin.

29. PURPURALIS. L. — T. C. Partout, sur l'ortie, dans les prairies, etc. Juin.

30. CESPITALIS. Schiff. — Dans tous les endroits herbus. Prairies, lisières des bois, etc. Mai, juin.

31. POLYGONALIS. Hb. *Limbalis*. Tr. — R. Glacis, endroits secs. Le soir sur les fleurs des chardons. Août.

32. HYALINALIS. Hb. — Peu commun. Au crépuscule dans les allées et à la lisière du bois de Flines. Juin.

33. FUSCALIS. Schiff. — C. Dans tous les bois et les prairies sylvatiques. Juin.

34. CROCEALIS. Hb. — A. R. Bois frais, glacis, le long des fossés, etc. Chenille dans les tiges de l'*Inula dysscen-rica*..

35. *SAMBUCALIS*. Schiff. -- C. Dans tous les bois frais, jardins, bosquets, etc. Juin.

36. *VERBASCALIS*. Schiff. — A. C. Dans les bois de Fli-nes, Faumont, La Placette, etc. Dans les buissons, tail-  
lis, etc. Juin.

37. *FULVALIS*. Hb. — A. C. Dans les jardins et vergers, en battant les framboisiers. Juillet, août

38. *FERRUGALIS*. Hb. — Pas rare. Bois et glacis. Juil-  
let. Plus commun à la miellée en octobre, novembre.

39. *PRUNALIS*. Schiff. — C. Dans les bois et dans les haies où pousse le prunellier. Juin, juillet.

40. *OLIVALIS*. Sc. — A. R. Bois humides et vergers. Wagnonville. Juillet.

41. *RURALIS*. Sc. *Verticalis*. Schiff. — T. C., où pousse abondamment l'ortie. Bois, glacis, etc. Juin, juillet.

G. *EURYCREON*. Ld.

42. *TURBIDALIS*. Tr.—A. C. Dans les glacis et bois maré-  
cageux. Mai, juin.

43. *PALEALIS*. Schiff. — Pullule dans tous nos glacis. Chenille dans les ombelles du *fenouil*. Juillet, août.

G. *NOMOPHILA*. Hb.

44. *NOCTUELLA*. Schiff. *Hybridella*. Hb.—C. Dans toutes les prairies et dans les bois secs. Juin, juillet.

G. *PSAMOTIS*. Hb.

45. *PULVERALIS*. Hb. — R. Bois de Wagnonville. Au réflecteur. Juillet.

G. PIONEA. Gn.

46. FORFICALIS. L. — C. Dans les marécages et endroits humides. Mai, juin.

G. OROBENA. Gn.

47. EXTIMALIS. Sc. *Margaritalis*. Schiff.—A. C. Glacis, dans les champs, etc. Juin, juillet.

48. STRAMINALIS. Hb. *Stramentalis*. Hb. — A. C. Dans les champs, bois humides, le long des fossés, etc. Juin, juillet.

G. PERINEPHELE. Hb.

49. LANCEALIS. Schiff.—C. Dans tous les bois, en battant les ronces. Endroits frais. Juin.

G. AGROTERA. Schrk.

50. NEMORALIS. Sc. — A. C. Parties sombres des bois, dans les taillis. Flines, Faumont, Gæulzin, etc. Mai, juin.

G. HYDROCAMPA. Gn.

51. STAGNATA. Don. *Nymphæalis*. L.—T. C. Dans tous les marais, étangs, fossés. Juin, septembre.

52. NYMPHÆATA. L. *Potamogata*. L.—Aussi abondante que *Stagnata*, mêmes localités et époques.

(1) Ab *Nigra*. Mihi.—Avec le type et très rare.

(1) J'ai pris dans nos marais, *mâle* et *femelle* de cette remarquable aberration. Le *mâle* a le dessus des ailes presque complètement noir, et il ne reste des lunules blanches ordinaires que quelques vestiges grisâtres. On le prendrait au premier abord pour une variété très foncée du *Botys Sambucalis*. Le dessous des ailes est d'un noir profond. La *femelle* est complètement enfumée, sans aucune trace des taches blanches. J'ai pris le *mâle* dans les fossés du château de Wagnonville, et la *femelle* dans les fonds marécageux de nos glacis. De Selys-Longchamps signale une aberration *mâle* de ce genre, dans son *Catalogue des lépidoptères de la Belgique*.

G. PARAPONYX. Hb.

53. STRATIOTATA. L.— C. Dans tous les étangs, marais, etc., femelle généralement appliquée contre le tronc des arbres bordant les marais. Juin.

Aber. A., *femelle*. — Ailes supérieures d'un brun noir avec l'espace terminal moins foncé. Ailes inférieures plus blanches et bande noire plus large. R. Juillet.

54. LEMNATA. — Pullule dans tous les endroits marécageux. Mai, août.

**Chilonidæ.**

G. SCHOENOBIVS. Dup.

55. FORFICELLUS. Thnb.—Glacis marécageux, rare. Assez commune dans les marécages du bois de la Placette et du bois de Flines. Juin, juillet.

56. MUCRONELLUS. Schiff. — C. Le soir dans tous les marais, parmi les roseaux. Juin, juillet.

G. CHILO. Zk.

57. PHRAGMITELLUS. Hb.— T. C. Le soir dans les marais, *femelle* plus rare. Chenille dans les tiges de l'*Arundo phragmites*. Juin, juillet.

58. CICATRICELLUS. Hb.—R. Marais et bois marécageux. Au réflecteur. Juin-juillet.

**Crambidæ.**

G. CALAMOTROPHA. Z.

59. PALUDELLA. Hb. — R. Dans les marais, au réflecteur. Juillet.

G. CRAMBUS. F.

60. UGINOSELLUS. Z. — C. Glacis, endroits tourbeux, dans les joncs où il vole en nombre, à la brune, juillet.

61. PASQUELLUS. L.—T. C. Partout, prairies et bois humides, mai, juillet.

62. SYLVELLUS. Hb. — Abonde en août dans nos glacis, parmi les joncs.

63. PRATELLUS. L. — Pullule dans toutes les prairies, mai, juillet.

64. HORTUELLUS. Hb. — A. C. Talus des glacis, endroits secs, juin.

V<sup>16</sup> *Cespitellus*. Hb. — Avec le type et pas plus rare.

65. FALSELLUS. Schiff. — T. C. Sur tous les vieux murs moussus, toits de chaume, etc., juillet.

66. VERELLUS. Zk. — R. Glacis, endroits humides, juin.

67. CULMELLUS L. — Partout et communément, dans les prairies, bois, etc., juin.

68. INQUINATELLUS. Schiff. — C. Dans tous nos glacis, endroits secs, talus, etc., juin, juillet.

69. GENICULEUS. Hb. *Angulatellus*. Dup. — T. C. Dans tous nos glacis, endroits frais, herbus, juillet, août.

70. — TRISTELLUS. F. *Aquilellus*. Tr. — Abonde dans toutes les prairies, glacis, etc. Juillet, août.

71. SELASELLUS. Hb. *Pratellus*. H. S. — A. C. Dans les glacis, endroits tourbeux, dans les joncs. Juillet, août.

72. PERLELLUS. Sc. — A. C. Dans les jardins et aux lisières des bois humides. Juin, juillet.

**Phycidæ.**

G. NEPHOPTERYX. Z.

73. SPISSICELLA. F. *Roborella*. Zk. — P. C. Glacis, jardins, vergers, bois. Juin.

74. RHENELLA. Zk. — A. R. Tronc des saules et des peupliers. Juin, juillet.

G. PEMPELIA. Hb.

75. FORMOSA. Hw. — R. Bois humides, et allées plantées d'ormes. Juillet, au réflecteur.

76. PALUMBELLA F. — A. R. Bois de Flines, Faumont, etc. Pris quelques exemplaires à la miellée. Juin, juillet.

77. ORNATELLA. Schiff. — Glacis et jardins potagers. Endroits plantés de *Thymus serpyllum*. Juillet.

G. HYPOCHALCIA Hb.

78. AHENELLA. Zk. — T. C. Dans toutes les prairies et lisières des bois. Endroits herbus. Juin.

G. ACROBASIS. Z.

79. CONSOCIELLA. Hb. — A. R. Dans les bois de chênes, en juillet.

80. TUMIDELLA. Zk. — C. Tous les bois, en battant les taillis. Juin, août.

81. RUBROTIBIELLA. F. R. — A. C. Mêmes localités. Juillet, août.

G. ANCYLOSIS. Z.

82. CINNAMOMELLA. Dup. — R. Bois de Flines. Quelques exemplaires à la miellée. Juillet.

G. EUZOPHERA. Z.

83. PINGUIS. Hw. — R. Marais et endroits tourbeux. Juillet.

G. EPHESTIA. Gn.

84. ELUTELLA. Hb. — C. Partout. Intérieur des habitations, tronc des arbres, toits de chaume, etc. Chenille, vit de débris de toute espèce. Juin.

85. INTERPUNCTELLA, Hb. — R. Intérieur des habitations. Juin, juillet.

**Galleridæ.**

G. GALLERIA. F.

86. MELLONELLA. L. *Cereana*. L. — C. Voisinage des ruches, dans lesquelles sa chenille cause souvent les plus grands dégâts, et dont elle entraîne parfois la perte complète. Juin, juillet.

G. APHOMIA. Hb.

87. SOCIELLA. L. *Colonella*. L. — Un peu partout. Chenille dans les nids des guêpes. Bois et glakis. Juin, août.

---

**TORTRICINA.**

G. RHACODIA. Hb.

88. CAUDANA. F. — T. C. Dans tous les bois, bosquets, etc. Août, septembre.

V<sup>16</sup> *Emargana*. F. — Avec le type et plus rare. Bois humides.

G. TERAS. Tr.

89. HASTIANA. L. — Bois de Flines, Faumont, Wagnonville, etc. En battant les saules-marceaux, tronc des bouleaux, etc. Août, septembre.

Ab. *Byringerana*. Hb. — Avec le type et plus commune.

Ab. *Divisana*. Hb. — R. Bois humides. Wagnonville.

90. VARIEGANA. Schiff. — T. C. Dans les haies d'aubépine, jardins, sur les rosiers, etc. Juin, juillet.

Ab. *Asperana*. F. — Avec le type et aussi répandue.

91. BOSCANA. F. — A. R. Dans les bois, en battant les taillis et buissons d'orme. Août, septembre.

92. PARISIANA. Gn. — A. C. Bois, bosquets, où croît l'orme sur lequel se nourrit sa chenille. Août, septembre.

93. LITERANA. L. — R. Bois de chênes, Flines, Faumont, etc. Février, mars.

V<sup>16</sup> *Squamana*. F. — Plus commune que le type. Tronc des chênes. Mêmes époques et localités.

94. SPONSANA. F. — C. Dans tous les taillis et bois d'orme. Août, septembre.

95. NIVEANA. F. *Treueriana*. Hb. — C. En battant, et au pied des jeunes bouleaux dans les taillis. Bois secs. Flines, Gœulzin, etc. Octobre. Réparaît en mars.

96. SCHALLERIANA. L. — C. Dans tous les bois frais. Wagnonville, Quincy, etc. En battant les allées et le taillis. Août, septembre.

97. COMPARANA. Hb.—Aussi répandue que *Schalleriana*.  
Mêmes localités et époques.

98. ASPERSANA. Hb.—Glacis, endroits secs et bien exposés au midi, sur les talus. N'est commune nulle part. Juillet.

99. FERRUGANA. Tr. — Pullule dans tous les bois de chênes, en septembre et octobre, reparait en mars.

V<sup>te</sup> *Tripunctana*. Hb. — Plus rare que le type et mêmes localités.

100. HOLMIANA. L. — Haies d'aubépine et de prunellier. Juin, juillet.

101. CONTAMINANA. Hb.—C. Dans tous les bois frais, vergers, etc. Août, septembre.

V<sup>te</sup> *Ciliana*. Hb. — } Plus répandues que le type, sur-  
V<sup>te</sup> *Dimidiana*. Frœl. } tout *Ciliana*. Mêmes localités et époques.

#### G. TORTRIX. Tr.

102. PODANA. Sc. *Ameriana*. Tr.—T. C. Dans tous les bois, bosquets, jardins, etc. Chenille polyphage. Juin.

103. CRATÆGANA. Hb. — A. C. En battant les allées des bois frais. Juin, juillet.

104. XYLOSTEANA. L. — T. C. Dans tous les bois de chênes. Juin, juillet.

105. ROSANA. L. *Lævigana*. Schiff.—Pullule en battant les haies de charme, d'aubépine, etc. Juin, juillet.

106. SORBIANA. Hb. — Dans tous nos bois où pousse le sorbier. Flines, Gœulzin. Très commune. Juin, juillet.

107. SEMIALBANA. Gn. — A. C. Dans les jardins, parcs, en battant les rosiers. Juin.

108. COSTANA. F. — Assez répandue dans nos glacis. Endroits humides, voisinage des saules, au réflecteur. Juin, août.

109. RIBEANA. Hb. { Dans tous les bois, en battant les  
110. CERASANA. Hb. { haies, etc. Juin, juillet.

111. HEPARANA. Schiff. — T. C. Partout, haies, bosquets, bois, jardins. Juillet.

112. LECHEANA. L.—A. C. Dans les bois et vergers. Juin.

113. MUSCULANA. Hb. — Bois de Flines et de Faumont, en battant les bouleaux. Peu commune. Mai.

114. UNIFASCIANA. Dup. — C. Haies, bosquets. Juin.

115. STRIGANA. Hb.—R. Bois de Flines et de la Placette. Juin.

Ab. *Stramineana*. Hb.—Avec le type. Deux exemplaires.

116. DIVERSANA. Hb. — T. C. Dans tous nos bois, en battant les haies, etc. Juin.

117. POLITANA. Hw.—R. Bois de Flines. Juin.

118. FORSTERANA. F. *Adjunctana*. Tr.—R. Même localité et époque.

119. MINISTRANA. L. — T. C. Dans tous nos bois, Chenille sur les *Rhamnus*. Juin, juillet.

120. CONWAYANA. F. — Abonde dans toutes les parties ombragées des bois. Endroits frais. Mai, juin.

121. BERGMANNIANA. L.—T. C. Dans tous les jardins où se cultivent les rosiers. Juin.

122. *LOEFLINGIANA*. L. — Abonde dans tous les bois. Endroits frais, couverts, bosquets, etc. Mai, juin.

123. *VIRIDANA*. L. — Pullule dans tous les bois de chênes en juin, juillet.

124. *PILLERIANA*. Schiff. — T. R. Capturé un seul exemplaire dans nos glacis. Juillet.

125. *GROTIANA*. F. — A. C. Bois de Flines et de Fauumont, en battant les taillis. Juin.

G. *SCIAPHILA*. Tr.

126. *WAHLBOMIANA*. L. { T. C. Partout, dans les bois,  
*V<sup>te</sup> Incertana*. Tr. } glacis, sur le tronc des ar-  
*V<sup>te</sup> Communana*. H. S. { bres, en battant les haies, huis-  
sons, etc. Mai, juin.

127. *PASIVANA*. Hb. — R. Bois de Wagnonville. Capturé quelques exemplaires en battant les cyprès du parc. Juillet.

128. *NUBILANA*. Hb. — C. Haies d'aubépine et de prunellier. Juin.

G. *CHEIMATOPHILA*. Stph.

129. *TORTRICELLA*. Hb. — T. C., en février et mars, dans nos grands bois. Vole le jour dans les taillis.

G. *COCHYLIS*. Tr.

130. (1) *HAMANA*. L. — T. C. Dans nos glacis, champs, dans les touffes de chardons, etc. Juillet, août.

(1) Cette espèce offre une variété à ailes supérieures d'un jaune soufre très-pâle, presque blanc. Inférieures grisâtres. Endroits tourbeux des glacis. Plus rare que le type.

131. (1) ZOEGANA. L. — Aussi répandue que *Hamana*.  
Prairies humides. Juillet, août.

132. SCHREIBERSIANA. Fr. — R. Routes plantées de  
vieux peupliers ou de vieux ormes. Bois et glacis. Juin.

133. CRUENTANA. Froel. — C. Dans les prairies, glacis.  
Parcs de Wagnonville et de Cuincy, etc. Mai, juin.

134. HARTMANNIANA. Cl. *Baumanniana*. Schiff. — C.  
Bois de Flines dans les parties humides bordant les lisières.  
Très-rare ailleurs. Juin.

135. ALEELLA. Schulze. *Tesserana*. Tr. — T. C. Dans  
nos glacis, sur les talus. Juin, juillet.

136. BADIANA. Hb. — Localisée. Bois de Wagnonville,  
le long de l'Escrebieux. Assez  
abondante en juin, juillet.

V<sup>16</sup> *Cnicana*. Dbd. — Avec le type et plus rare.

137. SMEATHMANNIANA. F. — Pullule dans toutes les  
prairies, bois humides. Mai, août. Chenille dans les ombelles  
de l'*Achillea millefolium*.

138. IMPLICITANA. H. S. — R. Fonds des glacis. Au ré-  
flecteur en août. Chenille sur *Anthemis Coluta*.

139. CILIELLA. Hb. — A. C. Dans les glacis et prairies  
sylvatiques. Avril, mai.

140. MUSSEHLIANA. Tr. — C. Glacis, dans les endroits

(1) Pris dans nos glacis marécageux deux exemplaires de l'aberration  
suivante : Dessus des ailes supérieures de couleur ocre brun. Le croissant  
des ailes, qui est brun dans le type, se confond avec la couleur de l'insecte.  
Le point de l'angle interne, plus étendu que chez *Zagana*, se confond  
également avec la teinte du fond. Inférieures noires, au lieu d'être grisâ-  
tres. Dessous des quatre ailes très-enfumé. Tête, thorax et corps de la cou-  
leur des ailes supérieures.

tourbeux. Mai, juin. Chenille dans les tiges de l'*Alisma plantago*.

141. POSTERANA. Z. — A. C. Dans les prairies, sur les fleurs des centaurées. Juin.

142. ATRICAPITANA. Stph. — R. Dans les buissons, touffes d'*Achillea millefolium*, ronces, etc. Juin.

143. DUBITANA. Hb. — C. Dans toutes les prairies et bois humides, où elle vole au crépuscule. Mai, août.

G. RETINIA. Gn. .

144. BUOLIANA. Schiff. — Chenille très-commune dans les bourgeons du pin sylvestre. Flines, etc. Insecte parfait plus rare. Juillet. Cette espèce est des plus nuisibles à cet arbre.

G. PENTHINA. Tr.

145. SALICELLA. L. — A. C. Routes et bois, tronc des saules, bois-blancs et peupliers. Juin, juillet.

146. SEMIFASCIANA. Hw. — R. Endroits humides, bas-fonds des glacis. En battant les saules. Juin.

147. SCRIPTANA. Hb. *Hartmanniana*. L. — T. C. Routes, sur le tronc des saules et des peupliers. Juin.

148. CAPREANA. Hb. — C. Dans tous les bois, en battant les taillis et lisières. Juin.

149. BETULÆTANA. Hw. — A. C. Mêmes localités, et souvent confondue avec *Capreana*. Juin.

150. SORORCULANA. Zett. *Prælongana*. Gn.—P. C. Bois de Flines, de Faumont. En battant, et sur le tronc des bouleaux qui nourrissent sa chenille. Avril, mai.

151. VARIEGANA. Hb. { C. Partout. Dans les bois, haies,  
152. PRUNIANA. Hb. { buissons, jardins, etc. Juin.

153. OCHROLEUCANA. Hb. — A. R. Dans les bosquets, jardins, etc. Chenille sur les rosiers. Juin.

154. DIMIDIANA. Sodof. — A. R. Bois de bouleaux. Flines, etc. Mai.

155. OBLONGANA. Hw. — R. Glacis. Sur les talus exposés au midi. Juin, juillet.

156. NIGRICOSTANA. Hw. — R. Bois humides. Juin.

157. STRIANA. Schiff. — P. C. Lisière des bois humides, Wagnonville, Quincy, etc. Juin, juillet.

158. OLIVANA. Tr. — T. C. Prairies humides à la lisière du bois de Flines (côté des bruyères). Juin.

159. ARCUELLA. Cl. *Arcuana*. L. — C. Dans tous les bois. Juin, juillet.

160. RIVULANA. Sc. *Conchana*. Hb. — A. C. Fonds tourbeux des glacis. Août.

161. URTICANA. Hb. — C. Bois de Flines. Endroits frais et clair-semés. Juin.

162. LACUNANA. Dup. — Pullule dans toutes les prairies de mai à juillet.

163. CESPITANA. Hb. — A. C. Bois de Flines, intérieur des taillis, où elle vole en compagnie de *Urticana*.

164. ACHATANA. F. — C. Dans les haies et buissons d'aubépine. Juin.

165. TRIFOLIANA. H. S. — R. Glacis, prairies humides du bois de La Placette, etc. Juin.

166. ANTIQUANA. Hb. — A. C. Bois humides, glacis. Chenille dans les racines de la *Stachys sylvatica*. Juin, juillet. Au réflecteur.

G. ASPIS. Tr.

167. UDDMANNIANA. L. — A. C. Dans tous les bois en battant les ronces dont les pousses nourrissent sa chenille. Juin, juillet.

G. APHELIA. Sph.

168. LANCEOLANA. Hb. — Pullule dans toutes les prairies et aux lisières des bois marécageux. Mai, juin.

G. LOBESIA. Gn.

169. PERMIXTANA. Hb. — Bois de Flines et de Faumont. Assez commune en battant les pins, où elle aime à se réfugier. Juin.

G. GRAPHOLITHA. Tr.

170. EXPALLIDANA. Hw. — R. Glacis et bois humides. Au réflecteur. Juin, juillet.

171. HOHENWARTIANA. Tr. — C. Dans toutes les prairies, glacis, sur les centaures. Juin, juillet.

172. CARDUANA. Gn. — A. C. Dans tous les endroits plantés de chardons. Juillet.

173. CÆCIMACULANA. Hb. — T. C. Dans toutes les prairies. Juin, août.

174. SUBOCELLANA. *Campoliliana*. Tr. — C. Dans tous les bois frais en battant les saules-marceaux. Mai, juin.

175. NISELLA. Cl. — T. C. Partout. Glacis, routes, sur le tronc des bois-blancs, saules et peupliers. Juin, juillet.

176. PENKLERIANA. F. R. — Pullule dans tous les bois d'aulnes. Juin.

177. OPHTHALMICANA. Hb. — R. Bois de Wagnonville. Un seul exemplaire en battant les buissons. Septembre.

178. SOLANDRIANA. L.—R. Bois humides. Wagnonville, Médole, etc. Août, septembre.
- V<sup>16</sup> *Trapezana*. F. — Plus commune que le type, au bois de Wagnonville. Lisière du bois, le long de l'Escrebieux.
- V<sup>16</sup> *Sinuana*. Hb. — R. Un seul exemplaire. Wagnonville.
179. SORDIDANA. Hb. — T. C. Dans tous les bois frais, en battant les buissons d'aulnes. Septembre, octobre.
180. BILUNANA. Hw. — A. R. Bois secs. Tronc des bouleaux. Flines. Juin.
181. TETRAQUETRANA. Hw. — Bois de Flines, où il abonde en battant les taillis. Mai, juin.
182. IMMUNDANA. F. R.—A. C. Bois de Flines, où il vole en compagnie de *Penkleriana*. Juin.
183. SIMILANA. Hb.—A. R. Dans tous nos bois. Juillet.
184. SUFFUSANA. Z. { C. Dans les jardins, parcs,  
185. TRIPUNCTANA. F. { bosquets, etc. Chenille sur  
les rosiers. Juin.
186. CYNOSBANA. F. *Roborana*. Fr.—R. Dans les bois secs. Juin.
187. TETRAGONANA. Stph. — P. C. Bois herbus. Dans les allées. Juin, juillet.
188. BRUNNICHIANA. Frl. — R. Parties marécageuses du bois de Flines. Juillet.
189. FOENELLA. L. *Fœneana*. Tr.—P. C. Glacis, endroits secs, dans les touffes d'*Artemisia vulgaris*.

190. CITRANA. Hb. — R. Dans les glacis, sur les talus. Chenille sur l'*Achillea millefolium*. Juin.

191. HYPERICANA. Hb. — C. Glacis et bois, où poussent les *Hypericum*. Prairies du bois de La Placette, Médole, etc. Juin.

192. ALBERSANA. Hb. — R. Dans les buissons de chèvre-feuille, bois frais. Mai, juin.

193. MICACEANA. Const. — R. Talus du bois de Bugnicourt. Juin.

194. SUCCEDANA. Froel. — C. La Placette, Flines, etc. En battant les aulnes et les saules-marceaux. Buttes du bois de Bugnicourt, dans les bruyères.

195. WOEBERIANA. Schiff. — A. C. Dans les jardins, vergers, sur le tronc des arbres fruitiers. Juin.

196. COMPOSITELLA. F. *Gundiana*. Hb. — T. C. Lisière des bois, prairies, le long des fossés, sur les touffes de l'*Achillea millefolium*. Mai, juin.

197. AURANA. F. — Autrefois commun dans nos glacis, où il volait par essaims autour des buissons. Rare aujourd'hui. Juin, juillet.

G. CARPOCAPSA. Tr.

198. POMONELLA. L. *Pomonena*. Schiff. — Dans les vergers. Tronc des arbres fruitiers. Mai, juin. Chenille dans les jeunes fruits des pommiers, poiriers, etc. qu'elle fait tomber.

199. SPLENDANA. Hb. — R. Obtenu des fruits du châtaignier. Juin.

G. PHTHOROBLASTIS. Ld.

200. ARGYRANA. Hb. — T. C. Tronc des chênes dans tous nos bois secs. Avril, mai.

201. PLUMBATANA. Z. — A. C. Bois de Flines. Tronc des hêtres. Juin.

202. REGIANA. Z. — R. Routes, glacis, sur le tronc des ormes et des bois-blancs. Juin.

203. FLEXANA. Z. *Vigeliانا*. H. S. — Pullule sur les taillis de chênes. Bois de Flines, Faumont, etc. Juin, juillet.

204. RHEDIELLA. Cl. — A. R. Dans les jardins, vergers, tronc des arbres fruitiers. Mai.

G. TMETOCERA. Ld.

205. OCELLANA. F. — C. Routes, sur le tronc des peupliers et des bois-blancs. Vergers, tronc des poiriers. Juin, juillet.

V<sup>té</sup> *Laricana*. Zeller. — Avec le type et un peu plus rare.

G. STEGANOPTYCHA. H. S.

206. INCARNANA. Hw. *Dealbana*. Froel. — T. C. Routes et allées des bois, sur le tronc des peupliers. Juin.

207. NEGLECTANA. Dup. — A. C. Mêmes localités que *Incarnana*. Tronc des saules. Juin.

208. OPPRESSANA. Tr. — Partout. Tronc des ormes et des peupliers. Juin.

209. CORTICANA. Hb. — T. C. Tronc des peupliers, chênes, ormes, etc. Juin.

210. NANANA. Tr. — Chenille assez commune sur les pins, sous une petite toile blanche entre les aiguilles. Tous les bois. Insecte parfait plus rare. Juin.

211. ERICETANA. H. S. — R. Bois de Flines. Endroits arides, dans les bruyères. Juin.

212. QUADRANA. Hb. — A. C. Localisée sur les pentes du bois de La Placette. Juin.

213. TRIMACULANA. Don. — Pullule partout, en battant les jeunes ormes. Juin, juillet.

214. MINUTANA. Hb. — C. Routes plantées de peupliers, sur le tronc de ces arbres. Espèce très variable pour le dessin et pour la coloration. Juin, juillet.

C. PHOXOPTERYX. Tr.

215. MITTERBACHERIANA. Schiff. — T. C. Bois de Flines, Faumont, en battant les taillis de chênes. Mai, juin.

216. LÆTANA. F. *Harpana*. Hb. — A. C. Dans tous les bois frais, humides, en battant les buissons, les lisières. Mai, juin.

217. DIMINUTANA. Hw. — R. Bois de Wagnonville, dans les clairières. Glacis. Mai, juin.

218. UNCANA. Hb. — R. Parties arides du bois de Flines, dans les bruyères. Juin.

219. SICULANA. Hb. — T. C. Bois de Flines, où pousse abondamment le *Vaccinium myrtillus*, sur lequel se nourrit sa chenille. Mai, juin.

220. DERASANA. Hb. — Plus ou moins commun selon les années. Bois de Flines. Mêmes localités que *Siculana*. Mai, juin.

G. RHOPOBOTA. Ld.

221. NÆVANA. Hb. — C. En battant les buissons, bosquets, etc. Bois et parc de Wagnonville. Chenille polyphage. Août.

G. DICHRORAMPHA. Gn.

222. PETIVERELLA. L. — Abonde dans toutes les prairies, sur les talus, où il vole sur les touffes d'*Achillea millefolium*. Mai, juin.

223. ALPINANA. Tr. — Presque aussi commun que *Petiverella*. Endroits secs, talus, routes, etc. Juin.

224. AGILANA. Tgstr. — P. R. Lisière du bois de Flienes. Prairies du bois de La Placette. Talus très-secs des glacis, où il vole sur les touffes d'*Hieracum*. Mai, juin.

225. PLUMBAGANA. Tr.—R. Dans nos glacis. Talus, etc. En fauchant sur les fleurs. Juin.

226. ACUMITANA. Z. { T. C. Prairies, talus, routes, le

227. PLUMBANA. Sc. { long des fossés, des champs, etc.

Mai, juin.

---

TINEINA.

**Choreutidæ.**

G. CHOREUTIS. Hb.

228. MYLLERANA. F. — T. R. Un seul exemplaire capturé sur un talus dans nos glacis, par M. Blind. Août.

G. SIMÆTHIS. Leach.

229. PARIANA. Cl. — C. Un peu partout, sur les orties, chèvre feuilles, dans les haies, en juin ; en septembre sous les toits de chaume, où il va se réfugier.

230. OXYACANTHELLA. L. — T. C. Le long des murailles, des routes, etc., où pousse abondamment l'ortie. Mai, septembre.

**Talæporidæ.**

G. TALÆPORIA. Hb.

231. PSEUDOBOMBYCELLA. Hb.— Fourreau assez commun sur les arbres à écorce lisse, hêtres, platanes, etc. Insecte parfait plus rare. Juin. Tous les bois.

232. CONSPURCATELLA. Z. — R. Bois de Flines. Vole au soleil dès les premiers beaux jours de février-mars.

G. SOLENOBIA. Z.

233. PINETI. Zeller. *Lichenella*. Brd., et *Femelle Parthenogenetica*. — Fourreau sur le tronc des ormes, hêtres, frênes, etc., et sur les vieilles murailles exposées au nord. Difficile à découvrir. Insecte *male* très-rare. Mai.

**Tineidæ.**

G. XYSMATODOMA. Z.

234. MELANELLA. Hw. Fourreau très-commun sur le tronc de tous les arbres, bois et glacis. Insecte parfait plus rare. Juin.

G. BLABOPHANES. Z.

235. FERRUGINELLA. Hb. — R. Ça et là. Chenille vit aux dépens des lainages. Juin.

236. RUSTICELLA. Hb. — T. C. Partout. Juin. Chenille vit aux dépens des tapis, peaux, etc.

G. TINEA. Z.

237. TAPETZELLA. L. — P. C. Partout. Chenille dans un fourreau sur les fourrures. Juin.

238. ARCELLA. F. — R. Dans les bois. Chenille dans le bois pourri. Juin.

239. GRANELLA. L. — C. Chenille dans une toile. Vit de graines et de conserves diverses. Juin.

240. CLOACELLA. Hw. — A. C. Obtenu un bon nombre d'exemplaires d'un kilo de vieilles pommes tapées (pommes desséchées et pressées). Juin.

241. FUSCIPUNCTELLA. Hw. *Spretella*. Stt.—C. Chenille vit de débris de toute espèce. Juin.

242. PELLIONELLA. L. — A. C. Chenille vit aux dépens des étoffes, plumes, etc. Juin.

243. LAPELLA. Hb. — P. R. Dans tous les bois, glacis, etc. Obtenu une dizaine d'exemplaires d'un vieux nid de pinson. Juin.

244. SEMIFULVELLA. Hw.— R. Bois et glacis. Quelques exemplaires sur le tronc des arbres et au réflecteur. Chenille dans les vieux nids d'oiseau. Juin.

G. TINEOLA. H. S.

245. BISELLIELLA. Hml. — T. C. Chenille vit surtout aux dépens de nos habillements ; attaque également les collections entomologiques. Juin, juillet.

G. LAMPRONIA. Sph.

246. MOROSA. R. — Insecte parfait assez rare. Chenille dans les bois et jardins, dans les bourgeons des rosiers Juin.

247. FLAVIMITRELLA. Hb. — A. R. Lisière du bois de Bugnicourt, en battant les touffes de ronces. Gœulzin. Mai, juin.

248. PRÆLATELLA. Schiff. — A. R. Allées des bois, dans les ronces, etc. Juin, juillet. Wagnonville, etc.

G. INCURVARIA. Hw.

249. MUSCALELLA. F. — T. C. Bois de chênes, Flines, Faumont, Gœulzin, etc. Mai.

250. PECTINEA. Hw. *Zinckenii*. — Aussi commune. Mêmes localités, sur les taillis et endroits plantés de bouleaux. Mai.

251. TENUICORNIS. Stt. — Bois de Flines, glacis, tronc des frênes. Fin mai.

252. CAPITELLA. Cl.—A. R. Vergers, etc., chenille dans l'extrémité des pousses de groseillers. Juin.

253. OEHLMANNIELLA. Tr. — A. C. Endroits humides et ombragés des bois plantés d'aulnes. Juin.

G. NEMOPHORA. Hb.

254. SWAMMERDAMELLA. L. — Abonde dans tous les bois. Endroits frais, ombragés. Juin.

**Adelidæ.**

G. ADELA. Latr.

255. FIBULELLA. F. — Glacis et bois de Bugnicourt où elle est assez commune. Mai, juin. Chenille sur la *Veronica chamædris*.

256. RUFIMITRELLA. Sc *Frischella*. Hb. — A. C. Prairies et lisières des bois humides, en fauchant sur les fleurs. Mai, juin.

257. DEGENERELLA. L. — Abonde dans tous nos bois, où elle vole en nombre au-dessus des taillis et autour des fleurs de ronce. Juin.

258. VIRIDELLA. Sc. — Pullule dans tous les bois de hêtre et dans les taillis de noisetier. Mai.

G. NEMOTOIS. Hb.

259. METALLICUS. Poda. *Scabiosellus*. Sc. — C. Sur les fleurs des scabieuses. Talus des glacis, etc. Juillet, août.

260. FASCIELLUS. F. *Schiffermillerella*. Schiff. — T. R. A été prise une seule fois dans nos glacis. Volait en nombre autour d'un buisson de sureau. Juillet.

**Ochsenheimeridæ.**

G. OCHSENHEIMERIA. Hb.

261. VACCULELLA. F. R. — R. Au pied des touffes de graminées. Septembre.

**Acrolepidæ.**

G. ACROLEPIA. Curt.

262. ASSECTELLA. Z. — C. Jardins potagers. Dans les plants d'oseille. Septembre, octobre.

263. PYGMÆANA. Hw. — A. C. Bois humides, Wagnonville, Quincy, etc. Mai, juin. Chenille mine les feuilles des *Solanées*.

**Hyponomeutidæ.**

G. HYPONOMEUTA. Z.

264. VIGINTIPUNCTATUS. Ratz. — A. R. Dans les haies en battant les taillis, Flines, etc. Mai.

265. PLUMBELLUS. Schiff. — C. Bois frais. Wagnonville et Quincy. Chenille sur l'*Evonymus Europæa*.

266. PADELLUS. L. *Variabilis*. Z. — C. Partout. Haies, bois, endroits plantés d'aubépines et de prunelliers sur lesquels vit sa chenille. Juin, juillet.

267. MALINELLUS. Z. — A. R. Mêmes localités. Juin, juillet.

268. COGNAGELLUS. Hb. *Cognagella*. Tr. *Evonymella*. Sc. — T. C. Chenille sur le fusain. Juin.

269. EVONYMELLUS. L. *Padi*. L. — T. C. Chenille sur les cerisiers, etc. Juin, juillet.

G. SWAMMERDAMIA. Hb.

270. COMBINELLA. Hb. *Apicella*. Don. — R. Dans les bois et en battant les buissons de bouleaux, haies de prunellier, etc. Juin.

271. HEROLDELLA. Tr. *Cæsiella*. Hb. — A. C. Bois de Flines, en battant les bouleaux. Juin.

272. PYRELLA. Villers. *Cerasiella*. Hb. — C. Vergers, tronc des poiriers, cerisiers, haies d'aubépine et de prunellier. Juin.

G. PRAYS. Hb.

273. CURTISELLUS. Don. — A. C. Bois de frênes. Wagnonville et Cuincy. Chenille dans les bourgeons de cet arbre. Juin.

V<sup>6</sup> *Rustica*. Hw. — Plus rare que le type. Mêmes localités et époque. Glacis.

G. ATEMELIA. H. S.

274. TORQUATELLA. Z. — A. C. Bois de Flines, parties plantées de bouleaux. Pas rare en fauchant les herbes dans leur voisinage. Mai.

G. ARGYRESTHIA. Hb

275. EPHIPPELLA. F. — C. Partout. Dans les bois, haies de prunellier, d'aubépine, etc. Juin, juillet, septembre.

276. NITIDELLA. F. -- R. Mêmes localités que *Ephippella*. Juin, juillet.

277. RETINELLA. Z. — C. Bois de Flines et de Faumont, en battant les taillis de bouleaux. Juin, juillet.

278. ABDOMINALIS. Z. — R. Bois de Wagnonville. En battant les cyprès et les genévriers du parc. Juin, juillet.

279. GOEDARTELLA. L. — A. C. Dans les bois, tronc des bouleaux. Juin, juillet.

280. BROCKEELLA. Hb. — A. C. Dans tous les bois; se prend en compagnie de *Gœdartella*.

G. CEDESTIS. Z.

281. GYSSELENIELLA. Dup. — A. C. Bois de Flines dans les sapinières. Juin.

282. FARINATELLA. Dup. — R. Mêmes localités, et bois de Wagnonville. Juin.

G. OCNEROSTOMA. Z.

283. PINIARIELLA. Z. — T. C. Dans tous les bois, en battant les *Pins sylvestres*. Mai.

**Plutellidæ.**

G. PLUTELLA. Schrk.

284. PORRECTELLA. L. — C. Jardins potagers. Chenille sur le poireau. Juin.

285. CRUCIFERARUM. Z. — T. C. Dans toutes les prairies. Glacis, etc. Juin, juillet.

G. CEROSTOMA. Ltr.

286. VITTELLA. L. — A. R. Routes. Tronc des vieux ormes. Juillet.

287. PARENTHESSELLA. L. *Costella*. F. — Dans tous nos bois, mais peu commune. Chenille sur le hêtre. Juin, juillet.

288. SYLVELLA. L. — R. Bois de Faumont, en battant les taillis et sur le tronc des arbres. Juillet.

289. SCABRELLA. L. — R. Un seul exemplaire, bois de Wagnonville. Septembre.

290. XYLOSTELLA. L. — C. Bois, haies, buissons de chèvrefeuille, sur lequel sa chenille se nourrit. Juin, juillet.

### **Orthotælidæ.**

#### G. ORTHOTÆLIA. Sph.

291. SPARGANELLA. Thnb. — A. R. Marais, glacis, etc. Chenille dans un tube sous les feuilles de *Sparganium*. Chrysalide dans la tige. Juillet.

### **Chimabacchidæ.**

#### G. DASYSTOMA. Crt.

292. SALICELLA. Hb. — T. C. Bois de Flines, Faumont, etc. Vole le jour dans les taillis. Octobre. *Femelle* aptère, rare.

#### G. CHIMABACCHE. Z.

293. FAGELLA F. — C. Partout sur le tronc des arbres. Mars.

Ab. *Dormoyella*. Dup. — Beaucoup plus rare que le type.

### **Gelechidæ.**

#### G. SEMIOSCOPIS. Hb.

294. AVELLANELLA. Hb. — R. Bois secs. Flines, Gœulzin. Mars.

G. DEPRESSARIA. Hw. (1)

295. COSTOSA. Hw. — A. R. Wagnonville, La Placette, Bugnicourt, etc. Chenille sur le genêt à balais. Septembre.

296. FLAVELLA. Hb. *Liturella*. Tr. — T. C. Dans toutes les prairies, haies, etc. Chenille sur les centaurees. Juin, juillet.

297. PALLORELLA. Z. — {A. R., et souvent confondue avec *Flavella*. Chenille sur les scabienses. Août.

298. ASSIMILELLA. Tr. — R. Prairies de La Placette, monts de Bugnicourt. En battant les genets, dont se nourrit sa chenille.

299. ATOMELLA. Hb.—A. R. Bois, dans les meules, etc. Juillet, août.

300. ARENELLA. Schiff. — T. C. Prairies, etc. Chenille sur les centaurees. Août, octobre.

301. PROPINQUELLA. Tr.        { T. C. En battant les gran-  
302. SUBPROPINQUELLA. Stt. } ges, toits de chaume, etc.  
Wagnonville. Chenille sur les centaurees. Août, octobre.

303. LATERELLA. Schiff. — R. Mêmes localités. Septembre.

304. YEATIANA. F. — T. C. Dans tous les bois frais, en battant les fagots, les cyprès, etc.

305. OCELLANA. F. — R. Routes, glacis, etc. Chenille sur les pousses de saules, qu'elle réunit en paquet. Juin.

306. PURPUREA. Hw. — T. C. Partout. Bois et prai-

(1) Il est facile de se procurer un grand nombre d'espèces de ce genre en battant les toits de chaume, les meules, en secouant les fagots déposés dans les bois, etc. Les *Depressaria* vont y chercher un refuge.

ries. Chenille dans les ombelles de la carotte. Mars, octobre.

307. LITURELLA. Hb. *Hypericella* Tr. — R. Prairies de Médole et de La Placette. Chenille à l'extrémité des pousses d'*Hypericum*, qu'elle réunit en paquet. Juin, juillet.

308. CONTERMINELLA. Z. — A. C. Partout. Chenille sur le saule. Mars, avril.

309. APPLANA. — Pullule depuis août jusqu'en octobre, hiverne et reparait en mars. Chenille sur le *Chærophyllum bulbosum*.

310. CILIELLA. Stt. — A. R. Bois de Wagnonville. Chenille sur l'*Angelica sylvestris*. Juillet.

311. CNICELLA. Tr. — R. Champs, glacis, etc. Chenille dans un tube sur l'*Eryngium campestre*.

312. PIMPINELLÆ. Z. — R. Pris quelques exemplaires au bois de La Placette, en battant les haies, etc. Octobre.

313. DISCIPUNCTELLA. H. S. — A. R. Glacis, Prairies, toits de chaume, etc. Septembre.

314. ULTIMELLA. Stt. — A. C. Mêmes localités. Wagnonville, La Placette, etc. Septembre, octobre.

315. ALBIPUNCTELLA. Hb. — R. Wagnonville. Chenille sur *Anthriscus sylvestris*, Septembre.

316. CHÆROPHYLLI. Z. — A. R. Chenille dans l'ombelle du *Chærophyllum temulentum*. Août, septembre.

317. NERVOSA. Hw. — A. C. Bois et lisière des bois humides. Wagnonville, Quincy, etc. Chenille sur la ciguë aquatique. Septembre.

318. ABSYNTHELLA. H. S. — R. Parc du bois de Wagnonville. Jardins, etc. Chenille sur l'*absynthe*.

G GELECHIA. Z.

319. VILELLA. Z. — R. Bois de La Placette, Flines, etc. Tronc des arbres, en battant les meules. Octobre.

320. PINGUINELLA. Tr. *Turpella*. H. S. — C. Routes, sur le tronc des peupliers et des bois blancs. Juin, juillet.

321. NIGRA. Hw. — R. Routes et allées plantées de peupliers. Juin.

322. (1) ERICETELLA. Hb. — T. C. Bois de Flines, dans les bruyères. Juin.

323. SCALELLA. Sc. — P. R. Tronc des chênes et des hêtres. Bois de Faumont, de Flines, etc. Juin.

G BRACHMIA. Hein.

324. MOUFFETELLA. Schiff. *Peitisequilla*. Hb. — R. Dans les haies et buissons de chèvre-feuille, sur lequel se nourrit sa chenille. Juin. Bois de La Placette, etc.

G BRYOTROPHA. Hein.

325. TERRELLA. Hb. — C. Prairies humides, endroits tourbeux, glaci, bois de La Placette, Médoles, etc. Juin, juillet.

326. DECREPIDELLA. H. S. — C. Aime à se réfugier dans les granges, toits de chaume, etc. Juin, juillet.

327. AFFINIS. Dgl. — T. C. Mêmes mœurs, greniers des habitations, toits de chaume, etc. Juin, juillet.

328. BASALTINELLA. Z. — A. R. Mêmes mœurs que *Decrepidella*. Juillet.

(1) On prend aussi communément que le type, une variété à ailes supérieures très-pâles, presque blanchâtres, semblable au type d'Angleterre. Mêmes localités.

G. LITA. Tr.

329. TUSSILAGINELLA. Hn. — R. Glacis, endroits tourbeux. Juin.

330. ACUMINATELLA. Sirc. — C. En battant les touffes de chardons. Toits de chaume, etc. Wagnonville. Juin, juillet

G. TELEIA. Hein.

331. VULGELLA. Hb. — C. Dans les haies d'aubépine. Juin, juillet.

332. FUGITIVELLA. Z. — A. C. Routes, sur le tronc des peupliers et des bois-blancs. Juin.

333. HUMERALIS. Z. — Plus rare que *Fugitivella*. Mêmes mœurs. Juin.

334. PROXIMELLA. Hb. — T. C. Bois de Faumont, Flines, Gœulzin, etc. Chenille sur le bouleau. Juin, juillet.

335. TRIPARELLA. Z. — Mêmes localités et presque aussi commune. Chenille sur le chêne. Juin, juillet.

336. LUCULELLA. Hb. — Partout. Bois et glacis, sur le tronc des arbres. Juin, juillet. Très commune.

G. RECURVARIA. H. S.

337. LEUCATELLA. Cl. — A. C. En battant les haies d'aubépine. Juin, juillet.

338. NANELLA. Hb. — T. C. Jardins et vergers. Tronc des poiriers. Juin, juillet.

G. POECILIA. Hein.

339. ALBICEPS. Z. — A. R. Glacis, bois, routes. Tronc des ormes. Juin, juillet.

G. PARASIA. Dup.

340. LAPPELLA. L. — A. C. Bois humides. Wagnonville, Cuincy, etc. Chenille dans les semences de *Bar-dane*. Juin, juillet.

341. CARLINELLA. Stt. — R. Mêmes localités. Au réflecteur. Juillet.

G. ERGATIS. Hein.

342. ERICINELLA. Dup. — T. C. Bois de Flines, dans les bruyères. Août.

G. MONOCHROA. Hb.

343. TENEBRELLA. Hb. — A. R. En fauchant dans les prairies, sur les talus, etc. Glacis. Juin, juillet.

G. ANACAMPSIS. Curt.

344. ANTHYLLIDELLA. Hb. — P. C. Prairies, glacis, parc de Wagnonville. Chenille sur *Anthyllidis vulneraria*. Juin.

345. VORTICELLA. Sc. — R. Glacis. Endroits tourbeux. Juin.

346. OBLIQUELLA. Ragonot. — R. Un seul exemplaire dans nos glacis. Juin.

G. TACHYPTILIA. Hein.

347. POPULELLA. Cl. — T. C. Routes et allées plantées de peupliers et de bois-blancs.  
Dans les bois sur le tronc des bouleaux, mais plus rare.  
Juin, juillet.

V<sup>te</sup> *Tremulella*. Dup. — Avec le type et aussi commune.

G. BRACHY-CROSSATA. Hein.

348. CINERELLA. Cl. — R. Dans les bois, bosquets, tail-  
lis, etc. Août.

G. YPSOLOPHUS. F.

349. FASCIELLUS. Hb. — A. R. Bois de Flines, Fau-  
mont, Médoles, etc. Vole le soir dans les allées des bois.  
Chenille sur la ronce. Juin.

G. PLEUROTA. Hb.

350. BICOSTELLA. Cl. — A. C. Parties arides des bois de  
Flines, dans les bruyères. Juin, juillet.

G. CARCINA. Hb.

351. QUERCANA. F. — T. C. Partout. Bois et vergers.  
Juin, juillet.

G. ENICOSTOMA. Stph.

352. LOBELLA. Schiff. — R. Vergers, jardins. Chenille  
sur les pêcheurs en espalier. Juin, juillet.

G. HARPELLA. Schrk.

353. FORFICELLA. Sc. *Proboscidella*. Slz. — A. R.  
Tronc des vieux saules. Chenille dans leur bois pourri.  
Juin.

G. DASYCERA. Hw.

354. SULPHURELLA. F. — A. C. Un peu partout. Che-  
nille dans les vieux bois. Juin.

355. OLIVIELLA. F. — Beaucoup plus rare que *Sulphu-  
rella*. Mêmes mœurs. Juin.

G. OECOPHORA. Z.

356. UNITELLA. Hb. } A. C. Dans les bois, glacis,  
357. TINCTELLA. Hb. } haies, etc. Juin, août.

358. *FUSCESCENS*. Hw. — R. Un seul exemplaire dans nos glacis, sur le tronc d'un peuplier. Juin.

359. *AUGUSTELLA*. Hb. — R. Routes sur le tronc des arbres. Frênes, peupliers, etc. Juin.

360. *LUCTUOSELLA*. Dup.—A. C. Mêmes localités. Flines, glacis, etc. Juin.

361. *MINUTELLA*. L. — C. Jardins potagers. Toits de chaume et dans les greniers, où je l'ai prise souvent en compagnie de *Bryotopha affinis*. Juin.

362. *LUNARIS*. Hw. — T. C. Dans nos glacis, sur le tronc des ormes et des peupliers. Juin, juillet.

G. *OEGOCONIA*. Sit.

363. *QUADRIPUNCTA*. Hw. — Un peu partout et assez rare. Dans les bois, intérieur des habitations, etc. Chenille vit de débris de toute espèce. Juillet.

**Glyphipterygidae.**

G. *GLYPHIPTERYX*. Hb.

364. *THRASONELLA*. Sc. — Pullule dans tous les endroits marécageux parmi les joncs. Juin.

365. *FORSTERELLA*. F. *Oculatella*. Z. — R. Allées humides du bois de Faumont, en fauchant sur les fleurs. Juin.

366. *FISCHERELLA*. Z.—T. C.—Bois humides et prairies, sur les fleurs. Mai, juin.

**Gracilaridae.**

G. *GRACILARIA*. Z.

367. *ALCHIMIELLA*. Sc. *Franckella*. Hb. — T. C. Dans tous les bois de chênes. Mai.

368. *STIGMATELLA*. F.—C. Glacis et bois humides. Chenille sur le saule. Mai, septembre.

369. *HEMIDACTYLELLA*. F. — A. C. Bois de Wagnonville et de Quincy, en battant les sycomores. Rare ailleurs. Août, septembre.

370. *FALCONIPENNELLA*. Hb.—P. C. Dans tous nos bois. Chenille sur l'aulne. Mai. Juin.

371. *ELONGELLA*. L. — C. Dans tous les bois. Mêmes mœurs que *Falconipennella*. Mai, septembre.

372. *TRINGIPENNELLA*. Z. — C. Dans toutes les prairies humides. Chenille sur le plantain lancéolé. Mai, juin.

373. *ROSCIPENNELLA*. Hb.—A. R. Quelques exemplaires en battant les toits de chaume. Chenille sur les *Chenopodium*. Septembre, octobre.

374. *SYRINGELLA*. F.—Pullule partout où il y a du lilas. Mai, juillet.

375. *PHASIANIPENNELLA*. Hb.—A. R. Dans nos bois secs. Dans les touffes de ronce. Octobre, novembre.

376. *AUROGUTTELLA*. Stph. —A. C. Bois et glacis. Chenille sur les *Hypericum*. Avril, mai.

377. *ONONIDIS*. Z.—R. Glacis, champs, etc. Chenille sur *Ononis spinosa*. Mai, juin.

G. *CORISCIMUM*. Z.

378. *CUCULIPENNELUM*. Hb. — A. C. Bois, bosquets, dans les touffes de lierre, etc. Chenille sur le *troène*.

G. *ORNIX*. Z.

379. *PETIOLELLA*. Frey. — Mine commune sur les jeunes pommiers. Août. Insecte parfait comme pour tous ceux du genre en avril, mai et juillet.

380. TORQUILLELLA. Z. — Mine abondante sur les prunelliers. Bois et glacis.

381. ANGLICELLA. Stt. — Mine très-commune sur les haies d'aubépine.

382. POLYGRAMMELLA. Wk. Abondante sur les buissons de bouleau. Bois secs.

383. CARPINELLA. Frey. — Commune dans les haies de charme. Wagnonville, etc.

384. AVELLANELLA. Stt. — La plus répandue du genre. Sur les noisetiers.

385. SCOTICELLA. Stt. — Rare. Obtenue de mines trouvées sur le *coignassier*. Parc de Wagnonville. Ne l'ai pas encore rencontrée sur le sorbier.

### **Coleophoridae.**

#### G. COLEOPHORA. Z.

386. LARICELLA. Hb. — Fourreau très-abondant parmi les aiguilles de mélèze. Bois de Wagnonville, de Cuincy, jardin botanique de Douai, etc. Insecte parfait en mai.

387. BADIPENNELLA. Dup. — Fourreau très-commun sur les feuilles et sur le tronc des ormes. Juin, juillet.

388. LIMOSIPENNELLA. Dup. — T. C. Mêmes mœurs. Juin, juillet.

389. CORNUTA. Stt. — A. R. Bois de Flines, fourreau sur les bouleaux ; y est plus commun en octobre sur le *Rhamnus frangula*. Insecte parfait en juin, juillet.

390. LEDI. Stt. — A. C. Fourreau sur bouleau, haies d'aubépine, trouvé également sur l'églantier, etc. Flines. Juin. Education difficile.

391. SOLITARIELLA. Z. — Fourreau sur la *Stellaria holostea*. Lisière des bois, dans les fossés, endroits abrités. Se trouve en nombre là où il est. Juin, juillet.

392. LUTIPENNELLA. Z. — Dans tous les bois de chênes. Fourreau très-commun. Juin, juillet.

393. FUSCEDINELLA. Z. — Partout où il y a de l'aulne dans les bois. Juin. Par l'éducation ce fourreau varie de forme ; plusieurs qui m'ont donné des résultats sont courbes, d'autres bosselés, au lieu d'être droit comme le fourreau typique.

394. VIMINETELLA. Z. — Partout sur les saules. Endroits humides. Juin, juillet.

395. GRYPHIPENNELLA. Bouché. — Dans les bois et dans les jardins sur le rosier. Fourreau assez commun. Juin, juillet.

396. MILVIPENNIS. Z. — Fourreau commun, surtout en octobre, sur les jeunes bouleaux. Juin, juillet.

397. NIGRICELLA. Stph. *Coracipennella*. Hb. — Sur les jeunes pommiers, et pommiers dans les haies. Juin, juillet.

398. PARIPENNELLA. Z. — Polyphage. Vit sur une infinité de plantes et d'arbustes. Juin, juillet.

399. ALBITARSELLA. Z. — Sur diverses espèces de menthes, sur le lierre terrestre, etc. Juin, juillet.

400. ALCYONIPENNELLA. Kollar. — A. C. sur les centaurees, talus. Juin, juillet.

401. HEMEROBIELLA. Sc. — C. Sur les poiriers, surtout ceux en espaliers. Juin, juillet.

402. ANATIPENNELLA. Hb. — A. C. Dans les bois humides, sur le saule-marceau. Juin, juillet.

403. IBIPENNELLA. Z. — C. Bois de Flines, sur les taillis de chênes. Juin, juillet.

404. PALLIATELLA. Zk. — A. R. Sur les taillis de bouleau, noisetier, chêne, charme, etc. Bois de Flines, juillet.

405. CURRICIPENNELLA. Z. — Dans tous les bois. Assez commun sur le chêne. Juin, juillet.

406. AURICELLA. F. — Bois de Flines, et talus des sabblières du bois de La Placette. Assez abondant sur la *Betonica officinalis*. Juillet.

407. PYRRHULIPENNELLA. Z. — Bois de Flines. Sur la bruyère. Commun en fauchant. Juillet.

408. LIXELLA. Z. — Glacis sur les talus. Sur le *Thymus serpillum* dans le premier âge avec la fleur duquel elle se fait un fourreau ; plus tard sur les graminées. Difficile à trouver. Juillet.

409. LUGDUNIELLA. ? Stt. — Capturé quelques exemplaires dans les fonds de nos glacis, où pousse abondamment la *Vicia cracca*. Fin mai.

410. WOCCHELLA. Z. — R. Bois de Flines. Sur *Betonica officinalis*. Juillet.

411. TROGLODYTELLA. Dup. — Polyphage. Dans les prairies, sur les talus, le long des fossés, etc. Sur l'*Achillea millefolium*, les *Hieracum*, *Chrysanthemum*, etc. Juillet.

412. LINEOLA. Hw. — Bois humides, Wagnonville et Quincy. Glacis dans les fonds. Sur *Stachis sylvatica*. Très commune. Juillet.

413. ARGENTULA. Z. — Glacis, talus. Fourreau sur les fleurs desséchées de l'*Achillea millefolium*. Assez rare.

414. VIRGAUREÆ. Stt. — Bois de La Placette. Fourreau dans les fleurs desséchées du *Solidago virgaurea*. Se fait un fourreau avec une aigrette de la fleur. Très commun, mais difficile à trouver et à élever.

415. MURINIPENNELLA. Dup. — Insecte parfait, pullule dans toutes les prairies en mai. Fourreau sur les aigrettes de la *Luzula pilosellæ*.

416. CÆSPITITIELLA. Z.—Fourreau très abondant sur les fleurs desséchées des joncs L'insecte vole en nombre en mai dans les marais et les bois marécageux plantés de joncs.

417. LARIPENNELLA. Zett. *Annulatella*. Tgstro. — P. C. Sur les ronces, dans les bois. Juillet.

#### **Lavernidæ.**

##### G. CHAULIODUS, Tr.

418. CHEROPHYLLELLUS. Gœze. — R. Prairies, lisières des bois, etc. En fauchant dans les herbes. Juillet.

##### G. LAVERNA Curt.

419. FULVESCENS. Hw. *Epitobiella*. Schrk. — C. Partout, au bord des rivières, fonds des glacis, etc. Chenille sur les *Epilobium*. Mai, juin.

420. DECORELLA. Stph. — R. Pris quelques exemplaires en battant les toits de chaume en octobre. Wagnonville, La Placette.

421. SUBBISTRIGELLA. Hw. — R. Fonds des glacis. Chenille comme pour toutes celles du genre sur les *Epilobium*. Juin.

##### G. PERITTIA. Stt.

422. OBSCUREPUNCTELLA. Stt. — R. bois de Flines. En fauchant sous le taillis, en mars et en avril.

G. ASYCHNA. Stt.

423. MODESTELLA. Dup. — C. Bois de Bugnicourt, etc. Vole le jour dans les allées humides et à la lisière des bois. Chenille sur la *Stellaria holostea*. Mai, juin.

**Elachistidæ.**

G. ENDROSIS. Hb.

424. LACTEELLA. Schiff. — T. C. Partout. Chenille vit de débris de toute espèce. Mai, juillet.

G. SCHURECKENSTEINIA. Hb.

425. FESTALIELLA. Hb. — R. Bois de Wagnonville. Au réflecteur, commencement de juillet.

G. HELIODINES. Stt.

426. ROSELLA. L. — A. R. Jardins potagers. Chenille sous une toile verdâtre sur les épinards. Juin.

G. STATHMOPODA. Stt.

427. PEDELLA. L. — A. C. Bois de Flines, dans les aulnaies.

G. BATRACHEDRA. Stt.

428. PRÆANGUSTA. Hw. — C. Routes, glacis, au pied des peupliers et des bois-blancs. Juin, juillet.

429. PINCOLELLA. R. — Bois de Flines, dans les sapinières. Juin.

G. HELIOZELA. H. S.

430. SERICIELLA. Hw. C. Tronc des hêtres et des chênes. Bois de Flines, Faumont et de Gœulzin. Mars, avril.

G. ELACHISTA. Stt.

431. ALBIFRONTTELLA. Hb.—En fauchant dans les parties humides des bois. Wagnonville, Flines, Gœulzin. Glacis. Assez rare. Mai.

432. POÆ. Stt. —A. C. Marais et endroits très humides. Mai, juin.

433. SUBNIGRELLA. Dgl. — A. R. En fauchant sur les talus. Mai, juin.

434. OBSCURELLA. Stt.—C. Endroits tourbeux. Mai, juin.

435. CERUSELLA. Hb. — T. C. Marais. Chenille mine la feuille de l'*Arundo phragmites*. Mai, juin.

436. COLLITELLA. Dup. — R. fonds humides des glacis. Juin.

437. RUFOCINEREA. Hw. — A. R. Lisière des bois. Wagnonville. Mai, juin.

438. ARGENTELLA. Cl. *Cygnipennella*. Hb.—T. C. Dans toutes les prairies, en fauchant les *Luzula*.

**Lithocolletidæ.**

G. BEDELLIA. Stt.

439. SOMNULENTELLA. Z. — A. R. En battant les haies, où poussent des *Convolvulus*. Fin octobre.



453. SALICICOLELLA. Sirc. — C. Larva : *Salix caprea*.  
Wagnonville, etc.
454. SALICTELLA. Z. — A. C. Glacis. Larva : *Salix viminalis*.
455. POMIFOLIELLA. Z. — T. C. Larva : *Pyrus malus*.  
Wagnonville.
456. CYDONIELLA. Frey. — A. R. Larva : *Cydonia vulgaris*. Parc de Wagnonville.
457. CERASICOLELLA. H. S. — C. Larva, *Prunus cerasus*.
458. SPINICOLELLA. Stt. — A. C. Surtout dans les haies.  
Larva : *Prunus spinosa*.
459. OXYACANTHÆ. Frey. — T. C. Dans les haies. Larva :  
*Cratægus oxyacantha*.
460. FAGINELLA. Z. — T. C. Dans tous les bois. Larva :  
*Fagus sylvatica*.
461. CORYLI. Nicellii. — A. R. Larva : *Corylus avellana*. Wagnonville et Quincy.
462. CARPINICOLELLA. Stt. — T. C. Surtout dans les haies. Larva : *Carpinus betulus*.
463. QUERCIFOLIELLA. Z. — T. C. Dans tous les bois.  
Larva : *Quercus robur*.
464. MESSANIELLA. Z. — A. C. Glacis. Larva : *Carpinus betulus*.
465. VIMINIELLA. Stt. — R. Dans nos glacis. Larva : *Salix caprea*.
466. CORYLIFOLIELLA. Hw. — T. C. Dans les haies et buissons. Larva : *Cratægus oxyacantha*.

467. NICELLI. Stt. — A. C. Bois de Wagnonville et de Quincy. Larva : *Corylus avellanella*.

468. FROELICHELLA. Z.      { P. C. Dans tous les bois  
469. STETTINENSIS. Nicelli. { frais. Larva : *Alnus glu-*  
470. KLEEMANNELLA. F.      { *tinosa*.

471. SCHREBERELLA. F. — A. R. Dans les bois. Larva : *Ulmus campestris*.

472. EMBERIZÆPENNELLA. Bouché. — T. C. Jardins, bois, etc. Larva : *Lonicera xylosteum*.

473. TRISTIGELLA. Hw. — T. C. Dans nos glacis. Bois de Quincy. Larva : *Ulmus campestris*.

474. TRIFASCIELLA. Hw. — P. C. Dans les bois. Larva : *Lonicera caprifolium*.

475. COMPARELLA. Z. — C. Bois, allées, routes, etc. Larva : *Populus alba* et *nigra*.

476. GENICULELLA. Ragonot. — T. C. Bois de Quincy et de Wagnonville. Larva : *Acer pseudo platanus*.

G. TISCHERIA. Z.

477. COMPLANELLA. Hb. — C. Dans tous les bois de chênes. Mai, juin.

478. MARGINEA. Hw. — Aussi répandue dans les bois. Chenille mine les feuilles de la ronce. Mai, juin.

479. ANGUSTICOLELLA. Z. — R. Dans les bois et jardins. Chenille dans les bourgeons des rosiers. Mai.

**Lyonetidae.**

G. PHYLLOCNISTIS. Z.

480. SUFFUSELLA. Z. — T. C. Tronc des peupliers, bois-blancs, ormes, etc. Chenille mine la surface des feuilles du peuplier et du bois-blanc. Avril, mai, octobre.

G. CEMIOSTOMA. Z.

481. LABURNELLA. Stt. — T. C. Parcs des châteaux de Wagnonville et de Cuincy. Chenille mine le *faux-ébénier*. Avril, Mai.

482. SCITELLA. Z. — C. Vergers. Tronc des pommiers et des poiriers, dont elle mine les feuilles. Mai, juillet.

G. BUCCULATRIX. Z.

483. NIGRICOMELLA. Z. — A. R. Dans les prairies, dans les herbes. Mai, juin.

V<sup>té</sup> *Aurimaculella*. Stt. — Pullule dans les mêmes localités. Chenille sur *Chrysanthemum leucanthemum*. Mai, juin.

484. ULMELLA. Z. — A. C. Bois de Flines, Faumont, Gœulzin, etc. Tronc des chênes, sur la feuille desquels vit la chenille. Mai.

485. CRATÆGI. Z.—C. Wagnonville, Cuincy, glacis, etc. Chenille sur aubépine et orme. Mai.

486. BOYERELLA. Dup. — C. Routes et glacis. Tronc des vieux ormes. Mai. Chenille sur orme.

487. FRANGULELLA. Gæze. *Rhamnifoliella*. Tr. — C. Dans tous les bois, Wagnonville excepté. Mai, juin. Chenille fait une mine circulaire sur le *Rhamnus frangula*.

488. THORACELLA. Thnbg. *Hippocastanella*. Dup. — A. R. Allée des tilleuls du bois de Quincy. Chenille sous la feuille de cet arbre. Août.

489. CRISTATELLA. Z. — A. C. Glacis. Chenille sur l'*Achillea millefolium*. Juin.

### Nepticulidæ.

#### G. OPOSTEGA. Z.

490. CREPUSCULELLA. Z.—A. C. Dans nos glacis. Endroits tourbeux, Juin, août.

#### G. NEPTICULA. Z. (1)

491. POMELLA. Vaughan.—A. C. Wagnonville, vergers, etc. Larva : *Pyrus malus*.

492. PYGMÆELLA. Hw. — T. C. Dans les haies. Larva : *Cratægus oxyacantha*.

493. RUFICAPITELLA. Hw. } C. Dans tous nos bois.

494. ATRICAPITELLA. Hw. } Larva : *Quercus robur*.

(1) Comme pour les espèces du genre *Lithocolletis*, les mines sont plus abondantes et d'une recherche plus facile en septembre et octobre, qu'en toute autre saison. Les insectes éclosent en mars et avril. En disant commune, je parle de la mine, car les *Nepticula*, vu leur extrême petitesse qui n'exécède pas deux à trois millimètres, échappent facilement aux yeux, et sont rares par ce fait.

495. TILLÆ. Frey. — Très localisée. Ne se trouve qu'au bois de Cuincy. Larva : *Tilia Europæa*. Mine très commune.

496. ANOMALELLA. Gæze. — Abondante sur tous les rosiers. Bois et jardins.

497. VISCERELLA. Stt. — R. Glacis, route, etc. Larva : *Ulmus campestris*.

498. AUCUPARIÆ. Frey. — A. R. Bois de Flines et de Gœulzin. Larva : *Sorbus aucuparia*.

499. OXYACANTHELLA. Stt. — C. Dans les haies et vergers. Larva : *Cratægus oxyacantha*, et *Pyrus malus*.

500. NITENS. Fologne. — R. Glacis, endroits secs et abrités. Bois de Wagnonville à la lisière du parc. Larva : *Agrimonia eupatorium*.

501. GRATIOSELLA. Stt. — Rare. Larva : *Cratægus oxyacantha*. Dans les haies.

502. SPLENDIDISSIMELLA. H. S. — C. Bois de Wagnonville, endroits ombragés. Larva : *Rubus fruticosus*.

503. AURELLA. Stt. — T. C. Partout, bois et glacis. Larva : *Rubus fruticosus*.

504. ULMIVORA. Hein. — A. C. Routes, glacis, etc. Larva : *Ulmus campestris*.

505. PRUNETORUM. Stt. — C. Talus du bois de La Placette. Larva : *Prunus spinosa*.

506. MARGINICOLELLA. Stt. — T. C. Partout, routes, bois, etc. Larva : *Ulmus campestris*.

507. ALNETELLA. Stt. — A. R. Bois frais, Quincy, La Placette, etc. Larva : *Alnus glutinosa*.

508. CENTIFOLIELLA. Z. — A. R. Jardin botanique, etc. Larva : *Rosa centifoliella*.

509. MICROTHERIELLA. Stt. — T. C. Dans les haies et dans les bois. Larva : *Corylus avellanella*, et *Carpinus betulus*.

510. BETULICOLA. Stt.—T. C. Dans les bois secs. Larva : *Betula alba*.

511. PLAGICOLELLA. Stt. — P. R. Dans les haies et endroits abrités. Larva : *Prunus spinosa*.

512. GLUTINOSÆ. Stt.—C. Bois de La Placette, Quincy, etc. Larva : *Alnus glutinosa*.

513. ARGENTIPELLEDA. Z. — R. La Placette, Flines, etc. Larva : *Betula alba*.

514. TITYRELLA. Stt.—T. C. Dans tous les bois. Larva : *Fagus sylvatica*.

515. FREYELLA. Heyd. — A. R. Parc de Wagnonville. Talus des glacis. Endroits secs. Larva : *Convolvulus arvensis*.

516. ANGULIFASCIELLA. Stt. — A. C. Dans les bois et dans les haies. Education difficile. Larva : *Rosa canina*.

517. RUBIVORA. Wk. — Localisée. Très-commune au bois de Wagnonville et dans nos glacis. Endroits humides. Education très-difficile. Larva : *Rubus fruticosus*.

518. MYRTILLELLA. Stt. — P. R. Bois de Flines et de

Gœulzin, endroits abrités. Larva : *Vaccinium myrtillus*.  
Délicate à élever.

519. SALICIS. Stt. — C. Bois et glacis. Larva : *Salices*.

520. FLOSLACTELLA. Hw. — A. C. Dans les haies. Wagnonville, etc. Larva : *Carpinus betulus*.

521. SEPTEMBRELLA. Stt. — Localisée, et commune là où elle est. Glacis. Prairies de Médole et de La Placette. Larva : *Hypericum perforatum*.

522. TRIMACULELLA. Hw. — T. C. Routes, bois, glacis, etc. Larva : *Populus nigra*, et *alba*.

523. SUBBIMACULELLA. Hw. — C. Dans les bois de chênes. Flines, La Placette, etc. Larva : *Quercus robur*.

524. TURBIDELLA. Z. — C. Glacis. Larva : *Populus alba*. (Buissons provenant des vieilles souches.)

### **Micropterygna.**

#### **G. MICROPTERYX. Hb.**

525. CALTHELLA. L.—C. Bois de Quincy et de Wagnonville, le long des fossés et cours d'eau. Dans les fleurs des joncs. Mai, juin.

526. ARUNCCELLA. Sc. — C. Bois de La Placette. Dans les fleurs des genêts. Mai, juin.

527. FASTUOSELLA. Z. — T. C. Bois secs, Flines, Gœulzin, Faumont, etc. Chenille sur le noisetier. Mai, juin.

528. SUBPURPURELLA. — Hw. { A. C. Mêmes bois. Che-  
529. PURPURELLA. Hw. { nille sur le chêne. Mai.

**Pterophorina.**

G. PLATYPTILIA. Hb.

530. BERTRAMI. Rössl. — A. C. Glacis. Très-localisé. Chenille sur l'*Achillea millefolium*. Juin.

531. GONODACTYLA. Schiff. — R. Lisière des bois humides, fonds des glacis. Chenille dans les tiges du *Tussilago farfara*. Juillet.

G. AMBLYPTILIA. Hb.

532. ACANTHODACTYLA. Hb. — Plus ou moins rare selon les années. Assez commun au bois de Wagnonville. Septembre à novembre. Chenille sur les feuilles de l'*Ononis spinosa*.

G. OXYPTILUS. Z.

533. HIERACII. Z. — A. C. Lisière du bois de la Placette. En battant les touffes d'*Hieracium umbellatum*. Juin. Très-localisé.

534. PILOSELLÆ. Z. — R. Bois de Flines, fond de l'ancienne sablière. Juin.

G. MIMÆSCOPTILUS. Wallgr.

535. SEROTINUS. Z. — A. C. Prairies du bois de la Placette. Glacis. Endroits où pousse abondamment la scahieuse. Juin.

536. ZOPHODACTYLUS. Dup. — C. Prairies tourbeuses du bois de Flines. Mai, juin.

537. PTERODACTYLUS. L. *Fuscus*. Retz. — T. C. Dans tous nos glacis. Endroits secs. Juin.

G. PTEROPHORUS. Wallgr.

538. MONODACTYLUS. L. *Pterodactyla*. Hb. — Abonde dans toutes les prairies. Juin, septembre.

G. LEIOPTILUS. Wallgr.

539. SCARODACTYLUS. Hb. — A. R. Bois de Flines. Endroits abrités. Touffes d'*Hieracium*. Juin.

540. LIENIGIANUS. Z. — Bois de Wagnonville, au réflecteur. Juillet.

541. INULÆ. Z. — R. Sur le bord des fossés abrités du bois de Flines. Juillet.

542. OSTEODACTYLUS. Z. — T. C., mais très localisé. Glacis, sur les talus. Mai, juin.

G. ACIPTILIA. Hb.

543. GALACTODACTYLA. Curt. — A. C. Allées humides du bois de Wagnonville. Dans les fourrés. Juin.

544. TETRADACTYLA. L. — T. C. Endroits secs, glacis, où pousse abondamment le *Thymus serpyllum*. Juin, juillet.

545. PENTADACTYLA. L. — Abonde dans tous les bois et prairies. Mai, juin.

**Alucitina.**

G. ALUCITA. Z.

546. HEXADACTYLA. L. *Polydactyla*. Hb. — T. C. Sur tous les buissons de chèvrefeuille, dont la chenille dévore la fleur. Mai, juin.

---

## ADDENDA.

### MACROLÉPIDOPTÈRES.

#### APAMEA. Tr.

526. OPHIOGRAMMA. Esp. — R. Bois de Wagnonville.  
Vole lentement la nuit autour des buissons. Juillet.

#### PHIBALAPTERYX. Stph.

527. VITALBATA. Hb. — R. Se prend au réflecteur dans  
le bois de Wagnonville, en juillet.

### MICROLÉPIDOPTÈRES.

#### ZANCLOGNATHA. Ld.

547. TARSIGRINALIS. Knoch. — C. Dans tous nos bois en  
battant le taillis bordant les allées. Juin, juillet.

#### CRAMBUS. F.

548. MARGARITELLUS. Hb. — R. Un exemplaire pris au  
réflecteur. Wagnonville, parties humides du bois. Fin juin,  
juillet.

#### TALÆPORIA. Hb.

549. LAPIDELLA. Gœze. *Lapidicella*. Z. *Pectinella*. Dup.  
— Fourreau commun mais localisé sur les vieux murs et  
les troncs d'arbres recouverts de lichen. L'insecte éclot  
dans les premiers jours de juillet.

#### TORTRIX. Tr.

550. INOPIANA. Hw. *Centrana* H. S. — Rare. Marais et  
bois marécageux. Au réflecteur. Juillet et août.

PENTHINA. Tr.

551. RUFANA. Sc. V<sup>te</sup> *Purpurana* Hw. *Rosaceana*.  
Hein. — R. Glacis, bois de Wagnonville. Au réflecteur.  
Août.

GRAPHOLITHA. Tr.

552. TEDELLA. Cl. *Comitana*. Schiff. — 'Très localisé.  
Wagnonville, en battant les pins et les sapins du parc.  
Mai, juin. L'insecte qui se rencontre dans cette localité est  
une variété très foncée commune en Angleterre, mais rare  
ailleurs.

RETINIA. Gn.

553. ALBIONANA. Gn. *In lit.* — R. Flines, La Placette,  
dans les sapinières plantées en *Vaccinium myrtillus*. Fin  
mai, juin.

NEPTICULA. Z.

554. MINUSCULELLA. H. S. — P. C. Vergers. Larva :  
*Pyrus communis*.

---

Résumé. *Macrolépidoptères*. 527. — *Microlépidoptères*,  
554. Ensemble : 1081 espèces.

---

OM. Avant le n° 243 des MACROLÉPIDOPTÈRES, lisez  
*G. Miana*. Stph.

ER. Au lieu de *G. Paraponyx*, lisez *G. Parapoynx*.

---

N. B. — Je possède encore une vingtaine d'espèces indéterminées en mi-  
crolépidoptères provenant de mes recherches de cette année et des années  
précédentes.

Plusieurs de ces espèces, que j'ai communiquées à M. Ragonot, de Paris,  
ont été envoyées à MM. Stainton, de Londres, et Zeller, de Stettin, qui les  
ont retournées avec la mention « inconnu » à rechercher en plus grand  
nombre. »

‡ J'espère donc être assez heureux pour découvrir dans nos environs quel-  
ques espèces inédites.

A. F.



## M. ACHILLE FIÉVET. <sup>(1)</sup>



Dans la matinée du 16 décembre 1873, une assistance aussi recueillie que nombreuse entourait le cercueil d'un homme de bien par excellence, M. le docteur Duhem. Les membres de la Cour d'appel, du Tribunal civil et du barreau, étaient accourus en foule auprès du magistrat distingué qui, si pieusement, accomplissait un suprême devoir envers son digne père. Soudain, dans les rangs du cortège qui s'acheminait vers l'église, une nouvelle se répand non moins avérée, hélas ! que fatalement lugubre. — M. le conseiller Fiévet, en se préparant à sortir pour se rendre au convoi, venait de mourir subitement. La ville entière fut frappée de stupeur.

Depuis longues années, la Société s'honorait de la collaboration du regretté magistrat, et la mission d'acquitter envers sa mémoire le tribut d'un modeste hommage, semblait destinée surtout à la plume autorisée de l'un des amis d'enfance qu'il compta parmi ses collègues. Cette mission se trouve néanmoins dévolue à un membre qui, étranger à Douai, ne pouvait avoir d'autre titre au choix de la Compagnie, que sa double et affectueuse confraternité avec le défunt, presque récente encore. Les

(1) Notice lue en assemblée générale.

pages qui vont suivre sont donc placées d'autant plus expressément sous l'égide d'une bienveillance éprouvée.

M. Fiévet (Achille-Alphonse-Louis) naquit le 1<sup>er</sup> juin 1815 à Masny près Douai. Ses parents, membres de familles honorables autant que nombreuses, dirigeaient une vaste exploitation agricole. — Ils eurent cinq enfants. A la mort du père, l'aîné des fils au nombre de quatre, n'avait pas vingt ans. Achille fut le troisième. Mère chrétienne, on vit M<sup>me</sup> Fiévet née Butruille puiser dans les épreuves du veuvage, un redoublement de sollicitude envers sa jeune famille. Sous sa tutelle, s'inaugura dans Masny la prospérité qui plus tard y devint sans limites.

Les voies de l'étude et des succès avaient été largement frayées par le fils aîné à ses jeunes frères. Élève de l'École polytechnique, cet aîné devint le colonel d'artillerie qui, mortellement blessé à son poste dans Strasbourg, dès le début de la guerre de 1870-1871, ne livra, lui, aux capitulations, que sa dépouille mutilée.

C'est à l'envi l'un de l'autre que les contemporains d'Achille Fiévet au lycée de Douai, attestent la précoce aptitude et l'application rare dont il ne cessa d'y faire preuve. L'un de ceux qu'il affectionna le plus (1), évoquait naguère encore, non sans une vive émotion, ces souvenirs d'une amitié si tôt et si fatalement brisée.

Aucun démenti n'était réservé aux promesses d'un pareil début dans la vie. L'étude et les livres devinrent, durant cinq années consécutives de séjour à Paris, l'unique passion d'Achille Fiévet. A la Faculté de droit, ses thèses de doctorat furent soutenues avec un tel succès, que les épreu-

(1) M. l'abbé Fournet, aujourd'hui aumônier du Lycée.

ves, tout autrement sérieuses encore, de l'agrégation elle-même, purent être, un instant, entrevues sans nulle présomption. — Un maître éminent (1) encourageait à les tenter. Mais, finalement, le retour au sol natal, et les affections de famille prévalurent. Achille Fiévet vint donc terminer à Douai qu'il devait ne plus quitter, un stage qui continua comme il avait commencé, c'est-à-dire avec l'assiduité la plus louable aux audiences. Dans les recueils d'arrêts (2) se trouve d'ailleurs attestée, entr'autres, la participation du jeune avocat à la discussion d'une cause intéressante où il eut à lutter devant la Cour, contre un compagnon d'études, également instruit et actif à souhait (3).

Dès 1841, les rangs de la magistrature s'ouvrirent pour M. Achille Fiévet. Devenu de juge-suppléant, substitut au siège de Douai, le 7 août 1843, il s'écoula plus de neuf années avant qu'il n'obtint les mêmes fonctions au parquet de la Cour d'appel. Conseiller en 1857, et promu chevalier de la Légion d'honneur après plus de vingt-sept années de services, il mourut doyen de la Compagnie. Un savant magistrat (4) dont on se fait un devoir de reproduire textuellement ici l'éloquent témoignage, s'écriait naguère au cours de la solennité d'une audience de rentrée : « Qui de nous pourrait l'oublier ? Nommer » M. Fiévet et ne pas rappeler tout d'abord les facultés » extraordinaires dont il était doué, serait impossible.

(1) M. le professeur Valette.

(2) *Jurisp. de la Cour de Douai*, IV, p. 52.

(3) M. Victor Hamille, depuis directeur de l'administration des Cultes, aujourd'hui député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale.

(4) M. le premier avocat-général Carpentier.

» Cherchiez-vous une date ? Il suffisait de l'interroger.  
» Vouliez-vous un texte ? M. Fiévet vous le récitait. Vous  
» fallait-il un arrêt ? M. Fiévet vous indiquait l'année,  
» le mois, le jour où il avait été rendu, le nom du magis-  
» trat qui l'avait rédigé, celui des membres du parquet  
» qui avait conclu. Quelquefois, au milieu des débats  
» les plus animés, une voix claire et brève se faisait  
» entendre, et la controverse s'éteignait tout à coup :  
» M. Fiévet venait de rappeler à point une autorité qui  
» n'avait pas été citée. Ce n'était pas seulement un homme  
» d'ordre, c'était l'homme de l'ordre par excellence. Tout  
» était coté, rangé, réglé, étiqueté dans sa mémoire, et dis-  
» tribué avec à propos et mesure dans les discussions. Les  
» services qu'il a rendus pendant plus de vingt ans, à la  
» bibliothèque, dans les commissions, à la chambre d'ac-  
» cusation, dans les chambres civiles, dans les cours d'as-  
» sises, sont inappréciables. Sur vos registres, dans nos  
» archives, le nom de M. Fiévet se retrouve partout. »

Nul ne voua ni plus d'assiduité, ni plus de zèle à la bonne administration de la justice. Membre d'une Cour souveraine, nul ne se montra préoccupé à un plus haut degré, du devoir pour chacun de concourir, en toutes circonstances, à la sauvegarde des légitimes intérêts et de la dignité de la Compagnie. Nul n'y redouta davantage les conflits d'opinions politiques ou religieuses, et l'intrusion de l'esprit de parti avec son cortège d'erreurs et d'injustices, tôt ou tard fatalement expiées. Nul enfin n'affirma plus énergiquement par ses actes, l'indépendance qui fait la véritable autorité de la magistrature. — M. Achille Fiévet avait compris qu'il ne peut pas plus être suppléé à cette indépendance par le talent lui-même, que par une supériorité quelconque dans la hiérarchie des fonctions.

Doué d'un esprit chez lequel la verve s'associait à l'originalité, M. Fiévet, dans le cours de ses familières appréciations des personnes et des choses, ne réprima peut-être pas toujours avec succès toute apparence de rudesse. Mais il ne fallait ni beaucoup de temps, ni un bien grand effort pour discerner jusque dans l'exubérance de sa franchise, l'accent du cœur et les sentiments d'une confraternité loyale et sûre entre toutes.

Dès 1846, M. Achille Fiévet était devenu membre de la Société d'agriculture. — Le nom qu'il portait, signifiait à lui seul, initiation aux connaissances agronomiques de l'ordre le plus élevé. Il faut ajouter que les rares loisirs du magistrat profitaient aussi aux études du bibliophile érudit. Sa participation, spécialement aux travaux de la section agricole, fut toujours assidue.

Grâce à une administration aussi prévoyante qu'éclairée, le patrimoine de M. Achille Fiévet s'était incessamment accru, sans que la modestie de ses goûts et de ses habitudes eût d'ailleurs diminué un seul instant. Cette prospérité ne fut pas toutefois sans mélange de chagrins. En dernier lieu, une prédisposition naturelle à la mélancolie, s'était aggravée de la double préoccupation des calamités du pays et de la mort du frère aîné.

M. Achille Fiévet avait eu aussi la douleur de perdre après une longue maladie, sa compagne (1) encore à la fleur de l'âge. Il ne contracta point une nouvelle union. « Une fille » était née, fille adorée, digne de lui par toutes les qualités de son cœur, à laquelle, comme la plus tendre » des mères, il avait consacré sa vie (2). » Très-récemment,

(1) M<sup>lle</sup> Eugénie Deléris, de Fouquières-lès-Béthune.

(2) Paroles de M. Talon, doyen du barreau et professeur à la Faculté de droit de Douai.

la rémunération à la fois la plus douce et le mieux méritée, n'avait point fait défaut à son anxieuse sollicitude. L'avenir de l'enfant tant aimée venait d'être assuré par une heureuse alliance (1). Aucun nuage à l'horizon de l'avenir.

C'était le 15 décembre 1873. M. Achille Fiévet, venu au palais, avait, — ce furent ses propres expressions, — consacré un travail de bénédictin à l'examen d'une cause en délibération. Il parlait de souffrances aiguës et persistantes, sans du reste refuser d'associer à quelques sourires d'incrédulité, provoqués par ses plaintes, son propre sourire. Après une audience prolongée, tout visiblement fatigué qu'il fût, il n'engagea pas moins, relativement à la cause dont il continuait de se préoccuper, un sérieux entretien. M. le président de Meyer, comme lui, hélas! déjà presque moribond, et comme lui, d'autant plus inflexiblement assidu, prit part au même entretien ainsi que le collègue qui retrace ici ce douloureux souvenir. Le soir du même jour, M. Achille Fiévet, en l'absence de sa fille, appelée hors de Douai par la maladie d'un proche parent, avait rencontré sous le toit de son gendre, le délassément d'une familière causerie. — Elle fut un adieu. Dès le commencement de la matinée du lendemain, sa demeure retentissait de cris et de sanglots dont bientôt s'émut tout le voisinage. A peine l'une des personnes à son service venait-elle, après avoir vainement frappé, d'ouvrir la porte de l'appartement, qu'elle heurtait un corps inanimé. Sans que le moindre bruit eût été entendu, M. Achille Fiévet,

(1) M. Grimbert, avocat à la Cour d'appel de Douai, membre de la Société, était devenu le gendre de M. Fiévet.

au cours des apprêts de sa toilette accoutumée, était tombé frappé d'une mort soudaine.

Le surlendemain, dans Douai, au passage d'un cortège immense, les maisons du quartier se fermèrent en signe de deuil. Durant le trajet jusqu'à Masny, on vit les populations de la campagne respectueusement se ranger sur le seuil des demeures ou aux abords des chemins.

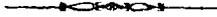
Non loin de la ferme patrimoniale et de ses magnifiques cultures, s'étend, autour de l'église du même village, un modeste champ de repos. Une sépulture de famille y reçut le cercueil. Après que les derniers accents de la prière eurent cessé, le souvenir de l'inépuisable bienfaisance de M. Achille Fiévet fut évoqué au milieu de la foule émue des assistants. Un éloquent et vénérable interprète des sentiments de la population entière, s'écria : « Ce n'était » point de sa part, un étroit et capricieux sentiment pour » quelques-uns à l'exclusion de tous autres. Non, son » mobile c'était la bonté de son âme, le plaisir à aider, la » charité enfin, cette vertu chrétienne, la plus sublime et » la plus utile de toutes. Demandez-le là bas aux pauvres » si nombreux de son quartier : leurs bénédictions recon- » naissantes vous diront combien il était pour eux le bon » riche, toujours prêt à donner, à soulager les misères » vraies sans se lasser, oubliant le service du jour pour » ne songer qu'à celui du lendemain, et cela sans osten- » tation, avec cette délicate discrétion, ce modeste mystère » dont s'enveloppe la bienfaisance (1).

L'unique ambition de M. Achille Fiévet fut de laisser

(1) Allocution de M. Talon. (*Indépendant* du 20 décembre ; *Courrier Douaisien* du 23 décembre 1873.)

un nom en estime. De tous les biens, c'est le seul que la mort ne puisse ravir. Cette estime publique, M. Achille Fiévet sut au plus haut degré la mériter. Modeste et pure auréole, elle continuera de rayonner autour de sa mémoire non moins chère à la cité qu'à sa famille, et qu'à la compagnie dont l'adieu est ici réitéré avec le témoignage des regrets les plus durables et de la plus sincère douleur.

HENRI HARDOÛIN.



# RÉPONSE

## A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Sur les travaux de la Société

Adressée par M. le Ministre de l'instruction publique.

—  
1875.

---

1° *La date de la fondation de la Société; se rattache-t-elle à une ancienne société locale antérieure à 1789 ?*

La Société a été fondée par l'autorité départementale, le 8 floréal an VII (27 avril 1799), en exécution d'une circulaire ministérielle du 3 floréal an VI (22 avril 1798).

Officiellement elle ne se rattache pas à une ancienne société locale antérieure à 1789.

Néanmoins on croit devoir rappeler l'existence à Douai d'une très-ancienne association littéraire, fonctionnant déjà au XIII<sup>e</sup> siècle et connue sous le nom de *Confrérie des clercs parisiens*. Elle possédait des biens et des revenus qui furent *amortis* par les souverains du pays : l'amortissement équivalait à ce que nous nommons aujourd'hui « reconnaissance comme établissement d'utilité publique. » En 1779, dix ans avant la Révolution, le gouvernement royal lui-même confisqua purement et simplement les biens de l'association, et sans nul souci de l'intention des

fondations et des bienfaiteurs, il les appliqua à une destination tout autre.

2° *Une notice historique sur l'origine et les progrès de la Société.*

Fondée pour se livrer à l'étude de tout ce qui peut se rattacher à l'agriculture de notre contrée, la Société élargit le cercle de ses travaux, par une délibération du 25 ventose an IX (16 mars 1801), aux termes de laquelle elle prit le titre de « Société d'agriculture et arts du département du Nord. » Néanmoins cette association, qui ne comptait d'ailleurs qu'un très petit nombre de membres, presque tous fonctionnaires publics, ne fit que végéter jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal an XIII (22 mars 1805), époque à laquelle elle s'adjoignit la « Société libre d'amateurs des sciences et arts, » qui s'était formée dans notre ville le 23 pluviôse an VIII (12 février 1800) et qui comptait beaucoup de membres zélés et actifs.

Notre Société prit alors le titre de « Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord; » un règlement fut élaboré, et, sauf quelques modifications de détail, c'est encore celui qui nous régit maintenant; les séances eurent lieu régulièrement, des travaux furent imprimés à la suite des séances publiques, et une grande impulsion fut donnée à l'œuvre commune.

En vertu d'une instruction ministérielle du 4 août 1819, le préfet du Nord, par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre suivant, « en considération des services rendus » par notre Société, l'institua « Société du chef-lieu du département. » En conséquence de cet arrêté, elle a ajouté à son titre celui de « Société centrale. »

En 1829, elle fut reconnue comme « Société royale, » ainsi qu'il sera établi ci-après dans l'article 8°.

En conséquence son titre officiel est celui-ci : *Société nationale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord.*

Pour faciliter l'étude des questions si diverses proposées à l'activité et au dévouement des membres de notre compagnie, il a été créé plusieurs commissions permanentes. Actuellement elles sont au nombre de six :

La Commission d'agriculture ;

La Section agricole, où se traitent surtout les questions d'agriculture pratique ;

La Commission des sciences exactes et naturelles ;

La Commission des sciences morales et historiques ;

La Commission d'art, d'archéologie et d'histoire locale ;

La Commission des jardins, de qui relève l'étude de l'horticulture et qui administre les jardins de la Société.

Depuis 1806, le siège de la Société est établi dans un bâtiment communal, situé au milieu de vastes jardins dont la Société a la jouissance et l'administration ; ces jardins qu'elle a créés, dans les premières années de ce siècle, elle ne cesse de les améliorer et de les embellir.

3° *La liste des récompenses ou distinctions qu'elle a reçues en France et à l'étranger.*

N É A N T .

4° *Le nombre des membres :*

1. *Titulaires ou honoraires.*

2. *Correspondants pendant la première année de son*

*existence et actuellement, avec indication des noms de ses différents présidents.*

I.

TITULAIRES OU HONORAIRES EN 1805. (1)

Le nombre des titulaires ou membres résidants à Douai était de 50.

Le nombre des honoraires était de 4.

TITULAIRES OU HONORAIRES EN 1875.

Le nombre des titulaires ou membres résidants dans l'arrondissement de Douai est actuellement de 60.

Celui des membres honoraires de droit (titre attaché à certaines fonctions et cessant avec elles), de 13.

Celui des membres honoraires (anciens résidants ayant rendu des services à la Société) de 15.

II.

CORRESPONDANTS EN 1813. (2)

Leur nombre était de 124.

CORRESPONDANTS EN 1875.

Il y en a 103.

*Liste des présidents de la Société  
depuis 1799 jusqu'à 1875.*

MM.

1. DAoust, ex-conventionnel. 1799. 1800. 1801. 1802.
2. Le docteur TARANGET. 1803. 1804. 1805. 1806. 1809.

(1) Année où la Société a commencé à fonctionner régulièrement, dans la sixième année de sa fondation, ainsi qu'il est expliqué à l'art. 1<sup>er</sup>.

(2) Il n'a pas été conservé de liste antérieure à cette année.

1811. 1815. 1817. 1819. 1823. 1825. 1827. —  
Président honoraire, 1828-1837.
3. Le chevalier MICHEL, procureur-général. 1807. 1814.  
Mort le 16 janvier.
  4. Le premier président DE FOREST. 1808.
  5. Le président LENGLET. 1810. 1812. 1816.
  6. THOMASSIN. 1813.
  7. Le conseiller TAFFIN DE SOREL. 1814. 1818. 1820.
  8. DUCCELLIER, capitaine du génie. 1821. 1824.
  9. LAMBERT, avocat-général. 1822. 1826. 1828.
  10. Le colonel PLAZANET. 1829.
  11. LAMBRECHT. 1830.
  12. Le baron LOUIS DE LA GRANGE, colonel d'artillerie. 1831.
  13. PREUX père, procureur-général. 1833. 1836. 1850.  
1859.
  14. BECQUET DE MÉGILLE, maire de Douai, 1834.
  15. Le recteur GRATET-DUPLESSIS. 1835.
  16. Le conseiller QUENSON. 1837. 1841.
  17. Le docteur MAUGIN. 1838. 1843. 1846. 1854.
  18. Le conseiller TAILLIAR. 1839. 1844.
  19. LEROY (de Béthune), avocat. 1840. 1842.
  20. BLAVIER, ingénieur des mines. 1845.
  21. DELEDICQUE, avocat. 1847.
  22. Le conseiller LAGARDE. 1848.
  23. Le colonel PASTÉY. 1849.
  24. Le conseiller MINART. 1851.
  25. VASSE, maire de Douai. 1852. 1875.

26. Le président PETIT. 1853.
27. A. DUPONT, avocat. 1854. 1860. 1865. 1871.
28. Le conseiller CAHIER. 1856. 1862.
29. Le conseiller MALOTAU, comte de GUERNE. 1857.
30. Le colonel MARTIN. 1858. 1864.
31. NUTLY, juge de paix. 1861.
32. MAURICE, ancien maire de Douai. 1863. 1866. 1869.
33. H. CORNE, ancien député 1867.
34. Le recteur FLEURY. 1868.
35. PREUX fils, avocat-général. 1870.
36. Le docteur MAUGIN fils. 1872.
37. Le conseiller HARDOUIN. 1873.
38. ASSELIN, ancien maire de Douai. 1874.

5° *Le nombre des volumes publiés, avec indication des mémoires les plus importants.*

En 1806, 1812, 1813 et 1827, on a fait imprimer des procès-verbaux de séances publiques tenues par la Société.

La publication des *Mémoires* remonte à l'année 1826. La première série, de 1826 à 1849, comprend 13 volumes, avec une table générale.

De la deuxième série, il a été publié 11 volumes ; le douzième, 1872-1874, est sous presse.

Total des volumes de *Mémoires* : 24.

*Procès-verbaux*, 1806-1827 : 4 brochures.

On y remarque les travaux suivants :

DANS LA PREMIÈRE SÉRIE.

Antiquités de l'Arrondissement d'Avesnes, par M. Lebeau, (t. I, 1826, pp. 116-155).

Notice sur l'origine et l'organisation des communes dans le Nord de la France, par M. Tailliar (t. IV, 1830-32, pp. 145-168).

Notre-Dame de Saint-Omer, par M. Quenson (id., pp. 169-281).

Notice sur les institutions gallo-frankes, 420-752, par M. Tailliar (t. V, 1832-1834, pp. 125-306).

Mémoire sur l'histoire de la Flandre Wallonne, depuis 1566 jusqu'en 1668, par M. Lebon (t. VI, 1834-1836, pp. 123-251).

Des lois historiques et de leur application aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, par M. Tailliar (t. VII, 1836-1838, 2<sup>e</sup> partie, pp. 179-405).

Notice historique sur le géant de Douai et sa procession, par M. Quenson (id., pp. 481-593).

Huchald, moine de Saint-Amand, et ses traités de musique, par M. E. de Coussemaker (t. VIII, 1838-1840, pp. 171-394).

Notice sur la langue romane d'Oil, par M. Tailliar (id., pp. 395-472).

Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples. Etude sur les anciennes théocraties; par M. Tailliar (t. IX, 1840-1842, pp. 205-436).

Notice de manuscrits concernant la législation du moyen-âge, par M. Tailliar (t. X, 1842-1844, pp. 223-360).

Recherches historiques sur Hénin-Liétard, par M. Dancoisne (t. XI, 1844-1846, pp. 309-584).

Catalogue des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans les fortifications de la ville de Douai, par M. l'abbé Bourlet (t. XII, 1847, pp. 161-246).

Notice historique et généalogique sur la maison de La-laing, par M. Brassart père (id., pp. 251-377).

Documents sur l'Université de Douai, de 1699 à 1704. Extraits des Mémoires inédits de Monnier de Richardin ; publiés par le conseiller Pillot (t. XIII, 1847-1849, pp. 167-271).

DANS LA DEUXIÈME SÉRIE.

Remarques sur le patois, par le docteur Escalier (t. I<sup>er</sup>, 1849-1851, pp. 105-240).

Essai sur l'histoire des institutions dans le nord de la France. Ère celtique ; par M. Tailliar (id., pp. 241-500).

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes, par M. Le Glay, archiviste du département (t. II, 1851-1853, pp. 127-194).

Coup-d'œil sur quelques parties du Musée de Douai, par M. Cahier (id., pp. 195-269).

Précis historique sur la maison de Harnes, par M. Demarquette (t. III, 1853-1855, pp. 67-312).

Mémoire sur les archives du chapitre de Saint-Amé à Douai, par M. Le Glay (t. IV, 1855-1857, pp. 113-129).

Essais sur l'histoire des communes du nord de la France, par M. Tailliar (id., pp. 165-286).

Des races qui se partagent l'Europe, par M. Fleury (id., pp. 341-468).

Etude sur la loxodromie et la navigation par arc de grand cercle, par M. Offret (t. V, 1857-1859, 1<sup>re</sup> partie, pp. 102-132).

Des lois historiques ou providentielles qui régissent les nations et le genre humain et de leur application à quelques états de l'antiquité, par M. Tailliar (id., pp. 158-357).

Recherches sur la topographie ancienne de la ville de Douai, par M. Liégeard (id., 2<sup>e</sup> partie, pp. 1-55).

De l'art chrétien dans la Flandre, par M. l'abbé Dehaisnes (id., pp. 57-441).

Notice sur l'origine et la formation des villages du nord de la France, par M. Tailliar (t. VI, 1859-1861, pp. 269-493).

Fêtes religieuses à Douai au XVII<sup>e</sup> siècle, par M. le président Tailliar (t. VII, 1861-1863, pp. 333-470).

L'Université de Douai en 1790; documents publiés par M. l'abbé Dehaisnes (t. VIII, 1863-1865, pp. 213-271).

Etudes de météorologie, par M. Offret (id., pp. 273-392).

Les lois de Dieu dans l'histoire, par M. le président Tailliar (id., pp. 405-556).

Etudes tératologiques, par M. E. Delplanque (t. IX, 1865-1867, pp. 263-332).

Les origines des *Acta Sanctorum*, par M. l'abbé Dehaisnes (id., pp. 429-461).

Mémoires sur les établissements religieux qui ont existé à Douai avant la Révolution, par M. l'abbé Dancoisne (id., pp. 485-643; t. X, 1867-1869, pp. 433-588; la suite de cet important mémoire se trouvera dans le tome XII, actuellement sous presse).

Mémoire sur l'étude pratique d'une alimentation d'eau potable pour la ville de Douai, par M. Parsy (t. XI, pp. 81-120).

De l'éclairage au point de vue économique, par M. Offret (id., pp. 129-156).

Examen du traité des devoirs de Cicéron, par M. Montée (id., pp. 181-251).

Fragment d'une étude sur les Gaulois au temps de Jules César, par M. le président Tailliar (id., pp. 345-431).

Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du Musée de Douai, par M. Ernest Desjardins (t. XI, 1870-1872, pp. 79-255).

Application de la géométrie élémentaire à l'arithmétique, par M. Ricour (id., pp. 279-338).

Charles IX. Deux années de règne, 1570-1572, par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres (id., pp. 371-492).

6° *Les titres des ouvrages publiés à part : cartulaires, pouillés, mémoires, correspondances historiques, annuaires, etc., etc.*

La Société a fait imprimer en 1849 un premier volume de documents historiques, intitulé : « Recueil d'actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, en langue romane wallonne du nord de la France, publié avec une introduction et des notes, par M. Tailliar ».

Elle espère pouvoir bientôt livrer à la publicité d'autres volumes de documents historiques.

Sous les auspices de la Société et par les soins d'un comité historique et archéologique, composé de membres de la Société, il se publie à Douai, depuis l'année 1861, sous le

titre de *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, un recueil de notices historiques et de documents relatifs à nos anciennes provinces de la région du Nord ; ce recueil comprend actuellement quatorze volumes in-8°, avec planches ; le quinzième volume est sous presse.

Enfin la Société fait paraître, tous les ans, un *Bulletin agricole* ; la collection de ces publications forme actuellement 8 volumes.

7° *Le nombre actuel de sociétés ou d'établissements avec lesquels elle correspond :*

En France : 137.

En Alsace-Lorraine : 4.

A l'étranger : 13.

8° *Est-elle reconnue comme établissement d'utilité publique ? La date de cette reconnaissance légale.*

Par ordonnance du roi Charles X, rendue le 11 juillet 1829, le Conseil d'Etat entendu, notre compagnie a reçu le titre de *Société Royale*.

Elle se propose de solliciter de la haute bienveillance du gouvernement l'approbation de certaines modifications à des statuts qui datent de près d'un demi-siècle ; cette approbation lui semble nécessaire pour qu'elle se maintienne dans la pleine possession du bénéfice de sa reconnaissance implicite comme établissement d'utilité publique, résultant de l'ordonnance du 11 juillet 1829.

9° *La Société possède-t-elle une bibliothèque. Indiquer le nombre des volumes et des manuscrits. Possède-t-elle des collections d'histoire naturelle, d'épigraphie, etc., etc. ? Ces bibliothèques et collections sont-elles cataloguées ? Ces catalogues sont-ils imprimés ?*

Elle possède une bibliothèque composée d'environ 4,000 imprimés; notre collection de Mémoires de sociétés savantes est très-remarquable. Un *Catalogue des livres*, de 1097 n<sup>os</sup> a été imprimé en 1841; depuis lors, la bibliothèque s'est fort accrue; le catalogue supplémentaire est soigneusement tenu au courant.

Elle possède 50 manuscrits; ils sont catalogués à part.

Il y a en outre, dans les locaux de la Société, des tableaux et des bustes, un médailler, des dessins, gravures, plans, cartes, etc., plusieurs herbiers, etc. Tous ces objets sont repris dans un inventaire. Les archives de la Société (papiers et registres), remontant à l'année 1799, sont inventoriées dans un ordre méthodique.

Enfin elle possède une collection remarquable de plantes exotiques et indigènes qui remplissent quatre vastes serres, ainsi qu'une école de botanique. Un catalogue des plantes cultivées dans les jardins de la Société a été imprimé dans le tome V (1<sup>re</sup> série) de nos *Mémoires*, pp. 401 à 496.

L'ARCHIVISTE,  
BRASSART.

Adopté par la Société dans sa séance générale du 9 avril 1875.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,  
MONTÉE.

LE PRÉSIDENT,  
VASSE.

**T A B L E A U**  
**DES TRAVAUX PARTICULIERS**  
DES  
**MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ**

PENDANT LES ANNÉES 1873 ET 1874.

---

ASSELIN.

Marguerite d'Autriche et l'église de Brou, près de Bourg-en-Bresse.

Quelques documents inédits sur la Société française dans le nord de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Promenade en Chine et au Japon (à propos de l'exposition des bronzes de M. Cernuschi.)

Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Arras de 1872.

Etude sur le salon de 1874 et sur l'exposition rétrospective du palais du Corps législatif.

De l'agriculture dans l'antiquité. Discours d'ouverture de la séance publique du 6 décembre 1874. (Voir page 4 de ce volume.)

Le beffroi de Douai, 1387-1870. (Id., p. 249.) .

Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai. (Id., p. 335.)

BARBIER-DELAYENS.

La comptabilité agricole appliquée aux grandes et aux petites cultures.

BOULANGER.

Rapports sur trois brochures de M. Ricour, ingénieur des ponts-et-chaussées, traitant du tube d'inversion et de la marche à contre-vapeur; sur des comptes rendus des séances de l'Académie des sciences; sur la 9<sup>e</sup> série des Grandes usines, par Turgan.

BRASSART.

La seigneurie de Saint-Albin en Douai.

L'office du châtelain ou vicomte de Douai.

Quelques notes tirées des archives de la maison du Temple de Douai et de l'Hôpital Saint-Samson.

Relation de la surprise tentée par les Gueux contre la ville de Douai, le 16 avril 1579, écrite par le chef de l'entreprise, Jean-François Le Petit, de Béthune.

Comment un seigneur de Lalaing fut guéri par l'intercession de saint Louis (1275).

L'Université de Douai et la bibliothèque des Jésuites en 1661.

Historique de la Société. Réponse à la demande de renseignements adressée par M. le Ministre de l'instruction publique. (Voir p. 633 de ce volume.)

DELCOURT.

Compte rendu de l'ouvrage de M. Caffiaux, de Valen-

ciennes, intitulé : Essai sur le régime économique, financier et industriel du Hainaut, après son incorporation à la France.

DELIPLANQUE.

Rapport sur un travail intitulé : Glorification des faucheuses et des moissonneuses.

Introduction au catalogue des lépidoptères des environs de Douai par M. A. Foucart. (Voir p. 499 de ce volume.)

ABEL DESJARDINS,

*Doyen de la Faculté des lettres.*

Un document relatif au sac de Rome en 1527.

La congrégation générale des cardinaux du 2 août 1595. (Voir p. 233 de ce volume.)

DEVÉMY.

Membre correspondant.

Notices biographiques sur François Souchon, peintre, et le P. Hyacinthe Besson, son élève. (Voir p. 289 de ce volume.)

ALFRED DUPONT, fils.

Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Marseille, années 1872 à 1874.

Étude sur l'Algérie.

FAREZ.

Rapports sur les Mémoires de l'Académie de Metz, année 1869; sur le Bulletin de la Société industrielle de Rouen; sur l'ouvrage de M. Terninck, intitulé : Instruments de l'époque quaternaire; sur les Mémoires de l'Académie de Toulouse.

Considérations sur les applications d'une nouvelle substance minérale.

Les engrais chimiques ; champs d'expériences d'Arleux. (Voir *Bulletin* de 1873, p. 41.)

Quelques traits de l'histoire du pétrole; son origine et celle de la houille. (Voir p. 57 du présent volume.)

FLEURY

*Recteur de l'Académie.*

Rapports sur deux volumes des Mémoires de l'Académie de Caen ; sur les Mémoires de la Société académique d'Angers, 1871-2.

FREY.

Rapports sur des Bulletins de la Société industrielle de Saint-Quentin ; sur un volume des Mémoires de la Société des sciences de Lille ; sur des Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse ; sur un volume des Mémoires de l'Académie de Toulouse ; sur Special report on immigration, by Edward Young.

GOSSELIN.

Rapports sur un Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quentin ; sur le Bulletin de la Société industrielle du nord de la France.

GRIMBERT.

Introduction à l'étude des drames de Victor Hugo.

HARDOÛIN.

Fragments d'un Essai sur l'abolition de la contrainte par corps.

L'état actuel de l'instruction supérieure en Roumanie.

Compte rendu d'une nouvelle édition des voyages de Regnard, par M. de Marsy.

Rapport en réponse au questionnaire de l'enquête prescrite par l'Assemblée nationale, sur le régime des établissements pénitentiaires. (Voir p. 38 de ce volume.)

Notice nécrologique de M. Achille Fiévet. (Id. p. 625.)

HAUTCOEUR (L'ABBÉ).

L'église de l'abbaye de Flines. — Une pièce de vers du miniaturiste Hubert Cailliau.

HENRY LEROY.

Rapport sur l'Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1873.

MAILLARD.

Rapports sur un volume des Annales de l'Académie de Macon; sur un Bulletin de la Société des sciences historiques d'Auxerre.

MAUGIN.

Une note de voyage.

MONCHY (Le Ricque de).

Les générations alternantes.

Du mouvement brownien.

Lois qui ont présidé à l'organisation des parties composant les animaux et les végétaux.

Note sur un cas de prétendue viviparité chez les poissons.

Rapport sur un volume du Recueil des publications de la Société Havraise.

Rapport sur deux volumes du Recueil de l'Académie des Jeux floraux.

Étude sur Jeanne d'Arc et les poètes qui l'ont chantée.

Étude sur le poème Mireio, en français Mireille.

Croix de procession. (Voir p. 489 de ce volume.)

MONTÉE.

Rapport sur les travaux de la Société en 1873 et en 1874. (Voir p. 12 de ce volume.)

Quelques mots sur la philosophie pythagoricienne. (Id., p. 91.)

OFFRET.

Note sur un accident de fabrication survenu dans une verrerie des environs de Douai.

Rapports sur les Mémoires de la Société des sciences du Hainaut; sur les Annales du Conservatoire des arts et métiers; sur les Mémoires de la Société des sciences de Lille; sur le Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, année 1871; sur le Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, de 1872.

Compte rendu d'un mémoire de M. Hirn, correspondant de l'Institut, sur les propriétés optiques de la flamme des corps en combustion.

CH. TAILLIAR.

Les ennemis de la luzerne.

E. TAILLIAR.

Notice sur trois imposteurs qui, au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècles, se firent passer pour de grands personnages.

Étude sur l'histoire du droit criminel en France au IX<sup>e</sup> siècle.

Recherches sur les origines et les développements de la statistique dans les Gaules et en France.

Etude sur la décadence de la féodalité et sur la substitution des évêques aux comtes laïques dans l'ordre féodal aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Recherches sur les églises collégiales ou chapitres secondaires de chanoines du nord de la France.

Défense du territoire de la Gaule au V<sup>e</sup> siècle. Villes de guerre et places fortes. (Voir p. 141 de ce volume.)

#### TERNAS (de).

Simon de Maybelle, l'un des derniers recteurs de l'Université de Douai.

#### TERRAT.

Du rôle des langues anciennes dans l'enseignement moderne. (Voir p. 118 de ce volume.)

#### VASSE

Une première leçon d'agriculture.

De la culture de la betterave au point de vue de son amélioration rendue nécessaire par la position critique de l'industrie sucrière.

Rapport sur le concours agricole de Flines. (Voir *Bulletin* de 1873, p. 28.)

Une promenade à la suite de nos produits agricoles. (*Id.*, p. 71.)

La cameline dans nos cultures et sur le marché de Douai. (*Id.*, p. 91.)

La linuisse dans nos cultures et sur le marché de Douai. (*Id.*, p. 96.)

Rapport sur le concours agricole d'Orchies. (Voir *Bulletin* de 1874, p. 137.)

La récolte de 1873 dans l'arrondissement de Douai. (*Id.*, p. 150.)

WATERNAU.

Quatre jours à Palerme.



**LISTE**  
**DES OUVRAGES REÇUS**

DEPUIS

**le mois de Janvier 1873.**

---

Dates des Séances  
générales.

**1873**

- 10 janvier. Académie de Douai. Séance annuelle de rentrée des facultés de droit, des sciences et lettres. 21 novembre 1872.
- 14 février. Manuel de sylviculture, par M. G. Bagnéris, inspecteur des forêts, professeur à l'école forestière de Nancy.
- Id. Journal de Henri Messer, juin 1712, par M. A. Bonvarlet.
- Id. Lettre à M<sup>r</sup> Edmond Le Blant, de l'Institut, sur une lampe chrétienne inédite, par l'abbé Martigny.
- Id. La rente française, par M. Alfred Neymarck.
- Id. Du grisou. — Eléments d'un cours de géologie donné à la société Franklin, pre-

mière partie, géogénie. — De l'assainissement des villes. — Note sur les cardinies. — Un mot sur les brevets d'invention. — Notes sur les oscillations de l'écorce du globe, par M. Renier Malherbe, ingénieur au corps des mines, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Liège.

- Id. De l'importance de la culture de l'orge en France pour son importation en Angleterre, par Geo. Gibson Richardson.
- 28 février. Du traitement de la pneumonie pendant la grossesse, par le docteur Watelle, père, membre résidant.
- Id. Premier siècle de l'Académie royale de Belgique, 1771-1872, par M. Ad. Quetelet, membre correspondant.
- Id. Sur les étoiles filantes de la période de novembre 1871. — Etudes filantes du mois d'août 1872. — Sur le huitième congrès international de statistique, tenu à St-Petersbourg en août 1872. Par le même.
- Id. Sur l'aurore boréale du 4 février 1872, par M. Ernest Quetelet, membre de l'Académie royale de Belgique.
- 13 juin. Archives de la chambre de commerce de Lille, tome 9<sup>e</sup>, 1870-1872.
- Id. Discours de M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, à l'assemblée des délégués des Sociétés savantes du 19 avril 1873.

- Id.            Rapport fait à la Société académique des Hautes-Pyrénées au nom de ses délégués au Congrès, par M. Jules Mareschal.
- Id.            Etudes sur les cuscutes observées dans les environs d'Abbeville, par M. Eloy de Vicq.
- Id.            Deux nouveaux cachets d'oculistessromains, par M. Ernest Desjardins, maître de conférences à l'École normale, membre correspondant de la Société.
- Id.            Aperçus financiers, 1872-1873, par M. Alfred Neymarck, 2<sup>e</sup> vol.
- 11 juillet.    La rage au point de vue physiologique, par le colonel E. Belleville, membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.
- Id.            De l'équilibre social en France, introduction.
- 8 août.        Les aventures de Gayant, éditées par M. Dechristé.
- 22 id.        Manuscrit du couvent de Ste-Catherine de Douai. Notice descriptive par M. de Coussemaker, membre correspondant à Lille.
- 22 id.        Notice sur les archives communales de Douai, postérieures à 1790. Rapport présenté à M. le Maire, par M. J. Lepreux, archiviste de la ville.
- 22 id.        La pyramide de Cassel, quatre planches publiées par le docteur De Smyttere, membre correspondant à Cassel.
- 12 septembre. Recueil de problèmes précédé d'exercices par M. Lozé, instituteur à Guesnain.

- 26 septembre. Discours prononcé le 20 août 1873, par M. le docteur Maugin, adjoint au maire de Douai, membre résidant, à la distribution des prix aux élèves des écoles professionnelles et académiques.
- 10 octobre. Inauguration du monument historique érigé au square du Mont-Cassel, le 21 septembre 1873, par M. De Smyttere, membre correspondant.
- 24 id. Education intellectuelle, par M. Corne, membre honoraire.
- 24 octobre. La marine cuirassée, par M. P. Dislère, ingénieur des constructions navales, membre correspondant.
- 14 novembre. Notice sur le guano du Pérou.
- id. Sul monumento a Camillo Benso conte di Cavour, scolpito da Giovanni Duprè. Considerazioni da Guglielmo Enrico Saltini.
- id. Almanach de maître Jacques, 1874, par M. Delphin Sagot, laboureur à Boisberthier, commune d'Echiré (Deux-Sèvres).
- id. Fêtes du sacre de Mgr. Bataille, évêque d'Amiens; par M. L. Dechristé.
- id. Rapport spécial sur l'immigration; par M. Edward Young, chef du bureau des statistiques, à Washington.
- 28 novembre. Etat général des registres de la Chambre des comptes de Lille relatifs à la Flandre, par M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du départe-

- tement du Nord, membre correspondant de la Société.
- id. Les archives départementales du Nord pendant la Révolution, par le même.
- id. Rapport du Jury sur le Concours spécial et international de machines à moissonner, par M. Barral.
- 12 décembre. Mémoire sur les propriétés optiques de la flamme des corps en combustion et sur la température du soleil, par M. Hirn, correspondant de l'Institut, à Logelbach, près Colmar.
- id. L'empire du Brésil à l'exposition universelle de Vienne en 1873.
- 26 décembre. Félix Lambrecht, député du Nord, ministre de l'intérieur. Souvenirs recueillis par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, membre honoraire de droit de la Société.
- id. Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut, à Mons. Mémoire par M. Louis Dosveld, architecte-adjoint de la ville de Mons.
- id. Eléments d'un cours de géologie donné à la Société Franklin; 3<sup>e</sup> partie, monographies géologiques; la Houille.—La Belgique minière; aperçus géologiques, par M. Renier Malherbe, ingénieur des mines à Liège, membre correspondant.

id. Sixth annual report of the United States geological survey of the territories, by F. V. Hayden, United States géologist.

id. De l'enseignement de l'horticulture, par M. Charles Ballet, horticulteur à Troyes.

**1874.**

23 janvier 1874. Observations sur le patois artésien, par M. Lecesne, membre correspondant à Arras.

id. Discours sur les blés d'Amérique, par M. Foucher de Careil, conseiller général du Calvados.

id. Rapport à la Société protectrice des animaux de Lyon, par M. Bellin.

13 février. Etude sur M. le comte de Serre.—Conférences sur les devoirs des hommes.—Conférences sur les devoirs des instituteurs primaires, par M. Salmon, premier président de la Cour d'appel, membre honoraire de droit de la Société.

id. Etude sur Saint-Réal.—Des récidives, de la libération préparatoire et du patronage, par M. le conseiller Leroy.

id. De la tutelle des enfants ou de la garde orpheline. — César Cantu, essai biographique et littéraire. — Question de l'amélioration de la condition des femmes dans les classes laborieuses.—Œuvre de Saint-Nicolas pour l'éducation des jeunes garçons de la classe ouvrière, par M. Anicet Digard, avocat à Paris.

- id. Breve chronicon abbatiae Buciliensis. — Voyage du chevalier de Bellerive au camp du roi de Suède à Bender en 1712. — Note sur la prise de La Fère. — Note sur Marc Lescarbot, avocat Vervinois. — Projet de bibliographie compiénoise. — Compte-rendu des travaux de la Société historique de Compiègne, 1870, 1873, 1874. — L'église des chevaliers de Saint-Etienne à Pise. — Les horticulteurs Hollandais de l'île d'Amack à Copenhague. — Sceaux des évêques de Noyon. — Armorial des évêques d'Amiens ; id. de Beauvais ; id. de Laon. — Notes pour servir à un armorial des évêques de Soissons ; id. de Senlis. Par M. de Marsy, archiviste-paléographe, à Compiègne.
- id. Allocution lue par M. Bonvarlet, président de la Société dunkerquoise, dans la séance publique tenue le 22 décembre 1873.
- 27 février. Etude sur le colonat par M. Terrat, professeur à la Faculté de droit.
- id. Communications sur le guano du Pérou, par M. Chevreul, de l'Académie des sciences.
- 13 mars 1874. L'agriculture en France, sa situation, son avenir, conditions de son développement, par M. Aimé Boutarel.
- id. De la nécessité d'un conseil supérieur des finances, par M. Alfred Neymarck.
- 27 mars. La Croix de procession de Mouchin (nord), par M. A. Favier, membre résidant.
- id. Paroles prononcées par M. Salmon, pre-

- mier Président de la Cour d'appel de Douai, en la séance générale de cette cour, du 19 février 1874.
- id. Notice sur quelques méreaux des évêques de Cambrai, de la maison de Croy, par M. Victor Delattre.
- 24 avril. Application de la géométrie élémentaire à l'arithmétique, par M. Auguste Ricour, censeur des études au Lycée de Lille, membre correspondant.
- 8 mai. De l'extension des couches à nummulites *lœvigata* dans le nord de la France, par M. Gosselet, professeur à la Faculté des sciences de Lille, membre correspondant.
- id. Bibliographie géographique et historique du Boulonnais, 1<sup>er</sup> fascicule, par M. Dramard, juge à Béthune.
- id. La cathédrale de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, par le même.
- id. Nécrologie. J.-F. Rivoire, ancien magistrat, par M. Gaspard Bellin, de Lyon.
- 22 mai. Cartulaire de l'abbaye de Flines, publié par M. l'abbé Hautcœur, docteur en théologie, chanoine honoraire, membre résidant.
- id. Documents sur la réforme introduite à l'abbaye de Flines, en 1506. — Nouveaux documents. Par le même.
- 26 juin. Conférence de M. Corenwinder sur la culture des betteraves à l'aide des engrais chimiques. (Résumé.)

- id.            Recherches géologiques et chimiques sur les eaux sulfureuses du Nord. — Recherches géologiques et chimiques sur les eaux salées du terrain houiller du nord de la France et de la Belgique. — Etude chimique sur l'action de la chaux sur les jus de betteraves. — Economie du combustible etc., par M. P. Charpentier (1872), compte-rendu, par M. Roger Laloy, lauréat de la Société des sciences de Lille.
- 10 juillet 1874. Essai sur l'abolition de la contrainte par corps, par M. le conseiller Haridouin, membre résidant.
- id.            Nouvelle carte des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Vuillemin, directeur des mines d'Aniche, membre résidant.
- id.            Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte, par M. de Caix de Saint-Aymour.
- 24 juillet.    Théorie et application de l'impôt sur le capital, par M. Menier, manufacturier.
- 14 août.       Le pas du Perron fée, tenu à Bruges, en 1463, par le chevalier Philippe de Lalaing, publié par M. Brassart, membre résidant.
- 28 août.       Du coton, du chanvre, du lin et des laines en Italie. Rapport au ministre de l'instruction publique par M. Henry Carcenac.
- 11 septembre. Chambre de commerce de Douai. Développement du commerce extérieur. Rapport de M. A. Chartier.

- 25 septembre. Chambre de commerce de Douai. Comptendu des travaux pendant les années 1872 et 1873.
- id. Etude sur la mortalité des jeunes enfants à Lille, par le docteur Houzé de l'Aulnoit.
- 23 septembre. Catalogue méthodique des imprimés de la Bibliothèque publique de Douai. Théologie. (Don de M. le Maire de la ville.)
- id. Les primes d'honneur décernées dans les concours régionaux en 1870. (Don de M. le Ministre de l'agriculture.)
- 13 novembre. Histoire générale de la France du Nord, par M. Decroos.
- id. De la clavelée dans l'arrondissement d'Amiens en 1874. Du service des Epizooties. Rapport de M. Caron.
- 27 novembre. Rapports au ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France. (Don de M. le ministre de l'instruction publique.)
- 11 décembre. Merlin (de Douai).—Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel, du 3 novembre 1874, par M. Carpentier, premier avocat-général.
- 11 décembre. Voyage de Regnard en Flandre (1681), nouvelle édition, par M. A. de Marsy, membre correspondant à Compiègne.
- id. Mélanges sur le Vermandois aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, réunis par M. A. de Marsy.
- id. De l'ancienne décoration de la façade de

de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne, par le même.

id. Des grands officiers du royaume de Sicile sous le règne de Charles d'Anjou, par le même.

id. Les piliers symboliques de Forres et de Dunkeld (Ecosse), d'après un mémoire de M. J. Marion, par le même.

26 id. M. de Caumont, sa vie et ses œuvres, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

id. Étude et restauration du palais public des Césars sur le mont Palatin, par M. Ferdinand Dutert.

---



# PROGRAMME DES CONCOURS

ARRÊTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

*dans les séances générales des 24 mai et 12 juillet 1872*

POUR L'ANNEE 1876.

---

**Agriculture.**

**Sciences exactes et naturelles.**

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 200 francs, sera décernée en 1876 à l'auteur de la meilleure *Étude hygiénique sur l'insalubrité des communes rurales, tant au point de vue de l'hygiène publique que de l'hygiène privée des populations, et des moyens d'y remédier.*

La Société verrait volontiers un travail abrégé qui pourrait affecter la forme d'un manuel à la portée des populations des campagnes.

Sans vouloir imposer un programme, la Société croit devoir signaler comme questions principales à traiter au point de vue hygiénique :

L'état de la voirie dans les villages.

Les cours d'eau, les souillures qu'ils reçoivent et leur état d'entretien.

Les habitations, au point de vue du sol, de l'humidité des murs, de la lumière, du cube d'air, etc.

Les étables. La dernière épizootie a montré l'influence désastreuse de leurs mauvaises conditions hygiéniques.

Les fumiers, les infiltrations qu'ils produisent, les pertes que subit l'agriculture par le fait de leur mauvaise conservation.

Les candidats trouveront dans l'hygiène privée des populations de nombreux desiderata.

Les fosses d'aisance, qui laissent infiltrer les liquides dans les puits voisins, qui deviennent ainsi le véhicule des épidémies, est encore un point sur lequel la Société croit devoir appeler l'attention des concurrents.

Les cimetières pourraient être examinés au point de vue de leurs infiltrations et de leur situation par rapport aux habitations.

Les lois et ordonnances qui régissent l'hygiène publique devront être rappelées.

---

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 fr. sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

*Étude et comparaison des sols arabes dans le territoire d'une commune appartenant à l'arrondissement de*

*Douai ou dans une exploitation agricole de cette commune.*

Les anciennes définitions des sols arabes ont fait leur temps. On demande à grands cris des définitions plus précises et la chimie doit intervenir. Les cultivateurs ont pris le chemin des laboratoires pour leurs engrais et ils n'ont pas à s'en plaindre. Ils apporteraient des échantillons de leurs sols avec le même avantage, si on pouvait les renseigner utilement et mesurer leur dépense d'engrais aux nécessités des sols.

Les concurrents devront recourir à l'expérience d'un cultivateur entendu pour être dirigés dans leurs études. Une pièce de terre n'a pas besoin d'être bien étendue pour présenter des variations de sol que le cultivateur connaît parfaitement. C'est sur de pareilles terres que les études devront être commencées, parce que toutes leurs parties ont participé depuis longtemps aux mêmes cultures. Le travail se bornerait, pour plusieurs pièces de terre, à une pareille étude bien faite, qu'il aurait déjà son grand mérite.

---

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 francs, sera décernée en 1876 à l'auteur de la meilleure *Étude d'un plan d'ensemble pour la canalisation souterraine des égouts de la ville de Douai.*

Cette étude devra comprendre : 1° La recherches des moyens propres à assurer le bon état des égouts, soit au moyen d'une distribution d'eau potable, soit au moyen des eaux de la Scarpe.

2° Les moyen de débarrasser la ville des eaux vannes et des immondices.

La Société verrait volontiers discuter par les concurrents l'opportunité d'admettre dans les égouts les matières des fosses d'aisance.

### **Sciences morales.**

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever à 300 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

*Etude sur la vie et les œuvres philosophiques d'Antoine Legrand, né à Douai au XVII<sup>e</sup> siècle, supérieur des Récoliets-Anglais de cette ville, --- Cette étude devra être précédée d'un aperçu sur l'enseignement philosophique dans l'Université de Douai.*

### **Histoire et Archéologie.**

Une médaille dont la valeur pourra s'élever à 200 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

*Composer pour les écoles primaires du département du Nord une petite histoire populaire de la Flandre qui, sans faire oublier aux enfants la grande patrie, leur apprenne à connaître et à aimer la petite.*

Le mot Flandre sera compris dans le sens le plus étendu,

pour tout ce qui est antérieur à Louis XIV. A partir de ce règne, se restreindre à la Flandre française.

---

Une médaille de la valeur de 400 fr. sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur *Recueil des inscriptions monumentales et funéraires de l'arrondissement de Douai*, tant de celles encore existant que de celles rapportées dans les manuscrits et dans les imprimés, avec la description ou le dessin des armoiries, emblèmes, ornements, etc., et avec la représentation des monuments les plus remarquables.

Un appendice au Recueil devra comprendre les inscriptions concernant des personnages douaisiens inhumés hors de l'arrondissement.

Pour les inscriptions des monuments détruits, les concurrents devront surtout étudier très-soigneusement les manuscrits des villes de Douai, d'Arras, de Lille et de Valenciennes.

On ne relèvera pas les inscriptions postérieures à 1789.

Au surplus, les concurrents devront se régler sur les méthodes suivies par les épigraphistes modernes, et qui ont été employées pour les recueils des inscriptions gantoises et anversoises.

---

Une médaille, dont la valeur pourra s'élever jusqu'à 400 fr., sera décernée en 1876 à l'auteur du meilleur

mémoire se rattachant aux études historiques, archéologiques ou artistiques, et intéressant particulièrement la ville ou l'arrondissement de Douai.

Comme cet arrondissement renferme un grand nombre de villages qui en 1789 dépendaient de l'Artois, du Hainaut, etc., la Société serait disposée à récompenser des recherches historiques ayant trait aux anciennes châtelainies de Lens, de Bouchain, d'Oisy, etc., mais à la condition qu'une large part y serait faite à l'histoire des localités comprises aujourd'hui dans notre arrondissement.

Les concurrents devront puiser aux sources et notamment dans les archives départementales à Lille et à Arras, dans les archives nationales à Paris et dans celles de la ville de Douai.

### **Dispositions générales.**

La Société se réserve de modifier, sur chacun des concours indiqués ci-dessus, les récompenses promises, et d'y ajouter, s'il y a lieu.

Ne pourront concourir les ouvrages qui auraient été publiés ou présentés à d'autres sociétés académiques.

Les travaux récompensés deviendront la propriété de la Société; toutefois les auteurs pourront toujours en faire prendre copie à leurs frais.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société (rue d'Arras, 8 *bis*, au Jardin des plantes), avant le 15 juillet 1876, terme de rigueur.

Les concurrents ne se feront pas connaître.

Les ouvrages porteront une sentence ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse des auteurs ; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aura remporté le prix ou une mention, et, dans le cas contraire, il sera brûlé séance tenante.

Les membres résidants et les membres honoraires de la Société ne peuvent prendre part aux concours ouverts par le présent programme.

Les primes et récompenses seront décernées dans la séance publique de novembre 1876.





# LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DE DOUAI

Centrale du département du Nord.

( AOUT 1875. )

---

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT :

MM.

L'archevêque de Cambrai.  
Le premier président de la  
Cour d'appel.  
Le procureur-général près  
la même Cour.  
Le président du tribunal  
de première instance.  
Le procureur de la Répu-  
blique.  
Le Préfet du Nord.  
Le sous-Préfet de l'arron-  
dissement de Douai.

MÉMOIRES. — 2<sup>e</sup> SÉRIE, T. XII.

MM.

Le Maire de la ville de  
Douai.  
Le général commandant  
l'artillerie dans la divi-  
sion militaire.  
Le recteur de l'Académie.  
Le doyen de la Faculté de  
Droit de Douai.  
Le doyen de la Faculté des  
Lettres de Douai.  
Le doyen de la Faculté des  
Sciences de Lille.

44

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

Date de l'admission.  
Date de l'honorariat.

MM.

10 février 1819.	QUENSON, O ✱, président hono- raire du tribunal de Saint-Omer.
22 mars 1839.	
24 octobre 1821.	PREUX père, O ✱, premier pré- sident honoraire à la Cour d'appel.
24 septembre 1841.	
28 avril 1826.	LAGARDE, ✱, conseiller hono- raire.
12 février 1847.	
28 avril 1826.	TAILLIAR, ✱, président honoraire à la Cour d'appel.
12 février 1847.	
3 février 1823.	DUBOIS, Auguste, O ✱, sous-in- tendant militaire en retraite.
24 janvier 1851.	
26 décembre 1821.	BIGANT, ✱, ancien magistrat.
14 février 1851.	
9 juillet 1824.	CORNE, député du Nord à l'As- semblée nationale.
14 février 1851.	
11 mai 1838.	FOUCQUES DE VAGNONVILLE.
25 juin 1852.	
8 mai 1840.	VASSE, ✱, maire de la ville de Douai.
9 juillet 1858.	
27 mars 1846.	BAGNÉRIS, ✱, docteur en méde- cine.
10 juin 1864.	
25 mai 1855.	COURTIN, ✱, conseiller honoraire à la Cour.
14 juin 1867.	
8 juin 1849.	TALON, ✱, avocat, professeur à la Faculté de droit.
13 décembre 1867.	
12 mai 1848.	PETIT, ✱, président honoraire à la Cour d'appel.
12 juin 1868.	

9 juillet 1852.	LEROY, Émile, ancien maire de
14 juin 1870.	Douai.
24 janvier 1845.	DEPLANQUE, médecin vétérinaire.
8 mai 1874.	

MEMBRES RÉSIDANTS.

Date de l'admission.

MM.

3 février 1823.	MINART, *, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
11 décembre 1846.	PAIX, Edmond, négociant.
26 mars 1847.	DE GUERNE (le comte), *, prési- dent à la Cour d'appel.
id.	DUPONT, Alfred, avocat, député du Nord à l'Assemblée nationale.
13 décembre 1850.	DE GUERNE, Frédéric.
11 juin 1852.	ASSELIN, *, ancien maire de Douai.
23 février 1855.	DELANNOY, docteur en médecine.
26 mars 1858.	OFFRET, professeur de physique au Lycée.
9 juillet 1858.	TARLIER, maire de Lambres.
14 janvier 1859.	PREUX fils, *, procureur-géné- ral près la Cour d'appel de Limoges.
26 août 1859.	LUCE, maire de Courchelettes.
13 janvier 1860.	MAURICE fils, conseiller à la Cour d'appel.
8 mars 1861.	MAUCIN, docteur en médecine.
id.	MAURICE père, *, député du Nord à l'Assemblée nationale.
10 juin 1864.	MOY, professeur de rhétorique au Lycée.

- 26 avril 1867. BRASSART, archiviste de la Société.  
13 septembre 1867. FREY, pharmacien de première classe.  
id. MONTÉE, docteur ès-lettres.  
28 février 1868. FAVIER, Alexandre.  
25 septembre 1868. FAREZ, ingénieur civil.  
id. DE TERNAS, Amédée.  
23 octobre 1868. VUILLEMIN, \*, ingénieur directeur des mines d'Aniche.  
26 février 1869. FIÉVET, O. \*, maire de Masny, conseiller général du Nord.  
id. PILAT, \*, maire de Brebières.  
id. VARLET, fermier à Monchecourt.  
23 juillet 1869. CAMBIER, fabricant de sucre à Lambres.  
22 octobre 1869. HARDOÛIN, conseiller à la Cour d'appel.  
id. FABRE, licencié en droit, avoué au tribunal.  
id. PICOT, fabricant de sucre.  
id. DE BOISSET, \*, ingénieur directeur des mines de l'Escarpelle.  
24 décembre 1869. MILLE, négociant.  
id. GRUSON, ingénieur des Ponts-et-Chaussées  
id. TISSANDIER, professeur à la Faculté des lettres.  
14 janvier 1870. TAILLIAR, Charles.  
22 avril 1870. DE MARGÈRE, conseiller à la Cour d'appel, député du Nord à l'Assemblée nationale.

id.	BOULANGER, ingénieur civil.
id.	DE MOT, fabricant de sucre, à Arleux.
8 décembre 1871.	DUBRULLE, architecte du département et de la Cour d'appel.
8 mars 1872.	BARBIER-DELAYENS, à Frais-Marais.
12 avril 1872.	GRIMBERT, avocat.
28 juin 1872.	GOSSELIN, ingénieur civil.
id.	WATELLE, docteur en médecine.
22 novembre 1872.	BILLET, fabricant de sucre à Cantin, conseiller général du Nord.
10 janvier 1873.	DE MONCHY (Le Ricque).
id.	WATERNAU, ancien notaire.
13 juin 1873.	CHARLES, proviseur du Lycée.
13 mars 1874.	DUPONT, fils, avocat.
id.	DUTILLEUL, Albert.
id.	LEROY, Henry, conseiller à la Cour d'appel.
id.	MAILLARD, avocat.
id.	TERRAT, professeur agrégé à la Faculté de droit.
8 mai 1874.	HUTCŒUR (l'abbé), docteur en théologie, chanoine honoraire de Cambrai, aumônier des dames de Flines.
10 juillet 1874.	WOUSSEN, fabricant de sucre.
14 août 1874.	BERNARD, maire de Roost-Warendin.
id.	LALOY, fabricant de sucre à Flines.
id.	CHAPPUY, propriétaire de verreries à Frais-Marais.

26 décembre 1874.	DAUPHIN, avocat.
23 avril 1875.	DESCHODT, conseiller à la Cour d'appel.
id.	MOREL, maire de Lallaing.
23 juillet 1875.	COURDAVEAUX, professeur à la Fa- culté des lettres.

---

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1874.

MM.	MM.
Asselin, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secrét.-adjoint.
Hardouin, 1 <sup>er</sup> vice-présid.	Grimbert, 2 <sup>e</sup> secr.-adjoint.
Vasse, 2 <sup>me</sup> vice-président.	Paix, trésorier.
Montée, secrétaire-général.	Brassart, archiviste.

---

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1875.

MM.	MM.
Vasse, président.	Favier, 1 <sup>er</sup> secr.-adjoint.
Asselin, 1 <sup>er</sup> vice-présid.	Grimbert, 2 <sup>me</sup> sec.-adjoint.
Fleury, 2 <sup>me</sup> vice-présid.	Paix, trésorier.
Montée, secrétaire-général.	Brassart, a archiviste.

---

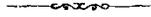
## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Procès-verbal de la séance publique du 6 décembre 1874.....	1
Discours du président, prononcé par M. Asselin : De l'agriculture dans l'antiquité.....	4
Rapport de M. Montée, secrétaire-général, sur les travaux de la Société en 1873 et 1874.....	12
Rapport de M. le conseiller Hardouin et délibération de la Société en réponse au questionnaire de l'enquête prescrite par l'Assemblée nationale, sur le régime des établissements pénitentiaires.....	38
Quelques traits de l'histoire du pétrole, son origine et celle de la houille, par M. Farez.....	57
Quelques mots sur la philosophie pythagoricienne, par M. Montée.....	91
Du rôle des langues anciennes dans l'enseignement moderne, par M. Terrat.....	118

Défense du territoire de la Gaule au V <sup>e</sup> siècle ; villes de guerre et places fortes, par M. le président Tailliar.....	141
La congrégation générale des cardinaux, du 2 août 1595, par M. A. Desjardins, doyen de la Faculté des lettres.....	233
Le beffroi de Douai, 1387-1870, par M. Asselin..	249
Notices biographiques sur François Souchon, peintre, et le P. Hyacinthe Besson, son élève, par M. L. Devémy, membre correspondant.....	289
Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai, par M. Asselin .....	334
Mémoire sur les établissements religieux du clergé régulier et du clergé séculier, qui ont existé à Douai avant la Révolution, par M. l'abbé Dancoisne, membre correspondant. Ouvrage couronné par la Société. (Suite).....	367
Croix de procession, par M. de Monchy.....	487
Catalogue méthodique et raisonné des lépidoptères des environs de Douai. Hommage fait à la Société par M. Alfred Foucart, de Douai. Avec une introduction, par M. Delplanque, membre honoraire.....	497
Notice de M. le conseiller Achille Fiévet, décédé membre résidant, par M. le conseiller Hardouin.	625
Réponse à la demande de renseignements sur les travaux de la Société, adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique.....	633

Tableau des travaux particuliers des membres de la Société pendant les années 1873 et 1874.....	645
Liste des ouvrages reçus depuis le mois de janvier 1873.....	653
Programmes des concours ouverts par la Société pour l'année 1876.....	665
Liste des membres de la Société.....	673
Table des matières.....	679





## PLANCHES

	Pages.
Sigillaire du Musée de Douai.....	57
Beffroi de Douai.....	249
Croix de procession.....	487









DOUAI, IMP. L. CRÉPIN,